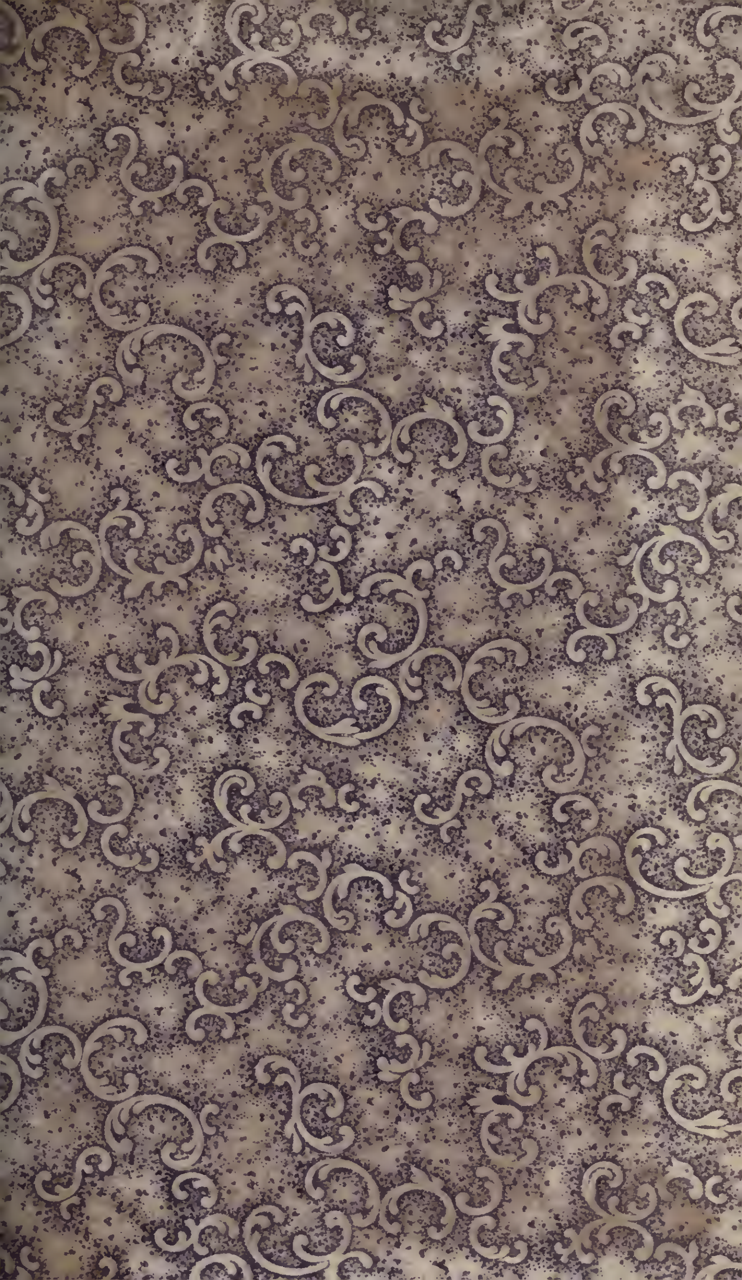



EM. TERQUEM
BOOKSELLER



HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION

FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION FRANÇAISE

PAR

F. PUAUX

TOME DEUXIÈME



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

—

1859

HISTOIRE

DE LA

RÉFORMATION FRANÇAISE.

LIVRE VIII.

—

I.

Pour bien comprendre les événements du règne de François II, il faut connaître les principaux personnages qui apparaissent tour à tour sur la scène et donnent à l'histoire de ces temps si agités sa véritable physionomie. Nous ne ferons qu'esquisser leur portrait, qui s'achèvera à mesure qu'ils poseront devant nous et accompliront leur tâche, bonne ou mauvaise.

Henri II avait eu de Catherine de Médicis, sa femme, sept enfants: quatre fils, François son successeur, Charles Maximilien, qui fut Charles IX, Henri Alexandre, depuis Henri III, François, duc d'Alençon, et trois filles dont l'aînée, Elisabeth, avait épousé Philippe II, et la seconde, Claude, duc de Lorraine; la troisième, Marguerite, fut plus tard reine de Navarre.

L'aîné de cette nombreuse famille, François II, avait quinze ans et demi quand il monta sur le trône; c'était un grand et débile enfant marié trop jeune à la belle Marie Stuart. Tout faisait pressentir que, sous ce monarque incapable de gouverner par lui-même, les ambitions de parti et de famille s'agiteraient autour du trône, au risque de l'ébranler. Les regards les moins prévoyants pressentaient, derrière cette nature si impressionnable et

si frêle, une prochaine régence, et tous les orages d'une minorité.

A côté du trône, après avoir été sur le trône, se trouvait Catherine de Médicis, reléguée jusqu'à ce moment au second plan des événements des deux derniers règnes; elle avait cependant tout ce qui fait réussir dans les cours, une grande souplesse de caractère, un grand esprit, une plus grande ambition. Epouse dédaignée et reine sans crédit, elle avait supporté sans se plaindre l'abandon de son mari et oublié sa double dignité de femme et de reine, en s'attelant sans pudeur au char de triomphe de Diane de Poitiers, souriant devant la grande favorite, mais sous le sourire cachant une haine implacable, et attendant, sans trop le hâter, le moment où elle pourrait saisir le pouvoir, dût-elle le ramasser dans le sang ou dans la boue. Nul ne réalisa mieux que la nièce de Clément VII le mot profond de Tacite (*omnia serviliter pro dominatione*) : faire tout avec servilité pour atteindre au pouvoir.

II.

Auprès et autour du trône se groupaient trois familles puissantes : celle des Bourbons, celle des Guises et celle des Châtillons.

La maison de Bourbon tirait son origine de Robert, sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence, et époux, en 1318, de Béatrix de Bourbon, fille d'Agnès, héritière de Bourbon. Cette maison, de souche royale, s'était élevée rapidement à un grand degré d'illustration et de puissance par la capacité et le courage de ses membres, qui ne tardèrent pas à porter ombrage aux Valois. Leur grandeur fit leur abaissement. La révolte du connétable de Bourbon les ruina dans l'esprit de François Ier, qui les laissa systématiquement à l'écart et ne tint aucun compte de leurs protestations de fidélité. A l'époque dont nous faisons le récit, cette famille, sans compter les branches collatérales, se composait des trois fils de Charles de Bourbon Vendôme : Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, Charles, cardinal de Bourbon, et Louis, prince de Condé.

Antoine de Bourbon, né à La Fère le 22 avril 1518, et

marié en 1548 à Jeanne d'Albret, se fit remarquer de bonne heure par son courage, qualité héréditaire dans sa famille; mais chez ce prince la valeur militaire était obscurcie par une grande mollesse de caractère unie à une assez grande ambition. Le mouvement religieux qui entraînait la France vers la Réforme le trouva d'abord indifférent; mais voyant Henri II, fidèle aux traditions paternelles, démembrer de ses Etats tout le Languedoc et la Guyenne pour les donner au connétable de Montmorency, il se sentit attiré, ou plutôt il se tourna vers les doctrines nouvelles. Impressionnable comme les natures faibles et irréfléchies, il voulut abjurer publiquement, en 1555, à la mort de son beau-père; il en fut détourné par son chapelain, qui s'était vendu aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine. Ces fluctuations, dictées tour à tour par la crainte et par l'intérêt, durèrent jusqu'en 1558. Simon Brossier, ministre calviniste, homme de foi et de courage, fit cesser les hésitations du prince, qui se prononça ouvertement pour la Réforme.

Cette conquête fut, pour les luthériens, l'occasion d'une grande joie; ils saluèrent dans le premier prince du sang le futur chef de leur parti; mais ils se méprirent sur son caractère, en attribuant à la foi ce qui n'était que l'effet de l'ambition; ils payèrent plus tard chèrement cette brillante conquête. A la mort de Henri II, le prince arriva à la cour, mais trop tard; d'autres avant lui s'étaient emparés des avenues du pouvoir, et au lieu des honneurs dus à son rang comme premier prince du sang, il ne subit que des humiliations qui témoignaient du peu de cas qu'on faisait de sa personne et de son caractère.

Louis de Bourbon, prince de Condé, né le 7 mai 1530, n'avait de commun avec son frère Antoine que la valeur et le goût immodéré des plaisirs. A l'avènement de François II, il s'était déjà distingué dans plusieurs siéges et combats; mais l'antipathie des Valois pour sa maison l'avait tenu en dehors des hautes positions militaires et administratives. Une place de colonel général de l'infanterie française, au-delà des monts, fut tout ce qu'il obtint de la munificence de Henri II. Irrité de se voir sans cesse mis à l'écart, quand des princes étrangers (les Lorrains) étaient en faveur, il se jeta, plus par rancune que par conviction,

dans le parti protestant dont il devint l'un des chefs, sinon le plus moral, au moins le plus brillant : « Il était, dit Brantôme, de fort basse et petite taille, non que pour cela il ne fût aussi fort, aussi vert, aussi vigoureux et adroit aux armes à pied et à cheval autant que homme de France. Au reste, il était fort agréable, accostable et aimable. On tenait ce prince pour plus ambitieux que religieux. »

Un tel homme pouvait servir militairement la Réforme, mais moralement il ne pouvait rien pour elle : l'entrée des Bourbons dans ses rangs ferma l'ère glorieuse des martyrs et ouvrit celle des capitaines; en descendant de ses bûchers pour se présenter sur des champs de bataille, elle perdit cette sève forte et vigoureuse qui avait marqué chacune de ses douleurs par un triomphe. Les promesses faites au martyr ne le sont pas au soldat.

Charles, cardinal de Bourbon, fut voué de bonne heure à l'état ecclésiastique. Il ne dut qu'à sa naissance le singulier privilége de devenir, sous le nom de Charles X, le roi des ligueurs.

III.

A côté de la maison des Bourbons était celle des Guises. Cette famille, branche cadette des ducs de Lorraine, ne s'était établie en France que vers les derniers jours du règne de Louis XII; elle y vint pauvre et presque indigente, avec un valet et un bâton; mais elle y vint avec l'énergie du juif quand il dépose quelque part son bâton de voyage pour y dresser sa tente. Le chef de la maison, Claude de Lorraine, avait eu d'Antoinette de Bourbon, sa femme, quatre fils et quatre filles, dont il fallait faire la fortune.

Après la mort de Claude de Lorraine, ses enfants végétèrent ; mais habiles, insinuants, patients, ils surent si bien s'orienter dans les avenues du pouvoir, que François Ier devina, dans ces étrangers, cette ambition qui devait plus tard jeter le royaume de saint Louis dans le hasard des guerres civiles. En mourant (nous l'avons déjà dit) il avertit son fils d'avoir les yeux ouverts sur ces princes étrangers qui, pour se grandir dans l'opinion publique, prétendaient descendre de Charlemagne. Ou-

blieux des ordres paternels, et aussi indolent que peu pénétrant, Henri II, qui tenait la maison de Bourbon à l'écart, permit aux Guises de prendre une si grande influence, qu'à sa mort ils se trouvèrent à la tête du pouvoir, gouvernant son faible successeur par Marie Stuart, leur nièce, fille de Marie de Guise, leur sœur, qu'ils avaient eu l'habileté d'unir avec Jacques V, roi d'Ecosse.

Charles, cardinal de Lorraine, promu à l'âge de quinze ans à l'archevêché de Reims, dont le titulaire jouissait du droit de sacrer les rois de France, n'avait d'égal à sa dextérité, dans le maniement des affaires, que son ambition; il rêvait pour lui-même la tiare pontificale, comme il rêva plus tard pour son frère François le trône des Valois; rien ne paraissait trop élevé pour cet homme, pour lequel tout moyen était légitime quand il fallait atteindre un but; du prêtre il n'avait que le nom et l'ambition insatiable. Peu soucieux de sa dignité, il ne cachait pas sa vie licencieuse; au lieu de grandir au pied des autels, il avait grandi à la cour de Henri II, captant par son esprit et ses gentillesses les bonnes grâces de Diane de Poitiers. Sa haute dignité ecclésiastique, sa prépondérance dans les conseils du roi, ses revenus, qui s'élevaient à une somme considérable, ses talents enfin, faisaient du cardinal un personnage très-important.

François de Guise, son frère, n'avait pas ses dehors brillants; mais il avait, ce qui lui manquait complètement, un mâle courage. Homme de guerre, il s'était couvert de gloire au siége de Metz; Calais, qu'il avait enlevé aux Anglais, avait rendu son nom populaire. C'était cet homme au cœur noble et généreux, mais brutal et colère jusqu'à la cruauté, qui devait mettre son épée au service du parti catholique et mettre en pratique ce que la parole de son frère le cardinal savait si bien formuler en maxime. Oncle du roi régnant et commandant en chef de l'armée, il était moins un sujet qu'un maire du palais sous un roi fainéant.

Les autres fils de Claude de Lorraine disparaissent dans l'éclat que projettent leurs deux aînés, le prêtre et le soldat. Mais ils ne concourent pas moins au lustre de cette famille, partie de si bas et arrivée si haut.

IV.

A côté de la maison alors toute puissante des Guises et de celle délaissée des Bourbons, était l'antique famille des Châtillons, alliée à celle des Montmorency, et tirant, selon Dubouchet, son origine des premiers ducs de Bourgogne. Le maréchal de Châtillon, mort en 1522 au service de François Ier en marchant au secours de Fontarabie, laissa Louise de Montmorency, sœur du connétable de ce nom, veuve avec trois fils : Odet, Gaspard et François. Ces trois jeunes gens eurent le rare avantage d'être élevés par une mère qui leur fit donner une éducation virile et digne de leur rang. Dans le choix qu'elle fit du célèbre Berauld, l'un des plus savants hommes de son temps, pour être leur précepteur, elle semblait pressentir le rôle à la fois brillant et douloureux auquel ils seraient appelés. A côté de Berauld, elle plaça un gentilhomme instruit dans l'art militaire, Guillaume de Prunelay. Sous ces habiles maîtres, les trois frères firent des progrès rapides.

Odet de Châtillon, l'aîné des trois, naquit le 10 juillet 1517. Dès sa plus tendre enfance il se sentit porté vers l'état ecclésiastique, dans lequel les plus grandes familles tenaient à honneur d'avoir quelques-uns de leurs membres; elles y voyaient le double chemin des grandeurs et de la fortune. Odet de Châtillon avait à peine seize ans, et déjà Clément VII, lors de son séjour à Marseille, l'avait revêtu de la pourpre romaine. Bientôt après il fut nommé archevêque de Toulouse, pourvu d'un grand nombre d'abbayes, et en 1535 de l'évêché de Beauvais, l'une des plus anciennes pairies ecclésiastiques du royaume. Riche du revenu de ses biens d'église, il céda son patrimoine à ses frères en 1544, par une donation qu'il renouvela en 1559.

Odet de Châtillon paraît être demeuré étranger aux dissensions religieuses jusqu'en 1558; nous le voyons seulement en 1554 promulguer des constitutions synodales, pour remédier aux abus qui s'étaient glissés dans son diocèse de Beauvais. Plus tard, il se joignit aux Bourbons vers lesquels l'entraînaient moins ses nouvelles

convictions religieuses que les liens du sang et de l'amitié; tel était aux premiers jours du règne de François II ce haut dignitaire de l'Eglise romaine, « qui, dit Brantôme, était un très-sage et avisé homme de bien de prélat. Il donnait de très-sages avis, car il avait un bon savoir, et aimait fort ceux qui en avaient; il était le Mécène de plusieurs. Il faisait plaisir à tout le monde, et jamais homme refusa de lui en faire, et jamais ne les abusa ni vendit des fumées de cour. »[1]

Gaspard, comte de Coligny, devenu le chef de la famille par l'entrée de son frère aîné dans la prêtrise, naquit à Châtillon-sur-Loing, en 1517 ; il parut de bonne heure à la cour, sous les auspices du connétable de Montmorency, son oncle; ce fut une chose aussi rare qu'étrange que les débuts de ce jeune homme qui, au milieu d'une cour licencieuse, révéla cette âme puritaine qui devait faire de lui l'un des plus grands caractères de son siècle. Sérieux, réfléchi, à un âge où on ne l'est guère, il ne se lia qu'avec un seul gentilhomme, jeune homme de grande espérance, François, duc de Guise, qui devait devenir plus tard son irréconciliable ennemi. La cause de cette rupture, dont les suites furent si funestes, est honorable pour Coligny. Le duc de Guise l'avait consulté sur le mariage du duc d'Aumale, son frère, avec une fille de Diane de Poitiers. « J'aime mieux, lui avait répondu Châtillon, une bonne renommée que toutes les richesses qu'une femme pourrait apporter dans ma maison. » Le mariage se fit ; le duc de Guise n'oublia jamais les sévères paroles de son ami; elles avaient trop vivement blessé son amour-propre. Destiné à la carrière militaire, vers laquelle le portaient ses goûts, Coligny fit, en 1542, ses débuts au siége de Montmédy, sous les ordres du duc d'Orléans; l'année suivante, il fut blessé au siége de Bintch, et se distingua par un brillant coup de main, dans lequel il mit en déroute la cavalerie ennemie, dont il fit le commandant prisonnier. A la célèbre bataille de Cérisoles, où il fut blessé, il fut armé chevalier sur le champ du combat, comme François Ier l'avait été sur celui de Marignan. Les solides qualités du jeune gentilhomme atti-

[1] Brantôme, Vie d'Odet de Châtillon.

rèrent sur lui l'attention de Henri II, qui, n'ayant pas pour les Châtillons la défiance bien légitime qu'il avait pour les Bourbons, le fit rapidement avancer dans la carrière des honneurs. Il le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel et lui donna la charge importante de colonel général de l'infanterie française, au même moment où le plus grand désordre régnait dans l'armée. Nul n'était plus propre que Coligny à mener à bonne fin cette rude et délicate tâche; sévère et rigide presque jusqu'à la dureté, tant le mal était grand, il ramena l'ordre là où régnait la plus grande indiscipline. Rien n'arrêta le réformateur militaire; ni la résistance des officiers supérieurs, ni le murmure des soldats; les règlements qu'il fit, et qu'une ordonnance royale sanctionna le 20 mars 1550, devinrent le vrai code militaire de la France. [1] « Les ordonnances de Coligny, dit Brantôme, ont été les plus belles et politiques qui furent jamais faites en France, et crois que depuis qu'elles ont été faites, les vies d'un million de personnes ont été conservées, et autant leurs biens et leurs facultés; car auparavant ce n'était que pilleries, voleries, brigandages, rançonnements, meurtres, querelles parmi les membres.» [2]

Henri II récompensa Gaspard de Châtillon en le nommant lieutenant général de ses armées, afin qu'il eût sur la cavalerie la même autorité qu'il avait sur l'infanterie. Le nom de Coligny se trouva dès lors mêlé glorieusement à tous les faits d'armes qui signalèrent le règne de Henri II; sa vie ne fut qu'une suite de combats, de batailles, de siéges, dans lesquels il se distingua, toujours plus redouté après une défaite, que craint après une victoire. Les dignités vinrent le trouver sans qu'il les recherchât; celle d'amiral de France lui fut donnée le 11 novembre 1552; un seul échelon dans la hiérarchie militaire le séparait de celle de connétable. Rien ne manquait à sa gloire, qui n'avait d'égale que celle du duc François de Guise, mais sur lequel il avait une supériorité morale incontestable, soit par la sévérité de ses mœurs, soit par son éloignement instinctif de tout esprit d'intrigue.

[1] Voir Note I.

[2] Brantôme, Vie de l'amiral de Châtillon.

Fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin, il s'occupa, durant les heures de sa captivité, pour la première fois, et avec le sérieux qu'apportait ce grand esprit à tout ce qu'il faisait, des discussions religieuses qui agitaient la France. Il voulut connaître les causes pour lesquelles les parlements et le clergé envoyaient tant de malheureux à la mort. Ses sympathies furent dès lors pour le parti opprimé; mais à la mort de Henri II, quoique soupçonné d'hérésie, il ne s'était pas encore prononcé.

François de Châtillon, sieur d'Andelot, était né à Châtillon-sur-Loing, le 18 août 1521. Doué comme ses frères Odet et Gaspard d'esprit et d'intelligence, il les surpassait par son génie entreprenant et une audace qui ne connaissait pas d'obstacles. C'était le militaire, sinon le plus remarquable, au moins le plus brillant de ces temps où rien n'était plus commun que le courage; à ces dons il joignait les dons plus rares encore de l'habileté et de la prudence : c'était une tête froide avec un cœur bouillant. Il fit, en 1543, ses premières armes à la défense de Landrecies ; l'année suivante il combattit à Cérisoles, et fut armé chevalier sur ce célèbre champ de bataille; plus tard, nous le rencontrons devant des villes attaquées ou dans des villes à défendre, toujours à la hauteur de ses glorieux débuts, et digne, en tout, de son illustre frère. Envoyé en Italie au service du duc de Parme, il fut fait prisonnier et enfermé dans le château de Milan d'où il ne sortit qu'à la paix de Vaucelles. Pendant les longues heures de sa captivité, il lut les ouvrages de Calvin, et fut tellement frappé de la puissance des raisonnements du réformateur, qu'il embrassa avec ardeur la Réforme et engagea ses frères à suivre son exemple. Rendu à la liberté, Coligny, nommé récemment amiral de France, fit passer sur sa tête la charge importante de colonel général de l'infanterie française.

En 1559, nous le trouvons dans Saint-Quentin assiégé par les Espagnols et défendu par son frère; après la prise de la ville, il fut fait prisonnier et s'échappa deux jours après. En 1548, il contribua à la prise de Calais, qui vengea la France de bien des humiliations et jeta tant d'éclat sur la maison des Guises. Ennemis nés de tout ce

qui pouvait être un obstacle à leur ambition, les princes lorrains ne virent pas sans une secrète jalousie Andelot grandir dans l'admiration des camps et dans l'intimité du roi ; c'en était assez pour qu'ils cherchassent à le perdre ; l'occasion se présenta bientôt. Andelot ne cachait pas ses opinions ; quelque temps après la prise de Calais, il avait emmené dans ses terres de Bretagne un ministre neuchatelois nommé Gaspard Carmel, dit Fleury, qui desservait l'Eglise de Paris depuis 1557 ; il l'avait fait prêcher, avec un grand succès, l'Evangile partout où il passait.

Moins désireux de le ramener à la foi catholique que de le ruiner dans l'esprit du roi, le cardinal de Lorraine apprit à Henri II le changement qui s'était opéré chez Andelot. Mandé à la cour pour rendre compte de sa conduite, il se présenta devant son souverain irrité, qui lui rappela ses bienfaits, le taxa d'ingratitude et lui reprocha de ne plus aller à la messe, de faire de la propagande, et d'entraîner l'amiral dans ses erreurs.

Andelot écouta le roi en silence et avec une attitude respectueuse. — « Sire, lui dit-il quand il eut achevé de parler, l'obligation que j'ai à Votre Majesté pour vos bienfaits et honneurs m'a tellement asservi que je n'ai épargné à votre service ni corps, ni biens, et ne suis et ne serai jamais las de continuer tant que j'aurai la vie au corps, y étant naturellement obligé. Vous ne trouverez aussi étrange, s'il vous plaît, si, après avoir fait mon devoir à votre service, je m'étudie à chercher mon salut. La doctrine que je confesse avoir fait prêcher est bonne et sainte, prise du Vieil et Nouveau Testament, approuvée des anciens conciles et de la première Eglise, et en celle que nos pères ont tenue et crue. Il ne se trouvera point que j'aie été au Pré-aux-Clercs, comme l'on m'accuse ; si j'y avais été, je ne penserais pas pour cela avoir rien fait contre Dieu, ni contre Votre Majesté. Je confesse qu'il y a bien longtemps que je n'ai été à la messe, et je ne l'ai pas fait à la légère, mais après avoir pris l'avis et conseil du plus savant de votre royaume ; que si Votre Majesté s'était étudiée à s'enquérir de la vérité (office qui vous appartient), vous ne pourriez assez louer et magnifier la bonté de Dieu, lequel m'a tellement ôté le voile d'igno-

rance, que je m'assure, avec sa grâce, de n'y jamais aller. J'ai aussi envoyé un livre à Monsieur l'Amiral, mon frère, plein de consolations, et propre pour le consoler en l'ennui de sa prison, advenue pour votre service. Par ainsi, Sire, je vous supplie de laisser ma conscience paisible et vous servir du corps et des biens qui sont en tout vôtres. »

Ces fières et nobles paroles, qui auraient touché une âme grande et noble, irritèrent Henri II.— « Ce collier que vous portez, lui dit-il en le lui montrant, je ne vous l'avais point donné pour en user comme vous le faites; car en l'acceptant de moi, vous aviez promis d'aller à la messe et de suivre ma religion. »

— Sire, répondit Andelot, je ne savais pas alors ce que c'est que d'être chrétien; à cette condition je ne l'eusse accepté, si Dieu m'eût touché comme à présent.

A ces mots, le roi ne se contint plus, et saisissant une assiette il la lança à la tête d'Andelot; elle alla blesser le dauphin qui était à ses côtés.

— Sortez, s'écria le roi d'un ton impérieux.

Andelot s'inclina respectueusement et sortit; mais à la porte des appartements royaux, il trouva des archers qui se saisirent de lui et le conduisirent dans le château de Melun qu'ils lui donnèrent pour prison. Cette arrestation causa une profonde sensation; le bruit en vint jusqu'au pape qui s'étonna de la douceur du châtiment; il se plaignit au chargé d'affaires de France que le cardinal de Lorraine eût manqué à ses devoirs d'inquisiteur en ne le faisant pas brûler comme hérétique.

Quand les Eglises apprirent la captivité d'Andelot et les efforts qu'on faisait pour lui faire abandonner le droit chemin, elles s'unirent dans une prière commune pour demander à Dieu de préserver le guerrier d'une chute qui serait la perte de son âme et la désolation de tous ceux qui marchaient fidèlement sous la bannière de Jésus-Christ. Calvin, qui veillait sur les Eglises, écrivit au prisonnier de Melun et l'exhorta à veiller soigneusement sur lui-même, lui représentant avec force, que plus il avait reçu de son Maître, plus il devait lui apporter; que, s'il avait exposé sa vie pour servir un roi de la terre, il ne devait pas craindre de l'exposer pour servir le Roi du ciel. Il le mit en garde contre les tentations et les flatte-

ries, et lui donna pour exemple Moïse qui préféra l'opprobre de Christ à toutes les délices de l'Egypte. « Remettez-vous, lui disait-il, entre les mains de Celui auquel votre vie est précieuse, et qui a les issues de la mort en sa main. »[1]

Il est plus facile d'avoir du courage en un jour de bataille ou d'assaut que dans la solitude d'une prison. D'Andelot en fit l'humiliante expérience : attaché à Jésus-Christ, mais profondément attaché à son roi, il voulait servir l'un et l'autre; c'était impossible. Il ne céda pas cependant sans de grands combats ; la lettre qu'il adressa au roi nous initie à toutes ses perplexités ; il gémit d'avoir pu déplaire à son souverain qu'il aime ; mais en cessant d'aller à la messe, il n'a fait qu'obéir à sa conscience ; il en dit la raison, et il espère que son souverain la comprendra. « Ce que je vous demande, Sire, lui dit-il en finissant, ce n'est point, grâce à Dieu, par crainte de la mort, et moins encore par le désir de recouvrer ma liberté : car je n'ai rien de si cher que je n'abandonne pas volontiers pour le salut de mon âme et la gloire de mon Dieu ; mais toutefois la perplexité où je suis de vouloir vous satisfaire et rendre le service que je vous dois me travaille et serre le cœur tellement que pour m'en délivrer j'ai été contraint de vous faire cette très-humble requête. »[2]

Le roi confia le soin de ramener le captif à la foi de ses pères à son propre confesseur, rusé docteur de Sorbonne: « homme, dit de Bèze, stylé à la courtisane et à la sorbonnique. » Des conférences eurent lieu entre lui et le prisonnier qui fut ébranlé, non par les raisonnements du confesseur du roi, mais par les instances de son frère le cardinal, celles du connétable, et surtout par les larmes de sa femme, Claude de Rieux ; il céda et écrivit au roi qu'il consentait à entendre la messe, sans aucune abjuration verbale ; « ce dont il se repentit plus tard, dit de Bèze, connaissant qu'il l'avait fait par grande infirmité

[1] Lettres de Calvin. Jules Bonnet, 2e vol., p. 202.

[2] L'original de cette lettre est entre les mains de M. le colonel Tronchin, à Lavigny.

qu'il a toujours condamnée jusqu'à la mort, et amendée par tous les effets qu'il est possible de désirer. »[1]

La nouvelle de la défaillance d'Andelot causa une plus grande douleur aux Eglises que ne l'aurait fait sa mort, qui eût été un vrai triomphe pour elles. Plus qu'un autre, Calvin en souffrit; son âme fière et inflexible ne comprenait pas les pactes que la conscience fait avec le monde; pour lui, le premier devoir à accomplir devait être envers Dieu, le second envers l'homme. « Je sais bien, écrivait-il à Andelot, que quant à l'acte que vous avez fait, les excuses que vous amenez ont une couleur pour amoindrir la faute en partie ; mais quand vous aurez tout considéré de plus près, le tout ne peut vous alléger devant Dieu ; car vous savez combien de pauvres âmes débiles ont été troublées d'un tel scandale, et combien de gens pourront prendre pied à votre exemple ; et quand ce mal ne serait pas d'avoir ruiné ce que vous aviez édifié, ce n'est pas une offense ni petite ni légère d'avoir préféré les hommes à Dieu, et pour gratifier une créature mortelle, avoir oublié celui qui nous a formés, qui nous maintient, qui nous a rachetés par la mort de son fils unique, et lequel nous a faits participants de son royaume ; bref, Dieu a été fraudé en ce que vous avez trop déféré aux hommes, soit de faveur, soit de crainte ou de révérence. »

« Votre chute, lui dit-il, dans sa belle et triste lettre, est bien mauvaise, de laquelle il doit vous souvenir en amertume de cœur. »

Après le docteur qui censure, nous trouvons dans Calvin le chrétien plein de compassion qui encourage. « Je pense bien, dit-il à Andelot, que ceci vous sera raide de prime face ; mais je dirai avec saint Paul que je ne me repentirai pas de vous avoir contristé pourvu que ce soit pour votre salut ; même que si vous désirez être épargné de Dieu il vous est bon et utile de n'être point épargné de ceux auxquels il a remis la charge de vous tirer à repentance ; cependant je n'entends pas vous contrister outre mesure, tellement que vous en soyez découragé à l'avenir. »[2]

1 Hist. ecclés. I, 145.

2 L'autographe de cette lettre est à la bibliothèque de Genève.

Cette lettre dut sans doute entretenir dans le cœur d'Andelot, nature droite et généreuse, cette repentance si précieuse aux yeux de Dieu, qui lui montra plus tard ce dur chemin des expiations dans lequel il marcha d'un pas si résolu et si ferme.

Après avoir satisfait, quoique à demi, aux désirs du roi, Andelot rentra dans tous ses emplois. Tel était cet homme dont son frère l'amiral disait plus tard : « Je puis dire en vérité que personne en France ne l'a surpassé en la profession des armes, ne doutant pas que les ennemis ne lui rendent le même témoignage, surtout ceux qui ont autrefois éprouvé sa valeur. Je n'ai point connu d'homme ni plus équitable ni plus amateur de piété envers Dieu, suppliant humblement Notre Seigneur que je puisse sortir de cette vie aussi pieusement que je l'ai vu mourir. »[1]

V.

A côté de tous ces hommes appelés à jouer un rôle plus ou moins marquant dans l'histoire de la Réformation française, il en est encore quelques-uns qui, quoique un peu sur les arrière-plans du tableau, ne sont pas cependant complétement dans l'ombre; le premier de tous est le connétable Anne de Montmorency dont nous avons déjà parlé. Sous le dernier règne, il était tout-puissant et passait pour le plus grand homme de guerre de son temps. Il avait du gentilhomme la fierté, et du courtisan la souplesse, sous des formes rudes; catholique, mais plus monarchique encore que catholique, il ne comprenait pas qu'un sujet pût avoir une autre foi que celle de son souverain. Il portait donc une haine instinctive aux luthériens et ne rougissait pas de recevoir des mains de Henri II les dépouilles des condamnés à mort. Brantôme le dépeint de main de maître. « Il portait, dit Brantôme, le nom d'Anne, pour être filleul de cette brave Anne de Bretagne, reine de France, et celui que l'on dit avoir été le premier gentilhomme et baron chrétien de la France, ce qui lui redonde à un très-grand honneur : aussi a-t-il

[1] Vie de l'amiral de Châtillon (1648), page 71.

bien su entretenir en soi ce christianisme tant qu'il a duré, et n'en a jamais dérogé, ne manquant jamais ni à ses dévotions ni à ses prières, car tous les matins il ne faillait de dire et entretenir ses patenostres, soit qu'il ne bougeât du logis, soit qu'il montât à cheval et allât par les champs aux armées, parmi lesquelles il se disait qu'il fallait se garder des patenostres de M. le connétable, car en les disant et marmottant lorsque les occasions se présentaient, comme force désordres et débordements arrivent maintenant, il disait : « Allez-moi pendre un tel, attachez celui-là à cet arbre, faites passer celui-là par les piques tout à cette heure, ou harquebusez tout devant moi. Taillez-moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi ; brûlez-moi ce village ; boutez-moi le feu à un quart de lieue à la ronde, etc. » Tout en donnant ses ordres, Montmorency continuait à réciter ses prières sans en omettre une. Il eût cru pécher s'il eût fait autrement. »[1]

Dans un rang un peu inférieur se trouvait Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André. Henri II aimait particulièrement ce seigneur, qui était gourmand, spirituel, dépensier, frivole, aimable, insinuant, intrépide sur un champ de bataille. Il le nomma le premier gentilhomme de sa chambre, le combla de largesses et l'enrichit des dépouilles des protestants.

Nous pourrions mentionner encore quelques autres personnages, entre autres le vieux cardinal de Bourbon, qui, dans son ultra-catholicisme, ne comprenait pas plus que le connétable que les Français pussent avoir une autre religion que celle de leur souverain. Il était bien difficile que, sous un roi mineur autour duquel se remuaient tant d'ambitions, ce règne ne fût pas marqué par quelques événements notables. Ce fut au milieu de ces agitations que se continua le procès de Du Bourg, commencé sous le dernier règne.

VI.

Du Bourg était depuis quelque temps dans sa prison quand les juges délégués pour lui faire son procès se

[1] Brantôme, Vie d'Anne de Montmorency.

présentèrent devant lui; il refusa de leur répondre et déclina leur compétence, attendu qu'il ne pouvait être distrait de ses juges naturels, qui étaient les membres du parlement. La haine de ses persécuteurs ne s'arrêta pas devant cette illégalité flétrie par tous les publicistes qui puisent les principes du droit dans les bases éternelles de la justice; elle l'enleva à ses pairs et le livra à ses accusateurs, Henri II le voulant ainsi; Henri II ne fut que conséquent avec lui-même. Le jeune conseiller s'inclina devant la volonté de son souverain. Il dit à ses accusateurs qu'il n'avait pas voulu désobéir au roi, dont il était toujours le sujet fidèle, et que s'il avait parlé c'était parce que son maître l'avait voulu. Le prisonnier subit plusieurs interrogatoires dans lesquels il confondit ses accusateurs. Ses interrogatoires n'étaient que des affaires de pure forme, une hypocrisie légale. Il était condamné d'avance. L'évêque de Paris, qui était au nombre des commissaires, le condamna à être dégradé de ses ordres de diacre et de sous-diacre qu'il avait pris avant que ses yeux fussent ouverts aux vérités chrétiennes. Il fit appel, mais vainement.

Dans l'intervalle de ses appels, Du Bourg donna de ses nouvelles à l'Eglise de Paris. Il lui disait combien Dieu le soutenait dans son épreuve et l'assurait que les appels interjetés contre la sentence de ses juges n'avaient lieu que parce que le chrétien ne doit pas aller au devant du martyre, et qu'il peut se servir de tous les moyens honnêtes de défense que Dieu met à la disposition de ses enfants. « Quant à moi, ajoutait-il, je ne crains pas la mort, je la désire. »

Tous les appels de Du Bourg furent rejetés; il ne s'en étonna pas; le 20 novembre il fut dégradé dans sa prison de ses ordres de diacre et de sous-diacre; il en bénit le Seigneur. «Car, dit Crespin, il regardait comme un grand honneur d'être délivré de ces marques de la bête. »

Après sa dégradation le clergé le livra à la cour; pendant la durée de son procès son âme se fortifiait; toutes les tentatives pour l'engager à une rétractation furent inutiles; il confondit avec une rare présence d'esprit les moines que le clergé lui députait; quand on lui parlait de sa mort, il répondait qu'il serait un lâche de renier

Jésus-Christ pour lequel il souffrait. Craignant, s'il était condamné, d'être calomnié après sa mort, il présenta à ses juges sa confession de foi; écrite dans la solitude d'une prison, en face d'un bûcher et en présence de Dieu, elle est l'un des beaux monuments de cette glorieuse époque; nous ne pouvons, vu sa longueur, la transcrire en entier; nous n'en donnons que la fin.

« Moi donc, connaissant les grandes erreurs, superstitions et abus dans lesquels j'ai été plongé ci-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines qui sont contraires à la doctrine de notre maître Jésus-Christ, qui est la sainte et pure parole de Dieu contenue aux livres canoniques du Vieil et Nouveau Testament, révélée par le Saint-Esprit, laquelle je prends pour guide et conduite en cette vie mortelle, comme la colonne de feu conduisant les enfants d'Israël par le désert jusqu'en la terre promise et désirable ; elle sera la lampe à mes pieds. Ensemble je promets pour l'avenir et le reste de ma vie de cheminer et vivre selon la doctrine, le mieux qu'il sera à moi possible, moyennant l'esprit de Dieu qui m'assistera et me dirigera en toutes mes voies ; sans cet esprit je ne peux rien, avec lui je peux tout ; tellement que tout sera à la louange de Dieu, à l'avancement du royaume de son Fils, à l'édification de toute son Eglise et au salut de mon âme ; auquel seul je rends grâces éternelles ; lequel aussi je prie, au nom de son fils notre Seigneur, me vouloir confirmer et entretenir par son esprit en cette foi jusques à la fin et me donner grâce, vertu et puissance de le confesser de cœur et de bouche, tant devant fidèles qu'infidèles, tyrans et bourreaux de l'Antéchrist et icelle maintenir jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Je désire grandement vivre et mourir en cette foi, sachant et étant bien assuré qu'elle a pour fondement la seule parole du Seigneur, et qu'en icelle ont vécu et sont morts tous les saints Pères, patriarches, prophètes et apôtres de Jésus-Christ. C'est la vraie connaissance du Seigneur, en laquelle gît et consiste la béatitude et félicité de l'homme, comme dit Jésus-Christ. C'est ici la vie éternelle, ô Père, qu'on te connaisse seul vrai Dieu et Jésus-Christ que tu as envoyé. Telle est la foi en laquelle je veux vivre et mourir, et j'ai signé cet

écrit de mon seing, prêt à le sceller de mon propre sang, pour maintenir la doctrine du Fils de Dieu, lequel je prie humblement, et de bon cœur, vous ouvrir l'entendement de la foi, afin que vous puissiez connaître la vérité, ce que je lui demande de la manière que nous sommes par lui enseignés de le prier en disant : Notre Père qui es aux cieux, sanctifié soit ton nom, etc. »

Le prisonnier fit remettre à la cour sa confession de foi. Ses amis s'effrayèrent de sa hardiesse et le supplièrent de ne pas la présenter, parce qu'elle équivaudrait à un arrêt de mort. Du Bourg s'y refusa; ils le prièrent alors d'y faire au moins quelques changements, et de s'exprimer en termes assez vagues pour que, tout en conservant sa foi, il eût l'air de souscrire à celle des prêtres ; ils lui représentèrent sa jeunesse, son avenir brisé, la mort douloureuse qui l'attendait. Son courage fut ébranlé; comme Jérôme de Prague, il eut peur, et à la place de sa noble et belle confession de foi, il en présenta une qui donna à ses amis l'espérance de le délivrer. Les fidèles de Paris lui députèrent alors Marlorat ; ce ministre pénétra dans sa prison, et lui parla avec une sainte énergie. « L'Eglise, lui dit-il, en passant tour à tour de la menace à l'encouragement, a les yeux sur vous; votre apostasie sera sa honte comme votre fidélité sera sa gloire. » Avant l'arrivée de l'intrépide pasteur, la grâce avait déjà visité le prisonnier; aux premières paroles de Marlorat, il s'humilia, confessa humblement ses fautes, et, sans délai, il envoya au parlement une déclaration qui maintenait sa première confession.

Ses amis furent consternés ; les fidèles de Paris rendirent grâce à Dieu ; ses ennemis triomphaient, Du Bourg avait mis entre leurs mains son arrêt de mort; il fallait cependant se hâter, car le jeune conseiller était homme de bon savoir, de grand avenir, et comptait de chauds partisans et de puissants protecteurs.

La cour se réunit le 21 décembre ; Du Bourg comparut devant elle ; il était calme, grave et serein ; l'assemblée était très agitée, et sous l'impression de sentiments bien divers. Parmi les conseillers, les uns voulaient en finir avec l'hérétique audacieux qui avait osé, malgré la défense du roi, professer publiquement des opinions

hétérodoxes; les autres le plaignaient tout en admirant son intrépidité; ils auraient voulu le sauver, mais ils n'en voyaient pas la possibilité; l'accusé, loin de nier ce qu'on appelait son crime, s'en fit gloire; or la peine de ce crime, c'était la mort; les conseillers la votèrent; pas un seul n'eut le courage de protester.

Quand l'arrêt eut été prononcé, Du Bourg se leva, il demanda ou plutôt il prit la parole; ce ne fut plus un accusé qui se défend, ce fut un accusateur, un chrétien qui, déjà détaché de la société par un acte violent, prend Dieu et le monde à témoin de l'injustice de sa condamnation; il ne se plaignit pas; pourquoi se plaindrait-il? L'arrêt qui lui donne un bûcher ne lui donne-t-il pas le ciel. « Quoi, dit le martyr, en s'adressant à ses anciens collègues, laisserons-nous fouler aux pieds notre rédemption et le sang de Celui qui l'a si libéralement répandu pour nous? N'obéirons-nous pas à notre roi, qui veut que nous le défendions, qui nous soutient, et qui est le premier au combat? Quoi donc! la peur peut-elle nous faire chanceler? Doit-elle nous ébranler? Ne serons-nous pas plutôt hardis, invincibles, sachant combien peu les hommes peuvent contre nous? » Il parla ensuite de la désobéissance au roi, dont on l'avait accusé. « Est-ce désobéissance, s'écria-t-il, est-ce déloyauté à son prince et supérieur que de lui bailler ce qu'il nous demande? Est-ce désobéissance à notre roi que de prier pour sa prospérité, que son règne soit gouverné en paix, et que toutes superstitions et idolâtries soient bannies de son royaume; de demander à Dieu qu'il le remplisse, et tous nos supérieurs qui sont sous lui, de sa connaissance en toute prudence et intelligence spirituelle, afin qu'ils cheminent tous dignement au Seigneur et lui soient agréables? N'estimera-t-on pas plutôt que ce soit désobéissance de déshonorer Dieu, le courroucer par tant de sortes d'impiétés, endurer que l'on transfère sa gloire aux créatures et au reste, nous accommoder aux inventions des hommes, lesquelles ne sont que mensonges, faire vertu de blasphémer son nom, approuver mille autres insolences qui ne sont point reprises. »

Il s'adressa ensuite à la conscience de ses juges: « Si vous avez, leur dit-il, le glaive de Dieu pour tirer ven-

geance de ceux qui font mal, voyez comme vous nous condamnez; considérez de près le forfait que nous avons commis, et décidez avant toutes choses s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Etes-vous tellement enivrés de la coupe de la grande bête, qu'elle vous fasse boire si doucement le poison au lieu de médecine? N'êtes-vous pas ceux qui font pécher le pauvre peuple, puisque vous le détournez du vrai service de Dieu? »

Les juges tremblaient en l'écoutant, la puissance de la vérité les faisait descendre de leurs siéges pour y faire monter l'homme qui leur parlait, et cet homme n'était pas un accusé ordinaire, c'était un orateur déjà sacré par la mort et qui semblait, prophète de Jéhovah, leur parler de l'un des rivages de l'éternité. Il en vit pleurer quelques-uns : « Pourquoi pleurez-vous? leur dit-il; que dénote cet ajournement, sinon que vous sentez vos consciences chargées et que les piteux cris contraignent vos yeux de crocodiles de lamenter? Or donc, pendant que vos consciences sont poursuivies par le jugement de Dieu, voilà les condamnés qui se réjouissent du feu; il leur semble qu'ils ne vivent jamais mieux que quand ils sont au milieu des flammes. Les rigueurs ne les épouvantent point, les injures ne les affaiblissent point; de manière que ce proverbe convient très-bien, messieurs : Le vainqueur meurt et le vaincu lamente. »

C'était grand, c'était beau; sans s'en douter le jeune conseiller atteignait le plus haut degré d'éloquence auquel il soit possible d'arriver : tout, dans ce moment, débordait chez lui, mépris profond de l'erreur, amour plus profond de la vérité, pitié sans dédain pour ses juges, sacrifice joyeux de sa vie pour la gloire de son maître. « Non, non, messieurs, s'écria-t-il, nul ne pourra nous séparer de Christ, quelque piége qu'on nous tende et quelque mal que nos corps endurent; nous savons que nous sommes dès longtemps comme des brebis destinées à la boucherie; donc qu'on nous tue, qu'on nous brise; pour tout cela les morts du Seigneur ne cesseront pas de vivre, et nous ressusciterons ensemble. Quoi qu'il y ait, je suis chrétien, oui je suis chrétien; je crierai encore plus haut, mourant pour la gloire de mon Seigneur Jésus-Christ, et puisque ainsi est, que tardé-je? Saisis-moi, bourreau, mène-moi au gibet! »

Les juges oublient qu'ils sont juges, leurs yeux se mouillent de larmes. Du Bourg, prédicateur de l'Evangile, presse, exhorte, censure et termine par ces paroles: « Cessez, messieurs, vos brûlements et retournez au Seigneur, en amendement de vie, afin que vos péchés soient effacés; que le méchant délaisse sa voie et ses pensées perverses, et qu'il se retourne au Seigneur, et il aura pitié de lui ; vivez donc et méditez en icelui, ô sénateurs! et moi je m'en vais à la mort ! »

Un pareil discours au forum et à l'aréopage eût arraché à la mort un coupable; à Paris, il n'obtint d'autre résultat que des larmes stériles.

Le jour de sa mort fut un grand jour pour la populace de Paris. De bonne heure elle remplissait la place de Grève ; le martyr accompagné de cinq cents hommes parut sur une charrette ; il était calme et recueilli ; monté sur la fatale plate-forme, il ôta lui-même ses vêtements. « Etant nu, il jeta de grands soupirs, dit Crespin; puis la grâce le fortifia : « Mes amis, dit-il au peuple, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier, mais pour l'Evangile. » Les bourreaux s'emparèrent de lui, et lui-même, craignant quelque défaillance morale arrachée par les tourments, prononça souvent ces simples et naïves paroles qui peignent tout à la fois le chrétien et l'homme: « Mon Dieu, ne m'abandonne pas, afin que je ne t'abandonne pas non plus. » Dieu ne l'abandonna pas, il eut soin de lui; et pendant que les hommes attachaient son corps au poteau d'infamie, il posait sur la tête de son fidèle martyr la couronne de ses élus.»[1]

Nous l'avons déjà dit, un grand prédicateur est celui qui enseigne du haut d'un bûcher; Du Bourg eut cet insigne honneur. Sa mort causa une grande sensation à Paris et dans les provinces. « Quand Anne Du Bourg, conseiller au parlement de Paris, dit Florimond de Remond, fut brûlé, tout Paris s'étonna de la constance de cet homme. Nous fondions en larmes dans nos colléges au retour de ce supplice et plaidions sa cause après son décès, maudissant les juges injustes qui l'avaient con-

[1] Voir le récit détaillé du procès de Du Bourg dans Crespin, liv. VII.

damné; son prêche en la potence et sur le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent su faire[1]. »

Nous devons au même historien quelques pages dans lesquelles cet ennemi acharné des réformés devient à son insu leur apologiste devant la postérité. « Les premiers luthériens, dit-il, qui passèrent en France, voire même les calvinistes qui vinrent depuis sous cette modestie et simplicité chrétienne, pipèrent le monde ; car ceux qui ne pouvoient croire qu'en une vie si sainte comme étoit la leur en apparence, put loger une fausse doctrine, et que sous le riche habit du duc Anchises fut cachée une boue de bien mauvaise odeur, étaient ébranlés en leur ancienne croyance, couroucés après ces hommes qui ne respiroient que toute sainteté. Le nom du Seigneur et du Christ était à tous propos dans leur bouche; *le certes* seul ou *en vérité*, leur serment ordinaire; ils se déclaroient les ennemis du *luxe*, des *débauches publiques* et *folatreries* du monde trop en usage parmi les catholiques. En leurs assemblées et festins, *au lieu de danses et hautbois*, c'étoient lecture de Bibles qu'on mettoit sur table et chants spirituels, surtout les pseaumes quand ils furent rimés. Les femmes, à leur port et habit modeste, paroissoient en public comme Magdelaines dolentes ou Eves repenties, ainsi que disoit Tertullien de celles de son temps; les hommes mortifiés sembloient être *frappés* du Saint-Esprit. C'étoient autant de saints Jeans prêchant au désert. — Ils taschoient de s'établir, *non avec la cruauté, mais avec la patience; non en tuant, mais en mourant.* De sorte qu'il sembloit que la chrétienté fut revenue en eux *en sa première innocence*, et que *cette sainte Réformation* dut ramener le siècle d'or. »

C'étaient cependant ces hommes dont la vie pure et sainte contrastait avec la vie dissolue de leurs contemporains qu'on jugeait dignes de mort! La cour, le parlement, le clergé, la populace voulaient leur extermination, les uns au nom du repos du royaume, les autres au nom du salut de l'Eglise. Les supplices donc se multipliaient d'une manière effrayante. A Paris, la multitude irritée de voir des martyrs fermes, calmes et sereins sur

[1] Flor. de Rem., liv. VII, page 865.

leurs bûchers, les arracha d'entre les mains du bourreau pour se donner la jouissance de les torturer elle-même.

Une circonstance politique vint encore aggraver la position des protestants. Il s'était formé dans la nation un parti assez considérable qui demandait la réunion des états généraux, afin de mettre des bornes à la puissance des Guises et de la reine mère. Les réformés, dont le nombre était très-considérable, se ralliaient naturellement à ce parti qui donnait de vives inquiétudes à la cour, qui redoutait toute atteinte portée à une autorité qu'elle voulait exercer sans contrôle. On chercha donc des moyens de les intimider et de leur nuire. On eut recours, dit l'historien de Thou, à une foule d'artifices pour les perdre, et on leur tendit des piéges de toute manière pour avoir lieu de punir ceux qui le méritaient le moins; car ce fut alors qu'on plaça dans les villes, et surtout à Paris, au coin des rues, de petites Notre-Dame et des images de saints, ornées et couronnées de fleurs, devant qui on allumait des chandelles et des cierges. Des valets, des portefaix et d'autres gens de la lie du peuple s'assemblaient devant ces statues et y chantaient des cantiques d'une manière jusqu'alors inouïe, au mépris de la discipline de l'Eglise et des fonctions sacrées de nos prêtres. Près de ces images étaient posés de petits troncs, où les passants étaient forcés, par des gens chargés de cet emploi, de mettre de l'argent pour l'entretien de ces lumières. Si on refusait de payer; si on passait devant les statues sans les saluer, quoique ce fût sans dessein; si enfin on ne s'arrêtait pas avec respect lorsque le peuple entonnait ses chants ridicules, on était aussitôt maltraité ou surpris comme hérétique; et on se croyait heureux de n'avoir que des coups, de n'avoir été traîné que dans la boue, et d'être conduit en prison sans avoir perdu la vie. Ces indignes traitements, bien loin d'abattre les ennemis de la cour et les protestants, les irritèrent au dernier point et les obligèrent à s'unir encore davantage.[1] A ces causes de mécontentement s'en joignirent d'autres.

Le cardinal de Lorraine et son frère s'étaient rendus très-impopulaires auprès d'un grand nombre de gentils-

[1] De Thou, liv. XXIII, page 706. — Théod. de Bèze, année 1560.

hommes catholiques qu'ils avaient froissés dans leurs intérêts et dans leur amour-propre. Ils étaient venus à Fontainebleau de toutes les provinces de la France pour demander au nouveau roi, les uns l'arriéré de leur solde, les autres des pensions auxquelles ils croyaient avoir des droits. — Les caisses étaient vides... les demandes pressantes, nombreuses. . Le jeune monarque, sur le conseil du cardinal de Lorraine, fit élever un gibet aux avenues de Fontainebleau, et publia un édit qui ordonnait à quiconque s'était rendu à la cour pour y solliciter, sous quelque prétexte que ce fût, des paiements, des dettes, des pensions et des bénéfices, d'en sortir dans les vingt-quatre heures sous peine d'être pendu.

Les solliciteurs quittèrent Fontainebleau la rage dans le cœur et grossirent les rangs des malcontents qui, joints aux réformés, commençaient à former un parti, qui chercha le moyen de se débarrasser des Guises ; les uns parce que le gouvernement leur était odieux ; les autres, c'étaient les protestants, parce qu'ils voyaient leurs frères périr journellement dans les supplices.

VII.

Quand une idée est en circulation, en France surtout, elle prend vite un corps. Le mot d'ordre était donné, il fallait se débarrasser des Guises. Avant cependant d'arriver à des moyens violents, les réformés s'adressèrent à Catherine de Médicis et la supplièrent de faire cesser les persécutions. « Ce sera le moyen, luidirentlespasteursde l'Eglise de Paris, de maintenir la tranquillité dans le royaume ou d'empêcher les émeutes ; nous répondons de la soumission et de l'obéissance de ceux qui sont sous notre direction ; nous savons, ajoutaient-ils, qu'il y en a d'autres en plus grand nombre cent fois, qui, connaissant les abus du pape, et ne s'étant pas encore rangés à la discipline ecclésiastique, ne pourront souffrir la persécution. » [1]

La reine accueillit gracieusement leurs plaintes, mais ne fit rien pour eux. Les protestants poussés à bout, et

[1] Bèze, liv. III, p. 143.

voyant de plus les Guises résolus à frapper les plus illustres têtes, formèrent le dessein de délivrer le royaume de leur tyrannie.

Les auteurs de cet audacieux projet ne voulurent pas le mettre à exécution avant d'avoir consulté les théologiens et les jurisconsultes français et allemands les plus éminents de leur parti. La réponse de ces derniers fut affirmative; mais elle portait que la prise d'armes, pour être légale, devait être faite sous la direction d'un prince du sang et du consentement des ordres de l'Etat ou de la plus grande et de la plus saine partie de ces ordres. Quoique cette réponse ne fût pas affirmative sur tous les points, les auteurs du projet cherchèrent un chef; ils le trouvèrent dans le prince de Condé, qui, pauvre et presque indigent, ne demandait qu'une occasion de se venger des Guises. Il accepta ce périlleux honneur; mais il fut convenu que son nom demeurerait caché jusqu'au moment où les besoins de la cause exigeraient qu'il fût connu.

Après l'acceptation de Condé, on jeta les yeux sur Bary de La Renaudie, dit Laforêt, pour organiser et diriger l'entreprise. Ce gentilhomme, issu d'une ancienne famille du Périgord, se trouvait sous le poids d'un jugement qui l'avait flétri, plutôt pour le crime d'autrui que pour le sien.[1] Dans un procès soutenu à l'occasion d'un bénéfice de son oncle dans l'Angoumois contre Jean du Tillet, greffier en chef du parlement de Paris, il avait produit une pièce qui fut reconnue fausse, et il avait été condamné à une grosse amende et au bannissement temporaire. Le cœur ulcéré, il s'était retiré à Genève, où l'amabilité de son caractère et ses manières agréables et distinguées lui avaient gagné l'affection et l'estime de tous les refugiés. Il accepta avec empressement la direction de l'entreprise, parce qu'il y vit le moyen de laver par une action d'éclat l'infamie du jugement qui pesait sur son nom. Intrépide, persévérant, habile, insinuant, éloquent, passionné, il avait toutes les qualités du parfait conspirateur; il se mit de

[1] De Thou, liv. XXIV, p. 754.

suite à l'œuvre, associa, malgré les efforts de Calvin,[1] plusieurs réfugiés à l'entreprise, parcourut la France dans tous les sens, recruta partout des partisans et leur donna rendez-vous à Nantes pour le 1er février 1560. Il avait choisi cette dernière ville parce que le parlement de Bretagne y tenait ses séances et devait y juger un grand procès qui occupait tous les esprits; les noces de quelques nobles personnages devaient également y être célébrées. La Renaudie pensa, non sans raison, qu'il lui serait facile, au milieu d'un si grand concours de monde, de ne pas éveiller les soupçons de la police.

Les conjurés furent exacts au rendez-vous. La Renaudie les visita chacun séparément dans leurs hôtels; le soir il les réunit tous dans la salle basse d'une auberge, et après les compliments d'usage, il prit la parole :

« Messieurs, leur dit-il, cette sérénité et cette joie que je crois remarquer sur vos visages, mes chers compagnons, est une preuve de la tranquillité de vos esprits, et m'assure que non-seulement vous exécuterez avec ardeur nos projets, mais encore que votre fidélité et votre constance seront inébranlables, et que le succès suivra une entreprise commencée par tant de gens de bien. Vous êtes arrivés en ce lieu de différentes provinces, à la fleur de votre âge, avec des qualités rares. Vous joignez à la prudence l'expérience des affaires, et, ce qui est plus à estimer encore, vous savez garder fidèlement le secret; ne semble-t-il pas que Dieu vous ait choisis lui-même? Après cela, je ne m'étonne pas que vous ne soyez ni rebutés par les difficultés et la grandeur des périls, ni intimidés par la crainte des supplices, qui n'effraient que les coupables, et que vous soyez disposés à sacrifier votre vie à la liberté publique et au repos de votre patrie. Quoiqu'il soit inutile d'exhorter des hommes courageux qui ont éprouvé la bonne et la mauvaise fortune, j'ai cru que je devais vous parler de ce que nous avions à faire, afin que nous choisissions de concert, les lieux, le temps et les moyens d'exécuter notre dessein, et en même temps vous prouver la justice et la nécessité de prendre les armes, afin qu'il ne reste pas le moindre scrupule

[1] Note II.

là-dessus à des cœurs généreux. Personne n'ignore, à ce que je crois, que contre les lois et la dignité de cet Etat, les Guises, princes étrangers, se sont emparés de l'autorité souveraine au préjudice des princes du sang royal. Vous avez vu sans doute tous les écrits répandus en France à ce sujet. On ne peut douter aussi où tendent les desseins ambitieux des Lorrains. »

L'orateur raconta alors en détail l'histoire de la maison des Guises. Il la montra d'abord arrivant pauvre dans le royaume, puis s'élevant par ses intrigues au plus haut degré de puissance. « Elle est, dit-il, arrogante, fière, ingrate; elle fait peser son despotisme sur tout et sur tous; elle a éloigné du conseil de la couronne le connétable, les princes de la maison de Bourbon, les plus fidèles sujets du jeune monarque; elle a menacé d'un gibet ceux qui ont répandu leur sang pour la cause royale. Souffrirons-nous, s'écria La Renaudie, de pareils excès? Que serait-ce si l'Etat était entièrement renversé? Qu'arrivera-t-il lorsque le clergé sera dépouillé de ses biens, que la noblesse sera détruite, que toute liberté sera ôtée aux états et que le peuple sera réduit à une extrême indigence? Ne croyons pas, messieurs, que ceux qui craignent tous les Français, et qui les ont tous offensés, pardonnent à aucun. Attendrons-nous qu'une calamité publique justifie les soupçons de François Ier, ce prince si sage et si prévoyant, et que ces maîtres cruels, fortifiés par une timide noblesse, ne puissent plus être attaqués? Pourquoi différer plus longtemps? Délivrons notre roi du danger où il est; délivrons la patrie et rompons nos chaînes. »

L'orateur, pour décider ceux des conjurés qui étaient encore indécis et qui craignaient de passer pour des rebelles à l'autorité royale, insinua avec beaucoup de tact et d'habileté que la vie du jeune roi était en danger avec les princes lorrains; il rappela que ces derniers avaient fait courir le bruit qu'il était atteint d'une lèpre. « Peut-on penser, s'écria-t-il, que sa vie et celle des princes soient en sûreté sous de tels ministres? Or, afin, dit-il en terminant, que vous ne croyiez pas en cela, que vous n'agissiez contre votre conscience, je veux bien protester le premier et prendre Dieu à témoin que je ne penserai, ni

dirai, ni ferai jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, ni contre ceux de son sang; qu'au contraire je défendrai leur majesté et leur dignité, et en même temps l'autorité des lois et la liberté de la patrie contre la tyrannie de quelques étrangers. « Si je dis vrai, s'écria-t-il, levez-vous. » Tous se levèrent comme un seul homme. Il n'y en eut pas un seul, dans une entreprise où chacun apportait pour enjeu sa tête, qui élevât la moindre objection ou marquât la moindre hésitation. Séance tenante on discuta les moyens d'exécution. On convint qu'avant d'en venir aux armes un grand nombre d'entre eux et des moins suspects se rendraient à Blois où était la cour, et demanderaient au roi de faire cesser les poursuites contre les protestants; que des cavaliers armés s'y rendraient immédiatement après eux et se présenteraient devant le monarque pour le supplier de renvoyer les Guises; que sur le refus de ces derniers de se retirer on les attaquerait les armes à la main et qu'à ce moment le prince de Condé, dont on avait tu jusque-là le nom, se mettrait à la tête des conjurés.

Le 15 mars fut fixé pour le jour de l'exécution.

VIII.

Après avoir arrêté toutes leurs dispositions, les conjurés se séparèrent en se promettant d'être fidèles au rendez-vous et à tout ce qui avait été convenu. Jusque-là, l'affaire avait été conduite avec autant d'habileté que de prudence; et une chose qui a paru à tous les historiens digne de remarque, c'est qu'en pleine paix, quand les Guises avaient leurs émissaires partout, rien n'eût transpiré; une confidence de La Renaudie compromit tout. En quittant Nantes, ce chef alla à Paris pour se concerter avec le ministre Chandieu, jeune homme dont l'intelligence égalait le courage. Il logea chez l'avocat Avenelles, l'un de ses amis. Les nombreuses visites qu'il recevait dans la maison de son hôte, et dont celui-ci commençait à s'inquiéter, l'engagèrent à lui confier son secret; en l'apprenant, Avenelles sut cacher l'effroi dont il fut saisi et eut l'air de l'approuver. Dans cet homme, qui était protestant, et qui devint le dénonciateur de

ses coreligionnaires, il ne faut pas voir un traître, mais une conscience timorée. Sous le poids de sa terreur, il alla trouver le maître des requêtes de Vouzay, conseiller intime du cardinal de Lorraine, et lui raconta tout ce qu'il savait. Celui-ci en instruisit aussitôt le prélat qui ne pouvait y croire, tant la conjuration lui parut hardie. Les avis qui lui étaient venus de plusieurs côtés n'avaient pu troubler sa sécurité qui, dans ce moment, était parfaite. Après le rapport de son conseiller, il doutait encore; mais quand il eut tout entendu, ses doutes se dissipèrent. Il partit immédiatement pour Blois, emmenant avec lui l'avocat Avenelles; n'y trouvant pas son frère, il alla à Amboise où ce dernier avait conduit le jeune roi. François de Guise savait déjà tout par le courrier qui précédait le prélat; c'est ce qui l'avait décidé à quitter Blois en toute hâte, et à se retirer avec le jeune monarque à Amboise, dont le château, bâti sur un rocher à pic, lui servait de citadelle. Guise ne fut pas effrayé comme son frère; il ne vit dans la conjuration qu'un moyen de raffermir son autorité, et quoiqu'il sût que les conjurés n'avaient d'autre but que de l'expulser lui et les siens de l'administration des affaires, il ne voulut voir dans la conjuration qu'un attentat contre la majesté royale, afin de ne pas avoir l'air, en frappant les conjurés, de venger une injure personnelle. Aussi calme et aussi froid que le cardinal était agité, il repoussa l'idée qu'avait ce dernier de faire venir à Amboise toutes les garnisons des villes de France. C'eût été le moyen de donner l'éveil à ses ennemis, et de les empêcher de se jeter dans les filets où il voulait les prendre.

Les hommes que redoutait le duc de Guise n'étaient ni La Renaudie, ni les principaux chefs de la conjuration : c'étaient Coligny, Andelot, Condé. Il jugea prudent de les mettre dans l'impossibilité d'agir. Il leur envoya une lettre affectueuse, écrite par le roi, sous la dictée de sa mère. François II les invitait à venir sans délai auprès de sa personne. Les trois frères, qui n'avaient pas trempé dans le complot, s'y rendirent sans défiance et se présentèrent devant le jeune monarque, sans manifester ni crainte ni hésitation. Avec une grande liberté de parole, Coligny déclara à François II qu'il fallait mettre fin aux

mesures répressives, s'il voulait que la paix régnât dans le royaume. Il reproduisit les griefs que les réformés avaient contre les princes lorrains, demanda une amnistie absolue pour les faits passés, ainsi que le libre exercice de la nouvelle religion. Le chancelier Olivier, homme bon, mais faible, abonda dans le sens de Coligny. « Mieux vaut, disait ce magistrat, traiter les sujets du roi par douceur que par force. »

Les Guises, par politique plutôt que par humanité, cédèrent dans le but de pouvoir mieux écraser les conspirateurs, en faisant tenir en repos la masse du parti protestant ; un édit donc fut rendu, mais il était plein de restrictions.

Le prince de Condé, qui savait que la conspiration était découverte était venu à Amboise se jeter étourdiment entre les mains de ses ennemis, au lieu de se réserver pour agir au moment favorable. Il y a des heures dans la vie où les hommes éminents ont des éclipses dans leur intelligence et nous étonnent par des actes marqués presque au coin de la folie. Ce qui engagea sans doute Condé à cette démarche téméraire, ce fut la pureté de ses intentions à l'égard du roi dont l'autorité ne courait aucun risque. Il aurait dû cependant savoir que le maître d'Amboise n'était pas François II, mais le duc de Guise; que c'était à lui et non au monarque qu'il aurait à rendre raison de sa conduite. L'accueil glacial qu'il reçut lui apprit, mais trop tard, qu'il avait commis une grande faute.

La Renaudie ne tarda pas à apprendre que la conspiration était découverte. Cette nouvelle, qui aurait dû le faire renoncer à son entreprise, ne le déconcerta pas ; il en retarda seulement l'exécution de vingt-quatre heures, afin de dérouter ses ennemis. Les Guises étaient prêts à tout événement ; sous des prétextes plausibles, ils avaient éloigné d'Amboise tous ceux dont ils n'étaient pas sûrs, en les envoyant dans des villes où dominait l'esprit catholique, et avaient appelé à leur place les hommes qui leur étaient particulièrement dévoués. Il était donc bien difficile que les conjurés réussissent, et cependant leur hardiesse fut telle qu'un succès n'eût pas été impossible si une seconde trahison n'était venue de nouveau

tout compromettre. L'un des chefs réformés, Lignières, livra lâchement le secret des conjurés. Guise, connaissant dès lors leur marche, le dépôt de leurs armes, leur rendez-vous et leur mot d'ordre, devint le maître de la situation. Quand le moment d'agir arriva, il fit habilement ses dispositions, se mit à la tête d'un corps de troupes, et surprit un certain nombre de conjurés qu'il fit prisonniers et envoya à Amboise. On en pendit plusieurs sans forme de procès; on en renvoya quelques-uns.

Un corps de Béarnais et de Gascons, à la tête duquel était le baron de Castelnau, homme de piété et de grande naissance, s'emparait, au même moment, du château de Noisai, situé à peu de distance d'Amboise. Attaqué dans cette position par le duc de Nemours, Castelnau expédia un courrier pour dire à La Renaudie de venir en toute hâte à son secours; celui-ci arriva, mais trop tard. Castelnau, luttant contre des forces trop supérieures aux siennes, avait déjà capitulé, sous la condition qu'il serait conduit devant le roi, et qu'il aurait, ainsi que les siens, la vie sauve. Peu soucieux de tenir la parole de Nemours, le duc de Guise fit jeter le baron en prison et pendre ses compagnons aux créneaux du château.

Deux jours après, La Renaudie, qui cherchait à rallier le reste des conjurés, périt dans une rencontre qu'il eut avec son parent Pardaillan, qui était du parti des Guises. Quand les deux cousins furent en présence, ils s'élancèrent furieusement l'un sur l'autre; au moment où La Renaudie passait son épée au travers du corps de Pardaillan, il tombait lui-même mortellement blessé pai le valet de ce dernier.

Ainsi périt cet homme intrépide, digne par son courage d'un meilleur sort; mais plus heureux dans sa mort que Condé, forcé de voir égorger sous ses yeux ceux qui comptaient le voir à leur tête. Le succès qui fait les héros manqua à La Renaudie, qui ne doit pas être cependant classé parmi les aventuriers. S'il ne réussit pas dans son entreprise, la faute doit en être attribuée aux craintes d'Avenelles qui le trahit, et à l'étourderie de Condé, qui se rendit inutile dans une conspiration dont il était le chef réel. La manière dont l'entreprise fut conduite dénote chez La Renaudie une intelligence peu commune, au

service de laquelle il mit un courage à toute épreuve. Le but qu'il poursuivit n'était pas celui d'un conspirateur d'antichambre ou de bas étage ; elle eut, il est vrai, la désapprobation de Calvin, mais elle eut aussi l'approbation de plusieurs docteurs éminents. Après trois siècles, la question de droit n'est pas encore résolue, et La Renaudie se présente à nous selon nos points de vue, ici comme un rebelle, là comme un libérateur. Contre lui on peut dire que tout en ne voulant pas ébranler le pouvoir royal, croyant même le raffermir en le délivrant de la tutelle des princes lorrains, il voulait cependant violenter François II qui demeurait libre d'appeler dans ses conseils les personnes de son choix, et qui, en honorant de sa confiance le duc de Guise, ne faisait que lui accorder la juste récompense de ses brillants services. On pouvait dire encore que si on lui ôtait les Guises par la force, on pourrait également, plus tard, par la force, lui ôter ou lui imposer ses conseillers; que la conspiration donc, tout en n'ayant pour objet que le renvoi des princes lorrains, n'en était pas moins une forte atteinte portée à l'autorité royale. Pour La Renaudie on peut dire que la présence des Guises au conseil du roi était une usurpation et une dérogation flagrante aux lois et coutumes du royaume; et que, s'ils en avaient violé les lois fondamentales, ils étaient, par le fait, hors la loi; et que comme le roi, enfant sans volonté, était notoirement incapable de régner par lui-même, il devenait urgent que les réformés prissent par la force ce qu'ils n'auraient jamais obtenu par des demandes, des requêtes ou des supplications. Si enfin il faut aller au fond des choses, on pourrait dire qu'entre la maison de Bourbon et celle des Guises la question se résumait dans ces paroles : « Ote-toi de là pour que je m'y mette. » Condé n'était pas plus pour le prêche que Guise pour la messe. La religion servait de prétexte et n'était pas au fond des débats.

IX.

Le corps de La Renaudie fut rapporté à Amboise; on le suspendit à une potence sur le pont de la Loire avec cette inscription : « *C'est La Renaudie, dict Laforêt, capitaine des*

rebelles, chef et auteur de la sédition.» Il y demeura pendant tout un jour exposé à la vue des curieux; le lendemain on le coupa en quatre quartiers qui furent exposés aux lieux les plus apparents de la ville; sa tête fut mise sur le pont, clouée sur une planche comme celle d'un oiseau de proie.

Au milieu de ce tumulte, les Châtillons et le prince de Condé furent forcés de paraître dans les rangs des combattants à côté des Guises, et purent mesurer la perte immense que leur parti faisait. Le duc de Guise triomphait; son triomphe n'était pas cependant sans amertume ; ce qui le frappait chez les conjurés, c'était leur obstination et leur ardente bonne foi. Ils étaient venus à Amboise de toutes les parties de la France , en y apportant l'hommage de leur amour et de leur fidélité pour leur roi et leur haine pour eux. Ils tenaient tous le même langage, se laissaient pendre ou décapiter sans la moindre marque de faiblesse ou de regret. Il comprenait que ce parti réformé si ardent, si opiniâtre, si intrépide, si calme en face de la mort, jurait une haine mortelle à sa maison, et que s'il ne voulait pas être tué par lui, il fallait qu'il le tuât. Profitant d'une situation tout exceptionnelle, il se fit nommer lieutenant général du royaume avec des pouvoirs illimités. Les dictatures se trouvent presque toujours à la suite des émeutes et des révolutions.

Le jeune monarque abdiqua et livra à Guise ses plus fidèles sujets; le pauvre enfant ne pouvait rien; il ne voyait que par ses oncles qui lui montraient dans les conjurés des ennemis de son pouvoir ; cependant par moments la vérité se faisait jour dans son esprit. « Qu'ai-je donc fait, disait-il en pleurant, à mon peuple pour qu'il m'en veuille ainsi ? je voudrais entendre leurs plaintes et leurs raisons. » Puis s'adressant aux Lorrains, il disait : « Je ne sais ce que c'est ; mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous ; je souhaiterais que pour un temps vous fussiez hors d'ici, afin que l'on vît si c'est à moi ou à vous qu'on en veut. » « Si nous partons, répondaient-ils, les Bourbons trouveront certainement moyen d'exterminer notre maison. » Le roi ne savait que répondre; la vérité lui échappait, et quand il aurait dû renvoyer les Lorrains, il conférait au chef de leur maison les pouvoirs d'un dictateur. Il faut le plaindre, et non le condamner.

Surveillé et circonvenu comme il l'était, il lui était impossible de faire autrement qu'il ne fit. Le sang qui coula ne doit donc pas rejaillir sur lui; il en fut innocent, car là où il y a manque de libre arbitre, il n'y a pas culpabilité. Il en est autrement des Guises qui furent implacables. La Loire charriait des cadavres attachés au nombre de six, de huit, de quinze, à de longues perches, flottant sur l'eau et allant annoncer à Tours, à Saumur, à Nantes la justice des Lorrains, comme deux cent soixante-trois ans plus tard d'autres cadavres, roulant dans les mêmes eaux, disaient celle de Carrier, qui appliquait durement aux descendants des ligueurs la peine du talion.

La vue des supplices, quand elle est trop prolongée, finit par en donner l'ivresse. Guise et son frère, après les exécutions du matin, se réservaient pour l'après-midi les principaux chefs. A l'heure indiquée, toutes les dames de la cour en grande toilette prenaient place aux fenêtres du château pour assister au spectacle que le cardinal leur donnait. Le roi, sa mère et les jeunes princes étaient présents et prenaient plaisir à ces sanglantes fêtes, dignes de la cour d'un Néron. Les hommes qu'on exécutait étaient calmes devant la corde qui devait les pendre ou la hache qui devait les décapiter, comme s'ils eussent été sur un champ de bataille. Aimable, poli, galant avec les dames, le cardinal les rendait attentives aux moindres incidents du drame qui se jouait devant elles. Il riait, il plaisantait, et quand les conjurés mouraient en héros, il disait au jeune roi : « Voyez, Sire, ces effrontés, ces enragés, la crainte de la mort ne peut abattre leur orgueil; que feraient-ils donc s'ils vous tenaient ? »[1] Et l'enfant royal prenait alors plaisir à voir mourir ses sujets.

Une femme, cependant, la duchesse de Guise, était hors d'elle-même et ne voulait pas assister à ces affreux spectacles ; ce sang versé lui faisait peur: « Il retombera sur nous! il retombera sur nous, » disait-elle. Ses terreurs étaient des prophéties. Marie Stuart assistait aussi aux exécutions, et rien n'a établi jusqu'ici qu'elle ait inter-

[1] Regnier de la Planche.

cédé pour les victimes, ou qu'elle ait témoigné la moindre répugnance à les voir mourir. Le souvenir de ces sanglantes journées dut, sans doute plus tard, dans ses jours d'infortune, lui revenir en mémoire, et lui apporter des regrets et des terreurs. Condé était contraint d'assister à ces horribles festivals. Le cardinal aurait voulu, dit-on, le faire tuer par François II, qui, en s'amusant avec lui, lui aurait donné un coup de dague. Carrier, qui plus tard devait tristement s'immortaliser sur les bords du même fleuve, n'eut qu'une demi-ivresse de sang comparée à celle du prélat. Celle du duc de Guise son frère fut complète. Un gentilhomme était venu s'informer de sa santé de la part du duc de Longueville; Guise voulut qu'il dît à son maître ce que ses ennemis devaient désormais attendre de lui ; il le reçut à table et lui dit : « Rapportez à votre maître que je me porte bien et de quelle viande je me régale; » et tout aussitôt on amena un homme de grande et belle apparence, qui fut pendu aux barreaux des fenêtres de la salle à manger. Le gentilhomme épouvanté rapporta à son maître ce qu'il avait vu.

Le baron de Castelnau, qui s'était rendu sous la promesse que le duc de Nemours lui avait faite d'avoir la vie sauve, fut exécuté malgré Catherine et les Châtillons qui intercédèrent pour lui.

Accusé du crime de lèse-majesté, Castelnau protesta et s'écria : « Je suis innocent de ce crime; je n'ai point à me reprocher d'avoir attenté à la personne du roi, de la reine sa mère, de la jeune reine, des fils de France, ni des princes du sang, compris dans la loi ; si c'est un crime de lèse-majesté d'avoir pris les armes contre des étrangers infracteurs de la loi et usurpateurs de l'autorité souveraine, il fallait donc auparavant les déclarer rois ; c'est à ceux qui survivront à prendre garde qu'ils ne ravissent la couronne aux princes du sang royal; ma mort va me délivrer de cette crainte, et je ne dois plus tourner mes pensées que vers une meilleure vie. »

Après ces paroles, il présenta sa tête au bourreau. Quand on dépouilla son cadavre, on trouva dans ses bottes le plan de la conspiration contre les Guises, et une déclaration dans laquelle les conjurés protestaient que la personne du roi leur serait toujours chère et sacrée.

Toutes ces victimes, lâchement immolées par les Guises, amassaient sur leur tête la haine du parti protestant. L'époque des martyrs faisait place à celle des soldats. Ceux-ci mouraient avec le même courage que les premiers, mais ils ne mouraient pas avec la même douceur. Leur dernier mot n'était pas pardon, mais vengeance, et ce mot était recueilli comme un héritage sanglant mais sacré. Chaque mort laissait derrière lui plusieurs vengeurs; et quand l'un des conjurés, M. de Villemangis, sur le point de mourir, trempant ses mains dans le sang de ses compagnons décapités et les levant toutes rouges vers le ciel, cria d'une voix forte : « C'est le sang de tes enfants, Seigneur, tu les vengeras, » tout le parti protestant répondit d'une seule voix : Amen.

X.

Au milieu de ces scènes d'horreur, le chancelier Olivier jouait un triste rôle; convaincu de la bonne foi des conjurés, il les condamnait malgré les cris de sa conscience. Après une vie honorable et marquée par des réformes utiles, la peur lui fit oublier qu'il portait cette robe de juge sous laquelle l'homme doit être aussi inaccessible à la séduction qu'à la peur.

Ainsi se termina la carrière d'un homme auquel il ne manqua qu'un caractère viril pour être un grand magistrat; il fut de la famille des natures bonnes mais faibles. Olivier eût été grand s'il eût été à la hauteur de ses nobles fonctions, et si, au lieu d'être un glaive au service des Guises, il eût été un bouclier pour les accusés. Sa nature molle ne comportait pas cet héroïsme. Si quelque chose peut l'absoudre, ce sont ses derniers moments. La vue continuelle des supplices, la part qu'il y avait prise, les paroles de dédain des condamnés pour ses arrêts, le troublèrent profondément[1]. Il tomba dans une noire mélancolie qui fut suivie d'une fièvre ardente... Il poussait de grands soupirs, se tordait dans son lit et faisait pitié à ses gardiens. Le cardinal de Lorraine vint le visiter. La vue du prélat mit l'infortuné vieillard hors de lui.

[1] Voir dans Michelet (*Guerres de religion*) quelques belles pages sur le chancelier Olivier.

Ah ! ah ! cardinal ! lui cria-t-il avec un geste d'effroi, tu nous fais tous damner.

— C'est le malin esprit qui vous trouble, lui dit le prélat ; efforcez-vous de demeurer ferme dans la foi.

— Bien dit, bien rencontré, répondit le malade avec un rire sardonique, et il lui tourna le dos sans proférer un mot de plus. Le cardinal sortit : quelques moments après, le chancelier rendit le dernier soupir.

XI.

Le chancelier Olivier eut pour successeur Michel de L'Hôpital. Cet homme, appelé à prendre une part active et directe aux grands événements qui se préparaient, était né en 1505 dans les environs d'Aigue-Perse, dans la basse Auvergne. Ses premiers pas dans la vie furent pénibles et semés de dangers. Fils d'un homme qui s'était attaché plus par imprudence que par trahison à la fortune du connétable de Bourbon, il fut incarcéré à Toulouse, où il faisait son cours de droit. Reconnu innocent il fut relâché et alla rejoindre son père à Milan. Après quelques semaines de séjour dans cette ville, il se déguisa en muletier, et à travers mille périls se rendit à Padoue; pendant six ans il y étudia le droit sous des maîtres célèbres. Il quitta cette ville et alla à Rome, où il obtint une place d'auditeur de Rote. Sur la terre étrangère il était toujours Français, et soupirait après l'heure qui le ramènerait dans sa chère patrie. Il y retourna ; mais son protecteur, le cardinal de Grammont, étant mort presqu'au moment de sa rentrée, il sentit toutes les amertumes de l'isolement. Il endossa la robe d'avocat et fréquenta le palais. Trois ans après il devint le gendre de l'homme aux balançoires, le trop célèbre Michel Morin, le pourvoyeur des bûchers de François Ier. Le chancelier Olivier, qui appréciait ses grands talents et sa modération, l'envoya à Cologne, où le concile qui devait travailler à la réforme des abus de toute l'Eglise avait été convoqué. Après seize mois d'attente, voyant que les Pères de l'assemblée ne parvenaient pas à s'entendre, il demanda et obtint son rappel. Il s'attendait à un avancement qui lui fut refusé; la cour l'oublia au milieu de ses agitations et de ses intrigues.

Une femme, cependant, Marguerite de Valois, sœur de Henri II, sut apprécier son mérite : elle le nomma son chancelier, et lui donna la surintendance de sa maison. Plus tard, en 1554, il obtint celle des finances de Henri II, à la chambre des comptes. Après la mort de ce prince, il devint membre du conseil privé.

Les postes occupés successivement par L'Hôpital étaient plus brillants que lucratifs; là où d'autres se seraient enrichis, il ne trouvait pas même toujours son pain quotidien... Père de famille, il n'avait pas de dot à donner à ses filles ; une fois même, dit l'un de ses biographes, il demanda des aliments.

Il était à Nice, où il avait accompagné Marguerite de Valois [1] quand la mort du chancelier Olivier fit penser à lui pour son remplacement. Catherine, à laquelle il dut son élévation, s'honora en l'appelant dans ses conseils. Le cardinal de Lorraine, qui le regardait comme l'un de ses nombreux clients, ne s'y opposa pas. Ni l'un ni l'autre ne soupçonnait dans le nouvel élu une âme noble et fortement trempée... Ils croyaient se donner chacun une créature, et ils donnaient à la France un grand ministre.

L'Hôpital entrait aux affaires dans un moment bien critique; sa route était semée de nombreux écueils. Il les vit et les sonda sans se troubler, car son élévation ne lui donna pas le vertige qui saisit si facilement les parvenus. Seul, au milieu d'hommes qui en appelaient sans cesse à la violence et non à la raison pour soutenir leur cause, il jugea sage et prudent de faire par l'adresse ce qu'il se sentait impuissant de faire par la force... *droit et adroit* fut sa devise. S'il n'y fut pas toujours fidèle, il eut toujours au moins en vue dans toutes les occasions de sa vie le bien de l'Etat. C'est ce que nous fait observer Regnier de La Planche. « Quant au chancelier de L'Hôpital, dit cet historien, peu de gens se réjouissaient, au commencement de le voir élevé en cette dignité, ayant été familier du cardinal ; en sorte que l'on tenait qu'il n'oserait lui contredire en rien, ayant eu tant de faveurs et avancements de cette part ; mais tout ainsi qu'il connaissait

[1] Cette princesse avait épousé Philibert, duc de Savoie.

le naturel de ceux des Guises, pour les avoir de longue main pratiqués, aussi eut-il cette prudence de prévenir leurs aguets, dextrement, si non comme il devait, tout le moins comme il pouvait, selon la malice du temps; — abattant leurs plus furieux coups avec une industrie singulière. Car s'étant proposé, si tôt qu'il eut été établi dans sa charge, de cheminer droit en homme politique et de ne favoriser ni aux uns ni aux autres, ainsi de servir au roi et à sa patrie, il lui fallait user de merveilleux stratagèmes pour contenir les Lorrains en leurs bornes, ce qu'il voulait toutefois exécuter en sorte qu'ils ne pussent apercevoir qu'il les voulût en rien contredire ni leur déplaire, sachant bien que s'ils appréhendaient une fois cette opinion de lui il ne pouvait rien faire qui valût. Voilà comme avec une grande dissimulation, beaucoup de choses passaient par ses mains que l'on jugeait très-périlleuses. Ce néanmoins il en donnait entre deux vertes une mûre, donnant espérance à ceux qui aimaient le public que tout tournerait finalement en bien, pourvu qu'on le laissât faire. Peu de gens entendaient son intention; mais le temps fit connaître qu'il avait embrassé le service de son roi et le salut du peuple autrement qu'on n'avait cru ; et à vrai dire, on ne saurait assez décrire la prudence dont il usait. Car pour certain, encore que s'il eût pris un court chemin pour s'opposer virilement au mal, il serait plus à louer, et Dieu, peut-être, eût béni sa constance, si est-ce qu'autant qu'on en peut juger, lui seul par ses modérés déportements a été l'instrument duquel Dieu s'est servi pour retenir plusieurs flots impétueux, où se fussent submergés tous les Français. Et néanmoins les apparences extérieures paraissaient au contraire. Bref, quand on lui remontrait quelque plaie prochaine, il avait toujours ce mot à la bouche : « Patience, patience, tout ira bien. » [1]

Les Guises avaient abattu beaucoup de têtes, et cependant, de toutes celles qui étaient tombées, pas une seule n'enlevait une force réelle aux réformés; leur haine, ravivée par la froide cruauté des princes lorrains, doublait leurs forces et cimentait leur union dans leur sang

[1] Regnier de La Planche.

versé à Amboise. Ils savaient maintenant ce que le cardinal et son frère étaient capables de faire, et cependant, quand ces derniers eurent entre leurs mains Coligny, Andelot et Condé, le cœur leur manqua; ils n'osèrent pas les décapiter comme le baron de Castelnau. Les preuves contre les Châtillons manquaient, il est vrai; mais les hommes qui avaient pu transformer Amboise en abattoir devaient être peu scrupuleux. On se demande donc comment ils n'exigèrent pas du trop complaisant Olivier qu'il les déclarât coupables du crime de lèse-majesté pour leur permettre de les immoler ensuite. Ils n'avaient pas, sans doute, trempé de fait dans le complot; mais n'y avait-il pas eu chez eux complicité morale, ou, tout au moins, n'en avaient-ils pas désiré la réussite? Que de raisons pour condamner! L'explication de leur conduite ne se trouve que dans le peu d'habitude qu'ils avaient encore des exécutions en masse, ou dans la crainte de traiter des princes comme de simples gentilshommes, ou mieux encore peut-être, dans celle de commettre des crimes inutiles en ne frappant pas du même coup les Bourbons et les Châtillons.

XII.

Après les massacres viennent les apologies, holocaustes offerts toujours trop tard à la conscience publique. Trop de sang avait été versé pour qu'on pût garder le silence; il fallait faire savoir à tous les riverains épouvantés de la Loire, depuis Amboise jusqu'à Nantes, ce que signifiaient ces cadavres livides qui s'échouaient sur les bords du fleuve ou flottaient sur les eaux. Les Guises dictèrent donc à leur neveu deux lettres, l'une pour le parlement de Paris, l'autre pour le roi de Navarre;[1] ils y représentaient les réformés comme des séditieux qui avaient voulu attenter à la majesté royale. Ils disaient ce qui était faux, ils cachaient ce qui était vrai. La vérité devait importer peu à des princes qui se jouaient si facilement de la vie des hommes. Quant au tribunal de la postérité devant lequel ils devaient com-

[1] Note III.

paraître, ils n'y pensaient pas, et sans doute encore moins à la religion dont ils se proclamaient les défenseurs. Le duc de Guise était un pauvre théologien. A l'interrogatoire de Castelnau, celui-ci, disputant sur des matières de foi avec le cardinal, l'avait contraint d'accepter quelque chose de ses propositions, et il en prenait pour témoin le duc. « Eh ! que m'importe à moi ? dit celui-ci, qu'ai-je à faire de ta religion, mon métier n'est pas de parler, mais de couper des têtes. » Castelnau le regarda avec mépris. « Monseigneur, lui dit-il, vous avez dit un mot indigne d'un prince. »

Les assassinats servent rarement une cause ; car si les partis courbent la tête devant une grande victoire de leurs ennemis, ils s'abattent rarement quand le vainqueur n'est à leurs yeux qu'un bourreau. Les Guises purent s'en convaincre quand ils virent que de tous les points de la France ceux qu'ils avaient fait mettre à mort comme des rebelles passaient pour des saints. La voix de Villemangis criant vengeance retentissait comme un tonnerre et préparait à la maison de Lorraine des haines implacables, même jusque dans le cœur des enfants. Un gentilhomme huguenot, passant par Amboise un jour de foire, vit sur des piques les têtes de ses compagnons encore reconnaissables. Cette vue l'émut tellement qu'il s'écria au milieu d'une foule nombreuse : *Ils ont décapité la France, les bourreaux!* Le fils du gentilhomme, enfant de huit ans et demi, voyant l'émotion de son père, s'approcha vivement de lui. Celui-ci lui mit la main sur la tête : « Mon enfant, lui dit-il, il ne faut pas que ta tête soit épargnée après la mienne pour venger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y épargnes tu auras ma malédiction. » L'enfant promit et tint parole[1].

Le cardinal de Lorraine, pour accomplir l'œuvre commencée à Amboise, dicta au roi l'édit de Romorantin[2] qui transformait les évêques en inquisiteurs. Le chancelier de L'Hôpital, qui avait les sceaux depuis à

[1] Mémoires d'Agripa d'Aubigné, page 5, édit. Charpentier, 1854.

[2] Cet édit est ainsi nommé parce qu'il fut daté de Romorantin. — Voir note IV.

peine quelques heures, signa cet édit qui enlevait aux parlements la connaissance des cas d'hérésie. Il agit contre ses principes; il crut cependant devoir ployer devant les circonstances, dans l'espérance qu'il pourrait plus tard trouver des remèdes là où il ne pouvait apporter que des vœux impuissants; il le fit en partie, car il fit subir à cet édit des modifications importantes qui changèrent sa nature et empêchèrent la France de tomber sous la juridiction du saint office. Le parlement de Paris qui, dans une occasion semblable, avait résisté à Henri II, seconda le chancelier.

Le roi quitta Amboise et alla à Tours où son entrée fut fêtée par une mascarade qui ne manquait pas d'à-propos et déplut beaucoup aux princes lorrains. Un boulanger, qui avait un fils qui désirait voir le roi, lui donna l'âne dont il se servait pour aller au moulin; il le couvrit de la mante de sa femme et fit monter dessus son fils qui avait un casque de bois sur la tête et un bandeau sur les yeux; sur ce casque il y avait un oiseau ressemblant à un perroquet qui avait la tête rouge et qui becquetait souvent l'aigrette du casque de l'enfant. Deux jeunes gens, la figure barbouillée de suie et habillés en Ethiopiens, conduisaient l'âne, tenant chacun une des rênes de la bride. Les spectateurs virent dans cette représentation une image de l'état du royaume gouverné par un roi encore enfant, qui avait pour ministres des étrangers qui lui avaient crevé les yeux. Les Guises se plaignirent de cette haute inconvenance: les échevins firent des excuses pour le boulanger, qui, dirent-ils, était un homme grossier et n'y avait pas entendu malice. François II ne séjourna pas à Tours.[1]

XIII.

La reine-mère, agent presque passif dans tout ce qui s'était passé, haïssait les Guises peut-être autant que le faisaient les réformés, mais par un tout autre motif. Les princes lorrains avaient usurpé dans le conseil de la couronne la place qu'elle aurait dû y avoir comme

[1] De Thou, liv. xxv, p. 784.

reine-mère; depuis de longues années elle côtoyait le pouvoir, ce rêve de sa vie, sans pouvoir l'atteindre, et au moment où la mort de Henri II lui avait rendu sa dignité de femme, des princes étrangers s'étaient emparés de son fils et régnaient sous son nom. Elle avait donc pris le parti de se taire, ne se sentant pas assez forte pour agir. Elle savait que son influence sur François II serait toujours paralysée par celle de Marie Stuart; elle était donc réduite au triste rôle de courtiser sa jeune belle-fille, comme elle avait courtisé la vieille duchesse de Valentinois; elle devait souffrir cruellement; mais, pour cette âme corrompue, la nécessité fut toujours la première des lois. Catholique de naissance, elle ne tenait à sa religion que comme à une tradition monarchique; elle savait qu'il fallait que le souverain de la France fût catholique; c'était assez pour qu'elle n'eût aucune sympathie pour la Réforme; cependant elle pensa que les protestants pourraient lui être utiles contre les Guises capables de tout oser contre elle, si elle avait la moindre velléité de vouloir s'interposer entre eux et son fils. Elle songea donc à se faire secrètement des amis dans le parti réformé pour s'en servir au besoin, sauf à les abandonner plus tard. Elle fit inviter par l'abbé Chastelus, son premier maître des requêtes, et un gentilhomme Hermand Taffin, tous deux partisans de la Réforme, le ministre Chandieu à venir la trouver pour lui faire connaître les causes du mécontentement des protestants, et lui indiquer le moyen de pacifier les troubles du royaume.

Chandieu, dont nous avons mentionné le nom lors de la tenue du premier synode général des Églises réformées de France en 1559, jouissait parmi ses coreligionnaires d'une estime due à sa piété, à la fermeté de son caractère et à ses grands talents. Cet homme remarquable était né en 1534 au château de Chabot dans le Maconnais; il était le second fils de Guy de la Roche-Chandieu et de Claudine Du Molard, dame de Chabot. De bonne heure, il perdit son père. Sa mère l'envoya à Paris et confia son éducation à Matthias Granianus, qui fut pour lui ce que le célèbre Melchior Wolmar avait été pour ses nombreux disciples. A l'école de ce maître qui était partisan des idées luthériennes, le jeune Chandieu se sentit attiré vers elles. Son

penchant ne fit que croître pendant son séjour à Toulouse, où il étudiait le droit ; des entretiens enfin qu'il eut à Genève avec Calvin et Théodore de Bèze le detachèrent pour toujours de son Eglise. Il était à Paris, où l'avait appelé un procès relatif à la succession des biens de son oncle paternel, quand François de Morel, pasteur de l'Eglise protestante de cette ville, lui conseilla fortement d'abandonner la jurisprudence pour la théologie. Chandieu suivit les conseils du ministre, et n'hésita pas à sacrifier tous ses biens terrestres pour l'honneur d'annoncer l'Evangile de Jésus-Christ qu'on ne prêchait alors qu'au péril de sa vie. Le jeune étudiant en droit fit des progrès rapides dans les saintes lettres, et à l'âge de vingt ans, au lieu de faire ses débuts dans un palais de justice, il fut reçu pasteur de l'Eglise de Paris. L'apôtre saint Paul eût pu dire de lui ce qu'il disait de son bien-aimé disciple Timothée : « Que personne ne méprise ta jeunesse. »

Chandieu exerça pendant quelque temps son ministère sans trop de danger ; c'était le moment où Henri II ralentissait ses persécutions, qu'il reprit avec une nouvelle vigueur, après la découverte de l'assemblée de la rue Saint-Jacques. Indigné des calomnies répandues sur le compte de ses paroissiens, Chandieu les défendit dans un écrit énergique qui obtint un grand succès. Saisi et jeté en prison, il fut réclamé par Antoine de Bourbon, comme étant de sa maison. Le parlement ne voulant pas le lui rendre, le roi de Navarre le lui arracha de force. Le ministre était délivré, mais il était trop connu à Paris pour pouvoir y demeurer en sûreté. Sa communauté, qui craignait pour ses jours, jugeant prudent de l'éloigner pour quelque temps, l'envoya à Poitiers, où nous le trouvons vers la fin de l'année 1558 occupé à aider à vider un différend qui s'était élevé dans l'Eglise protestante de cette ville. De retour à Paris, il assista l'année suivante au fameux synode qui s'y tint.

Tel était cet homme auprès duquel Catherine de Médicis envoya Chastelus et Taffin. Dans ce moment il était absent. On invita Charles Albiac du Plessis, ministre à Tours, à venir à sa place. Celui-ci, qui avait été le témoin de l'exécution d'Amboise, n'osant pas se confier à

la parole de la reine, lui envoya un mémoire dans lequel il lui rappelait que les compagnons de La Renaudie n'avaient pas voulu attenter à l'autorité royale; que la parole donnée par le duc de Nemours aux confédérés avait été violée; que les Guises avaient fait sanctionner par le parlement le décret du concile de Constance qui porte qu'on n'est pas tenu de garder la foi aux sectaires; qu'ils empêchaient les protestants de faire parvenir leurs plaintes au roi; qu'ils s'opposaient à la tenue d'un concile vraiment national; que, pour parer à tous ces maux, il fallait assembler les états généraux, qui établiraient une forme de gouvernement conforme aux lois de l'Etat; qu'il fallait, enfin, laisser à chacun le libre exercice de sa religion et demander à un concile légitime la fin de toutes les contestations entre les deux cultes.

Ce mémoire, signé du nom supposé de Théophile, fut remis au fils d'un pelletier de la reine, nommé Camus, qui fut arrêté et jeté en prison, d'où il ne sortit qu'à la mort de François II.

XIV.

Les grandes époques de la vie d'un peuple sont toujours les temps où apparaissent les écrits de circonstance, dont la plus grande partie n'ont qu'une existence éphémère. Le sang versé à Amboise avait exaspéré les protestants contre les Guises et contre le cardinal surtout; de nombreux pamphlets circulèrent; *le Tigre* fut de tous celui qui eut le plus de retentissement. Quelque naturelle que fût leur haine pour lui, elle les rendit injustes, et, ce qui est pis, méchants. Un libraire chez lequel on trouva le pamphlet fut pendu; au moment où on le menait au supplice, un facteur de la ville de Rouen reprocha au peuple qui l'insultait sa lâcheté : « Ne tuez pas, dit-il à ceux qui le maltraitaient, celui que le bourreau va tuer. » On se saisit du facteur qui fut jugé, condamné et exécuté sur la place Maubert.[1]

La position des Guises devenait tous les jours plus difficile. Il leur arrivait de toutes les provinces des nouvelles

[1] Voir note V.

peu rassurantes sur l'état des esprits : dans plusieurs localités les protestants se soulevaient; le connétable de Montmorency se montrait un ami peu sûr; des écrits, en nom collectif, adressés aux parlements, réfutaient les accusations du cardinal de Lorraine dirigées contre les conjurés d'Amboise. Dans ces écrits on réclamait les états généraux et le concile, et on y accusait les Lorrains d'aspirer à la couronne; leur position devenant très-critique, ils crurent dans leur perplexité que Catherine de Médicis les trahissait et entretenait des relations secrètes avec les protestants. Ils lui avaient donné pour espion Marie Stuart qui s'acquittait habilement de son rôle et cherchait à lire dans les replis les plus secrets du cœur de sa belle-mère. Quelque habile que fût cette dernière, elle ne put échapper à l'œil vigilant de la jeune reine qui la dénonça à ses oncles ; le cardinal lui demanda pourquoi elle s'était mise en rapport avec les réformés. Catherine répondit avec une grande apparence de naïveté qu'elle ne l'avait fait que pour surprendre les secrets de ces séditieux; elle ajouta plus naïvement encore : « J'appellerai, si vous le désirez, à la cour Regnier de La Planche, confident huguenot du maréchal de Montmorency; nous causerons ensemble des affaires des protestants, et vous pourrez, si vous le désirez, entendre notre conversation caché derrière une tapisserie. » Le cardinal accepta.

L'homme que Catherine de Médicis allait compromettre était né à Paris et avait embrassé la Réforme qu'il honorait par une vie irréprochable et une science peu commune. Elle l'invita à venir la trouver et à lui dire toute sa pensée sur la cause véritable des troubles qui agitaient la France et à lui indiquer les moyens de remédier à ses maux. La Planche, qui soupçonnait que cette entrevue pouvait être une ruse des Guises, refusa de répondre. La reine insista; soit persuasion, soit menace, La Planche se décida à parler (le cardinal de Lorraine était derrière une tapisserie). « Il y a, Madame, lui dit-il, parmi les protestants, les huguenots de religion et les huguenots d'État: les premiers demandent la fin des persécutions, les seconds l'expulsion des Guises du conseil de la couronne, comme princes étrangers. La Renaudie, homme d'un grand courage, a eu l'habileté de les réunir, et a tenté,

par ce moyen, de délivrer le roi de la tutelle des princes lorrains. Vous-même, Madame, mère de plusieurs enfants, vous devez veiller soigneusement à leur grandeur, ce que vous ne pourrez faire en élevant les Guises, qu'il est d'une bonne politique de contenir dans de justes bornes.

— Il serait injuste, répondit la reine, d'éloigner des affaires des hommes qui ont rendu de si grands services à l'Etat; il n'est pas étonnant que je sois attachée à des princes que le feu roi, mon époux, tenait en si singulière estime; les huguenots qui sont venus à Amboise, tout en se prévalant du nom de mon fils, n'étaient que des séditieux.

— Les Guises, répliqua La Planche, trouvent leur intérêt à répandre le bruit que les conjurés ont voulu attenter à la personne du roi, quand il est certain qu'ils n'ont voulu attaquer qu'eux.

La conversation s'arrêta là; elle fut reprise dans l'après-midi. La Planche était sans défiance. La reine lui ordonna de dire tout ce qu'il savait sur la conjuration d'Amboise et d'aider le roi à faire arrêter deux conjurés, Maligny et Soubselles, qui s'étaient échappés. « Madame, répondit La Planche, je ne suis pas un espion, veuillez m'interroger sur toute autre chose; quant aux conseils que je vous ai donnés touchant la ligne à suivre à l'égard des Guises, je les maintiens. »

Le trop confiant magistrat fut mis en prison au moment où il quittait le cabinet de la reine; quatre jours après, elle lui fit rendre la liberté. Le cardinal de Lorraine avait pu se convaincre des dispositions des réformés à l'égard de sa maison; de son côté la reine était contente qu'il fût bien convenu, entre elle et le prélat, que ce n'était pas le roi, mais les Lorrains, que les conjurés avaient voulu attaquer dans Amboise. Le cardinal ne crut pas à la bonhomie de Catherine et continua, non sans raison, à se défier d'elle, sachant que son naturel était de caresser ceux qui la rudoyaient.

XV.

Les Guises, parfaitement renseignés sur l'état des esprits et la situation des choses, se décidèrent à convo-

quer une réunion de notables à Fontainebleau, espérant trouver dans la grande majorité des membres de cette assemblée la force morale qui leur manquait. Les vives inquiétudes que leur donnait la santé du roi les amenèrent à cette détermination : tout leur avenir reposait sur ce frêle jeune homme ; il était donc urgent de prévenir toute funeste éventualité, en trouvant dans le corps de la nation un appui dont ils useraient envers et contre tous : leurs calculs n'étaient pas dénués de fondement ; car quoiqu'il y eût une tendance bien marquée vers la Réforme, la grande majorité de la nation demeurait encore attachée aux anciennes traditions de l'Eglise. De là un esprit d'opposition contre les idées nouvelles. d'où devait nécessairement sortir la formation d'un grand parti dont ils seraient naturellement les chefs : des guerres civiles pouvaient naître sans doute de l'antagonisme des deux croyances, mais ce n'était pas ce qu'ils redoutaient : le calme leur paraissait plus funeste que l'orage; leur ambition était prête à tout.

Catherine et L'Hôpital désiraient la tenue de cette assemblée par un motif différent de celui des Guises; ils espéraient qu'il se formerait au sein de l'assemblée un parti intermédiaire qui tiendrait en échec les deux partis extrêmes, et qui, en oscillant selon les circonstances vers l'un ou vers l'autre, deviendrait le maître de la situation, ou tout au moins empêcherait la faction des Lorrains ou celle des protestants de dominer. C'était un système bâtard, mais il était bien conçu, parce que ce parti devait forcément rallier à lui tous les catholiques et tous les protestants modérés, c'est-à-dire tous ceux qui n'avaient pas des convictions religieuses bien arrêtées, et le nombre devait certainement en être assez grand; mais ce parti devait aussi manquer de l'initiative ardente, active, des partis extrêmes. Là donc où il aurait fallu des hommes d'une énergie indomptable, il ne pouvait y avoir que des conservateurs, c'est-à-dire des hommes qui, bons pour conduire un navire sous un ciel pur et sans nuages, ne savent pas tenir le gouvernail quand gronde la tempête. C'est au milieu de ces préoccupations que s'ouvrit la célèbre assemblée de Fontainebleau.

XVI.

Le 21 août 1560, cette assemblée, qui était aux états généraux ce que nos conseils généraux sont à notre assemblée législative, se réunit à Fontainebleau sous la présidence du roi. Le connétable s'y était rendu avec une escorte formidable, ainsi qu'Andelot et Odet de Châtillon, ses neveux; les princes de la maison de Bourbon n'étaient pas présents. Le chancelier L'Hôpital ouvrit la séance par un discours assez prolixe qui trahissait ses embarras et se résumait dans ces mots : le royaume est malade, il faut le guérir.

Dans la seconde séance, qui eut lieu le 23 août, Coligny, arrivé la veille de Normandie, présenta au roi une requête des réformés de cette province qui demandaient la fin des persécutions et la pleine liberté de leur culte; ils assuraient le monarque que leur fidélité pour lui était parfaite, et que dans leurs prières ils demandaient toujours à Dieu de répandre sur lui ses bénédictions. « Nous condamnons, disaient-ils dans leur requête, des entreprises telles que celle d'Amboise. » On fit observer à Coligny que cette requête n'était pas signée. « La prudence, répondit l'amiral, a fait un devoir aux réformés de ne pas le faire; mais, ajouta-t-il, ceux qui me l'ont remise m'ont assuré que dans la Normandie seule plus de 50,000 personnes la signeraient s'il leur était permis de se réunir. » Le roi loua Coligny de son zèle, le remercia de ses bons et loyaux services, et ordonna qu'on continuât à délibérer.

Jean de Montluc, évêque de Valence, prit la parole, et dans une harangue vive, brillante, hardie, parla comme aurait pu le faire Théodore de Bèze lui-même. « J'ai vu à Paris, s'écria l'orateur, jusqu'à quarante évêques croupissant au milieu de l'oisiveté et des délices, et ce n'est qu'en frémissant que je rapporte une chose aussi honteuse. » L'orateur s'éleva contre la manière dont on donnait les évêchés; il montra les curés marchant sur la trace des évêques; il demanda la réforme des abus, insista pour que la sainte Écriture traduite en français fût mise à la portée de tous; montra par des citations des Pères que les persécutions étaient contraires à l'esprit

évangélique, et indiqua un concile général, ou tout au moins national, comme le moyen de réunir les chrétiens divisés.

A Montluc succéda Marillac, archevêque de Vienne, qui parla plus énergiquement encore et flétrit la conduite du clergé et de la cour de Rome. « Si on ne revient pas, dit-il, à une vie meilleure, ce que saint Bernard a prédit arrivera. Le Christ descendra du ciel, chassera avec son fouet les prêtres de sa maison, comme il en chassa autrefois ceux qui y faisaient un honteux métier. Les ministres des autels doivent s'armer de leurs armes, c'est-à-dire prier en public, gémir, jeûner et prendre dans leurs mains l'épée de Dieu, c'est-à-dire se servir de la parole toute puissante de Celui qui n'était presque plus connu dans l'Eglise. Ni les tiares, ni les crosses, ni les mitres, ni les autres ornements sacerdotaux, signes de l'homme intérieur qui doit sans cesse marcher dans les voies de la vie et de la pure doctrine, ne pourront jamais empêcher le peuple d'avoir un grand mépris pour eux, si, contents de ces dehors respectables et pompeux, ils négligent leurs devoirs. »

L'archevêque, après cette ardente philippique qui était une éloquente apologie de la Réforme dans une bouche qui ne pouvait pas être suspecte, demanda un concile pour vider les débats religieux et les états du royaume pour mettre la paix entre tous les sujets du roi.

Le discours de Marillac déplut fort aux Lorrains et à leurs partisans ; il leur avait fait entendre de dures vérités.

Coligny prit la parole après l'archevêque ; il attaqua vivement le gouvernement des Lorrains et se plaignit amèrement de leur conduite à l'égard du jeune roi, qu'ils tenaient séparé de son peuple. Il demanda comme remède aux abus qu'il signalait la convocation des états. Le duc de Guise et son frère le cardinal parlèrent à leur tour et firent l'apologie de leur conduite. Après de longues délibérations l'assemblée, presqu'à l'unanimité, décida que les états généraux seraient convoqués pour le 10 décembre à Meaux, et le concile national pour le 20 janvier à Paris. Le cardinal de Tournon protesta vivement contre la tenue de ces assemblées, attentatoires, selon lui, l'une

aux droits de la couronne, l'autre à ceux de l'Eglise. L'idée même de liberté était étrangère au vieux prélat.

XVII.

L'échec de La Renaudie ne comprima pas l'essor de la Réforme, qui s'établit dans presque toutes les provinces du royaume, et principalement dans le Dauphiné. Les habitants de cette contrée, qui unissent à la réflexion du Français du nord l'énergie et la vivacité du Français du midi, quittèrent en très-grand nombre leur Eglise; mais la conversion de la plupart de ces néophytes fut plus un passage de la messe au prêche que ce changement de cœur que l'Ecriture sainte appelle *nouvelle naissance.* Forts de leur nombre et soutenus par des gentilshommes et quelquefois par des moines, ils tenaient leurs assemblées dans les églises, et écoutaient les sermons de leurs prédicateurs les armes à la main; ils gagnaient en nombre ce qu'ils perdaient en vie chrétienne, et se dépouillaient peu à peu de ce caractère de sainteté qui avait fait la grandeur de leurs pieux ancêtres.

Immédiatement après le tumulte d'Amboise, la cour envoya à Bourjac, lieutenant général du comté de Valence, des lettres patentes qui accordaient à tous les réformés une amnistie pour le passé, sous la condition de rentrer dans le giron de l'Eglise. Bourjac convoqua tous les ordres de la ville et leur communiqua les lettres patentes du roi, en leur demandant s'ils étaient disposés à en profiter.

« Avant de nous décider, lui dit un gentilhomme nommé Mirabel, nous avons besoin d'invoquer le nom de Dieu; » il se tourna alors vers le diacre Saillans, et l'engagea à faire une prière. Le diacre tomba à genoux, et avec lui toute l'assemblée, à l'exception des prêtres, qui furent exposés à des insultes et à des railleries.

Quand la prière fut terminée les protestants répondirent que, n'ayant jamais été rebelles au souverain, ils ne comprenaient pas qu'on voulût les amnistier. « C'est ainsi, dit de Thou, que les peuples se moquaient du duc de Guise, et que la religion nouvelle s'établit dans le

Dauphiné du consentement, en quelque sorte, du premier juge. »[1]

Les Lorrains, extrêmement irrités du mépris des protestants pour les lettres de grâce du roi, résolurent d'en tirer une éclatante vengeance. Ils remplacèrent le gouverneur Clermont de Tallard, qui n'avait pas agi avec assez d'énergie dans cette occasion, et lui donnèrent pour successeur Laurent de Maugiron, homme de mœurs suspectes, mais diplomate consommé. Pour le seconder le nouveau gouverneur prit avec lui un nommé Vinay, homme délié et qui avait reçu une éducation très-soignée. Malheureusement l'aide ressemblait au maître; pour l'un comme pour l'autre tout moyen d'atteindre un but était bon. Vinay précéda Maugiron à Valence, et pendant que ce dernier levait une troupe d'aventuriers à Lyon et à Vienne, il faisait porter des canons et des munitions de guerre dans l'église de Saint-Appollinaire. Les réformés, avertis de ce qui se tramait contre eux, se tinrent sur leurs gardes; mais une entrevue que Maugiron eut avec leur chef Mirabel endormit leur vigilance « Le roi, dit ce dernier, regarde comme suspects ceux de ses sujets qui sont armés; mais il est résolu d'accorder aux réformés la pleine liberté de leur culte. » Pour donner à ses paroles plus de force, il déclama contre le pape et l'Eglise romaine. Les protestants, qui étaient présents à l'entrevue et qui étaient venus des contrées environnantes pour défendre Valence, retournèrent chez eux croyant tout danger passé; ceux de la ville le crurent aussi, et au moment où ils croyaient être hors de toute atteinte, Maugiron s'empara de leur cité et la livra au pillage comme une ville conquise. Montélimart eut le même sort.

Le premier président du parlement de Grenoble, Truchon, en apprenant le succès des catholiques, se rendit à Valence pour poursuivre les réformés comme coupables de rébellion contre l'autorité royale. L'évêque Montluc, qui savait que le roi avait en eux des sujets fidèles qui ne réclamaient de lui que la liberté de servir Dieu selon leur conscience, s'interposa en leur faveur et obtint des lettres de pardon ; mais avant qu'elles fussent arrivées

[1] De Thou, liv. XXV, page 811.

Truchon et les juges qu'il avait amenés avec lui étaient montés sur leur siége et cinq arrêts de mort en étaient descendus. Trois gentilshommes avaient été pendus et deux ministres avaient été décapités. Ces derniers, en allant au supplice, portaient, chacun à leur cou, un écriteau sur lequel on lisait ces mots : *Voici les chefs des rebelles.*

Le rapporteur du procès intenté aux deux pasteurs était un nommé Laubespin, qui, après avoir fait profession de la foi réformée, l'avait abandonnée. Ce magistrat, craignant que si les ministres avaient la liberté de parler au peuple du haut de leur échafaud ils ne lui fissent connaître la fausseté des accusations dirigées contre eux, conseilla à ses collègues de les conduire bâillonnés au supplice. Son avis parut bon et fut suivi.

Les autres prisonniers sortirent de prison par la porte Dorée[1], et pendant quelque temps la contrée parut tranquille; mais Maugiron et Vinay avaient si souvent dit que le roi accordait à ses sujets la liberté de conscience, que plusieurs gentilshommes les prirent au mot et en profitèrent pour se joindre aux réformés. Malheureusement ces derniers paraissaient plus disposés à défendre leur foi en soldats qu'en chrétiens; il est impossible d'en douter quand dans l'histoire de ces temps si agités on voit tout-à-coup la figure du célèbre Montbrun se détacher du milieu de celles de ses frères et concentrer pendant quelques instants sur lui les regards des catholiques et des réformés.

XVIII.

Charles Du Puy Montbrun, né à Montbrun, vers 1530, fit avec une grande distinction ses premières armes sous François Ier; attaché à ses rois et à l'antique foi de ses pères, il haïssait mortellement les novateurs. A son retour d'Italie, où il s'était couvert de gloire, il éprouva une vive irritation contre l'une de ses sœurs qui s'était échappée de la maison paternelle et s'était retirée à Genève pour y pratiquer en toute liberté le nouveau culte. Montbrun partit

[1]Théodore de Bèze, année 1560.

pour cette ville, résolu à ramener sa sœur ou à lui arracher la vie. A son retour il était protestant; il porta dans ses nouvelles convictions l'ardeur qu'il avait mise à défendre les vieilles croyances; son premier acte fut d'établir dans ses terres une église dont il confia la direction à un ministre.

Zélé protestant, le gentilhomme prit ouvertement sous sa protection les réformés, et notamment ceux de Montélimart, où François de Saint-Paul prêchait publiquement dans l'église des cordeliers. Le parlement de Grenoble lui ordonna de venir sans délai rendre compte de sa conduite; il refusa de le faire, sachant le sort qui l'attendait.

Le parlement, pour le punir de sa désobéissance, chargea Marin de Bouver, prévôt des marchands, d'aller le saisir dans son château et de l'amener à Grenoble mort ou vif. La commission était difficile à remplir. Celui auquel elle avait été confiée exécuta si mal son mandat qu'il devint le prisonnier de celui qui devait être le sien. Cet acte audacieux était une révolte contre l'autorité des magistrats, qui le mettait en état de rébellion ouverte.

Un homme de lettres de Valreas, nommé Alexandre Guillotin, lui fit la proposition de protéger les protestants dans le comtat Venaissin et de les rétablir dans la possession de leurs biens, dont ils avaient été dépouillés injustement par le pape.

Montbrun, qui, comme la plupart des réformés de cette époque, tenait pour une vertu chrétienne la haine du saint-siége, saisit avec emperssement l'occasion de guerroyer sans passer pour rebelle à son roi. Il entra dans le comtat Venaissin à la tête de trois cents hommes et s'empara de la petite ville de Malaucène, où le pape avait son arsenal.

Alexandre Farnèse, légat du saint-siége à Avignon, donna des ordres pour attaquer Montbrun et reprendre Malaucène; mais les hommes qu'il en chargea compromirent la cause du pape. Dans ce moment il y avait en Dauphiné un officier appelé La Motte Gondrin, qui s'était élevé par son courage à une grande position militaire, et par ses rapines à un haut degré de fortune. Le légat, en le priant de venir au secours du saint-père, lui fit offrir 1,200 écus, qu'il accepta. Avant d'entrer en campagne,

La Motte Gondrin somma Montbrun d'évacuer le territoire du pape, lui promettant sa grâce s'il obéissait. Montbrun refusa d'obtempérer à cette sommation; « Je ne suis pas entré dans le comtat Venaissin, lui dit-il, pour désobéir au roi, mais pour prendre la défense des habitants opprimés qui m'ont appelé. » Le cardinal de Tournon, dont il avait épousé la nièce, le supplia d'obéir: « Si vous le faites, lui dit-il, je vous promets de vous faire obtenir votre grâce, rendre vos biens et accorder la liberté de pratiquer votre culte dans votre maison; vous êtes, lui disait-il encore, dans une voie qui vous conduira à la ruine de votre corps et de votre âme. »

Montbrun ne se laissa pas fléchir par les promesses de son oncle; il lui envoya une confession de foi dans laquelle il lui exposait ses nouvelles croyances : « C'est dans cette foi, lui disait le capitaine dauphinois, que je veux vivre et mourir ; je n'ai rien fait à la légère. » C'était au sort des armes à décider.

La Motte Gondrin se mit en campagne; ses soldats, dix fois plus nombreux que ceux de Montbrun, subirent des échecs à presque toutes les rencontres ; mais ces échecs mêmes affaiblissaient journellement le petit corps de troupes de son ennemi, qui voyait avec anxiété le moment où il serait chef sans armée ; c'est ce qui le décida à se montrer plus traitable; il accepta de nouvelles conditions dont voici la principale : « Les protestants du Dauphiné et du comtat Venaissin avaient un an pour disposer de leurs biens et sortir du royaume ; les prisonniers devaient être rendus de part et d'autre, et une amnistie entière était accordée à tous les insurgés. »

Ce traité ne fut pas observé. Montbrun, craignant pour sa liberté et pour sa vie, reprit les armes ; avant de le faire il écrivit à La Motte Gondrin pour lui rappeler les termes du traité et le rendre responsable de ce qui pourrait arriver; celui-ci ne lui répondit qu'en termes ambigus ; ce fut seulement alors que le gentilhomme dauphinois tira l'épée et alla s'emparer, suivi de deux cents hommes, de Vaupierre et de quelques autres bourgs, semant partout l'épouvante. Il fut humain et généreux, si ce n'est envers les prêtres qui, dit Théodore de Bèze,

payèrent l'écot parce qu'ils avaient réveillé ces nouveaux troubles après l'accord juré.[1]

Les exploits de Montbrun irritèrent les Guises qui, craignant le mauvais exemple donné par ce chef, expédièrent à Gondrin des lettres du roi qui lui enjoignaient de réunir toutes les troupes en garnison dans le Dauphiné et de châtier le gentilhomme révolté et ses complices.

Gondrin, aidé par le comte de Suze et renforcé par les troupes du vice-légat d'Avignon, se mit à la recherche de Montbrun qui, prévenu de ses desseins, se porta à sa rencontre à Moulans. Il n'avait avec lui que quatre cents hommes; mais ces hommes étaient aguerris et favorisés par un terrain accidenté et montueux. « Mes amis, leur dit leur capitaine, il n'est pas question de combattre aujourd'hui pour l'honneur et pour des richesses, mais pour notre vie. L'ennemi qui nous attaque est sans foi, sans religion ; il nous a trompés une fois.» Il divisa alors son petit corps d'armée en trois parties, chargées chacune de se placer dans une embuscade d'où elles pourraient harceler l'ennemi et se porter mutuellement secours. « Tenez-vous cachés, dit-il à ses gens, et ne chargez pas sans en avoir reçu l'ordre.»

L'impatience de quelques-uns de ses jeunes soldats dérangea ses plans si habilement combinés; ils tirèrent sur leurs ennemis si « âprement, dit Théodore de Bèze, qu'ils tombaient en l'eau comme des mouches; » [2] c'est ce qui sauva l'armée de Gondrin d'une ruine complète. Celui-ci découvrit le piége qui lui était tendu ; il donna aussitôt l'ordre à ses soldats qui fuyaient en désordre de sortir des défilés où ils étaient engagés et de se retirer dans la plaine. Montbrun, qui vit ses ennemis lui échapper en partie, manifesta son mécontentement ; mais sans perdre un seul instant il rallia ses troupes et alla présenter bravement la bataille à Gondrin et le battit, quoi qu'il n'eût que quarante chevaux et vingt fois moins de soldats que lui. Gondrin fut profondément humilié de son échec, qui mettait en question sa vieille réputation. Théodore de Bèze croit que sa défaite fut due en grande partie à sa

[1] Théodore de Bèze, an 1560.

[2] Ibid.

lâcheté; depuis qu'il s'était enrichi, il n'était plus ce soldat hardi, intrépide, ne craignant rien et bravant tout. Plus désireux d'or que de gloire, il ne voulut pas hasarder ses jours contre les réformés, qui se battaient en désespérés, « et de vrai, dit l'historien des Eglises réformées, il ne se trouva jamais un tel avare; on dit aussi qu'il n'avait aucune envie de ruiner tout-à-fait Montbrun, parce qu'il lui servait d'une vache à lait; car par ce moyen il accrochait souvent du pape bonne somme de deniers, qu'il n'eût pas eue autrement; aussi ne faisait-il rien si la croix n'allait devant. »[1]

Montbrun comprit, malgré sa victoire, que la lutte était trop inégale. Avare du sang de ceux qui s'étaient joints à sa fortune, il ne voulut pas qu'il fût versé sans résultat; il les renvoya chez eux; quant à lui il résolut de tout abandonner plutôt que de renier sa foi. Accompagné d'un jeune avocat de Grenoble nommé Matthieu d'Antoine, auquel il avait donné toute sa confiance, il prit le chemin de l'exil. Ce dernier, qui ne s'était attaché à lui que par intérêt, exploita son malheur. N'ayant pu exploiter sa fortune, il résolut de le livrer à Gondrin dans l'espérance de recevoir une forte récompense. Refoulant au dedans de lui son ignoble dessein, il se montra ami fidèle et dévoué.

Arrivés au village de Busquet en Provence, il comprit à quelques paroles qu'il entendit prononcer à des catholiques qu'ils s'informaient de Montbrun. «Voulez-vous que je vous le livre, leur dit-il, il est là (et il leur indiqua le lieu où il était); mais avant, donnez-moi du secours et procurez-moi des armes. »

Le traître se dirigea vers l'auberge où était son maître; en l'apercevant il courut vers lui, le saisit au collet et par une grosse chaîne d'or qu'il avait suspendue au cou. Le premier mouvement du gentilhomme fut l'étonnement, le second l'indignation; d'un revers de main il abattit l'avocat, s'échappa par une fenêtre, gagna les champs où il rencontra un paysan avec lequel il échangea son habit de velours contre son sarrau de toile, et arriva à Merindol.

[1] Théodore de Bèze.

D'Antoine, furieux de voir Montbrun lui échapper, se vengea sur la femme du gentilhomme et lui vola son or, ses bagues et ses chaînes. Cette infortunée, déguisée en paysanne, put cependant rejoindre son mari.

Tout danger n'était pas encore passé pour eux. D'Antoine se rendit auprès de Gondrin et s'offrit pour opérer l'arrestation des fugitifs. Celui-ci, après avoir hésité un moment, accepta les offres de l'avocat qui courut à leur poursuite. Après beaucoup de recherches, il les rencontra un jour de marché sur les frontières du Dauphiné et de la Savoie. Ils étaient l'un et l'autre déguisés en boulangers et portaient, dans des paniers, du pain pour une ville voisine. L'avocat reconnut d'abord la femme de Montbrun, puis crut reconnaître ce dernier à la balafre qu'il avait sur la joue. Dans ce moment Dieu le couvrit véritablement de sa protection, car le traître n'exécuta pas son projet.

La Motte Gondrin, furieux de voir sa proie lui échapper, mit le feu au château du gentilhomme dauphinois.

XIX.

Les réformés ne virent pas sans douleur les flammes qui dévoraient le château de Montbrun et leur disaient mieux que toute parole le sort qui les attendait. Un meurtre qui eut lieu à Draguignan presqu'à la même époque redoubla leur irritation ; deux frères, Antoine et Paul de Richiend, dit de Mouvans, avaient embrassé la foi protestante et la faisaient annoncer à Castellane par un ministre. Un moine de l'ordre de Saint-François, qui prêchait le carême dans cette ville, jaloux de voir des catholiques venir de plusieurs lieux environnants entendre le ministre, excita les bourgeois de cette ville contre les frères Mouvans. Au nombre de plus de cinq cents ils prirent des armes et assiégèrent la maison d'Antoine ; son frère Paul partit en toute hâte pour Aix, où il présenta une requête au parlement contre les habitants de Castellane, qui à leur tour accusèrent les frères Mouvans de tenir contrairement aux lois des réunions religieuses dans leurs maisons. Le parlement ne décida d'abord rien ; mais plus tard il ordonna que des informations fussent commencées contre eux en leur

qualité de sectaires. Paul se pourvut en conseil contre cet arrêt : le roi renvoya l'affaire au parlement de Grenoble, en considération des services que les frères Mouvans lui avaient rendus. Le parlement d'Aix, soutenu par le cardinal de Lorraine, retint néanmoins l'affaire, ce qui exaspéra les accusés dont la cause devint celle de leurs coreligionnaires. Réunis au nombre de soixante, ils résolurent de former une bourse commune pour poursuivre leurs juges devant le conseil du roi comme coupables de larcins, de concussions et d'autres crimes ; les accusés devenaient accusateurs.

Il y avait cependant des hommes sages qui, redoutant l'issue de ce procès, s'interposèrent comme médiateurs entre les partis. Antoine, sur l'invitation de ses amis et de ses parents, se rendit à Fréjus pour aviser au moyen d'arriver à une solution pacifique ; ne trouvant pas les personnes avec lesquelles il devait conférer, il alla coucher à Draguignan. Il y fut reconnu par quelques enfants de la ville qui, excités par les prêtres, se mirent à crier *au luthérien;* en quelques instants trois mille personnes entourèrent son auberge, en poussant des cris de mort.

Antoine vit de suite le danger qui le menaçait; mais il sut si bien se barricader, que les émeutiers, ne pouvant le faire prisonnier, recoururent au viguier [1] de la ville, entre les mains duquel il se rendit pour obéir à la justice. Sa vue, quand il parut dans la rue, excita la populace ; elle se rua sur lui et le tua entre les mains du magistrat. Cette mort violente ne la satisfit pas; elle mutila son corps, arracha ses entrailles qu'elle jeta dans un égout ; son cœur et son foie, coupés en morceaux, furent enfoncés dans des bâtons et portés en triomphe dans la ville. Sa rage ne connut pas de bornes et ne se calma ni devant la mort de l'infortuné, ni devant ses restes sanglants. L'un des assassins présenta un morceau de son foie à son chien qui détourna la tête et s'en alla, n'en voulant pas ; ce misérable courut après lui et, avec des mots de blasphème sur les lèvres, lui cria : « Serais-tu aussi bon luthérien que Mouvans? » [2]

[1] Fonctions qui correspondent à celles de maire.

[2] De Bèze, an 1560. De Thou, liv. xxv.

Le frère de la victime, indigné de ce lâche attentat, requit le parlement de poursuivre les assassins. Deux conseillers, Henry Victoris et Esprit Vitalis, furent envoyés à Draguignan; au lieu de faire une enquête contre les meurtriers d'Antoine, ils s'enquirent des mœurs, de la vie et des opinions religieuses de Paul, puis ils firent saler le corps de son frère, qui fut transporté aux prisons d'Aix par ses assassins; on les récompensa largement.

Les deux juges délégués par le parlement étaient des prévaricateurs; l'un d'eux tança vertement quelques bourgeois de Castellane qui étaient venus déposer contre le mort : « Allez, allez, canaille, leur dit-il, on a tué ici le vieux, pourquoi ne tuez-vous pas le jeune? Vous ne valez rien et montrez bien n'avoir aucun courage; tuez! tuez! tous ces misérables luthériens;» et ce peuple au sang échauffé par son soleil du midi se mit à la poursuite des réformés, dont plusieurs devinrent ses victimes.

On est saisi de dégoût à la vue de ces juges iniques et de ce peuple sans entrailles; cependant il serait injuste de rendre le catholicisme solidaire de ces attentats. Les hommes consciencieux qu'il renferme dans son sein gémissent comme nous de ces scènes dignes des sauvages du nouveau monde; mais il serait du devoir et de l'honneur de l'Eglise romaine de désavouer hautement toutes ces horreurs et d'en rejeter la responsabilité sur les vices de ceux qui les ont commises afin de séparer sa cause de celle de fanatiques se livrant à des actes qui blessent le cœur et froissent la conscience. Ce serait pour elle un beau jour que celui où elle flétrirait les d'Oppède, les Michel Morin, les Victoris et tous ceux qui, en lui venant en aide, l'ont rendue solidaire de leurs méfaits. Nous aurons, dans le cours de cette longue histoire, à nous prononcer sur la conduite des protestants : nous le ferons avec douleur, sans doute, mais sans hésitation; nous signalerons leurs écarts et quelquefois leurs cruautés, mais en montrant que l'esprit de la Réforme les condamne et les réprouve. Nous sommes arrivé à une époque de l'histoire du protestantisme qui peut séduire les hommes qui aiment les récits, de complots, de luttes, de prises d'armes, de batailles ga-

gnées, de batailles perdues, d'intrigues de la diplomatie, et qui suivent plus volontiers les protestants sur un champ de bataille que sur un bûcher. Cette histoire-là, qui est déjà celle des réformés avec La Renaudie, Montbrun, et qui va l'être avec Paul Mouvans, est certainement dramatique au plus haut point ; mais, pour notre cœur de chrétien, nous sentons que le soleil si pur et si brillant de la Réforme va se voiler ou se tacher de sang : nous ne faillirons pas à notre tâche, car, si nos éloges ont été sans restriction pour les martyrs protestants, ils ne le seront pas toujours pour les capitaines réformés. Chrétiens, nous savons, par notre maître Jésus-Christ, que les armes de son Eglise ne sont pas charnelles et qu'elle doit s'établir, non pas en tuant, mais en se faisant tuer, et que son sang doit être la vie du monde, comme celui de son divin Chef a été le salut des pécheurs.

Paul Mouvans, brisé par la douleur, demanda à son épée ce qu'il ne pouvait attendre de la justice des membres du parlement qui s'étaient rendus complices du meurtre de son frère. Il leva à grands frais des soldats, et fut aidé par un conjuré d'Amboise, nommé Châteauneuf, lequel s'était trouvé à Nantes avec La Renaudie qui l'avait député auprès des soixante Eglises de la Provence pour s'entendre avec leurs délégués sur le nombre d'hommes qu'elles devaient fournir pour la réussite de l'entreprise. Le lieu de la réunion était Mérindol ; soixante députés s'y rendirent. Mouvans fit passer facilement dans leur cœur l'indignation qui était dans le sien, et à l'unanimité il fut nommé commandant des troupes qu'il fallait lever. Il eut bientôt sous ses ordres deux mille hommes, avec lesquels il résolut de se rendre maître d'Aix et de s'emparer du cadavre de son frère, qui était dans une prison, pour lui faire donner une sépulture honorable. Il crut la chose facile, à cause des protestants de la ville qui devaient le seconder en lui livrant l'une de ses portes. Le projet fut découvert. Claude de Savoie, comte de Tende, gouverneur de la Provence, rendit l'exécution impossible en se jetant dans la ville avec une bonne garnison, et en mettant les bourgeois sous les armes. Frustré de ce côté, Mouvans, suivi de cinq cents hommes, parcourut en tous sens le plat pays. saccagea les églises

dont il abattit les statues et déchira les images. Le premier il commença contre le matériel du culte catholique cette guerre qui devait devenir une véritable manie chez les réformés et en faire de véritables iconoclastes.[1]

Mouvans, qui présidait à ces dévastations qu'il croyait conformes à la volonté de Dieu, puisque, nouvel Ezéchias, il débarrassait les temples de leurs idoles, ne livra rien au pillage, procéda partout avec ordre et fit dresser devant les échevins des lieux des procès-verbaux du poids et du prix des vases d'or ou d'argent qu'il faisait fondre. Malgré l'appât du butin, il n'y eut pas un seul de ses soldats qui détournât le moindre objet.

En présence de ces dévastations, que rien ne justifie et qui n'eurent d'autre résultat que de rendre les réformés plus odieux encore, les catholiques de la Provence poussèrent un cri de rage ; un peu de réflexion, cependant, leur eût fait comprendre que Mouvans pratiquait à leur égard la loi du talion. Le propre des partis n'est pas de réfléchir; ils trouvent plus facile de s'abandonner à leurs passions ; ce qui est, sans qu'ils s'en doutent, un moyen de jeter un voile sur leurs propres écarts.

Le comte de Tende, au bruit des exploits de Mouvans, leva une armée de six mille hommes, et se dirigea du côté de Sisteron, où était le capitaine provençal ; celui-ci, qui songeait à s'emparer de cette ville, reconnut de suite que la lutte était impossible. Sans perdre un seul instant, il fit d'abondantes provisions de bouche et se retira dans le couvent de Saint-André qui, par sa situation topographique, était une véritable citadelle.

Le comte de Tende envoya le capitaine Poulain (celui qui s'était si tristement distingué dans le massacre des vaudois de Cabrières et de Merindol) pour reconnaître les lieux. Au retour de cette exploration, dans laquelle il risqua plusieurs fois sa vie, Poulain apprit à Claude de Savoie que Mouvans occupait un poste dont on ne pouvait le débusquer qu'après un siége long et meurtrier. « Les soldats de Mouvans, lui dit-il, sont résolus à se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. » Le général

[1] Briseurs d'images.

catholique, soit qu'il fût avare de la vie des siens, soit qu'il favorisât en secret les protestants, pensa qu'il valait mieux recourir aux négociations qu'aux armes : il proposa donc une entrevue au chef protestant qui se rendit auprès de lui.

—Pourquoi avez-vous pris les armes? lui dit le comte.

—Pour venger le meurtre de mon frère, répondit Mouvans; mais je ne l'ai fait qu'après avoir vainement demandé justice au parlement. Je suis prêt à me retirer, mais sous la condition que les magistrats puniront les assassins de Draguignan et réprimeront l'insolence des habitants de Castellane, qui chaque jour me dressent des embûches et tentent de m'ôter la vie. Fidèle sujet du roi, je le serai toujours ; mais je demande, pour mes coreligionnaires et pour moi, le droit de servir Dieu dans une religion que je crois vraie.

Le comte de Tende, qui avait des pleins pouvoirs pour traiter, lui promit la vie sauve pour lui et pour les siens, la pleine liberté de l'exercice de son culte et la punition des assassins de son frère; il lui montra même en outre des lettres du roi et de la reine qui le tenaient pour sujet très-fidèle et faisaient un grand éloge de son courage. Ce n'était qu'un leurre ; car la cour donnait au même moment des ordres pour s'emparer de Mouvans et de Châteauneuf, et les faire condamner par le parlement. Le capitaine Poulain fut chargé de cette honteuse commission. Dès que Mouvans, qui s'était retiré dans ses terres après avoir congédié ses troupes et ne s'être réservé que cinquante hommes d'armes pour veiller à sa sûreté personnelle, apprit le dessein qu'on avait de s'emparer de lui, il alla rapidement au devant de Poulain et lui fit subir une humiliante défaite. Voyant que sa vie n'était plus en sûreté à cause des haines que le saccagement des églises avait attirées sur sa tête, il s'exila volontairement et alla demander à Genève la paix et le repos qui lui étaient refusés dans sa patrie. Les offres réitérées que lui firent les Guises de revenir ne le tentèrent pas; avant tout il voulait servir son Dieu selon sa conscience.[1]

[1] Th. de Bèze, hist. eccl., an 1560; de Thou, liv. XXVI.

XX.

Les temps de luttes et de guerres religieuses sont plus ou moins des époques de superstition ; chaque parti exploite à son profit les événements qui ont un caractère extraordinaire pour en conclure que Dieu le protége. Deux hommes de la suite d'Antoine Mouvans avaient été assassinés le jour où il l'avait été lui-même par les bourgeois de Draguignan ; leurs corps furent ensevelis près d'un torrent qui, s'étant débordé, les arracha de leur tombe. Pendant trois mois ils furent exposés sur la terre sans devenir la proie de la corruption ; les protestants y virent un miracle avec d'autant plus de foi, que l'un des meurtriers des victimes, ayant été tué et enterré au même lieu, était tombé en putréfaction en moins de vingt-quatre heures. Il faut beaucoup de preuves pour croire aux miracles quand on est déjà disposé à les accepter; il en faut peu quand on les désire; si les protestants eussent été moins hommes de parti et un peu plus géologues, ils eussent attribué à un terrain plus ou moins humide ou plus ou moins argileux ce qu'ils attribuèrent à la puissance de Dieu. Cependant, quelque légitime que soit notre défiance quand il s'agit de l'extraordinaire, en dehors du livre des Révélations, il est bien difficile de ne pas voir quelquefois la main de Dieu quand elle s'appesantit sur les hommes qui ont été les persécuteurs de son Eglise. Les protestants, dans la belle et noble lettre qu'ils écrivirent à Henri II pour le supplier de suspendre le cours de ses persécutions, lui rappelaient la mort terrible et connue de plusieurs hommes qui s'étaient signalés par leur haine contre les luthériens ; ces morts étranges étaient pour eux une preuve certaine que Dieu était leur propre vengeur.

Les protestants du Dauphiné et de la Provence tournèrent aussi à leur avantage la mort de quelques-uns de leurs persécuteurs ; ils en racontaient les détails autour de leur foyer, et se croyaient le peuple élu quand ils voyaient périr misérablement ceux dont les arrêts empreints de passion et de fanatisme avaient rempli tant de prisons et dressé tant de gibets.

Laubespin, celui qui avait conseillé de bâillonner les deux ministres décapités à Valence, devint éperdument amoureux d'une jeune fille qui le dédaigna. Quand il vit tout espoir perdu, il tomba dans une prostration de forces telle, qu'il n'eut pas même l'énergie de soigner son corps qui devint la proie des poux; il traîna pendant quelque temps une vie misérable. Ce ne fut toutefois que quand il se vit près de sa fin que le souvenir de son apostasie et de ses iniquités lui vint en mémoire. La frayeur le saisit; mais ce fut une frayeur qui lui donna les terreurs du remords et non la crainte salutaire de la repentance. Désespérant de la miséricorde de Dieu, il résolut de se laisser mourir pour abréger des jours qui lui étaient à charge. Ce qui ajoutait à sa position épouvantable, «c'étaient, dit Théodore de Bèze, les poux qui le tenaient de si court à la gorge qu'il semblait qu'ils voulussent l'étrangler.»[1] Ceux qui le soignaient, touchés de compassion à la vue d'une si grande infortune, résolurent de lui faire prendre par force quelques aliments; ils lui lièrent les bras et le bâillonnèrent d'un bâton pour tenir sa bouche ouverte pendant qu'on lui donnait de la nourriture. Laubespin devint furieux et expira comme une bête enragée.

Cette mort, dans laquelle les protestants crurent voir la main vengeresse de Dieu, frappa de terreur les catholiques, « et ainsi, disait-on, entre catholiques mêmes, rapporte Théodore de Bèze, que du même tourment qu'il avait inventé contre les ministres de Valence, les envoyant à la mort bâillonnés, il avait été puni par un juste jugement de Dieu. »[2]

Ponsonas, comme Laubespin, avait embrassé la Réforme qu'il avait ensuite abandonnée; ambitieux et prodigue, il rêvait pour lui et les siens une grande fortune. Il aliéna ses biens et ceux de sa femme pour acheter une charge d'avocat du roi, et tint un grand train de maison dans l'espérance de pouvoir se rembourser bientôt des dépenses qu'il faisait. Le procès intenté par Truchon aux réformés du Dauphiné serait devenu pour lui une

[1] Th. de Bèze, hist. eccl., année 1560.
[2] Ibid.

source de bénéfices, si une mort prématurée, et dont la cause fut ignorée de ses médecins, ne l'eût frappé inopinément en le couchant sur un lit de douleur qui devint un lit de mort. Ce misérable juge prévaricateur faisait pitié à voir ; il jurait, il hurlait, il maudissait Dieu et se tordait sur sa couche comme un damné.

Son clerc qui le soignait eut compassion de lui ; il prit une Bible et lui lut les passages les plus frappants dans lesquels Dieu fait appel aux pécheurs, en leur déclarant qu'il ne veut pas leur mort, mais leur conversion et leur vie, et que quand même leurs péchés seraient rouges comme le cramoisi, il les blanchirait comme la neige.

Au lieu d'écouter cette voix d'amour qui lui offrait une dernière planche de salut, Ponsonas dit à son clerc : « Etienne, que tu es noir ! »

— Je suis noir ! répondit le clerc ; sauf votre Grâce, je ne suis ni Turc, ni Maure, ni Bohémien, mais bien de poil roux...

— Non, non, dit Ponsonas, tu es noir, mais de tes péchés.

— Bien vrai, répondit Etienne; mais pour en avoir le pardon j'ai pleine confiance dans les mérites de Jésus-Christ, mort pour nos péchés et ressuscité pour notre justification.

Ces paroles, qui auraient dû engager l'avocat à lever ses regards vers la croix sur laquelle le Christ a expié les péchés du monde, ne firent qu'accroître sa colère; il accabla d'outrages son serviteur. « Qu'on saisisse ce luthérien, s'écria-t-il ; qu'on fasse mourir cet hérétique ; qu'on le brûle... » En prononçant ces paroles il eut un accès de rage si fort qu'il expira avec des mots de blasphème et de haine sur les lèvres. Il mourut enragé, et si pauvre qu'il ne laissa pas même à sa famille le grabat sur lequel il finit sa misérable vie.

Les protestants, qui virent dans la mort de Laubespin et de Ponsonas un signe du courroux de Dieu contre leurs persécuteurs, reprirent courage. Plus tard ils n'en doutèrent pas quand tour à tour ils virent sa main s'appesantir sur les cinq conseillers qui avaient assisté le président Truchon : Ponce, atteint d'une maladie incurable, mourut furieux ; Bastien perdit la vue et l'ouïe;

Fabre expira dans le désespoir; Binard fut atteint de folie, et Vache périt d'un cancer à la jambe qui lui faisait l'effet d'un fer brûlant.

Quels que soient les torts de nos ennemis, la charité chrétienne nous défend de nous réjouir de leurs malheurs; elle veut que nous leur donnions à manger s'ils ont faim, et à boire s'ils ont soif; elle veut sur nos lèvres la bénédiction et non l'anathème. Cependant qui oserait jeter la pierre aux infortunés protestants du Dauphiné et de la Provence, quand dans la mort terrible de quelques-uns de leurs persécuteurs ils puisent un nouveau courage et fortifient leur foi parce qu'ils se sentent véritablement sous la protection de Celui qui dit à ses fidèles opprimés: « Quand tu passeras par les grandes eaux elles ne te noieront pas; quand tu passeras par les flammes, elles ne te brûleront point. » Chose admirable! l'adversité qui, en apparence, devrait briser le chrétien, est précisément ce qui le relève. La foi est une fleur qui ne s'épanouit dans toute sa beauté que dans le creuset brûlant des douleurs. Il nous faut maintenant quitter le midi de la France, où La Motte Gondrin et le comte de Tende ont ramené le silence et la paix avec leurs troupes, pour assister à l'ouverture des états qui doit avoir lieu non à Melun, comme on l'avait décidé à l'assemblée de Fontainebleau, mais à Orléans.

XXI.

Les Guises, jugeant le moment favorable, résolurent de tenter un grand coup, en frappant le roi de Navarre, le prince de Condé, son frère, et les Châtillons. C'était hardi; mais la santé chancelante de leur neveu ne leur permettait pas de temporiser. L'argent leur manquant, ils n'hésitèrent pas à battre monnaie sur le clergé qui leur était dévoué. Ils frappèrent donc d'une forte contribution l'évêque et les grands abbés de Paris; [1] on leur envoya pour garnisaire un conseiller du roi qui sous six jours devait recevoir la somme, et sur leur refus procéder à la vente de leurs biens sans forme de justice. Le clergé

[1] Granvelle, tom. VI, p. 155.

s'exécuta et paya la somme sans vendre un pouce de terrain ; « il aima mieux, dit Michelet, engager ses reliques. »

Les Guises avaient l'argent nécessaire pour payer les vieilles bandes d'Ecosse ; ils étaient de plus les maîtres à Orléans, où devaient se tenir les états généraux. Il s'agissait d'y attirer Coligny, ses frères et les princes de la maison de Bourbon et de les y faire périr comme hérétiques. François II, conseillé par eux, ordonna à tous les chevaliers de Saint-Michel qui n'étaient pas présents à Orléans, d'assister le jour de Noël à un chapitre général de l'ordre. Le cardinal de Lorraine avait fait dresser par la Sorbonne un formulaire tel que les vrais partisans des idées réformées n'auraient pu le signer sans s'avilir ; là était le piége. Au jour indiqué le roi devait le premier signer le formulaire et le présenter ensuite à la signature des chevaliers ; sur leur refus il les aurait, séance tenante, dégradés de l'ordre, privés de leurs biens et livrés au bourreau qui les aurait brûlés comme hérétiques. Cette machine de guerre était surtout dirigée contre Coligny : on comptait sur sa fidélité à ses convictions religieuses pour se défaire de lui. Le même piége devait être tendu au cardinal de Châtillon dans une assemblée de tous les cardinaux. [1]

Après s'être défait des principaux chefs du parti protestant, on aurait procédé à l'extermination du reste ; le formulaire devait être présenté par les parlements à tous ceux qui étaient sous leur juridiction immédiate ; sur leur refus de le signer on les aurait brûlés sans autre forme de procès. Les curés, enfin, accompagnés de greffiers et de notaires, devaient à leur tour le présenter à leurs paroissiens et constater le nom des récalcitrants.

Le roi de Navarre et son frère le prince de Condé, qui n'avaient pas assisté à l'assemblée de Fontainebleau, ne pouvaient, sans attirer sur eux des soupçons, se faire remarquer par leur absence. Leurs amis et leurs épouses les conjurèrent en vain de ne pas aller à Orléans ; ils refusèrent même de s'y faire accompagner par un corps de cava-

[1] Voir, pour les détails, de Thou, tom. II, livre XXVI, Tavannes, de Bèze, an 1560 ; Regnier de La Planche.

-lerie qui les suppliait de le conduire avec eux pour voir de près les Guises. Ils partirent seuls. Ils y étaient à peine qu'ils comprirent, mais trop tard, la faute qu'ils avaient commise; ils firent leur entrée dans la ville entre deux haies de soldats dont l'aspect sombre et farouche leur dit assez qu'ils étaient tombés dans un guet-apens. Quelques moments après, ils étaient en présence du roi auquel les Guises avaient fait la leçon. Ces derniers n'étaient pas présents ; ils voulaient laisser à la royauté seule la responsabilité de leurs actes. Audacieux, ils étaient prudents : ce fut peut-être ce qui les perdit. Aux jours des révolutions qui changent la face des empires oser beaucoup c'est souvent beaucoup savoir.

François II reçut froidement ses parents ; il déclara au prince de Condé qu'il l'avait mandé pour savoir de sa bouche s'il était vrai qu'il eût entrepris quelque chose contre l'état du royaume. Au lieu de se disculper, le prince attaqua les princes lorrains avec plus de véhémence que de prudence. Quand il eut terminé sa philippique, le roi ordonna qu'on l'arrêtât ; il fut jeté dans une prison préparée pour lui ; elle était entourée de gardes et hérissée de canons : c'était un hommage rendu à son courage.

Antoine de Bourbon ne fut pas jeté en prison ; on le méprisait trop pour le craindre. On lui ôta cependant ses officiers et ses gardes, et il n'eut d'autre liberté que celle d'aller de son logis au palais du roi, où l'on dédaignait ses plaintes, et d'où il ne sortait qu'abreuvé d'humiliations. Comme il était cependant la tête du parti protestant, quoiqu'il n'en fût que le chef nominal, on chercha des moyens de se débarrasser de lui sans trop de bruit. Il fut invité à un dîner ; averti à temps il n'y alla pas : la mort l'y attendait avec le poison. Un soir en sortant de chez le roi on devait susciter une querelle sur son passage et l'arquebuser ensuite ; ce soir-là trop de personnes l'accompagnaient ; le coup manqua. Le troisième moyen de se délivrer de ce faible prince a trouvé quelques contradicteurs qui n'ont pu cependant renverser complétement l'accusation. Il s'agissait de faire tuer le roi de Navarre par François II lui-même. Voici comment cette trame, aussi lâche que criminelle, aurait été ourdie. Le

jeune monarque, auquel on aurait persuadé qu'il ne pouvait régner en maître qu'en exterminant les chefs de la maison de Bourbon, devait feindre une maladie et mander le roi de Navarre dans son cabinet où devaient être présents les Guises et quelques-uns de leurs affidés. Après quelques moments d'entretien, François II aurait cherché une querelle au prince et l'aurait ensuite percé de sa dague. [1]

Cette décision n'aurait pas été cependant prise sans contestations : quelques-uns des membres présents s'y seraient fortement opposés ; les Guises auraient insisté et pressé l'exécution de ce guet-apens. Catherine de Médicis, qui sut tout par le roi, fit avertir Antoine de Bourbon de se tenir sur ses gardes. Mandé à la cour, il refusa de s'y rendre, alléguant quelque prétexte ; mandé une seconde fois, il sentit revivre en lui tout l'orgueil de sa race : fort d'une conscience qui lui rendait un bon témoignage, il se décida à se présenter chez le roi. Accompagné du capitaine Renty qui avait toute sa confiance, il montait les degrés de la chambre royale, quand il rencontra quelqu'un qui l'arrêta et lui dit : « De grâce ! sire, ne montez pas ! vous allez vous perdre ! » Le prince, se tournant vers Renty, lui dit : « Je vais dans un lieu où on a juré ma mort ; mais jamais peau ne sera vendue plus cher que ne le sera la mienne. Dieu, je l'espère, me délivrera de la main de mes ennemis ; mais si je meurs, je compte sur la fidélité que vous m'avez toujours montrée ; vous prendrez cette chemise que je porte, et vous la remettrez toute sanglante à ma femme qui m'a toujours montré un grand amour, afin qu'elle la porte (puisque mon fils est trop jeune pour venger ma mort) aux princes étrangers et chrétiens afin qu'ils me vengent. » Le prince entra dans la chambre du roi. Celui-ci, frappé de la contenance fière de son parent, sentit son courage faiblir, et se contenta de lui adresser de vifs reproches auxquels Antoine de Bourbon répondit avec une fermeté respectueuse. Guise attendit avec impatience le moment où François II tirerait sa dague ; il ne le fit pas. Guise fronça le sourcil et regarda son neveu avec une expression de mépris qu'il ne se donna pas

1 Henri Martin, tome IX.

même la peine de cacher : « Oh ! le lâche ! s'écria-t-il. » Sa proie lui échappait ![1]

Les historiens favorables aux Guises ont déclaré impossible le fait que nous venons de relater.[2] Ils en donnent pour preuve la générosité du duc de Guise ; cette preuve ne disculpe pas l'homme d'Amboise prêt à ce moment à faire un auto-da-fé de tous les protestants de France, et qui devait plus tard attacher son nom au massacre de Vassy. La Planche et de Bèze ne le mettent pas en doute; de Thou le raconte sous une forme dubitative. Après la mort de François II et du roi de Navarre, la femme de ce dernier, dans des lettres qui ont été imprimées et qui ne furent pas contredites, en parle à Catherine de Médicis.[3] Dans les jours de calme il n'est pas toujours facile de comprendre les passions qui fermentent et bouillonnent aux heures des tempêtes et des orages.

Le coup manqué, il fallut aviser à un autre moyen; les ennemis du prince navarrois décidèrent que pendant les préparatifs de la tenue des états, François II ferait un voyage à Chambord, où il conduirait le roi de Navarre, et que dans une partie de chasse on trouverait facilement le moyen de le faire périr, sauf à faire courir le bruit qu'il s'était tué par imprudence; une indisposition du jeune roi empêcha le projet de s'effectuer.

XXII.

Les princes navarrais étaient prisonniers; mais Coligny n'était pas encore arrivé. Mandé par le roi comme tous les autres membres de l'ordre, il n'avait pas encore fait acte de présence ; il s'y décida enfin, quoiqu'il connût les projets des Lorrains. Ce qui chez tout autre eût été taxé d'imprudence fut chez l'amiral le désir de confesser sa foi et d'arracher les princes de la maison de Bourbon au péril qui les menaçait ou bien de mourir avec eux. Dans cette grave circonstance de sa vie, le chrétien chez Coligny fit taire l'homme politique ; il se décida donc à

[1] De Bèze, ann. 1560; Regnier de La Planche; de Thou, liv. XXVI.

[2] Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, tom. II, p. 107.

[3] R. de La Planche : de Thou l. XXVI. Th. de Bèze, an 1560.

partir. Mais avant de franchir le seuil de sa demeure, il ne voulut pas cacher à Charlotte de Laval, sa noble épouse, ses craintes et ses appréhensions. « Dieu, lui dit-il, aura pitié de sa pauvre Eglise et du royaume; quant à vous, Madame, demeurez, vous et les vôtres, fidèles à la doctrine de l'Evangile dans laquelle vous avez été élevés, vous souvenant que notre plus grand bonheur est celui de souffrir pour le saint nom de Dieu. Si vous apprenez ma mort ou mon emprisonnement, persistez dans votre foi ; quant à l'enfant que vous portez, faites-le, Madame, baptiser dans l'Eglise réformée et par de vrais ministres de la Parole de Dieu. Souffrez plutôt la mort que si cet enfant devait être souillé par les superstitions romaines; si vous demeurez ferme en cette résolution, Dieu vous fera trouver bonne issue, parce qu'il a coutume de déployer les richesses de ses merveilles lorsque les hommes ont perdu toute espérance de vie et de salut. »

Après ces paroles il embrassa tendrement sa femme et ses enfants; il quitta sa maison sans grand espoir d'y rentrer, et prit le chemin d'Orléans, où il arriva au moment où se passaient les faits que nous avons racontés.

L'accueil que Coligny reçut de la reine mère fut gracieux, aimable; elle le prévint de toutes les trames qui s'ourdissaient contre lui et l'engagea à se tenir sur ses gardes, parce que le cardinal de Lorraine avait résolu de lui demander compte de sa foi devant le roi. « Je ne redoute pas cela, répondit l'intrépide calviniste; je lui ferai, avec l'aide de Dieu, telle réponse que toute la honte sera pour lui. »

L'homme qui inquiétait le plus les Guises et dont ils avaient hâte de se débarrasser, était le prince de Condé. Dans l'impossibilité de le faire juger par ses pairs, ils eurent recours à ces commissions exceptionnelles toujours au service de ceux qui ont à demander à la justice non des arrêts, mais des services. Celle qui instruisit le procès du prince était composée du président de Thou, de deux conseillers, de quelques maîtres des requêtes, du procureur général Bourdin et du greffier Du Tillet. Sa mission était d'établir la trahison de l'accusé; un prêtre fut chargé de constater son hérésie. Cet ecclésiastique se présenta chez le prince muni de l'ordre de dire la messe

dans sa chambre ; Condé le reçut fort mal et le renvoya avec des paroles de mépris. Brave sur un champ de bataille, l'accusé le fut sur un terrain où il est plus difficile de l'être. A ceux qui lui insinuaient s'il n'y aurait pas moyen de s'accorder avec ses cousins les Guises il montra, sa dague. Il reçut de toute la hauteur de sa dignité de prince du sang les membres de la commission, déclina leur compétence et réclama pour juges le roi, les princes séant au parlement de Paris, les chambres assemblées.

Condé était condamné à l'avance, comme le sont ceux qui sont sciemment distraits de leurs juges naturels. Débouté de son appel, il retomba entre les mains de la commission qui nomma un tribunal extraordinaire, qui le condamna à la peine de mort. Le jour de l'exécution fut fixé au dix décembre, le jour même de l'ouverture des états.

XXIII.

Tout était prêt pour le dénoûment du drame ; les bourreaux les plus experts des villes voisines étaient arrivés à Orléans ; on pouvait les reconnaître dans les rues à la livrée particulière qu'on leur avait donnée pour cette grande circonstance ; des charpentiers étaient à l'œuvre pour dresser l'échafaud du prince devant le logis du roi. Les Guises touchaient au port ; mais au moment d'y entrer, un événement par eux prévu, mais venu plus vite qu'ils ne le pensaient, dérangea leurs projets; François II vivait d'une vie factice qui ne pouvait se prolonger bien longtemps ; la fièvre ne le quittait pas. Le seize novembre, après son retour de la chasse, il s'alita avec de grandes douleurs de tête ; un abcès à l'oreille se manifesta avec des commencements de gangrène à la gorge.

Le célèbre chirurgien, Ambroise Paré, déclara que l'état du roi était désespéré. Guise fut consterné ; il passa de la consternation à la colère, accabla d'injures les médecins qui le soignaient et s'enquit de tous côtés s'il n'y avait pas moyen de prolonger sa vie au moins jusqu'à Pâques. Son frère le cardinal se vouait aux saints

et aux saintes du paradis; le clergé de Paris, qui ne voulait pas perdre le fruit de la grosse somme qui avait été prélevée sur lui, faisait des vœux pour la santé du jeune monarque ; les prédicateurs, dans leurs discours, exhortaient leurs auditeurs à prier Dieu de conserver sa vie, au moins jusqu'à ce qu'il eût mené à bonne fin l'entreprise de purger le royaume de la lèpre de l'hérésie. Les rues et les places publiques étaient couvertes de processions.

Sur son lit de maladie, le roi se vouait à Dieu et surtout à Notre Dame de Cléry, si célèbre par la dévotion que Louis XI avait eue pour ses sanctuaires; il la suppliait de prolonger ses jours, lui promettait en échange de la conservation de sa santé la destruction de l'hérésie. « Faites-moi mourir vite, lui criait le fanatique enfant, si je dois épargner mères, enfants, femmes, amis qui en seraient tant soit peu soupçonnés. » Ses prières, ses vœux, ses promesses, ne lui rendaient pas la santé; le mal allait en empirant, les Guises étaient consternés.

Dans cette grave circonstance de leur vie, les princes lorrains nous paraissent bien petits; là où il fallait de l'audace et un grand esprit de décision, ils ne manifestent que des craintes ; ce n'était pas le moment d'invoquer le secours des saints, mais de tirer hardiment l'épée du fourreau et de proclamer l'élévation de leur race sur la couche funèbre de François II ; qui les en empêchait ? Le cri de la conscience ? ils avaient assez prouvé, comme ils le prouvèrent plus tard encore, qu'ils ne l'écoutaient pas plus que les cris de leurs victimes. Quels grands obstacles avaient-ils à vaincre ? Ne disposaient-ils pas de tout à Orléans? n'avaient-ils pas de bonnes et fidèles prisons pour Coligny et le roi de Navarre ? l'échafaud dressé pour le prince de Condé n'attendait-il pas sa victime ? Catherine de Médicis était-elle à craindre ? un simple mot ne suffisait-il pas pour la renvoyer en Italie ou la confiner dans un convent ? Quant à ses enfants mâles, dont le plus âgé avait à peine dix ans, était-il difficile d'en faire des moines ? Pour légitimer son ambition, François de Guise avait-il besoin de chercher des apologistes ? les prêtres n'étaient-ils pas prêts à chanter leur hosanna et le pape à donner ses absolutions ? Philippe II aurait-il refusé de saluer dans les princes lorrains les

descendants de Charlemagne remontés légitimement sur le trône de leurs pères? le moment n'était-il pas venu pour eux de franchir le Rubicon? Et cependant quand l'heure sonne ils hésitent, ils tremblent, ils invoquent des saints et des madones; et avant que le roi ait rendu le dernier soupir, ils se tournent vers la délaissée Catherine de Médicis et lui offrent leur appui en échange de la mort du roi de Navarre et de son frère le prince de Condé. Quand ils auraient pu parler en maîtres à l'aide de leurs baïonnettes, ils parlent en suppliants; le spectacle qu'ils donnent est pitoyable. Leur audace à prendre la couronne de saint Louis sur le lit funèbre de François II ne les aurait pas absous, mais les aurait montrés hardis; quand ils se contentent de demander à la reine-mère la tête des chefs de la maison de Bourbon, ils descendent au rang de conspirateurs vulgaires; ils font pitié.

Le moment tant désiré par Catherine de Médicis était arrivé; la mort du jeune monarque allait lui ouvrir la région du pouvoir dont deux femmes, Diane de Poitiers et Marie Stuart, lui avaient pendant si longtemps fermé l'accès. Elle sentit tout ce qu'elle valait quand les Guises lui firent des ouvertures qui n'étaient qu'un marché dont ils devaient recueillir chacun le bénéfice. La position de la reine était difficile; heureusement pour guider ses premiers pas elle avait L'Hôpital, qui s'opposa énergiquement aux conseils donnés par les Guises. Catherine, avec cette perspicacité d'esprit qui la distinguait, comprit que la mort des princes de la maison de Bourbon ne profiterait qu'aux Lorrains qui, après avoir été maîtres, se résoudraient difficilement à être serviteurs. Elle comprenait aussi qu'en abaissant trop ces derniers, elle grandirait les Bourbons; à dater de ce moment elle adopta ce système de bascule qui consistait à modérer un parti par un autre et à se mettre, suivant le temps, ce grand maître dans l'art de gouverner les hommes, aujourd'hui du côté des catholiques, demain de celui des protestants. Ce système était, au reste, vu la situation, le seul praticable; seulement L'Hôpital ne savait pas encore à quelle femme il le conseillait et par quels moyens elle le mettrait à exécution.

XXIV.

Pendant que les Guises maudissaient les médecins qui ne pouvaient guérir le roi et priaient les saints et les saintes du paradis de venir à leur secours, ceux des réformés qui avaient appris ce qui se passait à Orléans et le sort qui leur était réservé publièrent un jeûne solennel : ils demandèrent à Dieu, dans leurs prières, de retirer de dessus leurs têtes ses mains courroucées; ils le supplièrent de relever le jeune roi de sa maladie et de lui donner bon et sage conseil ; ils se remirent ensuite avec confiance sous la protection de Celui sans la permission duquel il ne tombe pas de nos têtes un seul cheveu : telles étaient leurs prières.

François II, au milieu de ces préoccupations diverses, s'affaiblissait; ses médecins étaient dans le plus cruel embarras; les Guises leur demandaient l'impossible, une guérison ou tout au moins la prolongation de ses jours; il fut même question de le trépaner · l'opération leur parut trop délicate; ils n'osèrent la tenter dans la crainte que ceux qui leur demandaient sa guérison ne leur attribuassent plus tard sa mort ; «aussi assurait-on que les médecins et les chirurgiens n'étaient pas pris de moindre frayeur que celle qu'ils eurent à la mort du roi Henri, dernier décédé; d'où s'en suivit un proverbe, qu'il faisait mauvais être roi pour mourir. » [1]

Le 5 décembre, cinq jours avant celui fixé pour l'exécution de Condé, François II mourut ; les dernières paroles qui sortirent de ses levres furent celles-ci : « Seigneur, pardonnez-moi mes fautes, et ne m'imputez point celles que mes ministres ont commises sous mon autorité. » Un rayon de vérité pénétra-t-il, à travers les ombres de la mort, dans l'esprit du jeune roi?

Tant que les Guises eurent quelque espoir de conserver leur neveu, ils ne le quittèrent pas ; mais lorsque l'agonie eut commencé, ils se soucièrent peu de recueillir son dernier soupir. «Ils s'allèrent, dit Théodore de Bèze, enfermer et barrer dans leur logis, pleins de crainte et de frayeur

[1] Documents historiques du règne de François II, p. 755.

incroyables, d'où ils ne partirent d'un jour ou deux, et jusqu'à ce qu'ils eussent assurance de la reine-mère et du roi de Navarre que rien ne leur serait fait. »[1]

Coligny ne quitta le roi que lorsqu'il eut rendu le dernier soupir; il jeta un regard d'adieu sur le cadavre de son jeune maître, et, d'une voix grave et solennelle, il dit à ceux qui étaient présents : « Messieurs, le roi est mort, cela nous apprend à vivre. »[2]

Rentré chez lui, l'amiral tomba dans une profonde rêverie. Il était assis dans un fauteuil son cure-dents à la main et les pieds dans le feu. Un gentilhomme nommé Fontaine était près de lui silencieux, recueilli, craignant de le troubler dans ses réflexions; mais s'apercevant que le bout de ses bottines était presque entièrement consumé : « Monseigneur, lui dit-il, c'est trop rêver; il n'y a point de propos, vos bottines en sont toutes brûlées.» — « Ah! Fontaine, lui répondit l'amiral, il n'y a pas huit jours que toi et moi en eussions voulu être quittes chacun pour une jambe, et aujourd'hui nous en sommes quittes pour une paire de bottines, c'est bon marché. »[3]

Coligny avait compris le danger que son parti avait couru, et dans la mort du roi il voyait la main de la Providence. Son opinion fut celle de tous les réformés. « C'est un coup du ciel, » dirent-ils.

Les partis à l'affût chacun de son intérêt s'occupaient peu du roi mort; les Guises oublièrent qu'il était leur neveu, et ne parurent pas à ses funérailles. Un corbillard portant les restes du monarque partit d'Orléans pour Saint-Denis accompagné des gouverneurs du roi défunt et d'un évêque aveugle.

Cet oubli de toutes les convenances qui, chez les Guises, dégénérait en ingratitude, fut remarqué et relevé avec malice; une main inconnue attacha sur le velours noir qui recouvrait le cercueil royal un écriteau avec ces mots : *Où est Tanneguy du Chatel ? Mais il était Français.*[4]

[1] Bèze, an 1560.

[2] Mss de Colbert, v. 488, folio 749.

[3] Mss v. c. de Colbert, v. 188, fol. 649.

[4] Du Chatel avait été banni injustement par Charles VII. En apprenant la mort de son maître, il vint pleurer sur sa tombe et lui fit faire à ses frais de magnifiques funérailles.

L'allusion était blessante pour les princes lorrains ; mais elle était méritée. Ils donnèrent pour excuse la nécessité de consoler leur nièce et d'assister de leurs conseils la reine mère qui les en avait priés.

La mort de François II ouvrit à Condé les portes de sa prison. Le prince ne voulut pas sortir, refusant d'accepter la vie comme une grâce et demandant par quelle autorité il avait été constitué prisonnier. Nul ne voulut prendre la responsabilité du jugement rendu contre lui; on la rejeta sur le roi défunt.

XXV.

Ainsi finit ce règne de François II qui, pour n'avoir eu qu'une durée de quelques mois, a inscrit cependant dans l'histoire quelques grandes dates. Sous lui les persécutions continuèrent, et sous lui aussi la Réforme vécut de ses souffrances, et le feu des bûchers fut le soleil qui la réchauffa et la vivifia. Anne Du Bourg fut la grande victime de ces temps douloureux. Les années, qui ont jeté leur linceul d'oubli sur ses compagnons de gloire et de souffrances, ont respecté le nom du jeune conseiller qui eut l'insigne honneur de mourir pour la cause du Christ. Pendant tout ce règne la Réforme fit des progrès rapides; elle s'établit dans les plus grandes villes de la France ; chacune de ses conquêtes fut marquée par un acte de foi ; Dieu était évidemment avec elle, combattant pour elle. Une ombre se trouve cependant dans cet admirable tableau qui rappelle presque trait pour trait les glorieux jours de l'Eglise primitive : c'est la conjuration d'Amboise, « où il y eut cependant, dit Brantôme, plus de mécontentement encore que d'huguenotisme. » Pour la première fois la Réforme demanda à des complots ce qu'il fallait attendre de la foi. Dieu, qui l'avait protégée sous les règnes de François Ier et de Henri II, l'aurait également soutenue sous celui de leur successeur. Dans un moment d'impatience elle tira, comme saint Pierre, l'épée du fourreau. Ce jour-là elle eut, il est vrai, des fidèles qui moururent glorieusement et fièrement; mais ces fidèles appartiennent à une classe de martyrs à laquelle Dieu n'a pas fait les promesses qu'il a faites aux Photin,

aux Jean Hus, aux Anne Du Bourg. Calvin voyait bien et voyait juste quand il blâmait La Renaudie.

On est sans doute saisi d'admiration en présence de ces Castelnau et de ces Villemangis qui meurent sans murmurer sous les yeux de leur roi, en protestant de leur fidélité pour leur jeune maître. On suit avec un vif intérêt Montbrun et Mouvans sur des champs de bataille illustrés par leur vaillance; mais combien nous trouvons plus admirable le courage du martyr réformé qui se laisse conduire à la tuerie comme un agneau, que celui du conjuré huguenot dont la tête tombe et ne se courbe pas.

Le nom de huguenot fut donné pour la première fois aux protestants après le tumulte d'Amboise. « Pour ce qui est de ce mot, écrit de Bèze, j'en dirai un mot pour mettre hors de doute ceux qui en cherchent la cause assez à l'égaré. La superstition de nos devanciers jusqu'à vingt ou trente ans en ça était telle que presque par toutes les bonnes villes du royaume ils avaient l'opinion que certains esprits faisaient leur purgatoire en ce monde; après leur mort qu'ils allaient de nuit par la ville, battant et outrageant beaucoup de personnes les trouvant par les rues. Mais la lumière de l'Evangile les a fait évanouir et nous a appris que c'étaient coureurs de pavés et débauchés. A Paris ils avaient le moine Bourré; à Orléans, le mulet Odet; à Blois, le loup garou; à Tours, le roi Huguet, et ainsi des autres villes. Or il est ainsi que ceux qu'on appelait luthériens étaient dans ce temps-là regardés de jour de si près, qu'il leur fallait nécessairement attendre la nuit pour s'assembler pour prier Dieu, prêcher et communiquer aux saints sacrements : tellement qu'encore ils ne fissent peur ni tort à personne, les prêtres, par dérision, les firent succéder à ces esprits qui rôdaient la nuit. De cela advint un nom étant tout commun en la bouche du menu peuple d'appeler ceux de la religion *huguenots* au pays de Touraine. C'est premièrement à Tours que ceux de la religion, s'assemblant de nuit, furent surnommés huguenots, comme s'ils eussent été la troupe de leur roi Huguet; et pour ce que la première découverte de l'entreprise d'Amboise se fit à Tours, qui en baillèrent le premier avertissement sous ce nom de huguenots; ce sobriquet leur en est demeuré. »

LIVRE IX.

—

I.

A François II succéda un enfant de dix ans et demi, qui prit le nom de Charles IX. Il était frêle de corps, bilieux de caractère, ardent d'imagination et emporté jusqu'à la frénésie. De lui on pouvait beaucoup espérer ou beaucoup craindre. Il monta sur le trône dans des conditions très-défavorables ; sa cour ne se composait que d'hommes qui se disputaient le pouvoir, au risque de troubler son royaume. Deux partis religieux et irréconciliables s'y trouvaient en présence toujours prêts à demander à l'épée la solution de leurs différends ; les finances enfin étaient dans un état déplorable, le trésor ne présentant qu'une caisse vide. Charles IX ne régna que nominalement ; sa mère profita de la lâcheté d'Antoine de Bourbon pour lui enlever la régence, qui lui revenait de droit, et se débarrassa du prince de Condé en l'envoyant tenir garnison dans les places que son frère possédait en Picardie.[1] Les Guises furent trop heureux, après leurs incroyables teneurs, de conserver tous leurs emplois. Le connétable, tombé en disgrâce sous le précédent règne, reprit la direction des affaires militaires; le cardinal de Lorraine quitta seulement les finances qui n'avaient pas prospéré dans ses mains.

Les choses tournaient au mieux pour les princes lorrains, qui étaient perdus si le roi de Navarre eût réclamé énergiquement ses droits comme le lui conseillait Calvin;[2]

[1] Mémoires de Condé.

[2] Lettres de Calvin, tom II, p. 345.

car, quoiqu'ils eussent pour eux les prédicateurs et la populace de Paris, les élections ne leur avaient pas été favorables; plusieurs protestants avaient été nommés, et la noblesse des provinces leur était en majorité opposée.

Le 13 décembre, le roi ouvrit en personne les états généraux. L'Hôpital, dans un discours dont il avait puisé les matériaux dans son cœur de citoyen et dans les malheurs de la patrie, invita les partis à la concorde et les exhorta à se serrer autour du trône pour en être l'ornement et l'appui. Il s'éleva contre l'atrocité et l'odieux des supplices infligés aux réformés, annonça la prochaine tenue d'un concile national, et exprima le désir qu'il n'y eût en France ni huguenots, ni papistes, mais seulement des Français ; il aborda ensuite la question délicate des finances et fit le procès aux deux derniers règnes. « Jamais orphelin, s'écria l'honnête chancelier, ne s'est trouvé plus dénué de ressources que notre jeune roi. »

Après le discours du chancelier, les trois ordres se retirèrent chacun dans une des églises d'Orléans et se choisirent un orateur. Le clergé nomma pour le sien le cardinal de Lorraine qui refusa, n'ayant pu être celui des deux autres ordres. Jean Quintin, professeur en droit-canon, fut nommé à sa place ; le comte de Rochefort fut l'élu de la noblesse, et l'avocat Lange celui du tiers état.

II.

Le 1er janvier 1561, la seconde séance des états eut lieu. Jean Quintin, dans sa réponse au discours de L'Hôpital, se montra le fidèle écho de l'esprit de ses mandataires, qui jusque-là n'avaient guère donné à l'Etat que leurs prières et l'éclat de leurs cérémonies. L'inutilité des persécutions démontrée par les progrès incessants de la Réforme n'avait fait que les irriter, et la force brutale leur paraissait toujours le dernier mot des controverses ; ils demandaient donc, par la bouche de leur orateur, qu'on délivrât la France du fléau de l'hérésie, et exhortaient Charles IX à se souvenir de son titre de roi très-chrétien. Moins soucieux de la vie des réformés qu'ils ne l'étaient du soin de leurs biens, ils demandaient que tous les impôts qui depuis François Ier, sous un nom ou sous un

autre, pesaient sur eux, fussent supprimés. Contraints, par la force de la vérité, d'avouer qu'une réforme était nécessaire dans leurs rangs, ils en indiquaient les moyens dans le rétablissement des élections ecclésiastiques, l'abolition des annates et du concordat. Le discours du représentant du clergé excita de grands murmures dans l'assemblée. Coligny et la majorité de la noblesse se plaignirent; Quintin fut obligé de faire des excuses.

L'orateur de la noblesse et celui du tiers état n'épargnèrent pas les prêtres. « On ne reviendra, dit Lange, à la sévérité de l'Eglise primitive, que lorsque tous les ecclésiastiques, depuis le plus grand dignitaire jusqu'au plus petit, auront renoncé à leurs trois principaux vices: l'*orgueil*, l'*avarice* et l'*ignorance*. »

Pendant deux mois et demi les états siégèrent et s'occupèrent de chercher des remèdes aux maux de la patrie. Dans leur requête, les membres du tiers demandaient qu'on restituât au clergé et au peuple le droit d'élire les évêques et les pasteurs ayant charge d'âme, et que les revenus de l'Eglise fussent plus équitablement administrés ; ils réclamaient enfin une amnistie en faveur de tous ceux qui étaient accusés pour cause de religion : 89 était en germe dans les *postulata* de ce tiers, qui deux siècles et demi plus tard devait devenir la nation tout entière. [1]

La noblesse, plus divisée que le tiers, fut aussi moins unanime dans ses requêtes: ses cahiers se ressentent de ses déchirements intérieurs ; ainsi, pendant que les uns réclamaient l'interdiction de la prédication de l'Evangile, les autres demandaient la liberté de conscience pour tous; mais tous étaient unanimes à demander la périodicité des états généraux et une réforme dans la discipline de l'Eglise.

Le clergé, qui ne pouvait nier la nécessité d'une réforme, cherchait des remèdes, et les trouvait dans le concile, ou le retour à la pragmatique : [2] « Restituez-nous, disait-il, les écoles et les colléges, ne frappez plus d'impôts sur les biens d'Eglise, défendez aux tribunaux civils de recevoir

1 Augustin Thierry, essais sur l'histoire du tiers état ; page 93.
2 Note VI.

des appels en matière religieuse, rendez obligatoire l'observation du jour du dimanche, remettez en vigueur les édits de François Ier et de Henri II contre les hérétiques, c'est-à-dire : laissez-nous notre or, nos franchises et le pouvoir de répandre encore un peu de sang huguenot, et alors nous nous réformerons. »

Si l'état de l'Eglise préoccupait les députés, une grave question préoccupait la cour : l'argent manquait, le taux de l'intérêt était de douze pour cent, et c'était quarante-trois millions et demi qu'il fallait trouver dans un pays complètement ruiné ! Quand L'Hôpital fit résonner ce chiffre aux oreilles de l'assemblée, les députés furent effrayés ; ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires pour voter la somme.

Les états se séparèrent au milieu d'une vive agitation, et laissèrent L'Hôpital aux prises avec le parlement qui refusait d'enregistrer l'édit d'amnistie du 28 janvier.

III.

Le roi quitta Orléans le 2 février, et alla à Fontainebleau, où il manda le prince de Condé qui y arriva le 13 mars ; il fut immédiatement admis au conseil privé. Avant qu'il y prît place, le chancelier lui demanda s'il n'y avait pas quelques informations contre sa personne ; sur sa réponse négative, le conseil le tint pour complétement déchargé. Le roi, à son tour, dit que le prince avait justifié auprès de lui son innocence. Il fut ordonné que cette double déclaration du roi et de son conseil serait publiée et enregistrée aux cours des parlements, et envoyée aux ambassadeurs des puissances étrangères, avec permission au prince de demander au parlement de Paris une plus ample déclaration de son innocence. Condé partit immédiatement pour Paris; flétri publiquement, il voulait être réhabilité publiquement; il le fut.

Le roi de Navarre, qui n'avait d'égal à son indolence que sa vanité, était chaque jour plus irrité contre la reine, qui abandonnait aux Guises le maniement des affaires le laissait systématiquement à l'écart, et ne lui donnait que des fonctions honorifiques. « Guise ou moi, lui dit-il un jour, quittera la cour. »

Catherine donna au prince une réponse qui ne le satisfit pas. Le lendemain, Antoine de Bourbon fit ses préparatifs de départ pour Orléans, où il voulait se faire déférer la régence par les états. Un homme plus résolu que lui eût peut-être atteint son but.

La reine, effrayée des dispositions du prince, fit par le conseil du cardinal de Tournon mander le connétable auprès du roi. « J'ai besoin de vous pour défendre ma couronne, lui dit Charles IX, restez près de moi. » Montmorency, qui tenait pour la première vertu d'un gentilhomme la fidélité à son souverain, ne se donna pas même la peine de réfléchir, et courba la tête devant l'ordre d'un enfant. Privé de l'appui du connétable, qui concentrait dans ses mains toutes les forces militaires du royaume, le roi de Navarre ne partit pas pour Orléans.

La fidélité au souverain est, sans contredit, l'une des pierres angulaires de l'édifice social ; mais il faut qu'elle soit intelligente ; celle du vieux connétable ne le fut pas; elle fut plus nuisible à son jeune maître que les intrigues des Guises et les exigences des Bourbons.

Ces faits se passaient un peu avant la réouverture des états généraux qui devait avoir lieu à Pontoise, et au moment où les états provinciaux de l'Ile de France se réunissaient à Paris. Les débats de cette dernière assemblée furent très-orageux; la grande majorité des députés, qui était indisposée contre la reine, déclara nettement qu'elle refusait tout subside si la régence n'était pas conférée au roi de Navarre, et si on ne forçait pas à des restitutions tous ceux que les prodigalités des deux derniers rois avaient enrichis aux dépens du trésor public. On nommait par leurs noms les Guises, Saint-André, la vieille Diane, et même le connétable.

Catherine, ne pouvant se servir de la force qui lui manquait, mit en pratique auprès du roi de Navarre un moyen qui trouve sa pleine excuse aux yeux de M. Capefigue et de ses panégyristes italiens : elle détacha de son escadron volant une femme jeune et belle qui fit, par ses charmes et son habileté, ce que toutes les promesses et les menaces n'auraient peut-être su faire. On nommait à la cour l'escadron volant de la reine un essaim de jeunes filles appartenant à la première noblesse, et choisies parmi

les plus belles et les plus adroites; elles étaient au nombre d'environ deux cents. Brantôme nous a laissé leurs noms et quelques-unes des particularités de leur vie. La reine les avait appelées à la cour sous prétexte de donner à la royauté plus d'éclat et de prestige, mais le vrai motif était de les faire servir aux intérêts de sa politique. Or la noblesse protestante, que le danger le plus grand ne pouvait émouvoir, faiblissait parfois devant ces Dalilas. Par elles Catherine savait tous ses secrets; en corrompant ses mœurs, elle relâchait sa foi politique et religieuse. La Dalila qui promena ses ciseaux sur la tête du roi de Navarre était la belle mademoiselle de Rouet, qui servit si bien sa maîtresse, que le faible Antoine, séduit par cette brillante aventurière, se contenta du titre illusoire de lieutenant-général du royaume.

Cette page de l'histoire de ce prince est l'une des plus tristes de sa vie, et cependant il était l'époux de Jeanne d'Albret, qui, en beauté, en grâce, en esprit, en intelligence, ne le cédait à aucune femme de son temps.

IV.

Jeanne d'Albret,[1] née le 7 janvier 1528, était la fille unique de Henri II d'Albret, roi de Navarre et prince de Béarn, et de Marguerite de Valois. François Ier, son oncle, émerveillé de sa gentillesse, l'appelait la mignonne des rois; mais chez ce monarque les affections de famille étaient toujours subordonnées aux exigences de sa politique. Craignant que sa nièce, qui devait hériter des grands biens de son père, ne compromît les intérêts de la France par un mariage avec un prince étranger, il la retint, quand elle était encore enfant, au château du Plessis-lez-Tours, au moment où ses parents, après le traité de Cambrai, quittaient la France. Marguerite de Valois ressentit douloureusement cette cruelle épreuve; mais, devant la volonté inflexible d'un frère dont elle adorait jusqu'aux caprices, elle céda. Ce fut dans le séjour tristement célèbre de Louis XI que la princesse navarraise

[1] Voir MM. Haag, *France protestante*, et l'histoire de Jeanne d'Albret, par Mlle Vauvilliers.

fut élevée. Confiée à des femmes d'une vertu éprouvée et à des précepteurs intelligents, elle fit des progrès rapides et révéla bientôt en elle une raison forte, un esprit élevé, et cette vive sensibilité de cœur qui devait l'initier à toutes les grandes douleurs de la vie et l'aider à consoler celles des autres. Douée comme sa mère du don de poésie, elle exerça avec beaucoup de succès sa muse naissante et s'attira les éloges des poëtes de la cour et surtout de Du Bellay; heureusement, son bon sens la sauva des enivrements de la flatterie, et elle sut toujours demeurer simple et modeste.

Jeanne était à peine sortie de l'enfance, que déjà François Ier, son oncle, lui cherchait un époux, il balança entre Antoine de Bourbon et le duc de Clèves. Les intérêts de sa politique le décidèrent en faveur de ce dernier. Il fit connaître ses volontés à Henry d'Albret et à Marguerite de Valois, et les invita à venir, sans délai, assister au mariage de leur fille. Le père et la mère de Jeanne, auxquels cette alliance déplaisait, portèrent la question devant les états de Navarre, qui donnèrent une réponse contraire au projet du roi de France. Munis de cette déclaration, ils se rendirent à Amboise où était la cour, et exprimèrent au roi l'éloignement qu'ils avaient pour ce mariage et le déplaisir qu'il causait à leur fille. François Ier n'écouta pas les plaintes de son beau-frère et de sa sœur, encore moins les répugnances de sa nièce; il décida, de sa pleine autorité de roi, que le mariage se ferait; il eut lieu à Châtellerault, le 15 juillet 1540, avec une grande magnificence. La fiancée était tellement surchargée de pierreries, dit Brantôme, qu'elle ne pouvait marcher; voyant cela, François Ier ordonna au connétable de Montmorency de prendre sa petite nièce au col (elle avait à peine douze ans) et de la porter à l'église. Des sommes énormes furent dépensées en fêtes; le peuple supporta les frais de toutes ces magnificences royales: on augmenta l'impôt du sel. Après la noce il disait spirituellement et piteusement : « Les noces de Châtellerault sont des noces salées; » en France, on se console souvent avec une chanson ou un bon mot.

Le mariage ne fut pas consommé, vu la trop grande jeunesse de la princesse, qui retourna avec ses parents

dans le Béarn pendant que le duc reprenait le chemin de son duché. Trois ans après, Jeanne reçut l'ordre d'aller rejoindre un époux qu'elle ne connaissait ni n'aimait; sa douleur fut grande; mais devant la volonté égoïste de son oncle toute résistance fut vaine : elle partit. Elle était sur le point d'atteindre le but de son voyage, quand une nouvelle inattendue vint la combler de joie. Le duc de Clèves, ayant succombé dans sa lutte avec Charles-Quint, avait accepté les conditions humiliantes de son vainqueur et s'était constitué son vassal. Cette défection inattendue blessa François Ier, qui, par politique, fit annuler un mariage que la politique seule avait conclu.

Après la rupture de ce mariage, François Ier revint à l'idée d'unir sa nièce avec Antoine de Bourbon ; il exigea qu'elle fût réintégrée dans sa demeure du Plessis-lez-Tours, ne voulant pas qu'elle acceptât un époux d'une autre main que de la sienne. La mort qui surprit ce monarque l'empêcha de réaliser ses projets sur Jeanne, et cette princesse, redevenue libre, fut recherchée par un grand nombre de prétendants. L'aîné des princes lorrains, François de Joinville, celui qui devait être plus tard le grand Guise, se mit sur les rangs. Un jour que Henri II intercédait pour lui, Jeanne lui dit : « Voudriez-vous, monsieur, que celle qui me doit porter la queue fût ma belle-sœur, et que la fille de madame de Valentinois vînt à me côtoyer? » Après cette fière réponse, dans laquelle Jeanne révélait tout l'orgueil de sa race, le roi ne songea plus à lui renouveler ses instances.

Le penchant de Jeanne l'entraînait vers Antoine de Bourbon, pour lequel Henri d'Albret avait beaucoup d'éloignement, parce qu'il était aussi prodigue de son bien que le roi navarrais était économe du sien. Marguerite de Valois partageait les préventions de son mari, moins à cause de la prodigalité d'Antoine de Bourbon, qu'à cause de la médiocrité de son esprit. Henri II, marchant sur les traces paternelles, intervint et arrêta que le mariage aurait lieu avec Antoine de Bourbon. Le conseil que Charles-Quint avait déjà donné à son fils Philippe, de prendre pour épouse une fille de France ou Jeanne d'Albret, princesse qui, à ses yeux, était d'une santé

vigoureuse, d'un caractère admirable, vertueuse et d'un cœur digne de sa naissance, décida le monarque français en faveur du chef de la maison de Bourbon.

Pour conjurer le danger qu'une alliance avec le fils de Charles-Quint aurait nécessairement pour la France, Henri II hâta le mariage ; il ordonna à Henri d'Albret et à Marguerite de Valois de se rendre à Moulins pour assister aux noces de leur fille qui furent célébrées, le 20 octobre 1548, avec une grande pompe.

Après les fêtes, les jeunes époux accompagnèrent le roi et la reine de Navarre dans leurs Etats ; ils eurent la douleur, l'année suivante, de perdre Marguerite de Valois. Immédiatement après la mort de sa mère Jeanne accompagna son mari dans son gouvernement de Picardie, et eut de lui successivement deux enfants qui moururent presque au berceau.

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, Antoine de Bourbon, qui était retourné dans le Béarn, reçut l'ordre de se rendre dans son gouvernement de Picardie ; quoique sa femme fût enceinte, elle l'accompagna malgré les fatigues du voyage ; l'amour qu'elle avait pour son époux décupla ses forces. Elle était presque arrivée au terme de sa grossesse quand Henri d'Albret, son père, lui rappela la promesse qu'elle lui avait faite de venir faire ses couches à Pau et de lui confier son enfant pour être élevé à la béarnaise, et non, comme les autres, *mollement à la francaise*. Jeanne partit de Compiègne le 15 novembre et arriva à Pau le 4 du mois suivant. Neuf jours après, elle donnait naissance à un fils. On rapporte qu'au milieu des douleurs de l'enfantement, elle chanta une chanson du pays, pour complaire à son père qui ne voulait pas qu'elle mît au monde une fille pleureuse ou un garçon rechigné. Le nouveau-né reçut le nom de Henri. Jeanne rejoignit bientôt après son mari. Le 15 mai 1555 elle hérita des Etats de son père.

Henri II, qui convoitait le Béarn, proposa, immédiatement après la mort de Henri d'Albert, à Antoine de Bourbon de le lui céder en échange d'autres Etats équivalents dans l'intérieur de la France. Le prince serait probablement tombé dans le piége sans la prudente habileté de sa femme, qui, loin de heurter de front le roi

de France, lui exposa qu'un pareil échange ne pouvait se faire sans l'agrément des états généraux du pays, qui devaient être consultés. Satisfait de cette réponse et presque certain du succès, Henri II laissa Jeanne retourner dans le Béarn. La jeune reine avait à peine franchi les premières limites de son petit royaume que la population tout entière accourut à sa rencontre; ce fut au milieu des joyeuses acclamations de ses sujets qu'elle et son mari entrèrent à Pau. Quand la proposition du roi de France fut connue, il n'y eut qu'un cri d'indignation; tout le peuple se leva comme un seul homme. Jeanne fit connaître les dispositions de ses sujets à Henri II qui dut renoncer ou ajourner ses projets à des temps meilleurs.

Jeanne d'Albret avait reçu une éducation trop libérale pour demeurer dans les ornières de la routine; comme sa mère, elle comprit que le luthéranisme n'est qu'un retour à la foi de l'Eglise primitive, nécessité par la corruption de la catholicité. Probablement elle se fût rangée ouvertement du côté de la Réforme si elle n'eût craint d'encourir les anathèmes du pape. Néanmoins vers 1555, elle et son mari permirent le prêche dans la grande salle du château de Nérac.

La jeune reine de Navarre avait cependant moins d'attraits pour la Réforme que son mari. Une nuit au bal lui paraissait plus courte qu'une heure au sermon; son esprit était convaincu, mais son cœur n'était pas touché; il lui fallait des épreuves pour aborder au port; Dieu ne les lui épargna pas. En 1557, Jeanne et son mari firent un séjour avec leur jeune fils à la cour de France. Henri II trouva l'enfant si gentil, qu'il eut la pensée de le garder pour le faire élever avec François, son fils aîné. Jeanne, qui se rappelait sa captivité et tenait à ses droits de mère, quitta la cour avant que les désirs du roi de France se fussent changés en volonté. Elle y retourna plus tard à l'époque du mariage du dauphin avec Marie Stuart et laissa son fils dans le Béarn sous la direction de sa gouvernante Suzanne de Bourbon-Busset, femme de mœurs austères et d'un grand mérite. Ce fut pendant cette absence que la Réforme fit des progrès rapides dans ses Etats.

En mourant, Henri d'Albret avait légué à sa fille une

idée qu'elle accepta comme un héritage sacré : reprendre à l'Espagne la Navarre. Quand Henri II fut en guerre avec Philippe II, l'heure parut bien choisie pour agir, mais l'entreprise échoua ; par le traité de Cateau-Cambrésis, si humiliant pour la France, les droits de Jeanne furent sacrifiés ; la Navarre était perdue sans retour pour sa maison.

La mort de Henri II fut pour la reine de Navarre une source de douleurs ; elle ressentit en souveraine qui a le sentiment de ses droits, et en femme qui aime tendrement son mari, l'affront sanglant qui avait été fait à Antoine de Bourbon ; car il avait été, selon l'expression d'un historien, ravalé de son grade contre l'ancienne pratique de France, qui veut que la minorité du roi soit assistée d'un conseil élu par les états de France dans lequel les princes du sang doivent tenir le premier rang.

Retirée dans ses Etats, Jeanne s'occupa avec une grande habileté de leur administration intérieure. A côté d'elle son mari se rapetissait ; mais elle l'aimait, et l'amour excuse tout : elle dut peut-être gémir plus d'une fois en silence, et plus d'une fois aussi s'ingénier à faire passer ses idées dans sa tête vide, afin de lui donner plus de valeur ; mieux que personne, elle comprenait que l'époux est la gloire ou l'humiliation de la femme ; c'était donc une chose naturelle pour son noble cœur de grandir Antoine de Bourbon ; ses efforts furent stériles et ce mariage que, jeune fille, elle avait contracté avec toute l'inexpérience d'un amour irréfléchi, devait être pour elle une source de cruelles déceptions.

L'instruction libérale qu'elle avait reçue lui avait donné des idées larges et tolérantes qui lui firent suivre une autre voie que celle de Henri II ; car pendant que le monarque français couvrait son royaume de bûchers et se voyait refuser par le parlement l'établissement de l'inquisition, elle résistait énergiquement à toutes les instances qui lui étaient faites pour l'établir dans le sien ; elle protégeait les deux cultes qui vivaient en paix à côté l'un de l'autre. Cette condescendance irrita la cour de Rome ; pour l'apaiser, Jeanne envoya au pape Paul IV un ambassadeur, qui lui expliqua les raisons qui guidaient sa souveraine dans l'administration de son

royaume ; l'accord entre la reine et le saint-siége se fit ; mais comme de part et d'autre il n'y eut pas entente cordiale, il ne fut pas de longue durée.

Après la conspiration d'Amboise, Antoine de Bourbon et le prince de Condé, son frère, s'étaient rendus de Nérac à Orléans, malgré les supplications et les larmes de leurs épouses. Après leur départ, Jeanne se retira dans le Béarn ; là, elle apprit avec une grande douleur l'arrestation de son mari et la condamnation à mort de son beau-frère ; elle découvrit en même temps que l'ordre était donné d'envahir ses Etats. Dans ce moment suprême elle fut la femme forte ; elle se multiplia, donna des ordres marqués au coin de la sagesse et de la prudence, et, après avoir tout préparé pour repousser l'agression dont elle était menacée, elle s'enferma avec ses enfants dans la petite ville de Navarens, que ses fortifications, bonnes pour l'époque, mettaient à l'abri d'un coup de main. C'est dans cette situation critique que Jeanne, ne pouvant plus se confier aux hommes, se tourna entièrement vers Dieu ; elle alla avec une pleine confiance vers Celui qui nous dit avec tant d'amour : « Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et je vous soulagerai. »

La mort de François II, qui dérangea, comme nous l'avons déjà dit, l'habile combinaison des Guises, fit cesser le danger que courait la reine de Navarre; elle se rendit à Paris auprès de son mari. Catherine de Médicis l'accueillit gracieusement. Ce fut le plus cruel moment de la vie de cette pieuse femme, délaissée par un mari indigne d'elle, qui, abandonnant follement le chemin de l'honneur, s'attela honteusement au char des Guises, abreuva d'humiliations sa noble et belle épouse, qu'il menaça d'un divorce. Jeanne supporta son malheur en reine, mais non sans larmes. Son méprisable époux déchirait son cœur de souveraine par l'abandon de ses droits de premier prince du sang, son cœur de chrétienne par le renoncement à sa foi, et son cœur d'épouse par ses infidélités conjugales. C'est d'elle qu'on aurait pu dire : on a vu des reines pleurer comme de simples femmes; mais cette reine avait la foi qui transporte les montagnes, et cette crainte de Dieu qui rend vainqueur de tous les obstacles. Nous la retrouverons dans le cours de nos récits

toujours au-dessus de ses douleurs et à la hauteur du rôle que son rang et sa foi religieuse lui assignèrent dans ce seizième siècle, qui fut le siècle des grands hommes. Abaissons maintenant nos regards sur d'autres personnages qui s'agitent autour du trône du roi mineur.

V.

L'attitude menaçante des états provinciaux de l'Ile-de-France avait jeté une vive inquiétude dans l esprit de ceux qui s'étaient enrichis des deniers de la France sous les deux derniers règnes. Diane de Poitiers se sentit particulièrement atteinte; elle avait puisé sans honte dans les coffres royaux. La crainte d'une restitution donna à cette vieille courtisane une idée fatale : oubliant ses haines personnelles et les affronts qu'elle avait subis après la mort de son royal amant, elle alla, tremblante de colère, trouver Saint-André. Ce seigneur, non moins compromis qu'elle, s'était enrichi des dépouilles des martyrs protestants et des prodigalités de Henri II. Il fut facile à Diane de lui faire comprendre qu'une étroite alliance entre lui, Guise et le connétable, était le seul moyen de résister à leurs ennemis. D'après ses avis, le maréchal alla trouver François de Guise. « Vous voyez, lui dit-il, comment les huguenots, secondés par des princes rebelles, profitent de nos divisions pour perdre tous ceux qui, pendant quinze ans, ont contenu leurs efforts séditieux. Ils en veulent à la fois à nos biens et à notre honneur. Bientôt ils auront le plaisir de frapper séparément le duc de Guise et le connétable de Montmorency, et peut-être l'un par l'autre. Vos périls, votre religion, les derniers vœux du roi, qui vous chérissait également, tout vous prescrit à l'un et à l'autre de vous réunir contre les ennemis de la foi. Sans être infidèle à l'amitié que je vous porte, je n'ai jamais renoncé à celle du connétable; eh bien! je puis vous garantir qu'il est encore aussi zélé que jamais pour la monarchie et pour la religion. Avez-vous pu penser qu'il changeât de caractère et de foi sur la fin de ses jours? Ne sentez-vous pas que ce sont les artifices de la reine qui vous tiennent divisés? Voulez-vous déconcerter toute sa politique et dominer en dépit d'elle? Montrez-vous réunis; marchez

ensemble à la tête de tous les catholiques et de tous les sujets fidèles. Croyez-en les avertissements d'une femme qui connaît bien la reine, de la duchesse de Valentinois, votre amie, votre alliée; c'est elle qui m'envoie vers vous; elle vous conjure, au nom du roi qui nous aimait tous, de voir et d'embrasser le connétable de Montmorency. »[1]

Guise saisit la portée du message; il n'aimait pas le connétable; mais l'intérêt fit taire, ou plutôt éteignit le dernier ressentiment qu'il eût dans son cœur. Il chargea Saint-André de terminer ce qu'il avait si bien commencé. Montmorency se montra raide; mais l'habile négociateur sut faire vibrer une corde sensible. Le vieux soldat avait eu sa part des folles largesses de Henri II, qu'il avait acceptées, tantôt comme des bienfaits, tantôt comme une récompense due à ses longs services. Il sentit, aux premières paroles du maréchal, combien sa vieille loyauté serait compromise s'il était discuté publiquement dans son honneur. Trop fier pour tendre la main à Guise sur ce terrain, il la lui tendit sur un autre : celui de la religion menacée par les huguenots.

Saint-André quitta le connétable à demi gagné. Quelque temps après Montmorency, Guise et Saint-André avaient arrêté les bases de leur association, et le 6 avril, jour de Pâques, ils communiaient ensemble à Fontainebleau. Le triumvirat, date fatale dans notre histoire,[2] était formé; Philippe II en était le chef invisible.

Ce prince qui, pendant sa longue carrière, devait être tristement mêlé à toutes nos guerres civiles, avait alors trente ans; fils unique de Charles-Quint, il avait hérité de son père sa haine de la Réforme et sa jalousie contre la France. Détruire l'une et abaisser l'autre fut la grande pensée de sa vie. Pour arriver à sa réalisation, il prodigua l'or du nouveau monde et le sang de ses sujets.

Catherine de Médicis, qui avait sacrifié les Bourbons aux Guises, fut remplie de terreur en apprenant la formation du triumvirat. Elle y vit moins une chance de salut pour le trône, qu'une coalition qui lui arracherait l'autorité des mains. La situation, d'ailleurs, était cri-

[1] Histoire des guerres civiles de France, par Davila.
[2] Voyez Th. de Bèze, de Thou, La Place, les Mémoires de Condé.

tique; sur toute la surface du royaume éclataient les germes d'une guerre civile; les protestants et les catholiques en venaient aux mains dans des émeutes particulières où le sang coulait. A Paris, les prédicateurs soulevaient la populace contre les chefs du parti protestant; quelques-uns même ne craignaient pas de descendre à des jeux de mots dignes tout au plus d'être prononcés sur des tréteaux, et dans lesquels il y avait du sang. A Beauvais, la vie du cardinal de Châtillon aurait couru de grands dangers, sans le secours des troupes royales qui dispersèrent les émeutiers.

L'Hôpital, voulant mettre fin à un état de choses qui compromettait gravement la tranquillité du royaume, fit rendre par le roi un édit ordonnant :

1° Qu'on eût à ne s'injurier aucunement par ces mots de *huguenot* ou de *papiste;*

2° Que personne n'eût à violer la sûreté dont chacun doit jouir, étant retiré en sa maison ou en celle de ses voisins et amis;

3° Que personne, sous prétexte des édits précédents, prohibitifs d'assemblées illicites, ne s'ingérât d'entrer dans les maisons pour rechercher quelqu'un en petite compagnie, mais que cela fût laissé à la justice ;

4° Que tous ceux qui se trouveraient aux prisons pour le fait de la religion fussent mis dehors, étant loisible aux absents de retourner, en toute liberté de leurs biens et personnes, en vivant catholiquement et sans scandale, s'ils n'aimaient mieux vendre leurs biens et se retirer.

Le parlement exprima sa désapprobation ; sa haine vivace des huguenots, jointe à son orgueil de corps blessé, le rendit séditieux. Il résista ouvertement au chancelier qu'il menaça de mettre en accusation, et, joignant le fait aux menaces, il défendit au prévôt de Paris de publier l'édit, et interdit aux huguenots de se réunir, sous peine de mort. Le juge se fit législateur et pouvoir exécutif. Nonobstant l'opposition du parlement de Paris, les lettres royales furent reçues et exécutées dans plusieurs provinces du royaume, malgré le clergé qui manifesta bruyamment son mécontentement. Dans la petite ville de Provins, un moine nous révèle dans un fragment de ses discours l'esprit à peu près général de tous

ceux de sa robe. Sommé de se soumettre à l'édit, il monte sur sa chaire, et, devant un immense auditoire, il en laisse tomber les paroles suivantes :

« Or ça, messieurs de Provins, que dois-je et les autres prédicateurs de France faire? Devons-nous obéir à ce mandement? Que vous dirons-nous? Que prêcherons-nous? L'Evangile, dira monsieur le huguenot. Dire que l'erreur de Calvin, de Martin Luther, de Bèze, Malot, Pierre Martyr et autres prédicans, avec leur doctrine erronée, maudite et condamnée par l'Eglise il y a mille ans et depuis par les saints conciles généraux, ne vaut rien et qu'elle est damnable, est-ce point prêcher l'Evangile? Dire que les huguenots de France sont méchants apostats d'avoir renoncé à la vraie église catholique pour suivre l'hérétique, est-ce point prêcher l'Evangile? Dire qu'on se donne garde de leur doctrine, de les écouter, de lire leurs livres, dire qu'ils ne tendent et ne cherchent qu'à faire séditions, meurtres et saccagements, comme ils ont commencé à faire en la ville de Paris, et autres infinis lieux du royaume, est-ce point prêcher l'Evangile? Or, quelqu'un pourra me dire : « Frère, que dites-vous? Vous n'obéissez pas à l'édit du roi; vous parlez encore de Calvin et de ses compagnons; vous les appelez, et ceux qui tiennent leur opinion, hérétiques et huguenots; on vous accusera à justice, vous serez mis en prison, et y serez pendu comme séditieux. » Je vous répondrai qu'il est bien possible qu'il sera vrai, car Achab et Jésabel ont bien fait mourir les prophètes de Dieu en leur temps, et baillé toute liberté aux prophètes de Baal. — Or, frère, vous en dites trop, vous serez pendu. — Eh bien! de par Dieu! ce sera un moine cordelier pendu. Il en faudra donc pendre beaucoup d'autres; car Dieu, par son Saint-Esprit, inspirera les piliers de son Eglise à soutenir jusqu'à la fin le bâtiment qui ne ruinera jamais jusqu'à la consommation du monde, quels coups que l'on baille. »[1]

De pareils discours retentissaient dans presque toutes les chaires et préparaient à la France de bien mauvais jours.

[1] Bulletin de l'Hist. du prot., ann 1854.

VI.

Charles IX, quelques jours après, partit de Fontainebleau pour Reims, où il se fit sacrer. Les Guises parurent avec éclat à la cérémonie. Le cardinal officia et son frère prit place entre le roi de Navarre et le duc de Montpensier. Le prélat, qui n'avait faute de langue, dit de Bèze, profita habilement de l'occasion pour l'indisposer contre les réformés, et leur faire interdire de s'assembler jusqu'à ce que le conseil privé, réuni en parlement, fixât la jurisprudence à leur égard. [1] Le prélat comptait beaucoup que cette réunion exciterait l'irritation du parlement contre les lettres royales, ce qui lui faisait concevoir l'espoir d'arriver à ses fins. L'Hôpital, qui vit dans cette assemblée l'anéantissement du peu de liberté qui restait aux dissidents, essaya vainement de l'empêcher : elle s'ouvrit le 23 juin au Palais de justice; les débats y furent longs et orageux. Pendant trois semaines on agita la grande question qui occupait tous les esprits, sans pouvoir parvenir à s'entendre : trois opinions s'y firent jour. Les partisans déclarés ou secrets de la Réforme demandaient qu'on sursît à toute poursuite contre les protestants, jusqu'à la convocation d'un concile général ou national. Les ultra-catholiques, ayant à leur tête le cardinal de Tournon, s'indignaient même de l'idée d'en appeler à un concile pour faire statuer sur des points de doctrine décidés depuis des siècles par l'autorité de l'Eglise ; ils demandaient donc que tout hérétique fût puni de mort ; un troisième parti trouvait la mesure trop rigoureuse et voulait que la peine de mort et la confiscation des biens fussent prononcées seulement contre ceux qui prendraient part à des assemblées publiques ou privées avec armes ou sans armes ; que, quant à ceux qui seraient convaincus d'hérésie par le clergé, ils fussent remis au bras séculier qui ne pourrait les frapper d'une plus forte peine que le bannissement.

Ce fut cette dernière opinion qui prévalut. Elle donna

[1] Papiers de Simancas, B. 12.

lieu au célèbre édit de juillet qui devint pour la France une source de calamités.[1]

« Cet édit, dit Coligny, est inexécutable.—Mon épée ne tiendra jamais au fourreau quand il s'agira de le faire exécuter, répondit Guise. »

Dans cet édit, plein de passion, mais amendé considérablement par L'Hôpital, se trouvait un article qu'on est surpris d'y rencontrer. Il accordait aux protestants la liberté de se présenter à l'assemblée des prélats qui devait avoir lieu à Poissy et de s'y faire entendre ; toute sûreté personnelle leur était garantie. Plus on réfléchit à cette disposition d'un édit rendu *ab irato*, plus on est convaincu de la vérité de cette belle parole : *Le monde s'agite, et Dieu gouverne le monde.*

VII.

Ce fut pour les ultra-catholiques un jour de grand scandale que celui où l'on apprit qu'une conférence aurait lieu entre les huguenots et leurs adversaires. Le vieux cardinal de Tournon, esprit étroit, borné et partant inflexible, avait fait des efforts inouïs pour l'empêcher.[2] Quel que fût son résultat, elle était à ses yeux une humiliation pour son parti ; il ne se trompait pas : le colloque désiré par L'Hôpital et par Catherine dans des vues politiques était à lui seul une preuve des progrès de la Réforme, puisqu'elle allait à la face du monde lutter d'égal à égal avec sa puissante rivale. Le cardinal de Lorraine ne s'y opposa pas; son esprit calculateur entrevit le parti qu'il pourrait en retirer, en opposant calvinistes à luthériens dans la question de la Cène.[3] C'était cette espérance qui l'avait fait consentir à ce colloque, et non, comme quelques historiens l'assurent, la gloire d'y briller comme le représentant du catholicisme. Mieux qu'un autre il connaissait les côtés faibles de son Eglise, et s'il n'eût eu l'espérance de pousser la Réforme à se déchirer publique-

[1] Note VII.
[2] Histoire des guerres civiles, par Davila.
[3] Histoire des guerres civiles, par Lacretelle.

ment de ses propres mains, il était assez habile pour entraver les bonnes dispositions de la reine et de son ministre. Il garda son secret, convoqua quelques docteurs luthériens et laissa les plus exaltés de son parti l'accuser de pencher pour les dissidents. « Quand ils les verront se déchirer entre eux, se disait le rusé cardinal, ils comprendront ma ligne de conduite. » Quant à Catherine, elle attendait les événements, résolue à profiter des hasards de la fortune et à se tourner du côté du plus fort.

Pie IV occupait alors le siége pontifical; lorsqu'il apprit que le colloque devait avoir lieu, il fut exaspéré et se crut trahi par la reine mère; il douta même des Guises et ne vit dans cette conférence qu'un plan concerté contre Rome. Le péril lui parut imminent : si la cour, pensa-t-il, se détache de son obéissance, la France lui échappera comme l'Angleterre; alors c'en est fait de ce pouvoir papal qui a gouverné le monde avec ses Innocent III et ses Grégoire VII. En apparence, les craintes de Pie IV n'étaient pas chimériques ; il avait une lettre de Catherine de Médicis qui ne cachait pas son penchant pour les réformés. Dans cette lettre, monument curieux d'une époque où tous les événements sortent du cadre ordinaire des choses, la reine lui prouvait la nécessité d'une réforme, comme aurait pu le faire Mélanchthon : elle l'invitait poliment à l'immolation de lui-même. « Le nombre de ceux, lui disait-elle, qui se sont séparés de l'Eglise romaine est si grand qu'on ne peut plus le contenir par la rigueur des lois et par la force des armes ; il est devenu si puissant par les nobles et principaux magistrats qui ont embrassé ce parti, il est si bien uni et il acquiert tous les jours tant de force, qu'il se rend formidable dans toutes les parties du royaume. Cependant, par une grâce particulière de Dieu, il n'y a parmi eux ni anabaptistes, ni libertins, ni aucun partisan des opinions qu'on regarde comme monstrueuses. Tous admettent les douze articles du symbole comme ils ont été expliqués par Pie VII et les conciles œcuméniques. Ainsi plusieurs catholiques des plus zélés croient qu'on ne doit pas les retrancher de la communion de l'Eglise, quoiqu'ils pensent différemment, sur quelques autres points, qu'on peut les tolérer sans danger et sans consé-

quence, et que ce serait un acheminement à la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine.

» Plusieurs personnes, d'une grande piété, se flattent que si on terminait de cette manière les différends de religion, Dieu, qui assiste toujours les siens, dissiperait les ténèbres et ferait briller aux yeux de tous la lumière et la vérité. Ils pensent que si Votre Sainteté ne goûtait pas ces avis et qu'il fallût attendre les avis du concile général, on devrait, du moins, parce que le mal presse, chercher dès à présent des remèdes particuliers pour faire revenir ceux qui se sont séparés, et pour retenir ceux qui sont demeurés unis; que pour gagner les premiers, il n'y a pas de meilleur moyen que l'instruction, les conférences pacifiques et fréquentes entre ceux de l'un et l'autre parti qui ont le plus de science et d'amour de la paix, et du côté des évêques et des autres ministres, un grand soin de prêcher, d'instruire, d'avertir et d'exhorter les peuples à la charité, à la concorde et à s'abstenir, de part et d'autre, de tout terme injurieux et de toute dispute; que pour ceux qui sont demeurés dans le sein de l'Eglise, mais qui ont des doutes, des difficultés et des peines d'esprit, il faudrait leur ôter tous les sujets de scandale; que Dieu ayant surtout défendu l'usage des images, et Saint Grégoire l'ayant désapprouvé, on devrait absolument les bannir, au moins du lieu destiné à l'adoration et au culte public de la divine Majesté; qu'on pourrait omettre dans l'administration du baptême les exorcismes et les formules de prières qui n'entrent point dans l'institution du sacrement, et qu'il suffirait d'y employer l'eau et les paroles conformément au précepte divin; que non-seulement il n'était point nécessaire, mais qu'il y avait même quelque danger à mettre de la salive dans la bouche de l'enfant qu'on baptise.

» Ces personnes, ajoutait-elle, très-saint père, sont persuadées, qu'on doit rétablir pour tous les chrétiens sans distinction l'usage entier de la sainte communion sous les deux espèces, et que l'autorité du concile de Constance, qui ne doit pas l'emporter sur la loi de Dieu, n'est point un obstacle à cet établissement. Plusieurs sont encore scandalisés de voir communier une ou plusieurs personnes contre l'institution divine sans avoir fait les

prières qui doivent précéder la communion et qui doivent être entendues de tous, et sans qu'on ait auparavant expliqué ce qui concerne l'usage de ce redoutable sacrement. C'est pourquoi un grand nombre de personnes pieuses souhaitent de voir rétablir l'ancien usage de l'Eucharistie; que suivant cet usage les évêques assemblent le premier dimanche de chaque mois ou plus souvent, si on les en priait, ceux qui voudraient ou devraient communier; qu'après avoir chanté des psaumes en langue vulgaire tous fissent en général une confession de leurs péchés; qu'on fît des prières publiques pour le roi, pour les seigneurs, ecclésiastiques et autres, pour les fruits de la terre, pour les affligés; qu'ensuite on lût et qu'on expliquât quelques endroits du saint Evangile, ou des épîtres de saint Paul, sur l'usage de la sainte Eucharistie, et qu'on admît, après, tous les assistants à la communion sous les deux espèces; qu'en attendant on abolît la fête du corps du Seigneur, nouvellement établie, qui donne lieu à bien des scandales, et qui n'est point nécessaire, ce sacrement n'ayant pas été institué pour la pompe et pour le spectacle, mais pour engager les fidèles à une adoration et à un culte en esprit. »

La reine signalait ensuite les abus qui s'étaient introduits dans le culte public; elle demandait qu'on en bannît le latin. « Si on n'entend pas ce qu'on dit, ajoutait-elle avec beaucoup de raison, comment peut-on répondre avec attention *amen ou ainsi soit-il?* »

A mesure qu'elle écrit, elle s'enhardit; les messes particulières, c'est-à-dire celles qui sont sans communiants, lui paraissent contraires à l'institution divine de la Cène. Il serait donc utile de les abolir. Enfin, après avoir invité très-respectueusement le saint père à l'immolation de lui-même, elle osait lui dire que les gens sages et modérés ne voulaient porter atteinte ni à son autorité ni innover dans le dogme.

Pie IV sut dissimuler sa colère et ne laissa rien percer en public; il comprit que dans cette grave affaire la ruse devait suppléer à la force, et que puisque le colloque devait avoir lieu, il fallait l'empêcher d'aboutir : fidèle à lui-même, il composa habilement son visage, cessa ses reproches, sembla accepter les faits accomplis, laissa les

conférences s'engager, puis il envoya à Paris son légat, homme d'une honteuse et célèbre origine, le cardinal de Ferrare, petit-fils de Roderic Borgia et fils de sa fille Lucrèce.

Ce fin diplomate put, en arrivant en France, juger par lui-même combien la papauté y avait perdu de terrain, et combien il lui serait difficile de le regagner. A toute autre époque, l'envoyé du pape eût fait une entrée triomphale dans la capitale, au son de ses mille cloches et au milieu des rangs de son clergé. Personne ne prit garde à lui; seulement, quand on sut qu'il était le petit-fils d'Alexandre VI, on colporta partout l'histoire scandaleuse de son grand-père. Les protestants, enhardis par leurs succès (le prêche se faisait dans le château de Saint-Germain!), oubliant les lois de l'hospitalité et le respect dû à un ambassadeur, poursuivirent de leurs huées le porte-croix du légat qui dut renoncer à paraître en public avec cet insigne de sa dignité.

Paris était très-agité dans ce moment; les réformés ne cachaient pas leurs espérances, les catholiques zélés laissaient percer leur désappointement et ne voyaient que des traîtres dans leurs rangs. L'Hôpital, à leurs yeux, était un protestant déguisé, la reine mère une intrigante, le cardinal de Lorraine un ami peu sûr; leurs regards se portaient sur le vieux cardinal de Tournon; mais il n'était pas écouté. Que deviendra la messe?... Périra-t-elle?... Il y avait des haines sourdes, et dans ces haines sourdes les tristes avant-coureurs des guerres civiles.

VIII.

Dans ce tournoi théologique, le premier qui se soit engagé entre les deux communions rivales, parurent les hommes les plus distingués des deux partis. Théodore de Bèze, le disciple, l'ami et le lieutenant de Calvin, eut l'honneur de représenter à la conférence le parti réformé; il était assisté par le célèbre émigré florentin Pietro Vermiglio, dit Pierre Martyr, l'un des organisateurs de l'Eglise réformée d'Angleterre, et alors pasteur à Zurich. Autour de ces deux hommes éminents se groupaient onze ministres et vingt-deux députés des principales

Eglises réformées de France; le cardinal de Lorraine représentait le parti catholique. Il eût été difficile de faire un meilleur choix ; le prélat s'était fait un grand nom par ses talents oratoires; il était l'un des flambeaux du concile de Trente, où il avait représenté dignement et habilement la France. Dans cette circonstance il se montra très-conciliant. S'il veut discuter avec de Bèze, ce n'est pas avec les arguments sans réplique d'un bûcher, mais avec la parole; ce sera elle et non l'exécuteur des hautes-œuvres qui montrera à ses frères dissidents qu'ils se sont égarés. S'il faut faire des réformes, on en fera ; dans le noble but de mettre fin aux discordes civiles, le cardinal semble déposer sa fierté; il est plein d'amabilité pour Théodore de Bèze. Après tant de persécutions on se croirait sous l'empire d'un rêve. Mandé par Charles IX, Théodore de Bèze arrive le 23 août 1561 à St-Germain-en-Laye, où la cour est réunie; le lendemain il prêche dans l'une des salles du château, devant un auditoire de princes et de seigneurs qui l'écoutent sans que le moindre signe d'improbation vienne l'interrompre. Quelle différence entre le poëte licencieux, naguère encore livré à toutes les dissipations et à toutes les frivolités du monde, et le pasteur huguenot qui annonce à toutes les grandeurs du siècle cet Evangile qui l'a régénéré et dans les eaux vives duquel il a trouvé sa paix, sa joie et sa force !

Le soir même de cette prédication, qui devint le sujet de tous les entretiens, Théodore de Bèze fut mandé dans les appartements du roi de Navarre, où il trouva rassemblés le jeune Charles IX, sa mère, les cardinaux de Tournon et de Lorraine, le duc d'Etampes et madame de Crussol; il s'avança vers Catherine de Médicis, et en quelques paroles brèves et nettes il exposa les causes de sa venue et le désir qu'il avait, avec tous ceux qui l'accompagnaient, de servir Dieu et Sa Majesté le roi de France dans une entreprise si sainte et si juste.

Catherine lui répondit gracieusement qu'il serait heureux que cette entreprise fût amenée à bonne fin pour le repos du royaume.

Le cardinal de Lorraine s'approcha du théologien calviniste, lui parla de ses écrits dont il lui fit l'éloge ; il lui parla aussi de paix, de concorde, et, cherchant à flatter

l'austère huguenot, il ajouta : « Si votre absence de la France y a laissé le trouble, votre présence y ramènera la paix. » — « Après le service que je dois à mon Dieu, répondit de Bèze, je suis tout à celui de mon roi et de ma patrie; trop petit pour apporter le trouble dans un aussi grand royaume, je n'ai d'autre désir que celui de la volonté divine; mes écrits le font assez connaître, et dans la conférence qui doit avoir lieu, je le montrerai. »

Une controverse s'engagea alors entre lui et Charles de Lorraine sur la question de la Cène. De part et d'autre, on fit valoir les arguments pour et contre ; le prélat voulait sonder de Bèze ; c'était une escarmouche avant le combat : tout s'y passa avec la plus grande courtoisie. Le cardinal déclara à la reine que la manière de discuter du théologien protestant lui donnait l'espérance que l'issue du colloque serait heureuse ; puis se tournant vers son brillant adversaire, il lui dit : « Conférons ensemble, exposons chacun nos raisons. et vous trouverez que je ne suis pas si noir qu'on le dit. » De Bèze le remercia. « Persévérez, lui dit-il, dans cette voie de conciliation ; quant à moi, je mettrai à cette œuvre si nécessaire tous les moyens que Dieu me donnera. » Madame de Crussol, qui connaissait trop le rusé prélat pour se laisser prendre à ses belles paroles, était témoin de cette scène. « Il serait bon, dit-elle, d'apporter ici du papier et de l'encre afin de faire signer au cardinal ce qu'il a dit; car, demain, ajouta-t-elle, il rétractera ce qu'il a avancé. » Elle avait deviné, car le lendemain, dans toute la cour, il n'était question que de la victoire remportée par le prélat sur le ministre protestant. Heureux d'apprendre cette nouvelle, le vieux connétable en parla à la reine mère qui lui affirma qu'il était mal informé.

IX.

Le 17 août, les députés protestants, ne voulant pas que les conférences fussent abandonnées au caprice de leurs adversaires, réclamèrent des garanties pour leur bonne tenue, et adressèrent au roi une requête dans laquelle ils demandaient :

1° Que les différends fussent décidés par la sainte Ecriture ;

2° Que tout ce qui se dirait dans la conférence fût rédigé par écrit par un ou deux secrétaires désignés par le roi, et qu'à la fin de chaque séance les parties adverses signassent le procès-verbal qui ferait foi pour tous et dont on pourrait retirer un double ;

3° Que les prélats ne fussent pas juges.

Cette requête fut présentée à la reine qui l'accueillit gracieusement et assura de Bèze qu'il serait donné aux ministres acte de leur réclamation *quand besoin serait ;* qu'en attendant, ils devaient se contenter de sa parole. Les ministres, pleins de confiance dans ses promesses, se retirèrent chacun dans le logis qui lui avait été assigné.

Douze théologiens de la Sorbonne se présentèrent immédiatement après eux devant Catherine pour la supplier d'empêcher cette conférence avec des hérétiques qui ne reconnaissaient pas les prélats pour leurs juges naturels. « Si elle doit avoir lieu, ajoutaient-ils, que ce soit entre nous, et non devant les rois et les princes qui n'en recevraient aucune édification. » La reine écouta leurs raisons avec une patience admirable; mais comme la tenue du colloque entrait dans ses plans, elle ne concéda rien.

Le lendemain, 9 septembre, le colloque s'ouvrit dans le grand réfectoire des bénédictines de Poissy. Le roi, assis sur son trône, avait à sa droite son frère et le roi de Navarre ; à sa gauche, sa mère et la reine de Navarre ; derrière, se trouvaient des princes, des princesses et un grand nombre de seigneurs et de dames en grande toilette; à droite et à gauche de la salle, étaient trois cardinaux d'un côté et trois de l'autre ; au-dessous étaient trente-six évêques ou archevêques et au-dessous de ces grands dignitaires une foule de docteurs, de gens d'église : au fond et vis-à-vis du roi se trouvaient sa garde et une nombreuse compagnie de gens de tout état ; l'assemblée présentait un aspect imposant.

Le jeune roi ouvrit la séance : « Messieurs, dit-il, je vous ai fait assembler de divers lieux de mon royaume pour me donner conseil sur ce que vous proposera mon chancelier, vous priant de mettre fin à toute passion et abus, afin que nous puissions en recueillir quelque fruit,

qui tourne au repos de mes sujets, à l'honneur de Dieu, de l'acquit des consciences et du repos public ; je le désire tellement que j'ai délibéré que vous ne sortiez de ce lieu jusqu'à ce que vous y ayez mis bon ordre ; ce faisant, vous me donnerez occasion de vous avoir en la même protection qu'ont eue les rois mes prédécesseurs. »

Après ce discours, le roi ordonna à son chancelier de prendre la parole ; celui-ci se leva et exposa à l'assemblée qu'il était impossible, à cause des divisions des princes, de demander à un concile général la fin des troubles du royaume, que c'était à la France et non à l'étranger à panser ses plaies ; il l'exhorta à se considérer comme un véritable concile national et à rechercher, avec un esprit de paix, les abus qui auraient pu s'introduire dans la religion, soit sous le rapport des mœurs, soit sous celui de la doctrine ; il engagea les prélats à faire bon accueil à ceux de la nouvelle religion, chrétiens et baptisés comme eux. « Juges dans cette cause, leur dit le chancelier, vos devoirs sont plus grands. »

Ce discours, où respiraient le plus pur patriotisme et le désir de mettre un terme aux malheurs de la patrie, excita de sourds murmures parmi les ultra-catholiques, quoique dans les conférences, contrairement à toute justice, les prélats fussent les juges de leurs adversaires.

Après quelques paroles du cardinal de Tournon, on introduisit dans cette assemblée resplendissante d'or et de pierreries les ministres protestants et les députés des Eglises. Leurs vêtements simples, modestes, à coupe raide, faisaient un singulier contraste avec ceux des seigneurs de la cour et des prélats; dans ce costume, le protestantisme se révélait tout entier; il apparaissait avec son esprit de réforme, sa haine des abus et sa proscription des plaisirs du monde. — L'entrée des députés, ayant Théodore de Bèze à leur tête, fit une vive impression; et quoique placés au-dessous des prélats et ressemblant plutôt à des accusés qui viennent défendre leur cause qu'à des pairs qui viennent discuter avec leurs pairs, ils concentrèrent sur eux toute l'attention et dominèrent la réunion par leur attitude modeste, mais ferme. Chargé de parler en leur nom, Théodore de Bèze, après avoir adressé quelques paroles dignes et nobles au jeune monarque,

fléchit le genou, joignit les mains, leva les yeux au ciel et dit : « Seigneur Dieu, Père éternel et tout-puissant, nous confessons et reconnaissons devant ta sainte majesté que nous sommes de pauvres pécheurs, conçus et nés en iniquité et corruption, enclins à mal faire, inutiles à tout bien, et que de notre vice nous transgressons sans fin et sans cesse tes saints commandements ; en quoi faisant nous attirons par ton juste jugement ruine et perdition sur nous. Toutefois, Seigneur, nous avons déplaisir en nous-mêmes de t'avoir offensé et condamnons nous et nos vices, avec une vraie repentance, désirant que ta grâce subvienne à notre misère. Veuille donc avoir pitié de nous, ô Dieu et Père très-bon et plein de miséricorde, au nom de ton fils Jésus-Christ notre Seigneur et seul Rédempteur; et en effaçant nos vices et macules, affranchis-nous et nous augmente de jour en jour les grâces de ton Saint-Esprit; afin que, reconnaissant de tout notre cœur notre injustice, nous soyons touchés du déplaisir qui engendre droite pénitence en nous; laquelle, nous mortifiant à tous péchés, produise fruits de justice et innocence qui te soient agréables par Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur. Amen !

Cette prière, prononcée avec une foi profonde, surprit et émut l'assemblée. A la célèbre diète de Worms, le protestantisme ne s'était pas posé en face des grands de la terre avec plus de simplicité et de vraie grandeur. En abaissant l'homme pour relever Dieu, il disait assez que ce n'était pas sous l'influence d'un esprit terrestre et charnel qu'il réclamait une réforme; en effet, ce qu'il cherchait, ce n'était pas le monde, mais le ciel.

Après cette prière, Théodore de Bèze parla de l'amour des réformés pour leur roi, repoussa les attaques de leurs calomniateurs, prouva qu'ils n'étaient ni séditieux, ni turbulents, et que leur grand désir était de vivre dans la paix et dans la concorde. « Plût à Dieu, s'écria-t-il, que, sans passer plus outre, au lieu d'arguments contraires, nous puissions tous d'une voix chanter un cantique au Seigneur et nous tendre la main les uns aux autres, comme quelquefois est advenu entre les armées en bataille des mécréants mêmes et infidèles. » Puis d'une voix ferme il exposa la foi protestante et proclama

hautement, devant tous les grands du royaume, cette même confession de foi que les Eglises réunies à Paris avaient d'un commun accord proclamée le 29 mai 1539 à la lueur des bûchers; il reprit chacun de ses articles et les développa avec beaucoup de clarté et de logique. Après avoir établi par la Bible le dogme de la justification par la foi seule, Théodore de Bèze s'éleva contre les calomnies de ceux qui accusaient les protestants de rejeter les œuvres, lesquelles, dit-il, ne sauraient être séparées de la foi, pas plus que la chaleur et la lumière du feu. Il aborda la question de la Cène et montra que ce sacrement renfermait plus qu'un simple souvenir de la mort du Christ, puisque le Sauveur nous faisait participer à son corps et à son sang spirituellement et par la foi, mais que Jésus-Christ demeure éloigné des éléments du sacrement, autant que le plus haut ciel l'est de la terre. Jusque-là l'orateur avait été écouté dans le plus grand silence ; mais à ces dernières paroles un frisson d'indignation courut parmi tous les ultra-catholiques. Bèze ne fut pas cependant interrompu; il put continuer sa harangue, dans laquelle il établit que les réformés ne rejetaient les traditions romaines que parce qu'elles étiaent condamnées par l'esprit et par la lettre de la sainte Ecriture. Quand il eut achevé son discours, il s'avança avec toute sa compagnie vers Charles IX, fléchit le genou, lui présenta la confession de foi des Eglises réformées, et dit :

« Sire, il plaira à Votre Majesté n'avoir égard à notre langage tant rude et mal poli, mais à l'affection qui vous est entièrement dédiée et d'autant que les points de notre doctrine sont clairement et plus au long contenus dans cette confession de foi que déjà nous vous avons présentée et sur laquelle se fera la présente conférence ; nous supplions très-humblement Votre Majesté de nous faire derechef cette faveur de la recevoir de nos mains, espérant, moyennant la grâce de Dieu, que, après avoir conféré en toute sobriété et révérence de son nom, nous nous trouverons d'accord : et si, au contraire, nos iniquités empêchent un tel bien, nous ne doutons pas que Votre Majesté avec son bon conseil ne sache bien pourvoir à tout, sans préjudice de l'une ni de l'autre des parties selon Dieu et la raison. »

X.

La Réforme venait de se révéler au monde, telle qu'elle était, par l'organe de l'un de ses plus éloquents disciples. Auprès d'une cour moins avide de plaisirs et moins travaillée par les intrigues, ce discours eût été pour le catholicisme une défaite dont il se serait difficilement relevé; mais l'honnête théologien avait trop bonne opinion de la conscience de ses adversaires et ne tenait pas assez compte de leurs préjugés. Quoi qu'il en soit, il accomplit noblement sa tâche, et si le protestantisme n'apparut pas à Poissy avec la pompe des cours, il s'y présenta avec la force du droit et la puissance de la Parole sainte. Genève naissante ne pâlit pas à côté de l'antique Rome.

La messe aurait peut-être été compromise si l'orateur ne s'était pas élevé trop fortement contre l'interprétation littérale des paroles de la Cène. Quand, en parlant du pain et du vin, il dit qu'ils étaient aussi loin du corps de Christ que le plus haut ciel de la terre, le cardinal de Tournon pâlit de colère sur son siége ; il lui sembla entendre un blasphème. Il se contint cependant; mais après le discours de de Bèze, il se leva, et, les lèvres tremblantes d'indignation, il déclara au roi que sans le respect qu'ils devaient à Sa Majesté, lui et ses collègues se seraient levés en entendant de telles paroles et n'auraient pas souffert qu'on eût passé outre.

Le cardinal de Lorraine sut se contenir; il était trop heureux que l'orateur calviniste se fût placé sur le terrain où il désirait l'amener. Il laissa donc son vieux collègue exhaler sa colère et fit décider que les conférences suivraient leur cours régulier. On se sépara au milieu de la plus vive agitation.

Théodore de Bèze, voyant qu'il avait été mal compris, ou qu'on feignait de mal le comprendre pour faire de ses paroles sur la sainte Cène une machine de guerre contre son parti, écrivit le lendemain à la reine une lettre dans laquelle il traitait longuement la question de l'Eucharistie.

Les docteurs se réunirent pour se concerter sur la

réponse à faire à l'orateur; le bruit public les déclarait vaincus.

Les brocards, dont les Français ne sont pas avares, pleuvaient sur les prélats; il y avait péril pour l'Eglise; il fallait conjurer l'orage: c'était pour cette grande œuvre que les prélats et les théologiens du parti catholique s'étaient réunis. Moins rassuré, et peut-être faisant le craintif, pour rendre son succès plus éclatant, le cardinal de Lorraine laissa cependant échapper de ses lèvres ces mots, qui sont le plus bel éloge qu'on eût fait encore du discours de de Bèze: « Plût à Dieu qu'il eût été muet, ou que nous eussions été sourds. » Il fut décidé que le prélat, assisté des docteurs et en particulier de Claude Despense, répondrait aux attaques du théologien calviniste seulement sur deux points: celui de l'autorité en matière de foi, et celui de la sainte Cène.

De Bèze et ses amis, en apprenant ce qui s'était passé dans la réunion préparatoire des prélats, présentèrent une requête au roi pour réclamer contre cette violation flagrante de leurs droits. Ils demandèrent expressément qu'on ne leur donnât pas pour juges leurs adversaires, qui, au lieu de conférer paisiblement avec eux sur les articles de leur confession de foi, voulaient s'ériger en arbitres pour s'arroger le droit de les condamner. « Nous désirons ardemment, disaient-ils, que de ces conférences il sorte du bien pour le repos du royaume; mais nous nous déclarons purs et innocents de tout ce qui arrivera si les prélats catholiques persistent à vouloir être juges dans une affaire où ils ne sont que parties. »

XI.

Le 16 du mois de septembre les conférences se rouvrirent devant les mêmes auditeurs. Le cardinal de Lorraine, qui devait porter la parole, était assis au milieu des prélats sur un fauteuil placé sur le devant de l'estrade; il avait derrière lui le docteur Claude Despense, son assistant. Quand la séance fut ouverte, il se leva, et dans un discours d'une élocution facile et plein de traits saillants, il commença par prouver l'incompétence des princes dans les matières religieuses et revendiqua pour

le clergé seul le droit de prononcer comme juge souverain; puis il parla de l'unité catholique et l'opposa aux diversités protestantes. Il fit preuve d'érudition, cita les Pères à l'appui de sa cause, et dans le tableau qu'il traça de l'Eglise romaine traversant les siècles avec sa longue série de pontifes ayant Pierre à leur tête, il éblouit plutôt qu'il n'éclaira, et obtint un vrai succès parmi ceux de son parti. Entraîné par son sujet, il trouva dans son imagination ce qu'il eût vainement cherché dans la profondeur de ses convictions. Il adressa au roi des paroles vraiment touchantes, pour le conjurer de se rattacher de plus en plus à l'antique foi de ses pères.

Le cardinal de Tournon, enthousiasmé de la réplique du prélat, et ne comprenant pas qu'après des paroles aussi éloquentes les ministres protestants ne s'avouassent pas vaincus, se levait pour quitter l'assemblée avec ses collègues quand Théodore de Bèze prit la parole au nom de ses frères. L'assemblée se rassit; l'orateur, s'adressant au roi, lui demanda la permission de répondre, ou d'indiquer un jour pour examiner, par la Parole de Dieu, les matières qui faisaient le sujet de la controverse. Charles IX lui fit répondre qu'on le désignerait.

Le lendemain de la séance, les ministres insistèrent pour qu'il leur fût permis de répliquer à la harangue du cardinal; les prélats, qui voulaient jouir le plus longtemps possible de leur triomphe, s'y opposèrent; ils trouvaient d'ailleurs un auxiliaire dans les faux bruits qui circulaient. Les ministres, disait-on, n'ont pu répondre au cardinal; Théodore de Bèze est demeuré muet.

Le rusé petit-fils de Borgia, accompagné du jésuite Lainez, arriva dans cet intervalle à Paris. Nous avons raconté comment il y fut accueilli. Il subit sans se plaindre les humiliations et prit patience, sa devise étant : *Tout arrive à point à qui sait attendre.*

L'Hôpital ne vit dans l'arrivée du cardinal de Ferrare qu'un élément de plus de discorde; il refusa de sceller les bulles qui l'accréditaient à la cour de France; il y fut cependant contraint par le roi; mais, après y avoir apposé le sceau royal, il ajouta ces mots caractéristiques : *Me non consentiente* (moi ne consentant pas). Le parlement de Paris, sur lequel le roi ne pesait pas autant que sur

le chancelier, refusa d'enregistrer les bulles. Le légat dévora l'affront en silence et s'occupa activement à entraver le colloque qui donnait à Pie IV de si vives alarmes. Le vingt-trois du mois de septembre, les conférences s'ouvrirent de nouveau dans la chambre priotale du monastère ; le roi n'y parut pas. Etaient présents, du côté des catholiques, la reine mère, accompagnée de la reine de Navarre et de deux autres dames, les princes du sang et ceux du conseil privé, cinq cardinaux, quinze ou seize docteurs, quelques évêques ; du côté des protestants, seulement douze ministres, les députés des Eglises n'ayant pas été admis, ce qui était contre toutes les règles de la justice. Quand l'assemblée fut formée, le cardinal de Lorraine prit la parole et fit connaître en peu de mots la cause pour laquelle avait lieu cette réunion; il demanda aux ministres ce qu'ils avaient à répondre à ce qu'il avait dit huit jours auparavant. Théodore de Bèze se leva et, au milieu du plus profond silence, réfuta, article par article, le discours du cardinal, en s'appuyant de l'autorité de la Bible et des traditions des premiers siècles de l'Eglise. Son discours fut un traité aussi complet que profond sur l'Eglise ; il la montra fondée, non sur les hommes, mais sur la sainte Ecriture ; il cita à cet égard les Pères les plus estimés. Le docteur Despense prit la parole ; homme droit et nullement passionné, ce théologien déclara qu'il partageait les opinions de l'orateur protestant et se séparait hautement des ultramontains ; il tint pour des impies et des blasphémateurs ceux qui plaçaient l'Eglise au dessus des Ecritures ; mais le docteur, dominé à son insu par cette question d'Eglise, qui a aveuglé tant de grands esprits, soutint que les dissidents n'étaient pas la vraie orthodoxie, puisque de Bèze et ses compagnons n'étaient pas canoniquement ordonnés. Le docteur parla des conciles généraux et s'efforça de montrer en eux le juge infaillible des controverses ; puis il aborda le sujet de la Cène, sans s'y étendre; il parla avec beaucoup de mesure et de convenance.

De Bèze allait se lever pour répondre, quand un moine, du nom de Sainctes, prit la parole et pendant plus d'une heure parla de tout, hors de ce dont il était question, entremêlant son discours d'injures et de personnalités.

Choqué de cette inconvenance, Théodore de Bèze s'adressa à la reine et la supplia d'empêcher que les conférences perdissent de leur caractère pacifique ;[1] puis il répliqua à Claude Despense et montra la légitimité de l'ordination des pasteurs protestants.

XII.

Les ministres comprirent qu'il n'y avait rien de sérieux dans la conduite de leurs adversaires; résolus cependant de lutter jusqu'au bout pour l'honneur de leur cause, ils ne désertèrent pas le champ du combat. De leur côté, la reine mère et L'Hôpital, voyant que les conférences générales n'avaient d'autre résultat que de faire briller l'éloquence des orateurs des deux partis, eurent l'idée d'inviter les plus modérés des théologiens catholiques et des ministres protestants à se réunir afin que d'un commun accord et en se faisant des concessions mutuelles, ils travaillassent à la rédaction d'un formulaire sur la sainte Cène qui pût servir de règle de foi aux uns et aux autres. Ce que demandaient Catherine et le chancelier était une transaction entre la matière et l'esprit; ce qui, en d'autres termes, était courir après l'impossible pour n'atteindre que l'absurde.

Les docteurs catholiques et les ministres entrèrent en conférence; les premiers étaient représentés par Montluc, évêque de Valence, Duval, évêque de Séez, les docteurs Ricadi, Despense, Boutillier et Salignac; les seconds l'étaient par Théodore de Bèze, Pierre Martyr, Marlorat. Leur tâche était difficile, car ils ne pouvaient s'entendre qu'à la condition d'un malentendu. Ils se mirent cependant courageusement à l'œuvre, aiguillonnés par le désir de pacifier les troubles du royaume. Après de longues conférences, dans lesquelles Pierre Martyr déploya un merveilleux savoir et où tous firent preuve de science et de bonne volonté, on signa le formulaire suivant :

[1] Lainez, plus violent encore que Sainctes, révéla toute la haine de sa compagnie, dont nous parlerons plus tard, contre la Réforme. Il appela les protestants des loups, des renards, des suspects, des assassins. Mss. de l'abbaye de Saint-Germain, 74, vol., fol. 24, bref recueil et sommaire, etc.

« En tant que la foi nous rend présentes les choses promises et que cette foi prend très-véritablement le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, par la vertu du Saint-Esprit : en cet égard, nous confessons la présence de son corps et de son sang en la sainte Cène, en laquelle il nous présente, donne et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit, et nous recevons et mangeons spirituellement, et par foi, ce propre corps, qui est mort pour nous, pour être os de ses os, et chair de sa chair, afin d'en être vivifiés et en percevoir tout ce qui est requis en notre salut. »

Quoiqu'il eût été convenu de part et d'autre que ce formulaire demeurerait secret jusqu'au moment où, d'un commun accord, on le rendrait public, il était connu le soir même à Poissy, où il excita la joie de tous ceux qui désiraient une conciliation ; la reine mère et le chancelier étaient pleins d'espérance ; mais ils comptaient sans les vieilles têtes du parti catholique.

Le 4 octobre, devant l'assemblée réunie à Poissy, on fit lecture du formulaire, contre lequel la majorité des théologiens et des prélats se souleva. A leurs yeux, il n'était pas assez précis ; c'était un Janus à deux têtes regardant, ici Genève, là Rome ; intraitables sur ce point, ils ne voulaient pas d'ambiguïté dans les termes ; le Christ, qu'ils voyaient dans le formulaire, était trop spirituel; or, ils exigeaient qu'il y fût réellement, corporellement. A leur point de vue, ils avaient raison et devaient d'autant plus y tenir que le sacerdoce catholique a ses racines dans la présence réelle, et qu'un ministre qui n'offrirait à Dieu qu'un corps sacramental ne serait ni prêtre, ni sacrificateur. Le formulaire avait pour eux un autre danger non moins grand : il mettait en péril l'infaillibilité de l'Eglise. Si les masses, disaient-ils avec beaucoup de raison, apprenaient que l'Eglise a pu errer sur la Cène, c'en serait fait de sa puissance; son prestige s'évanouirait. De là leur opposition qui, après s'être manifestée par une bruyante désapprobation, se formula dans un décret par lequel la confession de foi arrêtée en commun fut déclarée *insuffisante, captieuse et pleine d'hérésie.* A la suite de ce décret, ils rédigèrent une proposition dans laquelle ils donnèrent une définition

de l'Eucharistie dans le sens catholique pur, en priant le roi d'obliger de Bèze et les ministres d'y souscrire ou de sortir du royaume. Evidemment l'accord devenait impossible, et plus que jamais l'horizon, un moment éclairci, se chargeait de nouveaux nuages.

Les ministres protestants rejetèrent la profession de foi des prélats et des docteurs de la Sorbonne : quel que fût leur désir de la paix, il leur était impossible de lui sacrifier les droits de ce qu'ils croyaient être la vérité. Après avoir combattu si longtemps pour elle, au péril de leur vie, ils ne pouvaient renier leur passé.

XIII.

Ainsi se termina ce célèbre colloque, qui occupe dans l'histoire de la Réformation une place si retentissante. Il ne produisit aucun résultat ; cela devait être : l'accord entre les deux communions rivales n'était pas possible; en admettant même que la fameuse proposition eût été acceptée, elle n'eût été qu'une pomme de discorde, et en supposant encore que ce point litigieux eût été vidé, il y en avait encore tant d'autres que c'eût été toujours à recommencer. En effet, supposons qu'il soit question aujourd'hui d'opérer un accord entre les deux communions rivales et que des deux côtés on soit vraiment disposé à faire des concessions, sans blesser la conscience, comment s'y prendra-t-on ?... Que cédera Rome ?... Que cédera la Réforme ?... La première peut-elle franchir le Rubicon... pour aller au-devant de Genève qui franchira l'Arve ?... Cette dernière acceptera-t-elle la messe, la confession, le purgatoire, le culte des saints et de la Vierge ?... Si elle le fait, elle renie son principe qui est de chercher sa foi dans le livre des saintes Ecritures ; elle ne cède pas quelque chose à Rome, elle cède tout, parce qu'elle renie le principe qui fait sa vie et sa force ; elle s'absorbe dans Rome, elle rentre dans le corps d'où elle est sortie ; ce n'est pas un arrangement qu'elle fait avec sa rivale, c'est son triomphe qu'elle proclame ; car en recevant, même avec des modifications, les principaux dogmes romains, elle accepte l'autorité plénière de l'Eglise latine personnifiée dans le pape; elle ne peut le

faire, elle ne le fera jamais. Si Genève ne veut pas accepter ses dogmes, Rome acceptera-t-elle comme règle de foi la sainte Ecriture? Elle ne le peut. Si elle le fait, elle devient protestante. Supposons qu'elle ne cède que sur quelques points, sur un seul, celui de la confession ou du purgatoire; ce serait en apparence céder peu, si en compensation le protestantisme acceptait le reste de sa dogmatique. Mais ici encore Rome ne peut pas plus faire le sacrifice que la Réforme l'accepter. En le faisant, la première abandonnerait son principe d'infaillibilité, et la seconde en l'acceptant sacrifierait l'autorité des Ecritures.

De quelque manière qu'on envisage la question, on aboutit à une impossibilité, parce que les deux communions représentent deux principes qui sont l'opposé l'un de l'autre. Les hommes honorables qui ont cru à une réunion ont été sous l'empire d'un rêve qui témoigne plus de la bonté de leur cœur que de la logique de leur esprit; ils n'ont pas compris que le mélange des deux principes pour n'en faire qu'un seul est une impossibilité radicale.

Il y a certes, dans l'Eglise romaine, de bonnes choses; mais quand on considère de près les pièces du procès, on reconnaît que lorsque les catholiques du seizième siècle demandèrent à l'Eglise qui avait fait fausse route de retourner à la foi apostolique, ils ne réclamèrent qu'une chose juste et légitime. Si Rome eût accédé à leurs vœux sans arrière-pensée et que le gouvernement de l'Eglise eût été réformé selon le modèle de celui des premiers siècles, la grande unité n'eût pas été brisée et Rome régénérée et avant-garde de tout progrès moral, social et politique, n'eût pas été cette Rome qui est un type d'immobilité; mais cela ne pouvait avoir lieu, car la papauté n'avait en elle rien qui la portât à des réformes qu'elle repoussait. Il fallut donc, quand le capitaine du vaisseau ne faisait rien pour le salut de son navire, que l'équipage avisât au moyen de le sauver. L'Eglise se sauva elle-même sans ses chefs; c'est là ce qui fait la gloire des réformateurs auprès de tous ceux qui connaissent un peu l'histoire et la marche des événements.

Au point où en sont les choses, il ne faut plus penser à une réunion impossible; c'est aux principes seuls à faire

leur chemin dans le monde et à nous de demeurer tranquilles, sachant, de foi certaine, que les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre celle des deux communions qui est assise sur le rocher de la vérité; car il n'est pas possible qu'elles le soient toutes les deux.

XIV.

Le colloque de Poissy, qui ne parut d'abord avoir d'autre résultat que celui de mettre en évidence les orateurs des deux partis, fut cependant favorable à la Réforme, en développant dans le corps de la nation un grand esprit d'examen. Le mouvement des esprits, qui rejetait la France hors des vieilles ornières du passé, provenait de la traduction de la Bible, qui, pénétrant partout, devenait pour les religionnaires, suivant l'expression ingénieuse d'un écrivain, ce qu'avaient été les dieux Lares et les Pénates pour l'antiquité. Gardienne de la famille, elle était pour elle une épée et un bouclier. Parmi les hommes qui, après l'assemblée de Poissy, se déclarèrent pour la Réforme, le plus remarquable, sans contredit, fut Ramus (Pierre de la Ramée), le plus grand philosophe de son siècle.

Cet homme célèbre naquit de parents pauvres dont les ancêtres appartenaient à la noblesse de Liége. Lorsque, en 1468, cette ville eut été réduite en cendres par Charles le Téméraire, l'aïeul de notre philosophe se réfugia en Picardie, où, manquant de tout, il fut obligé de se faire charbonnier pour gagner sa vie et celle de sa famille. Son fils Jacques n'hérita de son père que son indigence, et fut laboureur; pauvre, il épousa une femme pauvre: ainsi vont les choses de ce monde, où chaque génération a sa part de grandeurs et de misères. Le petit-fils du noble exilé de Liége naquit en 1515 dans l'obscurité, la même année où François Ier monta sur le trône. Jeune, il perdit son père; deux fois sa vie fut mise en danger par des maladies contagieuses; à huit ans il avait appris du maître d'école de son village tout ce qu'il pouvait lui enseigner; dirigé par cet instinct providentiel qui pousse les grands hommes vers leurs destinées, il partit à pied pour Paris, n'ayant d'autre désir que celui de s'instruire. A

peine arrivé, la faim l'obligea de repartir; une seconde tentative n'eut pas plus de succès; l'enfant retourna dans son village. Honoré Charpentier, son oncle maternel, fut touché de sa persévérance; cet homme excellent l'aida, autant que son état de gêne le lui permit, à poursuivre ses études; il le reçut à Paris; mais après quelques mois d'efforts généreux il fut obligé de renvoyer Ramus à sa mère. La tâche qu'il s'était imposée, légère pour son cœur, était trop lourde pour sa bourse[1]. L'enfant avait atteint sa douzième année; il était grand, robuste, et préparé par une vie âpre et dure à toutes les éventualités de l'avenir; il s'attacha, en qualité de domestique, à un riche écolier du collége de Navarre. Il put dès lors consacrer au travail les heures qu'il ne donnait pas à son jeune maître. Sa vive intelligence et son ardeur lui firent faire des progrès étonnants; à dix-neuf ans il avait terminé ses études, qu'il regretta toujours d'avoir commencées trop tard. Le peu de résultat qu'il en retira lui causa un profond dégoût pour la scolastique. Aristote régnait alors sans partage sur les bancs de l'école; tenu pour infaillible, il était l'autorité qui tranchait sans appel toutes les questions. Quand un professeur prononçait les mots sacramentels : *le maître l'a dit*, l'élève n'avait qu'a courber la tête et à se taire : de cela, le jeune Ramus ne voulut pas; il examina de près l'idole, reconnut qu'elle avait des pieds d'argile et devint son implacable ennemi. Il l'attaqua de front le jour où il conquit son grade de maître ès arts; il choisit pour sujet de sa thèse cette proposition : *Tout ce que Aristote a dit n'est que fausseté.* Les examinateurs de Ramus ne virent dans sa proposition qu'un brillant paradoxe; mais quand il fallut combattre le candidat sans pouvoir lui opposer Aristote, puisqu'il combattait Aristote, ils se trouvèrent dans un grand embarras; Ramus sortit victorieux de la lutte, et fut reçu maître ès arts au milieu des applaudissements.

Là où les examinateurs n'avaient vu qu'une passe d'armes académique, l'étudiant y voyait une guerre sérieuse. Quelque audacieuse que fût l'entreprise, son

[1] Nancel, Vita Rami, pages 10 et 11.

parti était pris de détrôner le maître[1] et de lui substituer la logique; il connaissait l'ennemi qu'il voulait vaincre. Pour accomplir cette grande œuvre il avait un grand amour pour la vérité, une âme droite, un cœur ardent et un esprit fait pour la lutte; nul n'était plus apte que lui à chasser Aristote de l'école, où il régnait en maître absolu; c'est là le grand titre de gloire du philosophe picard.

Les opinions émises dans la thèse du maître ès arts causèrent autant d'étonnement que de scandale; pour la première fois l'oracle infaillible était attaqué corps à corps; des cris de rage sortirent de dessus et de dessous les bancs de toutes les universités et donnèrent au jeune savant une retentissante célébrité. « Pourquoi voulez-vous, disait-il avec beaucoup d'à-propos à ses détracteurs, que je fasse autrement qu'Aristote, qui disait de son maître Platon : *J'aime Platon, mais plus encore la vérité que Platon.* »

Ses ennemis, désespérant de le vaincre avec des raisons, recoururent à François Ier, qui, cédant à leurs importunités, condamna les ouvrages du jeune philosophe et ordonna qu'ils fussent brûlés publiquement par la main du bourreau. Le roi, qui avait proscrit la Bible, défendit qu'on s'occupât de philosophie; il tint Aristote pour aussi sacré que le pape, et cependant on appelle encore le *Père des lettres* celui qui le premier bâillonna la pensée dans Ramus et proscrivit l'imprimerie dans Dolet !

Ramus ressentit vivement l'arrêt brutal qui le frappait; il lui paraissait si injuste, si immérité ! Il voulait délivrer la pensée de ses entraves, et on lui offrait presque la ciguë en récompense de ses services; ses ennemis trouvèrent la peine trop douce et voulurent le faire envoyer aux galères. Pierre du Chastel exposa l'affaire par son côté plaisant. François Ier en rit : Ramus fut sauvé.

Des jours meilleurs se levèrent pour le philosophe, que nous ne pouvons suivre pas à pas dans sa carrière si agitée. En 1544, il devint principal au collége de Presles; sous Henri II, il recouvra la liberté d'enseigner; en 1561, il fut nommé professeur au collége de France. Il était impossible qu'un esprit aussi curieux et aussi indépen-

[1] C'était le nom qu'on donnait à Aristote.

dant que le sien ne s'occupât pas de ce qui, alors, faisait la vie de tant d'hommes éminents. L'heure de se prononcer sonna pour lui : le colloque de Poissy tenait ses séances, les deux opinions rivales y étaient représentées par Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine. Après la clôture de l'assemblée, Ramus se rangea du côté de la Réforme. Si les causes qui lui firent faire ce pas décisif ne nous étaient pas connues, nous attribuerions naturellement à Théodore de Bèze cette importante conquête ; ce fut le cardinal de Lorraine qui détacha le philosophe du catholicisme romain. Le prélat était, certainement, l'homme le plus capable de lutter contre le lieutenant de Calvin, mais sa vanité le rendit maladroit; il fit dans sa réplique à l'orateur calviniste deux aveux qui n'échappèrent pas à Ramus, qui suivait les débats avec un vif intérêt. Dans le premier, il confessa les vices du clergé ; dans le second, il avoua que l'Eglise primitive surpassait en foi et en vie religieuse l'Eglise romaine qui s'était égarée; et, cependant, malgré ses prémisses, il conclut qu'il fallait demeurer attaché à Rome. C'était un contre-sens, car les protestants voulaient ramener la catholicité à la vie des premiers chrétiens. Le prélat ne pensa pas sans doute aux conclusions qu'on pouvait tirer de ses aveux. Ce fut cette partie de sa réplique qui frappa le philosophe : esprit logique, il alla jusqu'au bout, et la Réforme compta un grand nom de plus. Laissons Ramus nous raconter lui-même cette page capitale de sa vie ; il écrit au cardinal de Lorraine :

« On me reproche, lui dit-il, d'avoir abandonné légèrement le culte et la croyance de mes pères ; mais s'il est vrai que jamais on ne put m'accuser de tiédeur dans les choses humaines, encore moins devrait-on m'en accuser dans les choses saintes. Cependant, ce n'est pas par moi-même, c'est *par votre bienfait* (le plus grand de tous ceux dont vous m'avez comblé), que j'ai appris cette précieuse vérité, si bien exposée dans votre discours au colloque de Poissy : *que des quinze siècles écoulés, depuis le Christ, le premier fut véritablement un siècle d'or, et qu'à mesure qu'on s'en est éloigné, tous les siècles qui ont suivi ont été de plus en plus vicieux et corrompus.* C'est alors, qu'ayant à choisir entre ces différents âges du christianisme, *je*

m'attachai à l'âge d'or, et, depuis ce temps, je n'ai cessé de lire les meilleurs écrits de théologie ; je me suis mis en rapport et en communication avec les théologiens eux-mêmes, autant que je l'ai pu faire ; et, enfin, pour mon instruction personnelle, j'ai rédigé des commentaires sur les principaux points de la religion. »

Une fois placé sur les avenues de la Réforme, Ramus alla en avant sans jamais regarder en arrière ; il appliqua ses éminentes facultés à l'étude des livres saints, où il trouva ce qu'il avait vainement cherché dans l'étude de la philosophie : une ancre ferme pour son âme. Plus tard, dans l'une des plus douloureuses pages de cette histoire, nous retrouverons le célèbre philosophe, sur lequel nous ne nous sommes arrêté si longtemps que parce qu'il est l'une des plus brillantes conquêtes du protestantisme, qu'il honora par sa vie de savant et sa mort de martyr. [1]

XV.

Un dignitaire important de l'Eglise romaine, Caraccioli, évêque de Troyes, passa dans les rangs de la Réforme en même temps que Ramus. Ce prélat était le troisième fils de Jean Caraccioli, prince de Melphes, maréchal de France et appartenant à l'une des familles les plus anciennes d'Italie. Il fut présenté à la cour de François Ier ; mais, soit qu'il ne pût, à cause de son peu de fortune, y soutenir dignement son rang, soit qu'il fût dégoûté du monde, il quitta la cour et alla pleurer ses péchés dans les déserts de la Sainte-Beaume, en Provence. Il ne tarda pas à être fatigué de sa solitude. Il revint à Paris et se fit chartreux; son noviciat n'était pas encore terminé, que déjà il soupirait après un autre genre de vie. En 1538, il entra chez les chanoines de Saint-Victor, dont cinq ans après il devint l'abbé. Il ne fut pas en édification à ses moines ; il les scandalisa par sa vie dissolue et les troubla par son esprit inquiet et agité. Courtisan sous sa robe de bure, il devint l'un des nombreux complaisants de Diane de Poitiers, qui lui fit donner l'évêché

[1] Voir l'intéressante et savante monographie de Ramus, par Charles Waddington. (Paris, 1855.)

de Troyes, dont il prit possession en décembre 1551, après avoir obtenu de Henri II des lettres adressées à son chapitre, pour qu'il lui fût permis de porter sa longue barbe.

Le nouvel évêque se montra favorable à la Réforme, et, sans être réformé lui-même, il prêcha les doctrines évangéliques. Sa facile élocution, le charme de sa personne, sa haute dignité ecclésiastique attirèrent à ses prédications une grande foule. Le prélat fut dénoncé; il eut peur, et, comme Briçonnet, il se rétracta publiquement. Les luthériens, qui assistaient à ses prédications, furent douloureusement impressionnés de sa lâcheté. Ils ne l'imitèrent pas et se placèrent sous la direction spirituelle d'un fugitif de Meaux, Michel Poncelet, qui reprit la place désertée par l'évêque.

La même année, Caraccioli alla à Rome. Sixte IV, son parent, ne lui donna pas le chapeau de cardinal qu'il y était venu solliciter. A son retour, il passa à Genève où il eut, avec Calvin et Théodore de Bèze, des entretiens qui lui dévoilèrent de plus en plus les erreurs de son Eglise, sans le décider cependant à une abjuration publique.

Au colloque de Poissy, il figura parmi les prélats catholiques, et apporta dans les discussions un esprit large et libéral; son penchant, qui l'entraînait vers la Réforme, l'éloquence et surtout la conviction des orateurs protestants, le décidèrent à rompre ouvertement avec son Eglise. A peine de retour dans sa ville épiscopale, il réunit la communauté protestante et abjura en sa présence. Pierre Martyr, qui, dans ce moment, retournait à Zurich, en passant par Troyes, reçut son abjuration. Le nouveau converti conserva son titre d'évêque, auquel il ajouta celui de ministre de l'Evangile.

La conversion du prélat fit plus de bruit au dehors qu'elle ne fut bénie pour la Réforme, à laquelle il aurait fallu des Farel, des Viret. Caraccioli n'était qu'un grand nom.[1]

XVI.

L'agitation des partis fut extrême après la tenue du colloque; toute espérance de conciliation s'évanouit devant

[1] Haag. France protestante, à l'article Caraccioli.

les exigences des protestants et les rancunes des catholiques. Catherine et son ministre furent profondément affligés du peu de succès ou plutôt de la stérilité de leurs efforts pour amener les parties adverses à s'entendre et à donner au royaume un peu de paix et de repos. Ils ne se découragèrent pas cependant et cherchèrent les moyens de faire par des lois ce qu'ils n'avaient pu obtenir par des théologiens. Il n'était pas facile de rendre un édit qui satisfît les uns sans irriter les autres. L'Hôpital, qui devançait son siècle, croyait possible ce qui ne l'est devenu que longtemps après. En effet, les huguenots ne pratiquaient pas mieux que les catholiques la tolérance civile en matière de foi; ils proscrivaient le culte romain là où ils étaient les maîtres; réclamaient énergiquement pour eux la liberté de concience là où elle ne leur était pas accordée et ne voulaient pas comprendre que leurs adversaires n'étaient que logiques en la leur refusant. Mais l'esprit de parti raisonne peu ou mal; les choses donc avaient tellement empiré que la force seule pouvait prononcer. La parole des théologiens allait s'éclipser devant l'arquebuse des soldats.

Au milieu de ces luttes, l'œil aime à s'arrêter sur la vénérable figure de L'Hôpital, regardé comme un traître par les catholiques et comme un modéré par les protestants; il était conservateur au moment où il était aussi glorieux que difficile de l'être; il apprit plus tard qu'il poursuivait un problème insoluble. La postérité lui en a tenu compte; et si, parmi les hommes à convictions religieuses, il n'a qu'une place secondaire, il est au premier rang de ceux qui comprirent de très bonne heure que le moyen de faire détester une religion, c'est de lui donner un inquisiteur pour son premier ministre. La grande erreur du chancelier fut de juger les autres par lui-même. L'esprit de tolérance dont il était animé était un fruit précoce; son époque n'en pouvait porter de pareil; le chancelier crut faire avec des lois et des décrets ce qui ne devait être que le travail des années. En effet, rien n'était préparé pour cette belle œuvre : les catholiques repoussaient énergiquement la Réforme; les uns, c'étaient les politiques, parce qu'elle brisait l'unité religieuse qui faisait depuis des siècles l'éclat et la force du trône de

saint Louis; les autres (c'étaient les masses fanatisées par les prêtres), n'avaient aucun attrait pour une religion toute spirituelle, célébrée dans des temples nus et froids, et pour laquelle il leur aurait fallu abandonner des pratiques séculaires devenues parties intégrantes de leur foi. Les protestants n'étaient pas mieux disposés pour leurs adversaires; ils méprisaient un clergé qui s'était rendu odieux par son immoralité et ils avaient en horreur un culte qui leur rappelait Rome païenne; un rapprochement était donc impossible entre ces deux partis qui sentaient chacun que la vie de l'un serait la mort de l'autre. Les politiques d'entre les catholiques étaient disposés favorablement pour qu'on accordât aux dissidents un édit de tolérance; mais ils craignaient de se prononcer à cause des prédicateurs qui transformeraient leurs églises en clubs et leurs chaires en tribunes. « Notre noblesse, s'écriait Vigor, grand vicaire d'Evreux, ne veut frapper! N'est-ce pas grande cruauté, disent-ils, de tirer le couteau contre son oncle, contre son frère? Viens là! lequel plus proche, ton frère catholique et chrétien, ou bien ton frère charnel huguenot? La conjonction spirituelle est bien plus grande que la charnelle, et partant je dis que puisque tu ne veux pas frapper contre les huguenots, tu n'as pas de religion. Aussi quelque matin Dieu en fera justice et permettra que cette bâtarde noblesse soit accablée par la commune. »[1] De quelque côté qu'on porte les regards l'œil ne s'arrête que sur des éléments de discorde.

Catherine et L'Hôpital résolurent de convoquer dans le courant de l'hiver un certain nombre de membres des parlements qui, réunis avec le conseil privé, se concerteraient sur la rédaction d'un édit de tolérance qui remplacerait celui de juillet, lequel demeurait inexécuté; il fallait se hâter, des scènes déplorables se passaient en province. Le sang coulait à Dijon à la suite d'un combat acharné. Le clergé de Paris entretenait, par ses prédications incendiaires, les masses dans leur irritation; sa tâche était facile; un peuple qui ne réfléchit pas est comme une planche photographique qui reçoit toutes les

[1] Ch. Labitte, de la démocratie chez les prédicateurs de la ligue.

empreintes bonnes ou mauvaises. Aujourd'hui il crie *hosanna!* demain il criera *au calvaire!* son histoire n'est que celle de ses variations.

Un événement qui a pris date dans l'histoire sous le nom de *tumulte de Saint-Médard* nous révèle l'état des esprits au moment où Catherine et son ministre désiraient apporter quelques éléments de paix au milieu de tant de ferments de division.

XVII.

Le 27 décembre, fête de saint Jean, les protestants s'étaient réunis au faubourg Saint-Marceau dans la maison dite du Patriarche. Une assemblée très-nombreuse écoutait avec un grand recueillement le ministre Malot qui développait avec autant de talent que d'onction ces belles paroles de Jésus-Christ : « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. » Quelques ecclésiastiques de la paroisse Saint-Médard, pour troubler ce service, lancèrent à toute volée leurs cloches, dont le bruit couvrit la voix du prédicateur. Deux de ses auditeurs sortirent de l'assemblée et allèrent les prier de suspendre leur sonnerie ; ils en furent accueillis avec ironie. « Nous avons commencé à sonner, leur dirent-ils, nous sonnerons encore ; » et se cramponnant aux cordes des cloches ils leur donnèrent le plus grand branle. Ils fermèrent ensuite les portes de l'église et firent prisonnier l'un des deux réformés qu'ils massacrèrent. Après cet exploit ils jetèrent des pierres et tirèrent des coups d'arbalète contre la maison du Patriarche.

L'alarme fut bientôt donnée. Les protestants cependant firent bonne contenance, et prirent si bien leurs dispositions qu'il leur suffit de quelques personnes de la police, qui assistaient au prêche avec leurs armes, pour assurer la bonne tenue d'une assemblée composée de plus de dix mille personnes. Le prévôt des maréchaux, Rouge-Oreille, envoya au curé de Saint-Médard un de ses archers pour lui ordonner de faire cesser de sonner les cloches ; le curé ne l'écouta pas. Le prévôt y alla lui-même, et fut accueilli par une grêle de pierres. Quelques fidèles perdirent alors patience et résolurent d'obtenir par la force ce qu'on

avait refusé à leur juste demande; ils sortirent de l'assemblée et se dirigèrent vers l'église dont ils enfoncèrent les portes. Quelques-uns d'entre eux furent blessés. La vue de leur sang qui coulait changea leur mécontentement en colère; ils se précipitèrent dans l'intérieur de l'édifice. La première chose qui frappa leurs yeux fut le corps de leur frère, qui gisait sur les dalles de l'église. Les prêtres, en voyant les réformés s'approcher, se jetèrent sur eux, armés de bâtons et de piques; ceux-ci les reçurent de pied ferme, et après une lutte de quelques minutes les prêtres prirent la fuite et cherchèrent un refuge dans le clocher et dans les combles de la voûte de l'église. De là, continuant le combat, ils lancèrent des pierres et ne cessèrent que quand ils eurent épuisé leurs munitions; quelques-uns même étaient tellement furieux qu'ils montèrent sur les autels, brisèrent les statues et les croix et les lancèrent contre les huguenots.

Le combat dura une demi-heure. Trente à quarante catholiques furent blessés, quinze furent faits prisonniers. Les prêtres, qui s'étaient réfugiés dans le clocher, continuèrent à sonner le tocsin, qui jetait l'alarme dans tout le quartier et provoquait des rassemblements dont les suites pouvaient être funestes. « Si vous ne cessez de sonner, leur crièrent les protestants, nous mettrons le feu au clocher. » Cette menace les épouvanta; « et ainsi prit fin la sédition » dit le narrateur auquel nous avons emprunté les matériaux de notre récit. [1]

Le chanoine Bruslard et Claude de Sainctes ont raconté différemment le tumulte de Saint-Médard. Le premier passe complétement sous silence le meurtre de l'un des deux protestants qui s'étaient rendus à l'église pour prier les prêtres de ne pas troubler leur service religieux par le bruit des cloches. D'après ce chanoine, ce seraient les réformés, qui, sans provocation, auraient enfoncé les portes de l'église, et se seraient livrés à d'odieuses et inutiles cruautés, frappant les hommes et mutilant les statues des saints. « Il advint, dit le narrateur catholique, qu'un

[1] Histoire véritable de la mutinerie, tumulte et sédition faite par les prestres de Saint-Médard contre les fidèles. *Archives curieuses* vol. 4.

pauvre boulanger de la paroisse chargé de douze enfants, voyant le massacre qu'ils faisaient dans l'église, prit entre ses mains le ciboire où était le précieux corps de Notre-Seigneur, leur disant : *Messieurs, ne touchez pas là pour l'honneur de Celui qui repose en ce lieu.* Lors un marchand lui donna un coup de pertuisane au travers du corps et plusieurs autres coups desquels il mourut à l'instant, près du grand autel de ladite église, et lui disait : *Est-ce ton Dieu de pâte qui te délivre maintenant des peines de la mort ?* Ils foulèrent aux pieds le précieux corps de Notre-Seigneur, et le lieu où il reposait mirent en cent mille pièces. Les pauvres gens, se voyant ainsi mutilés et traités, se retirèrent au clocher et sonnèrent au tocsin au son duquel ne furent aucunement secourus, à raison qu'ils étaient bien trois ou quatre mille en armes qui tenaient en subjection toutes les rues d'alentour. » [1]

Nous laissons à nos lecteurs le soin de décider lequel des deux récits porte le plus l'empreinte de la vérité. Nous dirons seulement que tous les historiens qui ont écrit en dehors des passions de l'esprit de parti font mention du protestant assassiné, fait notable que le chanoine Bruslard omet volontairement.

Gabaston, chevalier du Guet, suivi de plusieurs cavaliers armés, arriva au moment où les protestants menaçaient de mettre le feu au clocher; il donna des ordres pour que les assistants au prêche du Patriarche pussent regagner paisiblement leur demeure, ce qui s'effectua avec beaucoup d'ordre. Deux cents hommes de pied et cinquante cavaliers protégèrent leur retraite ; Gabaston marchait à la tête de l'avant-garde, Rouge-Oreille fermait l'escorte et conduisait avec lui, liés deux à deux, les émeutiers de Saint-Médard, « au nombre desquels était, dit notre narrateur, quelques prestres qui portaient fort triste chère. » Ce dut être pour le peuple de Paris un bien singulier spectacle. Il put mesurer ce jour-là les progrès que les protestants avaient faits. Il ne dissimula pas sa colère ; mais devant la force armée il fut réduit aux murmures et n'osa pas demander à une émeute le soin de délivrer les prison-

[1] Récit du chanoine Bruslard (Mém. de Condé 1743, t. I.) Voyez *Arch. curieuses*, note, page 57, tom. IV.

niers des mains de Gabaston. Le lendemain, les catholiques prirent leur revanche; ils se portèrent en masse vers le Patriarche auquel ils mirent le feu et se retirèrent devant quelques cavaliers huguenots accourus pour empêcher l'incendie de se propager. Le parlement intenta des poursuites contre Gabaston et Rouge-Oreille, dont le seul crime était la fidélité à leur mandat. Quand le juge devient homme de parti, il ne faut attendre de lui ni impartialité ni justice; il descend au-dessous d'un émeutier. La cour, de son côté, pour prévenir les collisions ordonna aux bourgeois de porter leurs armes à l'Hôtel-de-Ville.

Le seul homme sur lequel Catherine pût s'appuyer était un légiste, L'Hôpital, qui n'avait à son service que de belles paroles; le vide se faisait autour d'elle. Elle se demanda si, en se jetant du côté des protestants, elle y trouverait son avantage. Elle s'informa donc auprès de Coligny quelles seraient les forces que les religionnaires pourraient mettre à la disposition du roi. «Nous avons, lui dit l'amiral, deux mille cinquante églises, et quatre cent mille hommes en état de porter les armes, sans compter nos adhérent secrets. »[1]

L'occasion était belle, pour délivrer la royauté, de reconquérir son indépendance; mais Catherine manquait de grandeur morale et ne croyait pas à la loyauté de Coligny, qu'elle mesurait par la sienne; elle n'osa pas. Partout elle voyait des maîtres et n'en voulait pas. Elle préféra donc louvoyer et attendre du temps et des événements ce qu'elle aurait dû demander à une décision ferme et sans arrière-pensée.

XVIII.

Ce fut au milieu des passions et des violences des partis que le roi réunit à Saint-Germain, au commencement de l'année 1562, les députés de tous les parlements du royaume ; il ouvrit l'assemblée par quelques paroles dans lesquelles il leur demanda de l'aider de leurs lumières et de lui donner leurs avis en toute liberté.

L'Hôpital parla après le roi. Dans un discours simple,

1 Mémoires de Condé, tom II, page 587.

mais énergique, il démontra la nécessité d'apporter de prompts remèdes aux maux du royaume; il rappela tout ce qui s'était passé depuis le tumulte d'Amboise, et tout ce qui avait été fait pour y parvenir ; il remonta à l'origine des troubles pour cause de religion, et il en indiqua la cause dans le relâchement de la discipline et dans la vie dissolue du clergé. « Ces disputes, dit le chancelier, sont nées sous François Ier. La religion protestante eut d'abord un petit nombre de défenseurs, tels que Guillaume Farel, professeur du collége du cardinal Lemoine à Paris, Jacques Pavanes, de Boulogne, Louis de Berquin, d'une bonne famille d'Arras, et un petit nombre d'autres ; elle jeta de plus profondes racines sous Henri II, et sous François II ; elle a étendu ses branches dans toutes les parties du royaume, et aujourd'hui cet arbre est si gros qu'il serait presque en état de nous accabler de son poids. »

L'Hôpital voulait faire comprendre, par ces dernières paroles, le danger d'une lutte avec le parti réformé. Il combattit ensuite l'opinion de ceux qui voulaient que le roi se mît à la tête d'une partie de son peuple pour écraser l'autre. « Si cela se faisait, s'écria-t-il, ne serait-ce pas une chose indigne, non-seulement du christianisme, mais de l'humanité ? Je demanderai encore à ces habiles conseillers de quelles troupes le roi formera son armée ; si ce n'est pas de ceux qui pensent comme nous, ne passeront-ils pas bien vite dans le camp ennemi ? D'ailleurs, qui peut répondre que des soldats qui verront dans l'armée ennemie leurs parents, leurs frères, leurs cousins, voudront combattre et en venir aux mains avec des gens qu'ils aiment et dont ils sont aimés? Supposez qu'ils le veuillent, quel en sera le succès, et que pourrons-nous espérer d'une victoire qui, de quelque côté qu'elle tourne, sera également triste pour les vainqueurs et les vaincus ?»

Après ces sages paroles, l'orateur indiqua les moyens de remédier aux maux de la patrie. « Il ne faut pour cela, dit-il, que mener une vie plus réglée, et avoir aux yeux de Dieu une conscience plus pure. La pureté des mœurs, la régularité de la vie, telles étaient les armes de ces saints évêques qui ont défendu l'Eglise contre Arius et les autres hérétiques : je parle des Ambroise, des Chrysostôme, des Hilaire, à qui, si nous comparons les évê-

ques de nos jours, nous verrons aisément qu'on a très-mal pourvu au bien de la religion et à notre propre sûreté. »

L'Hôpital attribue ensuite aux protestants l'amélioration qui se fait remarquer chez plusieurs membres du clergé qui ont renoncé, dit-il, aux plaisirs et au luxe, et qui font l'expérience de ces paroles du prophète, que Dieu ne les a abandonnés aux railleries des nations que pour les faire rentrer en eux-mêmes et les sauver.

L'orateur conclut qu'il est du devoir des citoyens de se supporter les uns les autres, et montre qu'on ne cesse pas d'être sujet du roi en suivant un autre culte que le sien.[1]

Après le discours du chancelier, les délibérations commencèrent; les uns ne voulaient rien accorder aux réformés; les autres voulaient faire quelques concessions, parce qu'il était impolitique de tout leur refuser. La majorité enfin fut d'avis d'adoucir l'édit de juillet et d'accorder aux dissidents la liberté de s'assembler et de pratiquer publiquement leur culte; on dressa un édit qui prit le nom d'édit de janvier.

Théodore de Bèze et les députés des provinces, qui étaient demeurés à la cour, sur l'invitation qui leur en avait été faite, écrivirent de suite une lettre circulaire à leurs coreligionnaires [2] pour les engager à accepter l'édit et à s'y conformer loyalement. Quoiqu'il ne répondît pas à leurs exigences, ils l'acceptèrent comme un acheminement à des temps meilleurs et tinrent compte à la reine mère et au chancelier de leurs bonnes intentions. Les ultra-catholiques manifestèrent bruyamment leur mécontentement et signalèrent à la haine de leur parti Catherine et le chancelier : « Ce sont, disaient-ils ouvertement, des démolisseurs de l'antique unité religieuse du royaume. » L'édit, enregistré sans opposition par quelques cours, fut repoussé par le plus grand nombre.

Le parlement de Paris, qui avait à sa tête le premier président Magistri et le procureur général Bourdin, fit une vive opposition. Ces deux magistrats auraient peut-être entraîné leur corps à une résistance invincible, sans

[1] De Thou, liv. XXIX, p. 118 et suiv.
[2] Voir note VIII.

une circonstance qui révéla une grande lâcheté chez les conseillers. Il y avait alors à Paris une jeunesse protestante qui détestait les princes lorrains; elle était en grande partie composée d'écoliers auxquels on avait donné le nom d'anti-guisards. Ces écoliers, qui vivaient au milieu des agitations, étaient devenus agités eux-mêmes, et avaient épousé, avec l'ardeur et l'irréflexion de leur âge, les haines et les sympathies de leurs parents. Quand ils connurent l'opposition des conseillers, ils se rendirent en grand nombre au palais et y suscitèrent une émeute sous la pression de laquelle le parlement enregistra l'édit. Ce que l'équité n'avait pu obtenir, la peur le fit. Les écoliers donnèrent ce jour-là un mauvais exemple, en manquant de respect à la justice. La Réforme était déjà loin de ces temps bénis où les étudiants de Lyon faisaient des conquêtes en versant leur sang.

Dans l'émeute de ces écoliers, comme dans l'opiniâtreté systématique des conseillers, on voit poindre le germe de ces temps orageux dans lesquels nous allons entrer.

Malgré l'opposition des parlements, il eût été cependant possible de faire exécuter l'édit si l'accord eût régné entre Catherine, son ministre et Antoine de Bourbon. Une intrigue, adroitement conduite par le cardinal de Ferrare et les triumvirs, détruisit l'équilibre.

Antoine de Bourbon, chef du parti protestant, était l'une de ces pauvres natures dont le fond est la faiblesse et la vanité. C'est sur cette nature molle, fantasque et voluptueuse, que les catholiques travaillèrent. Ils commencèrent par réveiller dans son cœur la jalousie. On lui représenta, et c'était vrai, le prince de Condé, son frère, comme le chef réel du parti protestant. On fit briller à ses yeux l'appât d'une couronne; on ne lui demanda pas d'abord d'abandonner sa cause, mais de demeurer neutre et d'envoyer son fils Henri à la messe. S'il le faisait, on lui donnerait en échange le royaume de Sardaigne, qu'on lui représentait comme valant la Sicile et quatre fois autant que son royaume de Navarre, qu'il regrettait toujours. « Vous serez le vrai roi de la mer, lui disait-on ; vous aurez sous votre commandement les galères de la France et de l'Espagne. » Ce pauvre prince se

laissait prendre à ces amorces. Si on l'eût proclamé le don Juan de l'Europe, il l'aurait cru. Les Guises lui promettaient enfin, avec la couronne d'Ecosse, la main de la séduisante Marie Stuart, leur nièce; il était marié, mais le pape annulerait son mariage avec l'hérétique Jeanne d'Albret. Pour donner plus de poids à tous ces leurres, des courriers furent expédiés à Rome et à Madrid. Le faible Antoine, sans s'en douter, tomba dans le piége qui lui était tendu.

Prévenu des menées du parti catholique, Théodore de Bèze se présenta chez le prince. « Sire, lui dit-il avec une noble hardiesse, en désobéissant à Dieu, vous nuisez à vos propres intérêts, vous perdrez votre âme par une honteuse apostasie et ne serez qu'un aveugle instrument des Guises. » Antoine de Bourbon lui répondit qu'il ne s'engageait pas assez avec les catholiques pour ne pas pouvoir s'en débarrasser plus tard. Le sort en était jeté; ce malheureux prince devait descendre la pente honteuse et impolitique sur laquelle ses ennemis l'avaient placé, et dans laquelle il perdit l'estime de ceux qu'il abandonna si lâchement, sans obtenir celle de ceux au service desquels il ne mettait que son nom, ne pouvant y mettre sa personne. Il ne pensa dès lors qu'à son royaume de Sardaigne et abreuva d'amertume Jeanne d'Albret qui fit des efforts héroïques pour l'arrêter dans une voie où il ne devait rencontrer que le déshonneur. « Ce fut en vain, dit Théodore de Bèze, tant il était ensorcelé. Elle faisait pitié à tout le monde, fors audit roi son mari. » Catherine de Médicis conseilla à Jeanne de s'accommoder avec son époux et d'aller à la messe avec lui. « Plutôt que de le faire, répondit fièrement la princesse, je jetterais, si je les tenais à la main, mon royaume et mon fils à la mer. » On ne lui parla plus de conversion. Son éloignement pour l'Eglise romaine se transforma en haine quand elle vit qu'elle lui arrachait son mari et qu'elle s'efforçait de lui ravir son fils Henri. En quittant Paris pour aller à Vendôme, où Antoine de Bourbon l'envoyait pour se débarrasser d'elle, elle fit à l'enfant une longue et sévère remontrance. « Ne va jamais à la messe, lui dit-elle; si tu me désobéis, je te deshérite et je te renie pour mon

fils. »[1] L'enfant, intelligence vive et précoce, comprit les avertissements de sa mère et les oublia plus tard.

Après le départ de sa femme, le roi de Navarre se rangea ouvertement du côté des Guises et s'associa aux menées espagnoles, pour faire éloigner de la cour et du conseil les Châtillons qui se séparèrent de lui et quittèrent la cour.

Tous ces événements inattendus étaient peu propres à rassurer Catherine de Médicis qui voyait son système de bascule sans cesse dérangé, malgré l'édit de janvier, auquel elle avait tant travaillé ; elle persista cependant dans sa ligne de conduite, et fit, sur le conseil de l'évêque Montluc, de Claude Despense et de quelques autres prélats qui se montraient larges et conciliants, élaborer un projet de règlement sur le culte des images, dans lequel on lit les paroles suivantes :

« On ôtera des temples et de tous les autres lieux publics ou particuliers les images ou représentations de la sainte trinité, dont l'usage est absolument condamné par la Bible, les conciles et les saints pères, qui n'a été toléré jusqu'à présent que par le silence et la négligence des prélats. On supprimera de même les images des personnes profanes et de toutes celles dont la sainteté n'est pas attestée par les martyrologes reçus de l'Eglise, les statues, images et représentations immodestes ; on ôtera aussi celles des bêtes. On n'ornera plus les statues ou images des saints de couronnes, de bouquets et d'habits; on ne brûlera plus d'encens; on n'allumera plus de bougies devant elles ; on ne les portera point en procession ; on ne leur fera ni vœux, ni offrandes ; on ne les honorera point à genoux : et parce que toutes ces choses font partie de l'adoration, on ne laissera sur les autels que la représentation vénérable de la sainte croix, et on en ôtera toutes les autres images qui seront mises le long des murailles et auprès des portes des temples. On s'abstiendra de les saluer, de les baiser, de leur faire des vœux et des présents et de leur donner des marques de culte et de vénération; on abolira pareillement l'usage de porter sur les épaules les images

[1] Lettres politiques du cardinal de Ferrare, page 156.

des saints par les rues et dans les temples. On supprimera aussi les bâtons que l'on a coutume de porter aux processions, comme il a été expressément ordonné dans le concile de la province de Sens qu'on y a célébré depuis peu. »[1]

Ce règlement accordait à la fois trop et trop peu aux réformés ; trop, si le culte des images n'est pas condamné par la sainte Ecriture; trop peu, s'il l'est. Quand il s'agit de réformes il faut être logique et avoir le courage d'aller jusqu'au bout.

Théodore de Bèze et les députés des Eglises déclarèrent qu'ils signeraient le règlement. Une chose cependant troublait la conscience du théologien calviniste; il ne voulait pas que la croix fût placée sur l'autel. Il se montra en cela inconséquent. Pourquoi vouloir la bannir des églises quand il consentait à y souffrir des statues? Les réformateurs firent sans doute la guerre aux superstitions, mais ils allèrent trop loin, et la croix qu'ils proscrivirent parce que les catholiques en avaient fait un objet d'idolâtrie n'aurait pas dû cesser de surmonter leurs édifices religieux, non pas comme un objet d'adoration, mais comme le symbole glorieux de la rédemption. Le clergé, auquel le règlement fut présenté, le repoussa. Il comprit de suite ce que lui coûterait cette première concession. « L'Eglise, fit-il répondre par Maillard, doyen de la Sorbonne, ne cède rien sur le culte des images, malgré les abus qui s'y sont glissés. » Théodore de Bèze se montra conciliant, Maillard fut logique.

[1] De Thou, liv. XXIX, p. 125.

LIVRE X.

—

I.

Pendant que ces choses se passaient, les Guises avaient quitté Paris et prenaient le chemin de Saverne où ils devaient se montrer comédiens consommés. On plaint celui qui s'égare jusqu'à ordonner des supplices ; mais on n'a pas assez de tout son mépris pour celui qui, faisant servir la religion à ses intérêts, se joue de Dieu et des hommes; c'est cependant le rôle auquel l'ambition condamna le cardinal et son frère. — Il y a dans leur histoire une page curieuse qui mérite d'être racontée avec quelques détails; les enseignements qu'elle renferme montrent ce que deviennent la droiture et la sincérité chez ceux qui ne cherchent dans la religion qu'un piédestal pour leur ambition, dussent-ils poser le pied sur le crucifix. Les princes lorrains s'efforçaient, depuis quelque temps, d'élever une barrière entre les protestants allemands et leurs coreligionnaires de France. Pour y parvenir il fallait inspirer aux luthériens des préventions contre les réformés et se faire passer auprès d'eux pour luthériens. Un rendez-vous fut donné au duc Christophe de Wurtemberg, leur parent par alliance, et l'un des princes protestants les plus respectés d'Allemagne. Le but de ce rendez-vous était de conférer sur la religion et sur le moyen d'opérer une réconciliation ou tout au moins un rapprochement entre les deux partis.

Le duc, accompagné de ses théologiens, arriva à Saverne le 15 février. Les princes lorrains lui firent une réception gracieuse et lui témoignèrent la joie qu'ils avaient de le voir et de s'entretenir avec lui et ses docteurs ; le lende-

main le Balafré alla le trouver et lui dit que son frère désirait avoir une conversation avec ses théologiens. Christophe y consentit et assista immédiatement après à un sermon du cardinal. Le prélat prit pour texte la tentation de Jésus-Christ au désert ; il prêcha comme aurait pu le faire Mélanchthon ou tout autre réformateur; ce grand adversaire de la Réforme ne voulait d'autre médiateur que Jésus-Christ et rejetait ouvertement le salut par les œuvres.

Vers le soir, François de Guise revint dans les appartements de son hôte et s'entretint avec lui des calamités qui depuis une vingtaine d'années désolaient la France ; il se plaignit des ministres calvinistes qui appelaient les catholiques des idolâtres, et montraient tant de roideur dans leur discussion qu'avec eux toute conciliation devenait sinon impossible, du moins très-difficile ; il lui demanda ensuite si les protestants allemands s'accordaient en tout point avec ceux de France : « Je suis, ajouta-t-il, un homme de guerre, ignorant des choses de la religion ; je tiens à celle de mes pères ; mais si on me montre que je suis dans l'erreur, je suivrai volontiers une autre voie.

—Les calamités de la France, répondit Christophe, ont leur cause dans les péchés de la nation, et le moindre, sans doute, n'est pas celui d'avoir fait mourir pour leur foi tant de personnes innocentes ; quant au colloque de Poissy, j'ai la conviction, d'après les pièces qui sont entre mes mains, que les prélats n'ont pas eu l'intention de conférer sérieusement avec les ministres. Au lieu d'examiner leur confession de foi article par article, ils ont concentré la discussion sur l'un des dogmes le moins propre à amener une conciliation ; quant aux différends qui existent entre les réformés allemands et les réformés français, ils tiennent plus à des malentendus qu'à des réalités. »

François de Guise lui demanda ce qu'il entendait par idolâtrie.

« On est idolâtre, répondit le duc, quand on cherche d'autres médiateurs que Jésus-Christ et qu'on met sa confiance dans les saints, la vierge Marie et ses propres mérites.

— Je n'adore, dit le Balafré, que Dieu, et ne me confie qu'en Jésus-Christ. Je sais bien que ni la Vierge ni les saints ne peuvent m'être en aide, et que c'est Jésus seul et non mes œuvres qui peut me sauver.

—Ce que j'entends de vous, s'écria le prince allemand, me remplit de joie ; que Dieu vous maintienne dans cette confession.

— Sur ce point nous sommes d'accord, ajouta son interlocuteur.

— Puisqu'il en est ainsi, continua Christophe, vous devez protester contre tout ce qui est opposé à cette confession ; contre les pèlerinages, le culte des saints, le purgatoire et le prétendu sacrifice non sanglant de la messe. »

La conversation s'engagea ensuite sur la Cène et sur les paroles de Théodore de Bèze, qui, au colloque de Poissy, avaient soulevé tant d'opposition dans les rangs des prélats. François de Guise, plus militaire que théologien, s'excusa de n'être pas plus savant sur cette question et pria son hôte d'en conférer avec le cardinal, plus versé que lui dans les matières religieuses.

Enhardi par les bonnes dispositions de François de Lorraine, le duc lui dit : « En Allemagne, vous et votre frère, vous êtes hautement soupçonnés d'avoir contribué, avant et après le règne de Henri II, à faire périr des milliers de personnes livrées cruellement à la mort pour leur foi ; comme ami et comme chrétien je dois vous avertir : gardez-vous de verser le sang innocent ; le châtiment de Dieu vous atteindrait dans cette vie et dans l'autre. » Le Balafré soupira : « Je connais ces accusations ; elles ne sont pas fondées ; avant votre départ, nous vous donnerons des explications ; » puis changeant brusquement le cours de la conversation, il demanda à Christophe pourquoi il existait tant de divergences chez les protestants, tandis que la plus grande unité régnait chez les catholiques.

« Dans la religion romaine, lui dit le prince allemand, l'unité n'est que hiérarchique et ecclésiastique, tandis que dans la religion réformée elle est réelle et vivante, puisqu'avec des formes diverses elle marche sous un même drapeau et ne reconnaît qu'un seul chef, Jésus-Christ.

—Ce sont des choses bien nouvelles que vous m'apprenez là, s'écria François de Guise ; si elles sont telles je me ferai luthérien; parlez de tout cela à mon frère. »

Le 17 février à 7 heures du matin le duc était dans les appartements de Christophe. « Le sujet, dont nous nous sommes entretenus, lui dit-il, m'a si vivement préoccupé cette nuit que je n'ai pas dormi ; j'en ai fait part au cardinal, qui désire s'entretenir avec Brentius en votre présence.

—Je suis à son service, répondit le prince allemand. » Les deux interlocuteurs parlèrent ensuite de choses privées.

A huit heures, Charles de Lorraine fit un second sermon, plus luthérien que le premier. Il dit et répéta que Jésus est notre seul médiateur et que nous ne devons avoir recours ni à la Vierge ni aux saints. Le duc et ses théologiens commençaient à croire que les accusations qui circulaient sur le compte du prélat étaient calomnieuses ou très-exagérées.

Après midi une conférence eut lieu dans les appartements de Christophe, qui avait à sa droite François de Guise et son frère le cardinal de Guise, à sa gauche le cardinal de Lorraine, et le grand-prieur, Brentius, était assis en face d'eux. Charles de Lorraine s'adressant à ce dernier, lui fit diverses questions sur des sujets controversés entre les deux communions et particulièrement sur la Cène ; le docteur parla sur ce dernier point avec autant de clarté que de profondeur. Le cardinal de Lorraine paraissait émerveillé :« Le catholicisme, dit-il à Brentius, a été trop loin dans son exégèse sur la Cène; quant aux messes célébrées sans communiants, elles ne sont qu'une commémoration du sacrifice de Jésus-Christ. » Il lui demanda ensuite s'il croyait que l'Eglise dût avoir un pape, des cardinaux, des archevêques...

— Jésus-Christ, répondit le théologien, ne veut pas de vicaire, étant lui-même le seul chef de son Eglise : quant aux cardinaux. l'Ecriture est muette sur ce point; mais nous ne sommes pas opposés à ce qu'il y ait des dignités dans l'ordre ecclésiastique; nous concédons qu'il y ait des évêques, pourvu qu'ils soient élus canoniquement.

— Sur ce point, répondit le prélat, nous serions facile-

ment d'accord ; à défaut d'une robe rouge, j'en porterais volontiers une noire; mais dites-moi, docteur, que pensez-vous des zwingliens et des calvinistes ? sont-ils hérétiques ou non? doit-on punir les hérétiques, et comment?

— Les zwingliens et les calvinistes, répondit Brentius, qui ne voyait pas le piége dans lequel son interlocuteur voulait le faire tomber, ne sont pas d'accord, il est vrai, avec nous sur la question de la Cène, mais ils le sont sur toutes les autres ; il ne faut rien faire avec précipitation à l'égard de ces chrétiens fourvoyés et savoir distinguer entre celui qui enseigne l'erreur et le simple fidèle. » On parla ensuite des moyens de rétablir la concorde entre les protestants et les catholiques. « Le concile assemblé à Trente, dit le cardinal, ne fera rien de bon ; et les calvinistes, en France, veulent être écoutés et non pas écouter; si au colloque de Poissy les ministres eussent voulu accepter la confession d'Augsbourg, j'aurais obtenu des prélats qu'ils se fussent rangés de leur côté. »

Le duc Christophe prit la parole : « Si de Bèze et ses amis signaient la confession, la signeriez-vous? — Certainement, répondit Charles de Lorraine; de plus, je prends Dieu à témoin que je pense et que je crois comme je le dis, qu'avec la grâce de Dieu je vivrai et je mourrai dans ces sentiments ; j'ai lu la confession d'Augsbourg, j'ai lu aussi Mélanchthon, Brentius et d'autres ; j'approuve entièrement leurs doctrines, et je m'accorderai avec eux dans tout ce qui concerne la discipline ecclésiastique ; mais il faut que je dissimule encore quelque temps afin d'en gagner plusieurs qui sont encore faibles dans la foi. »

Le docteur le pria de travailler avec les autres prélats à l'avancement de l'Evangile en France, et à un accord entre les deux partis, ou tout au moins d'obtenir comme en Allemagne une paix de religion.

— Je promets de le faire, dit le cardinal; il ajouta : c'est cependant très-difficile avec des gens aussi entêtés que les calvinistes.

—Vous avez essayé une fois d'arriver à une conciliation, lui dit le duc ; vous devriez conférer encore avec les ministres français afin de voir ce qu'il y a à blamer ou à approuver dans leur confession de foi.

— Si cela est encore possible j'y contribuerai pour ma

part, répondit le prélat, et si le roi de Navarre et la reine mère convoquent les évêques, je montrerai à tous que je suis accusé à tort d'être opposé à toute concession. Ne fais-je pas prêcher l'Evangile dans mon évêché comme je l'ai prêché ici ? n'y ai-je pas défendu de célébrer les messes sans communiants?

Touché des malheurs des victimes dont les cris étaient venus jusqu'à lui, Brentius supplia le prélat de faire cesser les persécutions en France.

Je le ferai, répondit-il. Et devant le trop naïf et confiant Allemand, lui et son frère, prenant Dieu à temoin, jurèrent sur le salut de leur âme qu'ils n'avaient jamais fait mourir un seul homme pour cause de religion !! « Nous ne ferons aucun mal aux réformés » dirent-ils. En terminant il proposèrent une conférence de religion, en Allemagne, pour contrebalancer le concile de Trente et l'influence du roi catholique.

Ainsi finit la célèbre conférence. Ses membres se séparèrent satisfaits les uns des autres.[1]

II.

Les princes lorrains cessèrent, en quittant Saverne, leur rôle d'hypocrites pour reprendre celui de persécuteurs. Après la haute comédie vint le drame ; les grands acteurs de nos théâtres sont, quoi qu'ils fassent, bien au-dessous de leurs modèles ; le tartufe de Molière pâlira toujours à côté du cardinal de Lorraine. Les Guises avaient à peine franchi le territoire de Saverne que déjà ils se donnaient le plaisir d'une exécution ; ils firent prendre, sans forme de procès, un épinglier de Saint-Nicolas, [2] coupable d'avoir fait baptiser son enfant à la mode de Genève ; c'était surtout à Vassy qu'ils devaient se signaler et donner à leur parti une preuve sanglante de leur attachement.

Vassy, petite ville de la Champagne, située au milieu

[1] Voir le Bulletin de l'histoire du protestantisme français, qui contient le récit original de la conférence de Saverne, tom IV, page 184.

[2] Petit bourg de la Lorraine.

d'une campagne riante et fertile, était alors le siége d'un commerce assez considérable. Ses habitants, plus éclairés que ne l'étaient ordinairement ceux des campagnes, s'étaient, avec l'aide d'un ministre de Troyes, constitués en église; le nombre des prosélytes s'était considérablement augmenté. L'évêque de Châlons, Jérôme Burgensis, accompagné d'un moine et suivi d'un grand nombre de personnes, se présenta au lieu où se tenait l'assemblée et engagea les principaux de la réunion à venir entendre son religieux qui devait prêcher le lendemain. Ceux-ci s'y refusèrent; une polémique s'engagea alors entre le ministre et le prélat: le premier défendit si bien sa cause que plusieurs de ceux qui avaient accompagné l'évêque se rangèrent du côté des réformés, qui bénirent Dieu d'avoir vu un évêque à bout de bonnes raisons et son moine bouche close. Quelques-uns d'entre eux, enhardis jusqu'à l'impertinence, se mirent à crier au loup! au renard! à l'âne! Ces paroles malséantes blessèrent profondément Burgensis qui, en sortant du prêche, conduisit le moine à l'Eglise catholique pour le faire prêcher.

Le prédicateur prêchait depuis quelques moments avec beaucoup de vie, quand tout-à-coup un bruit venu du dehors l'interrompit; la peur le saisit. Il descendit de sa chaire et y laissa dans sa précipitation l'une de ses pantoufles. L'évêque, effrayé à son tour, sortit en grande hâte de l'église; « mais, dit Crespin, ils connurent incontinent qu'ils s'étaient épouvantés de leur ombre. »[1]

Le lendemain, Jérôme Burgensis alla à Joinville, résidence d'Antoinette de Bourbon, mère des Guises; son fils, le duc d'Aumale, plaisanta l'évêque sur l'insuccès de sa mission. Le prélat, blessé, dressa un procès-verbal, dans lequel il demanda à la cour justice des outrages des protestants de Vassy. Ceux-ci, l'ayant appris par quelques-uns des serviteurs du duc, rédigèrent un compte-rendu fidèle et exact de tout ce qui s'était passé. Le conseil privé du roi, après en avoir pris connaissance, défendit de les poursuivre en justice. Antoinette de Bourbon qui, dans son orgueil blessé de douairière et dans sa foi d'ardente catholique, ne comprenait pas que les

[1] Histoire des martyrs, liv. VIII, p. 558.

vassaux de sa petite-fille Marie Stuart osassent avoir une autre foi que celle de leur suzeraine, les menaça de la colère du duc de Guise, son fils.

Le jour de Noël, trois mille personnes assistèrent au prêche ; plus de neuf cents d'entre elles prirent la sainte Cène selon l'institution du Seigneur. C'en était trop pour l'orgueil offensé de la vieille mère des Guises ; elle demanda à ses fils de faire cesser un si grand scandale : ceux-ci se rendirent à ses désirs.

Quand tout fut prêt, le duc de Guise, accompagné de la duchesse, sa femme, du cardinal de Guise, son frère, et suivi d'environ deux cents hommes armés d'arquebuses et de poignards, alla coucher à Dampmartin-le-Franc. Le lendemain, 1er mars, il arriva à Vassy où depuis huit jours l'attendait une troupe de soldats. Les réformés étaient dans ce moment réunis au nombre de douze cents environ dans une grange qui leur servait d'église ; ils y étaient sous la protection du roi et de l'édit de janvier. Le ministre Morel avait commencé les premières prières, quand deux coups d'arquebuse furent tirés sur les personnes qui étaient sur les estrades. On voulut, mais vainement, fermer les portes; les gens du duc de Guise se précipitèrent au milieu des fidèles inoffensifs en poussant des cris et des paroles blasphématoires; rien ne put les retenir. Pendant une heure ils frappèrent, tuèrent, égorgèrent; le sang coulait; soixante personnes des deux sexes restèrent mortes sur la place, et plus de deux cents reçurent des blessures graves. Le duc contempla constamment le carnage, sans manifester la moindre émotion. On lui porta, comme trophée de sa victoire, un gros livre qu'on avait trouvé dans la chaire du prédicateur ; il le prit dans ses mains, et, appelant son frère le cardinal de Guise, qui, pendant l'exécution était demeuré appuyé contre la muraille du cimetière de Vassy, il lui dit : « Tenez, mon frère, voyez le livre de ces huguenots ! » Le cardinal le prit et dit : « Il n'y a point de mal en ceci, car c'est la Bible, la sainte Ecriture. » « Comment, Sang-Dieu, s'écria le duc en colère, il y a mille cinq cents ans que Jésus-Christ a souffert mort et passion, et il n'y a qu'un an que ces livres sont imprimés! comment dites-vous que c'est l'Evangile ? Par la mort-Dieu, tout

n'en vaut rien. » Sa victoire consommée, il fit venir devant lui le juge du lieu, et le censura fortement d'avoir permis aux huguenots de Vassy de se réunir. Le juge se retrancha derrière l'édit du roi. Le duc fixa sur lui ses yeux flamboyants de colère, et, portant vivement la main à la garde de son épée : « Le tranchant de celle-ci, dit-il, coupera bientôt cet édit. » [1]

L'affaire faite, Guise et ses aides se retirèrent. [2]

III.

La nouvelle du massacre de Vassy causa dans le Eglises une explosion de douleur et d'indignation. Jamais, dans leurs plus mauvais jours, les réformés n'étaient tombés victimes d'un plus lâche guet-apens, commis en pleine paix et en violation des lois qui leur assuraient le libre exercice de leur culte. La duchesse de Ferrare versa des larmes amères en apprenant la conduite de son gendre. De Bèze et un gentilhomme nommé Francour se rendirent à Monceaux, pour se plaindre au roi de la conduite odieuse des Guises qui s'étaient mis en révolte ouverte contre la volonté royale ; Catherine les écouta avec bienveillance et promit de leur faire rendre justice. Ils se présentèrent ensuite chez Antoine de Bourbon, qui les reçut mal et prétendit que les réformés avaient été les agresseurs. Indigné de trouver dans un Bourbon un apologiste des Guises, Théodore de Bèze dit au roi : « Sire, c'est à l'Eglise de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner ; mais aussi vous plaira-t-il de vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. » [3]

Le massacre de Vassy était plus qu'un coup d'essai, c'était un signal donné à la France catholique pour qu'elle se soulevât en masse contre les huguenots. En déchirant

[1] Davila, liv. II, page 379.

[2] Voyez Théodore de Bèze.—Mémoires de Condé, qui contiennent quatre relations sur cette lamentable affaire, Crespin, liv. VIII, pages 557 à 561 ; on trouve encore une gravure qui représente les principales scènes de ce massacre, dont le duc de Guise a toujours repoussé la responsabilité.

[3] Théodore de Bèze, an 1562.

à coups d'épée l'édit de janvier on l'avait abrogé. Le pouvoir royal était sans force; L'Hôpital, le seul homme de la cour qui voulût sincèrement l'exécution des lois, n'avait que des vœux pour son pays. Catherine, selon son habitude, ployait devant l'orage; le clergé, du haut de ses chaires, glorifiait le massacre de Vassy, et comparait le duc à Moïse, qui commanda l'extermination de tous ceux qui avaient fléchi le genou devant le veau d'or. Tout annonçait qu'une crise terrible se préparait; chacun la pressentait; les huguenots, sans la redouter, frémissaient d'indignation; les ultra-catholiques l'appelaient de tous leurs vœux. Le Balafré comprit que le moment était venu de lever le masque: il quitta son château de Nanteuil, et entra en triomphateur à Paris, le 16 mars. On voyait à sa gauche le connétable, et à sa droite, Saint-André. Plus de douze cents gentilshommes choisis parmi l'élite de la noblesse le suivaient, montés sur des chevaux richement équipés; ce n'était pas l'entrée d'un sujet, c'était celle d'un maître. Le prévôt des marchands vint le haranguer à la porte Saint-Denis, et le peuple, par ses immenses acclamations, salua en lui le défenseur de la foi et le sauveur de la patrie. Dans son enthousiasme il baisait les vêtements de celui qui avait terni sa gloire de guerrier dans le sang innocent; tel est le peuple en face de ses idoles; un mot eût suffi au duc pour le soulever, il ne le voulut pas, ou ne crut pas le moment propice; mais bientôt après il donna le signal d'une des guerres civiles les plus cruelles qui aient désolé la France.

IV.

En apprenant l'entrée triomphale du duc de Guise dans Paris, la reine ressentit vivement l'outrage fait à l'autorité royale; elle voyait avec douleur le pouvoir tout entier passer de ses mains dans celles des triumvirs: elle craignit, non sans raison, qu'ils ne s'emparassent de la personne du roi pour régner en son nom. Sa position était hérissée de difficultés; elle dut se repentir de n'avoir pas, à la mort de François II, écarté de toutes les avenues du pouvoir les princes lorrains alors si humbles et si petits. Il était trop tard; dans ce moment critique

elle eut recours à ce même prince de Condé que son parlement avait condamné à mort; elle lui écrivit confidentiellement pour se mettre sous sa protection. Elle partit secrètement de Monceaux où elle ne se sentait pas en sûreté, et se rendit avec le jeune roi à Melun; le prévôt des marchands vint l'y trouver et l'engagea à revenir à Paris que la présence du prince de Condé mettait dans un grand danger; le prévôt demanda aussi qu'elle donnât aux bourgeois la permission de s'armer pour leur défense. Sur le conseil de L'Hôpital, elle l'accorda, mais elle ne voulut pas retourner dans la capitale; le triumvirat lui faisait peur : elle ne savait quelle résolution prendre. Aller à Orléans, c'était se jeter entre les bras des protestants et commencer une guerre civile; aller à Paris, c'était se livrer aux Guises et abdiquer entre leurs mains. Afin de ne rien précipiter elle se retira à Fontainebleau; là elle examina avec soin quelles seraient ses chances de succès si elle se ralliait aux protestants. Ceux-ci lui présentèrent une liste de 2,150 églises, et promirent de se dévouer complétement au jeune roi et à elle, si on leur assurait la pleine liberté de leur culte. Les personnes chargées de s'entendre avec elle ne virent (et ce fut un grand tort) dans les questions qu'elle leur adressa que le désir de pénétrer leurs secrets; elle ne leur inspirait qu'une médiocre confiance, elles se montrèrent méfiantes. Le duc de Guise, qui était arrivé à Fontainebleau suivi d'une forte escorte, mit fin aux indécisions de Catherine; il lui fit signifier par le roi de Navarre que pour empêcher les huguenots de s'emparer de son fils, il allait le conduire à Melun; que quant à elle, elle pouvait venir avec lui ou rester; elle n'hésita pas, elle suivit le roi, regrettant sans doute de ne pas s'être confiée à Condé. Ce dernier compromit sa cause par un manque d'initiative; et quand tout lui faisait une impérieuse nécessité de s'emparer du jeune monarque, il se laissa devancer par les triumvirs qui furent dès lors, aux yeux des masses, les défenseurs de la royauté, tandis que les protestants ne furent que des rebelles. Pendant que le prince se retirait à Meaux où il avait donné rendez-vous à la noblesse huguenote, Antoine de Bourbon, son frère, conduisait le jeune roi à Vincennes; l'enfant pleurait, croyant qu'on le menait en prison. Après quelque temps

de séjour dans cette résidence, la cour s'installa au Louvre, le 6 avril. L'Hôpital était consterné.

Catherine était vaincue. Le pouvoir était passé complétement aux mains des Lorrains. Ployant sous une cruelle nécessité, elle comprit que l'édit de janvier déjà violé à Vassy ne devait pas subsister longtemps; le vieux connétable eut le triste honneur de promulguer son abolition d'une manière bruyante. A peine de retour à Paris, il se mit à la tête du peuple dont il voulait devenir l'idole. Arrivé à la porte Saint-Jacques, il rangea ses gens en ordre de bataille, comme s'il eût voulu les faire monter à l'assaut, et les conduisit vaillamment et au pas de course à un lieu nommé le temple de Jérusalem, où les protestants tenaient leur prêche; il pénétra dans l'intérieur de l'édifice, réunit en un monceau la chaire et les bancs et y fit mettre le feu à la grande joie de la populace. Après cet exploit, le connétable fit une entrée presque triomphale dans Paris; aux acclamations qui l'accueillirent, on eût pu croire qu'il avait gagné quelque grande bataille sur les ennemis de la patrie. Le même jour, il alla cueillir de nouveaux lauriers à Popincourt, où il brûla l'édifice dans lequel les protestants tenaient leurs assemblées; cela se fit avec tant de précipitation que plusieurs maisons voisines furent consumées par le feu. A son retour Montmorency fut accueilli par les mêmes acclamations qui avaient salué son entrée du matin. Cependant il y eut dans la foule des catholiques sensés qui s'indignèrent à bon droit de voir le chef des armées françaises chercher à capter la populace par des actions indignes d'un général. Le connétable ne recueillit de ses deux exploits que le sobriquet bien mérité de *capitaine brûle-bancs.*[1]

L'édit de janvier n'existait plus; les protestants étaient hors la loi; mais leur route était toute tracée par la conduite du parti catholique qui, en les forçant à une prise d'armes, les mettait en état de légitime défense. De tous les chefs protestants, Coligny fut celui qui vit la formation du triumvirat avec le plus de douleur; la guerre civile lui paraissait la plus grande des hontes et le plus grand des

[1] Voyez de Thou, livre XXIX, p. 137. — Davila, t. III. — Mémoires de Condé, t. III, p. 187.

malheurs. Son inaction, pendant que tout son parti était monté ou prêt à monter à cheval, fut fatale aux protestants, parce qu'il eût pu devancer les triumvirs et s'emparer du roi. Retiré dans son château de Châtillon-sur-Loing, il était dans une attente douloureuse des graves événements qui allaient se passer. Pressé par ses amis et sa noble épouse de voler au secours de ses frères lâchement égorgés, il hésita, puis refusa. Chrétien, il aimait la paix; Français, il ne voulait pas verser le sang français. Une nuit, il fut réveillé par les soupirs de Charlotte de Laval; mais laissons à d'Aubigné le soin de nous raconter la grande scène de cette nuit mémorable :

« Ce notable seigneur, dit l'historien protestant, deux heures après avoir donné le bonsoir à sa femme, fut réveillé par les chauds soupirs et sanglots qu'elle jetait. Il se tourna vers elle, et après quelques propos il lui donna occasion de parler ainsi : C'est à grand regret, monsieur, que je trouble votre repos par mes inquiétudes. Mais étant les membres de Christ déchirés comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible? Vous, monsieur, n'avez pas moins de sentiment, mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de votre fidèle moitié si, avec plus de franchise que de respect, elle coule ses pleurs et ses pensées dans votre sein. Nous sommes ici couchés en délices, et les corps de nos frères, chair de notre chair, et os de nos os, sont, les uns dans nos cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau puisqu'ils n'ont point de tombeaux; ces linceuls me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis; pourrions-nous ronfler en dormant et qu'on n'oie pas nos frères aux soupirs de la mort.... Je tremble de peur que telle prudence soit des enfants du siècle, et qu'être tant sage pour les hommes ne soit pas être sage à Dieu qui vous a donné la science de capitaine. Pouvez-vous, en conscience, en refuser l'usage à ses enfants. Vous m'avez avoué qu'elle vous réveillait quelquefois; elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous fasse coupable en le suivant : l'épée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligés, ou pour les arracher des ongles des tyrans? Pourrait bien votre cœur quitter l'amour du droit

pour la crainte du succès. C'est Dieu qui ôta le sens à ceux qui lui résistèrent, sous couleur d'épargner le sang ; il sait sauver l'âme qui se veut perdre, et perdre l'âme qui se veut garder. Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nôtres. Ce sang et votre femme crient au ciel vers Dieu, et en ce lit contre vous, que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empêchez point d'être meurtris. »

L'amiral répondit :

« Puisque je n'ai rien profité par mes raisonnements de ce soir sur la vanité des émeutes populaires, la douteuse entrée dans un parti non formé, les difficiles commencements, non contre la monarchie, mais contre les possesseurs d'un Etat qui a ses racines envieillies, tant de gens intéressés à sa manutention, nulles attaques par dehors, mais générale paix, nouvelle et en sa première fleur. Puisque les défections nouvelles du roi de Navarre et du connétable, tant de force du côté des ennemis, tant de faiblesse du nôtre, ne vous peuvent arrêter, mettez la main sur votre sein, sondez à bon escient votre conscience, si elle pourra digérer les déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès; les trahisons des vôtres, la fuite, l'exil en pays étrange (étranger), là les choquements des Anglais, les querelles des Allemands, votre honte, votre nudité, votre faim, et qui est plus dur celle de vos enfants : tâtez encore si vous pouvez supporter votre mort par un bourreau après avoir vu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire, et pour fin vos enfants infâmes, valets de vos ennemis accrus par la guerre et triomphants de vos labeurs : je vous donne trois semaines pour vous éprouver, et, quand vous serez à bon escient fortifiée contre tels accidents, je m'en irai périr avec vous et avec nos amis. »

Charlotte répliqua : « Ces trois semaines sont achevées; vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis, usez de la vôtre et ne mettez point sur votre tête les morts de trois semaines ; je vous somme au nom de Dieu de ne nous frauder plus, ou je serai témoin contre vous en son jugement. »

V.

Vaincu par son intrépide épouse, Coligny n'hésita plus; son parti était pris. Sans illusion, mais sans découragement, il rejoignit Condé à Meaux. Ces deux hommes, appelés à combattre sous le même drapeau, ne se ressemblaient que par le courage. Condé était léger; ardent aux combats comme aux plaisirs, il devait le succès plus à l'éclair qui illumine subitement un général, qu'aux longues et graves combinaisons d'un savant capitaine; son génie était dans l'impression du moment; il fut certainement un chef de grande valeur, mais il eût été un colonel irréprochable; adoré de ses soldats par son humeur toute française, il avait cet élan personnel qui, en se communiquant du chef aux subalternes, décuple leur force. Il combattait plutôt par haine des Guises que par amour pour la foi protestante. « Il était, dit Brantôme, plus ambitieux que religieux, et homme de plaisir au moins autant qu'ambitieux. » Un tel chef devait conduire tour à tour son parti à des victoires et à des échecs.

Coligny était austère; du Français léger il n'avait que l'intrépidité, du huguenot formé par Calvin, il avait toute la sévérité. Il était à la tête d'une armée ce que le réformateur était à la tête de l'Eglise. Esclave de la discipline, il exigeait impérieusement que tous ses soldats le fussent; son amour de l'obéissance allait jusqu'à la dureté; il frappait inexorablement les coupables; à ses yeux la force d'un combattant était autant dans l'obéissance que dans le courage. Il n'avait pas l'élan de Condé, mais il avait une persistance qui manquait à ce prince; une victoire ne l'exaltait pas plus qu'une défaite ne l'abattait. Si Condé était un chef précieux pour électriser une armée à l'approche d'une bataille, Coligny ne l'était pas moins pour la fortifier contre elle-même au moment d'une déroute. Avec ces qualités, Coligny était déjà grand, mais ce qui faisait de lui le plus grand caractère du siècle, c'était sa foi simple et profonde et son amour inaltérable pour ses devoirs. Il était tendre avec un cœur de lion, simple avec les élans du génie.

Les deux chefs du protestantisme prirent ensemble la Cène à Meaux. Le lendemain, Condé, à la tête de troupes rassemblées à la hâte, se dirigea vers Saint-Cloud dont il s'empara : là il apprit, mais trop tard, que les triumvirs l'avaient devancé en s'emparant du roi. Il retourna sur ses pas et se dirigea vers Orléans pour s'en rendre maître ; c'était déjà fait, le brave Andelot avait conquis pour son parti cette position importante. Quand le prince entra dans la ville, ses rues et ses places publiques retentissaient du chant des psaumes.

Condé écrivit à toutes les Eglises protestantes du royaume pour leur demander des hommes et de l'argent. « Nous n'avons pris les armes, écrivait-il, que pour délivrer le roi et sa mère des mains de leurs ennemis, et pour nous assurer la bonne exécution de l'édit de janvier.» Théodore de Bèze, qui l'avait suivi à Orléans, écrivit dans le même sens aux Eglises. La guerre civile était commencée, et nul ne prévoyait alors les malheurs et la honte qui devaient en résulter pour la France. Chaque parti croyait avoir le droit pour soi : les catholiques coloraient leur mépris de l'édit de janvier, de leur zèle pour la religion qu'ils voulaient sauver de sa ruine contre des sectaires hardis et ambitieux ; ceux-ci déclaraient hautement à leur tour que, s'ils avaient pris les armes, c'était uniquement pour défendre leurs vies et pour conserver au roi son royaume, menacé par l'ambition des triumvirs.

Quelques jours après, le prince lança dans le public une copie du traité qu'il avait fait avec ses confédérés. Ce traité portait en substance que les protestants ne s'étaient unis que pour rendre au roi sa liberté, et à ses sujets celle de leurs consciences; que pour y parvenir ils sacrifieraient leurs biens et leurs vies. Condé était nommé chef des confédérés. L'union devait se dissoudre à la majorité du roi.

Pour justifier leur prise d'armes, Condé et les siens publièrent un projet de traité qu'ils attribuaient aux triumvirs et qu'ils disaient avoir été confirmé par le concile de Trente.

Voici, en substance, le contenu de cette pièce :

« Philippe II, roi d'Espagne, établi chef de la confé-

dération, devra commencer par se plaindre de ce que le roi de Navarre a souffert, au grand préjudice de la France et des Etats voisins, que le venin des nouvelles sectes se glissât et fît de grands progrès dans un royaume ci-devant si florissant. Pour lui faire abandonner un parti si pernicieux, Philippe usera d'abord de caresses et il le flattera de la restitution de la Navarre; il emploiera ensuite les menaces, et si ce prince ne se rend pas, il lèvera une puissante armée pour s'emparer des restes du royaume de Navarre, dont on donnera une partie au duc de Savoie. Si le roi de Navarre emploie le secours des sectaires, le duc de Guise lèvera aussi une forte armée pour lui faire la guerre du côté de la France, afin qu'attaqué de toutes parts, ce prince soit promptement accablé. On armera les Suisses contre les Suisses, les cinq cantons catholiques contre les cantons protestants. Cette armée sera entretenue aux dépens du pape et commandée par le duc de Savoie. Le duc de Ferrare, avec une autre armée, composée d'une partie de celle d'Espagne et des troupes du pape, attaquera Genève, qui est la forteresse de la nouvelle secte, et toutes les places situées sur le lac de Genève, et passera tous les habitants au fil de l'épée. L'empereur, les évêques et les princes de l'empire empêcheront que les protestants ne fassent, pendant tout ce temps-là, aucune levée en Allemagne. On ne mettra point les armes bas qu'on n'ait entièrement détruit tous les sectaires de France et qu'on n'ait absolument éteint la branche des Bourbons, de peur qu'il ne reste quelqu'un d'un si mauvais sang qui puisse un jour venger sa maison. L'hérésie étant abolie en France, il ne sera pas difficile à l'empereur et au roi d'Espagne de l'abolir aussi en Allemagne; ainsi toutes les sectes étant éteintes, on fera rentrer toute l'Europe dans l'obéissance du siége de Rome. Comme cette guerre sera entreprise pour la gloire de Dieu, les cardinaux et tous les autres ecclésiastiques d'Italie seront obligés de donner la plus grande partie de leurs revenus; le duc de Guise avancera tout l'argent qui reviendra des biens confisqués sur les proscrits de France, et qu'on s'obligera, par une bonne caution, de rendre après la fin de la guerre. Il sera libre aux prêtres de s'engager dans cette milice sacrée sans aucun

scrupule et sans craindre d'encourir les peines portées par les saints canons. »[1]

La publication de cette pièce causa une vive impression dans le parti protestant; il comprit que les triumvirs lui déclaraient une guerre à mort; il prit les armes et se prépara à vendre chèrement sa vie.

En apprenant que les huguenots se levaient en masse, Guise essaya de les désunir et osa parler de son respect pour l'édit de janvier. Par un autre édit du 15 avril, le roi confirma ce dernier et autorisa le libre exercice du culte réformé par toute la France; il n'exceptait que Paris et sa banlieue. C'était une machine de guerre qui pouvait jeter de l'indécision dans le parti, et peut-être l'eût-elle fait si un horrible massacre des protestants de Sens n'était venu presque tout aussitôt le jeter dans la consternation.

Moins connu dans l'histoire que celui de Vassy, le massacre de Sens surpassa le premier en cruauté ; plus de cent cadavres furent abandonnés au cours de l'Yonne; les maisons des victimes furent pillées et saccagées; ceux des protestants qui échappèrent aux poignards des assassins poussèrent un cri qui retentit douloureusement dans le cœur de leurs frères. Le prince de Condé ne put retenir son indignation, et écrivit le 19 avril 1562 à la reine, une lettre dans laquelle il faisait ses plaintes en sujet qui demande justice et en chef qui se la fera rendre.

Notre ignorance sur l'histoire du protestantisme est si grande qu'à part quelques noms célèbres et quelques sinistres dates, tout demeure dans l'ombre. Quand on a parlé du massacre de Vassy, de celui de la Saint-Barthélemy et des dragonnades, on croit avoir épuisé la matière, et cependant la véritable Saint-Barthélemy n'est pas celle de 1572, mais celle de 1562 ; c'est cette année-là et celle qui suivit qui contiennent la page la plus douloureuse de l'histoire de la Réforme. Nous ne pouvons mentionner des détails qui nous entraîneraient trop loin et dans lesquels nous ne pourrions entrer qu'au prix d'une fatigante monotonie. Nous nous contenterons

[1] Cette pièce, qui a longtemps passé pour authentique, ne l'est pas. — Voir de Thou, liv. XXIV, p. 142.

de dire qu'il y eut du sang versé à Paris, à Senlis, à Amiens, à Meaux, à Châlons, à Troyes, à Bar-sur-Seine, à Epernay, à Diarre, à Auxerre, à Nevers, à Corbigny, à Châtillon-sur-Loire, à Moulins, à Issoudun, au Mans, à Angers, à Blois, à Mer, à Tours où les massacres furent si nombreux que les bords de la Loire étaient couverts de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants. A Poitiers, à Rouen, à Caen, à Vire, à Valognes, à Angoulême et dans d'autres cités, ce n'était qu'un immense cri de douleur que poussaient les fidèles sous la croix. Les masses catholiques, fanatisées par les prêtres, tuaient, massacraient, pillaient, arquebusaient, noyaient ; on eût dit que tous les démons de l'enfer s'étaient déchaînés sur les réformés. S'ils eussent été des meurtriers ou des voleurs, on ne se serait pas mis à leur poursuite avec plus d'ardeur pour en débarrasser le royaume.

La persécution fut partout ardente, sans pitié; elle le fut surtout en Provence. Sous le ciel brûlant de cette contrée, la fureur des catholiques atteignit son dernier paroxysme. Crespin, qui recueille précieusement le nom de chaque martyr afin de le faire vivre dans le souvenir de l'Eglise de Jésus-Christ, ouvre de la manière suivante son chapitre des persécutions des fidèles en Provence :

« Encore que ci-dessus nous ayons vu de grandes cruautés contre les pauvres fidèles de France, toutefois nous pouvons dire que la Provence emporta durant ces tempêtes le prix de toute barbare cruauté, s'y étant commis des massacres et des saccagements les plus désespérés dont on ait jamais ouï parler. Nous en présentons ici l'extrait par le menu et à la vérité, comme les choses advenues de lieu en lieu dont il est apparu par bonnes informations. Au reste, combien que telles choses soient horribles à réciter, il est besoin que la postérité en soit avertie pour apprendre à fuir la colère de Dieu, laquelle se montra en cette misérable guerre, afin aussi que chacun puisse mieux juger de quel esprit ont été menés les auteurs de ces misères et calamités et quelles gens ils ont mis à l'œuvre sous couleur de la défense de leur religion et pour faire voir à combien d'afflictions les fidèles sont exposés en ce monde où la croix à eux imposée leur apprend d'aspirer de tant plus grand courage au ciel, leur vrai repos. »

Après ces paroles, le fidèle annaliste commence sa nomenclature des protestants persécutés et de la manière dont ils ont été mis à mort ; la voici :

1° Tirés des prisons, pendus, précipités et massacrés.
2° Brûlés.
3° Lapidés.
4° Tués et traînés.
5° Tués et précipités.
6° Morts d'épouvantement.
7° Pendus et démembrés vifs.
8° Enterrés tout vifs.
9° Désenterrés et jetés aux chiens.
11° Morts de faim.
10° Noyés.
12° Tués, pendus, arquebusés.

Après le rôle des hommes, Crespin consacre un chapitre aux femmes, filles et enfants tués et massacrés à Aix. Ce chapitre est lamentable ; en voici quelques lignes.

« Trois à quatre cents femmes et enfants qui s'étaient retirés à Sisteron de divers endroits de la Provence, pour la sûreté de leur vie, après que ceux de la religion eurent abandonné la ville, furent tués. Catherine de Chilèbre, femme d'André Aigo, menée hors de la ville, ayant un petit enfant entre ses bras, lui tranchèrent la tête et l'enterrèrent dans des pierres de la maison où l'on voulait prêcher. »

Il nous donne ensuite le rôle des femmes martyrisées; le voici :

1° Plusieurs femmes et filles violées et partie tuées.
2° Traînées et tuées.
3° Brûlées vives.
4° Pendues.
5° Noyées.
6° Percées avec des bâtons.
7° Couronnées d'épines.
8° Mortes d'épouvantement.
9° Précipitées de haut en bas.
10° Pendues et démembrées vives.
11° Désenterrées.
12° Mortes de faim et de froid.

Puis vient un rôle des enfants tués, sous les titres suivants :

1° Enfants tués.

2° Enfants morts d'épouvantement.

3° Enfants morts de faim. [1]

Il manque un dernier trait à ce tableau. Orange nous le fournit. Cette petite ville, siége alors d'un évêché, est située à une demi-heure du Rhône et à quatre heures d'Avignon ; elle servit pendant longtemps de retraite aux réformés persécutés sous les règnes de Henri II et de François II ; elle eut seulement en 1561 un ministre qui évangélisait de maison en maison. L'édit de janvier, qui accordait aux protestants, dans une certaine mesure, la liberté de leur culte, fut l'occasion pour la grande majorité des habitants d'Orange de manifester leur foi. A la nouvelle du massacre de Vassy, ils se mirent en état de défense pour résister à Serbellone, parent du pape, qui se préparait à marcher contre eux avec l'aide du comte de Sommerive, fils du vieux comte de Tende. La lutte était inégale ; une partie des protestants sortit de la ville, l'autre resta pour la défendre, ou plutôt pour mourir. L'ennemi pénétra dans la ville. Les assiégeants n'eurent égard ni à l'âge ni au sexe ; des vieillards plus que septuagénaires furent massacrés dans leurs lits ; tous les malades de l'hôpital furent massacrés, sans en excepter un seul ; des moissonneurs, qui étaient descendus, selon leur coutume, de leurs montagnes pour couper les blés, furent immolés sans miséricorde; les filles et les femmes enceintes furent ou arquebusées ou pendues aux fenêtres et aux galeries des maisons. Plusieurs femmes reçurent la mort avec leurs enfants qu'elles tenaient dans leurs bras; leurs cadavres ne furent pas respectés et devinrent l'objet des insultes et des profanations d'une soldatesque en délire qui, non contente de tuer, prenait un satanique plaisir à jouir des tourments de ses victimes, en les faisant mourir lentement, soit à coups de dague, soit en les précipitant sur les pointes de ses hallebardes, soit enfin en les pendant par le menton aux crémaillères des cheminées. Après le massacre vint le pillage, après le pillage,

[1] Crespin, liv. VIII, p. 610 et suiv.

l'incendie! Sans une pluie abondante qui survint pendant la nuit, Orange n'eût été qu'un monceau de cendres.[1]

VI.

Ces cruautés devaient porter leurs fruits. Le parti protestant, las de voir couler son sang, poussa un cri de fureur et se prépara à rendre au parti catholique œil pour œil, dent pour dent. Du Calvaire, où les protestants étaient campés, ils allèrent jusqu'au pied du Sinaï; ils furent tout aussitôt d'autres hommes : martyrs, ils devinrent soldats; et plusieurs de ces soldats, qui avaient vu couler le sang de leurs frères lâchement égorgés, devinrent bourreaux, tout en croyant n'être que les exécuteurs des vengeances divines. Le moment était venu où le clergé devait recevoir le juste châtiment de ses cruautés. Des vapeurs du sang qu'il avait fait verser par torrents s'était formé un nuage qui, en crevant, tomba sur lui en pluie de feu et lui rappela cette maxime trop oubliée de lui : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait. » La colère des réformés s'abattit sur les églises et les monastères avant de s'abattre sur les hommes. « Ce fut, dit Henri Martin, comme un coup de trompette infernale qui éveilla partout l'esprit de destruction, auxiliaire du fanatisme, et cette fureur délirante qui s'accroît et s'enivre de ses propres excès. La hache retentit d'un bout de la France à l'autre : « Ce qui avait été bâti en quatre cents ans fut détruit en un jour.» La rage iconoclaste envahit à la fois Rouen, Lyon, Caen, Poitiers, Bourges, Tours, toutes celles de nos cités qui étaient tombées entre les mains des calvinistes. Les mille figures du grand portail de Saint-Etienne de Bourges furent criblées d'arquebusades; on ruina le chœur splendide de Saint-Jean de Lyon, « construit de marbre avec colonnes de jaspe et de porphyre, et tout figuré dehors des histoires du vieux Testament. » On démolit les vénérables basiliques de Saint-Just et de Saint-Irénée, berceau de l'Eglise lyonnaise; les crucifix et les

[1] Crespin, liv. VIII, p. 608.—Voir de Thou, liv. XXXI, p. 226-227.

Notre-Dame étaient traînés dans la boue, les fonts baptismaux prostitués aux plus vils usages : après avoir foulé aux pieds les objets du culte, détruit les produits du génie humain, on s'en prit aux restes des morts, à la destruction des sépulcres ; on viola les tombeaux, non pas seulement des saints, mais des souverains et des personnages célèbres. A Vendôme, les monuments des Bourbons-Vendôme, aïeux du chef même des calvinistes, à Angoulême, les sépulcres des Valois-Angoulême, ancêtres de la maison régnante, furent ruinés et leurs dépouilles profanées. A Cléri, en haine du fameux pèlerinage de Notre-Dame de Cléri, le tombeau de Louis XI fut renversé, sa statue de cuivre fut brisée, ses ossements brûlés avec ceux des ducs de Longueville, descendants du grand Dunois. A Sainte-Croix d'Orléans on brûla le cœur du feu roi François II ; à Bourges, on profana les restes de Jeanne de France, première femme de Louis XII ; à Rouen, on saccagea les tombeaux de Roilon, de Guillaume-Longue-Epée, et de Richard-Cœur-de-Lion ; la mémoire révérée de Georges d'Amboise protégea cependant son tombeau; les vandales s'arrêtèrent devant ce chef-d'œuvre et devant les portes de Saint-Maclou. Les sépulcres de Guillaume-le-Conquérant et de la reine Mathilde furent détruits à Caen dans les deux basiliques que le conquérant et sa femme s'étaient construites comme d'immenses mausolées, pour abriter leurs restes. On forçait les prêtres par les menaces, quelquefois même par les tourments, à livrer les reliques qu'ils s'efforçaient de dérober aux outrages. Aucun nom n'était assez respecté, aucun souvenir assez national pour défendre ces dépouilles antiques qui expiaient si impitoyablement l'exagération superstitieuse des hommages qu'on leur avait rendus ; on ne fit pas même grâce à saint Irénée, pas même à saint Martin de Tours! Les restes de ces deux grands hommes furent jetés au Rhône et à la Loire. Une dernière profanation couronna toutes les autres ; le monument de Jeanne d'Arc fut renversé du haut du pont d'Orléans, renversé par des mains françaises! »[1]

En présence de ces dévastations, que Calvin déplorait

[1] Henri Martin, tome IX, 4e édition, pages 124, 125, 126.

et condamnait,[1] les historiens catholiques n'ont pas assez de tous leurs anathèmes pour flétrir les huguenots : à leurs yeux, ce sont des vandales, des Attilas, des sauvages; ils pleurent ces vitraux brisés, ces portails mutilés, ces statues renversées, ces reliquaires profanés, ces tombeaux violés; ils ont écrit d'éloquentes pages, et Claude Sainctes, celui qui assista au colloque de Poissy, s'est distingué entre tous par ses lamentations. Certes, nul plus que nous à ces souvenirs ne sent la rougeur lui monter au front, et cependant il serait équitable de réserver sa douleur pour d'autres monuments plus précieux que ceux qui tombèrent sous un marteau destructeur. S'il nous faut avoir des larmes, réservons-les pour cette génération d'hommes intègres, droits, pieux, qui tomba sous le fer impitoyable des catholiques; après cela nous pleurerons sur des pierres brisées. Ah ! ces pierres muettes on peut les remettre sur leurs piédestaux; mais qui rendra à la France ces austères huguenots, statues vivantes, mutilées et jetées à terre par leurs ennemis? Ce sont des monuments qui, une fois démolis, ne se reconstruisent plus ; ceux qui les frappèrent ne profanèrent pas une œuvre d'homme, mais un monument sur lequel Dieu a gravé sa propre image; c'est sur ces ruines-là qu'il faut se lamenter, car elle a ravi à la France ses plus nobles enfants.

Les monuments sans doute sont innocents des crimes de leurs maîtres, et cependant il existe entre eux une solidarité : à l'heure des révolutions ils deviennent des êtres vivants, et on les enveloppe dans la même haine que leurs possesseurs; c'est ainsi que croula à Paris la Bastille et à Rome le palais de l'inquisition. N'oublions pas que les monuments religieux de la France n'étaient, aux yeux des huguenots, que des temples d'idoles qu'ils avaient en horreur ; que leur importait que la statue fût un chef-d'œuvre ou une pierre grossièrement taillée, puisqu'elle n'était à leurs yeux qu'une abomination dont il fallait débarrasser la chrétienté? Ils frappèrent donc en aveugles sans doute, mais non pour le seul

[1] Lettre de Calvin au baron des Adrets, 2e vol., lettres françaises, p. 468.

plaisir de le faire. Déclarer la guerre à la superstition, c'était pour eux extirper le papisme dont ils détruisaient les monuments, comme les Français de 89 croyaient, en démolissant la Bastille, anéantir le despotisme; les uns et les autres se trompaient. Plût à Dieu que les protestants n'eussent jamais abattu que des clochers, décapité que des statues!

VII.

Les protestants expièrent durement la guerre insensée qu'ils avaient faite aux monuments religieux du royaume. Les catholiques, plus indignés encore de voir tomber des têtes de statues que des têtes d'hommes, organisèrent les massacres sur une vaste échelle, et oublièrent dans la guerre qu'ils firent aux huguenots qu'ils étaient soldats. On vit alors apparaître au milieu des combattants des hommes qui attachèrent à leur nom une triste et retentissante célébrité. Le plus connu de tous est Blaise de Montluc, frère de l'évêque de Valence. [1]

Cet homme de guerre naquit en Gascogne, entre les années 1500 et 1504. C'était un cadet de famille sans fortune; il entra, bien jeune encore, dans la garde du duc Antoine de Lorraine, qui avait pour lieutenant Bayard, celui qui devait plus tard s'appeler le chevalier sans peur et sans reproche. L'Italie était alors le grand champ de bataille de l'Europe; il n'etait bruit que des hauts faits d'armes qui s'y accomplissaient. Le jeune Montluc, émerveillé des récits qui enflammaient son imagination, obtint de son père la permission d'aller guerroyer au-delà des monts. Il avait dix-sept ans, quelques pièces de monnaie dans sa bourse, un bon cheval d'Espagne et un courage à toute épreuve; il se distingua parmi les plus braves. Dans l'espace de vingt-deux mois il eut sept chevaux tués sous lui. Le mépris du danger joint à une vocation décidée pour les armes en fit un grand capitaine. Depuis la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier, jusqu'à celle de Cérisolles dont il décida en grande partie le succès, sa

[1] Voir sa biographie en tête de ses Commentaires. Edit. Panthéon littéraire.

vie se passa presque toujours dans les camps; les jours de paix étaient pour lui des jours de fatigue. « J'ai toujours été prêt, dit-il dans ses Mémoires, au premier son du tambour, et les jours de paix me sont des ennuis. » Quand la première guerre civile éclata, Montluc y joua un rôle actif aussi désastreux pour les protestants que fatal pour son honneur de soldat. Plus les historiens protestants ont été sévères à son égard, plus nous devons, nous qui écrivons à trois siècles de distance des événements, rechercher quels furent les mobiles de sa conduite, non pour la légitimer, mais pour en donner la clef. Lorsqu'il commença ses expéditions, il professait ce principe que quand on fait la guerre la cruauté est souvent une nécessité devant laquelle il ne faut pas reculer ; de plus, dans celle qu'il entreprenait, il ne combattait pas contre des étrangers, mais contre des sujets révoltés contre leur souverain. Ses campagnes ne furent donc que l'application de ses maximes. Soldat avant tout, il ne tint nul compte de la nécessité où la cour avait jeté les huguenots de prendre les armes ; là où ces derniers voyaient un intérêt de religion, il n'y découvrait qu'un intérêt politique. Si à cela on ajoute que Montluc était habitué depuis longtemps à compter pour rien la vie des hommes, on comprendra qu'il ait laissé la réputation d'un homme sanguinaire qui ait fait disparaître le guerrier dans le bourreau.

Quand Montluc arriva dans la Guyenne révoltée pour la soumettre, l'irritation des protestants avait atteint son plus haut point de surexcitation ; le respect traditionnel de la royauté s'y était perdu. Sommés par un gentilhomme de se soumettre au roi, les protestants de Saint-Mézard lui répondirent ironiquement : « Quel roi ? Nous sommes les rois, le vôtre est un reyot;[1] nous lui donnerons des verges et lui apprendrons à gagner sa vie comme les autres. »

Ces paroles malséantes exaspérèrent Montluc qui en retira une terrible vengeance : mais écoutons-le lui-même. De ce qui nous révolte, il s'en fait une gloire ; on dirait un chef sauvage qui, de retour d'une expédition, étale devant ses sujets les sanglants trophées de ses victoires dont il

[1] Petit roi.

leur fait orgueilleusement le récit. « Ce n'était pas seulement là, dit-il, qu'ils tenaient ce langage, c'était partout. Je crevais de dépit et voyais bien que tous ces langages tendaient aux propos que m'avait tenus le lieutenant du Franc, qui était en somme de faire un autre roi. Je m'accordai avec M. de Sainctorens, qui m'en prit cinq ou six d'Astefort, et surtout un capitaine Morallet, chef des autres, sous couleur qu'il leur voulait donner leur enseigne, et que, s'il le pouvait prendre, lui et ceux que je lui nommais, avec belles paroles, il les amenât à Saint-Mézard en même jour que je faisais l'exécution, qui était un jour de vendredi ; lequel ne le peut faire ce jour-là ; mais il les attrapa le dimanche suivant, et les emmena prisonniers à Ville-Neuve. Et comme je fus arrêté à Saint-Mézard, M. de Fontenilles me présenta les trois et le diacre, tous attachés dans le cimetière, dans lequel il y avait encore le bas d'une croix de pierre qu'ils avaient rompu, qui pouvait être de deux pieds de haut. Je fis venir M. de Corde et les consuls, et leur dit qu'ils me dissent la vérité à peine de la vie, quels propos ils leur avaient ouï tenir contre le roi. Les consuls craignaient et n'osaient parler. Je dis au sieur de Corde qu'il touchait à lui de parler le premier, et qu'il parlât. Il leur maintint qu'ils avaient tenu les propos ci-dessus écrits : alors les consuls dirent la vérité comme le sieur de Corde. J'avais les deux bourreaux derrière moi, bien équipés de leurs armes, et surtout d'un marassau[1] bien tranchant; de rage je sautai au collet de ce Verdier, et lui dit : ô méchant paillard; as-tu bien osé souiller ta méchante langue contre la majesté de ton roi? Il me répondit : « Ha! monsieur, à pécheur miséricorde. » Alors la rage me prit plus que devant, et lui dit : « Méchant, veux-tu que j'aie miséricorde de toi, et tu n'as pas respecté ton roi? » Je le poussai rudement en terre, et son col alla justement sur ce morceau de croix, et dis au bourreau : frappe, vilain. Ma parole et son coup fut aussi tôt l'un que l'autre, et encore emporta plus de demi-pied de la pierre de la croix. Je fis pendre les deux autres à un orme qui était tout contre ; et parce que le diacre n'avait que dix-huit

[1] Espèce de glaive.

ans, je ne le voulus pas faire mourir, afin aussi qu'il portât les nouvelles à ses frères ; mais bien lui fis-je bailler tant de coups de fouet aux bourreaux qu'il me fut dit qu'il en était mort dix ou douze jours après. Et voilà la première exécution que je fis au sortir de ma maison, sans sentence ni écriture ; car en ces choses, j'ai ouy dire qu'il faut commencer par l'exécution. Si tous eussent fait de même, ayant charge ès provinces, on eût assoupi le feu qui depuis a brûlé tout. Cela ferma la bouche à plusieurs séditieux qui n'osaient parler du roi qu'avec respect ; mais en secret ils faisaient leurs menées. »[1]

Ce récit, fait longtemps après les événements, dans le calme de la retraite, peint l'homme qui met avec orgueil au grand jour ce qu'il aurait dû laisser dans l'ombre. Que pouvaient donc attendre les protestants de ce soldat qui disait : « On pouvait connaître là où j'étais passé, car par les arbres on en trouvait les enseignes : un pendu étonnait plus que cent tués. »[2]

Montluc était plus que cruel, il était logique ; il l'était dans son royalisme comme l'inquisiteur l'est dans ses terribles fonctions ; il frappait au nom de l'intérêt de l'Etat comme l'enfant de saint Dominique immolait dans celui de l'Eglise. Il se fût reproché comme une trahison un sentiment de pitié pour les réformés. Pour n'être jamais pris au dépourvu dans ses exécutions, il avait fait de deux bourreaux ses laquais qui l'accompagnaient partout; aussi partout il semait l'épouvante, et fit en quelques mois de la Guyenne une solitude. Le gouvernement récompensa ses services et l'en nomma... le conservateur !

Un homme non moins célèbre parut tout-à-coup au milieu des protestants, et fit expier cruellement aux catholiques les exploits de Montluc. Cet homme est François de Beaumont, si connu dans l'histoire sous le nom de baron des Adrets.

VIII.

Des Adrets naquit en 1513 d'une famille noble du Dauphiné, dans sa maison de la Frette, en Graisivaudan. Jeune,

[1] Commentaires, an 1562, p. 217, édit. Panth. litt.
[2] Commentaires, an 1562, p. 237, édit. Panth. litt.

il fit ses premières armes en Italie sous Lautrec, sous Boutières, son oncle, et sous le maréchal de Brissac. Il se distingua par une rare intrépidité et par un vrai génie militaire. Quelque temps après son retour en France, le maréchal de Brissac le fit nommer colonel des légionnaires du Dauphiné. Depuis ce moment jusqu'en 1562, la vie du baron n'appartient que très-peu à l'histoire; c'est seulement à dater de cette dernière époque que son nom commence à devenir célèbre. Nous ignorons comment il se joignit à la Réforme; nous savons seulement qu'il entra au service du prince de Condé, moins par conviction religieuse que par conviction politique. La haine qu'on portait aux Guises donnait chaque jour des auxiliaires aux huguenots, et tel qui n'eût pas fait un pas pour monter sur un bûcher, montait vaillamment à cheval pour délivrer le jeune Charles IX de la tyrannie des princes lorrains. Des Adrets appartenait certainement aux huguenots de cette dernière catégorie. Il était à Lyon quand les réformés de Valence réclamèrent son secours contre Lamotte Gondrin. Vrai proconsul romain, ce chef jouait avec la vie des hommes; sur un simple soupçon il envoyait un protestant aux galères ou au gibet; il avait le mot d'ordre des Guises qui lui avaient recommandé d'exterminer tous les hérétiques sans distinction d'âge, de rang et de sexe; trop fidèle à son mandat, il fit décapiter le pasteur Duval et pendre aux portes de son hôtel Louis Gay, capitaine de la Côte-d'Or. Cinq ministres étaient en prison, attendant l'heure de leur supplice : leur crime était une humble requête présentée au gouverneur pour obtenir la liberté de leur culte. Tant de vexations jointes à tant de cruautés exaspérèrent quelques protestants qui s'emparèrent de l'une des portes de la ville. Gondrin, suivi d'un grand nombre de ses soldats se jeta sur les insurgés; un combat meurtrier s'engagea. Les religionnaires allaient succomber devant des forces supérieures, quand tout-à-coup le vaillant des Adrets arriva à leur secours. Gondrin recula jusque dans son hôtel où il se barricada, les insurgés y mirent le feu ; le gouverneur n'en sortit avec les siens que pour trouver la mort au seuil de la porte ; l'échevin de la ville, son favori et son aide, fut tué à côté de lui. Maître de Valence, des Adrets y rétablit le culte protestant

et écrivit aux magistrats des différentes villes du Dauphiné pour leur enjoindre de ne tolérer que la religion protestante. C'était la peine du talion appliquée aux catholiques.

Des Adrets dépêcha un courrier à Condé pour lui apprendre les événements de Valence. Le prince, en reconnaissance de ses services, le nomma son lieutenant dans le Dauphiné, et le chargea de s'emparer de Lyon ; quand l'ordre arriva, cette ville était déjà tombée au pouvoir des réformés. Ces derniers, qui étaient très-nombreux dans cette cité et qui étaient favorisés, en secret par de Sault, son gouverneur, résolurent, en apprenant la mort de Lamotte Gondrin, de se rendre maîtres de la ville. L'entreprise offrait de grandes difficultés. Ce qui les décida à la tenter, ce furent, dit-on, des lettres trouvées dans le secrétaire du gouverneur de Valence, dans l'une desquelles il était dit que le 2 du mois de mai avait été fixé pour massacrer les protestants de Lyon. Ceux-ci se mirent sur leurs gardes. Dans les derniers jours du mois d'avril vers le soir, aidés par les troupes qu'ils avaient demandées à des Adrets, ils tentèrent cet audacieux coup de main qui fut couronné d'un plein succès; il n'y eut que trois morts et trois blessés.

Maître de Lyon, le baron y proscrivit le culte romain ; il épargna la vie des hommes, mais ses soldats saccagèrent les églises.

A dater de ce moment, la réputation du baron alla en grandissant; jamais chef de partisans ne déploya plus d'audace, ne se décida plus promptement et plus à propos ; son nom seul forçait les portes des villes et glaçait d'effroi ses défenseurs. Il faudrait la plume d'un Xénophon pour retracer les faits d'armes dans lesquels il s'immortalisa, mais dans lesquels aussi il souilla sa gloire par des cruautés plus dignes d'un brigand que d'un soldat. Comme Montluc, il avait des principes qu'il mit en pratique; pour pouvoir épargner plus tard la vie des hommes il la prodigua dans le moment présent. Il y a cependant cette différence entre lui et Montluc, c'est qu'il déplore amèrement les cruelles nécessités de la guerre, et qu'il souffre de faire verser tant de sang, tandis que Montluc se glorifie de ses exploits et les raconte avec un sauvage et naïf plaisir.

Montluc ne tint pas toujours sa parole ; des Adrets fut fidèle à la sienne.

La prise de Lyon fut suivie de celle de Grenoble. Le culte réformé y fut célébré le 3 mai 1562 dans l'église des Cordeliers dont les réformés lacérèrent les images et démolirent les autels. Le 10 mai, le baron fit son entrée dans Grenoble à la tête de ses troupes, et en repartit bientôt après pour Vienne dont il se rendit maître par surprise et sans brûler une amorce. Le magistrat Gabet, partisan de la Réforme, l'introduisit secrètement dans la ville, et lorsque, à l'heure habituelle de leurs travaux, les consuls se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, ils y trouvèrent le baron installé ; le culte catholique fut aboli. Des Adrets alla à Lyon, d'où il se rendit à Grenoble menacé par Maugiron. Ses soldats y commirent des excès, pillant, brûlant, saccageant, ne respectant pas l'édit de janvier pour l'observation duquel ils avaient pris les armes. Ils se couvrirent de honte. Le couvent de la Grande-Chartreuse, si célèbre encore de nos jours, fut pillé, saccagé; les moines cherchèrent leur salut dans la fuite. Aux jours des révolutions, le lot des innocents est souvent de payer pour les coupables.

Homme de décision, le baron ne tergiversait pas ; sa volonté devenait sa suprême loi ; il battait monnaie avec les ornements des églises, et ce qui est digne de remarque, il faisait tout cela au nom du roi. C'est au nom du jeune monarque qu'il fit publier une proclamation qui abolissait la messe, et ordonnait aux membres du parlement, aux moines et aux prêtres, d'aller au prêche sous peine de quinze cents livres d'amende. Le baron eût sans doute préféré les voir payer l'amende ; ils ne le firent pas. Le parlement et la chambre des comptes s'y rendirent en corps ; le courage des martyrs leur manquant, ils passèrent sous les fourches caudines. De pareilles conversions ne pouvaient qu'affaiblir les protestants, en les faisant haïr. Qu'il y a loin de Farel attirant les masses autour de sa chaire par sa vive éloquence, à des Adrets leur ordonnant de par le roi et avec la pointe de son épée de se rendre au prêche !

Le 7 juin, le baron apprenant le sac d'Orange, partit précipitamment pour Montélimart, où il leva un corps de

troupes avec lequel il se dirigea vers Pierrelatte, petite ville située au milieu d'une vaste plaine à une lieue du Rhône, et défendue par un château-fort bâti sur le rocher qui la domine. A peine arrivé, il fondit sur la ville épouvantée. La garnison se retira dans le château. Pendant qu'on parlementait, les protestants, excités par les malheurs de leurs frères d'Orange, enfoncèrent les portes du château et mirent tout à feu et à sang. Profitant de la terreur que son nom répandait partout, des Adrets s'empara du bourg Saint-Andéol qui lui ouvrit ses portes ; le Pont-Saint-Esprit capitula ; Bolène voulut résister; sa garnison fut passée au fil de l'épée. Avignon allait avoir le même sort quand la nouvelle de la reprise de Grenoble força le baron à rebrousser chemin. Prompt comme la foudre, il partit pour cette ville et dit fièrement au courrier effrayé qui lui apportait la triste nouvelle et qui manifestait la crainte qu'il ne pût y entrer : « Le soleil y entre-t-il ? » Mot d'un guerrier digne d'être placé à côté de celui d'un profond politique : « Un mulet chargé d'or peut-il entrer dans cette ville ? »

Des Adrets remonta le Rhône avec autant de rapidité que ses eaux descendent son cours. Il arriva à Valence où sa présence fit avorter un complot près d'éclater ; de Valence il se dirigea vers Romans, où il ranima la confiance un moment ébranlée par les craintes qu'inspirait Maugiron ; de Romans il se précipita sur Saint-Marcelin dont il s'empara en moins de trois heures ; la garnison, composée de trois cents hommes, fut passée au fil de l'épée. Les troupes de Maugiron, frappées de terreur, se débandèrent devant lui. Maugiron lui-même, stupéfait de tant d'audace, prit peur, s'enfuit et ne songea pas à défendre Grenoble contre son terrible ennemi. Une députation se présenta devant lui et demanda grâce. Des Adrets se laissa toucher ; il entra dans la ville dont il épargna les habitants. Quatre jours après il était à Lyon, d'où il partit pour conquérir le Forez et le Beaujolais. Montbrison osa résister ; le baron lança ses troupes sur la ville qui fut prise d'assaut. A l'exception d'un seul homme, toute la garnison fut obligée de se précipiter elle-même du haut d'un rocher. Des Adrets assistait à cet horrible passe-temps d'une fenêtre du château. L'un de ces infor-

tunés avait deux fois pris son élan : « Poltron, lui cria le terrible commandant en le raillant, te faut-il donc deux fois sonder le gué ? — Je vous le donne en quatre, » lui répondit le soldat. Ce bon mot prononcé sur le bord d'une tombe entr'ouverte fit sourire le baron ; il épargna celui qui l'avait dit. Quelques-uns de ses principaux officiers essayèrent de le fléchir, il s'y refusa. « Les catholiques, répondit-il brutalement, ont besoin d'apprendre que nous savons faire la guerre aussi mauvaise qu'eux. » Après sa sanglante expédition il retourna à Lyon ; une déception l'y attendait. Le prince de Condé avait nommé Jean-Parthenay-L'Archevêque, seigneur de Soubise, son lieutenant-général dans cette partie de la France. Le baron ressentit vivement cet oubli de ses services ; il croyait, non sans raison, que celui qui avait vaincu le catholicisme romain et rétabli sur ses ruines la Réforme était celui sur lequel devait tomber naturellement cette haute dignité. Le seigneur de Soubise, qui appréciait la valeur militaire de des Adrets et qui craignait de le mécontenter, voulut néanmoins, tout en louant l'homme de guerre, lui faire sentir que l'on pouvait servir le parti protestant par des moyens moins violents. « Si l'on n'était pas content, lui dit l'habile gouverneur de tant d'illustres services que vous avez rendus à la cause commune, ce serait un triste préjugé, pour nous qui ne prétendons que les égaler. Elle était abattue, vous l'avez relevée; elle était dans l'opprobre, vous l'avez portée au plus haut point de gloire. Votre nom seul lui vaut une armée; vous vous êtes tout donné à ses intérêts et n'avez pas même réservé la moindre de vos pensées pour l'humanité. Chez un autre on appellerait cruauté ce qui en vous passe pour un de ces emportements ordinaires de la vertu héroïque. — Néanmoins il faut s'accommoder aux sentiments de la multitude. Les peuples ont ouvert leurs villes; mais ç'a été après avoir ouvert leurs âmes à notre doctrine. Ils nous seraient moins favorables s'ils étaient persuadés que nous aspirons à l'autorité et à la domination. Un peu plus de douceur leur sera un lien qui les attachera plus étroitement à nous, et qu'ils ne voudront jamais rompre, parce qu'ils l'aimeront ; tout fuit devant ces conquérants qui tuent tout, etc. »

Des Adrets accepta les éloges du gouverneur, se soumit et se prépara à de nouveaux combats ; il rejoignit Montbrun, près de Valréas ; il attaqua, avec son impétuosité ordinaire, le camp retranché du comte de Suze ; sa victoire fut complète. Tout le matériel et le bagage de son ennemi tombèrent en son pouvoir, et il ne dut lui-même son salut qu'à la fuite. Sans prendre un seul jour de repos, le baron se mit à la poursuite des troupes royales ; il s'empara de Caderousse, d'Orange, de Courtezon, de Bédarides, de Serrian ; un hardi coup de main le rendit maître du pont de Sorgues et du château. Carpentras seul résista. Ses soldats fatigués avaient besoin de repos ; il les ramena à Valence pour leur en donner. Ce fut dans cette ville qu'il reçut des lettres pressantes de Mouvans et de Senas qui le suppliaient de venir à leur secours à Sisteron où ils étaient assiégés et sur le point de tomber entre les mains de leurs ennemis. Le comte de Sommerive avait mis le siége devant la ville dans l'espérance de s'en emparer en quelques heures ; elle était dépourvue de vivres, et ses habitants, parmi lesquels il y avait beaucoup de réfugiés protestants, étaient des bouches inutiles et un embarras plutôt qu'un secours ; ses remparts étaient faibles ; elle manquait enfin d'artillerie. Mais Sommerive avait oublié que ses défenseurs, n'ayant pas de quartier à attendre de lui, étaient résolus à se faire tuer sur la brèche jusqu'au dernier.

Le 10 juillet, les opérations au siége commencèrent ; le comte fit braquer six canons contre la ville. De Beaujeu, son brave commandant, lui opposa une vive résistance. Sommé de se rendre, il répondit que le comte de Tende lui ayant confié la ville, il la défendrait jusqu'à son dernier soupir.

Irrité de la résistance des assiégés, Sommerive fit donner successivement plusieurs assauts qui furent vaillamment repoussés ; les femmes parurent sur la brèche et donnèrent aux huguenots par leur présence une force surhumaine. Le général catholique avait fait pratiquer, à coups de canon, une large brèche aux murs de la ville et croyait pouvoir le lendemain monter à l'assaut ; à son grand étonnement la brèche était comblée.

Sur ces entrefaites, Sommerive, ayant appris que des

Adrets avait pris Valréas, leva le siége à la grande joie des habitants; cette joie fut courte, car le comte vint une seconde fois mettre le siége devant la ville qui finit par succomber. Les protestants qui échappèrent à la cruauté de leurs ennemis purent, après vingt-trois jours de marche, à travers mille périls et des privations sans nombre, gagner Grenoble, qui leur ouvrit ses portes : ils étaient au nombre de quatre mille, enfants, femmes, vieillards. Dans ce moment des Adrets assiégeait Apt ; il suspendit tout-à-coup le siége et alla à la rencontre de Sommerive, auquel il fit subir une sanglante défaite ; il se transporta immédiatement après au Saint-Esprit, pour secourir Montbrun qui avait été battu par le comte de Suze et pour se tenir prêt à se transporter partout où sa présence serait nécessaire. Son impétuosité, qui lui fit cueillir tant de lauriers, ne lui fut pas toujours favorable. Rapide comme l'éclair, il était parti pour dégager Montpellier, assiégé par le duc de Joyeuse. A peine arrivé, il divisa ses troupes en trois corps et les lança comme un torrent sur les assiégeants. Le retranchement derrière lequel campait l'armée ennemie était sur le point d'être emporté, quand il apprit que le duc de Nemours s'était emparé de Vienne; il fit sonner la retraite et vola vers cette ville. Ce fut une grande faute, dont il fut la première victime; trop confiant dans ses succès, il ne prit en partant de Montpellier que quatre cents hommes ; sur sa route il rencontra, près de Beaurepaire, le duc de Nemours qui mit sa petite armée en déroute.

La rage au cœur, des Adrets arriva à Lyon; c'était sa première défaite; plus qu'un autre il sentit son humiliation dont il voulut se relever par une éclatante revanche. Il leva à la hâte un corps de troupes de quatre mille hommes et deux cents chevaux et se transporta à Beaurepaire sur le lieu même de son désastre. Le duc de Nemours ne refusa pas le combat qui lui était offert, et une seconde fois, il mit en déroute le baron, qui se retira avec les débris de ses troupes à Crémieu, où il fut rejoint par quatre à cinq mille hommes, avec lesquels il empêcha son vainqueur de se porter sur Lyon, qui, pendant ce temps, se mit en état de défense.

Jusqu'ici des Adrets ne nous apparaît que comme un

grand chef de partisans. Sa gloire de soldat serait à la hauteur de celle des plus grands hommes de guerre, s'il n'eût pas souillé ses lauriers ; un tel homme ne pouvait être ni un saint, ni un patriote ; l'occasion d'abandonner son parti se présenta, il le fit. Le duc de Nemours, instruit de son mécontentement de la nomination du seigneur de Soubise au gouvernement de Lyon, le sonda habilement, et ne tarda pas à se convaincre que le cœur du chef protestant n'était pas une citadelle imprenable. Une lettre de Coligny au cardinal son frère étant tombée entre les mains du duc de Nemours, celui-ci la fit parvenir au général mécontent. « Quant à ce que vous me demandez du baron des Adrets, disait l'amiral à son frère, chacun le connaît pour tel qu'il est ; mais puisqu'il a si bien servi jusqu'ici en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences : car il y aurait danger, au lieu d'insolent, de le faire devenir insensé; par quoi je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir et d'en endurer le plus que faire se pourra. »

Cette lettre, dans laquelle l'éloge se mêle au blâme, irrita le baron et le rendit plus accessible aux séductions. Le maréchal de Brissac, sous lequel il avait servi, l'engagea à quitter un parti qui soldait ses services par l'ingratitude ; il lui fit habilement pressentir que tôt ou tard les huguenots seraient vaincus, et qu'il devait s'attendre, vu la grande part qu'il avait prise à la guerre, à être le premier frappé dans sa personne et dans ses biens ; puis venaient des offres magnifiques où on lui faisait entrevoir des honneurs, des dignités, des pensions, des gratifications, le collier de l'ordre.

Des offres si brillantes ébranlèrent des Adrets. Il était cependant trop grand homme de guerre pour être un traître de bas étage ; il résista, convoqua ses lieutenants, leur dit que le duc de Nemours désirait conférer avec lui au sujet de la paix. Ces derniers furent d'avis qu'il fallait, avant d'accepter les conférences, en référer à Soubise. Théodore de Bèze prétend, au contraire, qu'ils trouvèrent bon qu'il conférât de suite avec le duc de Nemours. Quoi qu'il en soit, le premier pas était fait ; et comme on trouve toujours en pareil cas ce qu'on cherche, le baron glissa rapidement sur la pente où le poussaient l'intérêt

et l'orgueil blessé. Il ne tarda pas à devenir suspect à son parti, et au moment où il voulait livrer Romans à Nemours, ses anciens lieutenants Montbrun et Mouvans l'arrêtèrent par l'ordre de Crussol, nouvellement élu gouverneur du Dauphiné ; il fut transféré à Nîmes ; son procès s'instruisit. Il n'était pas terminé à la paix d'Amboise qui finit la première guerre civile. Cet édit le rendit à la liberté et le fit rentrer dans l'obscurité.

La trahison de des Adrets mit réellement fin à sa carrière militaire. On le voit sans doute plus tard sur des champs de bataille, mais il n'y est plus heureux. Le courage lui reste, mais le bonheur l'abandonne.

Les historiens catholiques ont accumulé sur ce chef protestant des accusations qui révèlent la haine ; c'est ainsi que le jésuite Maimbourg dit de lui qu'il apprenait à ses enfants à être cruels et les contraignait à se baigner dans le sang des catholiques. Il y a dans la vie du célèbre baron, assez de taches qui ternissent sa mémoire sans les augmenter encore par des assertions sans fondement. Plus un homme donne de prise à la critique, plus on doit se faire un devoir de n'accepter contre lui que ce qui repose sur l'autorité incontestable des faits. Le baron des Adrets fut sans doute cruel et versa le sang des catholiques ; mais dans quel moment le versa-t-il ? Ne fût-ce pas alors que tout le parti protestant, lâchement égorgé, ne voulait plus tendre la gorge à ses massacreurs? Qu'on se rappelle les cris de douleur des victimes, et l'on comprendra comment des Adrets, qui n'était pas un théologien, tomba comme la foudre sur les catholiques, et par de terribles représailles acceptées par le droit de la guerre voulut les contraindre à rentrer dans la voie de la modération ; qu'on se rappelle surtout le sac de la ville d'Orange, exécuté avec une cruauté inconnue aux peuplades sauvages, et l'on comprendra qu'au bruit de ce massacre et de tant d'autres, cet homme de guerre ait poussé le cri terrible : *Malheur aux vaincus*, répété par les infortunés habitants de cette ville qui avaient trouvé un refuge dans les rangs de ses soldats. Comment d'ailleurs aurait-il pu maîtriser la fureur de ces hommes qui avaient à venger des femmes, des enfants, des parents, des amis, morts violemment

sous leurs yeux? Le baron croyait que le meilleur moyen de terminer la guerre, c'était de la faire implacable, afin que le clergé sût qu'à l'avenir ce serait, avec lui, œil pour œil, dent pour dent. Il se trompa. L'époque dans laquelle il vécut, le milieu dans lequel il se trouva, expliquent en partie, sans l'absoudre, sa conduite ; mais si sous le sang la couronne d'un guerrier peut encore conserver quelques lauriers verts, elle n'en a plus quand ce guerrier est un traître. — Le laurier le plus beau se flétrit au moindre signe de trahison.[1]

IX.

Les triumvirs s'occupaient activement à se mettre en campagne. Manquant de troupes et d'argent, ils s'adressèrent aux cantons suisses catholiques et au roi d'Espagne qui leur promit trente-six mille combattants. La position se tendait de plus en plus ; Guise demandait ouvertement la révocation de l'édit de janvier ; le parlement poursuivait, non pas les massacreurs de Vassy, mais les victimes ; le roi de Navarre ordonnait enfin à tous les suspects d'hérésie de quitter Paris, prenait le commandement des troupes et se portait vers Montlhéry, au devant de l'armée huguenote commandée par son frère. Un choc était imminent ; Catherine sut momentanément l'empêcher en faisant proposer au prince de Condé une entrevue qui eut lieu à Touri, en Beauce.

Le 2 juin, la reine et le prince de Condé, la première accompagnée du roi de Navarre, et le second de Coligny, se rendirent dans un pavillon qui avait été dressé au milieu d'une vaste plaine. Leurs escortes, composées chacune de trente-six gentilhommes, s'arrêtèrent à huit cents pas du pavillon ; il leur était défendu de faire un pas de plus en avant dans la crainte d'une collision. Elles étaient depuis une demi-heure en présence l'une de l'autre, quand tout-à-coup les rangs se rompirent. Les gentilshommes volèrent plutôt qu'ils ne marchèrent les uns vers les autres ; au lieu de tirer l'épée ils se tendirent la main et s'embrassèrent. C'était un frère qui reconnaissait son frère, un ami qui reconnaissait son ami ; les

[1] France protestante. — De Thou, liv. XXXI.

larmes coulaient. Les banderolles catholiques mêlées aux banderolles protestantes flottaient dans les airs. Un soleil magnifique éclairait cette scène qui aurait dû faire comprendre aux négociateurs que, quelle que soit notre religion, le sol qui nous a vus naître ne doit se rougir que d'un sang étranger. Tous les gentilshommes ne prirent pas part à cette admirable manifestation ; quelques-uns se tinrent à l'écart, pensifs et recueillis. « Ils croyaient, dit La Noue, que dès que les visières seraient abattues, et que la prompte fureur aurait bandé les yeux, tous ces frères, tous ces amis ne se reconnaîtraient plus. »[1]

La conférence de Touri n'eut d'autre résultat que de laisser dans l'histoire un touchant souvenir. La situation était trop tendue ; Condé demandait ce que Catherine ne pouvait accorder. Le maintien de l'édit de janvier était aussi impossible que l'abdication des triumvirs. Le roi de Navarre et son père se séparèrent plus aigris qu'auparavant ; on n'osa pas cependant en venir de suite aux mains ; l'entrevue des deux armées obligea les chefs à une trêve momentanée. La reine, qui espérait toujours pouvoir reprendre son autorité, eut un projet bizarre qui, un moment, parut se réaliser ; sur le conseil de Montluc, évêque de Valence, elle fit proposer à Condé et aux triumvirs de s'exiler momentanément. Condé, croyant que ces derniers n'y consentiraient jamais, joua le désintéressement et accepta, tant pour lui que pour les principaux chefs. Contrairement à toutes ses prévisions, Guise accepta et se retira avec Saint-André et le connétable à Chateaudun, à cinq lieues de son armée ; Montmorency était mécontent. « Est-ce bien vous, disait-il au duc de Guise, que je vois abusé par les mensonges et les piperies de la reine ? Vous attendez-vous qu'après nous avoir si habilement congédiés elle nous rappelle jamais, et qu'elle nous pardonne son départ de Fontainebleau ? bien fou qui s'y fierait. » Guise qui, à son tour, ne se fiait pas au connétable, le laissa croire à sa sincérité. Condé était pris dans ses propres filets. Il s'en fit retirer par sa noblesse à laquelle il exposa sa situation, tout en déclarant cepen-

[1] Mémoires de La Noue. — Lacretelle, vol. II, liv. V, pages 83 et 84. — De Thou, La Popelinière.

dant qu'il voulait demeurer fidèle à sa parole ; mais il savait, à l'avance, que sa résolution serait combattue ; elle le fut par Coligny, Théodore de Bèze, et surtout par Andelot. « Voulez-vous m'en croire? lui dit ce dernier; nous ne serons bons amis avec ces gens-là que nous n'ayons un peu escrimé ensemble. » Le prince fit savoir à la reine qu'il n'était pas le maître d'agir contre la volonté de son parti. Andelot proposa qu'on ne perdît pas de temps dans des pourparlers, et d'attaquer l'armée royale pendant la nuit. Cette attaque qui, bien conduite, aurait eu de grands résultats, échoua, et les catholiques crièrent à la trahison. La paix ne pouvait désormais provenir que de la guerre.

Les deux armées étaient en présence ; celle de Condé avait été, jusqu'à ce moment, un modèle de parfaite discipline. Un ordre admirable régnait dans ses rangs, on n'y entendait ni jurements, ni paroles obscènes; les danses, les jeux, l'ivrognerie, les femmes perdues, en étaient bannis; des ministres la suivaient dans ses marches et campements, et maintenaient parmi les soldats un esprit de dévotion ; on se saluait avec des versets de l'Ecriture; on se récréait en chantant en chœur les psaumes de Marot; le soir, des prières, rédigées probablement par Théodore de Bèze, étaient récitées au milieu du plus profond recueillement. En voici une qui nous a été conservée :

« Seigneur Dieu, combien que tu aies créé la nuit pour le repos de l'homme, comme tu lui as ordonné le jour pour travailler, toutefois, puisqu'il t'a plu nous choisir pour veiller cette nuit, afin d'assurer le repos des autres, nous te supplions et requérons très-humblement, au nom et en la faveur de notre Seigneur Jésus-Christ, ton fils, ne vouloir permettre que par négligence, intempérance ou autre faute, quelqu'un de cette compagnie ordonnée pour veiller tombe en un sommeil qui soit dommagéable à ceux qui se reposent sur notre fidélité et vigilance, mais que tu nous fasses la grâce de nous acquitter fidèlement de notre devoir, sous la charge et conduite des capitaines et chefs que tu as établis sur nous. Surtout, Seigneur, tiens-nous la main à ce que le sommeil du péché ne saisisse pas nos âmes, pour commettre aucune lâcheté sous l'ombre et couverture des ténèbres de la nuit. Mais, tout

au contraire, en considérant que ta clarté perce les plus épaisses ténèbres du monde et jusques au plus profond du cœur, nous ayons toujours la crainte de ton nom devant les yeux.

» Nous te prions de tout notre cœur pour notre jeune roi et prince souverain après toi qu'il te plaise bénir sa jeunesse en le préservant, au milieu des périls qui l'environnent aujourd'hui des maudites entreprises des ennemis de sa couronne et du repos de ce royaume; que tu lui fasses la grâce de favoriser ses vrais et loyaux sujets et serviteurs, et de chercher ton honneur et ta gloire sur toutes choses. Veuille aussi donner toute grâce à messieurs ses frères, à la reine leur mère, aux princes du sang, aux vrais seigneurs du conseil, afin que toute foi et hommage te soient rendus des grands et des petits, comme tu es le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs.»[1]

L'armée ne conserva pas son admirable discipline, qui eût fait d'elle, si elle l'eût observée, une véritable légion chrétienne contre laquelle seraient venus se briser tous les efforts de ses ennemis. Au premier choc qui eut lieu avec les troupes royales, tous les mauvais instincts de ces soldats qui avaient pris plaisir à mutiler les monuments religieux de leur patrie se réveillèrent. Après avoir décapité des statues, ils décapitèrent des hommes; leur zèle se changea en rage; ils commirent toute espèce de désordres et de violences. Baugency fut le théâtre de leurs premiers exploits. Coligny ne fut pas surpris de ce triste changement; il n'avait pas, comme les ministres, foi à ces apparences de piété. « Je crains bien, disait-il, que notre infanterie n'accomplisse bientôt le proverbe: *Jeune ermite, vieux diable.* » Il ne se trompait pas. A Baugency, les protestants passèrent la garnison au fil de l'épée; dans leur fureur, ils n'épargnèrent pas même leurs coreligionnaires. Les catholiques prirent leur revanche à Blois, qui fut livrée au pillage et à toutes les horreurs d'une ville emportée d'assaut. Mer subit le même sort. On était en pleine guerre civile; on avait débuté des deux côtés par des incendies, le pillage et le meurtre.

[1] De Thou, liv. xxx, p. 368. — Florim. de Rem., liv. VIII, p. 101.

La position des protestants était critique. Condé manquait d'argent; ses gentilshommes se démoralisaient; les uns abandonnaient son armée pour voler au secours de leurs familles menacées; les autres, parce que la reine mère les désavouait. Il était bien difficile de tenir tête aux triumvirs qui se renforçaient chaque jour. Dans cette extrémité ils demandèrent des secours à l'étranger. Andelot alla en Angleterre, Briquemont en Allemagne, Soubise se rendit à Lyon pour recevoir les renforts suisses; Coligny ployait devant une cruelle nécessité. Les triumvirs sollicitaient en même temps des secours du pape, du duc de Savoie et de Philippe II.

Pendant ces tristes négociations, dont le résultat pouvait amener le démembrement de la France, le royaume était en feu; le parlement de Paris, qui aurait dû jeter des paroles de paix sur les enfants d'une même patrie, ordonna *qu'on courût sus aux hérétiques*. Les prêtres, du haut de leurs chaires, proclamèrent cet ordre sanguinaire. A la suite d'une procession expiatoire qui eut lieu à Paris en mémoire de la profanation de l'église de Saint-Médard,[1] plus de cinquante personnes furent tuées ou noyées par le peuple. Le chevalier du guet, Gabaston, qui avait maintenu l'ordre dans l'assemblée du Patriarche, fut pendu; les protestants étaient hors la loi; des actes inouïs se commirent; le procureur du roi de Bar-sur-Seine dressa un réquisitoire contre son fils qui était protestant, contraignit le tribunal à prononcer son arrêt de mort et le fit pendre sous ses yeux. Ce n'était partout que scènes de meurtre; les femmes mêmes se mêlaient à ces saturnales et dépassaient quelquefois les hommes en férocité. On est saisi de dégoût et de honte en présence de toutes ces cruautés. On voudrait pouvoir jeter sur elles un linceul d'oubli pour l'honneur du christianisme qu'elles déshonorèrent et qu'elles auraient entraîné à sa ruine, si ses fondements n'étaient inébranlables. Il n'est pas solidaire de ces excès, il les repousse avec horreur. Quatre-vingt-treize est une humiliante date dans les annales de notre histoire; mais au moins les Carrier, les Collot-d'Herbois, les Hébert, les Chaumette n'immolèrent

[1] Note IX.

pas au nom du Christ; ils proscrivirent la croix, mais ne l'associèrent pas à leurs crimes; leurs actes, sans doute, les attachent au pilori de l'histoire; mais il n'appartient pas à Rome de leur lancer la pierre. Quatre-vingt-treize pâlira toujours devant Quinze cent soixante-deux.

L'historien protestant, qui n'est pas, comme l'historien ultramontain, l'esclave de principes inexorables, conserve toute la plénitude de sa liberté. Libre de louer ceux qui ont ses sympathies, il l'est aussi de les flétrir. Il sait qu'il ne compromet que des hommes égarés et que les principes de la Réforme, qui sont ceux du christianisme pur, sont complétement hors de cause. Il se meut tout à son aise dans le vaste champ de l'histoire. Juge, il fait à chacun sa part de gloire et sa part de honte; s'il flétrit les bûchers catholiques, il flétrit plus encore les bûchers protestants. Il préférerait sans doute que la Réforme ne se présentât au monde qu'avec la robe blanche de ses martyrs; mais quand ses partisans l'ont ensanglantée et souillée, il rougit de honte, et tout en expliquant la cause de leurs terribles représailles, il les flétrit.

On se tromperait si on croyait que nous voulons, en rappelant ces sanglants souvenirs, raviver des haines et faire sortir de dessous des cendres quelques étincelles de ce feu qui alluma tant d'incendies. Telle n'est pas notre pensée; nous désirons garantir l'avenir en rendant impossible le retour du passé. Les bourreaux et les victimes ne sont plus; ils reposent en paix dans la tombe à côté les uns des autres, en attendant le jour où il sera rendu à chacun selon ses œuvres. Plus juste que nous, Dieu fera à chacun sa part; il sera plus sévère, parce qu'il connaît mieux que l'homme le cœur de l'homme; il sera plus miséricordieux, parce que, plus que l'homme, il sait pardonner et aimer.

Ces temps, qui rappellent au protestantisme tant de jours douloureux, doivent leur rendre plus chère la liberté de conscience si longtemps refusée à leurs pères. C'est de leur sang répandu et de leurs larmes qui coulèrent si souvent, qu'est sorti ce torrent qui a emporté dans son cours impétueux la vieille intolérance du moyen âge. Gloire

donc aux martyrs de la liberté religieuse ; mais paix aussi, au nom de la charité chrétienne, sur ceux qui martyrisèrent; plaignons-les et ne les maudissons pas. La haine ne doit jamais percer la pierre des tombeaux, même quand l'inexorable justice y descend pour prononcer une condamnation et infliger une flétrissure.

X.

Les réformés, malgré le courage et l'habileté de leur chef, luttaient à forces inégales. Montluc avait fait de la Guyenne une véritable solitude; Pavanes était vainqueur en Bourgogne sur toute la ligne ; le duc de Nemours avait pris Vienne avec un corps de troupes étrangères à la solde du pape et du duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, qui se fit payer chèrement ses services, en se faisant rendre par le parti catholique Chivasso, Villanuova d'Asti et Turin. Chassés de lieu en lieu, les protestants se maintenaient cependant encore dans le Dauphiné et le haut Languedoc ; mais pressés partout par un ennemi supérieur en nombre et enhardi par ses succès, ils avaient perdu en quelques semaines Avranches, Cherbourg, Séez, Alençon, Bayeux. Leur position devenait, de jour en jour, plus critique; les secours demandés à l'étranger pouvaient seuls rétablir l'équilibre, les princes allemands se montrèrent généreux ; l'Angleterre, plus intéressée, demanda aux protestants, en échange de son or et de ses soldats, qu'on lui livrât le Havre comme gage de la restitution de Calais; Condé y consentit; le honteux traité fut signé le 20 septembre 1562 à Hamptoncourt.

La conduite de Condé, dans cette circonstance, le place au-dessous de Guise qui défend Metz contre Charles-Quint et reprend Calais aux Anglais. Les guerres civiles ont le triste privilége d'effacer les nationalités et de faire trouver des compatriotes dans des étrangers et des étrangers dans des compatriotes. La patrie alors n'était pas dans le sol, mais dans les idées. Il faut se pénétrer de ce point de vue pour juger sainement des événements de cette époque, afin de ne pas voir un crime de lèse-nation là où il n'y a que le résultat logique d'une situation forcée. Or dans ces jours malheureux, la patrie des ultra-catho-

liques était Madrid, et celle des zélés huguenots, Londres.

Le sol qui nous a vus naître a en lui quelque chose d'attractif qui nous y rattache; mais lorsque sur ce sol tout ce qui fait notre vie d'être intellectuel et moral est méconnu, honni, haï, persécuté, nous nous en arrachons avec douleur, et quand sur une terre étrangère nous trouvons des hommes qui ont notre foi, cette contrée devient notre patrie et ses habitants nos frères. C'est ce qui arriva aux réfugiés protestants, et arrive presque chaque jour dans un autre ordre de choses à ces nombreux émigrants qui quittent le continent européen et vont chercher une nouvelle patrie dans les déserts du nouveau monde. Quels que soient cependant les torts de celle qui nous repousse ou qui nous chasse, nous devons être pour elle ce qu'un bon fils est pour une mère qui se conduit en marâtre.

Les protestants, en combattant plus tard contre les Anglais, prouvèrent que si leur foi les réunissait à l'Angleterre, aux jours de guerre, leur patriotisme, aux jours de paix, les rendait jaloux de la gloire de leur pays.

Le souverain qui gouvernait alors la Grande-Bretagne était Elisabeth, fille de Henri VIII et de Anne de Boleyn. Cette femme étonnante, après des années de troubles et de discordes, avait ramené la paix dans son royaume et préludait à sa grandeur future. Attachée à la foi protestante, mais plus anglaise que religieuse, elle ne se dépensait que pour la prospérité de l'Angleterre; à force de patience, d'habileté et de volonté, elle l'avait retirée des hasards des guerres civiles. Dans ces jours de tempête qui ébranlaient tous les trônes du continent, son royaume ressemblait à un magnifique vaisseau qui se tient ferme sur ses ancres. Ses sujets, qui appréciaient ses services et étaient témoins de son dévouement qui ne se démentait jamais, ne voulaient voir en elle que leur souveraine et fermaient les yeux sur les écarts de la femme, qui dans sa longue et grande carrière ne sacrifia jamais les intérêts de l'Etat à ses affections particulières qui furent souvent violentes.

Les maux des réformés de France la touchaient sans doute; mais elle n'avait pas l'esprit chevaleresque du Français qui est toujours assez riche pour payer sa gloire.

Elle voulait bien être utile, mais à la condition seulement qu'entre elle et ses coreligionnaires il y eût échange. Or en échange de la main secourable qu'elle tendait à Condé, elle demanda le Havre.

Elisabeth, en venant au secours des protestants, fit connaître les motifs qui l'avaient guidée. « Je l'ai fait, dit-elle, pour délivrer un royaume voisin de l'Angleterre de l'oppression qu'il souffre sous un roi mineur, incapable de gouverner par lui-même, et sous la régence d'une reine mère du roi que la faction des Guises tient en captivité ; je fais pour la France ce que j'ai fait depuis peu pour l'Ecosse. »

La France catholique se serait bien passée, ainsi que son roi, de la protection forcée de la reine d'Angleterre ; c'était une singulière manière de les protéger ; ils ne s'y trompèrent pas ; le siége de Rouen commença; dix-huit mille hommes, sans compter les Allemands, étaient réunis sous les murs de la ville disposée à faire une vigoureuse résistance.

Le fort Sainte-Catherine fut le premier attaqué ; défendu avec intrépidité, sa prise coûta cher aux troupes royales. Le 9 octobre cinq cents Anglais entrèrent dans la ville ; le 13, l'assaut fut donné; les protestants, les Anglais et même les femmes firent des prodiges de valeur. Pendant huit heures la lutte ne cessa pas, et les combattants ne se retirèrent qu'en laissant la tranchée couverte de leurs morts. Le lendemain on somma la ville de se rendre : elle répondit par un refus. Deux assauts consécutifs furent donnés sans résultat pour les assiégeants; plus de douze cents hommes des deux côtés périrent sur la brèche; le jour suivant, le roi de Navarre reçut une blessure en combattant ; on le plaça sur une litière et on l'emporta dans la maison du rhingrave où il vit bientôt accourir auprès de lui la reine, le connétable et plusieurs autres grands personnages qui lui offrirent leurs services. La ville fut de nouveau sommée de se rendre; le conseil, convoqué dans le couvent des Célestins, décida à l'unanimité qu'il ne se soumettrait pas à la faction des Guises. Deux députés furent envoyés au camp des assiégeants, avec mission de présenter leurs hommages au roi et à la reine et de leur offrir d'ouvrir les

portes de la ville à condition que l'armée s'en éloignerait de trois lieues. Charles IX répondit qu'il exigeait que Rouen se rendît sans condition, et que les ministres, cause de tous les troubles, en sortissent. Le conseil refusa et le lendemain un nouvel assaut fut donné et repoussé avec de grandes pertes.

Les négociations furent reprises, mais sans succès; les assiégés exigeaient trop, le roi n'accordait pas assez. Les hostilités recommencèrent et pendant quatre jours on ne cessa de se battre avec une ardeur qui tenait de la rage. Les huguenots, succombant enfin sous des forces supérieures, ne purent empêcher les troupes royales d'entrer dans Rouen qui fut livrée à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Ce fut un moment horrible; la soldatesque, ivre de sang, se répandit dans la malheureuse cité et pendant plus de vingt-quatre heures elle n'épargna ni l'âge ni le sexe. Montgommery, prévoyant un échec, avait frété un navire dans le port; il y monta avec les gens de sa suite, les Anglais et les Ecossais, et put ainsi sans danger arriver au Havre.

XI.

Le roi de Navarre, en apprenant la nouvelle de la prise de Rouen, voulut, malgré sa blessure, jouir d'un triomphe auquel il croyait avoir concouru. Il se fit transporter, précédé par des musiciens qui jouaient des fanfares dans la ville à travers la brèche comme un triomphateur. Sa vanité lui fut funeste. De retour à Darnetal, son état empira, et son lit de douleur ne tarda pas à devenir un lit de mort.

Les derniers jours de ce prince sont humiliants pour sa mémoire. Pendant sa maladie il se nourrissait de vaines chimères; il se faisait porter près de la fenêtre de sa chambre et de là il se plaisait à regarder les danses et les jeux des jeunes gens; il avait près de lui mademoiselle de la Béraudière que Catherine avait placée là pour le distraire. Il ne parlait avec elle que du royaume de Sardaigne qu'on lui avait promis et qu'il se représentait comme un jardin orné de fleurs, d'orangers, de citronniers, au milieu duquel il passerait doucement sa vie.

Il fatiguait ceux qui l'entouraient de ces folles idées, qui l'empêchaient d'arrêter ses pensées sur la gravité de sa blessure ; ce fut seulement lorsque la fièvre se déclara avec intensité que ses yeux s'ouvrirent : il comprit trop tard qu'il avait été le jouet de Catherine, des Guises et de Philippe II. Ce réveil sur le bord de la tombe fut douloureux ; il écrivit à sa noble femme, qu'il avait abandonnée, pour lui recommander de veiller sur le Béarn. Dès lors il ne songea plus qu'à son salut.

Ce prince fut jusque sur son lit de mort travaillé par les partis; il avait deux médecins : l'un protestant, l'autre catholique. Ce dernier l'engagea à se confesser au cardinal de Rouen et à recevoir le saint viatique, ce qu'il fit le 9 novembre. La reine vint le voir et lui conseilla de se faire lire quelques pages de la Bible. Le médecin protestant lui lut, après le départ de la reine, le livre de Job. Il interrompit plusieurs fois sa lecture pour lui reprocher son lâche abandon d'une religion dont il avait reconnu lui-même la vérité. Les paroles du zélé docteur firent une vive impression sur l'esprit du malade, qui déclara que si Dieu le rendait à la santé il embrasserait publiquement la confession d'Augsbourg. [1]

Le prince fit son testament, et voulut, malgré sa faiblesse, se faire transporter à Saint-Maur-lez-Fossés, près Paris. On le porta sur un bateau pour lui faire remonter la Seine. A peine y fut-il placé qu'il fut saisi d'un frisson extraordinaire, auquel succéda une sueur abondante qui l'affaiblit considérablement; dans la crainte d'aggraver sa position, on s'arrêta aux Andelys. Tout indiquait sur les traits du malade l'approche du moment suprême. Son médecin protestant pria; les assistants, les uns à genoux, les autres la tête découverte et debout, écoutaient dans un pieux recueillement. Le cardinal de Bourbon, qui était présent et qui craignait que son frère ne mourût dans la foi réformée, fit entrer un dominicain qui avait changé d'habit. Ce religieux lui adressa des exhortations; le prince l'écouta comme écoutent les mourants, avec cet air d'indécision dans la physionomie qui fait douter

[1] Brantôme, Vie des capitaines français, tome III, page 224. Othgarai, extrait de l'histoire de Foy, pages 544 à 551.

s'ils comprennent; puis tout-à-coup, comme s'il fût revenu à lui-même, il remua les bras et prit, au milieu des convulsions de la mort, la barbe d'un valet italien : « Sers, lui dit-il, fidèlement mon fils et exhorte-le de ma part d'être fidèle au roi. » Il ne prononça pas d'autres paroles, l'agonie commença, les pâleurs de la mort s'étendirent sur sa figure; quelques heures après il n'était plus. Il avait vécu quarante-deux ans. Ainsi mourut ce prince, qui, avec une âme plus virile, aurait pu occuper un rang distingué dans l'histoire de son siècle où il ne joua qu'un rôle très-secondaire. Il fut le misérable jouet de ses passions. Au lieu de commander il s'attela sans dignité au char des Guises, dont il ne fut que l'aveugle instrument. Ce furent peut-être moins les délices de la cour de Catherine qui le rejetèrent dans le parti catholique, que la jalousie que lui inspira la faveur dont le prince de Condé jouissait auprès des protestants. La facilité avec laquelle il se laissa tromper dénote en lui une confiance qui, chez un prince, ne peut être considérée que comme une faiblesse d'esprit. Si Antoine de Bourbon eût vécu dans des temps ordinaires, ses défauts eussent échappé au grand jour; mais il vécut dans des temps où les hommes trouvent la mesure qui convient à leur grandeur ou à leur petitesse. La gloire du roi de Navarre, disent quelques historiens, c'est d'avoir été le père de Henri IV; le rapprochement de ces deux noms n'a-t-il pas pour résultat de faire disparaître le père devant le fils?

XII.

Pendant que le roi de Navarre se mourait, une exécution violente enlevait aux Eglises Marlorat, l'un de ses ministres les plus fidèles.

Marlorat (Augustin) fut orphelin de bonne heure; il avait à peine huit ans quand il perdit son père et sa mère. Un tuteur indigne, abusant du mandat qui lui avait été confié, résolut de s'emparer du patrimoine de son pupile. Il le mit, malgré son extrême jeunesse, dans un couvent de moines augustins, où rien ne fut négligé pour lui faire aimer une vocation qu'on lui imposait.

Doué d'une intelligence vive et prompte et d'une rare pénétration d'esprit, il apprit avec une extrême facilité tout ce qu'on pouvait alors apprendre dans un monastère. Ses supérieurs, qui avaient reconnu en lui des dons pour la chaire, lui confièrent, après l'avoir ordonné moine, la charge importante de prédicateur et l'envoyèrent, dans l'intérêt de leur ordre, prêcher dans les églises environnantes.

Le jeune Marlorat ne possédait du moine que ce qu'il a d'intéressant, quand, tout entier livré à sa pieuse ignorance, il n'a dans cette vie d'autre but que le salut de son âme. Il débuta dans la prédication au moment où la Réforme s'établissait sur des bases solides en Allemagne et commençait à pénétrer en France, où elle excitait une grande curiosité, surtout parmi les moines et les savants. Marlorat voulut savoir quel était ce fruit défendu qui, d'après le clergé, donnait la mort à quiconque l'approchait de ses lèvres; il tendit la main, le prit, le goûta, et l'Eglise évangélique eut un grand disciple de plus. Le travail intérieur qui se fit dans l'esprit et le cœur du jeune moine influa naturellement sur sa prédication, qui chaque jour se rapprochait un peu de celle des ministres luthériens et s'éloignait aussi un peu de celle de ses confrères. Ses hardiesses ne déplaisaient pas à ses auditeurs qui, par haine et par mépris des prêtres, inclinaient sans bien s'en rendre compte vers les idées de la Réforme.

Un fait très-significatif, qui se passa à Bourges où le jeune prédicateur prêchait, nous révèle les dispositions dans lesquelles se trouvait cette ville où Melchior Wolmar avait enseigné avec tant d'éclat et formé tant d'illustres disciples. Au sortir du sermon de Marlorat, un homme en habit d'ermite sortit de sa besace une Bible, se hissa sur les escaliers d'une boutique, et, choisissant le même texte que Marlorat avait pris pour son discours, le développa avec plus de force et d'énergie que Morlorat lui-même.

Subjugués par son éloquence vive et populaire, les étudiants le firent prêcher plusieurs fois devant l'école de droit et donnèrent à ce nouveau Froment pour chaire, non un banc de poissonnière, mais une haute pierre où se faisaient communément à son de trompe les criées

publiques. L'ermite ne put pas le faire longtemps : « Les prêtres cherchant, dit de Bèze, à l'empoigner, les étudiants le firent évader. »

Marlorat ne devança pas ses nouvelles convictions; il marcha avec elles. Quand le moment fut venu, il rompit avec son Eglise, et, renonçant au traitement qu'il avait comme prieur de son couvent, il abandonna, à l'exemple de Matthieu et de Pierre, son bureau et ses filets, et s'attacha à une Eglise qui ne lui offrait en échange de ses sacrifices que la haine et le mépris du monde et la perspective d'un bûcher. Sachant le sort qui l'attendait s'il demeurait en France, il porta naturellement ses regards vers Genève et s'y réfugia, ayant, dit-il lui-même, soif de Christ. Après quelques jours passés au milieu de tous ses nouveaux frères qui l'accueillirent avec joie, il ne voulut être à charge à personne, et, comme l'apôtre Paul, il travailla de ses propres mains pour gagner sa vie. Il se fit correcteur de livres, heureux de concourir à cette œuvre d'évangélisation qui, au moyen de l'imprimerie, répandait des milliers d'écrits dans toutes les villes de France, pour y seconder l'œuvre de la Réformation. L'ex-prieur des Augustins se lia avec les hommes les plus pieux de Genève, s'en fit aimer par l'amabilité de son caractère et estimer par sa science. Quelque temps après il quitta Genève et alla à Lausanne où il fit une étude approfondie de l'Ecriture sainte. En 1549 il fut nommé pasteur à Crissier, puis à Vevey, d'où il fut rappelé à Genève par Calvin qui l'envoya à Paris. En 1561 l'Eglise de Rouen lui adressa vocation ; l'année suivante, il se distingua au colloque de Poissy par ses connaissances et sa modération. Quand tout espoir de réunion fut perdu, il retourna dans son Eglise, au milieu de laquelle il devait terminer glorieusement sa vie par le martyre.

Après la prise de la ville, il se réfugia avec sa femme et ses enfants dans une tour où il fut découvert, et de là conduit dans la prison du vieux palais. Le lendemain le connétable se présenta devant lui. « Vous êtes, lui dit-il, un séducteur du peuple. » « Si je l'ai séduit, répondit le pasteur, c'est que j'ai été le premier séduit par la sainte Ecriture que je leur ai prêchée purement. » « Vous êtes un séditieux, ajouta Montmorency ; vous êtes cause de la

ruine de la ville. » « Je ne me suis jamais occupé de politique, répondit Marlorat, j'en prends à témoin les catholiques et les protestants; je n'ai tenu aucun propos séditieux et je n'ai prêché que la pure Parole de Dieu. »

Ces simples et nobles paroles irritèrent le connétable. « Dans quelques jours, lui dit-il en se retirant, je vous ferai connaître que votre Dieu ne vous sauvera pas de mes mains. » Il tint parole. Le lendemain 27 octobre, le parlement le condamna, comme perturbateur du repos public, à être traîné sur la claie, pendu et étranglé devant l'église de Notre-Dame de Rouen; l'arrêt portait qu'après cette exécution sa tête serait coupée et placée au bout d'un pal de bois, sur le pont de la ville.

Le 30 octobre, ce fidèle ministre de Jésus-Christ, suivi d'une foule immense qui l'accablait d'outrages, fut conduit au lieu de son supplice; il fut jusqu'au dernier moment calme, intrépide, serein; il exhorta deux de ses compagnons à persévérer dans la foi chrétienne, et mourut en martyr après avoir vécu en chrétien. Quand l'ancien prieur des Augustins de Bourges remit son âme entre les mains de son Dieu sauveur, il avait cinquante-six ans. Il laissait une mémoire chère à l'Eglise réformée, des ouvrages qui ont résisté à l'oubli, une femme et cinq enfants qui cherchèrent un refuge à Londres.[1]

XIII.

Les exécutions faites à Rouen, celle de Marlorat surtout, eurent un retentissement douloureux à Orléans; les ministres s'y montrèrent impitoyables. Oubliant la loi de la charité inscrite dans toutes les pages du Nouveau Testament, ils exhumèrent de l'Ancien celle du talion que le Christ abrogea le jour où, du haut de sa croix, abaissant ses regards sur ses bourreaux, il prononça ces touchantes paroles : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » Dans ce moment, trois catholiques zélés étaient leurs prisonniers; l'un était Jean de Troyes, abbé de Gastines; le second, Odet de

[1] Notice sur Marlorat, par M. le pasteur Paumier, de Rouen. — Floquet, Hist. du parlement de Normandie, t. II, p. 453.

Selves, qui se rendait à Madrid en qualité d'ambassadeur; le troisième, Sapin, conseiller au parlement et neveu du premier président Lemaître; ils furent tous les trois condamnés à mort par le consistoire. Le prince de Condé fit grâce à Odet de Selves, qui mourut quelques jours après de la frayeur qu'il avait eue; les deux autres furent exécutés.

Après la prise de Rouen, le duc de Guise crut qu'il pouvait, par un coup décisif, terminer la guerre civile; mais au moment où il croyait le prince de Condé à bout de ressources, celui-ci réorganisait son armée et se montrait plus disposé que jamais à continuer la campagne. Le comte de Duras, qui s'était échappé comme par miracle des mains de Montluc, lui avait amené, à Orléans, à travers mille périls, les débris de son armée, pendant que de son côté le brave Andelot y entrait avec sept mille reîtres qu'il avait obtenus des princes protestants que le cardinal de Lorraine avait circonvenus. Andelot fut aidé dans sa mission par Spifame, ancien évêque de Nevers, et attaché de cœur à la Réforme. L'ex-évêque parla avec une grande éloquence à la diète de Francfort, et fit pencher la balance en faveur du parti protestant. L'arrivée d'Andelot ranima le courage de Condé et de Coligny prêts à abandonner Orléans.

Les triumvirs, pour détacher les protestants de leurs chefs, firent publier, deux jours après la prise de Rouen, une déclaration par laquelle le roi accordait amnistie complète à ceux de ses sujets qui avaient pris les armes contre lui, sous la condition de ne pas assister aux prêches des protestants et d'exercer la religion catholique; on exceptait de cette amnistie les chefs, les séditieux reconnus pour tels, et ceux qui avaient pillé et profané les églises.

C'était une prime offerte à la lâcheté des uns et à l'indifférence des autres. Un grand nombre se laissa tenter; une foule de gentilshommes abandonnèrent le drapeau blanc sous lequel ils avaient combattu; la perspective de la prochaine ruine de leur parti les décida à cette honteuse désertion, tout autant et même plus que leur indifférence religieuse.

Le prince de Condé publia, le 1[er] décembre 1562, en

réponse à cette déclaration, un manifeste dans lequel il reproduisait tous ses anciens griefs; les ministres, au nombre de cinquante, vinrent lui présenter leurs respects et le supplièrent de ne souffrir dans son armée ni pillage, ni débauche, et de donner à chaque régiment un aumônier pour lui faire un culte matin et soir.

Condé les accueillit gracieusement et leur promit son concours pour tout ce qui serait de nature à rendre honorable le parti dont il était le chef; il partit et se dirigea vers Pluviers dont il s'empara. Tous les prêtres trouvés dans la ville furent égorgés; Marlorat était vengé. Etampes, après une courte résistance, tomba entre les mains du prince. Dans cette dernière ville les chefs protestants tinrent conseil sur la base qu'ils devaient donner à leurs opérations. Les uns voulaient qu'on marchât sur Paris, les autres qu'on s'emparât de ses faubourgs, et qu'on les livrât au pillage. Lanoue combattit ce dernier avis qui ne pouvait avoir d'autre résultat que d'aigrir les Parisiens et de développer le goût du pillage chez leurs soldats. Il fit décider qu'on s'emparerait de Corbeil. Le 17, l'armée se trouva devant cette dernière ville, dont la garnison refusa de se rendre. La nouvelle de la mort du roi de Navarre parvint dans cet intervalle au camp des confédérés; la reine en profita pour envoyer des émissaires au prince de Condé en lui faisant espérer qu'il pourrait bien devenir lieutenant-général du royaume; elle lui faisait proposer une entrevue à laquelle Coligny et Andelot se présentèrent à la place du prince: elle ne fut suivie d'aucun résultat. Quelques jours après, les confédérés se portèrent sur Paris et attaquèrent vaillamment le faubourg Saint-Victor et jetèrent l'alarme au milieu des Parisiens, qui eussent abandonné la ville ou peut-être ouvert ses portes si elle n'eût pas été gardée par une bonne garnison. Le président Gilles Lemaître, l'ennemi acharné des protestants, croyant les voir entrer dans son hôtel pour l'enlever, mourut subitement de frayeur. « C'est la main de Dieu qui l'a frappé, dirent les huguenots. Il a vengé Du Bourg. » Gilles Lemaître avait présidé la cour qui condamna le jeune conseiller, et avait fait, pendant les débats, preuve d'une lâche partialité.

Les négociations commencées avec Coligny et Andelot

furent reprises. Pendant plusieurs jours on essaya de s'entendre; on ne le put. Condé, qui ne se sentait pas assez fort pour continuer son attaque sur Paris, s'en éloigna.

XIV.

Les partis avaient jusque-là plutôt guerroyé que combattu; leur haine s'était accrue de cette manière de se battre qui faisait ressembler les soldats à des massacreurs et les chefs à des guérillas. Les catholiques étaient exaspérés; ils voyaient leurs ennemis fouler aux pieds ou faire servir à des usages profanes les ornements et les vases sacrés de leurs églises; ils brûlaient du désir d'en venir aux mains; leurs alliés les Suisses et les Espagnols les maintenaient dans leur ardeur guerrière, les premiers par leur dévotion calme, les seconds par l'exaltation de leur foi. Les protestants, à leur tour, attendaient l'heureuse journée de leur délivrance; leurs ennemis, à leurs yeux, n'étaient ni des compatriotes ni des chrétiens, ils n'étaient que d'odieux assassins de leurs frères et des idolâtres qui avaient souillé le temple du Dieu vivant. Les ministres se faisaient remarquer par un zèle judaïque; pendant la nuit ils leur lisaient les passages de l'Ancien Testament où Dieu appelle les enfants de Jacob à l'extermination des incirconcis; ils désignaient Paris comme la moderne Babylone, évoquaient les souvenirs d'Amboise, de Vassy, de Sens, de Tours; une prière ardente terminait leurs exhortations auxquelles toute l'armée répondait par un terrible amen.

Le moment tant attendu par les deux armées était arrivé; elles étaient en présence l'une de l'autre dans une plaine près de Dreux; l'armée catholique se composait de seize mille hommes et de trois mille cavaliers; celle des confédérés avait seulement cinq mille fantassins; mais elle avait huit mille cavaliers; elle était commandée par Condé qui avait pour ses principaux lieutenants Coligny et Andelot; le connétable commandait l'armée catholique; Guise et Saint-André étaient sous ses ordres immédiats, chacun à la tête d'une colonne.

Pendant deux heures, les deux armées furent en présence; le sentiment de la nationalité, plus fort que leur

haine, se réveilla un moment et les retint immobiles pendant deux heures; pas un coup d'arquebuse ne fut tiré; mais le bruit de l'artillerie éveilla leur ardeur; elles s'ébranlèrent, le combat commença. Condé, à la tête de sa brave cavalerie, fondit avec son impétuosité habituelle sur les Suisses, qui reçurent son choc avec une bravoure admirable et se montrèrent dignes de leur vieille réputation; ils reformèrent leurs rangs sans cesse éclaircis par la mort et présentèrent à l'ennemi un rempart d'airain. Quand le fer de leurs piques fut émoussé, ils combattirent avec le bois.

Pendant que Condé se précipitait au milieu des Suisses, Coligny mettait en déroute la cavalerie du connétable, qui ne fut secourue ni par Saint-André ni par Guise. Le malheureux chef se battit en desespéré; son fils Montmorency Damville courut à son secours et ne put l'arracher des mains des protestants.

Les réformés se crurent vainqueurs; l'armée catholique fuyait devant eux; les Suisses seuls, formés en bataillon carré dans la plaine, soutenaient vaillamment le choc des assaillants qui, croyant le succès de la journée assuré, coururent aux bagages ennemis pour les piller. Coligny essaya de les ramener au combat; moins confiant, parcequ'il était plus clairvoyant, il n'était pas rassuré. La réserve de Guise n'avait pas encore été entamée; elle avait assisté, l'arme au bras, à la défaite du corps commandé par le connétable; son inaction était calculée, Coligny le comprit. « Cette grosse nuée, dit-il, va tomber sur nous. » En effet, elle fondit sur eux comme une trombe. « Compagnons, s'écria le Balafré, en avant, la victoire est à nous. » Et il se précipita sur l'infanterie huguenote qu'il enfonça. Andelot et Condé s'efforcèrent de la ramener au combat; mais ils furent entraînés avec elle dans sa fuite. Condé, blessé, fut fait prisonnier.

L'armée protestante eût été anéantie si Coligny n'eût fait subir au corps commandé par Saint-André l'échec que Guise faisait éprouver à celui de Condé; il se tint en embuscade dans un bois, vit le maréchal qui s'avançait sans précaution, fondit sur lui et porta la mort dans ses rangs. Saint-André, entouré d'ennemis, essaya vainement de se dégager de leurs mains; il allait rendre son épée quand

un protestant, Baubigny Mezières, l'apercevant, s'élança vers lui. « Meurs, traître, lui cria-t-il, de la main d'un homme dont tu as pris les dépouilles. » Et il lui enfonça dans le corps son épée jusqu'à la garde. Le maréchal était mort. Sa fin ne fut pas celle d'un soldat, mais d'un voleur; et le champ de bataille, qui est toujours pour l'homme courageux un champ d'honneur, ne fut pour lui qu'une place d'exécution.

Guise vola au secours de Saint-André. Coligny se retira en bon ordre. La nuit arriva et couvrit de son ombre les scènes sanglantes de la journée. Huit mille hommes, sans compter les blessés, jonchèrent le champ de bataille qui demeura au pouvoir des catholiques.

Damville présenta le prince de Condé à Guise qui le reçut en vrai Français courtois et généreux ; ils eurent une même table et un même lit; Condé ne put fermer l'œil. Guise dormit d'un sommeil profond. Le lendemain il remit le prince à la garde de Damville. « Je vous rends, lui dit-il, votre prisonnier; ayez soin de bien le garder; il pourra vous aider à payer la rançon de monsieur votre père. »

Paris, qui avait cru un moment à une victoire des huguenots, passa, en apprenant la victoire du Balafré, de la consternation la plus profonde à la joie la plus vive. Les églises s'ouvrirent, la foule s'y précipita pour entendre le *Te Deum* et les éloges du vainqueur. Le soir la ville fut splendidement illuminée; des feux de joie s'allumèrent partout. La captivité du connétable passait inaperçue; Guise occupait tous les esprits, régnait dans tous les cœurs. Chacun comprenait qu'une défaite eût tout compromis. Juge compétent en cette matière, Montluc écrivait plus tard dans ses Commentaires : « Si cette bataille eût été perdue, je crois que c'était fait de la France ; l'Etat eût changé et la religion : car à un jeune roi on fait faire tout ce qu'on veut. »

Catherine parut s'associer à la joie générale. La victoire qui transportait d'allégresse les catholiques grandissait Guise déjà trop grand à ses yeux ; elle dissimula donc et lui expédia la charge de lieutenant-général et le collier de l'ordre. Elle aurait craint de dévoiler ses sentiments secrets, et ne se sentait pas assez forte pour résister à

l'opinion publique qui faisait du vainqueur de Dreux son idole et le proclamait le sauveur du royaume et le défenseur de la religion.

Quand la nouvelle de la victoire de Dreux arriva à Trente, où le concile depuis seize ans tenait ses séances, la joie des prélats fut aussi grande que le jour où ils apprirent la mort de Luther. Un discours fut prononcé en l'honneur du duc de Guise. Le cardinal de Lorraine nomma à peine le connétable et attribua tout le succès de cette journée à son frère. L'homme qui eût le plus participé à la joie générale, le cardinal de Tournon, n'était plus; il était mort au commencement de l'année 1562, âgé de près de quatre-vingts ans; homme intègre et droit, il servit ses maîtres avec un grand désintéressement; catholique ardent, son zèle le rendit cruel; ami de la nouvelle corporation qui s'établissait en France, sous le nom de compagnie de Jésus, il fut son protecteur déclaré et lui confia la direction du célèbre collége de Tournon dont il fut le fondateur et le bienfaiteur. Le vieux cardinal demeure un type dans l'histoire de nos luttes religieuses. Inférieur à Charles de Lorraine par l'étendue de l'esprit, la science et l'habileté, il lui fut supérieur par le côté moral; son amour pour son Eglise fut sincère; esprit borné, mais cœur droit, il eût volontiers fait monter le dernier protestant sur un bûcher, mais il n'eût pas accepté un rôle dans la comédie de Saverne; sa mort causa des regrets, mais ne laissa pas de vides. Celle de Pierre Martyr, qui s'était distingué même à côté de Théodore de Bèze au colloque de Poissy, causa un grand deuil dans l'Eglise réformée. Il termina dans cette même année 1562 sa carrière si pleine et si agitée; il descendit dans la tombe, emportant les regrets de ceux qui savaient apprécier l'aménité de son caractère, sa vie chrétienne et ses talents mis si libéralement au service d'une cause qu'il avait embrassée par principe et servie avec une persévérance qui ne se démentit jamais.

XV.

La défaite des protestants ne termina pas la guerre; l'année 1563 la vit continuer avec une ardeur qui tenait

de la fureur. On se battait partout, et de partout surgissaient des hommes qui accomplissaient des actes d'une audace inouïe. Un gentilhomme périgourdin, Armand de Clermond de Piles, résolut de s'emparer de Bergerac et de délivrer les protestants de cette ville qui étaient en prison et ne devaient en sortir que pour marcher au supplice. Suivi de trente hommes d'élite, il entra en plein jour dans la ville, frappa de terreur la garnison, délivra les prisonniers et s'empara d'une grande quantité de vivres. Son lieutenant La Rivière, jeune homme intrépide, aidé de quelques paysans, surprit Sainte-Foy pendant la nuit, tua plus de quatre-vingts hommes de sa garnison et délivra ses coreligionnaires qui y étaient prisonniers; de là, suivi de cent paysans et de douze soldats, il attaqua, près du village de Castain, le capitaine La Sale qui était à la tête de trois cents hommes de pied; il lui en tua cent vingt et alla rejoindre de Piles près de Bergerac. Celui-ci partit aussitôt pour Montagnac et offrit, avec les quinze cavaliers de son escorte, le combat à Moncassin qui en avait cent vingt; il le tua, mit sa troupe en déroute et s'empara de la plupart de ses chevaux; le 15 janvier il était à Mucidan, dont il escalada les remparts, surprit la garnison et s'empara de la ville. Nous ne pourrions conduire nos lecteurs sur de nouveaux champs de bataille témoins de tant d'actes de bravoure, sans entrer dans des détails qui deviendraient monotones. Une histoire générale, quelque étendue qu'elle soit, ne doit, sous peine de manquer d'unité, relater que les actes qui forment les grands traits des événements dont elle fait le récit. Nous allons conduire nos lecteurs à Orléans où les deux partis sont en présence, prêts à demander au sort des armes la fin de leurs différends.

Après la victoire de Dreux, Guise, que la captivité du connétable rendait maître de ses mouvements, se décida à mettre le siége devant Orléans pour ensevelir le parti protestant sous ses ruines. Le plan était hardi et bien conçu. La ville prise, les huguenots étaient frappés au cœur. Il réunit ses troupes et se porta devant Orléans avec tout le matériel dont il put disposer; il commença vigoureusement les premières opérations, donna des assauts répétés, et emporta le faubourg de Portereau. Sans

Andelot, qui arrêta les fuyards et fit fermer les portes, la ville eût été prise. Ce premier succès eût sans doute été suivi d'un second, si un coup de feu tiré sur Guise ne l'eût arrêté dans sa marche victorieuse. L'homme qui avait frappé par l'épée périt par l'épée.

XVI.

Depuis quelques jours un huguenot angoumois du nom de Poltrot, se disant sire de Méré, s'était introduit dans le camp du duc. Dans sa jeunesse, cet homme avait été zélé catholique; mais un voyage qu'il fit en Espagne, où il fut témoin des froides cruautés de l'inquisition, l'indigna et le détacha de son Eglise. Nature sombre, ardente, le nouveau converti, voyant dans le duc de Guise le plus dangereux ennemi de son parti, crut que le plus grand service qu'il pourrait rendre serait de le délivrer de cet homme. Cette pensée fut dès lors chez lui à l'état d'idée fixe. Il se rendit au camp de l'amiral auquel il s'offrit pour espion; il pouvait mieux qu'un autre le renseigner sur l'état des ennemis, ayant tout à la fois d'un Espagnol la physionomie et le langage. Coligny lui donna une première fois vingt écus et une seconde fois cent pour acheter un bon cheval. Poltrot s'introduisit au camp du prince lorrain, qui lui fit bon accueil, l'invita même à sa table et ne se douta jamais que l'homme qu'il admettait dans sa familiarité fût un traître. Guise etait trop grand pour être défiant.

Tout disposé que fût Poltrot à commettre un assassinat qu'il regardait comme une œuvre méritoire, il ne voulait pas cependant faire le sacrifice de sa vie. L'excellent cheval d'Espagne qu'il avait acheté devait le dérober à la poursuite des gens du duc. L'occasion qu'il cherchait se présenta enfin. Guise, averti de la prochaine arrivée de sa femme, alla, vers le soir, à sa rencontre ; il avait traversé le Loiret en bateau et marchait au petit pas; il était parvenu à un carrefour où plusieurs routes se croisent, quand Poltrot, qui était à l'affût de sa proie, lui tira, de derrière une haie, un coup de pistolet à la distance de six à sept pas, et le toucha à l'épaule droite, presque sous

le bras; le coup parti il monta sur son cheval et s'enfuit bride abattue.

En se sentant frappé, le duc s'écria : « Il y a longtemps qu'on me gardait ce coup; je le mérite pour ne m'être pas précautionné. » Il voulut tout aussitôt porter la main à son épée, il ne le put et tomba affaissé sur le cou de son cheval. La plume blanche qui flottait sur sa tête le fit reconnaître ; on le conduisit à son logis où la duchesse l'accueillit avec des cris déchirants. Bientôt tout le camp connut la triste nouvelle ; chacun sentit qu'il était blessé dans le guerrier qui l'avait si souvent conduit à la victoire.

Guise étendu sur son lit de camp demanda aux chirurgiens qui étaient accourus ce qu'ils pensaient de sa blessure ; ceux-ci lui avouèrent qu'elle était grave, mais lui laissèrent cependant quelque peu de cette espérance à laquelle les mourants se rattachent avec tant de facilité. De tous les hommes de cette époque, le Balafré était certainement celui qui devait désirer le plus la vie; il était dans toute la force de l'âge et dans les grandes avenues du pouvoir; l'armée lui était dévouée; entouré de frères puissants, riches, ambitieux, il était le vrai roi de la France lorsqu'il fut arrêté dans sa marche triomphale. Non, certes, cet homme ne devait pas désirer de mourir, et cependant son entourage le fait parler sur son lit de mort comme aurait parlé Gerson. Nous comprenons qu'à son heure dernière cet homme de guerre eût récité le *miserere* des mourants; mais tout ce qui nous est rapporté de sa mort nous fait l'effet d'une mise en scène et nous rappelle les discours que Tite-Live composait lui-même pour ses héros. Examinées de près, ces pièces ne peuvent être qu'un panégyrique fabriqué pour sa justification et pour sa gloire. Ce n'est pas un mourant qui s'éteint, c'est un homme qu'on fait poser, et sur les lèvres duquel on met des discours académiques adressés à sa femme, à ses enfants, aux assistants ; c'est trop travaillé pour être naturel. La prière suivante fera juger du reste :

« O mon Dieu ! que grande est ta clémence et bénignité envers ta créature, envers ton pauvre serviteur ; tu m'as départi en ma vie plusieurs grands bienfaits, tant d'honneurs et de prospérités et tant de faveurs; mais, mon

Dieu, toutes ne sont rien auprès de celle que tu me fais de m'appeler à toi. O heureuse plaie qui, en si peu de temps, me délivre de cette prison terrestre et me mène en la céleste habitation vers toi, mon Dieu, qui es le salut, le bien seul et assuré où nous devions prétendre, où j'aspire de tout mon cœur et espère de parvenir, non point par mes mérites ni par mes œuvres qui sont trop imparfaites, car je ne suis que péché, mais par ton infinie bonté et miséricorde, par le mérite du sang répandu de ton Fils mon Sauveur. Je mets tous mes péchés sur mes épaules et les jette à tes pieds afin que tu les reçoives, et me laves dans le sang de ton Fils Jésus-Christ. O Trinité divine et incompréhensible, trois personnes en une déité, soyez moi aujourd'hui secourable; ne permettez point que pour mes fautes l'ennemi use de sa puissance sur moi. Tu m'as promis, mon Dieu, que tu recevras la conversion du pécheur toutes les fois qu'il se repentira de ses fautes. Regarde mon déplaisir, mon humilité et ma ferme espérance qui n'abuse point et ne confond jamais, car elle est appuyée sur la roche de la vérité, sur tes saintes promesses qui ne furent jamais vaines et ne peuvent faillir; n'entre point en jugement avec ton serviteur. Je demande ta miséricorde, mon Dieu, ta sainte miséricorde qui est infinie, qui surmonte l'infinité de nos péchés. Fais-moi participant de la mort de ton Fils Jésus-Christ, qui a vaincu la mort et le péché du monde; confirme-moi de ton saint Esprit; mets dedans mon cœur avec ton doigt divin la foi et confiance en ta souveraine aide jusqu'au dernier soupir de ma vie. Embrase mon esprit de ta charité, afin qu'il ne pense qu'en toi, et ne permets pas que mes intentions soient par-dessus mes forces. Or, mon Dieu, je sens déjà ta promesse accomplie; je me sens être au nombre des élus, dont je te rends infinies grâces. Je vois tes saints bras ouverts pour me recevoir aux félicités éternelles, pour me faire vivre entre les bienheureux. O mon Dieu! je n'ai plus aucun doute de mon salut; il n'y a plus qu'un peu d'espace qui me garde d'aller à toi. Je suis venu au bout de mon voyage, je n'ai que le travers d'une rue à passer; abrége moi, mon Dieu, ce passage, non point pour me délivrer de la peine, car je me contente de ce qu'il te plaît, sachant qu'il n'y

a tribulation qui soit digne de la future gloire ; mais je désire ce partement pour bientôt voir ta divine face. Or, mon Rédempteur Jésus-Christ, je vais me présenter au Saint-Sacrement de ton précieux corps, où tu es présent réellement et en essence, ainsi que tu l'as dit, pour le recevoir en toute humilité et me nourrir de cette divine pâture, pour me fortifier en l'imbécillité de ma chair par ta chair, et me conjoindre et unir inséparablement avec toi, combien que je sois du tout indigne d'une telle grâce »[1].

Nous ne limitons pas la puissance de Dieu, qui a des trésors de miséricorde et d'amour pour les plus grands pécheurs ; mais cette prière, que Fénelon aurait pu prononcer sur son lit de mort, n'a pu sortir des lèvres mourantes du Balafré ; elle est trop académique pour un caractère fortement trempé comme l'était le sien ; elle est trop théologique pour un homme qui vit la première fois à Vassy un exemplaire des saintes Ecritures. Michelet le fait mourir en désespéré ; cet historien exagère, le seizième siècle diffère profondément du nôtre ; il était croyant, le nôtre est incrédule. Jeté au milieu des troubles et des discordes civiles, Guise sans doute fut, comme Condé, plus ambitieux que religieux; mais le scepticisme ne lui donna pas cette triste indifférence qui caractérise les hommes de notre dernière révolution. Quand il se sentit frappé, il put en face de la mort voir s'évanouir tous ses rêves d'ambition et se ressouvenir qu'il y a par delà la tombe un Dieu qui pèse à la même balance les grands et les petits; mais l'eût-il fait, nous n'en soutiendrons pas moins que ses derniers moments ont été arrangés, afin qu'après avoir eu la gloire de vivre en héros il eût celle de mourir en chrétien.

Frappé le 18 février, il expira le 24 du même mois. Il avait vécu quarante-quatre ans.

Cette mort priva le parti catholique de son principal soutien. Parmi ceux qui se croyaient dignes de lui succé-

[1] Mémoires journaux du duc de Guise, année 1563. Edit. Panth. litt., p. 514-515. Voir dans les mêmes Mémoires la lettre de l'évêque de Riez au roi, contenant les actions et propos de monsieur de Guise, depuis sa blessure jusqu'à son trépas. p. 507 et suivantes.

der, nul n'avait son expérience, son esprit de décision, son coup d'œil, sa volonté, sa popularité qu'il avait méritée en humiliant Charles-Quint sous les murs de Metz et en reprenant Calais aux Anglais. Son nom apparaîtrait sans tache aux yeux de la postérité sans le souvenir d'Amboise et de Vassy ; mais à sa décharge on peut dire que ces actes de cruauté eurent leur cause dans les mœurs à demi barbares de l'époque et non dans sa nature qui était généreuse. Aussi, avec quelque restriction, on peut continuer à l'appeler le grand Guise. [1]

XVII.

Des funérailles vraiment royales lui furent faites; son corps embaumé fut conduit à Blois et de là à Paris. Les prédicateurs firent son panégyrique, les poëtes le célébrèrent dans leurs vers; mais lui, étendu dans son froid cercueil, y était insensible; il était devant Dieu, juge plus miséricordieux et plus juste que le peuple qui s'égare aussi facilement dans sa haine que dans son amour. Revenons maintenant à Poltrot. Son crime accompli il était monté sur son bon cheval espagnol et dans l'obscurité, il

[1] «Jacques Amyot, grand aumônier de France, me récita un jour, dit Montaigne, cette histoire à l'honneur d'un prince des nôtres, et nôtre était-il à très-bonnes enseignes, encore que son origine fût étrangère : que durant nos premiers troubles au siége de Rouen, ce prince ayant été averti par la reine, mère du roi, d'une entreprise qu'on faisait sur sa vie, et instruit particulièrement par ses lettres de celui qui la devait conduire à chef, qui était un gentilhomme angevin ou manceau, fréquentant lors ordinairement pour cet effet la maison, il ne communiqua à personne cet avertissement ; mais se promenant le lendemain au mont Sainte-Catherine, d'où se faisait notre batterie à Rouen, ayant à ses côtés ledit seigneur grand aumônier et un autre évêque, il aperçut ce gentilhomme qui lui avait été remarqué et le fit appeler.

Comme il fut en sa présence il lui dit ainsi, le voyant déjà pâlir et frémir des attaques de sa conscience : « Vous vous doutez bien de ce que je vous veux, et votre visage le montre. Vous n'avez rien à me cacher, car je suis instruit de votre affaire si avant, que vous ne feriez qu'empirer votre marché d'essayer à le couvrir. Vous savez bien telle chose et telle (qui étaient les tenants et aboutissants des plus secrètes pièces de cette menée), ne faillez de votre vie à me

le pressait sans savoir où il allait. Cependant il tendait à s'éloigner d'Orléans et à mettre une grande distance entre lui et ceux qui étaient à sa poursuite; dans son trouble, il perdit complétement le sang-froid qui lui eût été nécessaire pour s'orienter, et sa surprise fut grande quand, se croyant à dix lieues d'Orléans, il se trouva au point du jour près de la ville. Il fut obligé de s'arrêter, son cheval ne pouvant plus marcher; il entra dans une auberge où sa présence ne fit naître aucun soupçon; il s'endormit de fatigue. Quelques heures après il fut reconnu et arrêté.

XVIII.

Conduit devant ses juges, Poltrot déclara qu'il avait tué le duc de Guise à l'instigation de Coligny et de Théodore de Bèze. Il ne produisit aucune preuve écrite; il dit seulement qu'il justifierait avoir reçu en deux fois de l'amiral cent vingt écus. Coligny et Théodore de Bèze, en apprenant la déposition de l'assassin, écrivirent à la reine pour donner le démenti le plus formel à leur dénonciateur et demandèrent instamment qu'il ne fût pas mis à mort avant d'avoir été confronté avec eux. « Non-seulement, disait l'amiral, je me suis toujours opposé à de

confesser la vérité de tout ce dessein. » Quand le pauvre homme se trouva pris et convaincu (car le tout avait été découvert à la reine par l'un de ses complices), il n'eut qu'à joindre les mains et requérir la grâce et miséricorde de ce prince, aux pieds duquel il se voulut jeter; mais il l'en garda, suivant ainsi son propos : « Venez çà; vous ai-je autrefois fait déplaisir ? Ai-je offensé quelqu'un des vôtres par haine particulière ? Il n'y a pas trois semaines que je vous connais. Quelle raison vous a pu mouvoir à entreprendre ma mort ? » Le gentilhomme répondit à cela d'une voix tremblante que ce n'était aucune occasion particulière qu'il en eût, mais l'intérêt de la cause générale de son parti, et qu'aucuns lui avaient persuadé que ce serait une exécution pleine de piété, d'extirper en quelque manière que ce fût un si puissant ennemi de leur religion. « Or, suivit ce prince, je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle de quoi vous faites profession. La vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense, et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu tuer sans raison. »

pareilles entreprises, mais encore il m'est souvent arrivé, et j'en prends à témoin les conversations que j'ai eues avec le cardinal de Lorraine et la duchesse de Guise, de prévenir le duc des complots formés contre sa vie ; je l'ai fait encore peu de jours avant sa mort, lui ayant fait savoir qu'il y avait un homme attitré pour le tuer. »[1] L'amiral ajoutait, avec une rude franchise, qu'il n'avait aucun regret de la mort de M. de Guise qui était, selon lui, le plus grand bien qui pouvait arriver au royaume et à l'Eglise de Dieu « et particulièrement à lui et à sa maison. » Coligny tenait pour un criminel l'assassin du duc, mais il regardait sa mort comme providentielle. Si Poltrot n'eût pas commis son lâche guet-apens, Guise eût trouvé, sans doute, une mort plus digne de lui, car, dans une seconde déclaration, Coligny, en réponse aux dépositions de Poltrot, disait nettement : « L'homme de toute l'armée que j'ai cherché le plus le jour de la bataille dernière, c'est le duc de Guise. Si j'eusse pu braquer un canon contre lui pour le tuer, je l'aurais fait ; si j'avais eu dix mille arquebusiers sous mon commandement je leur aurais dit : tirez sur le duc, soit en rase campagne, soit par-dessus une muraille, soit derrière une haie ; je n'aurais épargné aucun des moyens que le droit des armes permet en temps de guerre pour me défaire d'un aussi grand ennemi que le duc de Guise l'était pour moi, et pour tant d'autres bons sujets du roi. »[2]

La demande formulée par Coligny et Théodore de Bèze de surseoir à l'exécution de Poltrot fut rejetée. L'assassin subit la peine des régicides. Le tourmenteur (c'est le nom qu'on donnait alors au bourreau) arracha au patient les chairs avec des tenailles, puis il l'écartela à l'aide de quatre chevaux. L'opération ne réussissant pas du premier coup, il y revint à deux fois; c'était affreux ; le patient, au milieu de ses cruelles douleurs, disait à son bourreau : au moins il est bien mort !

Coligny et Théodore de Bèze se plaignirent de la précipitation avec laquelle on avait agi, trouvant peu loyal de laisser planer sur leur honneur les accusations d'un

[1] Brantôme, Grands capitaines, disc. 78.
[2] Mémoires de Condé, tome IV.

homme avec lequel il était équitable et si facile de les confronter. Dans cette affaire il y a certainement un mystère qu'on n'a pas encore pénétré : mais quant à l'amiral et à Théodore de Bèze, toute leur vie proteste contre les dépositions de Poltrot; leur persistance à demander leur confrontation établit leur parfaite innocence. « Une telle demande, dit Lacretelle, prouve beaucoup, surtout lorsque des ennemis implacables ne l'accordent pas. Si l'on eût attendu de nouvelles preuves de Poltrot, on ne l'eût pas exécuté avec précipitation. La somme de cent écus que lui remit l'amiral était le salaire d'un espion. Poltrot obéit à l'impulsion du fanatisme, et n'eut pas certainement toute la force que donne cet exécrable sentiment. Il avait tout combiné pour sa fuite; rien ne dut lui coûter pour obtenir soit des délais, soit des adoucissements à son supplice. Si la vie de Coligny répond à une si terrible accusation, ce qu'il fit depuis dans dix autres guerres civiles le repousse encore mieux.»[1]

Les protestants montrèrent une joie indécente et se rendirent les complices de Poltrot en l'appelant le Scévola de l'époque; [2] ils le glorifièrent au lieu de le répudier. Il ne faut pas cependant oublier le milieu dans lequel ils vivaient, et les idées judaïques dont leurs esprits étaient imbus. Sans cesse menacés dans leurs vies et dans leurs biens, n'ayant à attendre de Guise que l'exil et la mort, ils virent dans l'assassin l'exécuteur de la vengeance divine qui faisait périr par l'épée celui qui avait frappé avec l'épée. Les sentiments se faussent facilement aux jours des guerres civiles, et le bien y prend l'apparence du mal et le mal celle du bien ; il faut dire cependant à la décharge de la Réforme que Poltrot est un accident dans son histoire, tandis que Jacques Clément est un principe dans celle des ligueurs.

XIX.

La mort de François de Guise rapprocha momentanément les partis et amena les adversaires sur le terrain

[1] Lacretelle, Guerres de religion. Tom. II, liv. V, page 136.
[2] Note X.

des conciliations. Catherine désirait la paix ; les protestants, sous le poids de leur défaite de Dreux, soupiraient après un traité qui garantît la liberté de leur culte, et leur donnât un repos dont ils sentaient vivement le besoin. Avant de parler de cette paix et de ses préliminaires, nous devons mentionner quatre personnages que nous retrouverons plus tard sur le premier plan des événements.

Le premier, Henry de Lorraine, duc de Joinville, fils aîné du duc François de Guise, avait quatorze ans à la mort de son père ; ses premières années se passèrent auprès d'Antoinette de Bourbon, sa grand'mère, qui l'aimait jusqu'à l'idolâtrie. L'enfant était grand, bien fait, spirituel, hardi, ardent pour la chasse, ayant peu de goût pour les sermons et beaucoup pour les armes. Il fit ses premières études avec deux jeunes princes, dont l'un fut Henri III et l'autre Henri IV. Dès 1558 il vécut dans les camps avec son père qui disait que, dominé par l'amour de la gloire et de la popularité, son fils pourrait jeter le royaume dans des bouleversements et s'y ensevelir sous des ruines. On rapporte sur ce prince une anecdote assez significative. La veille du tournoi dans lequel Henri II fut blessé mortellement, ce monarque tenait sur ses genoux sa petite-fille Marguerite qui l'amusait par ses gentillesses et ses reparties; le jeune Henri de Guise et le marquis de Beaupréau se trouvaient dans le même appartement. « Lequel des deux, Marguerite, lui dit son père, aimerais-tu le mieux ? — Le marquis, répondit-elle : il paraît plus posé et plus sage.—Oui, dit le roi; mais Henri est plus beau. —Oh ! répliqua Marguerite, il fait toujours le mal et veut être le maître partout. » Elle avait deviné ce jeune homme ou plutôt cet enfant (il avait neuf ans). Il était à Orléans à la mort de son père; il reçut ses instructions et recueillit son dernier soupir ; il accueillit le bruit public qui accusait Coligny de complicité avec Poltrot. Il voua dès lors à l'amiral une haine mortelle qui devait être aussi fatale à ce dernier que honteuse pour lui-même. Le second personnage, Charles de Lorraine, connu plus tard sous le nom de duc de Mayenne, n'avait rien des dehors séduisants de son frère Henri ; mais il avait un esprit réfléchi. Plus tard nous le trou-

verons au milieu des agitations de partis, assez réservé pour ne pas courir après les événements, mais assez ambitieux pour en profiter. Catherine, sœur de Henry et de Charles de Guise, n'était qu'un enfant à la mort de son père ; rien ne faisait encore pressentir en elle cette femme ardente, passionnée, vindicative, qui joua tantôt le rôle d'un grand aventurier, tantôt celui d'un hardi conspirateur.

Francois de Lorraine laissa un autre fils qui fut prêtre. Inférieur à ses deux frères par l'étendue de l'esprit, il eut leur ambition et leur courage. Le Balafré se survivait dans ses enfants; en les confiant au roi, il faisait aux Valois un legs qui devait faire lever sur eux des jours humiliants et douloureux.

XX.

La reine fit rendre au duc de Guise des honneurs funèbres dignes d'un roi ; des services furent célébrés à Notre-Dame et dans tous les édifices religieux de la capitale. Les églises étaient tendues de noir, les cloches sonnaient à toute volée, les prêtres étaient vêtus de leurs plus beaux habits funèbres, les confréries au grand complet étaient sur pied ; jamais deuil officiel ne fut plus solennel. Il faut le dire aussi à la gloire du défunt, jamais deuil ne fut plus populaire. Aux yeux des masses la mort du Balafré « était la perte de leur Hector, de leur Achille, de leur Annibal, de leur Macchabée, de leur Gédéon. » Aucun nom, dans l'antiquité profane et sacrée, ne leur paraissait trop grand ou trop saint pour le vainqueur de Metz, de Calais.

Pendant que le peuple pleurait le duc de Guise, Catherine s'occupait sérieusement de négocier la paix. Les protestants, qu'on avait crus anéantis après leur défaite à Dreux, avaient réorganisé leur armée avec l'argent d'Elisabeth. Lyon était en leur pouvoir; dans la Normandie Coligny avait eu de notables succès; Guise enfin, le seul général qu'on pût leur opposer, n'était plus. Tout donc lui imposait la nécessité de traiter. Elle pensa avec raison que les deux principaux chefs des deux partis qui étaient prisonniers faciliteraient les négocia-

tions. Elle communiqua ses projets à Condé et au connétable, qui les approuvèrent. Le premier se rendit à Orléans et le second auprès du roi, ayant chacun la mission de travailler de leur côté à la paix.

Le prince de Condé assembla trois ministres et soumit à leur examen les deux questions suivantes. La première : Serait-il bien de déclarer à la reine que les protestants, n'ayant pris les armes que pour assurer l'exécution de l'édit de janvier, ils ne les déposeront que sous la condition qu'il sera observé; la seconde : Dans le cas où elle refuserait, ne serait-il pas bon de lui demander de faire connaître quelles seraient ses propositions pour pacifier le royaume ?

Les ministres, remarquant que les tendances de Condé l'entraînaient vers la paix, lui démontrèrent énergiquement que ce serait trahir la cause de Dieu que de renoncer au bénéfice de l'édit de janvier. Condé ne les contredit pas et leur assura qu'il ferait selon leurs désirs; mais il les engagea à délibérer plus mûrement sur les deux questions qu'il leur avait soumises. Le lendemain il y eut une grande réunion de soixante-douze ministres qui, après une longue discussion, déclarèrent qu'ils demandaient la pleine exécution de l'édit de janvier, sans qu'il fût permis aux parlements de le modifier; la liberté pour les protestants de s'assembler pour tenir leurs consistoires et leurs synodes; la validité des baptêmes et des mariages célébrés par les ministres; ils demandaient de plus que leur religion ne fût plus taxée de nouveauté; qu'ils fussent rétablis dans leurs biens, emplois et honneurs; qu'on cassât tous les jugements et arrêts rendus contre eux; que les auteurs des massacres de Vassy et autres lieux fussent punis.

Les demandes des ministres étaient exagérées; ils ne songeaient pas qu'il s'agissait d'un traité de paix dont l'oubli du passé devait être le premier article. On voulait arriver à une pacification du royaume et on l'exposait à de nouveaux orages en réclamant la punition des auteurs des massacres ! Ce n'était ni sage, ni chrétien. Mais ce qui afflige chez eux, c'est qu'ils aient réclamé le secours du bras séculier pour punir les anabaptistes, les servetistes, les libertins, les athées. Une pareille demande confond et

nous montre, hélas! que l'homme se retrouve sous la robe d'un fanatique ministre protestant comme sous celle d'un inquisiteur. Il faut dire cependant à leur décharge qu'ils furent dominés à leur insu par l'esprit intolérant de leur époque. Ils voulaient se montrer bons protestants en persécutant les hérétiques, comme les catholiques se montraient zélés pour leur foi en travaillant sans relâche à leur propre extermination.

Dès que Condé connut la demande des ministres, il comprit que leurs exigences rendraient toute transaction impossible. Il ne les consulta plus et ne prit l'avis que de ses gentilshommes qui, lassés de la guerre, entrèrent pleinement dans les vues du prince, qui, au nom de tout le parti protestant, signa le 19 mars 1563, avec Catherine, un traité de paix qui prit le nom de traité d'Amboise.

« Tous seigneurs, est-il dit dans ce traité, gentilshommes, châtelains et hauts justiciers, pourront vivre en leur maison, en liberté de leur conscience et exercice de leur religion, avec leurs familles et sujets qui librement s'y voudront trouver; et les autres gentilshommes ayant fiefs aussi en leurs maisons, pour eux et leurs familles, tant seulement moyennant qu'ils ne soient demeurants aux villes, bourgs et villages d'autres seigneurs hauts justiciers, auquel cas ils ne pourront ès dits lieux faire aucun exercice de leur religion, sinon par exprès commandement de leurs dits hauts justiciers et non autrement.

» En chacun bailliage, ou sénéchaussée, le roi ordonnera à la requête des évangélistes, villes ou faubourgs ès quels l'exercice de la religion se fera de tous ceux du ressort qui y voudront aller, et néanmoins chacun pourra vivre en sa maison, sans pouvoir être recherché pour le fait de sa conscience.

» En toutes les villes où ladite religion est aujourd'hui purement exercée, outre celles qui seront particulièrement spécifiées des bailliages et sénéchaussées, le même exercice sera continué en un lieu ou deux dedans lesdites villes, tel qu'il sera advisé, sans qu'ils puissent prendre ni retenir aucun temple des gens d'Eglise, qui seront remis en la jouissance de leurs biens.

» Toutes villes seront remises en leur premier état et les étrangers hors du royaume.

» Chacun retournera et sera conservé en ses états, biens et honneurs, et tous jugements au contraire seront de nul effet et valeur. La ville et ressort de la prévôté de Paris sera et demeurera exempte de ladite religion. »

LIVRE XI.

I.

Pendant que ces choses se passaient, le pape avait pour légat à Paris un homme d'une grande habileté, le cardinal de Sainte-Croix. Ce prélat, témoin de toutes les intrigues de Catherine, en instruisait fidèlement le saint siège. Son mémoire révèle l'esprit d'hypocrisie que la reine apporta à la signature du traité.

« La reine, écrit-il au cardinal Borromée, se conduit d'une manière conforme à ce qu'elle dit, et selon ce qui est convenable; on pourra beaucoup mieux *châtier ces gens-là* quand ils seront *désarmés et dispersés*, outre qu'il est fort expédient de les décréditer auprès des Anglais et des Allemands.

» Sa Majesté n'a plus maintenant Navarre,[1] qui lui donnait des sujets de crainte, ni aucun autre personnage contre lequel elle porte sa haine si loin que de s'écarter de son but pour éviter qu'il ne devienne trop puissant; c'est pourquoi elle pacifiera toutes choses en peu d'heures quand il lui plaira; mais s'il arrive autrement, je ne vois pas qu'il y ait dans ce royaume des gens capables de bien le diriger.

» Le connétable est non-seulement décrépit, mais seul, et quand il serait aidé de quelques-uns contre le parti des ennemis, on voit que, jusqu'à présent, ils ont agi d'une telle manière qu'il y a sujet de craindre qu'ils en usent de même à l'avenir; c'est pourquoi il faudrait penser à ce qu'on doit faire avant que le mal devienne plus grand.

[1] Antoine de Bourbon, roi de Navarre.

Le sentiment de plusieurs, et même de tout le monde, *est que cet accord qu'on vient de faire ne saurait durer*, et que dans trois ou quatre mois nous serons en plus mauvais état qu'auparavant, attendu que s'étant fait beaucoup de saccagements et de meurtres, les intéressés ne voudront pas facilement les pardonner, ni en abolir la mémoire sans qu'on leur en fasse des réparations ; outre que deux religions dans un même royaume sont toujours la semence de quelque discorde et sédition, étant d'ailleurs très-évident que ceux de Paris, de Toulouse et de la plupart des autres villes du royaume prennent les choses d'un si mauvais côté qu'il ne semble pas que ce nouvel accommodement puisse avoir son effet.

» Le connétable fait voir que *la nécessité oblige la cour de signer cet accord* tel qu'il est, mais qu'on y remédiera dans la suite, et il ne parle qu'à demi-mot, de telle sorte qu'il semble avoir d'autres pensées qu'il ne veut pas expliquer. Lui ayant dit, moi-même, que ces conventions paraissaient n'avoir été faites que pour avoir le temps d'instruire le roi dans la nouvelle religion, en attendant qu'il soit hors de l'âge de minorité, il me répondit qu'il s'agissait en cela des biens et de la vie de tous les Français, et que par conséquent je devais croire qu'on n'avait pas cette pensée. C'est de quoi il m'assura fortement en me disant que j'écrivisse de sa part à Sa Sainteté; que je lui fisse entendre qu'on donnerait une bonne éducation au roi; que tout irait bien, parce qu'on *châtierait* un jour ceux qui avaient causé la ruine de ses Etats; que pour lui il ne pense uniquement et n'a désormais autre chose à faire qu'à servir Dieu et le pape en tout ce qu'il pourra. Il ne dit point cela dans la vue d'obtenir des charges ou des bénéfices, parce qu'il ne cherche pas ses intérêts propres, témoignant au contraire qu'il n'a point de plus grands remords de conscience que celui d'avoir demandé quelques faveurs à Sa Sainteté pour le cardinal de Châtillon, et qu'à l'avenir il veut faire paraître les bonnes intentions qu'il a pour la religion catholique. »[1]

[1] Mémoire secret, 29 mars 1563. Arch. curieuses, tom. VI, pages 36 et suivantes.

II.

Coligny ne fut présent ni aux délibérations ni à la signature du traité ; il était alors en Normandie occupé à y rétablir le culte réformé. « Monseigneur, dit-il au prince, vous avez avec un trait de plume ruiné plus d'églises que les troupes royales n'en auraient pu ruiner en dix ans. » Il lui rappela avec amertume que les gentilshommes n'avaient pas le droit de traiter. « La noblesse, ajouta-t-il, ne saurait nier qu'elle n'ait été devancée dans cette guerre par les habitants des bourgs et des villes et que les pauvres n'aient donné l'exemple aux riches. »

Ces reproches étaient fondés ; le traité ne favorisait que les nobles et laissait beaucoup de gens du peuple sans culte. L'amiral ne comprenait pas qu'on eût mis tant de précipitation à le signer, au moment où le parti protestant se trouvait moins affaibli que jamais, que deux des triumvirs étaient morts et que les avances faites par la cour étaient une preuve incontestable de l'affaiblissement de leurs ennemis. Les raisons de Coligny étaient données trop tard.

L'édit fut présenté aux parlements pour être enregistré; il rencontra partout une vive opposition ; ce ne fut qu'après plusieurs lettres de jussion que plusieurs obéirent. Catherine envoya François de Vieilleville et Gontaud de Biron dans les provinces avec la mission d'y faire comprendre aux deux partis que la cour en voulait la stricte exécution. La présence des deux envoyés ne calma pas les esprits ; ils purent à leur retour dire à la reine que ce sont moins les traités que les sympathies et les intérêts communs qui garantissent la paix.[1]

Damville, fils du vieux connétable, tenait pour non avenu l'édit d'Amboise et se rendait odieux aux protestants de Nîmes par les vexations journalières qu'il leur faisait subir. Ceux-ci se plaignirent; le gouverneur ne les écoutait pas et inventait chaque jour une tracasserie nouvelle. Les protestants avaient établi dans les villes dont ils étaient les maîtres une belle coutume observée

[1] De Thou, liv. XXXV.

par les juges qui ne devaient jamais commencer leurs séances sans prier. Damville la supprima : « Qui est-ce qui nous enseignera, lui dit un juge, la voix de la justice, et de qui recevrons-nous le secours nécessaire pour la rendre, si nous n'invoquons pas le nom de Dieu ?— Si vous et vos sectaires, répondit brutalement Damville, vous voulez vous assujettir à la coutume de prier, vous le pouvez ; mais le roi ne veut pas imposer ce fardeau à ceux qui ne s'embarrassent pas de vos coutumes. » Damville mettait ses actions en accord avec ses paroles ; la licence la plus effrénée régnait autour de lui ; on volait, on pillait comme en temps de guerre. Il fit pendre Morton, ministre d'Uzès. Les protestants portèrent leurs plaintes au pied du trône ; de Clausonne parla en leur nom ; cet homme de cœur flétrit la conduite du gouverneur devant son père le vieux connétable. Celui-ci le fit mettre en prison ; cette manière de procéder les intimida ; ils cessèrent de se plaindre et continuèrent à souffrir. Au moment où les Nîmois se plaignaient de Damville, le roi rendit une déclaration par laquelle il interpréta l'édit et déclara qu'il n'avait pas voulu comprendre dans les lieux où il était permis aux protestants de s'assembler publiquement ceux qui dépendaient autrefois du patrimoine de l'Eglise ou qui appartenaient aux bénéficiers.[1] La même déclaration portait atteinte à quelques autres articles du traité de paix et lui faisait subir de graves et nombreuses modifications. Les protestants furent profondément affligés d'être contraints à renvoyer en Suisse des ministres zélés que Calvin leur avait procurés. Le pieux Viret fut de ce nombre; les plaintes arrivèrent à Paris à Condé, l'imprudent auteur de cette funeste paix. Ce prince inconstant et léger s'était laissé séduire par les délices de la cour de Catherine ; la vertueuse Eléonore de Roye, son épouse, était morte de douleur en le voyant s'éloigner des voies austères du devoir. Après la mort de cette princesse, Catherine voulut faire épouser au prince la riche veuve

[1] Cette déclaration fut faite contre le cardinal Odet de Châtillon et Saint-Romain, archevêque d'Aix, qui faisaient tous leurs efforts pour établir la Réforme dans leurs diocèses. Voyez Drion, Hist. Chron , t. I, p. 106.

de Saint-André, qui s'était éprise de lui. Condé osa accepter de cette opulente héritière le château de Valery et il refusa sa main. Les Guises lui proposèrent Marie Stuart, leur nièce. Il épousa plus tard en secondes noces Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville.

III.

Une question d'argent et une question de personnes préoccupaient la cour : la première s'expliquait par la pénurie du trésor, la seconde par les lamentations des Guises qui demandaient justice de la mort de leur chef. Ces deux questions intéressaient le clergé, la première surtout. Le roi avait réclamé l'aliénation des biens de l'église jusqu'à concurrence de 100,000 écus d'or de rente; le clergé se plaignait, disant qu'il n'était pas permis de toucher aux biens de Dieu sans un ordre du pape. Le chancelier répondit flegmatiquement que le roi avait besoin d'argent et qu'il n'avait pas le moyen de s'en procurer autrement. Le clergé s'exécuta. Pour étouffer ses murmures on ratura quelques lignes encore de l'édit d'Amboise, ou plutôt on y ajouta que les huguenots seraient tenus d'observer les jours fériés, et que le culte réformé ne se célébrerait plus à l'avenir ni à la cour, ni dans les maisons du roi. Tout tendait donc à l'abolition de l'édit et justifiait les prévisions de Coligny. [1]

La question de personnes pouvait donner lieu à des querelles de nature à troubler la paix du royaume, ce que la reine voulait éviter, ne se sentant pas encore assez forte pour entrer en lutte ouverte avec le parti protestant. Les Guises cependant l'importunaient du bruit qu'ils faisaient en demandant bruyamment justice des assassins de leur chef. Condé prit hautement la défense de l'amiral et il demanda que l'affaire fût renvoyée à un tribunal notoirement impartial. L'attitude énergique du prince fit craindre une collision. Le roi défendit momentanément aux accusateurs et aux accusés d'en venir, eux et leurs serviteurs, à des voies de fait. L'ordre royal ne satisfit personne.

[1] Drion, Abr. chron., t. I, p. 106 et 107. Mémoires de Condé, t. IV, p. 349 et 352.

Le projet de chasser les Anglais du Havre vint faire une heureuse diversion aux querelles des partis ; Catherine en profita habilement pour lancer contre les Anglais les huguenots et les catholiques. Les premiers reçurent avec joie l'ordre d'assiéger la ville qu'ils avaient livrée aux étrangers; ils tenaient beaucoup à se montrer bons Français et à prouver à la cour que si elle demeurait fidèle à ses promesses, elle n'aurait pas de sujets plus fidèles qu'eux. Charles IX fit déclarer la guerre à Elisabeth selon les formes usitées. Sous les ordres du connétable, les troupes royales se dirigèrent gaiement vers le Havre, commandé par le comte de Warwick. Sommé de rendre la ville, le général anglais répondit qu'il le ferait quand on restituerait Calais à l'Angleterre. Quelques jours après tout était prêt pour commencer le siége qu'on dirigea suivant la science militaire peu avancée de cette époque.

Le comte de Warwick fut sommé une seconde fois de se rendre. Le connétable le menaça de passer toute la ville au fil de l'épée, s'il s'y refusait. Le comte répondit qu'il le remerciait de sa bonne volonté envers les Anglais, qu'il ne ferait rien sans les ordres de la reine, que tous ses soldats étaient résolus à se défendre jusqu'à la mort. Ce fut Hugues Paulet, l'un des officiers de l'armée anglaise, qui rapporta cette réponse au connétable. Dans ce moment, catholiques et protestants avaient oublié leur rancune personnelle devant l'ennemi commun.

Pressés par les Français, les Anglais opposèrent une défense opiniâtre; mais le commandant, jugeant une plus longue résistance inutile, capitula. Ses regrets furent très-vifs quand il vit toute une flotte venir à son secours. Il était trop tard; les assiégeants étaient maîtres d'une ville qui pouvait bien être, momentanément, un gage pour les Anglais, mais qui ne devait pas, plus que Calais, leur appartenir. Quand la Providence trace aux peuples leurs limites, il n'est pas au pouvoir des hommes de les changer.

Les huguenots étaient heureux et fiers de solder une dette envers la patrie, et ce fut au milieu de l'allégresse générale que Charles IX entra dans Rouen, où il fut déclaré majeur en présence du parlement de cette ville.

Les Français ont toujours aimé les discours. L'Hôpital ne laissa jamais passer une occasion solennelle sans en

faire. Dans sa bonne foi il croyait, comme certains parlementaires de nos jours, que le monde se gouverne par des paroles, et qu'il suffit d'indiquer la voie dans laquelle un peuple doit marcher pour qu'il n'en choisisse pas une autre. La vie du chancelier fut le rêve d'un homme de bien; l'expérience devait lui apprendre l'usage que la France ferait de tous ses discours, car il put en voir les lambeaux que le vent des factions fit voler à ses pieds, et y lire que lorsqu'un peuple ne sait pas se laisser gouverner par des lois, il faut qu'il le soit autrement. Le jour de la déclaration de la majorité de Charles IX, L'Hôpital fit parler le jeune monarque et parla lui-même; les protestants ne furent pas oubliés; ils purent entendre de la bouche du jeune roi et de celle de son ministre que l'édit d'Amboise ferait loi dans le royaume, et qu'il serait fidèlement observé ; mais ni Charles IX ni l'Hôpital ne dirent que depuis sa promulgation il avait été modifié au détriment des réformés.

Antoine de Saint-Anthos, premier président du parlement, prit la parole après le chancelier; il loua la sagesse politique du roi, et compara la reine mère à Mammée, mère d'Alexandre le Grand, à Hélène, mère du pieux Constantin, et à Blanche, mère du roi Louis IX. L'enthousiasme du premier président doit nous tenir en garde contre les harangues. C'est dans leurs actes, et non dans les discours officiels, qu'il faut chercher la véritable histoire des rois.

Catherine se démit de la régence en faveur de Charles IX, qui n'avait pas encore atteint sa quatorzième année. L'Hôpital tourna cette difficulté. « Le roi, dit-il, n'a pas encore quatorze ans accomplis; mais il est dans sa quatorzième année; il n'en est pas des rois comme des autres mineurs, et on ne compte pas les jours d'un moment à un autre moment. Pour le royaume, ainsi que pour les dignités, les charges et les emplois publics, les années commencées passent pour des années accomplies. De tous les dons que l'homme a reçus de Dieu, celui dont il abuse le plus c'est la parole. Comme la reine se disposait à prêter serment de fidélité à son fils, celui-ci descendit de son trône, se découvrit et vint la recevoir. Catherine, à genoux, embrassa son fils et lui dit : « Je vous remets,

sire, le gouvernement des affaires. » La France avait son roi, mais elle n'avait pas changé de maître.

Le parlement de Paris porta au pied du trône ses remontrances et motiva son refus d'enregistrer l'édit du parlement de Rouen, par les deux raisons suivantes : la première, on avait dérogé à la coutume en faisant vérifier l'édit par le parlement de Rouen, avant de le soumettre à celui de Paris. La seconde, on semblait introduire en France deux religions quand les lois fondamentales voulaient qu'il n'y en eût qu'une.

Le jeune monarque reçut le parlement à la tête duquel était le président de Thou ; il leur dit que tout ce qui s'était fait à Rouen l'avait été avec l'agrément de la reine sa mère et de ses ministres; il les invita à laisser au roi et à son conseil le soin des affaires de l'Etat, et à se défaire de cette vieille erreur dans laquelle ils avaient été élevés, de se regarder comme les tuteurs des rois, les défenseurs du royaume et les gardiens de Paris. « Si quelque chose dans nos ordonnances vous déplaît, leur dit-il, faites-le-moi connaître par vos députés; mais je veux aussi qu'aussitôt que je vous aurai déclaré ma dernière volonté, vous obéissiez sans retard. » Sur ce il congédia la députation. Le parlement se réunit et mit de nouveau l'affaire en délibération; les avis étant partagés, une nouvelle députation, ayant Pierre Seguin à sa tête, alla trouver le roi à Meulan pour lui faire connaître ce qui s'était passé.

Catherine de Médicis reçut la députation avec beaucoup de courtoisie, et, comme elle redoutait moins les robes rouges des conseillers du parlement que l'épée des huguenots, elle assembla, le 24 septembre, un conseil très-nombreux qui annula par un arrêt tout ce qu'avait fait le parlement, et lui intima l'ordre d'enregistrer de suite l'édit d'Amboise, sans y ajouter ni en retrancher un seul mot.

Les députés retournèrent à Paris et portèrent à leur compagnie l'arrêt du conseil assemblé par Catherine. La colère des conseillers fut grande, mais ils cédèrent et remontèrent *courageusement* sur leurs siéges pour faire ce que le roi voulait. Le chancelier aurait dû mieux soutenir les droits de la magistrature. Dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, il louvoya. « L'avenir, disait-il,

vaudra mieux que le présent. » L'optimisme de cet homme vénérable étonne et afflige ; mais la hardiesse de langage des parlementaires et la faiblesse qui la suit étonnent et affligent plus encore.

IV.

Les princes lorrains étaient trop remuants pour attendre en paix le jour où le roi leur permettrait de poursuivre les assassins et les complices de la mort de leur chef. Habitués à faire de la popularité et du bruit, ils ne pouvaient se résoudre à demeurer dans l'ombre. Antoinette de Bourbon, l'Hécube de la famille, sortit un jour de son manoir de Joinville, et Paris put voir dans ses rues une singulière procession, à la tête de laquelle marchait la vieille douairière. Après elle, venait Anne d'Est, veuve du duc assassiné, revêtue, comme sa belle-mère, d'une robe noire à queue traînante ; les quatre enfants du duc venaient ensuite, poussant des cris et des gémissements ; leurs oncles et leurs amis fermaient le cortége. La mise en scène n'était pas mal habile ; elle rappelait au bas peuple de Paris celui qu'il appelait le jour de ses funérailles son Hector, son Achille, son Machabée. Admis à l'audience du roi, ils tombèrent tous à ses pieds lui demandant justice ; Charles IX les invita à se relever et leur accorda l'objet de leur requête.

Odet de Châtillon était seul à la cour ; il obtint que la cause ne fût pas jugée au parlement, mais au grand conseil. Les Guises eurent pour eux six membres, les Châtillons en réunirent six autres. Les voix se balançant, la reine fit décider que le procès serait suspendu pendant trois ans. Elle ne satisfit personne. Les Guises et les Châtillons ne furent pas moins ennemis qu'auparavant ; les partis demeurèrent en présence, avec leurs haines et leurs ambitions. Quant au personnel de la cour, il sentait s'accroître de plus en plus son éloignement pour la Réforme qui lui devenait odieuse, à cause de son austérité. Amis des plaisirs faciles, les jeunes gentilshommes catholiques avaient appris avec autant de colère que de stupéfaction l'exécution de deux personnes notables, condamnées à mort pour cause d'adultère. C'étaient les ministres qui

avaient insisté et obtenu l'arrêt. Leur justice fut sans miséricorde ; ils frappèrent fort sans frapper juste, donnant ainsi des idées fausses de la Réforme en n'en présentant que le côté rigide. Quand on examine la situation respective des deux partis, on comprend cependant que le relâchement catholique ait produit le rigorisme calviniste Politiquement parlant, l'exécution d'Orléans fut une faute; et toutefois, si l'on juge les deux partis avec équité, on reconnaîtra qu'une réformation était nécessaire, et que, si elle ne fut pas tout ce qu'elle aurait pu être, ceux qui mirent la main à l'œuvre méritent les respects de la postérité : leur répulsion bien constatée pour la corruption des mœurs de leur époque devrait donc mettre à néant cette calomnie si souvent reproduite que les catholiques du seizième siècle abandonnèrent l'Eglise de Rome pour vivre au gré de leurs passions. Quel est celui de leurs plus acharnés détracteurs qui voudrait vivre sous leur régime à Genève placée sous le joug du code ecclésiastique de Calvin ?

V.

Depuis quelque temps Catherine désirait visiter les provinces ; elle voulait montrer son fils à ses sujets et voir et entendre par elle-même, afin de sonder les dispositions des esprits. Ce fut une pensée de haute politique. La cour partit de Fontainebleau le 13 mars 1564 et prit le chemin de la Bourgogne. Elle s'arrêta à Dijon ; là Jean Bégat, conseiller au parlement, fit au roi une harangue dans laquelle il soutint que le royaume ne devait pas avoir deux religions. On écouta Bégat, mais on ne lui promit rien.

Le refus du roi fut, en Bourgogne, l'origine de la formation de plusieurs confréries religieuses qui s'associèrent dans le but de déclarer une guerre à mort aux protestants. Là encore nous voyons poindre les premiers germes d'une ligue; ce que le pouvoir royal ne voudra pas faire, les catholiques zélés le feront sans lui.

Quelques mois après le roi étant à Roussillon, frontière de Savoie, fit, le 4 août 1564, un édit interprétatif de celui d'Amboise. Après avoir donné aux gentilshommes

la liberté d'exercer librement leur culte dans leur maison, il restreignit cette faculté à leurs vassaux seulement, les menaçant d'être taxés de rébellion s'ils recevaient à leur culte, comme par le passé, d'autres personnes. L'édit défendit également la tenue des synodes pour empêcher les protestants de se concerter; et, pour les appauvrir, il leur interdit, sous de fortes peines, de lever de l'argent. Le même édit ordonnait enfin aux ecclésiastiques qui avaient quitté leurs Eglises et s'étaient mariés avant ou après la paix, de quitter leurs épouses ou de rentrer dans leur premier état, et les femmes de quitter leurs maris; faute d'obtempérer à cet ordre, ils devaient les uns et les autres, dans le délai de deux mois, sortir du royaume. S'ils s'y refusaient, les hommes devaient être mis aux galères et les femmes en prison. [1]

Le bruit de toutes ces vexations parvint aux oreilles du prince de Condé qui était au château de Valery. Il se réveilla de son assoupissement, et, secouant ses honteux liens, se plaignit du manque de loyauté que la cour mettait dans l'exécution de ses promesses.

Catherine, craignant que pendant son absence de la capitale les protestants ne formassent quelque entreprise, dicta au roi une lettre dans laquelle le jeune monarque écrivait au prince que le désir de son cœur était de faire rendre justice à chacun de ses sujets, sans distinction de religion.

De Roussillon, le roi alla à Valence et de là à Avignon et à Marseille. Partout il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie; de Marseille il se dirigea vers Nîmes qui comptait un grand nombre de protestants qui profitèrent de la présence du jeune monarque pour lui exposer les injustices de l'administration de Damville. On ne les écouta pas.

VI.

Au milieu de tous ces conflits, une société qui devait devenir célèbre cherchait à prendre racine en France. Son fondateur, Ignace de Loyola, était né en 1491, d'une famille

[1] Drion, Abrégé chron. tom., I, p. 106.

noble, dans le château de Loyola en Biscaye; ses parents le vouèrent à l'état militaire et le firent entrer comme page au service de Ferdinand le Catholique. Il eut une jeunesse orageuse et dissipée comme celle des jeunes gentilshommes de la cour, parmi lesquels il se distingua par un courage à toute épreuve. Il commandait la citadelle de Pampelune quand les Français y mirent le siége; il déploya à la défendre l'ardeur d'un soldat et l'habileté d'un capitaine. Blessé à la jambe par l'éclat d'un obus, et luttant contre des forces supérieures, il obtint une capitulation honorable. Après la reddition de la place, il se fit transporter dans le château de son père pour y guérir de sa blessure et voler de là à de nouveaux combats.

Pendant sa convalescence, le jeune militaire lut, pour se distraire, la *Vie des Saints* et l'*Amadis des Gaules*. Ces deux livres enflammèrent son imagination, et il résolut de se consacrer au service de la Vierge, qui devint dès lors la dame de ses pensées. Le moment était favorable pour le jeter dans cette voie; l'Eglise était menacée par Luther; et quant à lui, il avait à expier les écarts d'une jeunesse folle et aventureuse. Une transformation subite et radicale s'opéra en lui; il fit solennellement ses adieux au monde, et pendant une nuit, plein d'une fiévreuse ardeur, il se jeta hors de son lit, se mit à genoux devant une image de la Vierge et lui jura d'être son chevalier.

Un biographe de Loyola, ami du merveilleux, Ribadeneira, rapporte qu'il se fit alors dans la maison un bruit étrange; la chambre trembla, les vitres volèrent en éclats, le diable en sortit et la Vierge lui apparut.

Quand Ignace fut guéri de sa blessure il quitta, malgré ses parents, la maison paternelle et ne songea qu'à courir les aventures. Monté sur une mule, il prit le chemin du célèbre sanctuaire de Montserrat. Il avait à peine fait quelques pas quand il rencontra sur sa route un Maure avec lequel il engagea une polémique. Ce dernier soutenait que la Vierge Marie avait mis au monde Jésus-Christ étant vierge, mais qu'après l'enfantement de celui que l'Ecriture appelle le premier-né de Marie, la fiancée de Joseph avait eu d'autres enfants;[1] Ignace devint furieux,

[1] Note XI.

voulut se jeter sur le Maure et le tuer. Il réprima ce premier mouvement de colère, et par humilité laissa à sa monture le soin de décider cette contestation; il lui lâcha la bride sur le cou. « Si au premier embranchement de route, se dit-il, elle prend le même chemin que le Maure, ce sera un signe du ciel, je tuerai le mécréant; sinon, je le laisserai aller en paix. » La mule, plus charitable dans son instinct que son maître dans ses résolutions, prit une route opposée à celle du Maure et épargna au chevalier de la Vierge un crime aussi odieux qu'inutile.

Arrivé au couvent de Montserrat, Ignace, la tête pleine des récits des romans de chevalerie, voulut avoir sa veillée des armes; il alla à la chapelle de la Vierge, suspendit son épée à l'autel, se revêtit d'une robe de gros drap, retenue par une ceinture grossière, à laquelle il suspendit une bouteille pleine d'eau. Au lieu d'une lance il prit un bâton; l'un de ses pieds était nu, l'autre dans un panier d'osier. C'est dans ce singulier accoutrement qu'il passa la nuit près de l'autel, et renouvela à la Vierge ses serments; il la pria avec ardeur de l'accepter pour son chevalier; quand le jour commença à paraître, il quitta le couvent et se rendit à Manrèze, où il logea à l'hôpital. Après quelques mois de séjour, le brillant cavalier de la cour d'Isabelle et de Ferdinand n'était plus reconnaissable; il avait laissé croître ses cheveux, sa barbe et ses ongles; ses vêtements étaient en lambeaux; il eût regardé la propreté comme une recherche de soi-même. Son mépris de toute bienséance, joint à sa fiévreuse ardeur pour tous les exercices corporels de la piété, le fit passer pour un saint aux yeux des habitants de Manrèze.

Les projets d'Ignace n'étaient pas encore nettement dessinés à ses yeux, seulement il voulait aller à Jérusalem pour visiter les lieux saints. Il s'embarqua à Barcelone. Après cinq jours de traversée, il arriva à Caïete, d'où il se rendit à Rome pour y demander à Adrien VI sa bénédiction. Le pontife ne se doutait pas que ce jeune mendiant espagnol, qui lui baisait dévotement les pieds, l'aiderait plus que les rois et les empereurs. Loyola quitta Rome, alla à Venise où il s'embarqua pour la Palestine. Après avoir visité Jérusalem et tous les lieux consacrés par de pieux et superstitieux souvenirs, il

revint à Barcelone. Quelques mois après il se mit à l'étude du latin et traduisit l'*Enchiridion militis christiani* d'Erasme. La théologie du sage de Rotterdam ne pouvait lui plaire. Il jeta dédaigneusement le livre de côté.

Après deux ans d'études, il pût entrer en philosophie au collége des Complutes. La manière dont il s'y présenta lui fut défavorable. Il était accompagné de quatre jeunes gens qui s'étaient attachés à lui, et ressemblaient plus à des aventuriers qu'à des écoliers. L'Inquisition se méfia de cet étrange étudiant et le fit jeter dans ses prisons. Ignace supporta sans se plaindre cette ingratitude de la part d'une Eglise dont il était un des membres les plus dévoués; son arrestation fit du bruit et attira sur lui l'attention publique. Après des informations minutieuses, le saint Office, ne voyant probablement en lui qu'une espèce de fou, lui rendit la liberté sous la condition expresse que, pendant quatre ans, il cesserait de dogmatiser ; il promit, mais ne tint pas parole. A peine sorti de prison, il alla à Salamanque où il fut emprisonné de nouveau, et il ne recouvra la liberté qu'après avoir promis de se taire. Trouvant sans doute que l'Espagne était ou trop ingrate ou trop ignorante, il alla à Paris où il arriva en février 1528. Fidèle au vœu de pauvreté qu'il avait fait, il trouva les établissements fermés devant son indigence; mais, devant sa volonté de fer, tout devait fléchir, car il était dans la nature de cet homme étrange de vaincre les obstacles avec une persévérance que rien ne pût lasser; il s'assit enfin sur les bancs de l'école. Cet écolier étonna d'abord : son ardeur à s'instruire, sa dévotion qu'il ne cacha jamais, son mépris du monde, tout faisait de lui un être à part; il exerça au milieu de ses condisciples cet empire que les hommes supérieurs exercent au nom de la foi ou du génie; les professeurs furent mécontents, l'Inquisition s'occupa une troisième fois de lui; il échappa encore de ses mains.

Pendant le cours de ses études philosophiques et théologiques, il se lia avec quelques jeunes gens dont plusieurs eurent plus tard un nom célèbre; tous subirent à un haut degré l'influence irrésistible de l'écolier espagnol et reconnurent en lui un maître quoiqu'il ne leur eût

pas imposé son autorité. Ces jeunes gens, au nombre de sept, Ignace compris, se réunirent dans la chapelle souterraine de la Vierge de l'église de Montmartre, le 15 août 1534, jour de l'Assomption, et après avoir reçu la communion de l'un d'eux qui était prêtre, ils se vouèrent à la Vierge et prirent la résolution de faire le pèlerinage de Jérusalem.

La célèbre société était formée, mais elle n'avait pas encore un nom.... Un songe, dit-on, le lui donna. « Ignace, raconte l'un de ses historiens, entra dans une église; comme il était en prière, il fut ravi au troisième ciel où il vit le Père Eternel et Jésus traînant sa croix et souffrant de cruelles douleurs; il entendit Dieu le Père le recommander, lui et ses compagnons, à son fils, avec promesse de l'assister à Rome : de là le nom de *Jésuites* ou *d'Enfants de Jésus* que Loyola donna aux membres de sa société. »

Après des difficultés sans nombre toutes heureusement surmontées, une bulle, donnée le 3 octobre 1540, approuva la société, mais fixa le nombre de ses membres à soixante. Ce n'était pas ce que demandait Ignace, qui rêvait pour elle l'empire du monde; cependant c'était un grand pas de fait; il en fit un second qui fut décisif : il obtint, le 14 mars 1543, un bref qui le nomma supérieur général de la société, qui put dès lors avoir un nombre illimité de membres... « Tout vient à bien à qui sait attendre. »

Ambitieux, non pour lui mais pour le corps dont il était le chef, Ignace voulut le faire grand à force d'obéissance et de renoncement; prévoyant qu'il aurait des luttes à soutenir s'il permettait à ses disciples d'accepter de hautes fonctions dans l'Eglise, il le leur défendit; c'eût été imprudent au début d'exciter la jalousie du clergé régulier.

Paul IV, qui vit fonctionner avec un ensemble admirable la société qui paraissait n'avoir d'autre but que l'affermissement de la papauté au dedans et son agrandissement au dehors, croyant surtout que sa seule ambition était un dévouement sans bornes au saint-siége, lui accorda, quelque temps avant sa mort, d'autres priviléges. Ignace vit ainsi grandir sa société, et quand pour lui

arriva l'heure du départ de cette terre, il put avec satisfaction jeter un regard en arrière et reconnaître qu'il n'avait pas travaillé en vain.

Aux hommes forts, on ne peut opposer que des hommes forts. Pour contrebalancer Luther, Rome avait besoin d'un homme, il le trouva dans Loyola; c'est lui qui a eu la gloire de raffermir la papauté sur ses bases. Le jésuite est le lierre qui, de ses mille bras enlacés dans ses imposantes ruines, les tient debout et fait croire encore à leur éternité. Créé par Loyola et perfectionné par Lainez, le jésuite est la sentinelle qui veille jour et nuit sur Rome. Son supérieur[1] lui fait faire des choses étranges et merveilleuses; il jette Xavier au fond des déserts des Indes, retient Bourdaloue dans sa chaire, et place le père Lachaise dans son confessionnal, où Louis le Grand vient avec la Montespan décharger sa conscience et livrer les secrets de l'Etat.

La perfection du jésuite n'est ni dans la science ni dans la piété, elle est tout entière dans l'obéissance. Ame, esprit, corps, conscience, tout ce qui fait la vie de l'homme et le constitue homme, ne lui appartient pas; c'est la propriété d'un autre; soldat, il reçoit l'ordre et l'exécute sans le commenter. On lui dit: « Va te faire tuer sur cette redoute; » il y va; il accomplit ainsi des choses prodigieuses, étonnantes qui forcent l'admiration; il porte ses pas dans des régions inconnues et il y meurt obscurément, loin de la mère patrie, sans pousser une plainte; il a accompli sa tâche, il a obéi, cela lui suffit; il n'y a pas de péril qui l'étonne. Faut-il passer par les grandes flammes; il y passe. Faut-il traverser les grandes eaux; il les traverse. Dangers, périls, tempêtes, froid, chaleur, épidémies, rien ne l'arrête. Quand tout le monde abandonne un pestiféré, il demeure près de lui, l'aide à mourir et meurt avec lui. Il ne connaît pas la jalousie personnelle, parce qu'il n'a que celle du corps auquel il appartient. Aux pieds du chef qui le représente, il dépose tout. Aurait-il le génie de Newton ou l'éloquence de Bossuet, il ne réclame ni un observatoire ni une chaire; si on le lui ordonne, il passera sa vie à faire réciter à des enfants des déclinai-

[1] Il porte le nom de général.

sons et des conjugaisons, et pendant que ceux qui auront sa science et son génie auront un nom, il mourra dans son obscurité et ne se plaindra pas.

Il y a d'admirables côtés dans l'œuvre de Loyola ; il fallait que ce fût un vigoureux génie que celui qui eut l'idée d'enchaîner la pensée, cet élément plus capricieux que les flots de la mer; il le tenta et le fit; ce fut une œuvre cruelle. Il ne respecta pas dans l'homme ce qui le rapproche le plus de Dieu, la liberté ; il la mutila impitoyablement. « Que l'homme soit, dit-il, entre les mains de son supérieur, comme un bâton entre celles du voyageur ; » et pendant que Luther veut le faire grand en rompant ses chaînes, Loyola croit le grandir en apportant la mort là où le réformateur apportait la vie. En présence de cette mutilation de l'homme, ce chef-d'œuvre de la création, on est saisi d'une douloureuse surprise; mais on ne peut refuser son admiration à celui qui osa fonder son œuvre sur l'anéantissement complet du *moi* en donnant pour pensée à plusieurs la pensée d'un *seul*. Mais cet homme vu de près, travaillant sans relâche à son œuvre, nous apparaît comme un ange de ténèbres. Pour lui tout moyen pour atteindre un but est bon ; devant la nécessité, il n'y a pas de morale; les principes les moins contestés, ceux-là mêmes qui sont acceptés par la philosophie la plus vulgaire, se dissolvent dans son creuset. Ce qui est mal devient bien, ce qui est bien devient mal; si l'intérêt de sa cause l'exige, il pose une couronne de martyr sur la tête de Jacques Clément, et bénit le couteau de Ravaillac; il chante des *Te Deum* en l'honneur de la Saint-Barthélemy, et tend ses églises de noir parce que Fawkes n'a pas allumé ses poudres et fait sauter le parlement anglais ; et cet homme fait tout cela sans que du fond de sa conscience s'élève une voix accusatrice. Loin de là, il croit avoir mérité de Dieu et de l'Eglise ; tel est le jésuite, mélange étrange de bien et de mal; mais où le mal domine, parce qu'on ne viole pas impunément les lois éternelles de la morale.

VII.

De tous les pays de la catholicité, la France était sans contredit celui où les nouveaux pères se croyaient le plus

utiles. La Réforme y gagnait chaque jour du terrain, et il était facile de prévoir que si le royaume de saint Louis se détachait de Rome, la papauté, déjà cruellement blessée, le serait à mort; ils s'implantèrent en France, mais d'une manière si humble qu'ils ne firent d'abord ombrage à personne; ils n'y parurent que comme de simples régents du collége de Clermont à Paris, que Guillaume du Prat, évêque de Clermont, fils du cardinal du Prat, leur donna.

Lors du colloque de Poissy les évêques s'occupèrent de la société et arrêtèrent, après de longs débats, qu'elle serait reçue et acceptée, mais sous un autre nom que le sien; qu'elle dépendrait de l'ordinaire et n'empiéterait en aucune manière sur les fonctions du clergé régulier. Les jésuites, qui savaient se faire tout à tous, dévorèrent en silence cette humiliation, compensée cependant par le droit de cité qui leur était accordé. Ils ouvrirent modestement le collége de Clermont. Beaucoup plus instruits que ne l'étaient généralement les ordres mendiants, ils choisirent pour régents de classe des hommes qui élevèrent leur collége au plus haut degré de prospérité. Parmi leurs professeurs ils comptaient le portugais Maldonat, qui se rendait déjà célèbre comme théologien et philosophe. La Sorbonne se plaignit une seconde fois de la liberté qu'on accordait à la société de Loyola. Le parlement fut saisi de l'affaire. Avant l'ouverture des débats, la faculté de théologie consulta Charles Dumoulin. Ce célèbre jurisconsulte publia un mémoire dans lequel, avec une logique puissante, il montra que les jésuites, en s'établissant comme société, étaient en contravention avec les décrets des anciens conciles; que cet ordre ne semblait être institué que pour tendre des piéges aux mourants et s'emparer de leurs biens; qu'en ouvrant un nouveau collége au milieu de l'université ils avaient commis un acte monstrueux et séditieux. « Ces nouveaux maîtres, disait-il, sont inutiles; ils apportent en France de nouvelles superstitions, ils fascinent les yeux du peuple et ne sont que des brandons de trouble et de discorde. »

La réputation de Dumoulin donna à son mémoire un grand retentissement. Les jésuites se préparèrent

à braver l'orage; ils avaient contre eux la Faculté, mais ils sentaient derrière eux la puissante main du cardinal de Lorraine. Ils choisirent pour leur défenseur Versoris, jurisconsulte renommé, dévoué à la maison des Guises. Dans un plaidoyer éloquent l'avocat se servit habilement des conquêtes que faisait le luthéranisme pour montrer combien l'ordre nouveau pouvait être utile au catholicisme attaqué ; il parla de la sainteté d'Ignace, du dévouement de ses disciples, et conclut, au nom de la religion, à la pleine et entière liberté d'un ordre institué par le souverain pontife, en vue des services qu'il pouvait rendre à la religion menacée.

Etienne Pasquier, avocat non moins célèbre que Versoris, plaida pour la Sorbonne. « Sous le prétexte d'enseigner gratuitement la jeunesse, cette société, dit Pasquier, cause une infinité de maux; elle ruine les familles par des testaments qu'elle fait faire en sa faveur; elle séduit la jeunesse par des apparences de piété et la corrompt ensuite par de vaines superstitions; elle fascine l'esprit des enfants et jette ainsi, au grand danger du royaume, des semences de trouble et de discorde.» L'avocat fit ressortir aux yeux de la cour que ces moines n'avaient qu'une patrie, Rome, qu'un chef, le roi catholique; et que tout en se présentant comme le défenseur du catholicisme, Ignace de Loyola n'était pas moins dangereux que Luther. « Le jour, ajouta-t-il, où un pape de mauvaise humeur tournera ses armes contre la France, le royaume trouvera en eux des ennemis. Vous-mêmes, messieurs, s'écria-t-il en s'adressant individuellement aux membres de la cour, qui tolérez les jésuites, vous vous reprocherez un jour, mais trop tard, d'avoir été crédules, lorsque vous verrez les suites funestes de votre tolérance et le renversement de l'ordre et de la tranquillité publique, non-seulement dans ce royaume, mais dans tout le monde chrétien, par la ruse, les supercheries, la superstition, la dissimulation, les feintes, les prestiges et les détestables artifices de cette détestable société. » A peine nés, les jésuites étaient déjà connus. En lisant le plaidoyer de Pasquier, on dirait qu'il pressentait la ligue, le poignard de Ravaillac, la conspiration des poudres et la morale relâchée, si spirituellement flétrie par les *Provinciales*.

Versoris répliqua vigoureusement à Pasquier. Baptiste du Menil, avocat-général du roi, prit la parole. Dans un discours savamment motivé, ce magistrat conclut contre les jésuites et demanda leur expulsion. Le parlement, soit qu'il fût sous des influences qui dominaient sa volonté, soit qu'il ne crût pas la nouvelle société aussi dangereuse que le disait Pasquier, soit enfin qu'il ne vît en elle qu'une machine de guerre contre les protestants, conclut à un examen plus ample de l'affaire, et par son arrêt du 5 avril accorda provisoirement aux jésuites la permission d'ouvrir un collége pour enseigner la jeunesse.

Les nouveaux pères n'obtinrent pas tout ce qu'ils voulaient; mais s'étant vus sur le point d'être chassés, ils se réfugièrent, comme en une citadelle, dans le collége qu'on leur permettait d'ouvrir. Ne pouvant en avoir plusieurs, ils agrandirent celui-là, et ne tardèrent pas à devenir puissants. Nous retrouverons leur main dans tout le cours de cette histoire.[1]

VIII.

La reine, en entreprenant son voyage, avait donné, nous l'avons déjà dit, pour prétexte le désir de voir sa fille Elisabeth, tandis que son but était de voir son gendre, qui la croyait à demi huguenote. Elle voulait le détromper et lui faire comprendre que le meilleur moyen d'exterminer les protestants était, non de fondre sur eux à main armée, mais de temporiser. Le roi catholique ne parut pas au rendez-vous; il s'y fit représenter par le duc d'Albe, son favori intime, l'homme qui par ses instincts et son dévouement sans bornes entrait le mieux dans la pensée de son maître et se trouvait seul capable de lutter de finesse et d'habileté avec Catherine.[2] Le 14 juin 1565 l'entrevue eut lieu sur la Bidassoa. Jamais on n'avait vu, sur les bords de cette petite rivière, qui sert de limite à la France et à l'Espagne, une foule si nombreuse de gentilshommes si richement équipés, et de plus belles dames

[1] De Thou, liv. XXXVII. Bayl., Dict. histor.
[2] Granvelle, liv. IX, page 252

plus élégamment vêtues. La cour de France se montra brillante et fastueuse; rien n'avait été épargné pour que la mise en scène fût irréprochable. Cependant tous ces courtisans couverts de dentelles, de drap d'or et de soie, étaient obérés. Catherine elle-même en était aux expédients, empruntant de toute main et ne rendant jamais ou rarement; c'était tout un peuple vaniteux qui voulait montrer à la gravité espagnole la magnificence française en cachant sa misère sous des fleurs.

Marguerite de Valois, fille de Catherine, bien jeune encore, mais enfant précoce, nous raconte dans ses Mémoires ses souvenirs de l'entrevue de Bayonne. « J'y demeurai (à Paris), dit-elle, jusqu'au commencement du grand voyage, que la reine ma mère me fit revenir à la cour pour ne bouger plus d'auprès d'elle; duquel, toutefois, je ne parlerai point, étant lors si jeune que je n'en ai pu conserver la souvenance qu'en gros, les particularités s'étant évanouies de ma mémoire comme un songe. Je laisse à en discourir à ceux qui étant en âge plus mûr, comme vous, se peuvent souvenir des magnificences qui furent faites partout, même à Bar-le-Duc, au baptême de mon neveu le prince de Lorraine, à Lyon à la venue de M. et madame de Savoie, à Bayonne à l'entrevue de la reine d'Espagne, ma sœur, de la reine, ma mère, et du roi Charles, mon frère, là où je m'assure que vous n'oublierez de représenter la reine, ma mère, en l'île, avec le ballet et la forme de la salle qu'il semblait que la nature eût appropriée à cet effet, ayant cerné dans le milieu de l'île un grand pré ovale de bois de haute futaie, où la reine, ma mère, disposa tout à l'entour de grandes niches et dans chacune une table ronde à douze personnes : la table de Leurs Majestés seulement s'élevait au bout de la salle sur un haut dais de quatre degrés de gazons, toutes ces tables, servies par troupes de diverses bergères habillées de toiles d'or et de satin diversement, selon les habits divers de toutes les provinces de France. Lesquelles bergères, à la descente des magnifiques bateaux (sur lesquels, venant de Bayonne à cette île, l'on fut toujours accompagné de la musique de plusieurs dieux marins chantant et récitant des vers autour du bateau de Leurs Majestés), s'était trouvé chaque troupe en un pré à part aux deux

côtés d'une grande allée de pelouse dressée pour aller à la susdite salle, chaque troupe dansant à la façon de son pays; les Poitevines avec la cornemuse, les Provençales la volte avec les timbales, les Bourguignonnes et Champenoises avec le petit hautbois, le dessus de violon et tambours du village; les Bretonnes dansant les passepieds et branlegais; et ainsi toutes les autres provinces. Après le service desquelles, et le festin fini, l'on vit, avec une grande troupe de satyres réunis, entrer ce grand rocher lumineux; mais, plus éclairé des beautés et pierreries des nymphes qui se faisaient dessus leur entrée que des artificielles lumières, lesquelles descendantes vinrent danser ce beau ballet, duquel la fortune envieuse, ne pouvant supporter la gloire, fait orager une si étrange pluie et tempête, que la confusion de la retraite qu'il fallait faire la nuit par bateaux apporta, le lendemain, autant de bons contes pour rire que ce magnifique appareil de festin avait apporté de contentement, et en toutes les superbes entrées qui leur furent faites aux villes principales de ce royaume, duquel ils visitèrent toutes les provinces. »

IX

Ce fut au milieu des fêtes et de l'animation des plaisirs que Catherine et le duc d'Albe s'abouchèrent pour se concerter sur les moyens de détruire le protestantisme en France. En parfait accord sur le but, ils différèrent sur l'emploi des moyens. Le duc voulait frapper de suite un grand coup, Catherine pensait au contraire qu'il fallait temporiser. Les moyens énergiques et violents n'allaient pas à sa nature tortueuse. Le mot de l'ambassadeur de Philippe l'effrayait. [1] « Les choses ne sont pas encore mûres, » disait-elle, et d'Albe se prenait à mépriser une femme, qui, ayant le pouvoir en main, n'osait pas; et cependant il ne put assez admirer son habileté à se défendre. Catherine détournait l'entretien du terrain brûlant sur lequel il la ramenait sans cesse, et demeurait froide à l'endroit de ses propositions. L'habile négociateur lui parla du

[1] Mieux vaut une tête de saumon que 10,000 têtes de grenouilles.

concile de Trente et de la nécessité de le recevoir en France; elle ne s'y opposa pas, tout en lui signalant les grandes difficultés que ce projet rencontrerait. Elle ne voulut pas cependant laisser partir le confident de son gendre sans promesses; elle lui assura qu'elle méditait la ruine du parti réformé, et que le mode d'exécution était la seule difficulté qui les désunissait. On se sépara sans avoir rien conclu. L'Espagne recueillit cependant quelques fruits de cette entrevue; elle attira dans son parti plusieurs personnages importants de la cour de France, et Philippe II devint de plus en plus l'homme du parti catholique qui devait plus tard faire la Saint-Barthélemy et former la ligue.

On se demande naturellement pourquoi la reine fut en désaccord avec son gendre, tout en tendant au même but que lui. Ses hésitations d'abord, son refus ensuite, s'expliquent autant par sa nature timide que par son ambition ; elle n'aimait la guerre que dans la mesure de ses intérêts; elle voulait surtout être reine dans son royaume et ne se souciait pas de la protection de son gendre qui, après l'avoir aidée, n'oublierait pas de lui faire solder chèrement ses services. « Elle a promis, écrivait Granvelle, de Besançon (20 août 1565), de faire merveille. » Le cardinal ajoutait : « elle évitera tout ce qui pourra amener la reprise des hostilités, et en définitive elle ne fera rien de bon. »[1] Les deux négociateurs de Bayonne, tout en se donnant les marques de la plus cordiale affection, se défièrent l'un de l'autre : ce n'était pas sans raison, car jamais cette maxime cynique d'un diplomate, *la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée*, ne fut plus habilement mise en pratique. On se prend à mépriser les hommes en les voyant ainsi s'avilir.

Quand les négociations furent terminées et que la cour eut achevé de se ruiner en déployant un luxe scandaleux, elle quitta Bayonne et s'achemina vers Nérac, où Jeanne d'Albret résidait. Cette princesse, qui avait passé quelques jours à Bayonne avec son jeune fils, eût décliné, si elle l'eût osé, l'honneur que le roi et sa mère lui faisaient en la visitant. Elle redoutait, et non sans raison

[1] Granvelle, tome IX.

pour son entourage, le contact de tous ces gentilshommes et de toutes ces femmes dont la frivolité contrastait avec la tenue sévère de sa cour. Elle souffrit ce qu'elle ne put éviter. En partant de cette ville, accompagné de Jeanne d'Albret et de ses enfants, Charles IX se dirigea lentement vers la Loire. Sur sa route, ses yeux n'étaient frappés que des ruines que la dernière guerre civile avait faites dans son royaume. Le jeune roi les montrait à Jeanne ; sa physionomie prenait, quand il lui parlait, une expression farouche,et il ne cachait pas la haine que lui inspiraient les huguenots. Le célèbre voyage était sur le point de se terminer; la cour se rendit à Tours, de là à Blois d'où elle se dirigea vers Moulins, où nous la retrouverons au commencement du mois de janvier 1566. Pendant ce voyage, qui dura près de deux années, un événement la remplit de joie. Calvin mourut.

X.

Après sa victoire sur les libertins, Calvin vit germer et croître dans Genève la semence qu'il avait jetée au milieu des orages et des passions des partis ; les hommes corrompus étaient contraints de se conduire extérieurement d'une manière honorable, et ceux qui savaient apprécier le noble but que le réformateur poursuivait avec tant de désintéressement, appréciaient aussi le bonheur de vivre dans une ville d'où la licence et l'impiété étaient bannies. Constamment sur la brèche, le réformateur veillait sur toutes les Eglises réformées de France dont il était le souffle et le guide; ses lettres consolaient et fortifiaient les martyrs, censuraient les tièdes, redressaient ceux qui s'écartaient du droit chemin ; ses écrits répandus partout réveillaient le goût des études sérieuses, et sous ses yeux se formait une jeunesse active et studieuse, pour le développement intellectuel de laquelle il fonda un collége et une académie. Ennemi de l'ignorance, il la combattit en propageant partout l'instruction, qu'il ne sépara jamais de la piété; il savait que c'est dans le

cœur que sont les sources de la vie. Les réfugiés[1] aidèrent puissamment à faire de Genève *la ville morale, la cité sainte ;* ce furent eux qui par leur nombre et l'austérité de leur vie devinrent ses véritables citoyens et formèrent ce foyer de lumières qui pendant près de deux siècles éclaira le monde.

Homme de dévouement, le réformateur inspirait le dévouement ; les jeunes gens qu'il préparait au ministère évangélique étaient des soldats soumis; au premier signe du maître, ils quittaient Genève et allaient sur tous les points de la France annoncer la Parole de salut ; rien ne les arrêtait ; gagner une âme à Christ, en la délivrant des superstitions romaines, leur paraissait une conquête plus précieuse que celle d'un monde ; à leurs yeux la couronne des rois pâlissait devant celle des martyrs. Ils partaient, mais tous ne revenaient pas. Dans ces temps les hommes duraient peu; un fanatisme sans pitié les dévorait sur la terre de France, comme les épidémies dévorent de nos jours les missionnaires sous le ciel brûlant de la Sénégambie. Mais ces hommes de cœur et de dévouement ne travaillaient pas en vain dans ces temps malheureux. Leurs prédications, la sainteté de leur vie, leur courage, impressionnaient vivement les âmes honnêtes et droites qui étaient révoltées du spectacle honteux qu'elles avaient

[1] Les réfugiés italiens, qui appartenaient pour la plupart à de grandes et nobles familles, ne trouvèrent pas même sur la terre étrangère la sûreté qu'ils y étaient venus chercher. Le sénat de Lucques obtint de Charles-Quint *qu'ils fussent mis hors la loi*, mit leur tête à prix et stipendia des bandes de brigands et de bandits qui s'attachèrent à la poursuite des fugitifs. Quelques-uns de ces scélérats gagnèrent à Lyon, avec *les trois cents écus d'or* promis pour chaque tête, le titre de *serviteur de Dieu*. Le pape Pie IV approuva la résolution du sénat de Lucques. « On ne pourra faire à notre jugement, lui écrivit-il, une chose *plus sainte* pour la défense de l'honneur de Dieu. » Et il les encouragea à faire exécuter leur édit ! ! !

Charles IX et Catherine de Médicis comprirent ce qu'un pape ne comprenait pas : que la tête d'un proscrit sur la terre étrangère est sacrée. Ils écrivirent au sénat de Lucques une lettre dans laquelle ils firent entendre des blâmes et des menaces. — Charles Eynard, Lucques et les Burlamachi. — Gaberel, Hist. de Genève, p. 381 et 382 et pièces justificatives, p. 168 et 169.

sous les yeux; elles quittaient les persécuteurs et se mettaient hardiment du côté des opprimés.

La mission genevoise inquiétait la cour ; Charles IX envoya à Genève un héraut porteur d'une lettre où il se plaignait des troubles excités dans son royaume par les ministres de cette ville. « Ce sont eux, disait le roi, qui, abusant du nom, du titre et de la pureté de la religion dont ils disent faire profession, ne se contentent pas seulement d'aller de maison en maison semer des opinions diverses, ils poussent encore notre peuple à la sédition et à la révolte. [1] Le monarque menaçait Genève si elle ne donnait pas satisfaction à ses plaintes.

La lettre du roi fut lue en plein conseil, devant Calvin qui repoussa avec énergie les accusations dirigées contre les ministres, et assura qu'ils étaient prêts à se défendre. Raffermi par le langage du réformateur, le conseil écrivit une lettre ferme et respectueuse à Charles IX qui ne donna pas suite à ses menaces.

L'existence de Genève au milieu des luttes du seizième siècle est inexplicable, si on ne s'arrête qu'aux causes secondes ; on ne peut comprendre comment une ville sans ressources militaires, placée entre deux pays ennemis, la France et la Savoie, pouvant à toute heure succomber sous les coups de la ruse ou de la force, demeure debout quand elle est la ville d'où Calvin envoie des missionnaires aux catholiques pour les détacher de Rome, des conseils et des exhortations aux protestants pour les diriger et les fortifier, des livres qui de Bâle et de Lyon se répandent partout, appelant partout les populations à secouer le joug de Rome. Quand on réfléchit qu'il suffisait d'une alliance entre la France et la Savoie pour l'anéantir, on ne peut trop admirer la bonté de Dieu qui veilla en tendre père sur la *ville de refuge*. La protection qu'il lui accorda ne fut-elle pas visible? Défendue par des armées, elle eût été gardée par des hommes; privée d'armée, Dieu seul pouvait être son défenseur; pour l'amour d'elle il aveugla les Valois. Ils voulurent anéantir la Réforme

[1] La lettre de Charles IX se trouve aux archives de Genève, portefeuille des pièces historiques, dossier n° 1714.

en France et ne tentèrent pas une seule fois sérieusement de l'attaquer à Genève dans son foyer !

La vie religieuse de Genève, au seizième siècle et dans celui qui le suivit, répond à toutes les calomnies des historiens ultramontains contre le protestantisme; c'est pour lui une belle et grande page d'apologétique que le spectacle que présente cette ville ; spectacle ennuyeux, sans doute, pour les hommes amis des plaisirs qui concentrent la vie dans les quelques jours dont elle se compose, mais admirable aux yeux de ceux qui la regardent comme un apprentissage pour l'éternité. Quelle différence entre Paris et Genève ! Ici la simplicité, là une folle élégance ; ici la dissipation, là l'austérité d'une sainte vie ; ici la prodigalité qui ruine les Etats, là la sage économie qui consolide les républiques; ici la servitude qui provient des excès, là la liberté qui naît de la soumission aux lois. Tout cela était l'ouvrage de Calvin. Le Lycurgue chrétien avait fondé la Sparte chrétienne ; c'est son grand titre de gloire. Les hommes corrompus, ces libertins de tous les pays, pourront le lui contester ; mais Genève, debout, proclame cette vérité, trop méconnue de quelques-uns de nos publicistes, qu'un peuple religieux saura toujours être libre, tandis qu'un peuple superstitieux et incrédule ne le sera jamais. Lorsque Calvin violentait les Genevois, il savait que la liberté, ce noble couronnement des souffrances des peuples, était la conséquence naturelle de la moralité de la vie et de la soumission aux lois.

XI.

En 1558, après son retour de Francfort, où il avait été appelé pour régler un différend qui s'était élevé dans l'Eglise française que les persécutions y avaient formée, il fut atteint d'une fièvre tierce, qui altéra sa santé et l'empêcha de lire et de prêcher; ce fut pour lui une rude épreuve; mais son esprit, doué d'une merveilleuse activité, surmonta ses douleurs physiques et il mit la dernière main à son *Institution chrétienne*, ce grand travail de sa vie. Dès lors sa santé, naturellement chancelante, ne fit que décliner ; assailli de plusieurs maladies à la fois, sa vie se traînait dans les souffrances ; parfois il ployait

sous le fardeau, et, dans son angoisse il s'écriait : « Seigneur, jusques à quand? » Au milieu de ses cruelles douleurs, il traduisit du latin en français son *Harmonie sur Moïse*, revit sa traduction de la Genèse, et se livra à d'autres travaux qui étonneraient chez un homme plein de santé; ses amis le suppliaient de prendre du repos : « Mes travaux, leur disait-il, ne sont rien, et mon seul désir est que Dieu me trouve veillant et travaillant jusqu'à ma dernière heure. » Pressentant sa fin prochaine, il voulut faire son testament; il le dicta lui-même. Nous le transcrivons textuellement dans une note. Les paroles des mourants ont quelque chose de sacré qui impressionne vivement, surtout quand celui qui parle le fait en face de la tombe et sur les bords de l'éternité.[1]

Cet acte de dernière volonté fut accompli; la respiration du malade devint plus difficile; il fit néanmoins prier les syndics et le petit conseil de venir le voir. Quand ils furent arrivés, Calvin se recueillit, puis, d'une voix faible mais bien accentuée, il les remercia de l'honneur qu'ils lui avaient fait de venir le voir ; il protesta qu'il avait tâché de prêcher purement la Parole de Dieu, et les exhorta à vivre justement et saintement et à être fidèles à l'Evangile. En l'entendant, les assistants fondirent en larmes et quittèrent, pour ne plus le revoir, cet homme qui, au prix de son repos, avait fondé à Genève le règne des mœurs d'où devait jaillir, comme conséquence naturelle, le règne de la liberté.

Le 20 avril, tous les pasteurs de la ville et de la campagne s'assemblèrent dans sa chambre; il les exhorta à persévérer dans la foi, à veiller sur eux-mêmes et sur leur troupeau. « Si vous le faites, leur dit-il, Dieu vous protégera contre tous vos ennemis; vivez dans l'amour, ce sera votre force. » Il leur raconta ensuite comment Dieu l'avait appelé à Genève, les combats qu'il y avait soutenus, les délivrances dont il avait été l'objet, et pour les engager à ne pas perdre courage, il leur dit par deux ou trois fois combien il était naturellement timide et craintif et combien, malgré cela, la main du Tout-Puissant l'avait aidé ; il leur demanda de lui pardonner si, pendant sa maladie,

[1] Note XII.

il avait quelquefois montré de l'impatience, puis il leur tendit sa main qu'ils baisèrent et mouillèrent de leurs larmes. En rappelant cette scène, Théodore de Bèze dit : « Je ne saurais me la rappeler sans une extrême tristesse. »

Plein d'affection pour tous ses frères dans le ministère, Calvin avait réservé dans son cœur une place à part pour Farel. L'éloignement qui relâche quelquefois les liens de l'amitié n'avait fait que les fortifier chez le réformateur. Quand il apprit que le pasteur de Neuchâtel se disposait à venir le voir, il renonça à la joie de serrer une dernière fois la main au vieux compagnon de ses travaux; il ne pensa qu'à la fatigue que le vieillard éprouverait : « Je te souhaite, cher frère, lui fit-il écrire, une bonne santé; et, puisque Dieu veut que tu demeures en ce monde après moi, souviens-toi toujours de notre union, qui a produit tant de bien à l'Eglise et dont nous recueillerons le fruit dans le ciel. J'ai peine à respirer et je suis sur le point de rendre le dernier soupir, trop heureux de vivre et de mourir en Jésus-Christ, qui est un guide à ses enfants dans la vie et à la mort. Je te dis le dernier adieu et à tous nos frères. »

Farel ne consultant que son cœur, partit de Neuchâtel à pied et vint serrer une dernière fois la main de son frère d'armes.

L'entrevue des deux amis fut touchante. Dans ce moment solennel ils durent se rappeler les jours si courts et si pleins de leur vie agitée, leurs luttes, leurs combats, leurs angoisses, les calomnies de leurs adversaires, les défaillances de leurs disciples, et cependant leur conscience leur rendait un bon témoignage; ils avaient l'un et l'autre accompli leur tâche et fait valoir les talents que leur maître leur avait confiés... Ils n'avaient pas été oisifs, et comme tant de chrétiens, hélas ! à la fin de leur course ils n'avaient pas l'amertume de déplorer des jours perdus. Chargés d'une riche moisson d'âmes, ils ne se glorifient pas de leurs succès. S'ils le font, c'est comme saint Paul, sous la croix. Ils ont combattu, ils ont souffert, ils ont eu patience et ne se sont point lassés. Josués de la Réforme, le Jourdain va ouvrir pour eux ses eaux rapides et bouillonnantes, et ils n'ont plus qu'à courber la tête pour que le Christ qu'ils ont si bien servi y pose la cou-

ronne de ses élus. Ah ! si rien n'est plus affligeant que le spectacle de deux philosophes matérialistes qui se disent adieu, rien n'est plus consolant que celui de deux amis chrétiens qui se disent au revoir et se donnent rendez-vous à la sainte cité; pour les uns la mort c'est le néant, pour les autres la vie; car le chrétien seul a le privilége de s'écrier en face de la reine des épouvantements: « O mort ! où est ton aiguillon, ô sépulcre! où est ta victoire? » Les deux amis pouvaient pousser le cri sublime de saint Paul, et forts de leur faiblesse qui leur faisait chercher leur force au pied de la croix, mieux que la plupart de leurs frères ils pouvaient dire : « Nous avons combattu le bon combat, nous avons achevé notre course, nous avons gardé la foi, la couronne de justice nous est réservée, » et ces deux chrétiens si riches en bonnes œuvres ne s'appuient pas sur elles; ils ne croient pas qu'une seule puisse entrer dans le prix de leur rançon. Ils les ont faites non pour se sauver, mais parce que Dieu les a sauvés; elles monteront avec eux dans le ciel non pas en les y précédant, mais en les y suivant.

Socrate buvant la ciguë et discourant avec ses disciples sur la vie et l'immortalité, nous impressionne vivement. Nous admirons ce sage, tranquille en face de la mort, et cherchant à résoudre le plus redoutable des problèmes avec la raison humaine dont il est la plus haute personnification; mais les efforts qu'il fait nous révèlent son impuissance, et ses doutes sont l'une des preuves les plus convaincantes de la nécessité du christianisme qui, seul, pouvait nous dire les mystères de notre berceau et ceux de notre tombe. Calvin et Farel ne doutent pas; leur foi est une manifestation des choses qu'ils espèrent et une représentation de celles qu'ils ne voient point. Le ciel est pour eux une sainte réalité, et la croix le phare qui l'éclaire. Ce qui a fait leur force dans leurs travaux fait leur joie au moment où Dieu les appelle à en rendre compte; et cette vie si courte, si pleine de douleurs, qui paraît à l'incrédule une ironie du sort, leur paraît le don le plus précieux; parce que la foi leur montre en elle le péristyle de la sainte cité.

Les deux réformateurs se donnèrent le baiser d'adieu; puis Farel, reprenant son bâton de voyageur, retourna à

Neuchâtel. Il ne devait plus revoir Genève, où en 1533 Dieu l'avait envoyé pour, le premier, y annoncer l'Evangile de son Fils.

Les derniers jours de Calvin furent une lutte continuelle contre les douleurs. Au milieu de ses plus cruelles souffrances, il disait : « Je me tais, Seigneur, parce que c'est toi qui l'as fait. » Une autre fois, ses douleurs devinrent si fortes qu'il s'écria : « Seigneur, tu me piles ; » il s'arrêta et ajouta : « Mais il me suffit que c'est ta main. »

La maison du malade était assaillie par un nombre considérable de personnes; il demanda, comme une grâce, qu'on le laissât seul et qu'on priât pour lui ; il ne voulut pas que ses plus intimes amis retranchassent une seule heure de leurs travaux ordinaires pour la lui consacrer. « Votre temps, disait-il à Théodore de Bèze, est à l'Eglise.» L'avant-veille de la Pentecôte, tous les pasteurs et les ministres se réunirent dans sa chambre; c'était le jour où ils devaient, selon l'usage, s'assembler pour se censurer ou s'avertir fraternellement. La séance se terminait ordinairement par un frugal repas qu'ils prenaient en commun. Le malade désirant que le souper eût lieu chez lui se fit porter au milieu d'eux. En entrant, il dit : « Mes frères, je viens vous voir pour la dernière fois; hormis ce coup je n'entrerai jamais à table. » Ces paroles firent couler bien des larmes; puis, levant vers le ciel ses mains amaigries, il fit la prière et s'efforça par de bonnes paroles de consoler et de fortifier ses frères. Avant la fin du souper il se releva. « Une paroi entre nous, leur dit-il avec un doux sourire, n'empêchera pas que je sois uni de cœur avec vous. » Il se coucha pour ne plus se relever ; ses forces diminuaient, sa maigreur était excessive, sa figure seule n'était pas changée. L'heure de son délogement approchait, rien cependant ne le faisait prévoir si prochain, car le matin même il parlait et respirait avec plus de liberté ; mais le soir, vers huit heures, les approches de la mort furent si visibles qu'on courut appeler Théodore de Bèze.

Quand le disciple arriva, le maître avait remis son âme entre les mains de son Dieu en prononçant ces paroles : « Les souffrances du temps présent ne sont rien en comparaison de la gloire à venir. » Sa fin avait été si pai-

sible qu'il semblait plutôt endormi que mort. « Voilà, dit son biographe inconsolable, comment en un même instant le soleil se coucha, et la plus grande lumière qui fût dans ce monde pour l'*adresse* de l'Eglise fut retirée au ciel.[1] »

XII.

Ainsi se termina, à l'âge de 55 ans, la carrière du réformateur. La haine du parti qu'il vainquit le poursuit depuis trois siècles et lui conteste sa grandeur; mais l'homme qui a pu être la personnification vivante du protestantisme français ne pouvait être qu'un grand homme. Il le fut par son génie, par ses travaux immenses, et surtout par une sévérité de mœurs qui fit croire à sa cruauté.

Le monde, qui aime ce qui est éclatant, est peu désireux pour lui-même de ce genre de gloire; mais s'il pèse tout ce qu'il faut d'efforts et de sacrifices pour l'obtenir, il ne refusera pas son admiration à un homme qui s'étudia autant à dompter sa volonté propre que d'autres à la satisfaire. Sans doute Calvin ne fut pas un homme complet, mais il fut pour la France l'homme providentiel. Parmi ses contemporains nul n'eut sa science profonde, son style populaire, son grand bon sens, son courage, sa volonté de fer; mais dans son œuvre il ne sut pas garder un sage milieu, et il dénatura trop le caractère national en lui imprimant le cachet de son austère physionomie.

Le huguenot formé par Calvin manque de grâce et d'amabilité; il est peu ou point ami des arts; sévère pour lui-même et pour les autres, il poursuit son but sans se détourner ni à droite ni à gauche; soldat, il meurt avec courage sur un champ de bataille; vainqueur, il triomphe sans orgueil; il hait Rome, mais il est intègre; sa probité est proverbiale, et il élève sa famille dans la crainte de Dieu. Tel est le huguenot; s'il n'eût pas été coulé en bronze, la Réforme n'eût pu résister aux persécutions qui l'assaillirent. Pour les temps rudes qui se préparaient, il lui fallait des hommes forts, Dieu les lui donna.

[1] Théod. de Bèze, Vie de Calvin

Nous connaissons les reproches amers que les artistes et les hommes d'imagination font à l'œuvre du réformateur; mais si nous plaçons le huguenot en face du ligueur, la cour des Valois en face de celle de Jeanne d'Albret, Rome en face de Genève, c'est-à-dire si nous jugeons chaque parti par ses œuvres, la Réforme ne cède point le pas à sa rivale; elle lui laisse *momentanément*, il est vrai, le ciseau de ses statuaires, le pinceau de ses peintres, le génie de ses architectes, mais elle ne lui cède que cela; elle se réserve les travaux sérieux de l'esprit, les discussions parlementaires, les recherches scientifiques, la liberté, les arts utiles, l'industrie et le commerce; elle a quelque chose de mieux encore : elle présente au monde une société qui contraste par les mœurs avec la société de cette époque; ses Coligny, ses Lanoue, ses Andelot, ses Duplessis-Mornay, sa Jeanne d'Albret, son vieil huguenot enfin, sont là debout dans l'histoire pour protester contre les mignons de Henri III et l'entourage scandaleux de Catherine de Médicis.

Ce qu'on admire le moins dans un monument, c'est ce qui en fait la solidité. Quand nos contemporains étudient ce travail de trois siècles de luttes, ils oublient trop souvent que le vieil huguenot est la pierre angulaire du nouvel édifice social; ils le raillent ou le méprisent parce que de loin il fait sur eux le même effet que fit le vieux Sully aux jeunes courtisans de Louis XIII; et cependant le huguenot, qui paraît grossier, n'est qu'austère; il a sa part de gloire dans l'œuvre de la renaissance, il fixe la langue avec l'*Institution de la religion chrétienne*, inaugure le règne de la vraie science avec Bernard de Palissy et Ambroise Paré, accélère la marche de l'imprimerie avec les Estienne, jette les bases du droit avec Othman, ouvre à la musique de nouveaux horizons avec Goudimel, pressent la vapeur avec Papin et fonde partout le commerce et l'industrie; il proscrit enfin l'ignorance et veut que tout homme sache au moins écrire et lire son nom. Revenons à Calvin et à ses travaux; ils furent immenses. Leur vue frappe d'admiration comme les pyramides que le voyageur aperçoit de loin, assises au milieu des sables solitaires du désert; on se demande comment un homme put suffire à tant de travaux, et se trouver en même

temps le centre et la vie de tout un peuple. Pasteur, professeur, écrivain, catéchiste, magistrat, chargé d'une immense correspondance, avocat consultant de toutes les Eglises, arbitre de tous leurs différends, législateur, controversiste, correcteur d'épreuves, et avec tout cela tourmenté par plusieurs maladies, dont une seule eût suffi pour arrêter un homme ordinaire dans ses travaux, et il meurt jeune encore; après avoir autant écrit qu'agi, pensé que travaillé. Mieux que le grand Arnault, il eût pu dire : « J'ai toute l'éternité pour me reposer. » Il ne laissa pas de postérité, mais ses écrits sont ses fils immortels.

Comme tous les grands hommes, Calvin a ses détracteurs. Il mourait après avoir vaincu, et assis son œuvre sur des bases inébranlables. Rome ne lui a pas pardonné, et ceux de ses écrivains qui appartiennent à la populace des auteurs, ne pouvant descendre sa statue de son piédestal, ont essayé de la mutiler. Bolsec, Baudouin, Sorbin Lessius, et, de nos jours, Audin, leur copiste, se sont distingués dans ces attaques. Ils ont fait de l'homme le plus pur et le plus sobre de son siècle un homme de mauvaises mœurs, un ami de la bonne chère. Florimond de Remond, dont le témoignage est irrécusable, nous apprend au contraire que le réformateur « était grand jeûneur, même en son jeune âge, et que souvent il passait les nuits entières sans dormir et les jours sans manger. » Audin dit « qu'il n'aimait personne; » puis il parle ailleurs de l'affection qu'il avait pour Wolmar, Farel et Viret ! Sous la plume de l'historien pamphlétaire, le réformateur nous est représenté comme un lâche qui se renferme dans sa maison pendant que la peste décime Genève. « La mémoire d'Audin, disent MM. Haag, dans leur savante notice sur le réformateur, [1] est sujette à de bien étranges défaillances ; il raconte lui-même à la page précédente de son livre, d'après les registres du conseil d'Etat, que Calvin s'était présenté avec les autres ministres pour aller audit hôpital, « bien qu'il eût été *forclus* pour ce que l'on y avait fait pour l'Eglise. » Après

1 France protest., article Calvin. — Histoire de Calvin, par Henri de Berlin.

l'avoir représenté comme un lâche, l'historien ultramontain nous raconte qu'il poussa avec ardeur les âmes à la rébellion par l'appât des récompenses célestes. Le jugement bien connu de Calvin, dans la conjuration d'Amboise, le révèle sous un jour bien différent. Varillas, trop souvent conteur, mais qui n'oublie jamais qu'il est catholique ardent, le montre blâmant La Renaudie et assistant avec douleur à la première guerre civile. [1]

Audin ne veut laisser aucune gloire à Calvin, pas même celle de grand écrivain; il lui accorde à peine ce qu'on reconnaît dans un élève en rhétorique qui donne quelques espérances. « On ne saurait, dit-il, le placer au nombre des créateurs de la langue française. »

Ce n'est pas ainsi qu'agissent de nobles adversaires; ils rougiraient de faire descendre l'histoire au niveau d'une diatribe. Calvin, sans doute, est vulnérable, puisqu'il est homme; mais cet homme est si grand qu'il force l'admiration de ses vrais adversaires. Pasquier dit que notre langue française lui est redevable et qu'il l'a enrichie de beaux morceaux. « Nul de ceux qui l'ont devancé, dit Florimond de Remond, ne l'a devancé à bien écrire ; » Montluc, évêque de Valence, le regardait comme le plus grand théologien de son siècle ; Casaubon, de Thou, le père Daniel, du Pin, louent son merveilleux esprit et son étonnant savoir ; Bossuet, après avoir fait le parallèle de Luther et de Calvin, dit qu'ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays ; d'Alembert, Guy-Patin, louent en lui l'art d'écrire qu'il porta à une grande perfection. « Calvin, dit Senebier, était plein de génie ; il éclairait tous les sujets qu'il traitait; » et ce serait un écrivain sans portée celui dont M. Mignet dit : « Il avait l'esprit peu vif, peu inventif, mais très-vigoureux, une mémoire prodigieuse, le talent le plus clair, le plus méthodique et le plus frappant ! » A ce témoignage d'un contemporain aussi éminent et aussi compétent, s'en joignent d'autres : le bibliophile Jacob appelle le style du réformateur un des grands styles du XVIe siècle. « Il est, dit-il, simple, correct, élégant, clair, ingénieux, animé, varié de formes et de tons; il a commencé à fixer la langue française pour

[1] Varillas, hist. des hérésies.

la prose, comme Clément Marot l'a fixée pour les vers. » M. Géruzez, dans son *Histoire de la littérature française*, proclame Calvin l'une des intelligences les plus fortement douées qui aient paru dans le monde.

Calvin aurait pu être un médiocre écrivain et être cependant un grand homme; mais la Réforme, qui est fière d'avoir délivré la chrétienté des langes dans lesquels Rome la tenait dans une enfance perpétuelle, est fière aussi de montrer dans son réformateur, sinon le créateur de la langue francaise, du moins celui qui a le plus aidé à sa formation.

Si Calvin était moins grand, on le discuterait moins ; on passerait avec insouciance près de sa tombe comme près de celle de ces hommes dont le souvenir ne réveille ni amour, ni haine. Qui s'intéresse aujourd'hui à César, à Pompée, à Platon, à Aristote, aux sept sages de la Grèce ? Qui se passionne aux souvenirs de leurs noms ? Personne. Il n'en est pas ainsi de Calvin; il a toujours ses partisans et ses détracteurs. Personnification vivante d'une vérité, cette vérité ne descendit pas avec lui dans son sépulcre; c'est elle qu'on attaque en lui, car c'est elle qui a fait de lui un *vivant* au milieu de tant de grands hommes qui sont des *morts*, parce qu'ils n'ont plus la puissance de passionner le présent comme ils ont passionné leur époque. Cela se comprend, ils représentaient une idée d'un jour, Calvin représentait une idée éternelle.

Calvin n'a pas de monument à Genève, car il ne voulut d'autre fosse que celle du pauvre. Dans le cimetière de Plainpalais où il fut inhumé, nul ne peut indiquer le lieu où il repose; il eut le seul monument qui convenait à ce grand et humble chrétien. La reconnaissance le lui éleva dans le cœur de tout un peuple dont il fut le guide et l'oracle. Plus dur que le marbre et l'airain, il ne redoute ni les injures du temps, ni le marteau des démolisseurs. Genève, dont il a fait la grandeur, redeviendra grande quand elle retournera à la foi de son réformateur. Si elle ne le fait pas, son sort sera celui de toutes les villes qui ont été infidèles à leur mission; et pendant que le souffle puissant de l'Evangile ira réveiller, ennoblir et grandir une ville endormie de l'Italie, elle deviendra une ville de trafic. Quand ce qui a fait notre force et notre

grandeur manque, on n'a plus de raison d'être. Faute d'huile la lampe s'éteint.

Genève tout entière accompagna à sa dernière demeure les restes de son réformateur. Ses larmes furent l'oraison funèbre de celui qui l'avait tant aimée. La voix publique lui désigna pour successeur Théodore de Bèze. Ce théologien ne combla pas le vide que la mort de son maître avait fait dans les rangs de la Réforme; mais nul n'était plus capable que lui de continuer son œuvre. « Doué d'une infatigable activité, Théodore de Bèze, dit M. Sayous, n'avait pas le génie de son maître, et n'eût jamais, comme lui, fondé une religion; mais il possédait dans une haute mesure les qualités nécessaires pour remplir un poste où le principal devoir était de poursuivre l'œuvre et de conserver l'édifice. Ce qui importait au maintien de Genève dans sa position de centre du calvinisme, c'était que la règle disciplinaire y conservât son autorité et les mœurs leur gravité devenue célèbre; c'était encore que la théologie française fût obligée d'y tourner toujours ses regards, et que dans les débats de doctrine la ville de Calvin ne cessât pas d'être représentée par une des grandes lumières du protestantisme. Bèze réunissait toutes les conditions de ce double rôle; son caractère énergique et son naturel ascendant sur les esprits convenaient à la première tâche; son grand renom d'éloquence et de savoir le rendait particulièrement propre à la seconde. L'Europe protestante reconnut sans réclamation en Théodore de Bèze le successeur naturel de Calvin, et à Genève, s'il ne voulut pas d'abord la suprématie ostensible de son maître, il n'hérita pas moins de toute son influence.

La tâche que lui laissait Calvin était fort compliquée: c'étaient les travaux privés et ceux de l'enseignement, la direction spirituelle et disciplinaire de l'Eglise et du troupeau, la conduite de l'académie, la prédication fréquente, l'assistance pastorale et les rapports officieux avec le magistrat. Au dehors il fallait exercer une surveillance continuelle sur les Eglises de France, entretenir une correspondance incessante avec les chefs politiques du parti calviniste, et en général avec ce qu'on pouvait appeler l'état-major du protestantisme. A la correspondance se

joignaient les consultations théologiques, les voyages et les congrès. Tel fut le rôle de Théodore de Bèze pendant les quarante-deux années pleines de vie qu'il put compter depuis la mort de son maître jusqu'à l'instant où ses facultés s'affaissèrent avec son corps.[1]

XIII.

La mort du réformateur fut un grand deuil pour les Eglises qui perdirent en lui le guide qui les avait aidés à travers tant de jours orageux ; ses nombreux amis, qui savaient supporter les côtés faibles de sa nature, le pleurèrent. La douleur de Farel fut grande ; plus âgé que Calvin, il espérait avoir la douceur que son ami lui fermerait les yeux, et cet ami la mort le lui ravissait ! « Oh! que ne suis-je retiré à sa place ! » s'écriait-il, dans une lettre qu'il écrivait à Fabry: [2] « Pourquoi lui tant utile n'est-il ici en santé longuement servant aux Eglises du Seigneur ! Oh ! qu'il a couru heureusement une belle œuvre ! Le Seigneur fasse, que nous courions selon les grâces qu'il nous a faites. »

Ouvrier jusqu'à la dernière heure de sa vie, le grand missionnaire de la Réforme ne connut jamais l'oisiveté. Après sa victoire à Genève nous ne le voyons plus sur ces grands théâtres où il a laissé des souvenirs immortels de son passage ; son nom s'efface devant celui de Calvin, sur lequel se concentrent tous les regards ; mais le réformateur ne perd rien de sa grandeur; son désir n'est pas d'acquérir de la gloire, mais de gagner des âmes à Jésus-Christ. Pasteur de Neuchâtel, il est toujours missionnaire ; en 1542 il prêcha à Metz avec un grand succès, consolida l'Eglise malgré une vive opposition de la part des moines ; forcé de fuir, il se retira à Montigny où il prêcha dans le château de l'évêque. A Gorre, le jour de Noël, il fut maltraité par une troupe de femmes; plus tard les troupes du duc de Guise, en marchant contre Metz, surprirent les réformés dans cette dernière ville et en

[1] Sayous, Etudes littéraires sur les écrivains français de la Réformation, tom. I, deuxième édition, p. 259-260.

[2] Lettre du 6 juin 1564.

tuèrent un grand nombre; Farel reçut une grave blessure et se réfugia à Strasbourg, épuisé de fatigue. Plein d'une tendre sollicitude pour les débris de l'Eglise de Metz, il leur écrivit une lettre touchante, dans laquelle il leur recommande de prier pour leurs ennemis et de se garder des souillures du monde.

A mesure que les années s'accumulaient sur la tête du vieillard, il semblait redoubler d'activité, les forces lui revenaient comme aux aigles; il marchait sans s'arrêter, il courait sans se fatiguer. Genève le vit souvent apparaître au milieu de ses luttes, et toujours elle reconnut en lui le missionnaire ardent, intrépide, fidèle. En 1553 il fut atteint d'nne grave maladie ; Calvin accourut pour le voir et lui faire ses adieux : l'entrevue des deux amis fut touchante ; Farel se croyait à la fin de sa carrière, son troupeau le pleurait déjà ; calme et joyeux il regarda la mort en face et fit son testament en présence de Calvin et de quelques amis. Dans cette pièce remarquable; [1] il remercie Dieu avec une grande effusion de cœur de tous ses bienfaits ; il déclare qu'il ne cherche son salut qu'en Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, et remercie Dieu de l'avoir retiré des erreurs romaines et de l'avoir fait membre et pasteur de son Eglise. Pauvre, il ne peut pas beaucoup donner, il n'a pour fortune que quelques livres et un modeste mobilier. Dieu le releva de sa maladie, il reprit ses travaux le 15 mai 1553 et rassembla un synode qui publia ses *constitutions*, lesquelles devinrent le code ecclésiastique de l'Eglise réformée de Neuchâtel. Cinq ans plus tard, il avait alors soixante-neuf ans, il se choisit une épouse. Cette union, qui fut blâmée, s'explique par son isolement. Quoique le mariage du réformateur ne soit la violation d'aucune loi divine, on éprouve un sentiment de tristesse en le voyant contracter cette union quand ses années lui disent : *Prépare ta maison, car tu t'en vas mourir*. Cependant, quand on médite cette page de la vie de Farel, le célibat des prêtres paraît plus antibiblique.

La résolution de Farel de se marier causa une profonde peine à Calvin; il aimait tant son vieil ami, devenu

[1] Voir note XIII.

la risée des méchants. La lettre qu'il écrivit à ce sujet au consistoire de Neuchâtel exprime son déplaisir et l'affection profonde qu'il a pour son pauvre Guillaume ; il prie les membres du consistoire de ne pas chercher à faire rompre ce mariage et de supporter le vieillard en reconnaissance des grands services qu'il a rendus à l'Eglise. [1]

Le réformateur ne se maria cependant pas à la légère ; Marie Thorel, fille d'un réfugié français de Rouen, était pieuse et n'était plus jeune. Farel écrivit de sa propre main les annonces du mariage qui furent publiées les 11 et 21 septembre et le 20 octobre 1558. Il eut en 1564 un fils qui fut baptisé sous le nom de Jean et mourut quelque temps après son père.

L'activité était l'élément de Farel; il appartenait à la classe de ces hommes qui ne se reposent que dans la tombe. Pasteur dévoué d'un troupeau qui le chérissait, il prenait de temps en temps son bâton de missionnaire et allait çà et là *planter des Eglises* au milieu des populations catholiques. En 1561, malgré son âge avancé, il alla dans le midi de la France; il voulait revoir sa famille et lui annoncer encore une fois l'Evangile du fils de Dieu. Accusé par le vice-bailli de Gap d'avoir tenu des assemblées, il se défendit avec modération et avec courage et obtint la permission de demeurer dans sa ville natale jusqu'à ce qu'on eût reçu l'avis du parlement de Grenoble ; son séjour fut béni; une Eglise à laquelle il voua le plus tendre attachement s'y forma.

Farel désira revoir la communauté de Metz à laquelle, vingt ans auparavant, il avait annoncé la bonne nouvelle du salut. Le 12 mai il arriva au milieu de ses fidèles qui l'avaient prié « de venir voir le fruit de la semence qu'il avait jetée dans leurs cœurs. » Le lendemain de son arrivée, il les exhorta, les édifia et les confirma dans la foi. Quand il partit, tous sentaient qu'ils le voyaient pour la dernière fois, et lui, à son tour, averti par les années du compte qu'il devait rendre à Dieu de son administration, dut leur dire, comme saint Paul aux anciens de l'Eglise d'Ephèse : « Nul de vous ne verra plus mon visage. » De

[1] Note XIV.

retour à Neuchâtel il tomba malade; ses disciples le soignèrent avec un tendre dévouement.

Missionnaire jusqu'à sa dernière heure, Farel fit de sa chambre une église, de son lit une chaire; il exhorta, dirigea, fortifia ceux qui l'approchaient; dans ces entretiens familiers, il avait dans sa voix cette onction chrétienne que l'approche de la mort y met. Cet homme actif, ardent, impatient quelquefois, était doux. « Tous ceux qui le voyaient, dit l'un de ses biographes, apporter dans sa maladie la patience et résolution chrétienne d'un vrai enfant de Dieu, se ressouvenant des vertus héroïques qui, dans les grands dangers, alarmes, assauts, fâcheries et difficultés, lesquelles il lui avait fallu supporter pour la cause de Jésus-Christ, avaient puissamment relui en lui, tenaient ce discours ordinaire : Voyez ce personnage toujours semblable à soi-même! quelle grâce spéciale lui a été élargie! Vous savez que jamais il ne s'est étonné de rien, et que là où nous autres, en plusieurs cas fâcheux, avons été éperdus et ébranlés, lui, au contraire, toujours constant et assuré, en son Seigneur, par un courage magnanime, nous a rassurés, fortifiés et affermis par l'espérance de bonne issue, et ainsi glorifiaient Dieu en lui par ses grâces. »

La mort arriva doucement; ses dernières heures furent calmes et paisibles. Le 13 septembre 1565, il s'endormit sur la terre pour se réveiller entre les bras du Dieu qu'il avait servi avec tant de fidélité et de persévérance. Il avait atteint sa soixante-seizième année.

XIV.

Farel n'était plus; une grande lumière venait de s'éteindre dans l'Eglise. L'ouvrier avait déposé sa faucille et se présentait devant son Maître, chargé d'une riche moisson. Après trois siècles, quand tant de noms s'effacent de la mémoire des peuples, le sien devient de plus en plus populaire. Il fut le bras de la Réforme, comme Calvin en fut la tête. Il combattit dans la plaine, pendant que son ami, debout comme Moïse sur la montagne, priait, tenant les mains élevées; ils moururent sur la brèche, et de leur lit de mort ils purent voir leurs ennemis en fuite. Pauvres

tous deux, ils laissèrent pour tout héritage des livres et quelques meubles.

Ces deux hommes si dissemblables servirent la même cause avec le même renoncement, le même courage et la même persévérance; ils se complétèrent; là où l'un aurait échoué, l'autre remportait des victoires. Farel était, avant tout, prédicateur; cet homme, petit de taille, de chétive apparence, était grand dans une chaire; sa figure alors s'ennoblissait, sa voix retentissait, ses lèvres, même quand il se taisait, étaient parlantes; « ses discours, disent les chroniqueurs, roulaient plus véhéments que le tonnerre; » le danger ne le trouva jamais ni timide ni tremblant, et, comme Knox, il ne baissa la tête que devant Dieu; et ce même homme qui, dans un zèle outré, jetait par-dessus les ponts des statues de saints dans les torrents, qui avait, quand il controversait, « un démon dans chacun des poils de sa barbe rousse, »[1] était dans l'intimité bon, affectueux, d'un commerce agréable, heureux des succès des autres, point glorieux des siens; rien ne l'arrêta dans sa longue carrière, il alla toujours en avant, tout fut temple pour lui; à chacun il parla son langage, et sa vie ne fut que sa foi en action. Sentinelle vigilante, il ne connut pas le sommeil, et quand son maître l'appela il n'était même pas assoupi comme la vierge sage de la parabole; tel fut Farel. Neuchâtel le pleura, et l'accompagna à sa dernière demeure. [2]

Neuchâtel n'a pas oublié son réformateur, la plus belle et la plus pure de ses gloires; c'est à lui que cette ville doit sa prospérité morale et intellectuelle, et cependant aucun monument sur ses places publiques ne rappelle le souvenir du grand homme qui la retira de ses ténèbres. Est-ce oubli, indifférence, ingratitude? L'illustre mort n'a besoin ni de marbre ni de bronze. Mais les cités ont des dettes sacrées à l'égard des hommes qui jettent sur elles l'éclat de leur nom ou y répandent la rosée de leurs bien-

[1] Gaberel, Histoire de Genève, t. I, p. 159.

[2] Haag, France protestante, article Farel. — La vie de feu heureuse mémoire, mons Guillaume Farel, pasteur de la ville de Neuchâtel en Suisse. Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque de Genève. L'auteur est inconnu.

faits; Neuchâtel le sait, il a fait élever un bronze à M. de Pury, et il a oublié Farel. Fera-t-il moins pour celui qui lui a ouvert si libéralement ses trésors spirituels, que pour celui qui lui a légué ses trésors terrestres?

XV.

L'année 1565 vit mourir Turnèbe, qui dans le haut professorat n'avait d'égal que Ramus. Ce savant, sur lequel les lettrés de cette époque ont épuisé toutes les formules de la louange, appartenait autant par son caractère que par la tournure de son esprit à la classe peu nombreuse d'hommes qui déploraient amèrement les excès dans lesquels les deux partis religieux étaient tombés.

Quelque temps avant sa mort, en dédiant à Charles IX une édition des œuvres de saint Cyprien, il lui disait:

« Les deux partis me paraissent également coupables; les uns, par un orgueil ridicule, se croient parfaits et condamnent d'avance tout ce qui ne leur ressemble pas, tandis que les autres, par un excès blâmable, déclarent impies de tout point ceux dont néanmoins ils ne sont séparés qu'à certains égards. Adoucir et réconcilier des âmes aigries m'a paru une noble entreprise. On ne saurait nier les souillures qui peu à peu ont été introduites dans l'Eglise, et qui y ont engendré de si grands vices. Eh bien! il faut en purifier l'Eglise, il y faut rétablir la foi si sainte, si pure, si chaste et si sincère des premiers temps; il en faut chasser l'argent, le gain, les richesses, et supprimer ces communautés particulières qui, en dehors de l'autorité des évêques, vendent leurs prières au peuple, et le dépouillent comme les brigands volent un voyageur au fond des bois. Il faut exclure des dignités de l'Eglise ces épicuriens qui ne cherchent que le repos dans le luxe et la paresse, qui se refusent à enseigner la religion, et qui n'aiment que les honneurs et les banquets splendides. Quant aux partis qui se font une guerre si cruelle au nom de la religion, s'ils ont encore quelque idée de piété, ne les prenons pas eux-mêmes pour juges, soit de leurs persécutions, soit de leurs griefs; mais qu'ils se soumettent au Christ, puis aux apôtres et

aux chrétiens les plus rapprochés de leur temps. Qui oserait en appeler de tels juges? Ne sont-ils pas les auteurs et les chefs de notre foi ? »

Ces paroles montrent assez que, tout en blâmant l'intolérance des réformés, les sympathies religieuses de Turnèbe étaient avec eux. Cet homme remarquable, qui n'eut pas son pareil, dit Montaigne, et qui cependant de nos jours demeure ignoré des masses comme le plus obscur martyr, naquit aux Andelys en 1512, d'une famille noble, mais peu fortunée. De bonne heure il vint à Paris, où il fit de brillantes études ; à vingt ans il fut reçu maître ès arts, et enseigna les humanités à Sainte-Barbe. Le cardinal Odet de Châtillon, son protecteur, l'appela dans l'université de Toulouse, où il professa avec éclat. Sa réputation s'étendit avec rapidité, et tous les pays de l'Europe se disputèrent l'honneur de le posséder. Sensible aux offres qui lui étaient faites, il les refusa ; Français de cœur et d'esprit, il n'hésita pas un seul moment; avant tout il se devait à la France qu'il a si glorieusement illustrée autant par sa science que par la pureté de sa vie; il renonça à sa chaire de Toulouse et alla enseigner à Paris qu'il ne quitta plus. Il y devint l'illustre maître d'illustres disciples : Michel L'Hôpital, Christophe de Thou, Hubert Languet, Odet de Châtillon, Henri Estienne, Luc Forter, Michel Montaigne, etc. D'un caractère plus doux que Ramus, il se concilia l'estime et l'admiration de tous les lettrés et des érudits qui le reconnurent pour leur maître et ne lui opposèrent pas de rivaux.

Turnèbe ne demeura pas étranger au mouvement religieux de son temps; il ouvrit la Bible, étudia les premiers siècles de l'Eglise, compara les enseignements de Rome avec ceux des apôtres et des prophètes ; puis il n'hésita plus, il devint protestant.

Cette grande conquête du parti protestant est niée par quelques historiens catholiques [1] qui ne peuvent admettre qu'au seizième siècle la Réforme, suivant l'expression de M. Labitte, ait eu le privilége et presque le monopole du talent. [2]

[1] Mémoires du père Nicéron, t. XXXIX. — Abbé Suard, Biographie universelle, art. Turnèbe.

[2] Ch. Labitte, les Prédicateurs de la ligue, ch. I, 55-1.

Turnèbe, dit M. Charles Waddington dans la savante notice qu'il lui a consacrée, [1] n'a pas assez vécu pour être persécuté ; mais il l'eût été sans aucun doute, comme il en avait le pressentiment. Il eût inévitablement partagé le sort de ses collègues protestants, qui avant la Saint-Barthélemy furent destitués, ou, suivant l'expression officielle du temps, *dispensez de faire lecture :* ce qui faisait bien voir, comme le dit énergiquement Palma Cayet :

> Que le tueur hait autant la science,
> Comme tyran il foule conscience.

Turnèbe put entrevoir la décadence de l'université de Paris, mais il en avait vu la splendeur à laquelle il avait contribué par ses leçons, par ses écrits, par l'alliance si rare de l'érudition et du goût. L'histoire lui doit une belle place parmi cette élite de professeurs huguenots qui, à partir de Lefèvre d'Etaples, initièrent la France à toutes les études scientifiques et littéraires; ce sont eux, en effet, qui ont partout frayé la route : pour le droit, la médecine et la chirurgie, pour les mathématiques, pour la philosophie, pour l'hébreu et les langues orientales ; enfin pour l'antiquité grecque et latine, dont les immortels chefs-d'œuvre furent commentés, traduits, imprimés et popularisés par les Dolet, les Estienne, les Morel, les Ramus et les Turnèbe.

Nous quittons à regret ces illustres tombes pour revenir à la cour des Valois et y suivre le fil de ses intrigues.

XVI.

Après un court séjour à Tours et à Blois, le roi se rendit le 11 janvier 1565 à Moulins, où il avait convoqué plusieurs grands personnages, des gentilshommes, des prélats du parlement, les chevaliers de l'ordre ; il voulait examiner avec eux les plaintes et requêtes qu'il avait reçues pendant son voyage. Dans le discours qu'il prononça, il dit que son ardent désir était de décharger ses peuples et de faire régner la justice dans son royaume, et

[1] Bullet. de l'histoire des prot., 3e année, pages 663 et suivantes

qu'il était sûr que toute l'assemblée le seconderait dans cette tâche.

L'Hôpital, qui avait foi à la puissance de la parole, et qui, à une époque où le régime constitutionnel n'existait pas, préparait, sans s'en douter, des modèles de discours aux futurs parlementaires, aborda avec tact et avec énergie des questions brûlantes; son patriotisme, qui ne reculait pas devant les clameurs du parti catholique, ne fléchit pas devant l'opposition des parlements. Il est consolant de voir dans ce siècle ce vénérable magistrat se prononcer avec autant d'ardeur contre les abus du clergé que contre ceux de la magistrature ; c'est à lui que la France doit ces belles ordonnances de Moulins qui ont été l'une des bases du droit français jusqu'à 89. Les parlementaires élevèrent objections sur objections, et ceux qui croyaient qu'une réforme était nécessaire dans l'Eglise ne voulaient pas une réforme dans leurs rangs ; une puissance plus forte que leur opposition la leur imposa ; ils se plaignirent, murmurèrent et se soumirent.

Pendant que l'Hôpital travaillait aux célèbres ordonnances de Moulins, Catherine, qui voulait endormir les partis pour mieux les dominer, forçait les Châtillons et les Guises à une réconciliation publique ; son but secret était de décréditer Coligny dans l'esprit de son parti.

L'amiral, sur la foi du serment, déclara qu'il était complétement étranger à l'assassinat du duc de Guise; sur sa foi de chevalier on le crut, ou on fit semblant de le croire. Le cardinal de Lorraine et la veuve du prince assassiné, Anne d'Est, tendirent la main à l'amiral et tous se donnèrent le baiser de paix ; le jeune duc Henri de Guise ne cacha pas son animosité en présence des Châtillons ; ne voulant pas engager l'avenir, il ne promit rien. Le spectacle de cette scène émouvante eût pu faire croire à une réconciliation. Tout cela n'était qu'extérieur ; les Châtillons conservèrent leur défiance, les Guises leurs ressentiments. L'Hôpital, observateur attentif de tout ce qui se passait, commençait à trembler pour l'avenir. L'espérance qui l'avait soutenu jusqu'alors faisait place au doute, et le noble vieillard entrevoyait, pour sa chère patrie, des tempêtes et des orages.

La cour quitta Moulins, les Châtillons avec de tristes pressentiments, les Guises avec des haines, Catherine avec le désir, de plus en plus arrêté, de miner sourdement le parti protestant. Les événements, qui avaient déjà montré combien la paix d'Amboise était précaire, le prouvèrent mieux encore. Plus que jamais les huguenots furent livrés à la merci de leurs ennemis ; les confréries surtout se distinguaient par leur aversion bruyante pour l'huguenotisme, et formaient dans l'Etat de petits corps dont les chefs catholiques se servaient habilement pour molester, et quelquefois pour massacrer leurs adversaires. [1] Ces crimes demeuraient toujours impunis ; mais quand les protestants opposaient la force à la force, il y avait toujours des juges pour les frapper.

La mort de Pie IV, arrivée le 13 décembre 1565, ajouta aux embarras de la France en ouvrant le champ aux intrigues des partis; chacun d'eux voulut avoir un pape de son choix. Les cardinaux entrèrent en conclave dix jours après la mort du pontife et n'en sortirent que le sept janvier vers trois heures de l'après-midi. Michel Ghisilieri avait fini par recueillir la majorité des suffrages; il avait eu pour compétiteurs les cardinaux Jean Morone et Guillaume Serlet, recommandables tous deux par leur érudition et la pureté de leurs mœurs. Le nouveau pape prit le nom de Pie V. Michel Ghisilieri avait cinquante-cinq ans quand il monta sur le trône pontifical; il était né à Bosco, petit bourg du territoire d'Alexandrie de la Paille, d'une famille obscure. Voué par elle à l'état monacal, à 14 ans il quittait la maison paternelle et entrait dans un couvent de dominicains ; le jeune moine s'y distingua par une grande ardeur pour l'étude et par une conduite exemplaire. Il franchit rapidement tous les degrés de l'ordre, et fut nommé inquisiteur. Michel était droit et sincère ; son amour pour la gloire de son Eglise n'était égalé que par sa haine pour l'hérésie. Quand il s'agissait de frapper, il ne faisait acception de personne ; plus la tête était haute, plus le bras du dominicain était prompt à frapper. Il fit ses débuts à Come, où il eut de graves dé-

[1] La Popelinière, l. x, fol. 384. — De Thou, liv. xxxix.

mêlés avec les chanoines, soutenus par le gouverneur du Milanais ; il quitta cette ville pour aller à Bergame, où le premier acte de son ministère fut d'ordonner des poursuites contre son prédécesseur, qui, selon lui, avait molli dans sa charge. Trouvant l'évêque Victor Soranzo trop indulgent, il osa le citer à son tribunal pour lui faire rendre compte de sa conduite. Ce procédé indigna le gouverneur qui ordonna au moine de quitter immédiatement la ville. Celui-ci sortit en secouant contre elle la poussière de ses souliers. S'il eût pu faire descendre le feu du ciel, Bergame aurait eu le sort de Sodome.

Michel Ghisilieri alla porter ailleurs son zèle, et ne tarda pas à acquérir une grande considération. Paul IV le nomma cardinal et lui confia la charge de grand inquisiteur qui, jusqu'à cette époque, avait été partagée entre quatre cardinaux,

Le moine, devenu inquisiteur en chef, ne se relâcha en rien de ses rigueurs qu'il élevait à la hauteur du plus saint des apostolats. Il s'attira ainsi la haine de plusieurs notables personnages. Sous Pie IV, successeur de ce dernier pontife, Michel Ghisilieri continua ses fonctions avec un redoublement de rigueurs; mais Pie IV, qui avait reconnu que l'inquisition était devenue odieuse au peuple de Rome et au clergé, modéra l'ardeur du cardinal qui osa plusieurs fois, en plein consistoire, lui résister en face. Le pontife irrité fut sur le point de le faire arrêter et enfermer au château Saint-Ange. Ce fut cet homme, implacable par la force de ses convictions, qui monta sur le trône pontifical; il ne s'y démentit pas. Il y fut ce qu'il avait toujours été, le modèle des inquisiteurs. Le peuple salua sa nomination par un frémissement de colère et d'indignation. Pie V ne s'en émut pas ; ce moine couronné ne craignait personne et ne doutait de rien. Il se croyait l'ange exterminateur, choisi de Dieu, pour délivrer son Eglise. A peine élu, il fit rechercher dans toute l'Italie ceux qui étaient soupçonnés d'hérésie et ordonna qu'on les amenât à Rome pour y être jugés par le saint office. Il contraignit le sénat de Venise à lui livrer le savant Zanneti, qui était alors à Padoue. Conduit à Rome, il y fut brûlé publiquement ; les Médicis lui livrèrent Carneschi,

leur favori, qui fut également brûlé comme le savant Aœnius Paleario.[1]

Pie V fit peser sa main sur Rome et répandit autour de lui la terreur. Tel était ce pontife dont les catholiques ont fait un saint, parce que de ses prédécesseurs il n'eut ni le népotisme, ni l'inconduite, et que son implacabilité n'est à leurs yeux que cette sainte ardeur qui faisait dire au Christ : Le zèle de ta maison m'a dévoré. »[2]

XVII.

Sous un pontife aussi fanatique que Pie V, il était difficile aux protestants de jouir en paix du peu de liberté qu'on leur contestait sans cesse. La cour leur inspirait une médiocre confiance, et l'enrôlement de dix mille Suisses en pleine paix était pour eux un avertissement de se tenir sur leurs gardes. Ces raisons, jointes à d'autres, engagèrent leurs chefs à se réunir pour se concerter sur les mesures à prendre. La première convocation eut lieu à Valery, la seconde à Châtillon-sur-Loing. On y décida qu'on n'aurait recours à une prise d'armes qu'à la dernière extrémité. Mais quand on vint à démontrer que l'enrôlement des dix mille Suisses ne pouvait avoir pour but que l'extermination des huguenots ; quand le prince de Condé surtout montra des lettres dans lesquelles un seigneur de la cour l'avertissait qu'on était résolu à s'emparer de sa personne et de celle de Coligny, et d'en finir avec les protestants, il n'y eut qu'un cri de colère et d'indignation dans toute l'assemblée. « Jusques à quand, s'écrièrent les membres présents, souffrirons-nous qu'on abuse de notre patience ? Attendrons-nous qu'on nous mène pieds et mains liés à Paris; qu'on nous traîne ensuite au lieu du supplice, et que nos ennemis se repaissent de notre sang pour assouvir leur cruauté ? Pourquoi différons-nous ? Nous avons déjà des troupes étrangères,

[1] Paleario est l'auteur du célèbre ouvrage : *Le bienfait de la mort de Jésus-Christ.* Cet écrit eut une puissante influence sur les destinées de la Réforme ; Rome le proscrivit. — Une édition vient d'être imprimée en français.

[2] Vie de saint Pie V, par M. de Falloux.

et par conséquent des ennemis dans le sein du royaume, qui viennent pour nous attaquer. Les Suisses se souviennent de la perte qu'ils ont faite à la bataille de Dreux, et ils viennent pour venger sur nous le mal que nous avons été forcés de leur faire, ainsi qu'à nos ennemis, lorsque nous avons été contraints de combattre pour notre juste defense. Avons-nous oublié la perte de tant de milliers d'hommes, qu'on a fait périr en tant de façons différentes depuis l'édit de pacification ? Nous avons eu beau nous en plaindre; la malice et les artifices de nos ennemis l'ont emporté sur nos plaintes. Nous n'avons reçu que des paroles vagues, que des réponses illusoires, que des remises et des délais pour éluder nos prières et frustrer toutes nos espérances. Si nous pouvions croire que tout cela se fit par les ordres du roi, à qui nous devons l'obéissance, peut-être serions-nous obligés de nous soumettre; mais puisque personne n'ignore que cela se fait, ou malgré lui, ou à son insu, par des gens qui se couvrent de son nom et qui empêchent nos justes doléances de parvenir jusqu'à son trône; puisque, destitués de tout secours, nous sommes en proie à la haine de nos ennemis, nous nous devons à nous-mêmes de ne pas les engager à nous faire de nouvelles injustices, en dissimulant plus longtemps celles qu'ils nous ont déjà faites. Nos pères dispersés de côté et d'autre ont professé la vraie religion en secret depuis plus de quarante ans, et ils ont enduré, avec une patience inépuisable, toute sorte d'injures, d'affronts et de supplices. A présent que, par une grâce signalée de Dieu, il y a, non-seulement des familles, des villages et de petites places, mais de grandes villes entières qui, appuyées par l'autorité royale, font profession publique de la véritable foi en Jésus-Christ, nous tomberions dans une apostasie indigne du nom chrétien que nous portons, si, par un honteux silence et une modération à contre-temps, nous trahissions une si juste cause; si, oubliant cette noblesse dont nous faisions une vaine parade en toute autre chose, nous manquions, dans la cause de Dieu, à ce que nous devons à ce titre glorieux; et si, en perdant nos âmes, nous entraînions la perte de tant d'autres. Ainsi nous vous supplions, vous, messieurs, à qui nous avons confié le soin de nos

affaires, d'employer votre crédit, votre autorité et vos forces, pour nous sauver en sauvant la religion. »[1]

L'assemblée était dans l'indécision. Enseignés depuis des siècles à respecter l'autorité royale, ces hommes, que rien ne pouvait faire trembler sur un champ de bataille, s'effrayaient à l'idée d'être accusés de rébellion contre leur souverain.

Andelot prit la parole : « Je ne disconviendrai pas, messieurs, dit-il, que votre sentiment ne soit clairement appuyé sur les règles de la justice et de la prudence; mais pour guérir les maux invétérés dont la France est depuis longtemps attaquée, il faut absolument des remèdes plus puissants. L'importance de nos affaires exige de grands sentiments, un courage invincible et une fermeté à l'épreuve; car, permettez-moi de vous le demander, si vous attendez que nous soyons relégués dans les pays étrangers ou que nous soyons emprisonnés, ou que, chassés de nos maisons, nous soyons errants dans les forêts et dans les déserts, exposés à la barbarie d'un peuple en fureur, méprisés par les gens de guerre, condamnés d'avance par les grands, de quoi nous serviront notre patience et notre douceur? Quelle ressource trouverons-nous alors dans notre innocence? A qui porterons-nous alors nos justes plaintes? Qui est-ce qui voudra nous regarder, nous écouter? Il est temps, messieurs, de sortir de l'erreur dans laquelle nous avons si longtemps été, au grand préjudice de la religion et de la tranquillité publique. Il est temps d'ouvrir les yeux et de recommencer une guerre également juste et nécessaire. Défendons-nous contre les violentes attaques de ceux qui nous persécutent, et ne nous mettons pas en peine de ce que nos ennemis et des hommes pervers pourront dire de nous, en nous reprochant d'avoir les premiers donné lieu à la guerre. Ce sont eux qui, violant les droits divins et humains les plus sacrés, ont tant de fois manqué à leurs serments et à l'observation des traités qu'ils ont faits avec nous; ce sont eux qui ont troublé en tant de différentes manières le repos du royaume; ce sont eux qui, en faisant venir jusqu'au sein de la France tant de troupes étrangères, nous ont déjà en quelque façon

[1] De Thou, liv. XLII.

déclaré la guerre. Si nous perdons le temps à délibérer, si par notre négligence nous leur laissons le temps et l'avantage de nous attaquer avant que nous soyons en état de nous défendre, c'est fait de nos biens, de nos vies et de notre religion; tout est perdu sans ressource. »

Ces paroles décidèrent la prise d'armes dont on discuta les moyens sans parvenir à s'entendre. Coligny, qui d'abord était opposé à l'avis de son frère, s'y rangea. « Puisque nous devons, dit-il, faire la guerre, faisons-la énergiquement; ayons une armée qui soit un camp volant; taillons d'abord en pièces les Suisses en fondant sur eux à l'improviste; précipitons-nous ensuite sur la cour; emparons-nous du jeune roi et du cardinal de Lorraine, l'auteur de tous nos maux. Nantis de ces gages, nous nous ferons rendre justice. »[1]

XVIII.

Les graves événements qui s'accomplissaient en Ecosse dans ce moment ne furent pas sans influence sur la proposition de Coligny. Les Ecossais détrônaient leur reine et faisait passer la couronne sur la tête de son fils âgé de trois mois. L'inviolabilité royale n'avait pas été respectée dans Marie Stuart qui, du trône, avait été tout-à-coup précipitée dans une prison, à la fleur de l'âge, dans tout l'éclat de la beauté et le prestige du pouvoir. La mort de François II, qui l'avait laissée veuve à dix-huit ans, lui fit amèrement sentir la perte de la plus belle couronne du monde. Peu désireuse d'aller régner dans un pays où elle ne trouvait rien de ce qui l'avait tant charmée dans la cour élégante des Valois, ce fut pour elle un moment de véritable agonie morale, que celui où elle quitta la France pour ne plus la revoir. Assise sur la poupe du navire qui l'emportait vers les lieux qu'elle devait remplir si tristement du bruit de son nom, elle ne détacha pas ses regards de dessus le port d'où elle était partie : ses yeux étaient remplis de larmes, « Adieu, France, disait-elle, adieu ! » La nuit qui survint lui déroba ce pays de ses plus douces affections ; elle

[1] De Thou, liv. XLII.

passa la nuit sur le pont du navire. Quand le jour parut, la terre de France parut aussi ; elle y attacha avidement ses regards, et son angoisse devenant plus forte, « elle redoubla, dit Brantôme, ces mots, adieu, France ! adieu, France ! je pense ne vous voir jamais plus. » L'infortunée semblait avoir le pressentiment des douleurs qui l'attendaient. Jamais reine ne fut moins propre à monter sur le trône d'Ecosse que Marie Stuart, surtout dans les conditions tout exceptionnelles dans lesquelles le royaume se trouvait à l'arrivée de sa souveraine : la Réforme y avait pénétré et y triomphait. Formés à l'école de Knox, le disciple de Calvin, les Ecossais montraient cette raideur puritaine qui devait les rendre plus tard durs jusqu'à la cruauté. Rien ne ressemblait moins à la vie élégante et artistique de Paris que celle d'Edimbourg; la triste Marie le sentit à la réception qui lui fut faite par sa noblesse. A cheval et suivie des dames et seigneurs de sa suite montés sur de petites haquenées de montagne, misérablement harnachées, elle se rendit au palais d'Holyrood. Marie pleurait et disait, en voyant ce piteux cortége : « Ce ne sont pas là les pompes, les apprêts, les magnificences, ni les superbes montures de France. »[1]

Le soir les bourgeois d'Edimbourg, voulant fêter sa bien-venue, lui donnèrent un concert à demi sauvage, et chantèrent des psaumes sous ses fenêtres.

Entourée de difficultés, Marie aurait pu les surmonter si l'amour des plaisirs ne l'avait pas aveuglée au point de lui faire perdre sa dignité de femme et de souveraine. Elle vit donc s'ouvrir dès les premiers jours de son règne le gouffre où elle tomba. Mariée quelque temps après son arrivée en Ecosse à Darnley, fils du comte de Lennox, elle se dégoûta bientôt d'un époux qui ne répondait pas à son idéal. Les mauvais exemples qu'elle avait eus à la cour de Henri II et de son mari eurent sur elle une funeste influence ; après l'avoir rendue épouse infidèle, ils la rendirent épouse homicide. Aveuglée par la passion que lui inspira le comte de Bothwel, homme immoral, elle devint sa complice; et quelques jours après la

[1] Brantôme, Vie de Marie Stuart.

mort de l'infortuné Darnley, elle se fit enlever par Bothwel, l'assassin de son mari, et l'épousa au bout de deux mois, foulant aux pieds sa dignité de veuve, sans que l'irritation de ses sujets l'arrêtât sur cette pente fatale. Sa criminelle passion lui coûta la liberté. Sa noblesse, indignée, lui ôta les rênes de l'Etat, et pendant que le comte de Murray, son frère naturel, prenait la régence pour conserver le trône au fils de Darnley, le château de Loch-Leven devenait la prison de sa souveraine.

Ce grave événement, qui mettait à découvert l'inviolabilité royale, eut un grand retentissement en France; il y faisait naître des idées d'indépendance. Il y avait sans doute quelques théoriciens, mais les théories ne sont comprises que lorsque les événements les ont vulgarisées. Les masses ne saisissent bien que ce qu'elles voient ; ce n'est qu'après avoir pratiqué l'idée qu'elles la comprennent. La déchéance de Marie Stuart fut une révélation qui ne fut pas perdue pour les peuples.[1]

XIX.

La proposition de l'amiral parut trop hardie à l'assemblée, et souleva une foule d'objections; la principale était l'impossibilité de s'emparer du roi et du cardinal de Lorraine. Après une longue discussion, elle prévalut, et une réunion fut convoquée pour les derniers jours de septembre à Rozay, en Brie. Il fut convenu, pour déjouer la vigilance de la cour, que la noblesse protestante se rendrait individuellement au rendez-vous. Au jour indiqué, près de quatre cents hommes étaient dans Rozay dont ils s'emparèrent sans peine et sans bruit. Ce fut seulement alors que la reine, qui était à Meaux, apprit ce qui s'était passé à Châtillon-sur-Loing; elle envoya en toute hâte le maréchal François de Montmorency auprès du prince de Condé, pour lui demander les motifs de ce concours de monde que rien ne justifiait. Le maréchal chercha, en amusant les confédérés qu'il avait trouvés rangés en bataille à Torcy près de Lagny, à donner aux Suisses le temps d'arriver à Meaux.

[1] Mignet, Histoire de Marie Stuart.

Dans ces conférences, Montmorency blâma les protestants et réprimanda Condé qui, comme prince du sang, donnait l'exemple de la rébellion. Le maréchal, qui sans doute n'était pas initié à toutes les perfidies de la reine, et qui tenait, comme son père, pour la plus haute vertu d'un chevalier, la fidélité au roi, insista avec force pour que les protestants déposassent les armes.

Les confédérés écoutèrent le maréchal avec attention, mais ne se rendirent pas à ses conseils ; les raisons qu'ils en donnèrent furent celles qui les avaient décidés à prévenir une attaque en attaquant les premiers. Si, au lieu de parlementer avec l'envoyé de Catherine, Condé était allé à la rencontre des Suisses, il les eût taillés en pièces. Quelques moments passés inutilement avec Montmorency lui firent tout perdre ; il alla bien à leur rencontre, mais trop tard : les remparts de Meaux les avaient déjà mis à couvert d'un coup de main. D'une heure perdue ou gagnée dépend quelquefois le sort d'un empire.

Montmorency, porteur des demandes des protestants, retourna à Meaux où il rendit compte à la reine mère et au conseil de sa mission ; il opina pour que le roi ne quittât pas Meaux, et insista avec force pour qu'on évitât la guerre civile, puisqu'on pouvait la faire honorablement et au grand profit de tout le royaume.

Catherine, dont tous les instincts étaient momentanément pour la paix, se rangea à l'avis du maréchal ; mais le cardinal de Lorraine, qui sentait que sa maison ne pouvait grandir que dans les troubles des guerres civiles, la ramena à son avis et fit décider, contrairement à celui du connétable lui-même, que le roi sortirait de Meaux la nuit suivante. L'Hôpital s'opposa vainement à cette décision.

Vers minuit, le roi et la cour, escortés par les Suisses, se mirent en marche vers Paris. Au point du jour, ils rencontrèrent Condé à la tête de quatre cents cavaliers bien armés, mais inférieurs en nombre aux Suisses. Il y eut de part et d'autre quelques légères escarmouches et de l'hésitation pour engager réellement le combat. Le connétable, sachant tout ce que le courage de Condé pouvait communiquer de vaillance à ses soldats, détacha de sa troupe un corps de deux cents cavaliers auxquels il

confia le roi avec ordre de le conduire à Paris par une autre route que celle par laquelle il pensait d'abord y arriver ; quant à lui, il s'avança vers la capitale avec ses Suisses, faisant tête à Condé, sans que des deux côtés il y eût beaucoup de perte. Dans la soirée du 29 septembre 1567, Charles IX arriva dans sa capitale comme un fuyard. Le souvenir de ce jour lui fut toujours odieux et lui donna contre les protestants une haine dont ils recueillirent plus tard les fruits sanglants, et lui-même un nom maudit dans l'histoire.[1]

Le cardinal de Lorraine faillit être fait prisonnier près de Château-Thierry; il échappa, grâce au bon cheval d'Espagne qu'il montait. Son bagage et sa riche vaisselle qui tombèrent au pouvoir des huguenots ne furent qu'une légère compensation à tout ce que leur aurait valu la prise du prélat.

Pendant cinq jours, les protestants attendirent une réponse à la requête qu'ils avaient présentée au roi par l'intermédiaire du maréchal de Montmorency. Prévoyant soit un retard, soit un refus, ils se préparèrent avec une grande énergie à toutes les éventualités d'une guerre qu'ils n'avaient commencée que pour prévenir leurs ennemis. Des courriers furent expédiés à tous les chefs de leur parti, et pendant que l'ordre était donné de s'armer partout, ils conçurent l'audacieux projet d'affamer Paris : ils s'emparèrent de ses principales avenues, brûlèrent les moulins qui l'avoisinaient, sous les yeux mêmes des Parisiens étonnés de tant d'audace.

Tout danger prochain ou immédiat était pour Catherine une raison impérieuse de traiter avec ses ennemis. Elle députa, vers les confédérés, L'Hôpital, le maréchal de Vieilleville et Jean de Morvillers, qui jouissaient tous les trois auprès d'eux d'une considération méritée à cause de leur esprit tolérant et de leur sagesse. Ils se rendirent auprès de Condé, avec lequel ils eurent une conférence. Des deux côtés, c'étaient les mêmes reproches et les mêmes récriminations ; à l'accusation de révolte contre Charles IX, le prince protestait de son respect pour le roi

[1] Castelnau, liv. IV, ch. III-V. — De Thou, liv. XLII. — Davila. — La Popelinière. — Pasquier, liv. V, lettre 2.

qui était complétement hors de cause. « On ne peut, disait Condé, nous reprocher d'autre crime que de nous être opposés aux projets ambitieux des Guises. C'est contre eux, et non pas contre la majesté royale, que nous avons été forcés de prendre les armes. »[1]

Les envoyés de la reine quittèrent le prince, emportant avec eux un mémoire dans lequel ils ne cachaient pas leur mépris pour les Italiens de la cour. Les confédérés disaient, en terminant, qu'ils étaient prêts à déposer les armes dès qu'on leur aurait donné toutes les sûretés convenables, et qu'une paix aurait été conclue à des conditions justes et raisonnables.

En lisant ce mémoire, Catherine se sentit blessée au cœur; les plaintes que les confédérés faisaient de ses Italiens lui semblaient une injure personnelle. Habituée à être prodigue des deniers de l'Etat, elle croyait, non sans raison, que les protestants ayant voix au conseil voudraient réduire ses dépenses, ce qui eût fait le désespoir de sa vie. Elle eût peut-être cédé si elle n'eût pas été sous l'influence du cardinal de Lorraine; elle oublia donc les intérêts de l'Etat, n'écouta que son irritation du moment, et mit tout en œuvre pour exciter la cour contre les huguenots. Sa tâche lui fut rendue facile par une faute commise par ces derniers. Ils avaient affiché dans Montereau et dans plusieurs autres villes une proclamation dans laquelle ils disaient au nom de Condé qu'ils n'avaient pris les armes que pour obtenir le soulagement du peuple par la diminution des impôts inventés par les Italiens, qui étaient les sangsues du royaume; ce fut une machine de guerre qui tourna contre eux. La cour ne répondit pas à leur mémoire, et se contenta d'envoyer aux seigneurs confédérés un héraut avec un ordre de la part du roi de mettre bas les armes, et de venir sans délai auprès de lui, rendre raison de leur conduite, ou déclarer qu'ils approuvaient les assemblées tenues par eux au mépris des lois et la prise d'armes qu'ils avaient faite.

Ce langage ferme, qui eût été d'un plus grand poids dans la bouche d'un autre monarque, déconcerta cepen-

[1] De Thou, liv. XLII.

dant les seigneurs protestants. Ils présentèrent au roi un second mémoire plus respectueux dans les formes et moins exigeant dans les demandes... Il produisit à la cour un bon effet; les partisans de la paix ne désespérèrent pas d'arriver à une solution favorable. De nouvelles conférences eurent lieu, et le connétable fut chargé de s'entendre avec les chefs protestants; un rendez-vous fut donné à la Chapelle-Saint-Denis.

Après les salutations d'usage les pourparlers commencèrent. « Avant toutes choses, dit le prince de Condé, nous demandons la tolérance de notre culte dans tout le royaume, sans distinction de lieux et de personnes. »

Charles IX, répondit maladroitement Montmorency, ne consentira jamais à vos exigences; les édits rendus en votre faveur ne sont pas définitifs; celui d'Orléans surtout n'est que temporaire. Le roi ne veut pas tolérer deux religions dans son royaume. »

XX.

Après un tel aveu les conférences n'étaient plus possibles; on se sépara, et des deux côtés on se prépara à la guerre. Catherine, qui ne la redoutait plus autant depuis que le grand duc de Guise ne commandait plus les armées, déploya une merveilleuse activité; mère tendre et aveugle, elle voulait élever un piédestal à son fils, le jeune duc d'Anjou. La cause qu'elle soutenait était populaire parmi le peuple et le clergé. A l'arrivée du roi, les Parisiens en état de paraître sous les drapeaux furent armés; le clergé vota 250,000 écus; on chercha partout des hommes et de l'argent; on frappa les commerçants d'impôts. Venise prêta 100,000 écus, Florence autant; ces deux villes voulurent avoir des gages; l'une exigea les diamants de la couronne, l'autre les rubis.[1] Les huguenots à leur tour se renforçaient; leur armée, bien inférieure en nombre à celle des catholiques, rachetait ce désavantage par le génie militaire de ses chefs et la bravoure de ses soldats. Echelonnée aux environs de Paris, elle interceptait l'entrée des denrées et entretenait l'a-

[1] Papiers de Simancas, B, 23, pièce.

bondance dans son camp. Quand la capitale commença à manquer de vivres, ses habitants murmurèrent; ce fut sur le connétable que se déchargea leur première colère; ils l'accusèrent hautement de connivence avec les Châtillons, ses neveux. « N'est-ce pas une honte, s'écrièrent-ils en faisant allusion au petit nombre des protestants et à la grandeur de leur ville, qu'une mouche assiége un éléphant. » Le connétable dédaigna d'abord ces plaintes; mais leur persistance pouvant compromettre sa vieille loyauté, il se décida à combattre. Il prit congé du roi et dit en sortant de Paris à ceux qui l'entouraient : « Ce jour me justifiera contre les reproches de mes ennemis et contre la haine du peuple; car ou il me verra en vie et triomphant, ou il pleurera ma mort lorsque j'aurai défait ses ennemis et porté la mort dans leurs rangs. »

XXI.

Les confédérés, qui s'attendaient à une bataille, n'étaient pas d'accord sur le plan à suivre. Les uns voulaient (vu leur infériorité numérique) qu'au moment de l'attaque on se retirât sur Saint-Denis, pour y attendre l'arrivée de leurs renforts, ce qui leur permettrait de reprendre le combat à chances égales; les autres voulaient qu'on abandonnât les postes déjà occupés. Le prince de Condé faisant passer son énergie dans le cœur des délibérants, fit décider qu'on accepterait la bataille.

C'était une décision téméraire; mais le prince avait calculé qu'une retraite sans combat devant l'ennemi découragerait plus leurs amis des provinces qu'une défaite qui s'expliquerait d'elle-même. Les confédérés se préparèrent donc, sans avoir un seul canon, à bien recevoir le connétable et à lui disputer chaudement le terrain du combat avec leur petite armée, composée à peine de trois mille hommes, dont quinze cents cavaliers. Condé partagea ses troupes en trois corps; il plaça le premier sous les ordres de Coligny, le second sous ceux de Genlis; il prit le commandement du troisième et se plaça au centre.

Le connétable fut lent à déployer ses escadrons dans la plaine de Saint-Denis. La journée était déjà avancée, et

pas un seul coup d'arquebuse n'avait encore été tiré; il ne réfléchit pas que la nuit est toujours propice aux vaincus, en empêchant les vainqueurs de profiter de tous les avantages de la victoire. Si son armée eût été commandée par le grand Guise, la fameuse plaine eût été sans doute le témoin de la vaillance des protestants, mais elle eût été aussi leur tombeau.

Le connétable fit prendre à sa gendarmerie les mêmes dispositions que Condé avait données aux trois corps de troupes qui combattaient sous ses ordres ; mais il oublia de doubler ses files, et d'utiliser son artillerie qui lui aurait rendu de si grands services contre ses ennemis, qui n'en avaient pas; il pouvait enfin tirer parti de toutes ses troupes; il ne le fit pas. Après quelques coups de canon, qui firent plus de bruit que de mal, le connétable fit attaquer Genlis, qui opposa une vigoureuse résistance. Au même moment, à droite et au centre, Condé et Coligny s'élançaient avec impétuosité sur la gendarmerie qui, stupéfaite de tant d'audace, et croyant avoir affaire plutôt à des démons qu'à des soldats, vit ses rangs enfoncés, recula, et en reculant alla porter le désordre dans un régiment parisien fort de six mille hommes. La mêlée fut affreuse; on n'entendait que le cliquetis des armes, le bruit de la mousqueterie, les cris des blessés. Le connétable, qui faisait face à Condé, se consumait en efforts héroïques pour ramener au feu sa gendarmerie et lui faire reprendre le terrain perdu; blessé et environné d'ennemis, il oubliait ses blessures. Sommé de se rendre, il s'y refusa, et cassa, avec le pommeau de son épée, trois dents à l'écossais Stuart, qui le serrait de près; celui-ci, irrité de la douleur que lui causait sa blessure, lui tira un coup de pistolet dans les reins.[1] Le vieux guerrier tomba mortellement blessé sur ce champ de bataille qu'il croyait transformer en champ de victoire. Ses deux fils, avertis du danger que courait leur père, arrivèrent à son secours, trop tard pour le sauver, mais assez tôt pour l'arracher des mains des huguenots, qui, cédant au nombre, le leur abandon-

[1] D'Aubigné. — Davila. — Mémoires de Tavannes. — La Popelinière.

nèrent. La nuit qui survint sépara les combattants; ils se retirèrent : les confédérés à Saint-Denis, les troupes royales à Paris.

Condé et Coligny coururent de grands dangers; le premier eut un cheval tué sous lui; le second fut emporté par un cheval turc qui prit le mors aux dents et le jeta au milieu des fuyards de l'armée royale qui, dans leur désordre, ne le reconnurent pas.

Qui gagna la bataille? Les protestants disent : Nous; les catholiques le disent également. Ce qui demeure vrai, au milieu de cette discussion, qui n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt de curiosité, c'est que les huguenots se couvrirent de gloire et que les catholiques demeurèrent maîtres du champ de bataille.[1]

Le lendemain matin les huguenots étaient sur pied, brûlaient le village de la Chapelle et présentaient hardiment le combat aux troupes du roi, qui ne l'acceptèrent pas. Ses chefs étaient réunis autour du lit de mort du connétable qui, fidèle à lui-même, montra à ses derniers moments le courage dont il avait toujours fait preuve dans sa longue carrière. « Crois-tu, dit-il en le rabrouant, au moine qui lui lisait les prières des agonisants et l'exhortait à la mort, que si j'ai su vivre soixante-quinze ans, je ne saurai pas mourir un quart d'heure. » Il se conforma à toutes les cérémonies de son Eglise, et il expira entre les bras de ses fils. De son manteau militaire on fit son linceul de mort; il eut de splendides funérailles; son effigie précédait le corbillard qui conduisait ses restes dans les caveaux de Saint-Denis, ce qui ne se pratiquait qu'aux convois des rois.

Les historiens qui ont fait de Montmorency un grand homme se sont trompés. Il fut un homme important par les armées qu'il commanda, les charges qu'il occupa, les dignités élevées dont il fut revêtu; mais rien en lui ne décèle l'homme de génie. Dans sa longue carrière il eut peu de succès et ne sut ni gagner de grandes batailles, ni donner à l'Etat une direction ferme; il fut tour à tour le

[1] Lanoue, juge compétent, attribue la victoire aux catholiques, par cette considération qu'ils sont demeurés maîtres du champ de bataille.

jouet des Guises et de Catherine, qui l'exploitèrent au profit de leur ambition. Il se crut grand, parce qu'il occupa de hautes positions. Après avoir concentré dans ses mains toutes les forces militaires du royaume, il tomba blessé mortellement dans la plaine de Saint-Denis, dont il aurait dû faire le tombeau de la petite armée de Condé. M. Michelet, d'un mot, le peint, quand il dit qu'il encombra pendant cinquante ans l'histoire de sa fausse importance.

A peine expiré, on se disputait sa charge. Catherine ne la donna à personne; elle ne voulait plus de ces grands dignitaires qui ne sont plus maniables quand ils sont devenus trop puissants. Après avoir subi le Balafré et le connétable, elle ne voulait de puissant autour d'elle que son jeune fils, le duc d'Anjou. Ce fils était digne d'elle; il lui ressemblait déjà par la bassesse du caractère; c'était une cire molle que la Florentine façonnait à son gré, et sur laquelle elle voulait reproduire son image. L'élève profita si bien des leçons du maître, qu'aux vices de sa mère il joignit les siens propres et devint plus tard le plus parfait modèle des princes dépravés. C'est pour ce fils trop chéri qu'elle supprima la charge de connétable; et sous le prétexte qu'il n'était pas séant que le roi marchât en personne contre ses sujets révoltés, elle fit nommer le duc d'Anjou lieutenant général du royaume.

XXII.

Quelle que fût l'intrépidité des confédérés, leurs chefs comprirent que des batailles comme celle de Saint-Denis entraîneraient leur ruine, vu leur infériorité numérique, et la quantité de troupes qui de tous côtés venaient renforcer l'armée royale. Ils décampèrent le 14 novembre et se dirigèrent vers Montereau, où ils furent rejoints par six mille hommes qui venaient de la Guyenne et du Poitou, après avoir pris quelques canons à Orléans, resté au pouvoir de leurs coreligionnaires. Vers la fin du mois Condé donna le signal du départ; les confédérés se mirent en route à travers la Lorraine pour aller au devant des reitres que leur amenait Jean Casi-

mir, fils de l'électeur palatin. La position du prince était des plus critiques; manquant de tout, poursuivi au commencement de l'hiver par l'armée royale, son seul espoir était dans les renforts allemands si impatiemment attendus. « On s'était trop flatté, dit Lanoue, qu'à peine arrivé en Lorraine on entendrait chanter les coqs des reitres. » Les coqs ne chantaient pas, et l'hiver faisait sentir ses premières rigueurs, et la disette ses dures atteintes. Toujours semblable à lui-même, Coligny conservait sa sérénité; il savait que le découragement des chefs fait la faiblesse des soldats. Condé ne parut jamais plus gai, même à la veille d'une bataille. « Que ferons-nous? lui demanda-t-on, si nous ne trouvons pas les reitres à Epinal. » — « Dans ce cas, mes amis, répondit-il, nous soufflerons dans nos mains, car le froid est bien vif. » Quand les chefs sont aussi bien disposés, il n'est pas difficile aux soldats, et surtout à des soldats français, de prendre leurs maux en patience. L'espérance les soutenait peut-être plus encore que la gaîté de Condé. Un jour elle se traduisit en réalité; on entendit le bruit des clairons des reitres, et on les aperçut au loin avec leurs enseignes déployées. Les confédérés crurent leurs maux finis; leur joie fut de courte durée : les Allemands voulaient bien se battre pour de l'argent, mais non pour des principes. Avant de faire un pas de plus en avant ils demandèrent cent mille écus comptant; les confédérés n'en avaient pas deux mille. L'armée protestante fut admirable de dévouement : prodigue de son sang, elle le fut de ses biens. Chacun donna, qui sa vaisselle, qui son or, qui son argent; les valets donnèrent leurs épargnes. Mais tous ces dons réunis s'élevaient à peine à trente mille écus, et les reitres en exigeaient cent mille ! Le prince Casimir, touché de tant d'abnégation, engagea ses troupes à se contenter momentanément de ce qu'on leur offrait : elles l'acceptèrent. Les confédérés, suivis de ces mercenaires, retournèrent sur leurs pas. Ils étaient sauvés.

Le jeune duc d'Anjou ne sut pas profiter de ses avantages. Son armée, mal commandée, et ayant des chefs désunis, perdit l'occasion de détruire les confédérés. Catherine recueillit le fruit de sa folle tendresse pour ce fils qu'elle aurait dû placer dans une école militaire plu-

tôt qu'à la tête d'une armée : elle accourut au camp pour rétablir l'union et ouvrir des pourparlers avec les protestants. Tout cela ne se fit pas à l'heure voulue. Condé, soutenu par les reitres, était résolu à se faire rendre justice les armes à la main. Sur les conseils de Coligny, il renonça à assiéger des villes; il fit de son armée un camp volant, pour se porter partout, traverser la France, tantôt lentement, tantôt au pas de course, harceler l'ennemi, le fatiguer, intercepter ses convois, investir même Paris pour l'affamer. Cependant, comme il fallait près du voisinage de cette ville une place d'où il pourrait sans cesse inquiéter la capitale et s'y réfugier en cas d'échec, il jeta les yeux sur Chartres, dont l'occupation enlèverait aux Parisiens l'un des principaux débouchés de leurs approvisionnements. Les confédérés se portèrent vers cette ville à marches forcées; ils arrivèrent trop tard. Les catholiques prévenus à temps avaient fait entrer une garnison commandée par l'habile et brave Lignères qui, dit Lanoue, « fit éprouver aux protestants qu'il n'est muraille que de bons hommes. » Grâce à la bravoure du commandant, le siége traîna en longueur. Coligny, qui comprenait la haute importance pour son parti de la prise de cette ville, perdait patience. La reine, qui le comprenait également, recourut à ses armes favorites, les négociations. L'Hôpital l'encouragea dans ces voies de conciliation; il présenta un mémoire au roi, dans lequel il établissait que la prise d'armes des protestants n'avait eu d'autre cause que le soin de leur liberté et de leur vie. La reine fit des ouvertures aux confédérés, dans lesquelles elle leur offrait des conditions avantageuses. Le roi consentait à rétablir l'édit de janvier avec abolition de toutes les restrictions qui l'avaient modifié. Il consentait en outre à payer les reitres allemands. C'était tout ce que demandaient les protestants, qui n'auraient jamais songé à prendre les armes si la cour ne s'était pas appliquée à confisquer une à une toutes leurs libertés; ils acceptèrent les offres; mais quand ils demandèrent des garanties, on leur répondit qu'une telle demande était un outrage à la parole royale. Ils insistèrent ; l'expérience leur avait appris ce que valaient les promesses et les serments. Les négociations n'avançaient pas: Chartres tenait toujours,

et la démoralisation commençait à se mettre parmi les seigneurs protestants, que la lassitude paralysait, et qui soupiraient après leurs foyers. Ils pressaient Condé et Coligny de traiter. L'amiral ne partageait pas l'impatience des seigneurs. « Je ne vois, leur disait-il, qu'une longue suite d'assassinats; dormirez-vous tranquilles dans vos châteaux, vous qui avez surpris le roi dans le sien? Oublie-t-on de semblables entreprises? Est-ce la reine, est-ce le cardinal de Lorraine, qui oublient ainsi? » « C'est vrai, répondirent en gémissant les seigneurs; nous pouvons périr par une perfidie, mais nous sommes plus sûrs de périr ici de misère. »

Ils disaient vrai; leur position était presque désespérée. Ils manquaient de tout; leurs alliés menaçaient de les quitter, si on ne leur payait pas l'arriéré de leur solde; le moindre échec pouvait dissoudre leurs troupes et les livrer individuellement à la vengeance impitoyable d'une cour qu'ils avaient humiliée; ils supplièrent Condé de donner son assentiment à la paix qui fut signée le 20 mars 1568 à Lonjumeau, et qui plus tard fut nommée de son vrai nom la paix *boiteuse et mal assise*, par allusion aux deux signataires du traité, le duc de Biron, qui était boiteux, et au nom de Malassise.[1]

[1] Note XV.

LIVRE XII.

—

I.

La nécessité où se trouvèrent les deux partis de transiger fit du traité moins une paix qu'une trêve ; la sincérité manqua des deux côtés ; protestants et catholiques cédaient aux exigences du moment. Le roi ne se rappelait jamais sa fuite de Meaux sans entrer en fureur ; le cardinal de Lorraine regrettait ses bagages et sa riche vaisselle ; les Parisiens croyaient entendre encore les confédérés qui les insultaient derrière leurs barrières. Si à tout cela on ajoute la colère du pape et le mécontentement de Philippe II, on comprendra que la paix signée était, à la lettre, *boiteuse et mal assise* ; elle l'était en effet, car les reitres avaient à peine évacué le sol français, que les prédictions de Coligny commencèrent à se réaliser. La cour oubliait ses engagements ; elle en avait rempli un seul, celui de payer les reitres pour s'en débarrasser. Dès lors, n'ayant plus rien à redouter des protestants, elle laissa les prédicateurs tonner du haut de leurs chaires contre les huguenots, et ne s'interposa pas pour prévenir ni pour arrêter les massacres. Le sang coula en plusieurs endroits, à Orléans, à Rouen. A Amiens, la populace s'érigea en tribunal, se fit justice elle-même. Le sieur de Cypière, gentilhomme, appartenant à la plus haute noblesse, fut égorgé avec trente-six de ses compagnons, en traversant la Provence.

Rarement la mauvaise foi revêtit des formes plus impudentes, et se montra plus à découvert. L'Italie de Machiavel avait déteint sur le vieil honneur français : un seul homme à la cour, L'Hôpital, avait encore le courage

de ses opinions libérales et tolérantes; mieux entouré, le roi eût peut-être écouté la voix de son sage chancelier. Il se plaignit du manque de foi des protestants et leur demanda de remettre sous son autorité les villes qu'ils avaient promis de lui rendre. Ceux-ci, qui avaient rempli une partie de leurs engagements, se ravisèrent; la mauvaise foi de la cour leur avait ouvert les yeux, car pendant que Charles IX exigeait qu'ils fussent fidèles au traité, contrairement au même traité il gardait les Suisses et les Italiens, mettait des garnisons dans les villes évacuées par les protestants, s'emparait de toutes les positions stratégiques; ils refusèrent donc d'obéir. La Rochelle ferma résolûment ses portes, prête à tout souffrir plutôt que de les ouvrir aux troupes royales. Les plus riches citoyens y eussent peut-être consenti; le peuple s'y refusa et sauva la ville.

II.

La position des huguenots empirait de jour en jour; ils se voyaient livrés à la merci d'ennemis perfides dont les menées étaient évidentes; massacrés sur plusieurs points du territoire, ils étaient partout sommés par les gouverneurs de Province de se faire les dénonciateurs de leurs frères. Le roi demandait à Coligny et à Condé de lui rembourser les 300,000 écus payés aux reitres de Jean Casimir. Voulant ruiner les hommes qu'il n'avait pas su vaincre, il leur défendit de demander cette somme aux Eglises, au même moment où le pape permettait par une bulle d'aliéner une partie des biens du clergé jusqu'à concurrence de 50,000 écus d'or de rente pour les faire servir à l'extermination des hérétiques. Effrayé des nouveaux maux qui allaient fondre sur la France, l'Hôpital s'éleva avec toute l'indignation d'un cœur patriote contre la publication de la bulle, et obtint qu'on priât le pape d'en modifier la rédaction. Les réformés, sans troupes, sans argent, dépouillés de la plupart des villes qu'ils avaient occupées, étaient, non sans raison, pleins d'appréhensions; une tentative audacieuse de la reine mère vint les justifier. Elle essaya, dans le temps où elle écrivait des lettres pacifiques à Coligny et à Condé, de

s'emparer de leurs personnes. Tavannes fut chargé de l'exécution de ce guet-apens. Les complices de la reine furent le cardinal de Lorraine et l'Italien Birague, homme sans principes, d'une habileté consommée et ne reculant devant aucune bassesse. Tavannes reçut l'ordre de se diriger en toute hâte vers Noyers, et de s'emparer à tout prix de l'amiral et de Condé, retirés dans leurs terres. Catherine plaça mal sa confidence. Tavannes, dont elle ne mettait pas en doute la fidélité, craignant pour lui les suites de ce coup de main s'il ne réussissait pas, fit parvenir aux deux chefs des lettres qui leur révélèrent le danger imminent qui les menaçait. Leurs doutes devinrent des réalités. Indignés de tant de perfidie, Condé et Coligny jetèrent un cri d'alarme et convoquèrent les chefs protestants à la Rochelle.

Cinq mois à peine s'étaient écoulés depuis le jour où, après la signature du traité de paix, les principaux chefs protestants regagnaient chacun leur demeure, heureux après tant de fatigue de revoir leur famille. Ils ne jouirent pas longtemps des douceurs d'une paix trompeuse. Le 25 août 1568, Coligny et Condé s'enfuyaient, traînant après eux, par les chaleurs brûlantes de l'été, des femmes et des enfants en bas âge ;[1] et ces deux hommes qui naguère encore tenaient en échec les troupes royales et dictaient des conditions à la cour, n'avaient pour toute escorte qu'une poignée de cavaliers. Leur fuite était à peine connue, que les corps venus pour les surprendre se mirent vigoureusement à leur poursuite. Les fugitifs avaient seulement quelques heures d'avance et se trouvaient sur les bords de la Loire, qui n'était pas guéable en cet endroit. On leur indiqua un gué près de Sancerre; ce fut pour eux le passage de leur mer Rouge. Condé, tenant son plus jeune fils dans ses bras, passa le premier; les autres suivirent, en chantant le psaume *In exitu Israel* : Israël au sortir d'Egypte.

C'était triste et touchant ; mais c'était beau. Ces hommes donnaient le salutaire exemple de la fidélité aux convictions religieuses ; ils leur sacrifiaient tout, et

[1] D'Aubigné, t. I, coll. 378–372. — La Popelinière, 2e partie, fol. 62.

comme Moïse fuyant au désert, ils préféraient les privations aux délices de la cour des Valois. Dieu les garda dans leur fuite des atteintes de leurs ennemis. Ils avaient à peine traversé la Loire qu'une crue subite de ses eaux vint mettre momentanément entre eux et les soldats de Tavannes une barrière infranchissable. Témoins de ce secours inattendu qui leur arrivait à l'heure même de leur détresse, ils y virent un témoignage assuré de la protection divine. Ils reprirent courage, et pleins d'ardeur et d'espérance, ils continuèrent leur route; tout danger était passé. A mesure qu'elle avançait vers le Poitou, la petite escorte grossissait à chaque étape. Le 18 septembre Condé entra à la Rochelle à laquelle il donna un gage de confiance en mettant sous sa garde ses enfants et les familles des amis qui l'avaient suivi dans sa fuite. Après quelques heures de séjour, le prince quitta cette ville pour se mettre à la tête de la noblesse poitevine.

III.

Au cri d'alarme poussé par Condé, Jeanne d'Albret accourut à La Rochelle, emmenant avec elle, à travers mille périls, quarante-deux compagnies bien équipées, bien armées et surtout bien disposées. La pieuse princesse n'avait pas hésité; elle sacrifiait à sa foi ses trésors, sa couronne, son repos et l'avenir de ses enfants.

La Rochelle la reçut avec enthousiasme ; sa présence dans ses murs semblait à ses habitants un sûr garant de la victoire, et les dangers qu'elle avait courus pour arriver jusqu'à eux un signe évident de la protection divine.

La reine de Navarre conduisait avec elle sa fille Catherine et son jeune fils Henri, celui qui plus tard, sous le nom de Henri IV, devait inscrire dans l'histoire de la Réformation de si belles et de si tristes pages.

Ce jeune prince était né à Pau le 13 décembre 1553. Henri d'Albret, son grand-père, voulut qu'on l'élevât différemment des autres princes de son temps; il lui fit donner une éducation spartiate. Mêlé aux enfants du peuple, nourri et habillé comme eux, le jeune Henri courait pieds nus et tête nue, grimpait sur les rochers,

bravait la pluie, la chaleur, les neiges, comme l'enfant d'un pâtre des montagnes. Il dut à cette éducation une santé robuste et une gaîté inépuisable; l'enfant était richement doué; il avait une intelligence vive et prompte, un esprit fin, délié; il avait de ses compatriotes la repartie gauloise, railleuse, mordante et presque toujours juste; il était hardi, brave et plein de cette bonhomie qui rend si facilement les princes populaires; mais ces dons brillants étaient ternis en lui par un grand égoïsme, un orgueil sans mesure, et la légèreté de son père. Deux célèbres professeurs, Florent Chrétien et la Gaucherie furent chargés de son instruction; ils réussirent imparfaitement; leur élève ne fut jamais qu'un médiocre écolier; il préférait une course au côteau du Juranson ou une excursion aux Pyrénées à la composition d'un thème latin. Cependant les *Commentaires de César* avaient un attrait particulier pour lui. A son arrivée à la Rochelle, il fut complimenté par des députés qui le comparèrent à l'alcyon dont l'apparition annonce le retour du calme sur les eaux. Henri, dit Amos Barbot, répondit aux députés d'une manière obligeante, puis il ajouta de gaillardise de cœur et de gentillesse d'esprit: « Je me suis tant étudié pour savoir bien parler comme vous; mais je vous assure que si je ne dis pas assez bien, je ferai mieux, car je sais beaucoup mieux faire que dire. »[1]

Tel était le prince que la reine de Navarre présentait aux protestants, et remettait comme un dépôt sacré entre leurs mains.

IV.

En apprenant la prise d'armes des protestants, la cour essaya de les désunir par un édit qui promettait paix et sûreté à ceux d'entre eux qui rentreraient dans leurs foyers. L'édit fut reçu avec mépris; tout protestant pouvant monter à cheval et porter une arquebuse tira l'épée. « Médicis et le duc d'Anjou aussi bien que la maison de Lorraine, dit Le Laboureur, rendirent la cause des pro-

1 Le père Arcere, Histoire de La Rochelle, tome I, livre III, page 370

testants juste, en mettant la reine de Navarre, Condé et tout le parti dans la pressante nécessité de défendre leur vie. La paix indignement violée légitima la défense. »[1]

La reine était prise dans ses propres filets. Ses perfidies léguaient au royaume déjà si affaibli une nouvelle guerre civile dont il n'était pas possible de prévoir les suites. Ne pouvant décharger sa colère sur les chefs huguenots, qui lui faisaient savoir de leurs nouvelles par des victoires, elle la laissa tomber sur l'Hôpital, qui depuis quelque temps lui était devenu insupportable. Elle s'était aperçue, non sans inquiétude, que Charles IX, sous l'influence du chancelier, inclinait par moments vers la paix et vers la tolérance. Pour prévenir une éventualité qu'elle redoutait, elle insinua dans l'esprit de son fils des préventions contre le ministre; elle l'accusa d'être la cause de l'évasion des chefs protestants, et de n'être qu'un huguenot déguisé. Charles IX recevait toutes les impressions, bonnes et mauvaises, les mauvaises surtout. Il se montra froid et réservé à l'égard du chancelier qu'il avait jusqu'alors regardé et vénéré comme un père. L'Hôpital comprit que son œuvre était terminée à la cour. Triste et découragé, il se retira dans sa terre de Vignay, près d'Etampes. Le 7 octobre le roi lui fit redemander les sceaux, qui furent donnés à Morvillers, évêque d'Orléans, le seul homme de la cour qui fût un peu digne de succéder au magistrat disgracié. Le jour où Charles IX chassa de ses conseils le noble vieillard, il en bannit la sagesse et perdit le seul guide qui aurait pu, peut-être, l'arrêter sur la pente funeste sur laquelle il glissa avec tant de rapidité.[2]

Débarrassée de ce censeur incommode, la reine, pour que Philippe II ne l'accusât plus de tergiversations, lui donna une preuve de sa bonne volonté. Le 28 septembre le parlement rendit un édit dont voici sommairement la teneur : « Toute religion autre que la religion romaine est interdite, sous peine de mort, dans le royaume; les ministres devront quitter la France dans le délai de quinze jours. » Comme adoucissement, l'édit portait que

[1] L'abbé Le Laboureur, add. aux Mémoires de Castelnau.
[2] Davila. — D'Aubigné. — Testament de l'Hôpital.

ceux qui se tiendraient dans leurs maisons, sans faire profession de leur culte, ne devaient pas être recherchés. [1] Le même jour le parlement rendit un second édit par lequel tous les protestants qui exerçaient des emplois publics devaient s'en démettre, et tous les membres des universités et des parlements prêter serment d'obéissance à la foi catholique. Philippe II dut être content; il obtenait de Catherine ce qu'il lui avait fait vainement demander à la fameuse entrevue de Bayonne; mais elle donnait un peu tard ce gage à son fanatique allié; « car, dit Tavannes, elle s'embarqua dans cette affaire sans biscuits, plus étonnée que ceux qu'elle voulait surprendre.»[2] En effet, les confédérés avaient commencé les hostilités, quand la cour n'était pas encore prête. L'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, tombèrent presque en entier entre leurs mains. Marchant cette fois trop fidèlement sur les traces des catholiques, ils mirent tout à feu et à sang, décapitèrent les gouverneurs des villes prises, et passèrent les garnisons au fil de l'épée, sans s'arrêter ni devant l'âge, ni devant le sexe. Jusque-là ce n'étaient que des représailles d'hommes qui, n'ayant pu se faire rendre justice, se constituaient les ministres de leur vengeance; mais la rage dont ils étaient animés leur fit forfaire aux lois de l'honneur, après avoir manqué à celles de l'humanité. Ils égorgèrent des garnisons qui avaient capitulé. Ce n'étaient plus des soldats; c'étaient des tigres que l'ivresse du sang mettait hors d'eux-mêmes. Ils n'écoutaient plus la voix de Coligny; et ce fut à grand'peine que l'amiral sauva d'une destruction totale la garnison d'Angoulême qui avait capitulé.

Le bruit de leurs exploits épouvanta la cour. Ce n'était pas seulement l'ouest de la France qui se soulevait, c'était tout le sud; une armée huguenote, sous le commandement du terrible Crussol d'Acier, prenait le chemin de la Saintonge, laissant après elle des traces épouvantables de son passage. [3] Ce n'étaient que villes prises, habi-

[1] Drion, Abrégé chron., t. I, p. 117.

[2] Mémoires de Tavannes.

[3] Ce chef avait eu l'étrange idée de se faire peindre sur sa cornette verte sous la figure d'Hercule exterminant une hydre dont les

tants mitraillés, églises et couvents démolis, prêtres et moines massacrés. L'historien protestant contraint, la rougeur sur le front, de raconter ces pages honteuses de la vie de ses ancêtres, ne songe pas même à leur chercher une excuse dans les perfidies de la cour. A ses yeux, le mal n'autorise jamais le mal; le soldat protestant doit toujours être humain, sous peine de souiller le nom qu'il porte et de déshonorer la noble cause qu'il sert. Forcé donc de raconter les scènes horribles de cette lamentable époque, il regrette ces temps où ses pères mouraient sur des bûchers en chantant des psaumes; il voudrait que leur histoire se fût close avec le dernier cri de son dernier martyr ; elle eût alors été pure et sans tache comme celle des victimes de Rome païenne. La tâche d'historien est difficile; mais celui-là seul est digne de raconter qui ne couvre pas les fautes du parti qui a ses sympathies et qui, quand il le peut, sans manquer aux droits imprescriptibles de la vérité, fait ressortir ce qu'il y a de grand et de beau chez le parti qui ne les a pas.

V.

L'hiver qui survint fut d'une rigueur excessive; il sépara forcément les combattants qui, sans convenir d'une trêve ou d'une suspension d'armes, prirent respectivement leurs quartiers d'hiver, mais trop tard; le manque de vivres, le froid et les épidémies, ces compagnons inséparables des armées, éclaircirent considérablement leurs rangs. Près de huit mille hommes de part et d'autre périrent en quelques semaines. C'était un spectacle horrible de voir ces infortunés, qui avaient si souvent échappé au fer les uns des autres, moissonnés par la mort, comme si l'ange exterminateur était passé dans leurs rangs.[1]

L'armée de Condé s'était comme fondue par les maladies, et surtout par les désertions ; elle était composée en grande partie de volontaires: beaucoup de ses soldats

têtes étaient coiffées de capuchons et de chapeaux rouges. (Le Laboureur.) Addit. aux Mémoires de Castelnau. — D'Aubigné, col. 381-382.

[1] Lanoue, c. 22.

avaient regagné leurs foyers, et quand le moment de reprendre les hostilités arriva, le duc d'Anjou qui, sous l'habile direction de Tavannes, commandait les troupes royales, était prêt; mais les huguenots ne l'étaient pas. Des deux côtés on sentait que la campagne qui s'ouvrait serait décisive, et l'on s'y préparait avec énergie. Le 13 mars 1569, après plusieurs escarmouches, les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de la jolie petite ville de Jarnac, située sur les bords de la Charente. Le combat s'engagea, les dispositions prises par Coligny, qui étaient bonnes, furent mal exécutées par les gentilshommes huguenots, dont l'indiscipline égalait parfois la bravoure. Une partie de l'armée fut ainsi séparée de l'autre et reçut le choc des troupes royales, à la tête desquelles était le duc d'Anjou, qui avait pour ses lieutenants Tavannes, Guise et Montpensier. Accablés par le nombre, les huguenots cédèrent peu à peu leurs positions. Condé, blessé la veille à la jambe par un coup de pied de cheval, ne voulut pas quitter le champ de bataille: « Noblesse française, cria-t-il à ses compagnons d'armes, voici le moment tant désiré. En avant. Doux le péril pour Christ et le pays. »[1] Et il se précipita suivi de sa brave noblesse au milieu des rangs ennemis, dans lesquels il répandit un moment le désordre. Cette attaque héroïque, plus digne d'un colonel que d'un commandant en chef qui doit avoir le courage de ménager sa vie, coûta cher aux protestants. Après une résistance désespérée les deux tiers de l'escadron de Condé restèrent tués ou blessés sur la place ; le prince était lui-même hors de combat; tombé à terre sous son cheval expirant, il donna son gantelet à un gentilhomme catholique, qui recevait la foi du noble prisonnier, quand Montesquiou, capitaine des gardes suisses du duc d'Anjou, s'approcha du prince qui, en le voyant, s'écria : «Je suis perdu. » Montesquiou, sans respect pour la foi jurée, lui tira par derrière un coup de pistolet dans la tête. Condé ne poussa pas même un soupir, il était mort. [2]

[1] D'Aubigné, Hist., coll. 395.

[2] Le vrai discours de la bataille de Jarnac, Arch. curieuses, VI, page 365. — Lanoue, c. 23, — D'Aubigné, col. 391-397. — Brantôme, Vie de Condé. — La Popelinière, 2e part., f. 96.

Ainsi périt à l'âge de trente-neuf ans ce prince doué de brillantes qualités qui lui firent faire de grandes choses. Bon, généreux, affable, d'un courage à toute épreuve, il eût été un vrai grand homme, s'il eût été un vrai chrétien. La cour de Catherine déteignit sur lui; indomptable dans les combats, il fut faible devant les plaisirs. Chaque fois, cependant, que la voix de l'honneur se fit entendre, il ne balança pas, et ne fut jamais infidèle à la cause pour laquelle il versa son sang et donna sa vie.

Le jeune duc d'Anjou, enivré de sa victoire, trahit ses mauvais instincts; il ne sentit pas qu'on s'honore en honorant le courage malheureux. Maître du corps du héros mort au champ d'honneur, il le fit porter à Jarnac sur une vieille ânesse. Conseillé par le moine Claude Sainctes, il voulut faire élever une chapelle commémorative sur le lieu même ou Condé était tombé assassiné. Carnavalet, son ancien gouverneur, l'en empêcha. Ne sachant alors que faire du corps du prince, il le rendit au jeune Henri de Navarre, qui le fit ensevelir à Vendôme, dans le caveau de sa famille. Paris, Rome, Madrid, Bruxelles s'associèrent à la joie du jeune vainqueur de Jarnac; partout on chanta des *Te Deum:* dans l'armée huguenote on pleurait. 1

VI.

La mort de leur chef affligea les huguenots, mais ne les abattit pas. Deux jours après ils étaient sous les armes et repoussaient l'attaque que le duc d'Anjou dirigeait contre Cognac; leurs pertes étaient grandes, sans doute, puisqu'ils n'avaient plus Condé; mais la défaite de Jarnac ne leur avait coûté que quatre cents hommes; leurs forces éparpillées un moment s'étaient réunies en faisceaux et ils étaient prêts à recevoir le choc de l'armée royale. En apprenant la mort de Condé, Jeanne d'Albret accourut en toute hâte de La Rochelle, emmenant avec elle à Tonnay-Charente son jeune fils Henri et le jeune prince de Condé, fils de l'illustre chef des protestants

1 Note XVI.

mort au champ d'honneur. Les revers n'avaient pas abattu cette noble femme. Elle traversa les rangs des bataillons huguenots, tenant par la main son fils et son neveu : « Voilà, mes amis, leur dit-elle, deux nouveaux chefs que Dieu vous donne, et deux orphelins que je vous confie. » A la vue de cette reine héroïque et des deux jeunes princes, les huguenots poussèrent des hourras et jurèrent de leur obéir et de les défendre. Pendant que Coligny travaillait à rétablir l'équilibre un moment rompu, Jeanne d'Albret, ne reculant devant aucun sacrifice, aliéna ses biens, résolue à tout donner plutôt que de perdre la liberté de conscience qu'elle plaçait au-dessus de tous les trésors de la terre. Sur douze médailles d'or qu'elle fit frapper à la Rochelle, on lisait ces mots : *Pax certa, victoria integra, mors honesta :* Paix assurée, victoire entière, mort glorieuse. Cette devise, dit le père Arcere, exprimait toute l'intrépidité du courage d'une héroïne, déterminée à acheter les succès par les plus grands efforts, ou à ne pas survivre à ses malheurs. [1]

Les protestants auraient peut-être succombé, malgré leur bravoure et l'habileté de leurs chefs, si la cour eût suivi les avis de Tavannes, le seul homme qui eût une vraie valeur militaire. Il voulait que le duc d'Anjou se portât au-devant des reîtres que le duc de Deux-Ponts amenait au secours des huguenots, afin d'empêcher leur jonction. Les intrigues du cardinal de Lorraine, jaloux de la gloire naissante du duc d'Anjou, firent, en y apportant des retards, échouer ce plan si sagement conçu. Quand le roi donna son consentement, il était trop tard. Le duc de Deux-Ponts avait opéré sa jonction avec les confédérés, malgré les efforts du jeune Henri de Guise et du duc de Nemours.

Les huguenots, à l'arrivée de leurs alliés, se préparèrent bravement à de nouveaux combats; mais ils eurent deux grands deuils à déplorer : le duc de Deux-Ponts mourut le 10 juin 1569, quatre jours après sa jonction avec Coligny, et le 27 mai le brave Andelot

1 Arcere, Hist. de la Rochelle, t. II, liv. III, p. 377. — Davila, La Popelinière, d'Aubigné, coll. 398-399.—Hist. de Jeanne d'Albret, par M[lle] Vauvilliers, t. II. — Bull. de l'Hist. du prot., 1858.

était mort à Saintes. La perte de ce dernier fut vivement ressentie de l'armée, qui avait en lui un chef aussi intrépide sur le champ de bataille que sage dans les conseils. Modèle des frères, il l'était des chevaliers. Comme Bayard, il était sans peur et sans reproche. Toujours il s'effaça devant l'amiral; mais sa modestie releva sa gloire. Ses ennemis se sont arrêtés avec respect devant la pierre de sa tombe; nul n'a osé y jeter l'outrage. Devant cette noble individualité les Audin et les Maimbourg se sont tus, et les historiens catholiques vraiment dignes de ce nom ont tous rendu hommage au digne frère de Coligny. « Il était, dit le père Arcere, rigide et zélé sectateur de la Réforme dont il avait embrassé les opinions de bonne foi; grand homme de guerre, fécond en ressources dans un métier hasardeux qui en demandait tant, et d'un courage aussi éclairé qu'intrépide.[1] » De Thou loue ses vertus et l'appelle un grand homme.

Andelot fut enseveli à la Rochelle, Jeanne d'Albret suivit le convoi du brave chef huguenot, qui trouva dans la douleur publique les seules funérailles qui fussent dignes de lui. Ses restes furent déposés à la tour de la Chaîne, d'où ils furent tirés en 1579 par le comte de Laval, son fils aîné, qui les fit transporter à la Roche-Bernard.

Oubliant ses douleurs pour ne penser qu'aux grands intérêts qui lui étaient confiés, Coligny voulait quitter la Saintonge, se diriger vers Saumur, prendre cette ville et de là porter la guerre, comme en 1567, aux environs de Paris, affamer la capitale, et contraindre la cour à consentir à une paix basée sur des garanties solides. La noblesse poitevine, qui était en majorité dans l'armée, s'y opposa; elle voulut qu'on s'emparât de Poitiers, défendue par Henri et Charles de Guise. Ce fut une grande faute; les réformés montrèrent leur intrépidité dans de nombreux assauts qui furent vaillamment repoussés, et dans lesquels les deux jeunes fils du Balafré se couvrirent de gloire. La ville fut réduite à la dernière extrémité; manquant de tout, elle n'avait pour se soutenir que l'héroïsme des deux Guises et la haine qu'elle portait aux assiégeants qui, de leur côté, étaient en proie à la disette et

[1] Histoire de la Rochelle. — Arcere, tom. II, liv. III, page 378.

aux épidémies. Coligny fut atteint d'une maladie qui mit ses jours en danger; la violence du mal ne lui ôta ni son courage ni sa présence d'esprit. Cette maladie lui offrant un prétexte honorable de se retirer, il leva le siége le 7 septembre 1569, après six semaines d'efforts inutiles.

VII.

Les guerres civiles remuent la dernière couche de la vase qui se trouve au fond du cœur humain. La cour, qui ne pouvait vaincre Coligny, voulut le faire assassiner. Le parlement de Paris, servile instrument de ses haines, condamna l'amiral à être pendu et étranglé en place de Grève, et suspendu ensuite aux fourches patibulaires de Montfaucon. Tous ses biens furent confisqués et ses enfants déclarés ignobles. Promesse fut faite de cinquante mille écus d'or à celui qui le livrerait vif; mais la cour voulut qu'au mot *vif* le parlement ajoutât *ou mort*. Le parlement n'eut qu'à ajouter un renvoi à son arrêt. Les massacreurs font horreur; les parlementaires qui donnent une prime à l'assassinat dégoûtent; leur chute est plus profonde : ils tombent de plus haut.[1]

La cour poussa le parlement à cet acte de basse servilité, parce qu'elle était mécontente d'avoir échoué dans un assassinat privé. La Rivière, capitaine des gardes du duc d'Anjou, avait séduit l'un des valets de chambre de l'amiral, qui avait promis d'empoisonner son maître. L'assassin fut pendu après avoir subi un jugement qui constata son crime.[2] Coligny ne s'émut pas de l'arrêt du parlement ni des dangers qui menaçaient sa vie, ses préoccupations étaient ailleurs; il lui fallait soutenir une lutte difficile avec les troupes royales, auxquelles il n'avait à opposer qu'une armée qui manquait de tout, et dans les rangs de laquelle le découragement commençait à se mettre. Les reîtres que lui avait amenés le duc de Deux-Ponts demandaient l'arriéré de leur solde, qu'il ne pouvait leur payer. Montgommery n'arrivait pas dans

[1] Journal de Bruslart. — Note XVII.

[2] De Thou, liv. XLVI. — La Popelinière. — De Serres.—Lanoue.

son camp, où sa place eût été mieux marquée que dans le Béarn, dans lequel il rendait la Réforme odieuse. Le courage et le calme de l'amiral lui furent nécessaires pour lutter contre tant d'éléments, qui tous contrariaient ses plans; il voulait éviter un combat dont il entrevoyait les suites, et tout, malgré lui, le contraignait à l'accepter. Forcé dans ses derniers retranchements, il se prépara à disputer la victoire à l'armée royale, qui, supérieure en nombre, déployait ses escadrons dans la vaste plaine de Montcontour. Son avant-garde, qui était impatiente de combattre, exécuta mal ses ordres; elle se jeta audacieusement au milieu des rangs catholiques, qui la reçurent de pied ferme et l'enveloppèrent dans un cercle de feu. Coligny vola à son secours, animant les siens du geste, de la voix et de l'exemple, combattant comme un simple soldat. Un officier lui cassa quatre dents d'un coup de pistolet. Etouffé par le sang, il dut quitter le champ de bataille. Un peu auparavant, prévoyant le résultat de la journée, et craignant lui-même pour sa vie ou pour sa liberté, il avait ordonné aux deux jeunes princes de se retirer à Parthenay et de se réserver pour l'avenir de la cause. Ils obéirent, quoique à regret; le résultat de la journée ne fut pas douteux; la victoire se décida pour les catholiques, qui tuèrent ou firent prisonniers huit mille hommes aux protestants, qui laissèrent sur le champ de bataille leurs chevaux, leur artillerie et tout leur bagage. Le succès de cette journée fut dû à Tavannes, le lieutenant du duc d'Anjou, qui en recueillit l'honneur. Le prince s'y battit en gentilhomme et s'y montra plus humain qu'à Jarnac. Il arrêta le massacre. Lanoue et Crussol d'Acier lui durent la vie. Pie V avait cependant écrit à la reine mère de frapper sans miséricorde les hérétiques et ordonné au comte de Santa-Flore, qu'il avait envoyé au duc d'Anjou avec six mille Italiens, de ne faire aucun quartier aux huguenots, et de faire tuer tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses soldats.[1]

[1] Catena, vie de Pie V. — Epîtres de Pie V. — 28 mars et 29 avril 1569.

VIII.

La nouvelle de la victoire de Montcontour donna au jeune duc d'Anjou une bruyante célébrité. Il avait à peine vingt ans, et il avait vaincu Condé et l'amiral, réputé depuis la mort de Guise pour le plus grand capitaine de son siècle ! Cette victoire eût peut-être ruiné le parti protestant, si Charles IX et le cardinal de Lorraine ne s'étaient opposés par jalousie au plan de Tavannes, qui voulait qu'on se mît à la poursuite des vaincus, sans leur laisser un instant de repos. Justement indigné des obstacles qu'on lui suscitait, il se démit de son commandement et priva en se retirant dans son gouvernement de Bourgogne, l'armée catholique du seul chef qui pouvait la conduire à des victoires.

Les plus grands événements ont souvent pour cause de petites choses. La vanité d'un prélat, la jalousie d'un frère, changent brusquement la direction des événements, et les plus grands intérêts d'un parti sont sacrifiés à de mesquines passions, dont Dieu se sert pour accomplir ses desseins de miséricorde sur les réformés, qu'il couvre de sa protection.

L'amiral était dans une position difficile ; ses troupes fuyaient devant l'armée royale victorieuse, et lui, blessé, souffrant, porté dans une litière, fuyait aussi. Un vieux gentilhomme nommé Lestrange, et l'un de ses principaux conseillers, blessé et porté comme lui dans une litière, passa sa tête à la portière, regarda son chef, et les larmes aux yeux lui dit : « *Si est-ce que Dieu est très-doux.* »[1] Ils échangèrent un regard et se dirent adieu. « Ce petit mot d'ami, dit d'Aubigné, releva le courage de l'amiral et le remit au chemin des bonnes et fermes dispositions pour l'avenir. » Oubliant sa blessure, il ne pensa qu'à réunir ses troupes dispersées et à rétablir l'ordre dans leurs rangs éclaircis par la mort. Il voulut surtout prévenir le découragement de ses soldats, qui laissaient entrevoir quelques velléités de se rendre et d'embrasser la religion des vainqueurs. Il releva leur

[1] D'Aubigné. — Mémoires.

moral, exposa à leurs chefs ses plans aussi hardis qu'habilement conçus, et fit passer dans leur cœur la confiance qui était dans le sien.

La confiance du chef fut partagée par tous ses capitaines, et pendant qu'à Paris on fêtait la victoire de Montcontour, le parti vaincu se relevait plus fort que jamais. Coligny se porta vers Niort, où il réunit les débris de son armée, y laissa une garnison ainsi qu'à Saint-Jean-d'Angely et à Saintes, et se dirigea vers le midi pour aller à la rencontre de Montgommery; et quand l'armée royaliste aurait dû le poursuivre sans relâche et lui tuer son dernier soldat, elle s'occupait, contrairement à l'avis de Tavannes, à faire la petite guerre et à assiéger des places, laissant ainsi à l'amiral le temps de se refaire une armée parmi ses coreligionnaires des bords du Tarn et de la Garonne. La prise de presque toutes les villes du Poitou, qui ouvrirent volontairement leurs portes, fut loin de compenser cette faute. Niort résista avec énergie, et ne se rendit qu'après la mort de son brave commandant de Mouy, qui fut assassiné dans une sortie par Maurevert. Cet homme avait été dans sa jeunesse page chez le duc de Lorraine. Châtié pour une mauvaise action, il tua le gouverneur des pages de son maître et s'enfuit en Espagne; où il prit du service. Après la paix de Câteau-Cambrésis il rentra en France et obtint sa grâce. La prime offerte par la cour à celui qui apporterait la tête de Coligny le tenta; il alla joindre les huguenots et feignit d'embrasser chaudement leur cause. Il guetta, mais vainement, sa proie; il voulut cependant prouver à la cour qu'il était homme de parole, et il assassina le brave de Mouy, qui l'avait comblé de bienfaits. Les traîtres reçoivent ordinairement, en échange de leurs services, de l'argent et du mépris. Charles IX nomma Maurevert chevalier de l'ordre de Saint-Michel; il mit au cou de celui qui ne méritait que le carcan le collier de son ordre; il donna à un lâche scélérat la récompense d'un brave gentilhomme.[1]. « Mon frère, écrivit-il au duc d'Alençon, pour le signalé service que m'a fait Charles de Louvier,

1 Un plaisant disait de cette décoration qu'elle était un collier à toute bête.

sieur de Maureveil (Maurevert), présent porteur, *étant celui qui a tué Mouy de la façon qu'il vous dira*, je vous prie, mon frère, lui bailler de ma part le collier de mon ordre; ayant été choisi à cela par les frères et compagnons dudit ordre pour y être associé et faire en sorte qu'il soit par les manants et habitants de ma bonne ville de Paris gratifié de quelque honnête présent selon ses mérites, priant Dieu, mon frère, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. »[1]

Cette lettre était écrite du Plessis-lez-Tours le 10 octobre 1569. L'esprit du vieux Louis XI, l'ami de Tristan-l'Hermite, n'aurait pu la dicter qu'à celui qui fut le héros de la Saint-Barthélemy.

Nous verrons plus tard reparaître cette sinistre figure de Maurevert, qui depuis fut appelé de son vrai nom : *le tueur du roi.*

IX.

Un événement remarquable signala la fin de l'année 1569. Au moment où Coligny réorganisait son armée aux environs de Montauban, les réformés du Languedoc se rendaient maîtres de Nîmes, destinée à devenir la métropole du protestantisme dans le midi.[2] Cette ville, située dans le département du Gard, est bâtie au pied d'une colline qui s'étend de l'ouest au nord, et se trouve surmontée par une vieille tour dont l'origine se perd dans la nuit des temps; une belle fontaine qui coule au bas de la tour détermina l'emplacement que choisirent les Romains pour y bâtir Nîmes, qui après dix-huit siècles de leur passage, retient des souvenirs imposants et gracieux. Les Arènes, la maison Carrée, le temple de Diane, la porte d'Auguste, tout parle dans cette ville de ses premiers fondateurs et lui donne un caractère qui lui est propre. En 1533 les vérités évangéliques commen-

[1] La lettre de Charles IX, publiée par décret de la Convention, le 14 ventôse an XII, a été déposée entre les manuscrits de la Bibliothèque impériale. — Henri Martin, tom. IX, page 261, 4e édit.

[2] Hist. de l'église de Nismes, par Borel. — Toulouse, 1856. Voir note XVIII.

cèrent à être prêchées dans cette populeuse et intéressante cité. Un moine augustin, dont le nom est demeuré inconnu, rendit le premier ses auditeurs attentifs à leurs misères, et les adressa directement, sans l'intermédiaire des saints, à Jésus-Christ, le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Sa prédication faillit lui coûter la vie. Natures ardentes et chaudes comme leur soleil, les premiers réformés nîmois embrassèrent avec ardeur les enseignements du moine. En 1556 le nombre de leurs adhérents s'était considérablement accru ; ils voulurent faire une profession publique de leur foi ; mais ils en furent empêchés par des calamités publiques. Quatre ans après ils s'emparèrent de l'église de Saint-Etienne-de-Capduel, qui est presque attenante à la maison Carrée. Le comte de Joyeuse, commandant du Languedoc, en l'absence du connétable de Montmorency, voulut sévir contre les auteurs de cet audacieux coup de main; il ne le fit pas. On lui fit comprendre que la majorité des habitants penchait pour la Réforme; il se contenta de prendre des mesures pour que de pareils actes ne se renouvelassent plus. Ses efforts furent impuissants, car l'Eglise naissante s'y constitua fortement. En 1561 les fidèles choisirent le célèbre Pierre Viret pour leur pasteur. Ce compagnon d'œuvres de Calvin avait alors cinquante ans ; il était petit, sans apparence, et d'une maigreur excessive. La première fois qu'il monta en chaire il fit pitié par son air chétif. « Qu'est venu faire ce petit homme, disaient les catholiques, si ce n'est pour mourir ? » Les protestants étaient pleins d'appréhensions. « Il demeurera court, » disaient-ils avec effroi ; mais ce petit homme avait une âme ardente et un cœur aimant. Il parla avec autorité; ce n'était pas un pasteur ordinaire, c'était un maître ; sa parole n'avait ni la fougue de celle de Farel, ni la gravité de celle de Calvin ; mais elle était si douce, si persuasive, et cependant si forte dans sa douceur, que ses auditeurs n'étaient jamais lassés de l'entendre. A une piété réelle il joignait des connaissances variées en littérature et en théologie.

Les réformés, malgré les édits qui les menaçaient sans cesse dans leurs biens et dans leurs vies, ne perdirent pas le terrain gagné en 1561. Ils étaient déjà maîtres de

toutes les églises, à l'exception de quelques-unes, et de la cathédrale; leur culte s'exerçait sans entraves et en pleine liberté. Les gentilshommes, les officiers royaux allaient ouvertement au prêche. Témoin de cet élan extraordinaire, le cardinal de Sainte-Croix, effrayé, écrivait au pape : « Le royaume est à demi huguenot. »

Les réformés convoitaient la cathédrale ; une circonstance assez curieuse la fit tomber entre leurs mains. Un dimanche matin des enfants furent attirés dans le vestibule de l'église par les éclats de voix du prédicateur de l'évêque qui vomissait des injures contre les réformés ; ces enfants se mirent à le contrefaire; le bedeau irrité les châtia. Leurs cris attirèrent des passants qui venaient d'entendre Viret; leur nombre se grossit, un tumulte éclata, des provocations eurent lieu, les réformés envahirent l'église, terrifièrent l'évêque et son clergé qui prirent la fuite ainsi que tous leurs fidèles. Maîtres du champ de bataille, les protestants brisèrent les images, mutilèrent les statues. Enhardis par leur victoire, ils coururent dans trois églises qui appartenaient encore au clergé et les saccagèrent. Deux jours après (25 décembre 1561), Viret prêcha dans la cathédrale et reçut l'abjuration publique de Louis de Montcalm, prieur de Milhau en Rouergue, de l'abbesse de Tarascon et de plusieurs religieuses de l'abbaye de Saint-Sauveur.

Ce que la force avait donné aux protestants, la force les contraignit à le rendre ; ils durent se conformer à l'édit du 17 janvier 1561 qui leur ordonnait de restituer les églises et édifices publics dont ils s'étaient emparés ; mais bientôt après, maîtres une seconde fois de la cathédrale, ils y célébrèrent (17 mai 1562) la fête de la Pentecôte. Les protestants déshonorèrent leur victoire par des vexations et des actes d'intolérance. Les prêtres furent sommés de se joindre à l'Eglise réformée, ou de sortir de la ville dans le délai de quinze jours ; les reliquaires furent mis en vente au milieu des huées et des moqueries de la foule qui foulait aux pieds des objets qui lui avaient été si longtemps sacrés.

Viret blâmait ces violences par sa parole douce et persuasive, calmait les cœurs en y faisant pénétrer la vie divine ; son influence devenait grande à Nîmes ; les

jésuites, jaloux de son autorité, le firent chasser du royaume comme étranger; ses ouailles lui firent de touchants adieux. Il se retira à Orange, d'où il alla à Orthez appelé par Jeanne d'Albret, qui lui confia une chaire à l'académie qu'elle avait fondée dans cette ville. Neuf ans après (1571), le pieux ami de Calvin remettait doucement son âme entre les mains de son Sauveur qu'il avait servi avec tant de fidélité et de droiture. Il fut pleuré et regretté. Des funérailles splendides lui furent faites. Jeanne d'Albret, qui plaçait la piété avant la naissance, voulut que le corps de son pieux théologien reposât dans le caveau des princes de sa famille.

X.

Revenons à Coligny; il avait refait son armée pendant l'hiver, et se trouvait prêt à recommencer la campagne. En apparence, la prudence lui faisait un devoir de se fortifier dans l'une des provinces où l'élément protestant dominait, et d'y attendre ses ennemis; il rejeta cette idée, qui était celle de plusieurs de ses chefs, et se porta résolûment vers Paris, sentant que tant que la guerre se ferait loin de la capitale, la cour ne serait jamais amenée à la conclusion d'une paix solide. L'amiral voulait aussi, par son attitude agressive, relever le moral de ses coreligionnaires. Il donna donc le signal du départ à sa petite armée de cinq mille hommes, qui se mit gaiement en marche. C'était le cas de dire, une seconde fois, qu'une mouche allait assiéger un éléphant. A travers mille périls, elle remonta le Rhône jusqu'à Saint-Rambert, où une grande épreuve l'attendait. Coligny tomba malade. Les progrès du mal donnèrent de vives inquiétudes à ses soldats, qui comprirent tout ce qu'était pour eux leur chef; heureusement leurs craintes se dissipèrent, et, reprenant leur marche avec un nouvel élan, ils virent leurs rangs se renforcer à mesure qu'ils s'avançaient vers Paris. Etonnée de tant d'audace, après tant de défaites, la reine était hors d'elle-même; ses ressources étaient épuisées; elle ne voyait que des traîtres ou des tièdes autour d'elle. Cossé, qui commandait les troupes royales, et qui était chargé d'arrêter l'amiral, lui paraissait suspect; elle se

décida à de nouvelles négociations qui n'eurent aucun résultat; le chef huguenot ne voulait traiter que sous les murs de Paris; sa hardiesse devint sa fortune. « En avant! » dit-il à son camp volant, qui quelques jours après se trouvait à Arnay-le-Duc, où il se trouva en présence de six mille Français, de quatre mille Suisses et de trois mille cavaliers français ou allemands, commandés par Cossé. Malgré son infériorité numérique, Coligny ne crut pas devoir refuser la bataille. Le choc des deux armées fut terrible; les huguenots firent des prodiges de valeur, enfoncèrent les rangs de leurs ennemis et leur firent éprouver des pertes sensibles; la nuit seule sépara les combattants. Coligny, qui comprenait qu'un nouveau combat pourrait détruire sa petite armée, décampa pendant la nuit, et se porta vers la Charité, poursuivi par Cossé qui, embarrassé de ses bagages et de son artillerie, ne put l'atteindre. L'amiral avait fait un pas de plus vers Paris, à travers l'armée catholique, stupéfaite de tant d'audace.

Henri de Béarn et le prince de Condé firent leurs premières armes à Arnai-le-Duc; ils s'y montrèrent l'un et l'autre dignes de leurs noms. Après le combat, Coligny les manda près de lui. « Je serais coupable, leur dit-il, de » ne pas modérer maintenant votre courage. Ne me » demandez point si nous avons pris beaucoup de canons, si nous avons tué beaucoup d'hommes. Ces » hommes sont des Français; j'espère que bientôt nous » n'aurons plus, ni vous ni moi, à verser pour notre » défense le sang de nos compatriotes. Si je connais bien » la reine mère et le roi, la paix est dans nos mains. » Qu'il me tarde de la signer, de la rendre durable, et de » ne plus tirer mon épée que pour mon roi! Jeunes » princes, que dans mon cœur j'ose nommer mes enfants, » si je vous ai enseigné par ma constance à triompher des » plus cruelles adversités, vous avez encore à recevoir de » moi une leçon plus précieuse, c'est celle d'éviter à tout » prix les guerres civiles. Oui, je signerai la paix, utile à » mes frères, nécessaire à ma patrie, même avec la » certitude d'en être la victime et de subir une mort » ignominieuse. »

La bataille d'Arnai-le-Duc obligea la cour à recourir à

de nouvelles négociations; les protestants, vaincus en Saintonge et dans le Poitou, reprenaient rapidement le terrain perdu après la journée de Montcontour. Saintes, Fontenay, Brouage, l'île d'Oléron, retombèrent entre leurs mains. Coligny s'avançait vers Paris; la paix devenait une nécessité. Après de longues conférences elle fut enfin signée à Saint-Germain le 8 août 1570.

Le traité accordait entre autres choses aux protestants: 1° le droit de se réunir dans les villes où leur culte était établi depuis le 1er août 1570; 2° le droit d'admissibilité à tous les emplois; 3° oubli du passé; 4° réintégration des protestants dans leurs emplois; 5° quatre villes de sûreté : La Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité.[1]

1 Note XIX.

LIVRE XIII.

—

I.

Les protestants recueillaient le fruit de leurs fatigues, et pouvaient être fiers d'une paix conquise au prix de leur sang, qui, en rendant à tant de familles des époux, des enfants, des frères, replaçait sous l'autorité royale des sujets qui n'avaient pris les armes que pour sauvegarder la plus précieuse de toutes les libertés, celle d'adorer Dieu selon leur conscience. Quelques historiens n'ont vu, dans le traité du 8 août, qu'une nouvelle fourberie de la cour et un prélude à la trop célèbre nuit du 24 août 1572. C'est une erreur : la paix fut conclue sous l'influence du tiers parti.

François de Montmorency, le chef de ce parti, le représentait dignement; il avait le courage de son père, sans en avoir l'esprit étroit et fanatique ; sa foi religieuse n'était pas indécise comme celle de l'Hôpital ; catholique sincère et droit, il réclamait pour les dissidents la tolérance et punissait sévèrement ceux qui exerçaient contre eux des violences et des injustices ; sa valeur militaire, son grand bon sens, son intégrité, lui avaient donné sur Charles IX un grand ascendant ; ce fut sous l'influence de ce personnage considérable que le traité de paix fut signé.

Si quelques doutes pouvaient encore s'élever sur ce point historique, ils seraient levés par le mécontentement de Philippe II et par la colère de Pie V. Le pontife n'admettait pas que le roi très-chrétien pût traiter avec des hérétiques. Après la bataille de Jarnac, il avait réclamé

la complète extermination des huguenots, et aux premières propositions de paix qui avaient eu lieu, il s'y était opposé avec une grande énergie. Dans une lettre du 23 avril, le pontife joignant les menaces aux exhortations écrivait à Charles IX : « S'il est des hommes qui pensent autrement, et qui cherchent à entraver Votre Majesté dans leur opinion, croyez qu'eux-mêmes se trompent, ou que, corrompus par l'esprit de flatterie, ils trompent Votre Majesté ; ils ne révèrent ni Votre Majesté, ni Dieu. Ils devraient cependant songer qu'en faisant la paix, Votre Majesté permet, à ses ennemis les plus acharnés, de passer de leur repaire avoué de brigandages jusque dans son palais ; qu'il doit nécessairement en naître mille dangers et des piéges de tout genre, et que s'il manquait aux hérétiques la volonté de vous dresser des embûches, ce qu'assurément nous ne sommes guère disposés à croire, Dieu lui-même, par un jugement équitable de sa divine providence, leur en inspirerait l'idée, afin que par ce moyen il vous punît pour avoir négligé la religion, en vue de votre intérêt particulier. Il est trop clair, pour qu'il soit nécessaire de le démontrer par des exemples, combien il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant, qui non-seulement châtie et épure par les guerres les mœurs corrompues des hommes, mais encore qui écrase les Etats pour les péchés des rois et des peuples, et les enlève à leurs anciens maîtres pour les soumettre à des maîtres nouveaux. »

Dans la paix de Saint-Germain, Pie V signalait un péril pour l'Eglise. L'œil pénétrant du duc d'Albe y vit un danger pour les possessions de son maître dans les Flandres. « La chrétienté, disait-il, est menacée de grands dangers. »

II.

Après la signature du traité, Coligny conduisit avec lui à la Rochelle Henri de Béarn et le jeune prince de Condé, ne voulant pas les laisser dans une cour immorale et sans foi. Malheureusement Coligny ne pensa pas toujours ainsi ; sa grande âme, incapable de descendre à des perfidies, ne les soupçonnait pas chez les autres, même

chez ceux dont il avait le plus à se plaindre ; il croyait à des retours d'honneur dans des cœurs sans honneur. Tavannes dit nettement, en dépeignant l'état des choses à cette époque, qu'il n'y avait pas moyen de réduire les huguenots par les armes et que le seul moyen, c'était de prendre tous les chefs à la fois pour y mettre fin.

Avec la paix, les intrigues de la reine recommencèrent; elle continuait à gouverner le royaume par Charles IX dont elle se défiait, et qui, à chaque instant, pouvait se soustraire à son influence. De là, de savantes combinaisons qui dénotent chez elle une étude approfondie du cœur de son fils ; mais comme ce fils pouvait mettre contre elle en pratique les leçons qu'elle lui avait données, sa vie était celle de l'ambitieux, sans cesse à la poursuite de la réalisation de ses désirs, avec la crainte continuelle de tout perdre. Vivant au milieu de partis qui se disputaient l'influence, il fallait une main exercée comme l'était la sienne pour faire glisser légèrement sa barque à travers les écueils.

Le cardinal de Lorraine, ambitieux pour le jeune Henri de Guise, son neveu, qui était l'un des plus brillants gentilshommes de la cour, jeta les yeux sur la sœur du roi, Marguerite, « qui, dit Brantôme, était un miracle de beauté. » La princesse n'avait pas été insensible aux attentions du jeune duc. On parlait ouvertement à la cour de ce mariage, qu'on regardait comme un fait accompli. [1] Les politiques, à la tête desquels étaient les Montmorency, s'y opposèrent. Partisans de la paix, tout en combattant contre les huguenots, ils avaient eu la pensée d'unir étroitement la maison régnante à celle des Bourbons, en faisant épouser la sœur du roi à Henri de Béarn. Charles IX s'indigna des audacieuses prétentions de Guise ; il manda le bâtard d'Angoulême, son frère naturel, et l'engagea à tuer le duc dans une partie de chasse qu'il ferait avec lui. Le bâtard, qui ne manquait pas de cruauté, n'avait pas cependant, dans le crime, la hardiesse de Maurevert, le tueur du roi; il n'obéit pas ou il obéit mal. Un courtisan, qui entendit Charles IX lui faire des repro-

[1] Bouillé, Hist. des ducs de Guise, l. II, p. 462. — Papiers de Simancas, b. 27, pièce 107.

ches, rapporta tout au duc de Guise qui se hâta d'épouser Catherine de Clèves, comtesse d'Eu et veuve du prince de Portien.[1] Cette union calma la colère du roi qui était alors occupé de son propre mariage. Les politiques, débarrassés des prétentions des princes lorrains, purent, de concert avec Catherine, travailler à celui de Marguerite, avec Henri de Béarn.

III.

La paix de Saint-Germain, mieux observée que ne le fut celle de Lonjumeau, ne l'était cependant pas avec cette loyauté qui caractérise de généreux ennemis. La cour n'observait l'édit que dans la mesure de ses intérêts du moment; les huguenots, à leur tour, ne donnaient aucune marque de confiance et se tenaient sur leurs gardes. Leur attitude n'était pas celle de sujets ralliés. Dans le but de les rassurer, la cour envoya à la Rochelle le maréchal Cossé, connu par sa modération. On s'aboucha. Le maréchal fit quelques ouvertures qui produisirent une vive impression sur l'esprit de l'amiral. « La France, lui dit Cossé, n'est pas inféodée à toujours à l'Espagne, et le roi n'est pas tellement l'allié du roi catholique, qu'on ne puisse l'amener à rompre avec lui, en lui offrant l'occasion d'agrandir son royaume de toutes les Flandres. » Cossé attaquait Coligny par son côté faible. Ambitieux pour sa patrie, l'amiral comprenait que la France devait se fortifier au dedans en portant la guerre au dehors de ses frontières, et fonder sa grandeur sur l'affaiblissement de l'Espagne. Dans ces conférences on parla du projet de mariage entre le prince de Béarn et Marguerite de Valois. Le maréchal fut conciliant; il écouta avec bienveillance les réclamations des protestants, qui demandaient comme garantie des bonnes dispositions de la cour la rentrée aux affaires de l'Hôpital, ce qui ne leur fut pas accordé. L'ancien chancelier était trop antipathique à Catherine, qui prit le 2 mars 1571 les sceaux des mains de Morvillers pour les remettre à l'italien René Birague, de

[1] Davila, t. I, p. 309.

tous les hommes le moins digne de succéder à l'Hôpital, mais le plus digne du choix de la reine.

Deux événements faillirent tout compromettre. A Rouen et à Orange les catholiques mécontents de la paix de Saint-Germain massacrèrent un grand nombre de protestants de tout âge et de tout sexe. En apprenant ces odieuses exécutions, les chefs protestants portèrent leurs menaces jusques au pied du trône.[1]

Le roi ordonna des poursuites contre les fauteurs des massacres; plusieurs d'entre eux furent mis à mort. Cet exemple salutaire contint l'ardeur des catholiques, et l'on commença à croire que Charles IX désirait réellement l'exécution de l'édit de pacification. Le projet de mariage de sa sœur Marguerite avec Henri de Béarn, auquel il paraissait vouloir donner son consentement, témoignait de ses bonnes résolutions. Rien ne prouve que Charles IX ne fût pas alors sincère; plusieurs fois on l'entendit dire avec une satisfaction visible, en parlant du traité de Saint-Germain : *C'est ma paix.* C'est alors qu'il permit aux protestants de tenir un synode général à la Rochelle.

IV.

La Réforme s'était introduite de bonne heure à la Rochelle, et y avait fait de rapides progrès. Chassée par la persécution, une servante, connue dans le martyrologe sous le nom de Marie Becaudelle,[2] s'enfuit de la Rochelle, où elle avait appris à connaître les vérités chrétiennes. A peine arrivée aux Essarts, son pays natal, elle osa inviter un cordelier à un combat de doctrine. Sa hardiesse la signala au clergé; dénoncée, accusée et convaincue du crime d'hérésie, elle fut condamnée à être brûlée. Marie entendit prononcer sa sentence sans manifester la moindre crainte. Heureuse et fière de souffrir pour le saint nom de Dieu, elle contempla d'un œil tranquille le bûcher qui allait dévorer sa jeunesse, y monta avec une modeste assurance, et étonna ses juges qui ne connaissaient pas la

[1] Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, tom. I, fol. 44, verset 5.

[2] Théodore de Bèze, Hist. ecclés., tom. I, page 23.—Barbot.

source où elle puisait la force qui la rendait victorieuse de la mort. A l'occasion de son martyre, le père Arcere fait cette réflexion : « On souffre tout pour la religion, parce qu'on ne souffre jamais moins que quand on souffre pour elle. »[1]

Les rigueurs déployées contre les réformés comprimèrent le mouvement religieux, mais ne l'arrêtèrent pas. Les fidèles se réunirent secrètement. Quelle que fût leur prudence, ils ne pouvaient cependant empêcher que le feu caché sous la cendre ne lançât de temps en temps quelques étincelles. Douze ans après le martyre de Marie Becaudelle, des religieuses rompirent leurs vœux et sortirent de leurs couvents.[2]

Le clergé, sentant la nécessité de redoubler de rigueur; l'appareil du supplice se dressa devant la porte de l'église de Notre-Dame. « Mathieu Couraud, dit Gaston Deschamps, et Pierre Constantin, qui furent brûlés après avoir eu la langue coupée, montrèrent devant le tribunal qui les envoya à la mort, et devant le bourreau qui exécuta leur sentence, une rare intrépidité; Claude d'Angliers, qui présidait au jugement, frappé de leur héroïsme chrétien, embrassa la foi des martyrs dont les cendres, dit le ministre Philippe Vincent, furent la semence d'un grand peuple. En peu d'années des églises se formèrent à la Rochelle et dans les contrées environnantes. »[3]

La malheureuse expédition de Villegagnon[4] devint pour les réformés de la Rochelle une source de bénédictions. Le ministre Richer, à son retour de son triste voyage, s'arrêta à la Rochelle où il annonça l'Evangile avec autorité. Il devint le père des fidèles de l'Eglise naissante qui, ne pouvant exercer publiquement leur culte, étaient contraints, comme leurs frères de Paris, de recourir à des précautions rendues nécessaires par le malheur des temps.

1 Arcere, Hist. de la Rochelle, tom. I.

2 Act. orig. du grand-vicaire de Saintes.

3 Extrait des registres du présidial, le mardi 10 mai 1552. (Philippe Vincent.)

4 Note XX.

Homme actif et prudent, le ministre Richer obtint que les assemblées ne se tiendraient pas dans un lieu déterminé, de peur d'éveiller des soupçons. Les femmes converties, dont les maris étaient catholiques, ne devaient pas y être admises, dans la crainte qu'elles ne fussent indiscrètes ou que leur présence ne fût interprétée à leur désavantage, ces réunions ayant lieu la nuit. Dans les actes du consistoire, les noms des anciens étaient écrits en chiffres.

Tel était l'état des choses, lorsqu'en 1558 Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, allant à Paris, passèrent quelques jours à la Rochelle. Un prêtre de leur suite, nommé David, prêcha en surplis dans l'église de Saint-Barthélemy. Cette dérogation à la coutume étonna par sa nouveauté, mais la prédication étonna plus encore, et disposa les cœurs à accepter la vérité. Les paroles du prêtre opérèrent une si grande révolution dans les esprits, que tout y semblait prêt pour secouer le joug du papisme. A la même époque, on joua une farce qui rappelle celle qui fut représentée en 1527 devant François Ier.

Sur un théâtre élevé pour cette curieuse solennité, et honoré de la présence du roi et de la reine de Navarre, on introduisit une femme atteinte de vives douleurs, demandant à grands cris qu'on apportât du soulagement à ses maux. Un curé, richement costumé, vient à son secours; il a chapelet, croix, goupillon; il est suivi de religieux qui portent, les uns des indulgences, les autres des reliques; on revêt la malade d'un scapulaire et de l'habit de saint François. Mais, vains efforts! ses douleurs, loin de se calmer, deviennent plus vives.

Le curé et ses aides sont dans un grand embarras; un messager entre alors en scène et dit à la malade qu'il y a un inconnu dont il ne peut dire le nom ni la patrie, qui est possesseur d'un secret merveilleux dont la propriété est de guérir; que cet inconnu se cache dans les ténèbres. On se met à sa recherche pendant longtemps; enfin on le trouve; il paraît sur la scène; il diffère des autres hommes par son air modeste; il s'approche de la malade, lui parle tout bas, et lui remet un petit livre qui contient d'excellentes recettes pour son mal. Ensuite il se retire précipitamment.

Des hommes emportent la femme, étendue sur son lit; après un intermède elle reparaît, elle n'est plus malade ; la santé brille sur son visage, la joie resplendit dans ses yeux ; elle marche d'un pas ferme, vante le remède qui l'a guérie et conseille aux spectateurs d'en user. « Quant à mon remède, ajoute-t-elle, je vous le donnerais bien volontiers, mais je ne peux vous laisser ignorer *que ce remède est tout chaud au toucher et qu'il sent le fagot* ; si vous voulez en savoir le nom et connaître la malade qui a été guérie, appliquez votre curiosité à développer une énigme dont je ne crois pas devoir donner la clef. »

De grands applaudissements partent de tous les côtés de la salle ; chacun comprend que sous la farce il y a un sérieux appel à la conscience. Philippe Vincent, qui nous a transmis ce récit, après avoir blâmé ceux qui s'associent des comédiens pour avancer le règne de la Réformation, ajoute : « Dieu, qui est un admirable ouvrier, et qui fit parler une ânesse pour rétorquer un prophète qui faisait mal son devoir, permit que le théâtre parlât, puisque les chaires étaient muettes, et que ceux dont la profession était d'être docteurs de fables, le fussent, en quelque façon, de la vérité. [1]

Après l'édit de juillet, rendu à Saint-Germain en 1561, qui adoucit les rigueurs des précédents les protestants rochelois devinrent plus hardis. Secondés par les ministres Lavalée et Brulé, ils sortirent de leurs retraites, et se sentirent assez forts pour exiger que leur culte se fît, alternativement avec celui des catholiques, dans les églises de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur. En apprenant le massacre de Vassy, ils se soulevèrent en masse, et tenant pour non avenu l'édit de janvier, établirent résolûment leur prêche au centre de la ville dans la place de la Bourserie; ils ne surent pas garder une sage modération ; ils saccagèrent l'église de Notre-Dame et celle des Dominicains. Les remontrances de Calvin et des plus sages d'entre leurs ministres furent vaines. [2]

Il n'entre pas dans notre plan de suivre pas à pas les

[1] Arcere, Hist. de la Rochelle, t. I, p. 333-334.

[2] Arcere, Hist. de la Rochelle, page 337. — Procès-verbal de la commune. Vid. et collat. à l'original.

progrès de la Réforme à la Rochelle ; nous franchissons d'un trait de plume ces temps dont les récits détaillés sont du domaine du chroniqueur. Au moment où des députés de toutes les Eglises s'y rendent pour tenir leur septième synode général, [1] toutes les notabilités protestantes s'y étaient donné rendez-vous. Jeanne d'Albret, sa fille Catherine, son fils Henri, le prince de Condé, son neveu, Coligny, le comte Louis de Nassau, Lanoue, prêtaient par leur présence à cette solennité un intérêt extraordinaire. Théodore de Bèze présida l'assemblée qui, réunie le 2 avril 1571, termina ses séances le 11 du même mois ; elle ne fit pas une nouvelle confession de foi ; elle sanctionna celle du 29 mai 1559, et la ramena à un texte uniforme ; elle fut dressée en triple original ; deux se sont perdus; le troisième se trouve parmi les nombreux trésors de la bibliothèque de Genève.

V.

Le 29 mai 1559 et le 11 avril 1571 sont deux grandes dates dans l'histoire du protestantisme français ; dans ces jours, la Réforme proclama sa foi : une première fois, à la lueur des bûchers; une seconde sous la protection du fils de Henri II ; mais que d'événements entre ces deux dates si rapprochées ! Il est des moments où l'historien sent plus particulièrement le besoin de se recueillir et d'oublier, dans l'œuvre des hommes, la main de l'homme pour y admirer celle de Dieu. Sa protection à l'égard de la Réforme est visible. Que serait-elle devenue si, un seul moment, il eût retiré sa main protectrice ? Sous François Ier et son successeur, elle est si faible qu'on ne comprend son existence, au milieu de ses périls, que par la grandeur des vérités dont elle est le propagateur. Haïe, honnie, raillée, persécutée, elle fait des conquêtes avec ses souffrances ; elle attire à elle les populations, et ne

[1] Le premier fut tenu à Paris en 1559 ; le second, à Poitiers, en 1561 ; le troisième, à Orléans, en 1562 ; le quatrième, à Lyon, en 1563 ; le cinquième, à Paris, en 1565 ; le sixième, à Verteuil, en 1567.

leur promet en échange de l'abandon de leur Eglise que la persécution continuelle qui souffle sur la sienne ; les arrêts de mort succèdent aux arrêts de mort, les martyrs aux martyrs ; la persistance de l'oppresseur n'a d'égale que la patience de l'opprimé.

Malgré l'opposition des puissants de la terre le flux monte, et quand par moments il est comprimé, c'est pour prendre un nouvel élan ; on élève des barrières, le flot les franchit ; on en élève de plus grandes, il les franchit encore. Si Dieu n'eût été dans ce flot, c'est-à-dire si l'homme eût seulement combattu l'homme, la Réforme n'eût jamais inscrit, dans son histoire, la célèbre date du 29 mai 1559; elle eût duré ce qu'ont duré les saint-simoniens les philanthropes et les sectes que le même jour voit naître et mourir, et la Rochelle n'eût pas vu dans son enceinte les vaincus de Jarnac et de Montcontour proclamer librement leur foi. Ce n'est plus dans un lieu retiré et solitaire qu'ils le font; c'est à la face du monde. Leur tâche est facile, ils n'ont pas la triste mission de chercher les matériaux de leur *credo* dans les traditions humaines, ils ont la gloire de les prendre dans la sainte Ecriture. Sans doute le souffle puissant de Calvin les domine ; mais leur œuvre, telle qu'elle sort de leurs mains, portera le sceau de l'esprit de Dieu, et les imperfections que la faiblesse humaine y laissera inévitablement n'ôteront pas au monument sa majesté et sa grandeur.

Ce qui frappe, dans cette confession de foi, c'est le respect profond que les membres de l'assemblée ont pour la sainte Ecriture ; c'est de ses pages inspirées qu'ils font sortir leur *credo* et leur discipline ; ils ne bâtissent pas avec des matériaux humains, et en asseyant l'Eglise réformée sur ce fondement, ils la placent sur un rocher contre lequel les flots viendront se briser impuissants.

VI.

Depuis près de trois siècles, les deux symboles sont en présence ; celui de la Rochelle ne redoute pas la comparaison ; il a pour lui le texte, l'esprit des Ecritures et la tradition des siècles apostoliques; il est en conformité de doctrine avec les premiers conciles généraux qui ne con-

naissaient pas un seul des dogmes que les pères de Trente donnèrent à leurs fidèles pour des enseignements apostoliques ; c'est là leur gloire; et leur volonté inébranlable d'élaguer de leur *credo* tout ce qui n'est pas enseigné par la Bible doit être pour les hommes sérieux du catholicisme un sujet de réflexion et leur ouvrir les yeux comme au célèbre Ramus. L'Eglise héritière des enseignements des apôtres et des martyrs de Rome païenne peut-elle être l'Eglise latine qui anathématise, dans le concile de Trente, ce qu'ils ont enseigné, cru et pratiqué? Ne faut-il pas, pour le croire, avoir l'intelligence faussée par l'esprit de parti qui devient un esprit de vertige quand il ne veut pas se livrer à un examen réfléchi et impartial des doctrines de ses adversaires?

Parmi les différences notables qui se trouvent entre les deux symboles, il faut en noter principalement une. Les docteurs de Trente, en promulguant leur *credo*, l'ont présenté au monde comme infaillible, et se sont interdit la faculté de le changer et de le modifier, tandis que les docteurs de la Rochelle ont présenté le leur comme conforme à la Parole de Dieu, et ont réservé à leurs successeurs le droit de le changer et de le modifier s'ils reconnaissaient qu'ils avaient failli en quelques points. Ils n'ont pas cru à leur infaillibilité, mais ils ont affirmé celle de la sainte Ecriture; ils ont prononcé, comme juges, et ne se sont pas constitués législateurs ; s'ils ont failli, leur œuvre peut être révisée sans péril pour l'Eglise à laquelle ils ont consacré leurs talents et leurs forces, tandis que les pères de Trente ont enchaîné l'avenir et enfermé le catholicisme romain dans un cercle de fer d'où il ne peut sortir qu'en cessant d'être lui-même ; mais là où il a trouvé une force momentanée en présence des divisions apparentes de la Réforme, il trouvera sa ruine; car un jour viendra où les catholiques réfléchis voudront, comme l'apôtre Thomas, voir avant de croire; et s'ils prennent la sainte Ecriture pour comparer ses enseignements à ceux des pères de Trente, la lumière se fera et le rejet d'un seul de leurs dogmes aura pour conséquence logique et nécessaire le rejet du dogme des dogmes de l'Eglise latine, son infaillibilité; de là au protestantisme il n'y a qu'un pas.

Les pères de Trente furent donc frappés d'aveuglement quand ils jetèrent les fondements de leur édifice; ils crurent l'asseoir sur un rocher et ne le placèrent que sur l'argile. Ils cherchèrent l'unité, qui est la vie, et n'aboutirent qu'à l'uniformité, qui est la mort. L'esprit qui les animait, au moment de se séparer, n'était pas celui des premiers chrétiens qui bénissaient leurs persécuteurs; ils n'eurent sur les lèvres que des paroles d'anathème contre quiconque ne croirait pas comme eux, et ne s'aperçurent pas que leurs malédictions tombaient, non sur des hommes, mais sur cette sainte Parole qu'ils torturaient, mutilaient et que nouveaux Balaams ils proclamaient la règle de la foi et des mœurs.

Le cœur est saisi d'une profonde tristesse à la lecture de ces longues et interminables sessions dont M. Bungener nous fait si admirablement le récit.[1] On ne comprend pas comment des hommes, dont plusieurs étaient intelligents, instruits, n'eurent pas l'idée de se dire : cherchons notre foi aux sources pures de la foi chrétienne; demandons-nous ce que croyaient saint Paul, saint Jean, saint Pierre, saint Jacques; ouvrons le livre des Actes et cherchons dans ses pages ce que l'Eglise primitive croyait et pratiquait. Ah! c'eût été beau, grand, fertile en résultats pour la chrétienté divisée et déchirée; mais Luther l'avait fait, cela troubla leur esprit, égara leur jugement, et ils donnèrent au monde ce tohu bohu de dogmes qui forme l'une des pages les plus tristes de l'histoire. L'amour-propre, des préjugés enracinés, une haine irréfléchie pour les réformateurs furent leurs conseillers, et la Parole de Dieu fut sacrifiée aux traditions des hommes.

VII.

La joie des Rochelois et de leurs illustres hôtes fut augmentée par deux mariages qui se célébrèrent le même jour : celui de Teligny, jeune gentilhomme sans fortune, mais d'un caractère noble et élevé, avec Louise de Châtillon, la fille de l'amiral; et celui de l'amiral avec Jac-

1 Bungener, Hist. du Concile de Trente.

queline d'Entremont, veuve du comte de Batarnay, l'une des plus riches héritières de la Savoie. Cette femme, qui n'avait jamais vu l'amiral, éprise d'admiration pour la grandeur de son caractère, le demanda elle-même en mariage, s'échappa des mains du duc de Savoie qui, dans des vues d'intérêt, s'opposait à cette union, et renonça à tous ses biens pour le seul honneur d'être la compagne de Coligny et de partager ses dangers.

Une nouvelle inattendue vint troubler ces paisibles fêtes de famille. Odet de Châtillon, sur le point de s'embarquer pour la Rochelle, où son frère l'invitait à venir, mourut à Southampton le 14 février 1571, empoisonné par son valet de chambre.[1] Qui poussa cet homme à commettre ce crime? Les protestants en chargèrent la mémoire de Catherine, sans autre preuve que celle qu'elle était bien capable de le faire. L'esprit de parti les aveugla, et dans leur précipitation ils oublièrent cette maxime de droit criminel : « la fraude ne se présume ..., mais elle se prouve. »

Odet de Châtillon fut enseveli à Cantorbéry; il laissa la réputation d'un homme qui joignait à une grande droiture de cœur une rare pénétration d'esprit et une bonté qui ne se démentait jamais. De Thou et Brantôme font son éloge. La Faille, écrivain catholique très-partial, dit de lui qu'il avait une belle âme, un cœur généreux, un grand courage.[2] Les protestants sentirent vivement la perte d'Odet de Châtillon, qui avait servi avec tant de succès leur cause auprès d'Élisabeth.

La cour sollicitait depuis quelque temps l'amiral de venir à Paris; elle sentait que ses refus étaient humiliants pour elle, puisqu'ils ne pouvaient avoir pour cause que ses défiances. Après de longues hésitations, il se décida cependant à s'y rendre. Il partit de la Rochelle et arriva à Blois le 18 septembre 1571. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs; le roi, aux genoux duquel il se jeta, le releva, l'appela son père. « Nous vous tenons mainte-

1 L'empoisonneur, qui fut envoyé comme espion à la Rochelle, avoua son crime et fut exécuté.

2 Haag, *France protestante*, art. Châtillon. — De Thou, liv. L, page 490.

nant, lui dit-il avec un visage riant, et nous ne vous éloignerons plus de nous, quand vous le voudriez. »[1] La reine et le duc d'Anjou lui firent un gracieux accueil; celui du duc d'Alençon fut vraiment cordial.

Charles IX donna à l'amiral cent mille livres pour le dédommager des pertes qu'il avait subies pendant les dernières guerres, lui accorda pendant un an les bénéfices du cardinal de Châtillon, et lui rendit sa place au conseil.[2] Ces marques d'intérêt touchèrent l'amiral, mais bien moins que le projet dont il s'entretenait intimement avec le roi, d'attaquer la puissance de Philippe II dans les Flandres, et de clore l'ère des guerres civiles en cimentant l'union des deux partis, en portant leurs armes communes sur un sol étranger.

Charles IX ne cachait pas l'affection qu'il avait pour Coligny, et lui en donnait journellement des marques. Les Guises, blessés dans leur orgueil, se retirèrent de la cour. Le roi ne fit rien pour les retenir; Catherine et le duc d'Anjou suivaient d'un œil inquiet la marche de l'ascendant que l'amiral prenait sur l'esprit du roi.

VIII.

Jeanne d'Albret, comme quelques historiens l'ont assuré, ne vint pas à Paris avec Coligny ; elle demeura à la Rochelle. Les propositions qui lui furent faites d'unir son fils avec Marguerite de Valois la préoccupaient. Ce mariage lui sourit d'abord par la grandeur de l'alliance, sa foi le lui fit ensuite repousser. Elle recueillit cependant les avis de ses conseillers; ses théologiens lui signalèrent les dangers d'une pareille union. « Que deviendra votre fils, lui disaient-ils, au milieu d'une cour corrompue; pourra-t-il s'y conserver pur et sans tache ? Marié à une princesse jeune et belle, ne pourra-t-il pas être entraîné par elle à renier sa foi ? S'il ne le fait pas, ne s'expose-t-il pas à des tracasseries incessantes de la part même de ses beaux-frères ? Ne vaudrait-il pas mieux,

1 D'Aubigné, collection 577.
2 De Thou. tom. III, l. page 67.

dans l'intérêt de la cause, qu'il se mariât avec une princesse protestante. » Ils pensaient même à Elisabeth. « Cette grande princesse, disaient-ils, serait un appui assuré pour la cause; elle aiderait à reprendre la Navarre sur les Espagnols. Ce mariage, ajoutaient-ils, pourrait avoir un tel succès qu'il unirait pour toujours à la maison de Bourbon les couronnes de France, d'Angleterre et de Navarre. » L'esprit de parti les faisait déraisonner.

Coligny pensait différemment; ce grand homme n'envisagea-t-il le projet que par son côté politique? « Ce mariage, disait-il, portera un coup mortel aux Guises, en rapprochant les Bourbons des Valois. Si Catherine de Médicis haïssait les Bourbons, ce serait une singulière manière de le leur montrer en faisant entrer sa fille dans leur maison. Comme nous, elle doit être lasse des guerres qui désolent la France; son âge, en modérant son ambition, doit lui faire désirer de voir des jours tranquilles succéder à tant de jours orageux. Catherine aime sa fille; pourquoi n'aimerait-elle pas son gendre? Si elle a combattu les protestants, c'est par politique. Qui peut enfin prévoir l'influence que le rapprochement des deux maisons pourra opérer dans l'esprit du roi, si un concile national venait à s'assembler? » Ainsi raisonnait l'amiral, qui ne pensait en ce moment qu'à la grandeur de son pays. Jugeant Catherine d'après lui-même, il croyait qu'on l'avait trop calomniée, et que chez cette femme il y avait encore quelques cordes nobles qu'on pourrait faire vibrer. Le conseil de la reine de Navarre partageait l'avis de l'amiral. Ce qui lui faisait désirer ce mariage, ce n'était pas seulement les avantages politiques qu'y entrevoyait Coligny, c'était encore la dot de la jeune princesse, qui aiderait à réparer les brèches que les guerres civiles avaient faites à la cour de Navarre, et ce n'était pas chose à dédaigner.

Jeanne écoutait les raisons des défenseurs et des adversaires du projet, et les pesait dans sa sagesse. Quand son orgueil de reine la rangeait à l'avis des premiers, son amour de mère et sa foi de chrétienne la rangeaient bientôt après à celle des derniers. Sa perplexité était très-grande; elle fit ce que font ceux auxquels leur route ne paraît pas clairement tracée : elle chercha à gagner du temps.

Coligny, persuadé de la sincérité du roi, pressa la reine de Navarre de venir à Paris avec son fils; après de longues hésitations elle se rendit à ses instances, mais elle partit seule; elle arriva à Blois le 4 mars 1572. Le roi lui fit un accueil très-gracieux et la combla d'amitié, l'appelant « sa chère, sa bonne tante, sa mieux aimée, son tout. »

Jeanne sentit redoubler ses inquiétudes, en voyant de près la cour, où le vice s'étalait au grand jour; dans une lettre qu'elle écrit à son fils, l'indignation la rend éloquente, et lui arrache des phrases dignes de Tacite : « La princesse, lui dit-elle, est belle et bien avisée et de bonne grâce; mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fût jamais, car je n'en vois point qui ne s'en sente. Votre cousine, la marquise, en est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion, sinon qu'elle ne va point à la messe; car du reste de la façon de vivre, hormis l'idolâtrie, elle fait comme les papistes, et sa sœur la princesse encore pis. Je vous le dis privément. Le porteur vous dira comme le roi s'émancipe; c'est pitié, je ne voudrais pas pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier et vous arracher à cette corruption ; car encore que je la croyais bien grande, je la vois encore davantage. Si vous y étiez, vous n'en échapperiez point, sans une grande grâce de Dieu. [1]

Jeanne aurait dû retirer sa parole et retourner dans ses Etats; mais elle se faisait illusion et croyait pouvoir arracher Marguerite à cet air vicié en la conduisant avec elle dans le Béarn immédiatement après le mariage.

Les débats sur les préliminaires furent longs et pénibles. Catherine voulait que le mariage fût célébré à Paris, selon le rite catholique ; [2] Jeanne s'y opposait. Le roi insista, elle céda et l'on parvint enfin à s'entendre. La princesse reçut en dot 300,000 écus d'or du roi ; sa mère

1 Hist. de Jeanne d'Albret, par mademoiselle Vauvillers, t. II.— *Bullet.* de la société de l'Hist. du prot., tom. I, nº 5, p. 163 à 176.

2 Mémoires de l'estat de France, tom. I, f. 152, vº. L'auteur prétend que dans le choix de Paris pour la célébration du mariage, il y avait une arrière-pensée sinistre de Catherine.

lui donna 200,000 livres tournois; les deux frères chacun 25,000 écus. Jeanne, de son côté, institua son fils son légataire général et l'investit de tous ses biens. Le contrat fut signé à Blois le 11 avril.

IX.

Ce mariage fut plus qu'une faute, il fut un péché. Jeanne d'Albret et Coligny cherchèrent dans une alliance humaine ce qu'ils auraient dû attendre de la protection de Dieu qui n'a pas besoin de l'appui des puissants de ce monde pour sauver son peuple. On ne s'écarte jamais impunément des sentiers austères du devoir, car il n'y a pas deux morales, l'une pour les grands, l'autre pour les petits; et quelque importants que soient les intérêts de la politique, il n'est jamais permis de faire fléchir un principe devant leurs exigences. Jeanne d'Albret et Coligny n'auraient jamais dû consentir à un mariage qui faisait entrer dans la famille des Bourbons une princesse catholique, fille, sœur et petite-fille de princes qui, depuis plus de quarante ans, avaient fait tous leurs efforts pour anéantir la foi protestante. Le prestige de la maison des Valois les aveugla, et ils ne furent pas arrêtés sur cette pente fatale par les soupçons de légèreté qui planaient sur la jeune Marguerite. Dieu les abandonna à leur propre jugement; ils firent ce qui est mal devant ses yeux, donnèrent à Henri de Béarn une épouse qui fut sa honte et l'entraîna dans le mal. Si des effets on remonte aux causes, serait-il téméraire de dire que les morts inattendues et violentes qui placent l'année 1572 parmi les plus sinistres ne se rattachent pas à la faiblesse de la reine de Navarre et à la politique humaine de l'amiral? On ne viole pas impunément les principes, Dieu veut être servi fidèlement. Jeanne d'Albret eût plus consulté le bonheur de son fils et celui de la France en lui donnant pour épouse la fille du dernier gentilhomme de son royaume, qu'une princesse de la maison des Valois.

Les raisons d'Etat qui font fléchir les principes sont funestes. On ne considère dans le mariage des princes que les intérêts de la nation; âge, foi, religion, affection, tout est sacrifié aux convenances sociales et politiques;

on oublie que les princes sont hommes, et que les grandes vertus et les nobles sentiments ne se développent que dans le sanctuaire de la famille. Si tout homme doit être prudent et circonspect dans le choix d'une épouse, les rois doivent l'être plus encore. Exposés à tous les regards, ils doivent être pour leurs sujets un modèle de vertus morales; comment le seront-ils s'ils ne trouvent pas au sein du foyer domestique les saintes joies de la famille? L'éclat qui les environne, le prestige du pouvoir qui leur rend l'accès des plaisirs si facile, ne seront-ils pas des piéges dans lesquels ils tomberont infailliblement? Placés sur cette pente rapide, n'y entraîneront-ils pas leur cour? Que deviendra alors un peuple quand il aura pour conducteurs des hommes brillants, mais immoraux? L'expérience ne nous montre-elle pas que les grands et les petits événements ont leur source dans les dispositions morales; tout part de là comme du cœur jaillit la vie. Louis XVI ne serait probablement pas mort sur l'échafaud si Louis XIV et Louis XV n'eussent donné à leur peuple le triste spectacle de leurs débordements.

X.

Un obstacle auquel on ne s'attendait pas s'éleva tout-à-coup. Pie V refusa la dispense nécessaire pour la célébration du mariage. En apprenant l'opposition du Pontife, Charles IX devint furieux: « Non, non, ma tante, dit-il à la reine de Navarre, je vous honore plus que le pape, et j'aime ma sœur plus que je ne le crains; je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot, et si M. le pape fait trop la bête, je prendrai moi-même Margot par la main et la mènerai épouser en plein prêche. »[1] Il le disait, il l'eût fait.

Pour obvier à cet inconvénient, Catherine fit fabriquer une fausse dispense![2]

Le 8 mai, la reine de Navarre, partie de Blois, arrivait à Paris où elle s'occupa avec beaucoup d'activité des préparatifs du mariage; toujours *en appréhension et sur les*

1 Mémoires de l'Estoile.
2 Hist. de Jeanne d'Albret, par mademoiselle Vauvillers.

épines, désirant avec ardeur sa conclusion, afin de retourner le plus promptement possible dans ses Etats; elle se multipliait, allant elle-même dans les boutiques, chez les artistes, les fabricants, les bijoutiers... faire des commandes. Au milieu de ces préoccupations diverses, elle tomba subitement malade, le 4 mai, dans la soirée. La maladie fit des progrès rapides; le lendemain elle avait le pressentiment de sa fin prochaine. Vierge sage, la mort la trouva prête; une seule pensée la troublait; c'était de quitter ses enfants, qu'elle laissait dans un âge où ils avaient encore un si grand besoin de son affection et de ses conseils; c'étaient eux qui l'avaient attachée à la vie, que la conduite de son mari lui avait rendue si amère; mais après avoir porté ses regards confiants vers Celui qui est l'ami de la veuve et le protecteur de l'orphelin, son trouble fit place à la confiance, et comme le roi prophète, elle put dire : « Quand même je passerais par la sombre vallée de la mort, je ne craindrais aucun mal; c'est ton bâton et ta houlette, ô Dieu, qui me consolent. »[1]

Ses douleurs étaient violentes : elle les supporta avec une patience qui étonna ceux qui l'approchaient. Catherine de Médicis la visita; mais le lit de douleur de la mourante ne lui apprit rien.

Sentant ses forces diminuer, Jeanne fit appeler deux notaires, et leur dicta d'une voix ferme, et avec une grande netteté d'esprit, ses dernières volontés. Elle ordonna que son corps fût porté à Lescar pour être enseveli près de celui de son père; elle donna ensuite ses conseils à Henri, son fils. « Je vous recommande, disait-elle dans cet acte suprême de ses dernières volontés, de persévérer dans la foi dans laquelle vous avez été élevé; conformez-y vos mœurs; ne conservez auprès de vous pour serviteurs que des personnes qui craignent Dieu, et dont la vie soit connue pour bonne et non scandaleuse; faites observer dans mes Etats, qui vont devenir les vôtres, mes ordonnances ecclésiastiques, vous souvenant que Dieu honorera celui qui l'honore; servez de père à votre sœur Catherine; n'admettez auprès d'elle que des femmes de

1 Ps. 19.

vertu et de piété;» et elle lui nomma la baronne de Tignonville, mesdames de Vaux et de Fontrailles, et mademoiselle du Perray. « Traitez-la, ajouta-t-elle, avec bonté, et laissez-la dans le Béarn jusqu'au jour de son mariage avec un prince protestant; continuez à aimer comme un frère le prince de Condé; conservez votre amitié à l'amiral, à l'honneur et gloire de Dieu. » Après quelques autres recommandations, elle l'institua son héritier universel, lui transmit la propriété de tous ses Etats, confirmant tout ce qu'elle avait fait pour lui lors de son contrat de mariage; puis elle pria le roi, sa mère et les princes de prendre ses enfants sous leur protection; elle supplia surtout Charles IX de ne mettre aucun empêchement à l'exercice de leur culte; elle nomma enfin pour ses exécuteurs testamentaires le cardinal de Bourbon et Coligny.

Jeanne avait dit adieu au monde. Sa carrière terrestre, dont les jours avaient été courts et mauvais, était terminée; encore quelques heures, et elle échangera sa fragile couronne de reine contre celle des élus de ce Crucifié qu'elle avait servi avec tant d'intégrité. Après de cruelles souffrances, elle s'endormit paisiblement entre les bras de son Dieu, le 8 mai; elle avait vécu quarante-deux ans.[1]

XI.

Cette mort inattendue, et que rien dans la constitution de la reine ne faisait prévoir, donna lieu à des soupçons; le bruit d'un empoisonnement prit une telle consistance, que le roi crut devoir ordonner l'ouverture du corps. Les médecins ne découvrirent rien qui confirmât les soupçons. La question cependant n'est pas encore résolue. Davila prétend que les médecins ne touchèrent pas à la tête, par respect pour la majesté royale, et que c'était là cependant que le poison devait avoir agi.[2] Palma Cayet prétend, au contraire, que la tête fut ouverte, Jeanne en ayant fait elle-même la recommandation. Tourmentée par

[1] Mémoires de l'Estat de France, tom. I, fol. 160-174. — Histoire de Jeanne d'Albret, par mademoiselle Vauvillers, p. 423 et suiv.
[2] Davila, tom. I, p 319.

de violentes migraines, elle voulait qu'on allât à la racine du mal, afin que, si ses enfants en étaient atteints, on pût les guérir. « Les médecins se conformèrent, dit Cayet, aux volontés de la mourante, et ne découvrirent dans le cerveau que de petites bulles d'eau logées entre le crâne et la pellicule qui enveloppe le cerveau. Ils attestèrent qu'elle était morte d'un abcès formé dans la poitrine. »[1]

Le témoignage de Palma Cayet serait péremptoire en faveur du non-empoisonnement, si la science médicale d'alors eût été à la hauteur de la science d'aujourd'hui. La preuve matérielle manque, sans doute, mais l'incertitude demeure. L'historien Davila, qui ne voit dans les meurtres des derniers Valois que d'éclatantes actions, dit crument : « On commença par se défaire de la reine de Navarre ; son rang et son sexe exigeaient quelques ménagements. On eut recours au poison, qui lui fut donné dans une paire de gants parfumés; il était si bien préparé et si subtil que, peu de temps après les avoir mis, elle fut attaquée d'une fièvre très-violente, qui l'emporta en quatre jours. »[2]

D'Aubigné, l'Estoile, et l'auteur des Mémoires d'Estat sous Charles IX confirment ce témoignage. D'après ces historiens, les gants empoisonnés auraient été achetés par Jeanne d'Albret à un parfumeur italien, Bianque, surnommé l'empoisonneur de la reine. Cet homme tenait boutique sur le pont Saint-Michel, et s'enorgueillissait de faire des parfums qui n'étaient pas propres à la santé. Après la mort de la reine de Navarre il se vantait d'avoir encore quelques paires de gants qu'il tenait tout prêts pour deux ou trois autres, qui ne s'en doutaient pas.[3] Cet Italien, qui devait quelques jours plus tard se signaler dans la nuit du 24 août, mourut misérablement; sa femme eut une fin honteuse, et ses deux fils furent roués : ils avaient volé et assassiné. Dieu l'a dit : les iniquités des pères retombent sur la tête des enfants.

[1] Palma Cayet, Chronologie novennaire, page 94, Collection Michaud et Poujoulat, tom. XII.

[2] Davila, tom. I, page 319. — D'Aubigné, tome I, col. 531.

[3] Mémoires de l'Estat de France.

En perdant Jeanne d'Albret, les protestants furent privés d'un de leurs plus fermes appuis. Ils purent, sur cette tombe prématurément ouverte, faire entendre leurs éloges sans qu'une seule voix s'élevât pour les contester. « C'était, dit Davila, une princesse d'un courage héroïque, d'un esprit très-élevé et d'un mérite bien au-dessus de son sexe » Il ajoute : « Les grands talents de cette princesse, soutenus par sa libéralité, mériteraient d'éternels éloges, si elle n'eût embrassé opiniâtrément la doctrine de Calvin. »[1] Après Davila, le jésuite Maimbourg s'arrête avec respect devant l'auguste figure de la veuve d'Antoine de Bourbon. « Outre les perfections du corps, dit-il, elle en a eu de si grandes dans l'âme, dans le cœur et dans l'esprit, qu'elle eût pu mériter le glorieux titre d'héroïne de son siècle. »[2] D'Aubigné a résumé admirablement sa vie dans ces paroles si connues : « Ainsi mourut cette reine, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités. »

XII.

Le propre de l'homme de bien, c'est de ne pas soupçonner le mal. Coligny ne crut pas à l'empoisonnement de la reine de Navarre et demeura à la cour malgré les avis qu'il recevait journellement. Le noble guerrier était sur une pente qu'il ne devait plus remonter: triste, mais non découragé, il s'oubliait pour ne penser qu'à son roi et à la France.

Jamais, depuis le commencement des guerres civiles, la Réforme, malgré ses fautes et ses échecs répétés, n'avait été plus près du succès : Philippe II recueillait les fruits de son machiavélisme, qui depuis tant d'années tenait la chrétienté dans une fièvre continuelle; tout lui périssait dans les mains. Chaque nouvelle intrigue l'appauvrissait, chaque nouvelle violence diminuait son pouvoir. L'homme qui était le mieux entré dans l'esprit

1 Davila, tom. I, page 375 et suiv.
2 Maimbourg, Hist. du Calvinisme.

de son infernale politique, le duc d'Albe, poussait à leur affranchissement les habitants des Flandres qui, catholiques et protestants, se levaient en masse contre un gouvernement abhorré, dont tout le génie se résumait dans la force brutale. Coupable aux yeux de son farouche maître, parce qu'il n'avait pas réussi, le duc d'Albe perdait la tête de désespoir, et pour ramener la victoire sous ses drapeaux, il consultait les astres et les devins ![1]

Coligny ne devait pas reculer ; plus et mieux qu'un autre, il avait sondé les plaies de la France, et ses yeux, au dedans, ne s'arrêtaient que sur des débris fumants ; c'était au dehors qu'il fallait, sans perdre un instant, chercher pour la patrie le remède pressant que son état réclamait. Epuisée par ses guerres intestines, elle devait se relever sur des champs de bataille au delà de ses frontières, et trouver les éléments de sa grandeur dans l'abaissement de l'Espagne. Coligny voyait la lassitude du protestantisme, qui fléchissait sous tant de fardeaux amoncelés. A côté de cette lassitude il ne voyait dans l'Angleterre qu'un auxiliaire douteux, promettant son assistance, moins pour le succès de la Réforme que pour l'épuisement de la France, ressemblant en cela à l'Espagne, qui avait défendu la foi catholique avec la pensée de détruire l'hérésie sur son sol, mais d'y laisser l'anarchie. L'heure était bien choisie : la Hollande et la Zélande étaient en pleine révolte. La Providence leur avait donné des héros dans Guillaume le Taciturne et le prince de Nassau, et dans le célèbre Marnix de Saint-Aldegonde, un nouveau Tyrtée dont les chants patriotiques et religieux les conduisaient à la victoire.

C'était le moment de déclarer la guerre à l'Espagne ; Coligny y poussait vigoureusement le roi, qui déjà, d'après ses conseils, avait, sur la nouvelle de la descente des gueux de mer en Hollande, ordonné à son chargé d'affaires de Bruxelles de protester contre la tyrannie du duc d'Albe, menaçant de rompre avec l'Espagne, si l'impôt du dixième n'était pas supprimé. Le roi et sa mère, effrayés de cette démarche, protestèrent dans leur lettre du 24 de leurs intentions pacifiques. Philippe II connais-

1 Michelet, Guerres de religion.

sait trop bien la cour de France pour ne pas voir derrière cette protestation une autre main que celle du roi et de la reine.

Charles IX et son conseil étaient dans une grande anxiété; le parti espagnol, à la tête duquel se trouvait Tavannes, s'étonnait qu'on eût même l'idée de rompre avec un prince qui depuis tant d'années était le boulevard de la foi catholique. « N'est-ce pas étrange, disait Tavannes, que les vaincus fassent la loi aux vainqueurs?» Coligny releva fièrement ces paroles : « Quiconque, dit-il, ne veut pas la guerre avec l'Espagne, n'est pas bon Français. » Placé entre deux partis diamétralement opposés, le roi hésitait. Deux fois cette grave affaire fut portée devant le conseil du roi; elle y eut ses avocats et ses contradicteurs. Mais pour prendre une décision définitive, il fallait que l'Angleterre se décidât à faire avec la France une alliance défensive et offensive contre l'Espagne. Elisabeth ne se pressait pas; quel que fût son désir que la Réforme triomphât sur le continent, elle n'aurait pas vu sans jalousie la France s'accroître des Flandres. Toutes ces hésitations donnaient des forces au parti de la paix, et quand, pour prix de sa coopération, Elisabeth demanda Calais, on se récria avec indignation. Pendant ces pourparlers infructueux, le duc d'Albe, informé jour par jour de tout ce qui se passait dans les conseils de la couronne, utilisait tous les moments; il battit Genlis, officier protestant, qui commandait un corps de troupes, reprit Valenciennes et Mons, que le prince de Nassau et Lanoue lui avaient enlevées, rendit à son maître Philippe un peu de son prestige, et donna de vives alarmes aux protestants par l'attitude menaçante que prenaient les catholiques en apprenant ses succès.

XIII.

La défaite de Genlis, les hésitations d'Elisabeth, qui se traduisaient en refus, les huguenots qui demandaient la guerre, rangèrent Catherine du côté du parti de la paix. Une lutte alors s'engagea entre elle et Coligny, et le roi fut pour chacun des adversaires la citadelle qu'il fallait emporter d'assaut. L'amiral n'hésita pas; il alla droit au but,

et comme Catherine était l'obstacle, il fit tous ses efforts pour la détrôner dans l'esprit du roi; il y travailla avec toute l'ardeur d'un Français et toute la foi d'un croyant. Le jour où Catherine s'en aperçut, elle tint conseil, dit Tavannes, de se défaire de l'amiral.[1]

Les amis de Coligny renouvelèrent leurs avertissements et le supplièrent de quitter Paris.

« O Coligny, lui disaient-ils, qu'avez-vous fait de votre prudence? Vous, à Paris? Vous, dans une ville qui depuis douze ans est devenue l'apanage des Guises? Vous, dans une ville où le catholicisme est plus invétéré, plus furieux qu'à Rome, Lisbonne et Madrid? Est-ce avec huit cents gentilhommes que vous braverez les coups d'une population immense et tout entière acharnée à votre ruine? Vous qui saviez si bien nous défendre à la tête des armées, pouvez-vous nous livrer au poignard des catholiques? N'êtes-vous plus pour nous un père vigilant? On vous entend répondre pour toutes choses à nos alarmes, à nos avertissements : *J'aime mieux être traîné dans les rues de Paris que de recommencer la guerre civile.* C'est ainsi que nos pères ont parlé pendant quarante ans, et tous ont péri dans l'exil, la prison ou les flammes. » Ils lui retracent ensuite le danger de demeurer dans une cour perfide, à laquelle il a dicté une paix honteuse, et auprès d'un roi auquel on a appris, de bonne heure, à dissimuler. » La foi de gentilhomme de François Ier, continuent-ils, était plus sûre que les exécrables jurements de son petit-fils. Est-ce quand on outrage le ciel qu'on peut inspirer de la confiance aux hommes, et à un homme comme vous, Coligny? Mais il vous serre dans ses bras, il vous appelle son père, il se montre impatient d'accomplir vos grandes pensées, il semble vous livrer son royaume. J'aimerais cent fois mieux qu'il promît moins ; plus il affecte d'oublier nos guerres civiles et sa fuite de Meaux, plus il se souvient, croyez-moi, qu'avec le prince de Condé, vous avez été sur le point d'enlever sa personne; que vous avez évité longtemps chacune de ses embûches ; qu'inépuisable en ressources, vous vous êtes en quelque sorte joué de ses armées victorieuses; enfin,

[1] Mémoires de Tavannes.

que vous l'avez fait souscrire à la paix la plus humiliante que jamais un monarque ait reçue de l'un de ses sujets. Mais comment, dites-vous, prêter une infernale dissimulation à un roi de vingt ans? C'est dans les temps de guerre civile, Coligny, que le vice mûrit promptement. Tout s'est réuni pour donner à Charles IX une corruption anticipée, une scélératesse précoce; son père a bien souvent faussé sa parole de chevalier et de roi, sa mère, Italienne, tient une école de fourberies et de crimes. L'exécrable Gondy est l'ami de son cœur ; c'est Philippe II qu'il prend pour modèle. Le duc d'Albe à Bayonne lui a enseigné sa politique. Mais d'où vient qu'il se déclare contre Philippe II et contre le duc d'Albe? Voilà des effets, dites-vous; et cependant le brave Genlis est battu, Lanoue et Nassau ont échoué dans des entreprises dont le succès vous semblait infaillible. Les Rochelois, loin de s'applaudir des armements qu'on prépare si près de leurs rivages et qu'on vous dit destinés pour l'Espagne, les regardent comme dirigés contre vous et vous l'écrivent. On nous trompe, on veut nous égorger, non plus comme autrefois séparément, mais tous ensemble. Notre mort serait moins douce à Catherine de Médicis si elle ne nous faisait frapper dans une fête; il faut qu'elle s'amuse de notre crédulité, de notre joie. Plus d'obstacles au mariage du roi de Navarre, le poison a délivré la cour d'une reine qui veillait sur les dangers de son fils et sur les nôtres. O Coligny, avez-vous pris assez d'informations sur cette mort et sur celle de votre frère Odet de Châtillon? Pourquoi le chancelier de l'Hôpital, malgré toutes vos instances vit-il encore dans une retraite qui est un exil, et pourquoi les Guises reparaissent-ils à la cour? Rien ne vous est suspect, pas même le zèle du cardinal de Lorraine à solliciter une dispense du pape pour le mariage d'un prince huguenot avec la sœur du roi. Vous supposez donc tous les cœurs changés? A vos yeux, Guise et Tavannes n'ont plus de haine! La reine mère et le cardinal de Lorraine agissent avec droiture! Coligny, pourquoi n'écoutez-vous pas la voix de nos pasteurs? Ils vous apprendraient quelles horribles maximes on prêche aujourd'hui dans les églises catholiques de Paris. C'est un devoir, disent les curés, les moines, et surtout les jésuites, de

manquer de foi aux hérétiques. Puisque tout traité avec eux est un crime envers le ciel, il n'est qu'un moyen de salut, c'est de les poursuivre, de les frapper, de les égorger à la faveur des traités. Ils le disent, ils seront obéis. Les poignards sont prêts, le tocsin va sonner, [1] nul de nous n'échappera, puisque Coligny veut toujours s'aveugler, et que nous n'avons pas la force d'abandonner Coligny. » [2]

Ces représentations inspirées plus encore par l'affection que par la crainte, affligèrent Coligny qui les trouvait injustes. Charles IX se montrait de plus en plus confiant à son égard et montrait à Téligny, son gendre, l'affection d'un ami. Il s'ouvrait librement à lui sur les principaux personnages de sa cour. « Veux-tu que je te le dise librement, disait-il à Téligny? Je me défie de tous ces gens-là; l'ambition de Tavannes m'est suspecte; Lavielleville n'aime que le bon vin; Cossé est trop avare; Montmorency ne se soucie que de chasse; le comte de Retz est Espagnol; les autres seigneurs de ma cour et de mon conseil ne sont que des bêtes; mes conseillers d'Etat, pour ne rien céler de ce que je pense, ne me sont pas fidèles; si bien qu'à vrai dire je ne sais par quel bout commencer. » [3]

Pour s'arracher aux obsessions de sa mère, le roi quitta Paris et alla chasser quelques jours en Brie. Incapable, si ce n'est dans un moment de surexcitation, d'avoir une volonté, il vit dans cet expédient le moyen de se donner quelques heures de répit. A peine parti, sa mère l'atteint à Montpipeau; puisqu'elle n'est plus écoutée, elle demande à retourner à Florence et prie son fils de permettre qu'Anjou puisse aussi quitter la cour, pour être à l'abri des dangers qui l'environnent. Dans les larmes de Cathe-

1 Lacretelle, *Guerres de Religion*, tom. II, liv. VII, page 317, 318, 319.

2 Ces avertissements, qui semblent une prédiction de la trop célèbre nuit du 24 août, s'expliquent par l'idée qu'avaient les protestants que Catherine avait l'idée fixe de leur extermination. Tout leur était donc suspect de sa part; le guet-apens de Noyers leur avait ôté toute confiance dans ses promesses; ils ne voyaient que des piéges dans les avances d'une cour qu'ils méprisaient.

3 Mémoires de l'Estoile.

rine, il y a quelque chose qui épouvante le faible Charles IX. Il connaît sa mère ; il n'a rien à redouter de l'amiral, il a tout à craindre d'elle ; violent, mais faible, la peur le saisit, il la rejoint à Monceaux, et là, en compagnie de son frère, de Tavannes, de Sauve et de Retz, il se range, non sans regret, au parti de la paix. [1]

XIV.

Pendant que ces choses se passaient, Coligny était à Châtillon-sur-Loing, où Jacqueline d'Entremont, son épouse, voulait le retenir. Il ne céda pas à ses supplications et partit pour la cour, où le jeune roi de Navarre était arrivé avec une nombreuse et brillante escorte de gentilshommes qui devaient assister à son mariage qui eut lieu le 18 août avec une pompe extraordinaire ; la cérémonie religieuse se fit à Notre-Dame. Les principaux seigneurs catholiques et protestants étaient présents. Le cardinal de Bourbon officia. Pendant la cérémonie, les regards de Coligny se portèrent sur des drapeaux qui étaient suspendus aux murs de l'Eglise ; c'étaient ceux des protestants vaincus à Jarnac et à Montcontour. « Voilà, dit-il en les montrant, de tristes trophées ; mais bientôt ils feront place à d'autres qui nous seront plus agréables à contempler ; » il faisait allusion à la prochaine guerre des Flandres. Pendant que le cardinal de Bourbon célébrait la messe de l'épouse, le roi de Navarre et les seigneurs protestants se retirèrent à l'évêché et ne rentrèrent dans l'église que quand elle fut terminée. Le lendemain il y eut réception chez le duc d'Anjou, et le jour d'après on célébra une fête symbolique qui avait un caractère blessant pour les seigneurs protestants : « Le mercredi 20 août, dit l'auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, furent faits jeux dès longtemps préparés à la salle Bourbon : premièrement la dite salle à main droite y avait le paradis dressé, l'entrée duquel était défendue par trois chevaliers armés de toutes pièces, qui étaient pour le roi et ses frères. A main gauche était l'enfer dans lequel il y avait un grand

1 Tavannes, p, 416. — Tocsin des massacreurs, p. 78.

nombre de diables et petits diabloteaux faisant infinies singeries et tintamarres avec une grande roue tournante, dans le dit enfer tout environné de clochettes. Le paradis et l'enfer étaient divisés par une rivière qui était entre eux, dans laquelle il y avait une barque conduite par Caron, nautonnier d'enfer. A l'un des bouts de la salle et derrière le paradis étaient les Champs-Elysées, à savoir un jardin embelli de verdure et de toutes sortes de fleurs et le ciel empyrée qui était une grande roue avec les douze signes, sept planètes et une infinité de petites étoiles à jour rendant une grande lueur et clarté, par le moyen des lampes et flambeaux qui étaient artificiellement accommodées par derrière. Cette roue était en continuel mouvement, faisant aussi tourner ce jardin dans lequel étaient douze nymphes fort richement accoutrées. Dans la salle se présentèrent plusieurs troupes de chevaliers errants armés de toutes pièces et vêtus de diverses livrées, conduits par les princes et seigneurs, tous lesquels, tâchant de gagner l'entrée du paradis pour puis aller quérir les nymphes au jardin, étaient empêchés par trois chevaliers qui en avaient la garde, lesquels l'un après l'autre se présentaient à la lice ayant rompu la pique contre les dits assaillants, et donné le coup de coutelas, les renvoyant vers l'enfer, où ils étaient traînés par ces diables. Cette forme de combat dura jusqu'à ce que les chevaliers errants eurent été combattus et traînés, un à un, dedans l'enfer, lequel fut pris clos et fermé. A l'instant descendirent du ciel Mercure et Cupidon, portés par un coq chantant et dansant. Le Mercure était cet Etienne Leroy, chantre tant renommé, lequel descendu en terre se vint présenter aux trois chevaliers, et après un chant mélodieux leur fit une harangue, laquelle parachevée il remonta sur son coq toujours chantant, et fut reporté au ciel. Lors les trois chevaliers se levèrent de leurs siéges, et traversant paradis et Champs Elysées, allèrent quérir les douze nymphes lesquelles ils menèrent au milieu de la salle, où elles se mirent à danser un bal fort diversifié qui dura plus d'une heure. Le bal parachevé les chevaliers qui étaient dans l'enfer furent délivrés, puis après se mirent à combattre et rompre les piques en feinte. La salle était toute couverte d'éclats de piques ; on voyait un

feu sortir de tous côtés des harnais. Le combat fini, on mit le feu à des traînées de poudre qui étaient autour d'une fontaine dressée quasi au milieu de la salle, d'où s'éleva un bruit et une fumée qui fit retirer chacun.»

XV.

Les impressions de Montpipeau s'effacèrent peu à peu dans l'esprit de Charles IX. La franchise, la loyauté, la parole convaincue de l'amiral, le captivaient et lui ouvraient peu à peu les yeux sur les menées de son entourage. Un jour le duc d'Anjou entra inopinément dans son cabinet, au moment où il venait d'avoir un entretien avec l'amiral. Il le reçut fort mal, lui lança des regards de travers, et porta plusieurs fois la main à sa dague.

Anjou sortit précipitamment et se rendit chez sa mère, à laquelle il raconta ce qui s'était passé. Catherine réfléchit un instant. « L'amiral, mon fils, lui dit-elle, nous dessert dans l'esprit du roi; que ferons-nous ? » Ils se concertèrent et il fut résolu entre la mère et le fils « qu'on se déferait de Coligny, qui était celui qui avait inspiré au roi quelque mauvaise et sinistre opinion d'eux. »[1]

La reine voulut associer les lorrains à son crime; c'était facile : Coligny était leur principal ennemi et le plus grand obstacle à leur ambition. La veuve de François de Guise lui avait voué une haine implacable. C'est

[1] *Discours du roi Henri troisième à un personnage d'honneur et de qualité étant près de Sa Majesté, sur les causes et motifs de la Saint-Barthélemy.* Le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, vivement impressionné de l'accueil glacial qu'il avait reçu dans son passage à travers l'Allemagne, raconta, dans une nuit d'insomnie et de remords, à Miron, son médecin, les événements de la célèbre nuit et ses causes. Ce récit remarquable a été inséré dans l'*Histoire de France* de Pierre Mathieu, ouvrage froid, monotone, mais qui rapporte fidèlement et exactement les faits. Il l'a été également dans les *Mémoires d'Estat* publiés à Paris en 1663, tom. II, pages 52 et suivantes. Voyez également pour tout ce qui concerne la nuit de la Saint-Barthélemy et ses préliminaires *Henri Martin*, *Michelet* et *la France et la Saint-Barthélemy* par le professeur Soldan, qui a dit le dernier mot sur cette trop célèbre nuit.

à cette femme, ardente catholique, qui avait du sang des Borgia dans les veines, que Catherine s'ouvrit d'abord; elle entra sans hésitation dans le complot. Fascinés par l'âcre plaisir de la vengeance, les Guises ne s'aperçurent pas qu'on ne les y avait associés que pour en faire retomber l'odieux sur leur tête. Ce complot eût fait tressaillir de joie Machiavel dans sa tombe, tant son élève y avait déployé d'habileté et de froide scélératesse. « Quand les amis de l'amiral apprendront, se dit-elle, que leur chef a été assassiné, ils se rueront sur les Guises; le peuple de Paris, à son tour, ne manquera pas de se lever en masse pour voler au secours de ses idoles; de leur côté les Montmorency tireront l'épée pour défendre les Châtillon; de là un massacre dont le résultat sera l'épuisement des deux partis au profit de la royauté. »

Les Guises étaient impatients de mettre à exécution le projet. Dans un conseil où étaient présents la veuve du Balafré, son fils Henri, Catherine et le duc d'Anjou, on discuta les moyens d'exécution. Le nonce du pape nous fait pénétrer dans ce conciliabule par la relation qu'il en donne dans sa lettre du 24 août 1572. « Les idées les plus extravagantes, dit Salviati, y furent émises : le jeune Guise voulait que sa mère tuât elle-même l'amiral au milieu de la cour, et sous les yeux des dames de la reine. » Cette idée fut écartée. Il n'était pas difficile de découvrir parmi cette foule d'hommes de cape et d'épée, dont la cour était pleine, l'un de ces aventuriers dont l'arquebuse est toujours au service de celui qui le paie. Maurevert fut cet homme; il avait déjà fait ses preuves en cherchant à gagner les 50,000 écus que le roi avait promis à celui qui lui apporterait la tête de Coligny. On le fit venir et on lui dit ce qu'on attendait de lui : il accepta, espérant cette fois être plus heureux. Quelques heures après, le bandit était en embuscade dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, sur le chemin du Louvre à la rue de Béthisy, où logeait l'amiral. Le maître de cette maison était un chanoine, ancien précepteur du duc de Guise. Pendant trois jours, Maurevert fut à l'affût de sa proie; enfin le 22 août elle fut à la portée de son arquebuse; il visa, lâcha la détente; le coup partit. « Je suis blessé ! s'écria Coligny. » Et montrant de sa main

ensanglantée le lieu d'où le coup était parti, il envoya dire au roi ce qui était arrivé; il regagna son hôtel, soutenu par quelques gentilshommes, tandis que les gens de sa suite, frémissant de colère et d'indignation, envahissaient la maison du chanoine pour saisir l'assassin. Maurevert avait pris ses précautions; il s'était élancé sur un cheval préparé pour sa fuite.

Charles IX jouait à la paume avec le duc de Guise et Téligny, quand la nouvelle de l'attentat lui parvint. Il suspendit son jeu, brisa sa raquette et s'écria : « N'aurai-je donc jamais de repos? » Son visage exprimait la tristesse et l'abattement; il se retira dans sa chambre. Le duc de Guise s'éloigna en silence.

Les complices de l'attentat, en apprenant que leur victime respirait encore, furent dans une grande anxiété. Ce n'était pas seulement au roi qu'ils auraient à rendre compte de leur crime, mais à Coligny lui-même. Les huguenots, indignés du lâche guet-apens dont leur chef avait failli devenir la victime, ne cachaient pas leur indignation. Henri de Navarre et son cousin le prince de Condé demandèrent la permission de sortir de Paris. « Demeurez, leur dit le roi; je me charge de tirer vengeance de l'attentat commis contre l'amiral; ce n'est pas lui, c'est moi qui suis blessé. »[1] Et Charles IX prononça ces paroles avec un accent qui révélait chez lui autant de colère que de douleur. La reine mère s'associa hypocritement à toutes les impressions de son fils. « C'est toute la France, ajouta-t-elle, qui est blessée dans la personne de M. l'amiral; bientôt on viendra attaquer le roi jusque dans son lit. » Sans les nommer, elle désignait ses bons amis les Guises.

L'agitation dans Paris était extrême : la ville offrait partout cet aspect sombre, sinistré, avant-coureur des émeutes. L'assurance que le roi allait ordonner des recherches pour découvrir l'assassin de l'amiral et ses complices retint les huguenots qui, malgré l'infériorité de leur nombre, eussent peut-être tiré l'épée. C'était l'espérance de Catherine : elle fut déçue.

[1] Mémoires de l'Estat de France, 274.

XVI.

Pendant que ces choses se passaient, Ambroise Paré, le père de la chirurgie moderne, donnait ses soins empressés à l'amiral, qui subit une opération douloureuse avec une patience admirable. Ses amis pleuraient autour de son lit, « en le voyant ainsi découper. » « Ne pleurez pas, leur dit Coligny; mais estimez-moi plutôt heureux d'avoir été ainsi blessé pour le nom de Dieu. » Puis il levait les yeux au ciel et joignait ses prières à celles de ses ministres qui, agenouillés près de son lit, demandaient à Dieu de conserver une vie si précieuse à la cause de l'Evangile.

Incertain sur l'issue de l'opération et craignant que la balle qui l'avait atteint ne fût empoisonnée, l'homme qui avait si souvent affronté la mort sur les champs de bataille la regarda en face sans se troubler. Dans ce moment solennel, le chrétien n'oublia pas qu'il était Français; il ne voulait pour sa patrie ni de la protection déshonorante de Philippe II, ni de l'assistance calculée de l'Angleterre. Il chargea son gendre Téligny et le maréchal de Damville de prier le roi de vouloir bien venir le visiter. « J'ai, leur dit-il, des choses importantes à lui communiquer; nul autre que moi n'oserait les lui dire.»

Prévenu des désirs de l'amiral, Charles IX se rendit auprès de lui; Catherine et le duc d'Anjou l'accompagnèrent: ils redoutaient l'effet de cette entrevue.

Quand le roi vit Coligny, il le combla de marques d'affection : « A vous, mon père, lui dit-il, la blessure; à moi l'injure et l'outrage; par la mort-Dieu, j'en tirerai bonne vengeance. » L'amiral prit le ciel à témoin de sa fidélité à son roi et à l'Etat, et reprocha au jeune monarque de négliger les moyens que la Providence lui offrait de reculer les limites de son royaume. Gêné par la présence de Catherine, du duc d'Anjou et de leur suite, il lui exprima le désir de l'entretenir en particulier.

Charles IX fit signe à sa mère et à son frère de se retirer. « Ce que nous fîmes incontinent au milieu de la chambre, dit le duc d'Anjou; nous demeurâmes debout

pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon; mais encore plus que, sans y penser, nous nous vîmes tous entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'amiral, qui étaient dans la chambre et dans une autre auprès, et encore dans une salle basse, lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contents, parlementaient aux oreilles les uns des autres, passant et repassant souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils devaient, comme il nous semble pour lors, et quand ils avaient quelque soupçon que nous avions pris part à la blessure de l'amiral, quoique, cela fût, nous le jugeâmes de la façon, considéraient comme possibles toutes leurs actions, plus exactement qu'il n'était besoin. Nous fûmes donc surpris d'étonnement et de crainte de nous voir là enfermés, car depuis lors la reine ma mère avoua plusieurs fois qu'elle n'était jamais entrée en lieu où il y eût tant d'occasion de peur et d'où elle fût sortie avec plus d'aise et de plaisir. »[1]

Catherine, qui lisait sur la figure de son fils l'impression profonde que les paroles de l'amiral faisaient sur lui, avait hâte de sortir du milieu de ces huguenots dont les figures glaciales l'épouvantaient. Elle s'avança vers le lit du malade : « Mon fils, dit-elle à Charles IX, ménagez les forces de M. l'amiral; ses médecins trouveront mauvais que vous le fassiez tant parler; remettez votre discours à une autre fois. »

Contrarié de cette interruption, Charles IX se fâcha fort, mais il se rendit aux raisons de sa mère. Il quitta l'illustre malade qui, manquant de force corporelle ou de présence d'esprit, laissa partir le roi, qu'il aurait pu facilement retenir.

En retournant au Louvre, Charles IX était pensif; il gardait un silence farouche. Catherine et Anjou le prièrent vainement et à plusieurs reprises de leur faire part de l'entretien qu'il avait eu avec Coligny. « Je ne le ferai pas, » répondit-il. La reine le pressa tant, que pour se débarrasser de ses importunités, il lui dit avec son juron habituel : « Ce que me disait l'amiral est vrai; les rois ne

[1] Disc. de Henri troisième.

se reconnaissent en France qu'autant qu'ils ont la puissance de bien ou mal faire à leurs sujets et serviteurs, et que cette puissance s'était finement écoulée entre nos mains; que votre superintendance et autorité me pouvait être quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que je devais la tenir pour suspecte, et voilà ce dont il a voulu m'avertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets avant de mourir. Eh bien, mordieu ! puisque vous l'avez voulu savoir, voilà ce que me disait l'amiral. »[1]

Charles IX prononça ces paroles avec un accent de passion et de fureur qui fit trembler sa mère et son frère qui essayèrent, mais vainement, de le ramener à d'autres sentiments. Il rentra dans ses appartements; Anjou suivit la reine dans les siens. Ils étaient tous deux tellement agités qu'il leur fut impossible de se concerter; ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain.

XVII.

Catherine ne dormit pas, ayant, ainsi qu'Anjou, « martel en tête. » Après avoir longtemps réfléchi, elle s'arrêta à l'idée de faire exécuter ouvertement par le roi ce qu'elle avait essayé en secret par Maurevert. C'était hardi; mais c'était pour elle le seul moyen de sortir de la fausse situation dans laquelle elle se trouvait; elle communiqua ses réflexions de la nuit à son fils; il s'agissait de les mettre à exécution. Le temps pressait; le roi faisait mauvais visage aux Guises, que le bruit public désignait partout comme les auteurs de l'attentat, et donnait aux huguenots des marques non équivoques de sa faveur. Ambroise Paré répondait de la vie de l'amiral, qui allait devenir plus puissant que jamais.

La mère et le fils s'adjoignirent quatre complices, le duc de Nevers, le maréchal de Tavannes, le chancelier Birague et le comte de Retz. Après avoir arrêté leur plan, ils se rendirent dans le cabinet du roi, qui fut alors entouré de six démons, sans avoir près de lui un ange gardien pour lui montrer l'abîme où son honneur devait

1 Disc. de Henri troisième.

s'engloutir. On est vivement impressionné par cette scène, quand, par la pensée, on se transporte dans ce cabinet, où un jeune homme naguère encore animé de bonnes dispositions, mais faible, fantasque et violent, se trouve aux prises avec le génie du mal dont sa mère est la vivante incarnation; on se prend à le plaindre parce qu'on l'a vu un moment bon, affectueux, loyal, et on éprouve pour ses tentateurs, surtout pour sa mère, l'horreur que toute âme droite ressent devant Méphistophélès.

— Mon fils, lui dit la reine en l'abordant, les huguenots s'arment contre vous à l'occasion de la blessure de l'amiral qui a envoyé des dépêches en Allemagne pour faire une levée de dix mille reîtres et une pareille levée en Suisse.

Charles IX manifesta sa surprise; il n'eut pas la pensée que sa mère pouvait le tromper.

Catherine continua : « La plupart des capitaines français sont partis pour faire des levées dans le royaume. »

Charles IX se crut sous le poids d'un rêve; l'amiral commençait à n'être déjà plus à ses yeux ce loyal soldat qu'il avait regardé comme le plus grand et le plus fidèle de ses sujets.

Catherine ajouta : « Les rendez-vous sont déjà donnés; les huguenots sont forts, leur révolte se fera sous le prétexte du bien public et vous, sire, où sont vos trésors?.., où sont vos armées?... Trouverez-vous un lieu de sûreté en France?... »

Charles IX stupéfait la regardait en silence.

—Les catholiques, fatigués de ce qui se passe, veulent en finir; si vous ne voulez pas de leur conseil, ils ont arrêté d'élire un capitaine général pour les défendre contre les huguenots.

Le roi jeta un regard farouche sur le duc d'Anjou.

— Vous demeurerez seul contre les deux partis, continua Catherine; déjà Paris est sous les armes.

—J'avais défendu, s'écria le roi, qu'on s'armât dans les quartiers?

— Les quartiers sont armés, dit froidement Catherine.

Charles pâlit :

— Pour éviter les malheurs qui peuvent entraîner des millions d'hommes, un seul coup d'épée suffit.

Le roi la regarda d'un air étonné. Elle s'enhardit : — Il faut tuer l'amiral, auteur et cause de tous les maux de la France.

Charles IX parut ne pas comprendre.

— Souvenez-vous, lui dit sa mère, de la conjuration d'Amboise ; souvenez-vous de Meaux.

Cette fois le démon mordit, et mordit bien.

Les yeux du roi flamboyèrent de fureur; le tenté devint le complice des tentateurs. Il se constitua le président de cette réunion infernale et demanda à chacun des membres présents son avis.

Birague, Tavannes, les ducs de Nevers et d'Anjou se rangèrent, sans hésiter, à l'avis de Catherine; mais celui qui, à bon droit, était le plus infâme de tous, le maréchal de Retz, le corrupteur de la jeunesse du roi, eut une heure de remords. « S'il y a, dit-il, un homme qui doive haïr l'amiral et son parti, c'est moi, dont il a diffamé la race par toute la France et dans les nations voisines ; mais je ne veux pas aux dépens du roi et de mon maître me venger d'un ennemi particulier par un conseil qui lui serait nuisible ainsi qu'à tout le royaume, voire qui regarderait la postérité, au grand déshonneur des rois et de la nation française qui serait déchue de son ancienne splendeur et réputation. Nous serions, à bon droit, taxés de perfidie et de déloyauté, et, par ce seul acte, nous perdrions toute la créance et confiance qu'on doit avoir en la foi publique et en celle de son roi et par conséquent le moyen de traiter ci-après de la pacification de ce royaume, advenant qu'il tombât encore aux guerres civiles, comme infailliblement il y serait bientôt, si par une sinistre action nous pensions le libérer des armes étrangères; nous nous tromperions bien fort, et il en résulterait tant de calamités et de ruines, que ni nous, ni peut-être nos enfants n'en verraient jamais le bout. »

Le maréchal, semblable au fou qui retrouve un moment de lucidité, parla avec tant d'énergie, « qu'il nous partit à tous la cervelle, dit Henri III, et nous ôta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution, tant il nous sut bien persuader. »

Charles IX était sauvé si un seul d'entre eux se fût rangé à l'avis du maréchal ; mais tous, après un instant

d'hésitation, combattirent ses arguments et firent valoir avec habileté les raisons d'Etat.

Charles IX hésitait ; ses bons instincts luttaient contre les mauvais. Sa mère, qui suivait avec anxiété sur sa physionomie livide et mobile les battements de son cœur, évoqua avec habileté le fantôme des Guises ; elle les montra levant l'étendard de la révolte.

Retz, qui avait parlé avec tant d'énergie, faiblit, se tut : la dernière planche sur laquelle le roi pouvait se sauver était brisée.

Il ne voulait cependant pas encore ; jamais cerf poursuivi par une meute de chiens affamés ne fut plus haletant et ne poussa des cris plus plaintifs; Mais mon honneur ! « Mais l'amiral ! mais mes amis ! mais la Rochefoucauld! mais Téligny ! » s'écriait-il.

— Sire, lui dit Catherine, vous refusez ; donnez-moi, ainsi qu'à votre frère, la permission de sortir.

Le roi regarda son frère et frémit ; il voyait devant lui le capitaine général des catholiques.

— Les huguenots vous font donc peur? ajouta ironiquement la reine.

A ces mots, le malheureux roi perdit la tête : « Par la mort-Dieu, s'écria-t-il, en sortant précipitamment de son cabinet, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux bien, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un seul qui me le puisse reprocher après. Dépêchez-vous. »

XVIII.

Les six complices étaient maîtres du champ de bataille. Il ne s'agissait pas seulement de faire périr Coligny, mais d'organiser le massacre sur une grande échelle. On ouvrit une liste de proscription; les plus ardents voulaient tuer en masse. Catherine comprit que la mort de Henri de Navarre, son gendre, et celle de son cousin le prince de Condé, ne profiteraient qu'aux Guises ; elle défendit leur tête. Des Bourbons on passa aux Montmorency. Retz demanda leur mort ; Tavannes s'y opposa, non par humanité, mais parce qu'on ne pouvait pas les

tuer tous. Ces exceptions faites, il fut décidé qu'on n'épargnerait personne.

La reine assigna aux Guises la première place sur cette arène meurtrière dont les combattants devaient être des assassins ; à eux revint l'honneur d'immoler Coligny et toute la noblesse de son quartier. Le duc de Montpensier eut pour sa part les gentilshommes de la suite du roi de Navarre et du prince de Condé logés au Louvre ; à d'autres furent distribués les différents quartiers de la ville. Tout cela s'organisait dans la soirée, entre les complices que s'étaient adjoints les ducs de Guise, d'Aumale, de Montpensier et le Bâtard d'Angoulême, fils naturel de Henri II.

Le Charron, prévôt des marchands, dont la coopération était nécessaire, fut mandé et introduit dans le cabinet du roi ; Charles IX lui enjoignit de prendre des mesures pour que personne ne pût ni entrer ni sortir de la ville ; il lui déroula ensuite son plan d'extermination, en le colorant de l'intérêt du bien public et de la sûreté de sa couronne. Cet homme, dont l'âme était honnête et droite, se récria saisi d'horreur :

— Voulez-vous être pendu? lui dit Tavannes.

Le Charron céda et sortit, mais n'exécuta les ordres que le lendemain, quand l'œuvre de sang était déjà commencée; ainsi l'autorité régulière de l'Hôtel-de-Ville, dit Henri Martin, n'eut pas de part au grand forfait. [1]

Marcel, ancien prévôt des marchands, réunit extraordinairement à l'Hôtel-de-Ville les plus fanatiques d'entre les catholiques ; c'étaient des capitaines de quartiers et des meneurs de confréries prêts à tout ; ils n'attendaient qu'un signal pour agir avec ensemble. Ils avaient attaché un mouchoir blanc à leur bras gauche et une croix blanche à leur chapeau : leurs poignards bien affilés étaient prêts.

Les huguenots étaient sans défiance : la plupart regagnaient paisiblement leur demeure ; rassurés par les témoignages publics d'affection que le roi avait donnés à Coligny et par l'enquête ouverte pour découvrir son

[1] Henri Martin, tom. IX, p. 319. — Archives curieuses, tom. VII, p. 213-215.

assassin ; ils ne connaissaient pas la crise terrible par laquelle le monarque était passé et qui avait changé en quelques heures ses bonnes dispositions. C'était donc sous le sceau de la foi royale qu'ils allaient dormir en paix. Cependant quelques gentilshommes, en rentrant chez eux, à une heure avancée de la nuit, ne virent pas sans crainte des groupes d'hommes armés et des patrouilles parcourant les différents quartiers de la ville... Il y avait quelque chose dans l'air qui leur donnait des appréhensions dont ils ne savaient pas se rendre compte.

XIX.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du Louvre. La soirée était avancée, Parmi les seigneurs protestants qui avaient assisté au coucher du roi, se trouvait la Rochefoucauld, jeune homme aimable, intrépide, spirituel. Charles IX, qui l'avait pris en grande affection, voulait le retenir auprès de lui; il s'excusa. Après quelques hésitations, le roi le laissa partir.

Une scène semblable se passait au coucher de la reine. Importunée de la présence de sa fille Marguerite et de celle de la duchesse de Lorraine, sa sœur, elle ordonna à la reine de Navarre d'aller se coucher. « Au nom de Dieu, s'écria la duchesse, n'y allez pas, ma sœur ! » Marguerite ne comprit pas l'exclamation de la duchesse, dont tous les traits respiraient l'angoisse et la terreur. Elle la regarda d'un œil inquiet. Sa mère, qui redoutait une indiscrétion, répéta son ordre.—Madame, lui dit la duchesse de Lorraine, s'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. — Silence, ma fille, répondit sa mère, il faut qu'elle y aille, de peur de leur faire soupçonner quelque chose.

Pendant ce temps Anjou, Guise, Retz, Tavannes allaient tour à tour rendre compte au roi de la marche des choses. L'heure fixée pour l'exécution du complot approchait; la reine décida que le signal serait donné, non pas à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville, qui était trop éloignée, mais à l'église même du Louvre, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Cette femme, très-hardie dans la conception du crime, ne l'était pas autant dans l'exécution; elle fut épouvantée de sa propre résolution; elle hésita; c'était trop tard : le bourdon de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois fit entendre au milieu des ombres de la nuit son tintement funèbre, auquel répondit un coup de pistolet.

Quelque aguerris qu'ils fussent au crime, celui qu'ils allaient commettre dépassait tellement toute mesure, que les assassins pâlirent d'effroi et de terreur, et se regardèrent dans un morne silence. « Ce son, dit Henri III, nous blessa si avant en l'esprit qu'il offensa nos sens et notre jugement, pris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'allaient lors commettre. »[1]

Sous l'empire de cet effroi, ils envoyèrent un messager au duc de Guise, avec ordre de rentrer dans son logis et de ne rien entreprendre contre l'amiral. Ce seul ordre devait tout suspendre. Le courrier arriva trop tard; Guise s'était hâté. En l'apprenant, le roi, sa mère et son frère, revinrent à leur première résolution, « et peu après, dit Henri III, nous laissâmes suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution. »[2] Les sanglantes matines de Paris avaient commencé, et la nuit de la Saint-Barthélemy prenait, au tintement funèbre des cloches de Saint-Germain-l'Auxerrois, date parmi les nuits les plus sinistres et les plus honteuses des annales de l'humanité.

A Coligny revenait l'honneur de tomber le premier sous le couteau des égorgeurs. Le noble vieillard avait près de lui son ministre Merlin et Ambroise Paré; le premier veillait sur son âme, le second sur son corps. Il était sans défiance. Rassuré par les paroles de son jeune roi, il entrevoyait des jours de paix pour l'Eglise, et pour la France la fin des factions qui la déchiraient. Siméon de la Réforme, il n'aurait plus alors qu'à entonner avec joie et reconnaissance le cantique du vieillard de Jérusalem; tels étaient les sentiments du vieux guerrier. Au bruit du tumulte qui se faisait autour de sa demeure, il crut d'abord à une émeute; mais quand il entendit sur

[1] Disc. de Henri troisième.
[2] Idem.

le pavé de la cour de l'hôtel les pas retentissants des soldats, et les coups de feu tirés sur ses serviteurs, il comprit. A cette heure suprême il porta ses regards vers le Dieu qu'il avait servi avec tant de fidélité. Il demanda à son ministre Merlin de lui faire la prière, et pendant qu'uni de cœur avec le pasteur il disait : « Je remets mon âme au Sauveur; » l'un de ses gentilhommes entra dans sa chambre : « Monseigneur, lui dit-il, c'est Dieu qui nous appelle ! »

— Il y a longtemps, répondit l'amiral avec calme, que je suis préparé à mourir ; et oubliant son propre danger pour ne penser qu'à celui de ses serviteurs, il les pressa de fuir si c'était possible.

Tous s'enfuirent, à l'exception d'un Allemand. Le bruit qu'on entendit dans la cour se rapprocha; le vestibule retentit du bruit des pas précipités des soldats et du cliquetis des armes; la porte fut enfoncée, et Besme, familier du duc de Guise, suivi de ses sicaires, se trouva en présence du vieillard.

— Est-ce toi qui es Coligny? lui dit-il brutalement.

— C'est moi, répondit l'amiral sans se troubler. Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais avoir égard à ma vieillesse et à mes infirmités; toutefois, fais ce que tu voudras; aussi bien ne feras-tu ma vie plus brève.

Besme lui plongea un épieu dans la poitrine, en proférant d'horribles jurements.

— Besme, lui cria Guise du fond de la cour, as-tu achevé ?

— Oui, monseigneur.

— Eh bien, jette-le par la fenêtre, afin que nous le voyions.

Le corps tomba sur le pavé de la cour.

Le Bâtard d'Angoulême essuya la figure sanglante de l'amiral.

— C'est bien, lui dit-il avec une joie féroce; et il poussa le cadavre du pied. Guise en fit autant. Un Italien, serviteur du duc de Nevers, lui coupa la tête, qui fut portée à Catherine comme celle de Jean-Baptiste à Hérodias. Elle la vit sans plaisir et sans terreur. Cette tête fut envoyée, dit-on, à Rome.

Après la mort de Coligny, le massacre s'organisa sur

une vaste échelle. Le Bâtard d'Angoulême, pendant qu'on traînait dans la rue les restes de l'amiral, criait : « Courage, soldats ! courage ! Nous avons heureusement commencé; allons aux autres, le roi le commande; c'est la volonté du roi. » Alors, princes, nobles, roturiers, soldats, moines, chacun se rua comme une mer houleuse sur les protestants; personne ne commandait; c'était à qui se distinguerait. L'ivresse du meurtre les avait tous saisis. « Saignez ! saignez ! criait Tavannes; la saignée est aussi bonne au mois d'août qu'au mois de mai. » Et la noblesse protestante tombait comme des épis sous la faucille de ces impitoyables moissonneurs. On égorgeait aux environs du logis de l'amiral, au Louvre, au Marais; partout où il y avait un protestant il y avait un sicaire pour le poignarder. Un coup de feu abattit le jeune Teligny, qui se sauvait sur un toit. En entendant frapper à sa porte, Larochefoucauld, croyant que le roi venait l'inviter à une partie de plaisir, tombe percé d'un coup de poignard. Pluviant, Crussol, Soubise, Mortemart et cent autres, tous nobles et vaillants guerriers, surpris dans leur sommeil et ne trouvant pas leurs armes, meurent sous le couteau sans se défendre. Francourt, chancelier du roi de Navarre, et Groslot, bailli d'Orléans, et la plupart des capitaines huguenots qui avaient si souvent affronté la mort sur le champ de bataille, la trouvent, soit dans leur lit, soit sur les toits, où, comme Téligny, ils ont vainement cherché un refuge. Un vieillard, Brevin, fuyait, tenant dans ses bras le jeune prince de Conti, dont il était le gouverneur; il fut égorgé sans pitié.

Le malheureux Charles IX était condamné à faire l'expérience de ces terribles paroles que l'Esprit saint applique aux méchants : « Que celui qui est souillé se souille encore. » Ordonnateur de l'assassinat de ses sujets, il fut assassin lui-même; armé d'une arquebuse, il essaya de les atteindre de la fenêtre de sa chambre. « Tirons sur eux, mordieu, s'écriait-il; ils s'enfuient ! »

Au Louvre, où logeaient les seigneurs de la suite du roi de Navarre, le massacre se fit avec méthode; on les faisait descendre dans la cour; à mesure qu'ils arrivaient on les mettait à mort; parmi ces infortunés se trouvait

le vaillant Clermont de Piles, célèbre par sa belle défense de Saint-Jean-d'Angely. Au moment de mourir, il lança un regard foudroyant du côté du logement du roi. « Est-ce donc là, s'écrie-t-il d'une voix tonnante, cette parole que le roi nous a donnée, cette paix qu'on nous a jurée? Grand Dieu! prends la défense des opprimés, sois notre vengeur. » Il ôta alors un manteau de grand prix, et le donnant à un gentilhomme de sa connaissance : « Garde-le, lui dit-il, comme un monument de la mort indigne qu'on me fait souffrir. » Clermont de Piles, percé au cou par un coup de hallebarde, tomba mort.

On assassina une foule de gentilshommes; leurs cadavres étaient portés au Louvre, où le roi et les dames de la cour cherchaient à les reconnaître et les nommaient par leurs noms. On riait, on plaisantait, comme à Fontainebleau et à Compiègne au retour d'une grande chasse.

Le même jour, une scène émouvante se passait près du Louvre, dans une maison livrée au pillage. Un homme et un enfant, c'étaient le père et le fils, étaient étendus sur le même lit baignés dans leur sang; cette vue devint l'objet des conversations. « C'est bien, disaient les uns, quand on étouffe les mauvaises bêtes d'étouffer aussi leurs petits; » les autres, plus humains, disaient : « C'est bien qu'on ait tué le père, qui était coupable, mais pourquoi égorger les enfants qui n'ont fait aucun mal? »

Vers le soir, un homme, indigné de ce lâche assassinat, s'écria : « Dieu ne le laissera pas impuni. » Au même instant il entendit une voix qui lui dit : « Je ne suis pas mort; » et il vit un jeune enfant qui leva la tête de dessous les deux cadavres.

Cet enfant, qui avait une prudence au-dessus de son âge, avait compris le danger qui le menaçait ; il se cacha et contrefit le mort, jusqu'au moment où il entendit l'homme qui appelait la vengeance de Dieu sur les meurtriers de son père et de son frère.

L'inconnu lui demanda son nom. « Je le dirai, dit-il, quand je serai en sûreté; conduisez-moi chez M. de Biron, dont je suis l'allié; vous serez récompensé généreusement. »

L'inconnu sauva l'enfant qui appartenait à la noble famille des Caumont de la Force, dont il devint le chef.

Une autre scène se passait au Louvre. La jeune épouse du roi de Navarre dormait profondément, quand elle fut réveillée par les coups redoublés qu'on frappait à sa porte et par une voix lamentable qui criait : Navarre ! Navarre ! La nourrice de Marguerite ouvre la porte ; un homme blessé, poursuivi par quatre archers, se précipite vers le lit de la princesse et la saisit avec ses mains ensanglantées. Marguerite, effrayée, pousse des cris ; le capitaine des gardes entre dans ce moment, rassure la jeune reine, et, à sa demande, lui accorde la grâce du gentilhomme, qui appartenait à la maison de Lévis. Marguerite se rendit chez sa sœur, la duchesse de Lorraine ; au moment où elle entrait, un homme fut percé mortellement d'un coup de hallebarde ; elle poussa un cri de terreur. « Il me sembla, dit-elle dans ses Mémoires, que le même coup nous eût percés tous les deux.[1] »

Vers midi, le prévôt des marchands, suivi des échevins, se présenta devant le roi et se plaignit des meurtres et des pillages commis par les gardes, les seigneurs de la cour et les gens du peuple. Charles IX, revenu de son ivresse, ordonna d'arrêter partout le massacre, et le même jour des courriers partirent dans toutes les directions, portant aux gouverneurs des villes et aux ambassadeurs près les puissances étrangères des lettres dans lesquelles le roi leur apprenait la mort de l'amiral et rejetait sur les Guises les événements du jour. Il leur recommandait de faire exécuter, par tout le royaume, l'édit de pacification. « Je suis au Louvre avec le roi de Navarre, mon frère, et avec mon cousin le prince de Condé, disait-il en terminant. S'ils courent quelques risques, je suis résolu de les partager avec eux. »

La reine écrivit dans le même sens à tous les ambassadeurs près les puissances étrangères.

Le lendemain, le meurtre et le pillage recommencèrent. Le président Laplace, homme distingué par sa science du droit et son intégrité, fut poignardé et sa maison livrée au pillage ; il semblait que la fureur populaire eût atteint son dernier degré ; un événement vint l'exciter encore. Le bruit se répandit qu'une aubépine avait fleuri

1 Mémoires de Marguerite.

tout-à-coup dans le cimetière des Innocents. « Miracle! miracle! crièrent les massacreurs, Dieu se déclare pour nous; la religion catholique, menacée par l'hérésie, va refleurir et recouvrer sa splendeur passée. » Et ces fanatiques ne s'arrêtent alors ni devant l'âge, ni devant le sexe; leurs enfants partagent leur sanguinaire ivresse; ils tuent les enfants des protestants, ils en traînent un dans les rues avec une corde attachée au cou, et le jettent dans la Seine. On vit un homme (on ne sait si on peut lui donner ce nom) qui tenait dans ses bras un joli enfant qui lui souriait; il le lança en ricanant dans les eaux rougies du fleuve. Les protestants poussaient des cris de détresse auxquels on répondait par des imprécations. « Dieu aura pitié de nous! » s'écriaient ces infortunés. Et interprétant à leur avantage le prétendu miracle du cimetière des Innocents : « L'Eglise du Dieu vivant qu'on veut détruire se relèvera bientôt, disaient-ils, et on la verra refleurir. »

Deux jours de meurtres n'avaient pas lassé les assassins : il leur en fallait un troisième. Au milieu de la confusion générale, deux hommes, l'un était tailleur et l'autre sergent, se dirigeaient vers le collége de Presles; ils allaient droit devant eux, hâtant le pas. Quand ces deux hommes, suivis de leurs aides, arrivèrent à la porte du collége, ils en forcèrent l'entrée et se mirent à fouiller la maison; ils cherchaient Ramus. En les apercevant, le célèbre philosophe se retira dans son petit cabinet de travail, situé au cinquième étage. Le savant, oubliant alors toute sa science, fut heureux de ne savoir, comme saint Paul, que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. Pendant que ses assassins le cherchaient, il cherchait sa force dans la prière. Au moment où ils enfonçaient la porte de son cabinet, il était à genoux, les mains jointes et les regards tournés vers le ciel; à leur vue le savant se releva; ses meurtriers, prêts à le frapper, s'arrêtèrent; une main invisible sembla paralyser leurs bras. Ramus voulut leur parler, mais il ne tarda pas à comprendre que sa dernière heure était arrivée; il leur demanda un sursis de quelques moments. « O mon Dieu! s'écria-t-il, j'ai péché contre toi, j'ai fait le mal en ta présence, tes jugements sont justice et vérité; aie pitié

de moi et pardonne à ces malheureux qui ne savent ce qu'ils font. » Il continuait sa touchante prière, lorsque l'un de ses meurtriers lui déchargea sur la tête une arme à feu, pendant qu'un autre lui passait son épée au travers du corps; Ramus s'affaissa sur lui-même et tomba. Cependant il respirait encore; ses assassins le relevèrent et le jetèrent par la fenêtre. Son corps rencontra dans sa chute un toit qu'il défonça, et il tomba tout palpitant dans la cour du collége. Ramus respirait encore; on lui refusa le coup de grâce, on le railla, on l'outragea, puis on l'attacha par les pieds à une corde, et il fut traîné dans les rues jusqu'à la Seine. Un chirurgien lui coupa la tête; le reste de son corps fut précipité dans le fleuve. Plusieurs passants, qui n'avaient pas été présents, voulurent voir encore une fois le savant dont le nom était sur toutes les bouches; moyennant un petit écu, des pêcheurs allèrent chercher son corps et le leur apportèrent, pendant qu'une troupe de pillards dévastaient son mobilier et sa riche bibliothèque.

Disciple de Jésus, le philosophe eut la gloire de souffrir pour son Maître, qu'il honora plus encore par sa piété simple et naïve que par sa grande science. Il est honorable pour Ramus, la plus grande gloire littéraire de son temps, d'être mort pour la même cause que Coligny, la plus belle gloire militaire de son époque.[1]

La nouvelle des massacres parvint à l'Hôpital, alors retiré dans sa terre de Vignay, près d'Etampes. Il fut saisi d'horreur et ne demanda qu'à mourir. « Je reconnais, s'écria-t-il en versant des larmes, les résultats des conseils qu'on donnait au roi depuis si longtemps; quand on n'a pu prévenir de tels malheurs, il faut mourir. Les assassins de l'amiral s'approchent bien tard de la demeure de l'Hôpital!» Le noble vieillard eût regardé comme une insulte qu'on eût pu l'oublier. Ses domestiques lui apprirent qu'une troupe armée se dirigeait vers son château. « Ouvrez-leur, leur dit-il; ne leur opposez aucune résistance, conduisez-les à mon apparte-

[1] Le professeur Jacques Charpentier, doyen de la Sorbonne, fut le principal auteur de la mort du philosophe. *Waddington*, Vie de Ramus.

ment ; si la petite porte n'est battante, ouvrez la grande. » Les Romains qui attendaient fièrement les Gaulois sur leur chaise curule n'étaient pas plus grands que le conseiller de Catherine attendant les soldats de la Saint-Barthélemy

La femme, le fils et les domestiques du chancelier désobéirent à ses ordres et fermèrent les portes du château. Après avoir délibéré quelques instants, les meurtriers se retirèrent et rencontrèrent une troupe de cavaliers qui apportait à l'Hôpital un sauf-conduit de la reine. Le coup était porté ; le vieillard languit, s'affaiblit, et mourut le 13 mars suivant, âgé de 70 ans. La Saint-Barthélemy le tua, et avant de mourir il vit se réaliser ses paroles, quand aux approches de la première guerre civile il disait, en montrant sa barbe blanche : « Quand cette neige sera fondue, tout ne sera que boue. » Ainsi se termina la vie de ce grand citoyen qui n'était pas de son époque; homme de conciliation, il ne se trouva qu'en présence de partis irréconciliables ; il voulut toujours le bien et ne put le faire que rarement ; plus politique que religieux, il parla de tolérance dans un moment où ce mot était synonyme d'indifférence ; il ne comprit pas son siècle, et son siècle le méconnut. Trop timide pour les protestants, il fut trop libéral pour les catholiques. Savant jurisconsulte, il aida à débrouiller le chaos de nos lois ; ministre, il aima la France, et ne la vendit jamais à l'étranger. Si sa signature se voit au bas de quelques actes injustes, c'est qu'il fut entraîné par la force des circonstances; il n'était pas possible que l'homme qui fut si longtemps le ministre de Catherine ne s'écartât pas quelquefois de la voie droite. S'il mérite les éloges de la postérité pour le peu de bien qu'il fit, il les mérite plus encore par le mal qu'il s'efforça d'empêcher. Cet homme de bien fut le gendre du trop célèbre Michel Morin, le grand pourvoyeur des bûchers de François I[er] et de Henri II. Sa femme et ses enfants embrassèrent la Réforme. L'Hôpital était-il protestant? Certainement il n'était pas catholique.

XX.

Le mardi, le roi après avoir entendu une messe solennelle, se rendit au parlement pour y tenir un lit de justice. L'assemblée était nombreuse et sous le poids des événements qui venaient de s'accomplir. Au milieu du plus profond silence, Charles IX prit la parole et déclara que l'amiral avait été mis à mort par son ordre, qu'il n'avait frappé en lui qu'un sujet rebelle, qui avait conçu le projet de l'exterminer, ainsi que toute sa famille, et même le roi de Navarre, pour mettre le prince de Condé sur le trône.

Dans cette nombreuse assemblée, il n'y eut pas une seule voix qui s'élevât pour protester; la crainte ferma la bouche à tous ces hommes de robe ; nous nous trompons, le premier président, Christophe de Thou, prit la parole, loua la prudence du roi et paraphrasa la célèbre devise de Louis XI : « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » On est saisi d'horreur quand, le poignard à la main, on voit fonctionner les Guise, les Tavanne, les Crucé, les Lamole; mais on ne sait quel nom donner à cet homme représentant de la justice dans son pays qui, sachant que son roi ment, ose publiquement louer ce qu'en secret il déclare infâme. «Il s'accommoda au temps,» dit l'historien de Thou, qui raconte, avec beaucoup de ménagement cette page de la vie de son père ; le temps n'a pas effacé cette tache, et quoique plus tard il ait dit, en parlant du jour de la Saint-Barthélemy, *excidat illa dies œvo*: « Que ce jour soit retranché de ce siècle, » son nom y demeure attaché par l'exemple de la plus honteuse lâcheté que la magistrature ait donné au monde; le courage civil est rare. Mille soldats se font tuer intrépidement sur un champ de bataille, et sur ses fleurs de lis le président est saisi de crainte; il fait l'apologie du prince meurtrier de ses sujets; et pour formuler un arrêt, il cherche des crimes aux victimes, lui que Dieu arme du glaive pour frapper le coupable et défendre l'innocent.

Le roi se retira, après avoir ordonné au parlement d'informer contre Coligny et ses complices; ce fut, dit-on,

Jean Morvillers, ex-évêque d'Orléans, qui donna à Charles IX le conseil de commencer cette procédure afin de décharger la royauté d'une partie de la responsabilité qui pèserait sur elle. La justice ne pouvant les atteindre, il fallait masquer l'assassinat sous la calomnie ; après la cruauté, la bassesse, c'est dans l'ordre ; un crime entraîne presque toujours après lui un autre crime.

Le lendemain le roi, suivi de toute sa cour, se rendit à Montfaucon [1] pour y voir les restes de l'amiral que la populace avait suspendus aux fourches patibulaires.

XXI.

Pendant que la cour se récrée à la vue de ces lambeaux informes et que le parlement cherche des crimes à l'amiral, étudions de plus près que nous ne l'avons fait encore ce noble guerrier aujourd'hui placée parmi les scélérats, et qui sera bientôt, par arrêt, déclaré infâme. Nous l'avons suivi sur les champs de bataille, dans les conseils, sur le terrain de la politique ; pénétrons aujourd'hui dans son foyer domestique pour y étudier l'homme privé. A peine levé, et c'était toujours de grand matin, l'amiral s'enveloppait de sa robe de chambre et faisait son culte avec le personnel de sa maison; il lisait la sainte Ecriture et priait selon la manière accoutumée dans les Eglises réformées de France. Chez lui, ce n'était pas affaire de forme ou vaine redite, mais le besoin qu'a le chrétien de demander à son Dieu les forces qui lui sont nécessaires pour accomplir ici-bas sa tâche. Dans cet acte qui se renouvelait chaque jour, Coligny puisait cette énergie surhumaine qui ne l'a-

[1] Montfaucon, éminence située aux portes de Paris au N. O. entre les faubourgs Saint-Martin et du Temple, et dépendant de la Villette. Au moyen âge on y avait élevé des gibets composés de poutres reposant sur 16 gros piliers, hauts de 36 pieds environ, et auxquels on suspendait les corps des suppliciés, qu'on y laissait pourrir. Ces gibets pouvaient recevoir jusqu'à 60 patients à la fois. A la Révolution on établit sur leur emplacement une voirie pour les immondices et l'équarrissage des chevaux. *De la Villegile.* Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon, Paris, 1836, in-8°.

bandonna jamais; il savait que toute force vient de Dieu qui est la lumière et la délivrance de ceux qui l'invoquent. Il est bon de montrer en lui le chrétien humble qui n'a pas honte de la croix, et auquel on ne peut reprocher d'être faible d'esprit; peut-être comprendra-t-on, en voyant cet illustre martyr prier comme le plus obscur huguenot, que le christianisme n'est pas une philosophie, mais une vie qui transforme l'homme et lui donne cette sainteté que les sages de tous les siècles n'ont pas su réaliser.

Tous les deux jours l'amiral assistait à une prédication faite par l'un de ses pasteurs; il l'écoutait avec un grand recueillement; c'était sa messe, messe plus instructive que celle des catholiques qui ne parle qu'aux yeux, et qui, toujours la même, dégénère en une vaine redite. Après le service religieux, l'amiral donnait audience aux députés des Eglises, écoutait leurs demandes et leur donnait ses conseils, ou s'occupait des affaires publiques.

Quand ce n'était pas jour de sermon, à l'heure de son dîner, il se tenait debout, la tête découverte près de la table dressée. Charlotte de Laval, sa courageuse épouse, était toujours à son côté; il indiquait un psaume, qu'il chantait avec ceux qui avaient l'honneur d'être ses convives; puis il bénissait la table, pour demander à Dieu de lui donner son pain quotidien. Quand le repas était fini, il rendait grâces.

Ce qu'il faisait régulièrement à l'heure du dîner, il le pratiquait à celle du souper. Le repas du soir terminé, ses serviteurs et ses commensaux, réunis à sa famille, assistaient à son culte domestique, qui commençait par le chant des psaumes et finissait par la prière. L'homme qui donnait à la noblesse huguenote des leçons de stratégie militaire, lui donnait aussi des leçons de piété. « Ne se peut dire, raconte l'écrivain qui nous a légué ces pieux souvenirs, le nombre de ceux de la noblesse française qui ont commencé d'établir dans leurs familles cette religion, règle de l'amiral, qui les exhortait surtout à la véritable pratique de piété, disant que ce n'était pas assez que le père de famille vécût saintement et religieusement, si par son exemple il ne réduisait les siens à la même règle. »

La célébration de la sainte Cène, qui n'est pour un trop grand nombre qu'une affaire d'habitude, était, pour l'amiral, un moyen de s'unir plus étroitement à son Sauveur; le pain lui rappelait son corps rompu, la coupe son sang versé; ce n'était pas, à ses yeux, de vains symboles, c'étaient des réalités vivantes; pour lui Christ était vivant sur l'autel, non de sa présence matérielle, mais de sa présence spirituelle. L'homme qui, dans les hasards des batailles, se sentait responsable de la vie de ses soldats, se sentait, dans la vie privée, responsable de l'âme de ceux de sa maison. Les jours de communion il leur disait, en leur montrant la table sacrée : « Je ne dois pas seulement rendre compte de ma vie à Dieu, mais je suis encore responsable de votre conduite. » Quand il savait qu'il existait entre eux quelques inimitiés ou quelques discussions, il les réconciliait.

Tel était l'amiral sous le toit domestique. Quant à sa personne, voici le portrait que nous en fait son biographe : sa taille était moyenne, ses membres bien proportionnés, son visage calme et serein, sa voix agréable et douce, mais un peu tardive et lente; sa complexion bonne, son geste et son maintien pleins de bienséance et d'une gracieuse gravité; il buvait peu de vin, mangeait peu et dormait au plus sept heures.[1]

Si nous voulons étudier de plus près encore Coligny et lire au fond de ses plus secrètes pensées, il faut le faire au moment où ce grand homme, recueilli devant Celui qu'on ne peut tromper, écrit l'acte de ses dernières volontés.

« Comme entre toutes les créatures, dit-il, Dieu a créé l'homme pour la plus excellente, aussi doit-il, durant sa vie, faire toutes choses qui soient pour lui donner gloire, rendre bon témoignage de sa foi, édifier et donner bon exemple à son prochain et laisser autant qu'il peut la paix à ses héritiers, et principalement à ses enfants, quand il a le bonheur d'en avoir. Et encore que nos jours soient comptés devant Dieu, il n'y a rien de si incertain que l'heure à laquelle il lui plaira nous appeler; nous devons donc toujours nous tenir si préparés que

[1] Mémoires de Coligny, Grenoble (1660).

nous ne soyons pas surpris; aussi ai-je voulu faire ce présent écrit pour servir à ceux qui demeureront après moi pour entendre mes intentions et savoir ma volonté.

» En premier lieu, après avoir invoqué le nom de Dieu, je lui fais une sommaire confession de ma foi, le suppliant qu'elle me serve pour l'heure à laquelle il lui plaira m'appeler, comme il sait que je la lui fais de cœur et d'affection.

» C'est que je crois que ce qui est contenu au Vieux et au Nouveau Testament est la vraie Parole de Dieu, à laquelle il ne faut *ni ajouter, ni diminuer*, selon que je suis enseigné par elle; j'entends du Vieux Testament ce qui est contenu hors les livres que l'Eglise a déclarés apocryphes; tout le reste du Vieux Testament je le tiens pour la vraie Parole de Dieu et la vérité même. Finalement cherchant en Jésus-Christ et par lui seul mon salut et la rémission de mes péchés, suivant ce qu'il m'a promis par la dite Parole, je souscris à la même confession de foi que ceux de l'Eglise réformée du royaume ont présentée, laquelle est aujourd'hui reçue et approuvée par les dites Eglises, dans cette foi je veux vivre et mourir quand il plaira à Dieu, et m'estimerai bien heureux s'il faut que pour cela je souffre. »

Ainsi parle le chrétien ; écoutons maintenant l'homme d'Etat.

« Sachant que l'on a voulu m'accuser d'avoir voulu attenter aux personnes du roi, de la reine et de messeigneurs les frères du roi, je proteste devant Dieu que je n'en ai jamais eu ni envie ni volonté, et que je me suis aussi peu trouvé aux lieux où de telles choses ont été proposées et mises en avant; et comme on a voulu aussi m'accuser d'ambition en la prise d'armes que j'ai faite avec ceux de la religion réformée, je fais la même protestation que le seul zèle de la religion me les a fait prendre avec ce que je craignais de ma vie; il faut véritablement que je confesse mon infirmité, que la plus grande faute de ma vie que j'ai faite en cela, c'est que je n'ai pas assez ressenti les injustices et les outrages que l'on faisait à nos frères, et qu'il a fallu que les dangers et les périls que l'on faisait sur moi m'aient contraint de faire

ce que j'ai fait; mais je dis aussi, devant Dieu, que j'ai essayé, par tous les moyens que j'ai pu, de pacifier toutes choses le plus longuement que j'ai pu, ne craignant rien tant que les troubles et la guerre civile, prévoyant bien que cela apporterait, après soi, la ruine du royaume, la conservation duquel j'ai toujours désirée et procurée de tout mon pouvoir.

» La cause qui m'engage de mettre cet article en cet écrit, c'est que, ne sachant l'heure qu'il plaira à Dieu de m'appeler, je veux laisser ce témoignage à ma postérité pour ne lui laisser point une note d'infamie qui soit d'infidélité ou de rébellion, et que si j'ai pris les armes, ce n'est point contre ceux qui tyranniquement ont contraint ceux de la religion réformée de les prendre pour garantir leur vie, ce que j'ai pu faire avec d'autant plus saine conscience que je savais que c'était contre la volonté du roi; car j'ai plusieurs lettres et instructions qui en font foi; ce qui est assez vérifié par plusieurs remontrances et dépêches envoyées à Sa Majesté par feu monsieur le prince de Condé; mémoires desquels quelques-uns ont été imprimés.

» Comme en quittant ce monde je sais qu'il faut que je comparaisse devant le trône de Dieu pour y recevoir mon jugement, je veux qu'il me tourne en condamnation si je mens, en disant que ce que je désire le plus, c'est que Dieu soit servi partout et principalement dans le royaume en toute pureté et selon son ordonnance, et après, que ce royaume soit conservé; que si cela peut être, j'oublierai bien volontiers toutes choses qui ne toucheront que mon intérêt particulier, soit injures, soit outrages, et la perte qu'il peut y avoir dans mes biens, comme fraîchement j'ai entendu qu'il est advenu en ma maison de Châtillon, pourvu, qu'en ce qui touche la gloire de Dieu et le repos public, il puisse y avoir sûreté; ce que j'espère mieux témoigner dans peu de jours avec l'aide de Dieu; car si les forces que nous attendons du duc de Deux-Ponts nous peuvent joindre, ce sera alors, lorsque je ferai connaître que j'ai plus de soin de conserver cet état que de faire chose pour mon ambition ou pour me venger particulièrement, et ce, pourvu qu'avec sûreté Dieu puisse être servi par tout le royaume; car, sans cela, je suis bien déli-

béré de m'employer, en cette cause, moyennant sa grâce jusqu'au dernier jour de ma vie. Voilà ce que j'ai bien voulu faire entendre pour me servir de témoignage devant les hommes, et pour ne point laisser de mauvaise impression sur moi, ce que je désire plus déclarer pour dire vérité que pour vanité ou autre occasion qui me pousse à cela, car je sais aussi qu'il faudra que je fasse bon devant Dieu auquel je ne peux rien déguiser de mes intentions, encore que je puisse le faire aux hommes. »

Ainsi parle l'homme d'Etat. Le père de famille s'occupe ensuite avec tendresse de ses enfants; il veut, du fond de sa tombe, diriger leurs premiers pas dans les sentiers si difficiles de la vie. Ce qui le préoccupe, ce sont moins les biens qu'il leur laissera et les noms qu'il leur ordonnera de prendre, que le salut de leur âme.

Reportant sa pensée sur lui-même : « Je supplie, continue-t-il que, quant à moi, offrant le mérite de Jésus-Christ pour satisfaction et abolition de mes péchés, il veuille recevoir mon âme pour la faire participante de la vie bienheureuse et éternelle qu'il a promise à tous ses élus et enfants, attendant la dernière résurrection où les corps et âmes seront réunis ensemble en incorruption et immortalité.[1] »

L'amiral traçait ces touchantes paroles à Archiac, en Saintonge, le 5 juin 1569, au milieu des horreurs de la guerre civile, un peu moins de trois ans avant que son corps mutilé et profané fût livré aux risées de la cour et aux insultes de la populace. On n'avilit pas ce qui est grand, on n'ennoblit pas ce qui est infâme; le temps, qui fait à chacun sa part d'éloges et sa part de blâmes, a placé Coligny au Panthéon et attaché aux fourches patibulaires de l'histoire le nom de ses insulteurs et de ses assassins.

XXII.

A mesure que la nouvelle des célèbres journées arrivait en province, le fanatisme des catholiques se changeait en fureur. Toutes les mauvaises passions se

[1] Testament de Gaspard de Coligny. Paris, Marc-Ducloux, 1853.

réveillèrent, et le terrible drame joué à Paris fut répété ailleurs... Le 25 août, Meaux, le berceau de la Réforme, eut sa Saint-Barthélemy. Le procureur du roi, Cosset, se mit à la tête d'une bande de scélérats qui jetèrent en prison près de deux cents protestants. Le lendemain, vingt-cinq femmes furent tuées sur la place du Marché; le jour d'après on pilla les maisons des victimes, et la journée se termina par la mort des prisonniers. Des bourreaux improvisés, les manches retroussées, les mains armées de poignards, de marteaux et de haches, attendaient les victimes au seuil de la prison; à mesure qu'elles sortaient, ils les abattaient. Après cet exploit, Cosset alla organiser la tuerie dans les villes environnantes.

A Orléans le massacre fut horrible; les catholiques, qui se souvenaient que deux fois les protestants avaient été les maîtres de leur ville, et qui lisaient sur leurs églises les traces de leur domination passagère, se montrèrent impitoyables; pendant trois jours on tua, sans distinction de rang, d'âge et de sexe... Mille personnes périrent dans cette boucherie; leurs cadavres furent ou jetés dans les fossés de la ville, ou abandonnés au courant de la Loire.

Quand on sut qu'on tuait à Orléans, on se mit à tuer dans les environs. Parmi ceux qui furent immolés à Angers, l'histoire a conservé le nom de ce jeune homme qui fut le premier pasteur de l'Eglise naissante de Paris: le Maçon, dit La Rivière. Ce fidèle ministre de Jésus-Christ était dans son jardin quand un homme, conduit par sa femme, qui ne se doutait de rien, se présenta devant lui et le tua d'un coup de poignard. A Troyes, les catholiques saisirent un grand nombre de protestants, creusèrent une fosse dans une prison et les y jetèrent après les avoir massacrés; le bourreau refusa courageusement son ministère aux égorgeurs. Bourges et la Charité eurent leur Saint-Barthélemy. A Lyon, le gouverneur Mandelot voulut épargner les huguenots; mais il fut débordé par une populace fanatisée qui se rua sur eux et les égorgea. Un bourreau, sommé par un des assassins de le suivre, s'y refusa. « Je ne prêterai jamais, dit-il, mon ministère pour mettre à mort des innocents. »

Les soldats de la citadelle se récrièrent avec horreur. « Quel mal, dirent-ils, ont fait ces infortunés pour que nous allions les égorger; sommes-nous des bourreaux? » A la vue des malheurs qui allaient fondre sur eux, les protestants poussèrent des cris d'effroi; les uns cherchaient leur salut dans la fuite; les autres se barricadaient dans leurs maisons; ceux-ci se jetaient aux genoux de leurs assassins criant grâce! grâce! ceux-là attendaient la mort dans un morne silence; spectacle affreux et inouï jusqu'alors, dit de Thou. Les enfants pendus au col de leurs pères, les pères tenant leurs enfants dans leurs bras, les frères, les amis s'entr'exhortant les uns les autres à la patience, furent égorgés comme des bêtes par des bouchers sans pitié, par des crocheteurs, par des bateliers, au milieu des cris, des lamentations et des hurlements de toute la ville. Pendant toute la nuit, raconte le même historien, ce ne furent que meurtres et que pillage. On emportait les meubles des maisons, les marchandises des boutiques; on arrachait ces malheureux des trous où ils étaient cachés pour sauver leur vie, et on les jetait dans la rivière par monceaux. Cependant la cour de l'archevêché était encore toute couverte de cadavres. Mandelot, saisi d'horreur à la vue d'un tel spectacle, ordonna qu'on les mît dans des bateaux et qu'on les portât de l'autre côté de la rivière, pour être enterrés dans le cimetière de l'abbaye d'Ainai, où était autrefois le fameux autel de Lyon. Il y envoya des fossoyeurs pour cet effet; mais les moines n'y voulurent pas consentir, *sous prétexte que tous ces cadavres étaient indignes de la sépulture ecclésiastique.* Aussitôt, à un certain signal, la populace accourut en fureur et jeta tous ces corps dans la rivière, à la réserve des plus gras, qu'on abandonna aux apothicaires, qui les demandaient pour en avoir la graisse. C'est ainsi que le racontent ceux qui en ont écrit des relations dans un temps où la mémoire de ces horreurs était encore récente. »[1]

Le célèbre Goudimel, qui mit les psaumes de Marot en musique, fut au nombre des victimes; son corps fut jeté dans le Rhône, et il alla, avec près de huit cents autres,

[1] De Thou, liv. 11, p. 604.

annoncer aux villes épouvantées de ses bords la justice du roi. A Tournon, les cadavres encombraient les quais; rejetés par les habitants dans le fleuve, ils passèrent devant Valence, Viviers, le Pont-Saint-Esprit, où ils excitèrent un sentiment profond de pitié et d'horreur à Avignon même, renommé par son fanatisme et sa haine des protestants. Les habitants d'Arles furent terrifiés; pendant longtemps ils ne voulurent ni manger les poissons du Rhône, ni boire de ses eaux; le fleuve était devenu pour eux un objet d'horreur. Leur imagination, vivement frappée, le leur représentait charriant des cadavres.

Toulouse eut son massacre; deux cents personnes ne sortirent de leur prison, où elles avaient été jetées, que pour être égorgées par des scélérats de profession. Jean Coras, conseiller au parlement, fut au nombre des victimes.[1] Une fosse creusée dans la maison de l'archevêque leur servit de tombeau. Cinq cents protestants furent immolés à Rouen; à Bordeaux, les égorgeurs se reconnaissaient à leur bonne et rouge, ce qui leur fit donner le nom de *bande cardinale*.[2] Ils fonctionnèrent avec autant d'ensemble que les bonnets rouges de 93. Ils tuèrent, au nom de l'Eglise, comme ces derniers tuèrent au nom de l'Etat. On se fatigue à retracer ces scènes d'horreur.

La terreur était profonde; les protestants ne savaient que tendre le cou et mourir. Cependant on ne tua pas partout; il y eut de nobles résistances aux ordres émanés de la cour; le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile de France, Matignon, lieutenant général du roi en basse Normandie, Chabot de Charni, lieutenant général de Bourgogne, le duc de Longueville, gouverneur de

[1] *Jean Coras*. Le clergé de Notre-Dame de Roquemadour, en Quercy, se vantait de posséder, en chair et en os, le corps de saint Amadour; d'où, soit dit en passant, le proverbe rapporté par Chatelain au mot Amadour de son Vocabulaire hagiologique : *En chair et en os comme saint Amadour*. En 1562, Coras, arrivé en ce lieu avec l'armée protestante, découvrit que ce prétendu corps saint n'était qu'un os qui semblait avoir appartenu à une épaule de mouton. Bèze, Hist. ecclésiastique, tom. III, p. 89 et 90. En fallait-il davantage à des gens bien plus avares encore que superstitieux pour faire mourir cet homme? LE DUCHAT.

[2] Mémoires de l'Estat de France, fol. 380.

Picardie, sauvegardèrent dans leur gouvernement respectif l'honneur français, en empêchant l'effusion du sang. A Nantes, le maire réunit les principales autorités de la ville, et il fut résolu, à la suite d'une délibération, qu'à l'aide de la milice armée on réprimerait toute tentative de meurtre[1]. Dans le Languedoc, les protestants trouvèrent un appui dans le vicomte de Joyeuse, et, chose étrange, deux hommes, dont on n'aurait dû attendre ni merci, ni pitié, se montrèrent humains. Le comte de Tende, si cruel dans les premières guerres civiles, empêcha les massacres en Provence ; et le duc de Guise, fatigué peut-être de tant de massacres, après avoir provoqué celui de Troyes, épargna les autres villes de son gouvernement. Nous regrettons vivement de ne pouvoir inscrire ici la célèbre réponse du vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, à la lettre qui lui enjoignait de massacrer les protestants ; des doutes graves se sont depuis peu élevés sur son authenticité, et tout douloureux qu'il soit de contester à l'histoire cette belle page, nous devons hésiter devant nos doutes, tout en déclarant que si le gouverneur de Bayonne n'écrivit pas la célèbre réponse, le sang au moins ne coula pas dans son gouvernement. Il faut aussi rayer de cette liste honorable Sigogne, gouverneur de Dieppe, et l'évêque Hennuyer, de Lisieux. [2]

Au milieu des scènes sanglantes qui abaissent l'homme au-dessous du niveau des bêtes féroces, on aime à recueillir précieusement tout ce qui, dans ces temps néfastes, est propre à nous consoler de sa déchéance. D'Aubigné, homme de rancune, parce qu'il est homme de parti, ce qui enlève à ses récits spirituels et souvent éloquents une partie de leur autorité, nous a tracé un fait aussi incontestable que la réponse du vicomte d'Orthez que nous lui devons paraît problématique. Vezins, gentilhomme catholique, lieutenant du roi en Quercy, haïssait mortellement un gentilhomme protestant nommé Regnier; ils

[1] Bulletin de l'Histoire du protestantisme, tom. I, page 89. Voir aussi la préface de l'Histoire ecclésiastique de Bretagne, depuis la Réformation jusqu'à l'édit de Nantes, par P. Le Noir ; éditée par le pasteur Vaurigaud (1851).

[2] Bulletin de l'Histoire du protestantisme.

ne pensaient tous deux qu'à se couper la gorge. Le 24 août, Regnier voit tout-à-coup entrer chez lui Vezins, l'épée au poing, suivi de quinze hommes armés. — Je suis mort! Grâce! s'écria-t-il. — Suivez-moi, lui dit Vezins d'une voix terrible... Le gentilhomme protestant le suit machinalement, croyant sa dernière heure arrivée; à sa porte il trouve deux chevaux. Il monte sur l'un et suit Vezins, qui, sans prononcer une seule parole, le conduit à petites journées de Paris au fond du Quercy jusque dans la cour de son château. Il rompt alors le silence. « Ne pensez pas, lui dit-il, que la courtoisie que je vous ai faite soit pour avoir votre amitié, mais pour avoir votre vie dignement. Non, je veux tout braver, amis et ennemis. »

Vaincu par tant de magnanimité, Regnier se jeta à son cou en pleurant. « Vezins, lui dit-il, soyons autant amis que nous avons été ennemis irréconciliables. » — A vous de voir, répondit Vezins, si vous voulez que je sois votre ami ou votre ennemi. Je ne vous ai sauvé la vie que pour vous laisser ce choix... Sans attendre la réponse de Regnier, il donna un coup d'éperon à son cheval et s'éloigna.

XXIII.

La nouvelle du massacre retentit comme un coup de tonnerre dans toute l'Europe. Accueillie avec joie par les uns, elle le fut avec une profonde stupeur par les autres. « Je l'avais bien dit, » s'écria douloureusement Théodore de Bèze. L'empereur Maximilien, beau-père de Charles IX, versait des larmes sur le crime de son gendre, pendant qu'on se réjouissait à Rome. Le cardinal de Lorraine donna mille écus d'or au courrier qui lui apporta la grande nouvelle; il félicita Sa Majesté très-chrétienne des héroïques exécutions faites à Paris et dans toutes les villes de France. « Sire, lui disait l'heureux prélat, c'est tout le mieux que j'eusse osé espérer de vous.[1] » Le cardinal avait raison. Qui eût pu mieux servir Rome que Charles IX? aussi elle se montra reconnaissante. Le canon

[1] Manuscrits de la Bibliothèque, Collect. Dupuis, vol. CCXI.

tonna au château Saint-Ange; des feux de joie furent allumés. Bourgeois, peuple, moines, évêques, cardinaux, se confondirent en actions de grâces pour la victoire du nouveau Macchabée. Grégoire XIII, escorté de ses cardinaux et des ambassadeurs des princes catholiques, se rendit processionnellement aux églises de Saint-Marc et de la Minerve, puis à l'église française de Saint-Louis, pour remercier Dieu d'avoir délivré la France du fléau de l'hérésie. A Saint-Louis le cardinal de Lorraine officia. Pendant qu'on chantait le *Te Deum* à Rome, Genève, consternée, ordonnait un jeûne expiatoire. Là, la joie; ici les pleurs; tout souriait au Saint-Père qui, après tant de revers, publia un jubilé en signe de reconnaissance. Les Turcs avaient été vaincus à Lépante, et les huguenots à Paris!

Dans une ville où chaque souvenir a un monument, la Saint-Barthélemy devait avoir le sien. Vasari exécuta un tableau qui représente le massacre des huguenots, au-dessus du tableau on lit ces mots: *Pontifex Colignii necem probat:* Le souverain pontife approuve la mort de Coligny. Après le peintre, le graveur : une médaille commémorative fut frappée. Sur un côté on voit le buste du pape régnant; sur l'autre l'ange exterminateur immolant les huguenots, avec cet exergue: *hugonotorum strages:* Massacre des huguenots. Rome peignit et grava son crime.

Ce qui explique la joie du pape et du sacré collége, c'est que la nouvelle de la Saint-Barthélemy était complètement inespérée. Les hésitations de Charles IX, la confiance qu'il montrait à Coligny, la politique anti-espagnole dans laquelle il était entré, tout de la part de ce monarque donnait à Rome des craintes mortelles, et tout-à-coup elle apprend les matines de Paris! Comment ne se serait-elle pas réjouie, sa nacelle prête à chavirer se redressait dans des flots de sang huguenot. Pour être moins expansive, la joie ne fut pas moins profonde à Madrid : ce que craignait le pape, le monarque espagnol le redoutait; sa joie égala sa surprise; on le vit rire, dit-on, pour la première fois. [1]

[1] Numismata pontificum. Jésuite Bonanni. Rome 1689, tom. I, page 336, in-f° 2 Soldan. — La France et la Saint-Barthélemy, pages 103-106 et 141-143.

Pendant que des feux de joie éclairaient les rues de Rome, Londres était plongée dans le deuil. Elisabeth tressaillit d'horreur. Après les bourreaux de Troyes et de Lyon, elle donna une leçon au roi de France. Lamothe-Fénelon, ambassadeur de Charles IX, avait demandé, au nom de son maître, une audience à la reine pour lui expliquer les causes du massacre. A l'heure indiquée, l'ambassadeur français fut introduit dans la salle du trône. Cette salle était tendue de noir; la reine, les dames et les seigneurs de la cour étaient vêtus d'habits de deuil et l'attendaient, gardant un morne silence. Cet appareil, mieux que toute parole, disait au malheureux Fénelon l'horreur que le crime de son maître inspirait; il pâlit et rougit tour à tour, honteux, pour la première fois, d'être Français; il s'acquitta du devoir cruel et humiliant de sa charge, avec des accents qui disaient que sa conscience réprouvait ce que ses lèvres disaient tout haut.[1]

XXIV.

Quand Charles IX sut la réception qu'Elisabeth avait faite à son ambassadeur, il tomba dans un paroxysme de fureur si grand qu'il menaça de mort le roi de Navarre et le prince de Condé, s'ils n'abjuraient pas. Le pauvre insensé, troublé en son âme, ne voulait pas qu'il y eût dans son royaume un seul huguenot qui pût lui reprocher la mort de Coligny. Le roi de Navarre céda aux menaces de Charles IX; il voulait vivre. Le prince de Condé résista; le roi, dans sa colère, l'eût percé de son épée, si la jeune reine n'eût retenu son bras.

— *Messe, mort* ou *Bastille*, dit le roi en le renvoyant.

— Les deux derniers, à votre choix, lui dit fièrement le jeune prince.

Un célèbre ministre protestant d'Orléans, Sureau du Rozier, fut plus heureux que le roi auprès du prince de

[1] Hume, Histoire d'Angleterre, tom. VII, p. 201. — Correspondance diplomatique de Fénelon, tom. V, p. 120-138. — Bulletin de l'Histoire du protestantisme, tom. I, p. 363 et suivantes. — Migne, histoire de Marie Stuart, deuxième édition, Paris, 1852, tom. II, p. 189.

Condé. Il s'était distingué parmi les plus fougueux d'entre ses confrères, et l'assassin du duc de Guise avait trouvé en lui un apologiste; mais chez Sureau la semence évangélique était tombée sur un mauvais terrain; quand vint pour lui le moment de confesser sa foi, le courage du martyr lui manqua; il passa au catholicisme et devint le tentateur de ses frères. Conduit devant le roi, il déplora ses erreurs passées, et fit espérer que son exemple serait un moyen puissant pour ramener ses frères égarés.

Charles IX le conduisit chez le roi de Navarre et chez le prince de Condé. Sureau, qui était versé dans les matières controversées, discuta avec beaucoup d'éloquence et affirma que Rome était la véritable Eglise, puisque seule elle en possédait tous les caractères.

Les deux princes parurent frappés du raisonnement de l'apostat et déclarèrent, à la grande joie de Charles IX et de la cour, qu'ils détestaient leurs anciennes erreurs et revenaient à la religion de leurs ancêtres.

Le prince de Condé ne s'était cependant rendu qu'à demi. Plus sérieux que son cousin le roi de Navarre, il prit Sureau en particulier : « Ce que vous m'avez déclaré publiquement, lui dit-il, est-il vrai? Avez-vous parlé selon vos véritables sentiments? N'est-ce pas la crainte qui vous a fait tenir un tel langage?» Sureau l'assura que non; et revenant sur les sujets déjà discutés, il renchérit, dit de Thou, sur tout ce qu'il avait déjà dit.[1]

Le prince crut le ministre, ou mieux encore il eut peur du logement qu'on lui préparait à la Bastille. Sureau devint le grand convertisseur de la cour; le jésuite Maldonat le faisait prêcher dans les principales églises de Paris, et ceux d'entre les protestants qui avaient échappé au massacre, et chez lesquels la foi chrétienne n'était pas vivante, se laissèrent persuader par le ministre apostat; ce qui le mit en grande renommée. Le duc de Montpensier, qui déplorait amèrement la conversion de la duchesse de Bouillon sa fille au protestantisme, lui députa Sureau, qui ne retira de ses conférences que la honte de les avoir entreprises.

Il n'est pas au pouvoir de l'homme de faire taire sa

[1] De Thou, liv. LIII, p. 630 et suiv.

conscience ; l'apostat en fit la douloureuse expérience ; la crainte l'avait fait passer dans les rangs du catholicisme sans le rendre catholique. Il connaissait trop les erreurs de Rome contre lesquelles il avait prêché si souvent avec tant de force et d'éloquence, pour les accepter comme des vérités ; il essaya cependant de se faire illusion pour se cacher à lui-même la honte et le danger de son apostasie; comme Briçonnet, il voulut croire, s'efforça de croire ; mais vains efforts ! La vérité chrétienne se dressait devant lui comme un juge accusateur et inexorable ; épouvanté du rôle qu'il avait joué il s'enfuit à Hejdelberg. Là, bourrelé de remords, il rétracta publiquement tout ce qu'il avait fait et dit et demanda pardon au prince de Condé de l'avoir, par ses conseils impies, engagé à rentrer dans une religion où son salut était dans un grand danger. Celte rétractation ne rendit pas à Sureau l'estime de ses frères ; sa vie se passa dans l'obscurité ; il eut le sort des traîtres. [1]

Le roi de Navarre et son cousin le prince de Condé, d'après le conseil de Charles IX, écrivirent le 3 octobre au pape qu'ils avaient une grande douleur d'avoir été dès leur enfance imbus d'une fausse doctrine, et que c'était moins par la faute de leurs parents que par celle des faux docteurs qu'ils avaient eu le malheur d'être séparés de la véritable Eglise. Les jeunes princes promettaient fidélité au saint Père et le reconnaissaient pour le vicaire de Jésus-Christ. Le pape se montra très-touché de leur soumission, loua leur piété, les reçut dans sa communion et leur accorda les dispenses nécessaires pour la validité de leur mariage.

Le jeune roi de Navarre fit plus encore : il ne voulut pas que le roi pût douter de sa sincérité; oubliant les recommandations de sa pieuse mère, il rendit, le 16 octobre, un édit par lequel il abolissait la religion réformée dans ses Etats et y rétablissait sur son ancien pied la religion catholique. [2] Charles IX ne pouvait ni demander ni désirer plus. Les Béarnais, à la réception de l'édit, le tinrent pour non avenu. « Notre jeune roi, écrivirent-

[1] De Thou, liv. III, p. 630 et suiv.
[2] De Thou, liv. LIII, p. 635.

ils à Paris, n'est pas libre; il n'a donc pu rendre cet édit.» La fermeté des sujets fut une sévère leçon pour le maître.

Charles IX rendit un nouvel édit qui dépouillait les protestants de toutes leurs charges, même ceux qui avaient renoncé à leur religion; l'édit n'exceptait que ceux qui occupaient de petits emplois, mais à la condition qu'ils abjureraient.

XXV.

Le complot de la Saint-Barthélemy a divisé, quant à ses causes, les historiens; plusieurs, comme Lacretelle, et la plupart des écrivains protestants, ont cru à une longue préméditation. [1] Selon quelques-uns, Catherine de Médicis en aurait eu la première idée à la fameuse entrevue de Bayonne, et depuis lors tous ses actes auraient été autant de préparatifs pour la trop célèbre nuit du 24 août. Quoique Catherine ne soit au-dessous d'aucun crime, il est difficile de lui attribuer celui là. Qu'elle ait désiré l'extermination des protestants, c'est certain; mais qu'elle en ait déterminé plusieurs années à l'avance les moyens d'exécution, ce n'est pas croyable, les faits le démentent. Quant à Charles IX son désir comme celui de sa mère fut d'anéantir la Réforme; mais il n'en conçut le mode de réalisation que quelques heures à l'avance. Si la Saint-Barthélemy, comme acte, ne date que de la nuit du 24 août 1572, comme dessein elle remonte au jour où François Ier dit: « Je veux que dans mon royaume il n'y ait qu'un roi, qu'une foi, qu'une loi. »

L'historien qui se respecte ne se met pas en contradiction avec les faits les plus patents, ainsi que l'a fait M. Capefigue, qui, exact quand il écarte la préméditation, ne voit dans la Saint-Barthélemy qu'une querelle de rue entre les protestants et les catholiques, et décharge Catherine de Médicis de toute participation au complot, quand elle en fut la tête, comme son fils l'ordonnateur et Guise la main.[2]

[1] Lacretelle, Hist. des guerres de religion, t. II. — De Thou. — De Félice, Hist. des protestants.

[2] Capefigue, Histoire de la Réforme et de la Ligue, et du règne de Henri IV, tom. III. Paris 1834.

L'esprit de parti aveugle et ôte ce sage discernement des choses qui seul donne à l'histoire sa véritable physionomie. Les écrivains protestants ont voulu trop prouver pour rendre le crime plus odieux; les écrivains catholiques ont voulu aussi trop prouver pour réduire cet assassinat à la mesure de ces rixes sanglantes qui avaient lieu en Italie entre Guelfes et Gibelins, et en France entre Bourguignons et Armagnacs; mais de tous les écrivains qui ont essayé d'ôter à la nuit de la Saint-Barthélemy ses souvenirs sinistres, le plus étrange, c'est Guillaume de Schutz, qui a fait cette découverte que la Saint-Barthélemy fut un complot, non contre les huguenots, mais en faveur des huguenots, concerté entre Catherine de Médicis et Henri de Navarre, pour l'anéantissement du catholicisme. Nous ne mentionnons ici l'opinion de cet écrivain allemand que comme une curiosité historique.[1]

On s'est demandé aussi qui a conçu le plan du complot. Sully et d'Aubigné en font retomber tout l'odieux sur le roi et sa cour,[2] tandis que Mezerai et Gabriel Brizard ne dénoncent qu'un seul coupable, la reine mère et son entourage italien. Les uns y voient un fait religieux, les autres un événement politique auquel la religion fut complétement étrangère. L'abbé de Caveyrac, l'un des apologistes du massacre, émit cette dernière opinion,[3] tandis que les Italiens Capilupi et Davila[4] en émettent une contraire. Aux yeux de ces historiens, tout moyen pour atteindre un but est permis; le triomphe de l'esprit humain se trouve dans la dissimulation. Aujourd'hui le voile est levé : la nuit d'insomnie du duc d'Anjou et les Mémoires de Tavannes résolvent l'un des plus grands problèmes historiques des temps modernes. A l'aide de ce fil conduc-

1 Die aufgehellte Bartholomœusnacht, Leipzig, 1845.

2 D'Aubigné. Histoire universelle. Amsterdam, 1626, in-fol., tom. I, p. 523 et suiv. — Mémoires de Sully. Amsterdam, 1638, in-fol., tom. I, p. 4 et suiv.

1 Dissertation sur la nuit de la Saint-Barthélemy. Archives curieuses, tome 7, p. 475 et suiv.

3 Le stratagème de Charles IX, par Capilupi. Archives curieuses, tom. VII, p. 401 et suiv. — Davila, Guerres de religion.

teur tout se dévoile, s'éclaircit, s'explique; chaque personnage de ce drame y conserve sa physionomie propre; tout ce qui entre dans son rôle y paraît naturel. Catherine de Médicis se voit tout-à-coup détrônée dans l'esprit de son fils par un homme qui devient son ennemi; elle conçoit l'idée de s'en débarrasser par un crime. Le coup manque. Ses craintes deviennent d'autant plus vives qu'elle redoute la colère de celui qu'elle a voulu faire assassiner; elle se résout alors à demander sa tête au roi; elle est habile, insinuante, maîtresse d'elle-même; son fils est faible, violent, orgueilleux; il s'exalte; ce n'est plus alors un seul huguenot qu'il faut tuer, mais tous. Voilà l'histoire; c'est la vérité prise sur le fait.

Mais la non-préméditation diminue-t-elle l'odieux qui se rattache au souvenir du complot? Nous ne le pensons pas; les coupables demeurent coupables; l'anathème qui pèse sur leur mémoire n'a pas été levé, et ce sera à eux que la France devra cette tache qui souillera à jamais les annales de son histoire.

Rome ne fut pas initiée au complot; mais pour n'avoir pas mis en branle la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, elle n'en a pas moins participé au crime en s'y associant par ses cris de joie et ses félicitations aux massacreurs. Celui qui commet un crime est coupable; mais celui qui l'approuve l'est aussi. Le cri saignez! saignez! de Tavannes, c'est le cri d'un soldat en délire. Le *Te Deum* chanté sous les voûtes de Saint-Pierre par Grégoire XIII, pendant que la Loire, la Seine et le Rhône charrient des cadavres dans leurs eaux épouvantées, c'est un concert de démons.

XXVI.

Le crime de la Saint-Barthélemy a un caractère si odieux que Rome a essayé d'en décliner la responsabilité en ne voulant voir en lui qu'un fait politique auquel la religion fut complètement étrangère. Parmi ceux de ses écrivains qui se sont chargés de cette ingrate tâche, l'abbé de Caveirac occupe le premier rang. « L'Eglise, dit-il, n'a

participé au massacre, ni comme motif, ni comme conseil, ni comme aide. [1] »

Celui qui n'a sur l'histoire de nos malheureuses guerres de religion que des notions superficielles, donnerait gain de cause à l'avocat du clergé ; il plaide si bien ! il affirme avec tant de naturel qu'il semble ne laisser à ses adversaires que la triste ressource des récriminations ; et cependant quand on examine de près l'échafaudage habilement élevé de ses arguments, on reconnaît en lui un apologiste et non un historien. Rétablissons les faits, non pas selon nos fantaisies, mais selon toute la sévérité de l'histoire.

Au jour où le complot fut conçu, deux partis étaient depuis longtemps en présence ; l'un avait combattu pour défendre sa foi religieuse et sa vie,... l'autre n'avait traité que contraint par la nécessité ; le fond de leurs débats était essentiellement religieux, puisqu'il s'agissait de dogmes et non de questions politiques. Les historiens de cette époque l'on si bien senti, qu'ils ont donné aux trois premières guerres civiles, qui ont eu lieu sous le règne de Charles IX, le nom de guerres de religion ; la religion était donc au fond des débats, c'était à cause d'elle qu'on attaquait et qu'on se défendait.

Ce premier point établi, il faut nous demander si l'Eglise romaine demeura étrangère aux luttes ; poser la question c'est la résoudre ; car si nous trouvons partout le soldat, partout aussi nous trouvons le prêtre ; il ne disparaît pas un seul moment de la scène, depuis le jour où Jean Leclerc fut fleurdelysé jusqu'à celui où Coligny fut arquebusé. Sous François Ier et Henri II, il est au pied de tous les bûchers sans qu'une seule fois il ait crié grâce ; c'est pour lui que François Ier et ses successeurs rendent tant d'édits de proscription et de mort qui le satisfont à peine ; il trouve la main des magistrats trop lente à frapper, et s'il n'obtient pas l'établissement du tribunal de l'inquisition, c'est le parlement de Paris qui s'oppose à ses désirs ; en désespoir de cause il s'installe dans la chambre ardente.

Devenus nombreux, les protestants devinrent forcé-

[1] Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemy, par l'abbé de Caveirac. Arch. curieuses, tom. 7, p. 574 et suiv.

ment un parti politique. Leur haine des Guises est connue; mais l'amour pour leur roi demeure ; il survécut, même en partie, après la Saint-Barthélemy! Ils prirent les armes; mais, de l'aveu de tous les historiens, ce fut pour conserver leur foi. On voulait les faire abjurer, ils s'y refusèrent ; on les proscrivit alors comme des parias. Le clergé, pendant les trois guerres civiles, demeura-t-il étranger à ces sanglantes luttes? Non, car c'était lui qui excitait à la guerre par ses prédications et qui chaque fois que la cour était contrainte à accorder un édit de tolérance se plaignait amèrement, encourageait les reprises d'armes et les massacres, et donnait son or.

Quand on suit de près la marche des événements et qu'on parcourt la correspondance de Pie V, on voit le pontife soufflant du fond de son Vatican le meurtre et l'extermination en masse des protestants. [1]

Dans une de ses nombreuses lettres, il recommande au jeune roi d'être sans pitié à l'égard des huguenots ; il désigne à son glaive ceux-là mêmes qui lui sont unis par les liens du sang. « N'écoutez, lui écrit-il, les prières de qui que ce soit, n'accordez rien *à la parenté ni au sang.*»[2] Au cardinal de Lorraine il écrit à la même date qu'il ne doit pas cesser d'exhorter le roi à se venger de ses ennemis, qui sont ceux de Dieu. « Travaillez, dit-il au prélat, à le convaincre de cette vérité notoire qu'il ne pourra satisfaire le Rédempteur qu'en se montrant *inexorable.* »

Le clergé français n'avait pas un autre esprit que celui de son chef ; la veille du mariage du roi de Navarre, toutes les chaires de la capitale retentirent d'imprécations contre les protestants, et le célèbre prédicateur Panigarole se distingua entre tous par ses discours qui se résumaient dans ces mots : « On ne doit pas garder la foi aux hérétiques, donc il faut s'en débarrasser. »

L'apologiste a sans doute des droits ; mais il n'en a pas contre les faits ; il est libre d'en tirer des conclusions diffé-

1 Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France, traduites du latin par de Potter (Paris 1829). Lettre du 23 avril 1570.

2 Lett., 13 avril 1569.

rentes de celles de ses adversaires ; mais il ne lui est pas permis de les omettre ni de les falsifier ; s'il agit autrement, il montre qu'il s'est constitué le défenseur d'une cause mauvaise.

L'abbé de Caveirac tire un grand avantage pour sa défense de l'absence des prêtres dans le conciliabule où l'attentat fut résolu ; pour que ce fait mît hors de cause le clergé, il faudrait établir qu'il est demeuré complètement étranger aux événements qui ont précédé la Saint-Barthélemy.

Nous le demandons aux hommes de bonne foi : la Saint-Barthélemy aurait-elle eu lieu si le clergé et ses chefs eussent eu l'esprit de charité de Celui dont ils se disent les ministres? Non, elle n'eût pas eu lieu, et le douloureux mot de de Thou « que ce jour soit retranché du siècle, » ne se fût pas attaché comme une indélébile flétrissure au souvenir d'une sinistre nuit, œuvre directe et personnelle du clergé; c'est lui qui l'a préparée ; c'est lui qui s'en est réjoui ; c'est lui qui a complimenté Charles IX sur sa victoire par le pape et par le cardinal de Lorraine ; c'est lui qui a fait des processions et célébré des jubilés en l'honneur de l'heureuse issue de la grande journée ; c'est lui enfin qui, quand les cadavres n'étaient pas encore recouverts de terre, disait du roi par la bouche de Panigarole dans l'église de Saint-Thomas du Louvre en présence de toute la cour :

« Votre vice-roy, ô Français, pour faire un jour observer absolument et entièrement les ordonnances du roy son supérieur (Dieu), pour exécuter les sainctes entreprises qui le rendront immortel et au ciel et aux bouches des hommes, a mille fois avec une patience incroyable exposé et le royaume et le profit et l'utilité et l'honneur et la dignité et la vie propre et les dangers très-évidents, et finalement il a rendu le manteau de couleur céleste et des lys d'or à cette belle France qui cy devant estait habillée de deuil et de noir ; il a rendu la bénédiction au royaume qui semblait estre accablé d'une horrible malédiction. Il a rebasti et rédifié les temples, relevé les croix blanches abattues, redressé ses images. Quoy plus ? il a rétably la vraie religion chrestienne en un pays très chrestien ; il a purgé de l'infection de l'hérésie tout ce-

qui est entre la Garonne et les monts Pyrénées, entre le Rhône et le Rhin et la mer.[1]

Est-ce assez clair?

L'abbé de Caveirac enfin parle des prêtres humains qui tendirent une main secourable aux protestants. Nous sommes heureux de le croire; mais ces faits isolés n'ôtent rien à la sinistre unanimité avec laquelle pendant plus de quarante ans le clergé demanda l'extermination des protestants et la joie avec laquelle il la salua... Nous concluons donc que le crime de la Saint-Barthélemy fut son œuvre.

Il ne faut pas qu'on s'y trompe; les principes sont plus forts que les hommes, nous l'avons vu dans nos guerres civiles; et de nos jours, n'avons-nous pas un homme honorable et distingué qui, en présence de la soif d'extermination qui tourmentait Pie V, n'a su en écrivant sa vie trouver que ces désolantes et significatives paroles: « Il n'est pas un fait qui n'explique son éloge, et ne soit une gloire à sa mémoire; à chaque page nous nous sommes abandonné au mouvement naturel de notre admiration. »[2] Quand on admire tant, comment ne pas imiter.

XXVI.

Au milieu des passions et des agitations suscitées par le massacre des huguenots, le parlement continuait son enquête contre Coligny et ses prétendus complices dont les principaux étaient Briquemaut et Cavagnes. Le 27 octobre il se réunit en audience solennelle, et rendit un arrêt qui condamna l'amiral comme coupable du crime de lèse-majesté, confisqua ses biens, déclara sa mémoire infâme, abolit son nom et ordonna que son corps et à défaut son portrait serait suspendu au gibet de Montfaucon après avoir été préalablement traîné sur une claie dans la rue et pendue en place de Grève. Le même arrêt frappait aussi ses enfants, les déclarait roturiers, incapables de tester et de posséder des biens dans le royaume; il por-

[1] Sermons de François Panigarole, Paris, 1599, in-8, f. 318 b.
[2] Vie de saint Pie V, par M. de Falloux.

tait enfin que le manoir seigneurial de Châtillon-sur-Loing serait rasé avec défense de le rebâtir; et que sur l'emplacement on élèverait une colonne sur laquelle l'arrêt serait gravé sur une plaque de cuivre; et pour que le souvenir du jour de la Saint-Barthélemy ne se perdît pas dans la mémoire des hommes, le parlement ordonna que chaque année une procession solennelle aurait lieu dans les rues de Paris pour remercier Dieu de la victoire qu'il avait accordée à l'Eglise sur ses ennemis.

Quand des arrêts pareils ne flétrissent pas les accusés, ils flétrissent les juges, et ceux à la requête desquels ils sont rendus. L'homme sur lequel le parlement de Paris fit tomber cet arrêt terrible, était l'ami le plus fidèle et le plus éclairé de son jeune roi; quelques jours après le meurtre de ce grand homme, la reine chargea de Morvillers d'examiner tous ses papiers, dans l'espérance d'y trouver quelque chose qui pût diminuer la haine que son assassinat devait exciter tant en France qu'à l'étranger. Les recherches furent vaines; on trouva seulement un papier dans lequel l'amiral recommandait au roi de ne pas donner à ses frères une trop grande autorité. «Voilà, mon fils, dit Catherine au duc d'Alençon qui ne cachait pas sa douleur de la mort de l'amiral, ce que votre bon ami conseillait au roi.» — Je ne sais, madame, lui répondit le prince, si l'amiral m'aimait beaucoup; mais je sais qu'un pareil conseil n'a pu être donné que par un homme très-fidèle à Sa Majesté et très-zélé pour ses intérêts. »

Catherine garda le silence et dévora l'affront. Quelques jours après elle montra à Walsingham, ambassadeur d'Angleterre, un petit Mémoire de Coligny sur la guerre des Flandres, dans lequel il lui recommandait de se défier des Anglais. « Voilà, lui dit-elle, comment M. l'amiral était reconnaissant pour Elisabeth qui lui avait montré tant d'amitié.—Je ne sais, madame, lui répondit Walsingham quels étaient les sentiments de Coligny pour la reine d'Angleterre; mais je sais parfaitement que ses conseils étaient ceux d'un bon sujet et d'un bon Français et que sa mort est une grande perte pour le roi et pour le royaume. » [1]

[1] De Thou, tom. IV, liv. II, p. 607.

Le même jour le parlement condamna à mort Cavagnes et Briquemaut, et déclara infâmes leurs enfants. Briquemaut était l'un des plus intrépides capitaines de Coligny; cent fois il avait regardé la mort en face sans manifester la moindre crainte; pour la première fois il eut peur; son courage l'abandonna; il se mit à trembler comme un criminel ordinaire, et il eut la fatale idée de racheter des jours près de leur terme (il avait soixante-dix ans) par une lâcheté. « Si on veut m'accorder la vie, fit-il dire au roi par ses amis, je donnerai des moyens sûrs de prendre la Rochelle; car c'est sous ma direction et celle de Scipion Vergano, que les fortifications ont été construites. » Charles IX refusa. Déchu de ce côté, Briquemaut proposa d'avouer publiquement tous les crimes dont on l'accusait et de reconnaître que Coligny avait véritablement conspiré contre le roi. On ne l'écouta pas.

Cavagnes se préparait noblement à mourir pendant que son compagnon de supplice étonnait ses ennemis par sa lâcheté et ses bassesses. Noble de cœur comme l'amiral, il regarda, comme lui, la mort sans se troubler, parce qu'il chercha sa force dans celui qui dit au malheureux: « Invoque-moi dans la détresse et je t'exaucerai. » Profondément humilié et affligé de la conduite de Briquemaut, il le rappela par quelques paroles profondément senties au sentiment de sa dignité de soldat et de chrétien.

Le brave huguenot eut honte de sa lâcheté, rétracta ce qu'il avait dit et tout le courage d'un martyr passa dans son cœur. Cavagnes et lui furent conduits sur une claie, à la place de Grève, suivis par une populace qui les insultait et couvrait leurs corps de boue. Pendant ce douloureux trajet ils furent calmes et sereins. Leur exécution se fit de nuit, à la lueur des flambeaux, Charles IX l'avait ainsi décidé; il voulut voir mourir les deux chefs huguenots et savoir surtout comment ils mourraient; son attente fut trompée: Briquemaut fut en place de grève ce qu'il était sur un champ de bataille; il ne manifesta pas le moindre signe de faiblesse. Cavagnes mourut comme l'un des martyrs de François Ier et de Henri II. Le roi vit tout d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville où il était caché

derrière une tapisserie. Il avait voulu se donner ce cruel et lâche plaisir. [1]

XXVII.

Catherine et son fils triomphaient; la peur acheva ce que la vue des poignards avait si bien commencé. Le roi de Navarre et le prince de Condé avaient de nombreux imitateurs parmi les membres de la noblesse, et ceux-là mêmes qui n'abjuraient pas perdaient confiance dans leur parti, et les armes leur tombaient des mains. L'Angleterre et les Etats protestants d'Allemagne crurent la Réforme anéantie, et refoulant leur indignation, ils parurent écouter les explications que Charles IX leur faisait donner par ses ambassadeurs; mais Dieu ne permit pas que les massacreurs recueillissent le fruit de leur sanglante victoire, et au moment où la cour faisait graver des médailles pour perpétuer le souvenir de la célèbre nuit,[2] la bourgeoisie huguenote ramassait dans le sang de ses pères le drapeau que la grande et la petite noblesse avaient laissé échapper de ses mains; et opposant résolûment la pointe de son épée au poignard de ses assassins, elle donna le signal d'une quatrième guerre civile.

XXVIII.

C'est une question délicate que celle de la légitimité de la résistance au pouvoir; des écrivains plus hardis que nous ne le sommes n'hésitent pas à se décider pour l'affirmative : il en est même qui imputent plusieurs des revers du parti protestant aux incertitudes de leurs chefs,

[1] De Thou, t. IV, l. LIII, p. 645 et suiv.

[2] On grava deux médailles : l'une représentait Charles IX sur son trône, le sceptre dans une main, une palme et une épée dans l'autre, et les pieds sur des cadavres, avec la légende : *Virtus in rebelles ;* au revers, les armes de France, ornées de laurier et d'olivier avec la légende du roi accommodée au fait, c'est-à-dire deux colonnes et la légende : *Pietas excitavit justitiam.* L'autre médaille contenait l'effigie du roi avec la légende en français : « *Charles IX dompteur des rebelles*, 24 août 1572. » Au revers, Hercule assommant l'hydre. Henri Martin, t. IX, p. 336.

qui étaient toujours sous le coup de la crainte de passer pour rebelles envers leur souverain. Sur cette question, Calvin était aussi réservé qu'Othman était positif ; de là dans le parti huguenot des tiraillements qui l'affaiblissaient et ne le rendaient pas moins rebelle aux yeux des Valois; car on est sujet fidèle ou sujet insoumis; le juste milieu entre ces deux extrêmes n'existe pas. Dans ces jours orageux, il était donc bien difficile de raisonner sur cette question à tête reposée; aujourd'hui que trois siècles nous séparent des événements, nous pouvons être de plus justes appréciateurs de la question qui peut être envisagée sous deux points de vue, l'un théorique, l'autre pratique.

Au point de vue théorique, les sujets doivent soumission et fidélité au pouvoir établi, quel qu'il soit; c'est là l'enseignement de la sainte Ecriture. Ecoutons-la : Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à la puissance s'oppose à l'ordre que Dieu a établi; et ceux qui s'y opposent attireront la condamnation sur eux-mêmes.[1]

La Bible ne fait aucune mention dans ces passages de ce droit divin que certaines familles régnantes, et notamment celle des Bourbons de la branche aînée, s'arrogent encore de nos jours. Tous les pouvoirs viennent de Dieu qui les fait et les défait, donne aux peuples des David et des Salomon, quand il veut les bénir, des Achab et des Saül quand il veut les châtier; ceux qui prétendent que Dieu a inféodé le pouvoir à telle ou telle famille, ne sont pas dignes d'une réfutation sérieuse; ils s'appuient sur la Bible et ne l'ont peut-être jamais lue. Saül était roi d'Israël par la grâce de Dieu, plus qu'aucun roi ne le fut jamais. L'huile sainte avait coulé sur son front par la main d'un prophète, et cependant sa race n'hérita pas de sa couronne; David la porta, et plus tard le successeur de Salomon perdit, par sa faute, dix tribus de son royaume. Il n'y a donc ici-bas que des gouvernements de fait, et ce

[1] Romains, chap. XIII, versets 1 et 2. Voir aussi les versets 3, 4, 5 et 6. Voyez 1 ép. Pierre, chap. II, versets 13, 14, 15, 16 et 17.

qu'on appelle dans les familles régnantes l'hérédité n'est pas le droit de régner par la grâce de Dieu, mais une convenance sociale, parce qu'on a reconnu que ce mode d'avoir un chef offre moins de périls que de l'avoir par voie élective; mais de quelque manière que les pouvoirs soient constitués, ils le sont tous par la volonté divine, qui ne peut laisser aller le monde à l'aventure et qui, tout en faisant peser sur l'homme la responsabilité de ses actions, a la puissance étonnante de les faire entrer dans l'ordre de sa providence.[1] Celui qui préside à la chute d'un seul de nos cheveux demeurerait-il indifférent à l'heure où un monarque pose sur son front une couronne, ou à celle où elle en tombe ? Tous les pouvoirs donc étant institués de Dieu, les hommes leur doivent respect et obéissance; mais si les sujets ont des devoirs à remplir, les souverains en ont de plus grands encore : dépositaires du pouvoir, ils ne doivent en user que pour le bien des peuples; plus que les autres hommes, ils doivent se mettre en garde contre eux-mêmes, dans la crainte de violer les lois éternelles de la morale, dont ils sont les gardiens et les premiers serviteurs; sans doute ils ne sont pas infaillibles, et parfois enivrés par le pouvoir ils s'égarent; mais leurs sujets doivent alors savoir tenir compte de leur position hérissée de difficultés, et plaindre le monarque qui se trompe, plutôt que de s'irriter contre lui; leur support, à cet égard, ne saurait aller trop loin. Il ne faut pas oublier cependant qu'il y a un contrat synallagmatique entre le souverain et ses sujets, et que l'obéissance de ces derniers est réglée par la manière dont le prince remplit ses devoirs. Il peut donc y avoir un moment où, par la faute du maître, les sujets sont déliés de leurs serments de fidélité ; mais qui sera juge de ce moment? C'est là qu'est le nœud de la question, et la difficulté qu'il y a de préciser quelque chose montre que nous n'avons pas tort de dire que la question est délicate; et puis dans le moment où il y a contestation, les arbitres manquent pour décider entre le souverain qui veut gouverner et ses sujets qui s'y opposent; un exemple peut-être éclaircira la question. Marie Stuart fut dépossédée de

[1] Actes, ch. IV-V.

la souveraine puissance par sa noblesse. Qui eut tort? qui eut raison? Il serait cependant difficile de se prononcer contre les Ecossais, quand ils disent : Nous ne voulons pas pour souveraine une femme qui a trempé ses mains dans le sang de son mari, et s'est mariée deux mois après sa mort avec celui qui fut son principal complice; en la laissant sur le trône nous couronnerions le crime et démoraliserions la nation. Saül fut dépossédé légitimement, pourquoi Marie Stuart ne le serait-elle pas? Ces raisons sont puissantes; mais comme il est difficile cependant, aux jours des révolutions, que le roi ou son peuple n'outrepassent pas un peu leurs droits! S'il est humiliant pour un monarque quand, par sa faute, il perd son sceptre, il est bien dangereux pour des sujets quand ils dépossèdent injustement leur souverain; ils commettent alors un de ces crimes nationaux qui attirent sur eux la réprobation divine. Tout donc se réduit à une question de fait, et celui-là serait un publiciste fanatique et sans portée, qui prétendrait qu'un roi, quoi qu'il fasse, doit être aimé, respecté, obéi; ce serait demander l'impossible. Supposez que ce roi soit un Néron; devra-t-on le laisser faire et l'applaudir quand, pour se désennuyer, il voudra jouir du spectacle d'une ville en feu, et réjouir ses oreilles des cris de douleur de ses habitants?

Pour jeter de plus grandes clartés sur cette question, il faut se rappeler que si la Bible ordonne au chrétien de rendre à César ce qui est à César, elle lui ordonne aussi de rendre à Dieu ce qui est à Dieu ; tant donc que le premier ne demandera au second que ce qu'il lui doit, celui-ci doit le faire, et il pèche grièvement s'il ne le fait pas; mais s'il ordonne au chrétien de désobéir à Dieu, il doit résister et dire comme saint Pierre : « Jugez vous-même s'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Ce point est évident ; mais qui décidera entre le maître et le sujet? Où est l'arbitre qui dira quand Dieu empiète sur César ou quand César empiète sur Dieu? Question délicate, surtout quand on ne sait pas où commencent les droits de l'un et finissent ceux de l'autre.

Il peut donc y avoir de graves difficultés ; si le maître est trop impérieux, il usurpera les droits de Dieu ; si le sujet a un zèle peu éclairé, il pourra méconnaître les

droits du prince, et tout en croyant n'obéir qu'à Dieu, n'être cependant qu'un sujet rebelle. La sainte Ecriture n'a pas cru, dans sa sagesse, déterminer des cas de soumission et d'insoumission, afin de laisser à la charité chrétienne le soin de le faire; cependant, nous dirons que si les persécutions de César ne nous forcent pas absolument à renier Dieu, nous devons supporter beaucoup et prier pour le maître qui nous opprime et nous persécute.

Revenons au parti protestant. Fit-il bien de prendre les armes contre les Valois? Nous croyons qu'il eût mieux fait de se laisser exterminer, en masse, en bénissant ses bourreaux; s'il eût eu ce courage, la France probablement aujourd'hui serait protestante, car le catholicisme romain se serait noyé dans le sang de ses victimes, comme Rome païenne périt étouffée dans celui des premiers chrétiens. Mais les protestants, à cette époque, n'étaient pas à la hauteur de ce courage surhumain; ils pouvaient tous mourir en soldats, mais tous ne pouvaient pas mourir en chrétiens.

Ceux donc qui prirent les armes contre les Valois n'étaient pas tous chrétiens; c'étaient des hommes aigris par d'odieuses persécutions, et sur leur cœur ulcéré la charité chrétienne n'avait pas versé son baume d'apaisement; c'est à ce point de vue qu'il faut les juger; cela étant, nous dirons qu'ils n'entrèrent en lutte contre la royauté que pour défendre leur vie et celle de leurs familles; ils ne voulaient pas attendre qu'on vînt les égorger dans leurs demeures; leur prise d'armes fut donc légitime, en ce sens qu'elle n'avait pas lieu pour détrôner leur roi, mais pour détourner de leurs poitrines les poignards de leurs assassins. Nous ne sommes, disaient-ils, dans toutes leurs proclamations, qu'en cas de légitime défense; donnez-nous des garanties pour nos vies et nous déposerons nos armes avec autant de joie que nous les avons prises avec regret. A cela qu'auraient pu répondre Charles IX et sa mère? S'ils eussent invoqué l'autorité de la sainte Ecriture, les huguenots leur eussent répondu : « Nous vous résistons parce que vous empiétez sur les droits de Dieu; que de chefs d'accusation ne pouvaient-ils pas tirer contre eux de leur perfidie, de

leurs lâches assassinats ! » Certainement, si Saül se rendit indigne de la couronne, les Valois s'en rendirent bien plus indignes encore, en devenant les bourreaux de leurs sujets. Pour nous résumer, nous dirons que les huguenots ne furent ni assez chrétiens ni assez protestants : pas assez chrétiens pour se laisser égorger, comme des agneaux, en remettant à Dieu le soin de leur vengeance ; pas assez protestants pour oser tirer une fois résolûment l'épée, décidés à ne la remettre dans le fourreau que lorsqu'ils pourraient le faire sans crainte pour leur foi, pour leurs vies et celle de leurs familles ; ils portèrent donc la peine de n'être ni assez chrétiens ni assez protestants; ils ne vainquirent pas sur des bûchers et finirent par être vaincus sur des champs de bataille.

Le parti catholique qui regarde Condé et Coligny comme des chefs de rebelles oublie qu'en fait de rébellion à l'autorité souveraine, les Guises, qu'il ne sait trop admirer furent des modèles ; car si Coligny et Condé prirent les armes, ce fut seulement pour sauver leur vie menacée, tandis que les Guises ne le firent que pour ravir aux Valois leur trône. Il serait temps que la sagesse présidât à nos jugements et que nous ne regardassions pas comme un crime chez les autres ce que nous regardons comme une vertu chez nous. Quant à la question de la légitimité de la résistance au pouvoir, nous dirons que chacun, rois et peuples, finit par trouver son juge, et que, s'il est des princes qui abusent du pouvoir, il y a des nations qui sont insoumises. Les uns et les autres, en portent la peine ; les rois, en perdant leur couronne, les peuples en perdant leur repos. Tant que les nations ne seront pas soumises au joug de Jésus-Christ et que la Bible ne sera pas leur seul et unique code, leurs jours seront comme la mer, aujourd'hui calme, demain agitée, et ses bords semés de débris de vaisseaux naufragés seront les pages où les rois pourront lire leurs folies et les peuples leurs criminelles témérités.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

[illegible]

NOTES

ÉCLAIRCISSEMENTS ET CURIOSITÉS HISTORIQUES

DU DEUXIÈME VOLUME.

Note I, page 8.

Ordonnances de M. de Châtillon sur la discipline militaire.[1]

« Qui commencera une mutination sera passé par les piques.

Quand une querelle surviendra entre deux soldats ou plusieurs, nul, s'il n'est capitaine ou officier, n'y pourra porter arme que son épée, sous peine de confiscation d'icelles et pugnition arbitraire du couronnel.

Le soldat qui, de guet à pend, et avec advantage, blessera ou tuera ung autre, sera passé par les piques.

Le soldat qui, en légitime occasion, dira injure qui touche le honneur d'un aultre, ladite injure et honte retournera à lui-même.

Quand un soldat, avec advantage, aura fait des dire, ou aultre, de quelque chose, le cappitaine, à qui sera l'assaillant, lui fera demander pardon à l'assailly, et la desditte sera nulle demeurant la querelle comme auparavant.

Le procurateur d'une querelle, sans légitime occasion, perdra le camp et les armes.

Le soldat qui donnera ung soufflet à ung aultre, pour moindre occasion que d'un desmenty sur l'heure dudit desmenty, perdra le camp et les armes.

Quand deux soldats auront une querelle, s'en tireront à leurs cappitaines, qui regarderont de les accorder ou feront entendre le

[1] Manuscrits de Bethune, n° 8638.

fait au couronnel, sous peine d'estre desgradé des armes et banny des bandes.

Le soldat qui, sans légitime occasion, desmentira un cuistre, sera mis en place publique, et enseignes déployées et testes nues, demandera pardon au couronnel et à celui qu'il aura desmenty.

Le soldat qui oultragera un aultre ou dégaisnera sur lui estant en quelques ordonnances ou faiction, sera passé par les piques.

Quand ung soldat reffusera aultre de payer ce que luy doint, le créditeur se retirera vers le cappitaine du desbiteur, qui le fera payer aux monstres, sans venir par voye de question sur peines arbitraires.

Le soldat qui, sans congé ou excuse légitime, abandonnera le guet, escoutes ou aultre, où son sergent l'aura mis, sera passé par les piques.

Le soldat ne laissera aller prisonnier de guerre, sans le dire à son cappitaine, qui en advertira le couronnel, qui le condampnera selon sa qualité.

Le soldat qui, en assault ou prinse de place, ne suyvra son enseigne à la victoire pour s'examunir à saccager ou aultre profit particulier, après la ville prinse, sera desvalisé, desgradé et banny.

Le soldat qui desrobera bien d'esglise, à la guerre ou aultrement, sera mis entre les mains du prévost pour estre pendu et estranglé.

Le soldat ne pourra parlementer ny avoir fréquentation à trompeste, tambourin, ny aultre des ennemys, sans le congé de son cappitaine.

Un cappitaine, sans le congé de son couronnel, en peine d'amende arbitraire.

Celluy qui forcera femme ou fille, sera mis entre les mains du prévost, pour estre pendu et estranglé.

Le soldat qui entrera ou sortira d'une place de garde par autre lieu que les passaiges ordinaires, sera passé par les piques.

Celluy qui destroussera vivandières ou marchandes de nostre conté, sera mis entre les mains du prévost, pour en faire justice.

Le soldat qui, au jeu, pipera ou desrobera les armes ou aultre, sera passé par les piques.

Le cappitaine qui, sans juste occasion, maltraictera le soldat, sera pugny à la discrétion du couronnel ou de son conseil.

Toutes les défenses des cappitaines s'entendent parcittement sur les cappitaines, selon la qualité de chacun.

Tout cappitaine trouvant un soldat faulssant les surordonnances, le pourra pugnir et chastier, autant d'autre compagnie que la sienne, sans en pouvoir estre été reprins de personne.

Quand le couronnel demandera quelque soldat, désignant celluy qui le recellera ou fera faire, sera pugny, au lieu du fugitif.

Celluy qui mettra la main aux armes, dedans la ville et place de garde, perdra le poing publiquement.

Quand l'enseigne marchera sur les champs, le soldat ne l'abandonnera pas pour aller fourrager, sans le congé de son cappitaine, en peine d'estre mis entre les mains du prévost, pour être pendu ou estranglé.

Et, par exprès et sur toutes choses, desfendu à tous soldats de ne jurer, dorénavant, de blasphèmes énormes et exécrables, sur peine, la première foys, de tenir prison huit jours durant au pain et à l'eau; la seconde faire amende honorable publiquement, en chemise et à genoux, un torche allumé au poing.

La tierce, à avoir la langue couppée et banny des bandes. »

Ici finissent les ordonnances du seigneur de Châtillon. (Extrait des *Archives curieuses*, par Cimber et Danjou, tome VIII, page 403.)

Note II, page 26.

A l'église d'Angers.

COPIE BIBL. DE GENÈVE, VOL. 107.

« La dilection de Dieu notre père et la grâce de Notre-Seigneur-Jésus-Christ soit toujours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

» Très-chers frères, quand notre messager passa naguère par ici, combien que je sentisse, par compassion, en quelles angoisses vous pouviez être, et que je désirasse, comme l'un de vous, de chercher bons remèdes à vos fascheries et revers, toutesfois voyant à l'œil que les moyens desquels on vous avait avertis étaient frivoles, je lui déclarai franchement que c'était temps et argent perdu de s'y amuser. Je vois bien, quelque semblant qu'il fit de vouloir suivre mon conseil, que son courage tendait à l'opposite. Et depuis, à ce que j'ai entendu, l'effect a montré qu'il avait conclu en son cerveau de faire ce que je lui montrai être du tout sans raison ni propos. Or je vous prie de n'estimer, quand je n'approuve telles entreprises, que je n'ai tel souci de vous comme je dois. Mais l'amitié que je vous porte ne requiert point que je vous abuse. Maintenant je suis encore en plus grande tristesse et trouble pour les menaces qu'on vous fait et l'apparence qui se voit à l'œil de plus grande persécution que vous n'avez senti de longtemps. Même croyez que beaucoup de bons frères sont en semblable peine pour vous; mais nous

ne pouvons sinon gémir en priant Dieu qu'il lui plaise vous conserver par la main de ce bon et fidèle pasteur, en la garde duquel il vous a commis. Vous devez avoir prémédité de longtemps que vous êtes là comme en la gueule des loups, et que vous n'avez non plus d'assurance ni repos, sinon d'autant qu'il lui plaît vous donner de jour en jour quelque répit. Si après vous avoir supporté quelque temps, il lui plaît lâcher la bride à vos ennemis, vous avez à le prier de deux choses : qu'il ne permette point que vous soyez tentés outre votre portée, et cependant qu'il vous fortifie d'une telle vertu que vous ne soyez étonné de rien qui vous pourra advenir pour défaillir. Nous devons bien être tous résolus, comme notre vie lui est chère et précieuse, qu'il nous sera protecteur contre tous assauts; mais ce n'est pas pour nous exempter des persécutions, par lesquelles il veut éprouver la patience des siens. Plus tôt, c'est la condition à laquelle nous sommes condamnés, comme dit saint Paul, que de passer par tel examen. Pourquoi mettez peine de vous conformer et pratiquer au besoin ce que vous avez appris en l'Ecriture et dont journellement on vous admoneste; car si nous ne savons ce que c'est de batailler, quelle couronne espérons-nous ? Or la façon de combattre nous est montrée par le fils de Dieu, de posséder nos vies en souffrant. C'est chose dure à notre fragilité; mais puisqu'il a promis de donner constance invincible à ceux qui l'en requerront, plutôt apprenons de nous ranger à sa doctrine, qu'en répliquant chercher de vains subterfuges. Je ne dis pas que vous ne deviez être émus, voyant ce qu'on machine contre vous, moyennant que cela ne vous fasse pas perdre courage, pour quitter la confession de votre foi en déclinant; mais plutôt vous sollicite à prier Dieu, et aussi éveille votre zèle pour maintenir sa vérité, comme nous y sommes tenus quand il nous y appelle.

» Au reste, parce que j'ai entendu que *plusieurs de vous se délibèrent, si on les vient outrager de résister* plutôt à telle violence, que de se laisser brigander, je vous prie, très-chers frères, de *vous déporter de tels conseils, lesquels ne seront jamais bénis de Dieu*, pour venir à bonne issue, puisqu'il ne les approuve point. Je vois bien quelle perplexité vous presse, mais ce n'est point ni à moi, ni à une créature vivante, de vous dispenser contre ce qui nous est commandé de Dieu. Quand vous serez affligés, n'ayez rien à tenter outre votre devoir; cette consolation ne vous pourra faillir, que Dieu vous regardera toujours en pitié *pour vous secourir en quelque façon que ce soit;* mais si vous essayez plus qu'il ne vous est licite, outre que vous serez frustrés de votre attente, ce vous sera un remords trop dur de sentir que Dieu vous est contraire, d'autant que par témérité vous aurez transgressé les bornes de sa Parole; qu'il vous souvienne doncques de cette sentence, que *tout ce qui n'est pas fondé en foi est péché*, et si cela est vrai quant au boire et au manger, *que sera-ce en un acte de telle importance?* Si vous

êtes tourmentés par les iniques pour avoir ouï la Parole de Dieu, vous être retirés et abstenus des idolâtries, et avoir confessé que vous tenez l'Evangile de Jésus-Christ, vous aurez toujours pour le moins cet appui que vous ne souffrirez que pour bonne querelle, en laquelle vous avez promesse que Dieu vous subviendra. *Mais vous n'êtes point armés de lui, pour résister à ceux qui sont établis de lui pour gouverner.* Ainsi vous ne pourrez attendre qu'il vous garantisse, si vous entreprenez ce qu'il désavoue. Que reste-t-il doncques ? Je n'y vois autre refuge, sinon qu'en vous dépouillant de toutes vos afflictions, et remettant vos vies en la main de Celui qui a promis d'en être le gardien, vous attendiez paisiblement le conseil qu'il vous donnera, et ne doutez point qu'il ne trouve ouverture telle qu'il verra être propre pour votre salut. Je vois bien cependant en quelle extrémité vous demeurez; mais encore est-ce qu'il vous faille résister jusques au sang; pensez que vaut cette vie céleste, laquelle nous est apprêtée à telle condition que nous passions par ce monde comme laissant un pays étranger pour parvenir à notre vrai héritage. Pensez aussi que nous n'avons nulle excuse de refuser à souffrir pour celui qui est mort et ressuscité, afin que nous lui dédiions nos vies en sacrifice. Et combien que le monde, non-seulement se moque de notre simplicité, mais nous déteste, contentons-nous que c'est un service agréable à Dieu, par-dessus tout, que de rendre témoignage à la vérité de son Evangile. En somme, puisque le Seigneur Jésus est le patron auquel il nous convient être conformes, advisez de regarder du tout à lui.

» Nos chers frères, maître Guillaume Farel et maître Pierre Viret avaient bien proposé de vous écrire chacun; mais puisqu'ils ne sont arrivés à temps, vous prendrez la présente comme écrite en commun de trois, et aussi de mes frères et compagnons, lesquels vous saluent. De ma part, je vous certifie quand ils auront l'opportunité, qu'ils vous avoueront tout ce que je vous mande.

» Sur quoi, chers frères, après m'être recommandé à vos bonnes prières, je supplie notre bon Dieu vous être pour forteresse et rempart contre tous vos ennemis, vous maintenir au milieu de toute leur furie, cependant vous gouverner par son Saint-Esprit en droite prudence et charité, tellement qu'en dépit de Satan et ses suppôts, son nom soit glorifié en vous jusqu'à la fin. » CALVIN. (*Ce* 19 *avril* 1556.)[1]

1 Une copie de cette lettre se trouve à la bibliothèque de Genève, vol. 107. Voyez Lettres françaises de Calvin, tom. II, pages 70, 71 et 72. Cette lettre fut adressée aux protestants de l'Anjou pendant la cruelle persécution de 1556. Ils étaient sur le point de recourir aux armes pour se défendre contre leurs oppresseurs, après avoir vu brûler à Angers deux de leurs ministres, Jean Bobec et Pierre de Rousseau, le premier le 24 avril et le second le 22 mai 1556. Calvin dans sa lettre se prononce contre toute prise d'armes: il ne veut d'autre protecteur pour l'Eglise, contre ses bourreaux, que Dieu qui seul a le droit de les venger de leurs ennemis.

Note III, page 40.

Lettre de François II au roi de Navarre, 9 avril 1560.

MANUSCRITS DE COLBERT, VOL. 28, REGISTRE EN PARCHEMIN DE LA BIBLIOTHÈQUE DE M. DE THOU.

« Mon bon oncle,

» Dieu dans sa grâce et bonté a fait tourner en fumée la damnable entreprise de ces malheureux hérétiques et rebelles à Amboise. Une grande partie des chefs ont été pris et arrêtés ; considérant que beaucoup d'entre eux ont été trompés et déçus par leurs prédicants et ministres, j'ai bien voulu avoir d'eux plus de pitié et compassion qu'ils ne méritaient, pardonnant à la plupart de ceux qui, ne s'étant armés que pour le fait de la religion, se sont reconnus abjurants et renonçants à leur mauvaise doctrine ; mais quand à Castelnau, Reunay, Mazères, Damynes et Briquemault, il a été avéré qu'ils voulaient s'emparer de moi et de ma famille et mettre le royaume en proie et division ; chose, mon oncle, que je n'aurais pu croire si je ne l'avais vu de l'œil et touché du doigt, et si eux-mêmes ne l'eussent avoué à la mort [1]. J'ai bien voulu vous avertir que tout est tranquille, sachant combien cette nouvelle vous sera agréable, et par même moyen vous remercier des offres que vous m'avez fait faire par Deslandes de me venir aider à secourir, et c'est aussi pour ne vous donner cette peine que j'ai voulu réserver jusqu'à plus grand besoin, considérant combien votre présence en votre gouvernement a servi à maintenir nos sujets en repos, vous priant, s'il y en avait qui voulussent faire les séditieux, les faire promptement empoigner et châtier, suivant le pouvoir que vous en avez de nous ; même s'il est possible vous saisir d'aucun prédicant et ministre de Genève que l'on m'a dit aller souvent au-delà, et entre autres un nommé Bois-Normant, et l'autre messire David, qui sont des principaux séducteurs.

» Au demeurant, mon oncle, en instruisant les procès, il y en a quelques-uns qui ont déposé devant les juges que mon cousin le prince de Condé, votre frère, était de la partie ; chose que ces bélistres, comme j'ai pensé, disaient pour prolonger leur vie ; cependant je l'envoyai quérir en ma chambre en présence de la reine ma mère ; là il m'assura qu'il n'en était rien et me confirma dans mon opinion et me donna tant de connaissance combien une méchante calomnie lui pesait sur le cœur, que il m'assurait que

1 C'est un mensonge que les Guises ont dicté à leur neveu.

tous ces pendus là avaient menti. Je demeure très-content et très-satisfait de lui. Je vous écris la vérité, et si on vous avait donné à entendre d'autre façon, n'ajoutez foi qu'à ce que je vous mande. »

François II écrivait encore quelques jours après [1] :

« Mon bon oncle,

» Je ne m'esbahis point si vous avez été fâché du bruit qui a couru de vous en Espagne de favoriser aux entreprises que ces malheureux hérétiques avaient dressées contre moi, car sachant combien une telle calomnie vous est imputée faussement, et ce doit vous être une grande consolation de savoir que je n'ai jamais voulu rien croire de ce que j'ai ouï dire ; et je ne manquerai à écrire à l'évêque de Limoges, mon ambassadeur en Espagne, qu'il fasse pour vous en cela l'office et la démonstration telle que désirez. »

Note IV, page 41.

Déclaration confirmative de l'édit de mai 1560 (de Romorantin), qui attribue aux prélats la connaissance du crime d'hérésie.

« Cette déclaration, appelée *Edit de janvier*, est arrachée à la reine mère par les cardinaux et prélats qui l'entourent, afin de vaincre la répugnance du parlement ; elle contient, après un long préambule, 16 articles, dont le 1er ordonne à ceux de la nouvelle religion de rendre immédiatement les temples dont ils se sont emparés, ainsi que les biens, revenus ecclésiastiques, etc.; il défend en outre, sous peine de vie et sans espoir de grâce ou rémission, « d'abattre ou démolir croix, images et faire autres actes scandaleux et séditieux. » L'article 2 défend, sous les mêmes peines, de s'assembler dans les villes pour y faire prêcher soit en public ou en privé, ni de nuit ni de jour. Par l'article 3 les assemblées de jour hors des villes sont autorisées jusqu'à la décision du prochain concile. L'article 4 défend aux magistrats d'inquiéter ces sortes d'assemblées, mais autorise les officiers du roi à y assister. L'article 5 défend de nouveau le port d'armes dans les réunions des protestants. Par l'article 6 les ministres de la religion sont chargés de ne remettre aux assemblées que gens de bonne vie, mœurs et conditions, et d'y recevoir les officiers royaux toutes les fois qu'ils se présenteront. L'article 7 défend les synodes ou consistoires tenus

1 Lettre du 15 avril 1560. Manuscrits de Colbert.

sans autorisation préalable. L'article 8 prohibe les enrôlements de gens, les impositions, cueillettes et levées de deniers. L'article 9 astreint les protestants à l'observance des *lois politiques* et de celles *sur les fêtes et jours chômés et de mariage*, et pour les degrés de consanguinité et d'affinité. L'article 10 oblige les ministres de jurer qu'ils se conformeront au symbole du concile de Nicée et aux livres canoniques du Vieil et Nouveau Testament. L'article 11 fait défense *à tous prêcheurs* d'user, en leurs sermons, d'injures et d'invectives contre le clergé catholique. Défense est faite par l'article 12, à toute personne, de recevoir et recéler aucun accusé poursuivi pour sédition, sous peine de 1,000 écus d'amende, ou, en cas d'insolvabilité, du fouet et de bannissement. L'article 13 punit pour la première fois du fouet, et pour la deuxième de mort, tout imprimeur, semeur et vendeur de placards et libelles diffamatoires. L'article 14 rend la *résidence* obligatoire pour les membres du clergé catholique, et, en cas de contravention, les punit de la perte de leurs bénéfices. L'article 15 enjoint aux magistrats de se transporter et poursuivre tout délit. L'article 16 défend au chancelier et autres officiers *de ne bailler aucuns reliefs d'appel*, et aux cours du parlement de n'en tenir aucun pour bien relevé. — Cet édit est suivi de deux lettres de jussion adressées au parlement de Paris pour son enregistrement, et portant les dates des 14 février et 1er mars suivants. Le parlement résiste d'abord en répondant : *Non possumus, nec debemus;* mais il cède enfin, et le 9 du même mois de mars l'enregistrement est accordé. » (Extrait *de l'Histoire chronologique de l'Eglise protestante*, par Drion, tom. I, pages 76-77-78.)

Note v, page 45.

Le Tygre,

SATIRE SUR LES GESTES MÉMORABLES DES GUISARDS, 1561.

« Cette satire, à part son extrême rareté, est curieuse par plusieurs motifs. Un premier article de M. Ch. Nodier, inséré au *Bulletin du bibliophile* de M. Techener, en 1834, 1re série, n° 2, a signalé au monde bibliophile un pamphlet en prose dont jusqu'à ce jour on n'a constaté l'existence que d'un seul exemplaire qui brille dans le cabinet de M. Brunet. Quand M. G. Duplessis, par une note dans le Catalogue Crozet, 2me partie, n° 1562, voulut prouver que la satire en vers, sous ledit numéro, était le véritable tygre dont avaient parlé Regnier, de la Place et de Thou. M. Nodier ne resta pas en arrière, et par une réplique (Bulletin du bibliophile, novembre

1841) aussi habile que précise, a démontré, jusqu'à l'évidence, que la satire en prose était non-seulement l'original, mais encore que François Hotman, ce fougueux républicain, en était l'auteur. Toutes ces conjectures, si finement déduites, ont été pleinement confirmées par un premier article de M. Taillandier (Bulletin du bibliophile, mai 1842), et enfin un second article de M. Schmidt, inséré au Bulletin n° 1850, page 773.

» François Hotman vit le jour à Paris, le 23 août 1524, où son père remplissait les fonctions de conseiller au parlement. En 1555 il vint à Strasbourg occuper une chaire de droit civil; il existe encore en cette ville une correspondance du philologue Jean Sturm, recteur de la haute école, qui prouve d'une manière irréfragable ce qu'avait si habilement écrit M. Nodier.

» Enfin, l'effet de cette satire a été tel que le malheureux Martin Lhomme, maître imprimeur, accusé de l'avoir propagée, a été condamné à être pendu et étranglé en place Maubert; la sentence a été exécutée le 15 juillet 1560, et un marchand de Rouen, nommé Robert Dehors, rien que pour s'être apitoyé sur le sort de Martin Lhomme au moment de l'exécution, fut condamné à la même peine et exécuté quatre jours après. »

Voici le commêncement de cette satire. Nous l'avons copiée sur l'un des 60 exemplaires qui ont été tirés de cette pièce curieuse, réimprimée avec un grand luxe par la librairie veuve Berger Levrault (17 octobre 1851). Nous devons à l'obligeance de M. le professeur Yung, de Strasbourg, la communication de l'exemplaire qui nous a servi, et duquel nous avons extrait la notice placée en tête de cette note.

Méchant diable acharné, sépulcre abominable,
Spectacle de malheur, vipère épouvantable,
Monstre, tygre enragé, jusques à quand par toy
Verrons-nous abuser le jeune eage du roy?
Ne cesseront jamais tes lourdes impostures?
Montreras-tu toujours tes vilaines ordures?
Jamais traistre voleur, ne mettras-tu de fin
A ta briganderie et à tant de larecins
Que tu fais dans ce règne? O malheureux achriste,
Epicure deux fois, et trois fois athéïste,
Incestueux, vilain, ennemy de vertu,
Bourreau de nostre peuple, orès que penses-tu
Qui tes desseins n'entende et n'ait bien connaissance
De l'évident péril que tu promets en France,
Du danger de la mort que nous voyons prochain
Sur la teste du roi, si Dieu n'y met la main,
Et de cent mille maux piteux et déplorables
Qui menassent par toy ces pays misérables?

Pour te convaincre ici je ne veux amener
Que le tien propre fait qui te peut condamner,
Car il est tout prouvé que ta fausse cautelle
Et secrète malice a toujours été telle
Qu'aux yeux du roy François peu devant son trépas
Pour ta méchanceté montrer ne t'osais pas :
Mesme on sait bien, durant sa mémorable vie,
Luy te connaissant bien qu'il n'avait pas envie
De se fier à toy, ny te voir près de luy,
Prévoyant bien le mal que tu fais aujourd'huy.

Le reste de la satire est sur ce ton.

Note VI, page 82.

Pragmatique sanction, c'est-à-dire ordonnance sur les affaires. Nom donné en général aux ordonnances des rois de France et aux résolutions de la diète germanique dans les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles.

La première pragmatique sanction fut rendue par Louis IX en 1268 ou 1269. Elle précise en six articles les relations de la France avec la cour de Rome. Une seconde pragmatique sanction fut rendue en 1438 par Charles VII. Elle était basée sur les canons du concile de Bâle défavorables à la papauté. Elle établit la supériorité des conciles généraux sur les papes ; leur enleva le droit de nommer aux évêchés et aux abbayes, et limita les appels en cour de Rome. Cette pragmatique fut reçue avec acclamation par le clergé, qui gémissait sous le despotisme des évêques de Rome. Louis XI, pour plaire à Pie II, la supprima, mais nominalement, car il s'en servait selon les besoins de sa politique. Charles VIII et Louis XII la maintinrent. En 1516, François Ier la supprima et la remplaça par *le Concordat.*

Le concordat accorda au roi de France le droit de nommer les évêques, et réserva au pape le droit de confirmation, maintint l'abolition des appels en cour de Rome et rétablit de fait les Annates. [1] (Voyez *le Dictionnaire général de biographie et d'histoire*, par MM. Charles Dezobry et Th. Bachelet, aux mots *concordat*, *pragmatique sanction et annates.*)

1 C'est-à-dire le droit pour Rome de percevoir un droit basé sur le montant du revenu de la première année d'une charge ecclésiastique.

Note VII, page 97.

L'édit rendu le 21 juillet 1557 porte la peine de mort contre ceux qui, publiquement ou secrètement, professent une religion différente de la religion catholique

L'édit commence par rappeler les diverses déclarations publiées tant par François Ier que par Henri II lui-même, contre les *fausses doctrines et erreurs ;* il ordonne : 1° que les juges ecclésiastiques pourront sévir contre toute personne prévenue d'hérésie ; 2° que les juges royaux auront également droit de sévir contre tout sacramentaires prévenus de cas et crimes commis au fait de leur dite religion, où il y aurait *scandale* ou *troublement de la tranquillité publique ;* il range dans ces cas les prêches publics, la dogmatisation, les conventicules et assemblées ; 3° que les évêques ou leurs vicaires seront toujours appelés à concourir au jugement des hérétiques traduits devant les parlements ou juges présidiaux ; 4° que seront punis de *mort* sans que les juges puissent *remettre ou modérer la peine,* tous ceux qui seront trouvés *sacramentaires obstinés* et pertinax ou relaps..., qui auront fait injure au saint Sacrement, aux images de Dieu, de sa benoîte mère et des saints ; pareillement ceux qui auront contrevenu aux défenses faites d'aller à Genève, de porter livres réprouvés pour les vendre, semer et distribuer parmi le peuple.

(Drion, *Hist. chronol. de l'Eglise protestante de France,* tom. I, pages 56 et 57.) — (1855.)

Note VIII, page 129.

Avis et conseil des ministres et députés des Eglises de France, étant en cour, sur l'exécution et observance des principales clauses de l'édit de janvier.

Le premier article de cet édit commande de vider les temples et rendre tous biens et lieux occupés sur les ecclésiastiques romains, de ne les empêcher en la réception de leurs revenus et de rendre les ornements et reliquaires ; défend aussi d'édifier les temples dedans ni dehors les villes.

On est d'avis qu'il faut obéir sans difficulté ; et quant à la restitution des ornements et reliquaires, si ceux qui les auront ravis sont de l'Eglise réformée, seront admonestés de les rendre, et que

faute de ce faire, ils doivent être désavonés et retranchés du corps de l'Eglise.

Par le second article, il est défendu d'abattre les images, briser les croix et faire aucun acte scandaleux.

Faut obéir, comme aussi il a été ordonné par les synodes ci-devant tenus ; car l'office du ministère est d'abattre les idoles du cœur des hommes par la prédication de la Parole de Dieu et non autrement ; et la vocation des personnes privées ne s'étend pas plus avant que de prier Dieu qu'il inspire tellement les rois et les princes qu'ils s'emploient à avancer sa gloire et abattre toute idolâtrie.

Le troisième article défend de s'assembler de jour ou de nuit pour faire prêcher dans les villes.

Cet article pourrait sembler rude, mais en y regardant de près, on trouvera que les prières domestiques dans chaque famille n'y sont prohibées, ni les consistoires, moyennant qu'ils se fassent selon l'ordonnance de l'édit ; ni les propositions, pourvu qu'elles soient tellement réglées, qu'il n'y ait que les proposants, avec les ministres et autres auxquels il appartiendra de censurer les proposants afin que l'assemblée ne soit trop grande et se fasse paisiblement.

Le quatrième défend tout port d'armes dans les assemblées, sauf aux gentilshommes, épées et dagues qui leur sont ordinaires.

Faut entièrement obéir ; car notre combat doit plutôt être par prière et patience contre les adversaires de vérité.

Le cinquième défend de recevoir aux assemblées des personnes sans s'informer de leur vie et condition, afin de les rendre aux magistrats s'ils en sont requis.

Il ne s'entend de tous ceux qui viendront à la prédication, mais de ceux qui seront reçus et avoués en l'Eglise, c'est-à-dire, ceux qui s'assujettiront à sa discipline et pourtant il faudra que les ministres remontrent cet article spécialement sur le temps de la Cène en pleine assemblée.

Le sixième commande de souffrir l'assistance des magistrats aux assemblées et de les respecter.

Nous devons désirer que les magistrats se trouvent aux assemblées et soient reçus en lieu honorable, qui ne soit occupé, en leur absence ou présence, d'aucune personne privée.

Par le septième, il est inhibé de tenir consistoires et assemblées ou synodes sans la présence, ou congé, d'un des officiers du roi.

Parce qu'il y a certains jours établis pour les consistoires, il faudra déclarer cet ordre aux magistrats afin qu'ils y assistent, si bon leur semble et d'autant, que nous ne prétendons rien faire qui ne soit connu de tous et principalement de ceux qui nous représentent notre roi et prince ; il faudra signifier le temps et lieu des dits synodes, tant au magistrat du lieu duquel chaque ministre partira, que du lieu où le synode se tiendra, et demander acte de ladite déclaration et signification.

Le huitième défend la création d'aucuns magistrats, lois ou statuts.

Faut obéir et avertir le magistrat de l'ordre qu'on a ci-devant tenu dans les Eglises réformés, sans confondre la vocation ecclésiastique avec la politique.

Par le neuvième sont défendus : enrôlements de gens, impositions de deniers, excepté les aumônes volontaires.

L'édit porte, de soi, l'exception nécessaire, touchant les aumônes et contributions volontaires, pour l'entretenement des ministres et pour la nourriture des pauvres.

Le dixième commande d'observer les lois politiques, comme les fêtes honorables et dans les mariages les degrés de consanguinité.

Les ministres doivent admonester les auditeurs d'y obéir, vu que la liberté de conscience n'y est intéressée et que l'apôtre nous admoneste d'user de notre droit sans le scandale du prochain.

L'onzième charge les ministres de jurer, entre les mains des officiers du roi, l'observation de l'édit et de ne prêcher autre chose que ce qui est contenu au symbole de Nicée et livres canoniques du vieux et nouveau Testament.

Faut obéir et faire le serment entre les mains du magistrat subalterne royal, auquel appartient la connaissance et juridiction de la police, et non d'autres, et faudra jurer, par le nom du Dieu vivant ; si le juge exige une autre forme de serment, on doit s'y opposer en toute modestie.

Le douzième défend de prêcher et procéder par convices contre la messe et autres cérémonies reçues et gardées en l'Eglise catholique.

Faudra user de telle modestie que chacun puisse entendre qu'on ne tend à autre fin qu'à édification et non point à provoquer et injurier les personnes.

Le treizième défend d'aller de village en village y prêcher par force, contre la volonté des seigneurs, curés et marguilliers.

Quand il y aura quelques-uns en un village qui désireront vivre selon l'Evangile, ils pourront demander un ministre à l'Eglise, lequel ministre sera envoyé au magistrat du lieu pour prêter le serment selon la forme de l'édit et par ce moyen on viendra au devant des coureurs qui se fourrent dedans les troupeaux sans légitime vocation.

Au surplus ne faudra planter l'Evangile par force d'armes ni violence, mais seulement par la pure et la sainte prédication de la Parole de Dieu.

Le quatorzième défend de recéler aucune personne poursuivie ou condamnée pour sédition.

Il faut obéir en bonne conscience et montrer par effet que nous ne sommes point recéleurs ni fauteurs de méchants, mais au contraire ennemis de tout ce qui répugne à la volonté de Dieu. » (*Extrait de l'histoire ecclésiastique* de Théodore de Bèze. — Année 1561.

Note IX, page 175.

Arrêt du Parlement de Paris (14 juin 1562), portant qu'il sera fait une procession générale pour l'expiation des sacriléges commis par les huguenots dans l'église de Saint-Médard.

La court, suivant son ordonnance du sixième de ce moys, s'est assemblée au palais, environ les sept heures du matin, en robes rouges et chaperons noirs ; de là est allée à cheval en son ordre accoutumé à l'église Sainte-Geneviève, de laquelle la procession est partie environ neuf heures et passant par la porte Saint-Marceau, toutes les rues étant tendues de tapisseries et autres ornements, a marché jusques au dit Saint-Médard avec très-grande assemblée de peuple en humilité, dévotion et réjouissance en Dieu, lui rendant grâces de la dite réconciliation, à l'exemple de ce qui fut fait par commandement de Judas Macchabée après la purification du temple pillé par le roi Antiochus, comme il est écrit au quatrième livre des Macchabées. A été l'ordre de la dite procession tel qu'il ensuit. Premièrement les quatre mendiants, puis l'église de Paris à la droite accompagnée de celle de Saint-Méry, Saint-Benoist, Sainte-Opportune et Saint-Honoré que l'on appelle ses filles, et l'église Sainte-Geneviève à la gauche de Mgr l'évêque d'Avranches portant l'hostie sacrée, assisté des abbés Sainte-Geneviève, et du Val-Sainte-Catherine, tous trois en habits pontificaux ; Messieurs les évêques d'Evreux, Bayeux, Amiens, Glandève, Auxerre, Lizieux, Châlons et Nevers ayant leurs rochetz, marchant devant le poisle porté par gens d'église, et à l'entour d'icellui étaient les plus anciens conseillers de ladite court : Messieurs de Brissac, maréchal de France, lieutenant-général du roi en ceste ville, à cheval pour son indisposition ; puis ladite court en sondit ordre accoutumé, qui est les huissiers les premiers portans leurs verges, les notaires, les greffiers des présentations et criminels ensemble, moi seul,[1] le premier huissier ; Messieurs les présidents, maîtres des requêtes, conseillers, gens du roi et grand nombre des advocaz et procureurs du commun : icelle court marchant à la droite et à la main gauche à l'endroit des plus anciens conseillers, les prévots des marchands, échevins, et corps de la ville suivy de six vingt onze capitaines élus pour la garde et défense d'icelle et de très grand nombre d'autres bourgeois et marchands. En ladite église Saint-Médard a été célébrée la messe solennelle du sacrement de l'autel par ledit sieur évêque d'Avranches, servi de diacre dudit abbé Sainte-Geneviève,

1 Du Tillet, greffier en chef.

et du souz-diacre dudit abbé du Val-Sainte-Catherine. Aux côtés du grand autel ont été lesdits sieurs cardinaux et évêques ; ladite court pour son grand nombre, tant au chœur que en la nef ; et du côté gauche dudit chœur lesdits prévots des marchands et échevins. Durant ladite messe fut faite la prédication par un docteur en théologie, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, nommé le Hongre, au lieu appelé le Patriarche, auquel lesdits hérétiques cy devant faisaient leurs assemblées et prêches de leurs fausses doctrines ; et fut ainsi avisé pour quelques expiations d'icelle. Ladite messe achevée, et ladite hostie sacrée posée en ladite église Saint-Médard, ladite procession s'en est retournée, et l'ont accompagnée lesdits six conseillers qui étaient à l'entour dudit poisle ; les autres se sont retirés pour aller disner. (*Arch. curieuses*, tom. IV.)

Note x, page 200.

Il fut composé une énorme quantité de vers de diverses formes en éloge ou en satire sur la vie de messire François de Lorraine, duc de Guise, tué devant Orléans, le 18 février 1563, par Poltrot, que les catholiques français appellent Poltron, et les huguenots, au contraire, le Scevole français, estant ce grand duc autant aimé des uns qui le reveroyent (et principalement les Parisiens) comme leur dieu tutélaire, que mal voulu et hay des autres qui le tenoyent pour un tyran et le craignoyent comme le diable. (Mémoires mss de l'Estoile, Bible nation., suppl. franç. $\frac{6}{1245}$, fol., 49, 137.)

« Autant que sont de Guisards demeurés,
» Autant a-t-il en France de Mérés, »
Tel que le soleil
N'en veid de pareil,

« L'exemple merveilleux
» D'une extresme vaillance,
» Le dixième des preux
» Libérateurs de France ;
» .... Cet Angoumois.

» C'est unique Poltrot
» (Nostre parler françois
» N'a pas de plus beau mot)
» Sur qui tomba le lot,
» De retirer de presse
» Le parti huguenot
» Dans sa grande détresse.

(*Chant victorieux en l'honneur de Poltrot.*)

Note XI, page 217.

Le dogme de l'immaculée conception est une pure invention du clergé romain ; il suffit pour en être convaincu d'ouvrir le *Nouveau Testament*, et d'y lire ce qui nous y est enseigné sur Marie par les historiens sacrés plus dignes de foi, sur ce sujet, que les docteurs de Rome. Voici ce que nous y lisons :

« Il ne l'avait point *connue* quand elle enfanta son fils *premier-né* à qui il donna le nom de Jésus. » (Matth., I, 25.)

« Elle enfanta son fils *premier-né,* et l'ayant emmailloté elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie. » (Luc, II, 7.)

« Quelqu'un lui dit : Voilà votre *mère* et vos *frères* qui sont au dehors et qui vous demandent. » (Matth., XII, 47.)

« Votre *mère* et vos *frères* qui désirent vous voir. » (Luc, VII;20.)

« N'est-ce pas le fils de ce charpentier ? sa *mère* ne s'appelle-t-elle pas *Marie ?* et *ses frères* Jacques, Joseph, Simon et Jude ne sont-ils pas parmi nous ? » (Matth., XIII. 55.)

« Car *ses frères* ne croyaient pas en lui. » (Jean, VII,5.)

« Qui persévéraient dans un même esprit en prière avec les femmes et Marie mère de Jésus et *ses frères*. » (Act., I,14.)

« N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout avec nous une femme qui soit notre sœur en Jésus-Christ, comme font les autres apôtres, et les *frères* de Notre Seigneur, et Céphas ? » (Cor., IX, 5.)

Après de telles déclarations, comment comprendre et surtout croire les enseignements de Rome sur la pieuse mère du Sauveur ! N'est-ce pas l'abaisser au lieu de l'élever, en faisant d'elle *la reine* du ciel et *l'avocate* des pécheurs ?

Note XII, page 233.

Testament et dernière volonté de M. Jean Calvin.

« Au nom de Dieu, à tous soit notoire et manifeste et comme ainsi soit que l'an 1566 et le 25e jour du mois d'avril, moi Pierre Chenelat, citoyen et notaire juré de Genève, ay été appelé par spectable Jean Calvin, ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise de Genève, et bourgeois du dit Genève, étant malade et indisposé de son corps tant seulement. Icelui m'a déclaré vouloir faire son testament et déclaration de sa dernière volonté, me priant de l'écrire selon qu'il seroit par lui dicté et prononcé ; ce qu'à sa dite requête j'ai fait, et l'ai écrit sous lui et selon qu'il m'a dicté, et prononcé, de mot à mot, sans y rien omettre ni adjouter à la forme qui s'en suit.

» Au nom de Dieu, je Jean Calvin, ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise de Genève, me sentant tellement abattu de diverses maladies que je ne puis autrement penser, sinon que Dieu me veut retirer en bref de ce monde ; ai advisé de faire et coucher par écrit mon testament et déclaration de ma dernière volonté en la forme qui s'en suit. C'est en premier lieu que je rends grâce à Dieu de ce que, non-seulement, il a eu pitié de moi la povre créature pour me retirer de l'abîme d'idolâtrie où j'étais plongé pour m'attirer à la clarté de son Evangile et me faire participant de la doctrine de salut de laquelle j'étais par trop indigne ; et que continuant sa miséricorde il m'a supporté en tant de vices et povretés, qui méritoit bien que je fusse rejetté cent mille fois de lui. Mais qui plus est, il a étendu, vers moi, sa merci jusque-là de se servir de moi, et de mon labeur pour porter et annoncer la vérité de son Evangile : protestant de vouloir vivre et mourir en cette foy, laquelle il m'a donnée, n'ayant autre espoir et refuge, si non à son adoption gratuite, en laquelle tout mon salut est fondé : embrassant la grâce qu'il m'a faite en Notre Seigneur Jésus-Christ, et acceptant le mérite de sa mort et passion, afin que par ce moyen tous mes péchés soyent ensevelis et le priant de tellement me laver et nettoyer du sang de ce grand Rédempteur, qui a été répandu pour tous povres pécheurs que je puisse comparaître devant sa face comme portant son image. Je proteste aussi que j'ai tâché selon la mesure de grâce qu'il m'avait donnée d'enseigner purement sa Parole, tant en sermons que par écrit, d'exposer fidèlement l'Ecriture sainte, et même qu'en toutes les disputes que j'ai eues contre les ennemis de la vérité je n'ai point usé de cautelle ni sophisterie ; mais ai procédé rondement à maintenir sa querelle. Mais, hélas ! le vouloir que j'ai eu et le zèle, s'il le faut ainsi appeler, a été si froid, si lâche, que je me sens bien redevable en tout et partout et que si ce n'étoit sa bonté infinie, toute l'affection que j'ai eue ne seroit que fumée ; voire même que les grâces qu'il m'a faites me rendoyent tant plus coupable, tellement que mon recours est à ce qu'étant père de miséricorde, il soit et se montre père d'un si misérable pécheur.

» Au reste je désire que mon corps, après mon décès, soit enseveli à la façon accoutumée, en attendant le jour de la résurrection bienheureuse. Touchant le peu de bien que Dieu m'a donné ici pour en disposer, je nomme et institue pour mon héritier unique mon frère bien-aimé Antoine Calvin, toutes fois honoraire, tant seulement, lui laissant pour tout droit la coupe que j'ai eue de M. de Varannes, le priant de se contenter, comme je m'en tiens assuré, parce qu'il sait que je ne le fais pour autre raison, qu'afin que ce peu que je laisse demeure à ses enfants. En après je lègue au collége dix écus, et à la bourse des povres étrangers autant. Item à Jeanne fille de Charles Costan et de ma demi-sœur, à savoir du côté paternel, la somme de dix écus ; puis après à Samuel et Jean, fils de

mon dit frère, mes neveux, à chacun quarante écus, et à mes nièces, Anne, Suzanne et Dorothée, chacune trente écus. Quant à mon neveu David, leur frère, pour ce qu'il a été léger et volage, je ne lui donne que vingt-cinq écus pour châtiment. C'est en somme tout le bien que Dieu m'a donné, selon que je l'ai pu taxer et estimer tant en livres qu'en meubles, vaisselle, et tout le reste. Toutes fois, s'il se trouvoit plus, j'entends qu'il se distribue entre mes dits neveux et nièces, n'excluant point David, si Dieu lui fait la grâce d'être plus modéré et rassis. Mais je crois quant à cet article qu'il n'y aura nulle difficulté, surtout quand mes dettes seront payées, comme j'en ai donné charge à mon frère, sur qui je me repose, le nommant exécuteur de ce présent testament, avec spectable Laurent de Normandie, leur donnant toute puissance et autorité de faire inventaire, sans forme de justice, et vendre mes meubles pour en faire et retirer argent afin d'accomplir le contenu tel qu'il est ici couché ce vingt-cinquième d'avril mil cinq cent soixante-quatre ; il est ainsi, Jean Calvin. »

« Après l'avoir écrit comme dessus au même instant ledit spectable Calvin a soussigné de son seing accoutumé la propre minute du dit testament, et le lendemain qui fut le 26 de mois d'avril 1564, ledit spectable Calvin m'a de rechef fait appeler ensemble spectables Théodore de Bèze, Raymond Chavet, Michel Cop, Louis Enoch, Nicolas Coladon, Jacques Desbordes, ministres de la Parole de Dieu en cette Eglise et spectable Henri Seringer, professeur ès arts, tous bourgeois de Genève, en la présence desquels il a déclaré m'avoir fait écrire sous lui et à sa prononciation ledit testament, en la forme et par les mêmes mots que dessus, me priant de le prononcer en sa présence et desdits témoins à ce requis et demandé ; ce que j'ai fait à haute voix, de mot à mot. Après laquelle prononciation il a déclaré que telle était sa volonté et dernière disposition, voulant qu'elle soit observée, et en plus grande approbation de ce a prié et requis les sus-nommés de le souscrire avec moi, ce que aussi a été fait l'an et jour ci-devant écrit à Genève en la rue appelée des Chanoines et maison d'habitation d'iceluy. En foy de quoy et pour servir de telle preuve que de raison j'ai mis à la forme que dessus le présent testament pour l'expédier à qui appartiendra, sous le sceau commun de nos très-honorez seigneurs et supérieurs et mon signet manuel accoutumé.

» Ainsi signé : P. CHENELAT. »

Ce testament se trouve imprimé dans la *Vie de Calvin* par Théodore de Bèze et dans les Lettres françaises du réformateur par Bonnet.

LE TOMBEAU DE CALVIN.

« Dis-moi, Genève, où as-tu érigé le monument de Calvin, le fondateur de ta puissance spirituelle, qui par sa voix dissipa la nuit et fit reparaître la Parole de Dieu radieuse commme l'étoile du matin ?

Voici le cimetière où il fut déposé; mais jamais pierre sépulcrale n'a orné la tombe de ce grand trépassé. C'est lui-même qui l'a solennellement défendu, voulant que sa poudre se confondît avec la poudre d'autrui.

Fidèle serviteur, telle était la pensée de toute ta vie : que le Dieu de grâce soit seul glorifié. C'est à sa gloire, et non à la tienne, que tu vouås tes efforts, c'est le zèle pour sa maison qui t'a consumé.

Et pourtant voici l'arrogance qui s'érige en juge pour te condamner; voici les nains qui conspirent pour abattre le géant, pour abaisser à leur niveau dans la poussière.

Tu partages le sort des vrais soldats de Christ, celui d'être aussi chaudement haï des uns, que chaudement aimé des autres. Tandis que certaines gens brûlent du désir de dresser ton bûcher, bien des âmes bénissent ta mémoire.

Tu fus le champion de la liberté chrétienne, affranchissant les esprits du joug, mais les soumettant à une sainte discipline. C'est pourquoi tous les libertins et les papistes te font sentir tout le poids de leur haine implacable.

A bas ! s'écrient les uns, à bas le pharisien, le tyran dont le joug étouffe l'esprit. A bas ! s'écrient les autres, à bas le manichéen qui fait de Dieu la source du mal !

Ah ! si vous saviez combien il a sondé les profondeurs de cet océan qui est la sainte Ecriture, combien de perles il en a tirées, vous ne pourriez lui refuser votre admiration, vous verriez en lui un autre saint Augustin.

Si la fiancée trouve dans son collier une perle fausse, une seule, rejettera-t-elle pour cela sa parure tout entière ? L'amour se réjouit de l'éclat des perles pures, tandis que l'envie ne voit que la tache seule.

Non, s'écrie la haine, point de monument ! C'est une flétrissure qu'il faut infliger à ce fanatique sans cœur ni charité ! Nul éloge n'atteindra jamais la brûlure qui lui reste du bûcher de Servet.

C'est donc lui seul que vous chargez de tout le poids de cette grande faute ? Il a failli; mais de concert avec sa génération. C'est à l'école de Rome qu'il apprit le prétendu droit de brandir le glaive sur la tête de l'hérétique.

Il a failli, mais entouré de nobles conseillers, approuvé de

Mélanchthon même, ce modèle de mansuétude. Toute sa vie de sacrifices ne peut-elle pas compenser ce méfait ?

Il brûlait de zèle; mais c'était ponr la cause de Dieu; c'est le zèle pour sa maison qui l'a consumé. Il brûlait, mais non pour venger sa propre cause; les foudres dont il s'armait, ce sont les foudres du prophète Elie.

Tel que Moïse arrêtant par sa rigueur Israël dans le cours de ses péchés, lui aussi levait haut les menaçantes tables de la loi, pour opposer une digue au torrent de la corruption.

Mais tel que Paul, il annonçait aussi le Dieu de grâce, la Parole de la croix; il offrait à toute âme contrite et chargée le baume des consolations de l'Evangile.

Loin d'être sévère pour autrui et délicat pour lui-même, il se soumettait le premier à une sainte discipline, faisant pénétrer l'épée à deux tranchants jusqu'aux replis les plus cachés de son cœur.

La parole de la croix fut pour lui une puissance de Dieu qui le retrempa comme l'acier et fit grandir ce héros de la foi. Mortifiant dans son cœur tous les attraits du plaisir, il a été crucifié au monde, et le monde l'a été à son égard.

Voilà cet homme inflexible comme une statue de bronze, ayant la poitrine couverte du bouclier de la foi, mais sans fermer son cœur à l'esprit de la charité, ce cœur qui brûlait de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du monde.

Voilà cet homme dont Dieu fit une colonne de son Eglise, raide comme les rochers des Alpes, mais dominant de haut les choses basses et s'élançant avec majesté comme les Alpes.

Venez maintenant, enfants du siècle, rechercher la paille dans son œil ! Critiquer les géants, voilà l'orgueil des nains. Ils se font une joie de découvrir un défaut et de lancer contre ce point noir les flèches de leurs sarcasmes.

Cet homme grave est trop rigide et trop sombre; point de gaîté, point d'âme, point de poésie ! Ainsi je vous entends murmurer, hommes du monde ! mais jamais vous n'atteindrez à la hauteur de cet aigle.

Amasser et jouir, voilà votre vie; le moi, le petit moi, voilà le centre de votre univers. Quant à lui, c'est à Dieu, c'est à la gloire de Dieu que tendaient tous ses efforts; c'est au service du Seigneur qu'il s'est dépensé avec joie.

Si son cœur ne ressemblait pas à l'Alpe parsemée de roses, il était semblable en profondeur au lac Léman, dont la surface d'azur réfléchit comme un miroir la tête du Mont-Blanc couvert de neiges éternelles.

La lumière que l'esprit de Dieu alluma en lui, il ne l'a portée que dans un vase d'argile, afin qu'il se maintînt dans l'humilité et que la grâce de Dieu se manifestât dans toute sa plénitude.

Aussi, n'oubliant pas tes infirmités, je me garde de me prosterner devant toi, ô Calvin, pour t'adorer; mais je m'incline devant ta grande figure, et je sens profondément combien tu me surpasses.

Ton épitaphe, ton nom, ne se trouvent pas inscrits sur le marbre entouré d'une grille dorée; mais un monument plus durable est érigé pour toi dans tout cœur qui fait battre l'amour du Seigneur de gloire.»

(*Traduction* d'une ode allemande de M. le pasteur Stœber de Mulhouse, qui occupe une belle place parmi les meilleurs poëtes de l'Allemagne : cette prose si belle n'est encore qu'un pâle reflet de tout ce que l'auteur a jeté de beauté, de vie et d'harmonie dans cette pièce de vers que les connaisseurs placent parmi ce que la poésie a produit de plus grand et de plus beau dans le domaine religieux. M. Stœber est un homme modeste, qui ne se révèle au monde que par les sons harmonieux de sa lyre... C'est l'oiseau qui chante pendant la nuit et dont on n'entend que la voix. Nous regrettons qu'il ne soit pas français; le protestantisme aurait eu en lui son poëte.)

Note XIII, page 244.

Testament de Farel.

«Parce que le devoir de tous chrétiens est, non-seulement, d'édifier, durant leur vie, par bons exemples, et nourrir paix avec leurs prochains; mais aussi mettre peine qu'après leur mort la même paix et concorde soit entretenue et nourrie et laisser ainsi bons exemples, dont chacun soit édifié ; à cette fin, Guillaume Farel, ministre de la Parole de Dieu, se sentant abattu de maladie quant au corps, et ne sachant quand il plaira à Dieu de le retirer du monde; après avoir invoqué le nom de ce bon Dieu, le priant qu'il lui plût d'adresser, par son esprit, en vraie prudence et droiture, a fait telle déclaration de sa dernière volonté comme s'ensuit.

»Premièrement, après avoir reconnu la miséricorde que Dieu lui a faite, non-seulement parce qu'il l'a mis au monde et entretenu, comme sa créature, mais surtout ce qu'il l'a racheté par le sang de son fils de la malédiction sous laquelle le genre humain est enclos; et puis en le retirant des horribles ténèbres de la papauté, l'appelant à la connaissance de son Eglise ; il se confesse être plus redevable à ce bon Dieu qu'il ne peut exprimer ; et toutefois il a été un pauvre pécheur qui ne s'est guères bien acquitté de son devoir d'honorer un si bon père ; mais en plusieurs sortes s'est rendu indigne de tant de biens qu'il avait reçus de lui. Par quoi il n'a autre refuge qu'à cette bonté infinie, qui est toujours prête à recevoir les

pécheurs à merci. Au reste, ayant confiance que ce père des miséricordes lui sera propice, au nom du Seigneur Jésus, il se rend entre ses mains, et le supplie qu'il reçoive son âme, et comme il l'a eue jusqu'ici en sa protection, qu'il en soit fidèle gardien jusqu'à ce qu'elle soit rejointe à son corps au jour de la résurrection. Et afin que ce bon Dieu l'accepte et l'avoue pour l'un des siens, il proteste de se tenir tant à la vie qu'à la mort en l'union du corps de Jésus-Christ, par la foi qu'ont tous les fidèles en l'Evangile, et d'autant que Dieu, non-seulement, lui a fait la grâce, en le retirant des abîmes de la papauté, de le faire membre de son Eglise, et l'unir à son troupeau, mais aussi de se servir de lui à porter sa Parole et l'ordonner pasteur de son Eglise, il proteste que la doctrine qu'il a enseignée aux autres, il la tient pour la pure vérité de Dieu et le fondement de son salut. Et ayant pleine assurance que Dieu l'avouera tel, il se propose et dispose à comparaître devant le trône de Sa Majesté, désirant que tous ceux qui ont été enseignés, par son moyen, ayant ce témoignage que fidèlement, et en bonne et pure conscience, il leur a annoncé ce qu'il avait reçu d'en haut, et que cette confession, par laquelle il ratifie la foi qu'il a tenue, serve aux survivants comme d'une signature de son ministère et de sa charge qu'il lui a commise. Au reste, sachant bien qu'il s'en est beaucoup fallu qu'il se soit acquitté pleinement pour satisfaire une si sainte vocation, et si digne, il demande pardon à Dieu de ce qu'il n'a pas répondu à son office, en tout et partout, espérant qu'au nom de Jésus-Christ, Dieu ne laissera point d'avoir le service qu'il lui a rendu pour agréable, suppléant aux fautes et aux infirmités infinies qui sont intervenues. Quant à son corps, il demande et ordonne qu'il soit enterré au cimetière de l'église de Neuchâtel jusqu'à ce que Dieu, au dernier jour, en le retirant de la pourriture de la terre, le ressuscite en la gloire du ciel. Touchant le peu de bien que Dieu lui a laissé de reste, afin que nul n'en prenne occasion de querelle ni débat, il déclare, en premier lieu, que puisque Dieu lui a donné ses deux frères, à savoir Gauthier et Claude Farel, qu'en les nommant ses héritiers, selon qu'il veut observer l'ordre de la nature, il les prie et les exhorte au nom de Dieu de se contenter du nom et titre d'héritiers, ayant déclaration de l'amour fraternel qu'il leur porte et qu'ils ne désirent ni ne convoitent point de s'augmenter, ni avoir profit de tant de peu de bien que Dieu a mis à sa disposition, attendu même qu'il n'a point succédé aux biens paternels de leur maison commune, mais leur a laissé ce qui lui pouvait appartenir, comme à présent il leur quitte et cède, les instituant par égales portions ses héritiers de ce qui leur est échu de droit en la succession de leur père et mère. Cependant le plus grand héritage et le plus riche qu'il leur puisse laisser est de commander la paix et concorde entre eux ; et s'ils désirent d'être tenus de lui pour frères, il les requiert et adjure, en tant que

besoin est, au nom de Dieu, d'éviter toutes querelles et différends, ne donnant point lieu à Satan pour être divisés l'un d'avec l'autre, et n'ouvrant la bouche aux détractions pour blasphémer contre l'Evangile.

»Quant à ses livres, Farel veut et ordonne que la quatrième partie soit à la bibliothèque commune des frères de classe, et que les trois autres parties soient aux enfants mâles de son frère Gauthier et à M. Gaspard Carmel, en le comprenant avec lesdits enfants pour une tête.

» Du reste, qui sera trouvé et qui lui peut appartenir tant en argent qu'en meubles, il en donne et lègue la troisième partie aux pauvres et surtout aux domestiques de la foi, et ce à l'avis des frères de la classe, auxquels il en donne toute charge, voire d'en disposer là où ils aviseront être bon, et le reste il le laisse à ses deux héritiers ci-dessus nommés, avec la charge de payer et acquitter ses dettes s'il s'en trouve. Surtout il veut et ordonne que ce testament soit tenu pour bon et valide, déshéritant et déboutant, de tous ses biens, ceux qui le voudraient rescindre ou y contravenir en sorte que ce soit, et que son dit testament vaille et doive valoir par droit de testament nuncupatif ou par droit de testament à cause de mort, ou s'il ne vaut selon les canoniques statuts, qu'il vaille ou doive valoir, selon les bons usages et coutumes du dit comté de Neuchâtel, ou par les meilleures formes, en révoquant tous autres que, par ci-devant, pourraient avoir été faits tant par écrit qu'en présence de gens.

» Fait le mercredi, quinzième jour du mois de mars, l'an mil cinq cent cinquante-trois, en la présence des scientifiques, doctes et savants, MM. Jean Calvin, ministre de Genève, Christophe Fabry, ministre de Neuchâtel, Evrard Pichon, ministre de Dambresson, Philippe Sarazin, docteur en médecine, les nobles et prudents Guillaume Cryde et Adrien de Brequenaut, à présent résidant à Genève, et plusieurs autres témoins à ce requis et spécialement à ce appelés. » (Extrait de la *Vie de Farel*, par le pasteur Goguel.)

Note XIV, page 245.

Lettre de Calvin aux ministres de l'Eglise de Neuchâtel, à l'occasion du mariage de Farel.

« Très-chers frères, je suis en telle perplexité que je ne sais par quel bout commencer à vous écrire. Il est certain que le pauvre maistre Guillaume a été pour un coup si mal advisé, qu'il faut que nous soyons tous confus en honte avec lui. Mais tant y a que je ne vois point qu'on y puisse donner un tel remède que j'ai entendu qu'on a désiré commencer. Car puisqu'il n'y a nulle loi qui empê-

che un tel mariage, de le rompre quand il est fait, je ne sçais s'il est licite. Tant y a que le scandale en sera augmenté davantage. Si c'était une personne privée, je y trouverais plus de moyens. Maintenant que diront les malins et que penseront les simples, sinon que les prescheurs veulent avoir une loi à part, et qu'en faveur de leur état, ils rompent le lien le plus ferme du monde ? Car combien que vous tiendiez à autre fin, si estimera-t-on que vous preniez un privilége au-dessus des autres, comme si vous n'étiez subjets à la loi en règle commune. Si on eût été adverti du fait de bonne heure, il eût fallu rompre cette folle entreprise, comme d'un homme qui eût oublié toute raison. Mais puisque avec le reste du mal, il s'est précipité en sorte qu'il n'est pas possible de le relever de sa chûte, advisez si le remède est convenable d'anéantir un mariage qui est déjà fait. Si on allègue que telle promesse étant contre l'ordre et honnêteté de nature ne doit pas tenir, advisez si ce vice n'est point à supporter comme beaucoup d'autres, quand on ne les peut corriger. Il y a demi an que le pauvre frère eût annoncé hardiment qu'il eût fallu attacher comme un homme radoté celui qui, en si grande vieillesse eût prétendu d'avoir une si jeune fille.[1] Mais la chose étant faite il n'est pas aisé de la casser du tout. Quant à moi parceque je ne jugerai pas qu'il s'en peut délivrer ; ni que nous eussions le moyen de ce faire, je lui dits qu'il s'en vallait mieulx dépêcher ; qu'en reculant allumer de plus en plus les bruits. S'il y eut eu fraude ou circonvertion d'un côté ou d'autre, le remède y serait bon et propre ; mais puisqu'il ne reste qu'une raison de l'inégalité de l'âge, je tenais le fait comme une maladie incurable, laquelle ne fait que s'aigrir et empirer par les médecines. Voilà pourquoi après lui avoir fait mes complaintes assez piquantes, je m'abstenais de lui en dire plus avant de peur de le mettre tout en désespoir. Et de fait j'ai toujours craint et deviné que ceci lui causerait la mort, par les conséquences que j'ai préveues. Si par le moins il eut suivi mon conseil, de ne se point retirer du lieu on eût suivi quelque voye plus douce et modérée. Maintenant son absence a été cause qu'on y a tenu plus rude procédure et violente en quoi j'ai double pitié de lui. Mais je suis confus de même, d'autant qu'il semble qu'il s'est voulu exclure de tous moyens. Toutefois ne laisserai point de vous prier de vous souvenir comment il s'est employé par l'espace de 36 ans, et plus, a servir Dieu et édifier son Eglise, combien ses labeurs ont profité, et de quel zèle il a travaillé, et même les biens que vous avez reçus de lui ; et que cela vous induise à quelque humanité, non point pour approuver le mal, mais pour n'user point de rigueur extrême. Cependant parce que ce n'est pas à moi de vous donner mesure, je prierai Dieu de vous guider en telle prudence

1 Elle avait cependant plus de 40 ans.

et discrétion, que le scandale s'amortisse au moins de mal qu'il sera possible, et que le pauvre frère ne soit point abîmé de tristesse.

» Je prie d'être humblement recommandé à messieurs de la ville, auxquels je me suis déporté d'écrire parce que je suis muet d'étonnement. Cependant je prierai derechef notre bon Dieu et Père qu'il vous ait tous en sa garde, vous augmente en tous biens, et fortifie en toute vertu, à ce que son nom soit toujours glorifié en vous.

» De Genève, ce 26 septembre 1558.

» Votre très-humble frère.

» JEHAN CALVIN. »

Cette lettre se trouve dans la collection de M. le colonel Tronchin, à Genève. — Voir *Lettres françaises de Calvin*, tom II, pag. 240.

Note XV, page 270.

Traité de paix de Lonjumeau, 20 Mars 1568.

Le prince de Condé avait été rejoint près d'Epinal par les reîtres d'Allemagne ; mais il n'avait pu les retenir à son service que moyennant le sacrifice spontané fait par ses gentilshommes et même par ses soldats, de tout l'argent qu'ils possédaient, afin de leur payer les cent mille écus qui ont été promis pour l'entrée en campagne. Il les avaient ensuite conduits à travers la Champagne, la Brie et l'Orléanais pour aller assiéger Chartres. Un siége long et infructueux jette le découragement au milieu de l'armée. Catherine en profite pour négocier la paix. Le cardinal de Châtillon, frère de Coligny, se rend à Lonjumeau, et ouvre les conférences avec Gontaut-Biron et Malassise, conseiller d'Etat, tous deux envoyés par le roi. Le traité se conclut sur les bases de l'édit de janvier 1562. Le roi n'accorde aucune garantie aux protestants, et stipule que les deux armées devront être licenciées, en même temps. Cette paix est appelée *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois, et *la paix boiteuse* et *mal assise* du nom du conseiller d'Etat qui y concourut et de l'infirmité de Biron qui était boiteux. La Reine mère n'exécute aucune des conditions du traité, elle conserve son armée sur pied, et Condé et Coligny, se voyant menacés dans leur liberté, se retirent dans leurs châteaux, tandis que la Reine suscite contre les huguenots le zèle homicide des prédicateurs catholiques exaltés et particulièrement des jésuites. (Drion, *Hist.. chron.*, 1 vol., pages 115 et 116.)

Note XVI, page 280.

Le rôle des morts, prisonniers et blessés le jour de la bataille, le dimanche treizième jour de mars mil cinq cent soixante-neuf, entre Châteauneuf et Jarnac.

(Extrait du vrai discours de la bataille, donné par Monsieur, le 13 mars 1569, entre Châteauneuf et Jarnac.—*Archives curieuses*, tome, 6.)

LES MORTS.

Le prince de Condé.
L'un de ses écuyers, Italien.
Monte, Jean de Bretaigne, capitaine d'une cornette de cavalerie.
Le seigneur de Champdenier, riche de quinze mille livres.
Chatelier Portault, capitaine d'une cornette, qui est celui qui tua Charry et qui fit venir Casimir l'année passer, et voulut faire tuer la Royne.
Stuart, Ecossais, qui tua M. le Connestable (la journée de la bataille donnée près Sainct-Denys) et qui avait entrepris de tuer Leurs Majestez.
Les deux Mimbrés du Maine.
Capitaine Chaulmont.
Jenissac.
Bussières.
Renti.
Vives, cornette du prince de Navarre.
Sainct Brice, voleur, près d'Orléans.
Sainct-Preu, près Sancerre.
Guytinière.
Chevalier Goulène.
Vilernon.
Préaulx, maréchal-des-logis du prince de Navarre.
Les deux Vendeuvres, de Nyvernois.
La Fontaine, qui est à Andelot.
Beaumont, qui blessa M. de Nevers.
Vaudoisy.
Baron.
La Paillère.

PRISONNIERS.

La Noue de Bretaigne.
Pons de Bretaigne.

Corbouzon, lieutenant du prince de Condé.
L'enseigne du dict prince.
Spondillan, capitaine des gardes du dict prince.
L'évesque de Comminges, frère bastard du prince de Navarre.
L'enseigne du comte de Larochefoucault.
L'enseigne de l'admiral.
Lanauroie, qui couchait à la chambre de l'admiral.
Un Provençal, lieutenant des Mouvans.
Le comte de Choisy, Saincte-Mesme.
Le baron de Roigny de Normandie.
L'aisné de Clermont d'Amboise.
Coignée.
La Barbée.
La Roche Mesneul de Bretaigne.
Brontière, cousin de Castel-Pers.
Lavaillé du Perche.
Le baron de Montandré.
La Loue de Vendosme.
Belleville Languillière.
Fontenaille, coronal d'un régiment de gens de pied.
Lamotte-Jousseau.
Le jeune Chaulmont, sieur de la forse.
Collené le jeune, escuyer de Larochefoucault.
Ravillier.
Tillay de Poictou, fauconnier du roy.
Le jeune Vigny de Nyvernois.
Presselou, maître d'hostel du sieur de Lavardin.
Leboys de Merilles.
Le maréchal Nueil.
Il y a encore plusieurs prisonniers qui ne sont dans ce mémoire.

Le jeune Chamerault est revenu de visiter les régiments, et dict en avoir trouvé soixante dont il n'a apporté les noms et ne les sçait pas.

Son frère aisné est aussi allé ès autres régiments, et après qu'on le saura apportez à Monseigneur, comme il l'a expressément commandé, il les envoyra au roy.

Note XVII, page 283.

Arrèt de la court du parlement, contre Gaspart de Colligny, qui fut amiral de France.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Vu par la court les charges et informations faites à la requête du procureur général du roy à l'encontre de messire Gaspart de Colli-

gny, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Chastillon, amiral de France et de Bretaigne ; décret de prise de corps décerné sur icelles, adjournement à trois briefz jours ; les trois défaux obtenus sur iceux contre ledit de Colligny ; les demandes et conclusions dudit procureur général, avec tout ce qui a été mis et produit par devers ladite court, et tous, considère ;

Il sera dit que les ditz défaux ont été bien et dûment obtenus, et que, au moyen, et par vertu d'iceux, ladite court a adjugé et adjuge audit procureur général tel profit.

C'est assavoir qu'elle a débouté et déboute ledit de Colligny de toutes exceptions et défenses qu'il eut pu dire, proposer et alléguer contre les demandes et conclusions dudit procureur général, l'a déclaré et déclare criminel de majesté au premier chef, perturbateur et violateur de paix, ennemi de repos, tranquillité et sûreté publique, chef principal autheur et condeucteur de la rébellion, conspiration et conjuration qui a été faite contre le roy et son Etat.

A privé et prive ledit Colligny de tous honneurs, états, offices et dignités ; l'a condamné et condamne *à être pendu et étranglé* à une potence, qui pour ce faire sera dressée en la place de Grève, devant l'Hôtel-de-Ville de Paris; son corps mort y demeurer *pendu* l'espace de vingt-quatre heures ; après *porté et pendu au gibet de Montfaucon* au plus haut lieu et éminent qui y soit, si pris et appréhendé peut être sinon par figure et effigie. Seront les armoyries et enseignes dudit de Colligny arrachées et traînées à la queue de chevaux par cette ville , et faubourgs de Paris et autres villes, bourgs et bourgades où elles se trouveront avoir été mises en son honneur et après, rompues et brisées par l'exécuteur de haute justice, en signe d'ignominie perpétuelle, a déclaré et déclare tous ces biens féodaux, tennus et mouvans immédiatement à la couronne de France, réunis, retournés et incorporés au domaine d'icelle, et tous ces autres fiefs et biens tant meubles que immeubles, acquis et confisqués au roy, sur iceux biens confisqués les parties intéressées préalablement satisfaites et récompensées.

En outre ladite court a déclaré et déclare les enfants dudit de Colligny, *ignobles*, *vilains*, *roturiers*, *intestables*, *infâmes* et *indignes*, et *incapables* de tenir états, offices, dignités et biens en ce royaume ; lesquels biens, si aucun en ont, ladite court a déclaré et déclare acquis au roy, fait icelle court inhibitions et défenses à toutes personnes de quelque état, qualité et condition qu'elles soient, de recevoir, retirer ou receller ledit Colligny, lui bailler confort, ayde, faveur, aliments, ni eau, ni feu ; ainsi leur enjoint le dénoncer et mettre ès-mains de justice sur peine d'être déclarés fauteurs et complices dudit de Colligny, rebelles au roy et criminels de lèzemajesté.

Et a ordonné et ordonne ladite court que à celui ou ceux qui re-

présenteront ledit Colligny et le mettront ès-mains du roy ou de sa justice, sera donné et délivré la *somme de cinquante mille écus d'or soleil*, à prendre sur l'Hôtel de cette ville de Paris et autres villes de ce royaume, et encore que celui ou ceux qui représenteront ledit de Colligny fussent adhérents et complices de la rébellion et conspiration contre l'état du roy et son royaume ; néanmoins outre le don des cinquante mille écus, leur sera L'OFFENSE PAR EUX COMMISE pardonnée, quittée et remise, sans qu'ils en puissent être autrement poursuivis ni eux ni leur postérité. — Prononcé en jugement, l'audience tenant, et exécuté par figure, les armoyries traînées par les carrefours de cette ville et faubourgs de Paris à queues de chevaux et rompues par l'exécuteur de haute justice, le treizième jour de septembre mil cinq cent soixant-neuf.

Signé MALON.

Arrêt contenant exécution du premier donné et exécuté contre Gaspart de Colligny.

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Sur la requête faite par le procureur général du roy qui a remontré que par l'arrêt de mort du treizième de ce mois, donné contre Gaspart de Colligny, cy-devant seigneur de Chastillon, chevalier de l'ordre du roy et amiral de France, exécuté, ledit jour, par figure, avait été ordonné qu'à celui ou ceux qui représenteraient ledit de Colligny au roy ou à justice, serait donnée et délivrée la somme de *cinquante mille écus d'or soleil*, à prendre à l'hôtel de cette ville de Paris et autres villes de ce royaume, et, encore que celui ou ceux qui représenteraient ledit Colligny fussent adhérents et complices de la rébellion et conspiration contre l'Etat du roy et son royaume, néanmoins, outre ledit don de cinquante mille écus, leur serait l'offense par eux commise pardonnée, quittée et remise, sans qu'ils en pussent être aucunement poursuivis, ni eux ni leur postérité et parce que ledit arrêt était simplement ordonné que ledit prix serait baillé et ladite grâce faite à ceux qui représenteraient ledit Colligny, sans exprimer *mort ou vif*, plusieurs seraient entrés en double difficulté si, en représentant ledit Colligny mort ou vivant, ledit prix serait baillé et ladite grâce faite suivant ledit arrêt requérait ladite court interpréter ledit arrêt ; la matière mise en délibération.

La cour en interprétant ledit arrêt du treizième jour de ce présent mois a déclaré et déclare que à celui ou ceux qui rendront ou représenteront ledit Colligny au roy ou justice vif ou mort, de quelque qualité, condition, nation ou partis qu'ils soient, subjets du roy ou étrangers, *domestiques familliers* ou non dudit de Col-

ligny, auront et leur sera donné et délivré la somme de cinquante mille écus d'or soleil à prendre sur l'hôtel de cette ville de Paris et autres villes de ce royaume, et outre ledit don jouiront de la grâce, pardon et impunité portée par ledit arrêt. Et sera ce présent arrêt leu et publié à son de trompe et cry public par les carrefours de cette ville et faubourgs de Paris, et autres villes et bourgades de ce royaume, à ce que aucuns n'en prétendent cause d'ignorance.

Publié à son de trompe et cry public par les carrefours de cette ville et faubourgs de Paris, le vingt-huitième jour de septembre mil cinq cent soixante-neuf. (*Archives curieuses*, tom. VI, p. 375.)

Signé MALON.

Note XVIII, page 287.

Liste des pasteurs de l'Eglise de Nismes depuis sa fondation jusqu'à l'édit de Nantes.

QUINZE PASTEURS.

1	Guillaume Mauguet.	1559 à 1576
2	Pierre de la Serre.	1560 à 1561
3	Jean Mutonis.	1560 à 1561
4	N. Martin Barbe, Vaudois.	1561 à 1562
5	Pierre Viret, réformateur suisse. . . .	1561 à 1562
6	Jacques Pineton de Chambrun père. . .	1562 à 1601
7	Pierre La Source.	1562 à 1565
8	Pierre d'Asperes.	1563 à 1570
9	Pierre d'Airebaudouze.	1564 à 1570
10	Simon Campagnan.	1565 à 1570
11	De Saint-Ferreol.	1577 à 1583
12	Claude de Falguerolles père.	1577 à 1588
13	Jean de Serres.	1580 à 1591
14	Jean Mognier.	1586 à 1610
15	Paul de Falguerolles fils.	1592 à 1609

Le nombre des pasteurs de cette Eglise importante s'élève depuis la fondation jusqu'à nous à 89, parmi lesquels on compte quelques hommes qui ont un nom historique. (Extrait de l'*Histoire de l'Eglise réformée de Nismes*, par Borel-Toulouse, 1856, 2e édit.)

Note XIX, page 292.

Edit de pacification des troubles du royaume.

Cet édit, daté de Saint-Germain-en-Laye, est publié en exécution

du traité de paix ; il contient 44 articles et il est enregistré au parlement le 11 de ce mois. Voici l'analyse de ses dispositions :

Art. 1er. — Abolition du passé. Défense d'en faire mention, procès ou poursuite.

Art. 2. — Invitation à la paix et à la concorde.

Art. 3. — Rétablissement du culte catholique dans les lieux où il a été interrompu. Restitution des maisons, biens et revenus, appartenant aux ecclésiastiques et autres catholiques.

Art. 4. — Permission à tout sujet de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux du royaume, sans être molesté ni astreint, à faire *chose pour le fait de la religion contre sa conscience*, pourvu qu'il se comporte selon les prescriptions de l'édit.

Art. 5. — Les gentilshommes ayant haute justice, ou plein fief de haubert, pourront exercer la religion réformée dans telle de leurs maisons de haute justice qu'ils désigneront pour être leur résidence, et ce pour eux, leur famille et tous ceux qui voudront y assister. Dans leurs autres maisons l'exercice ne pourra avoir lieu qu'en leur présence.

Art. 6. — Dans les maisons de fief qui n'ont pas la haute justice, l'exercice ne pourra avoir lieu que pour la famille du seigneur et dix de leurs amis.

Art. 7. — La reine de Navarre, dans son duché d'Albret et ses comtés d'Armagnac, Foix et Bigorre, peut faire faire l'exercice à sa volonté.

Art. 8. — Même autorisation pour le gouvernement de l'île de France aux faubourgs de Clermont en Beauvoisis et en ceux de Crespi en Laonnais, pour le gouvernement de Champagne et de Brie, outre Vézelay, aux faubourgs de Villenoce ; pour le gouvernement de Bourgogne, aux faubourgs d'Arnay-le-Duc, et en ceux de Mailly-la-Ville ; pour le gouvernement de Picardie, aux faubourgs de Montdidier et en ceux de Riblemont ; pour le gouvernement de Normandie, aux faubourgs de Pont-Audemer et à ceux de Carentan ; pour le gouvernement du Lyonnais, aux faubourgs de Charlieu et à ceux de Saint-Geni-de-Laval ; pour le gouvernement de Bretagne aux faubourgs de Bécherel et en ceux de Kerhez ; pour le gouvernement du Dauphiné, aux faubourgs de Crest et en ceux de Chorges ; pour le gouvernement de Provence aux faubourgs de Mérindol et en ceux de Forcalquier ; pour le gouvernement de Languedoc, outre Aubenas, aux faubourgs de Montagnac ; pour le gouvernement de Guienne à Bergerac, outre Saint-Sever ; et pour celui d'Orléans, le Maine, et pays Chartrain, outre Sancerre, au bourg de Maillé.

Art. 9. — L'exercice est aussi permis dans toutes les villes où il est publiquement fait à la date du présent mois.

Art. 10. — Défense pour tous autres lieux que ceux ci-dessus.

Art. 11. — Défense d'exercice à la cour du roi et à deux lieues à l'entour.

Art. 12. — De même en la ville, prévoté et vicomté de Paris, et à dix lieues à l'entour. Ces dix lieues sont ainsi limitées ; Senlis, Meaux, Melun, une lieue au-delà de Chartres, sous Mont-le-Héri, Dourdan, Rambouillet, Houdan, Vigny, Moru, Saint-Luc-de-Serens, dans lesquels lieux l'exercice est défendu, sans que les réformés puissent être recherchés dans leurs maisons.

Art. 13. — Les baillis leur indiqueront des places de sépulture et veilleront à ce qu'il n'y ait aucun scandale. Dans les endroits où l'exercice n'est pas public, l'enterrement aura lieu de nuit, et le convoi ne se composera pas de plus de dix personnes.

Art. 14. — Défense aux réformés de faire des mariages au degré de consanguinité ou d'affinité, prohibé par les lois.

Art. 15. — Les protestants seront reçus dans les universités, écoles, hôpitaux, maladreries et aumôneries publiques.

Art. 16. — La reine de Navarre et les princes de Navarre et de Condé sont tenus pour bons parents fidèles sujets et serviteurs.

Art. 17. — De même ceux qui les ont suivis et secourus.

Art. 18. — Les princes étrangers qui les ont aidés et secourus sont déclarés bons voisins, parents et amis.

Art. 19. — Quittance à la reine de Navarre et aux princes pour toute contribution levée et généralement pour tout ce qui a été fait, géré et négocié durant et depuis les deuxièmes et troisièmes troubles.

Art. 20. — Ceux de la religion devront cesser toute association dans ou hors le royaume, et ne feront aucune levée de contribution enrôlements ou assemblées sans autorisation.

Art. 21.—Les places, villes et provinces, jouiront des priviléges, immunités, libertés, franchises, juridictions et siéges de justice qu'elles possédaient avant les troubles.

Art. 22. — Les réformés sont déclarés capables de tenir et exercer tous états, dignités et charges publiques.

Art. 23. — Ils ne pourront être surchargés plus que les catholiques de charges ordinaires ni extraordinaires.

Art. 24. — Les prisonniers, des deux côtés, même ceux aux galères, seront mis en liberté sans rançon.

Art. 25. — Les contestations au sujet des rançons déjà payées seront jugées par le duc d'Anjou en conseil des maréchaux.

Art. 26. — Les réformés sont maintenus dans leurs biens, droits et actions, honneurs, états, charges, pensions et dignités. Ils seront indemnisés de ceux dont ils ont été dépouillés durant les troubles.

Art. 27. — Les meubles en nature seront rendus aux propriétaires, sauf indemnité du prix payé aux tiers détenteurs de bonne foi.

Art. 28. — Les fruits des immeubles ne seront pas restitués.

Art. 29. — Les garnisaires placés dans les maisons des catholiques ou réformés seront immédiatement retirés.

Art. 30. — Le prince d'Orange et le comte de Nassau sont remis en possession de leurs terres, etc.

Art. 31. — Les titres, papiers, enseignements et documents qui ont été pris, seront restitués.

Art. 32.—Les sentences, jugements, arrêts, procédures, saisies, ventes, faits ou rendus contre les réformés tant vivants que décédés depuis la mort de Henri II, sont cassés, révoqués et annulés.

Art. 33. — Les procédures, jugements et arrêts contre ceux de la religion pour matières autres que la religion et les troubles à partir de 1567, sont considérés comme non avenus. Les parties sont remises au même état où elles se trouvaient avant ces procédures, jugements et arrêts.

Art. 34. — Les protestants garderont les fêtes religieuses. Les bouchers n'ouvriront pas les jours maigres.

Art. 35. — Les procès entre parties des deux religions, civils ou criminels, seront traités en première instance, devant les baillis, sénéchaux et autres juges ordinaires ; mais en appel devant le parlement de Paris, il sera permis aux réformés d'exiger que quatre, soit présidents, soit conseillers, s'abstiennent du jugement outre les autres accusations à exercer.

Art. 36. — Au parlement de Toulouse, si les parties ne peuvent s'accorder sur le choix d'un autre parlement, elles seront renvoyées devant les maîtres de requêtes de l'hôtel du roi à Paris.

Art. 37. — Dans les parlements de Rouen, Dijon, Provence, Bretagne et Grenoble, les réformés pourront récuser six présidents ou conseillers à raison, de trois pour chaque chambre, et dans celui de Bordeaux à raison de quatre dans chaque chambre.

Art. 38. — Les catholiques peuvent récuser ceux des présidents et conseillers qui precédemment ont été déchargés de leur état pour cause de religion.

Art. 39. — Les villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité sont données en garde aux réformés. Les princes de Navarre et de Condé et vingt gentilshommes de la religion qui seront désignés par le roi, jureront de rendre ces places dans deux ans. L'exercice de la religion y continuera néanmoins après ce terme.

Art. 40. — Aussitot après la publication de l'édit, les armes seront posées dans les camps, la garde de ces armes restera au roi et au duc d'Anjou.

Art. 41. — Le commerce et le passage seront rendus libres dans tout le royaume.

Art. 42.—Le roi nommera des commissaires pour l'exécution du présent édit, lesquels dans les villes en feront jurer l'observance aux principaux habitants et les rendront responsables de son exécution.

Art. 43. — Abrogation de tous les édits, lettres, déclarations, modifications, restrictions et interprétations, arrêts et registres contraires au présent édit.

Art. 44. — Les gouverneurs, lieutenants-généraux, baillis, sénéchaux et autres juges ordinaires des villes, les maires, échevins, capitouls et autres officiers annuels et temporels, jureront aussi l'observation de l'édit. (Extrait de l'*Histoire chronologique des protestants* (par Drion, 1 vol., p. 121 et suiv.)

Note XX, page 298.

Villegagnon, chevalier de Malte et marin distingué, avait été pourvu sous Henri II de la vice-amirauté de Bretagne. Pendant qu'il occupait ce poste, il se brouilla avec le gouverneur du château de Brest. Le différend était grave et les suites pouvaient en être fâcheuses pour lui. Il résolut de s'y soustraire en sortant de France, et en allant fonder une colonie au Brésil, dont il avait entendu vanter la richesse et le climat. Pour arriver plus facilement à son but, il s'adressa à l'amiral Coligny, dont on commençait à connaître l'attachement pour la Réforme. Il lui donna à entendre que son intention était d'avancer le règne de Dieu dans ces contrées encore païennes, et d'y procurer un asile aux fidèles qu'on persécutait avec tant de violence en France.

L'amiral goûta le projet de Villegagnon. Cachant avec prudence au roi le véritable motif de cette entreprise et ne l'entretenant que des avantages très-réels qu'elle pouvait apporter à son royaume, il fit accorder à Villegagnon deux grands navires bien équipés et une somme de deux mille livres.

Le chevalier s'embarqua au Havre-de-Grâce, le 15 juillet 1555, [1] et il arriva après une traversée pénible, au mois de novembre, à l'embouchure de la rivière de Canabara ou de Janeiro, sous le 23e degré de latitude méridionale; il tâcha d'abord de s'établir sur la terre ferme, mais plusieurs raisons l'engagèrent à se retirer dans une île à laquelle il donna le nom de *Coligny* en l'honneur de l'amiral. A son arrivée il affecta de témoigner un grand respect pour les doctrines évangéliques; car il n'ignorait pas que la plupart de ceux qu'il avait amenés avec lui les professaient, et qu'ils n'avaient consenti à l'accompagner que sur la promesse qu'il leur avait faite de les laisser travailler à la propagation de l'Evangile et de leur procurer la liberté de conscience que Henry II leur refusait. Il fit

1 Bèze, liv. XI, p. 100. Suivant Jean de Lery, ce départ aurait eu lieu au mois de mai. Voyez son *Histoire d'un voyage fait au Brésil, etc.*

plus, il renvoya ses navires en Europe, et écrivit à l'Eglise de Genève pour lui demander des ministres et des hommes capables d'enseigner aux sauvages les arts de la civilisation.

Les pasteurs de Genève accueillirent, avec joie, ce message qui leur venait d'une contrée si éloignée, et ils s'empressèrent d'adresser, aux fidèles de leur cité, un pressant appel. Il y fut répondu avec enthousiasme. Deux ministres, Pierre Richer, alors âgé de cinquante ans et Guillaume Chartier; Philippe de Corguilleray, Jean de Lery, plusieurs ouvriers, mariés ou célibataires, s'offrirent pour faire partie de cette nouvelle expédition. La petite troupe quitta Genève au mois de décembre 1556, sous la conduite de Philippe de Corquilleray qui, pour travailler à la propagation de l'Evangile, abandonnait, à un âge avancé, une belle position, et se séparait de ses enfants. Elle se rendit d'abord à Châtillon-sur-Loing, auprès de Coligny, puis elle se transporta, de là à Paris, où elle s'arrêta un mois. En arrivant à Honfleur où les attendait Bois-le-Comte, neveu de Villegagnon, qui devait commander les trois bâtiments mis à sa disposition, elle se trouva composée, par suite de divers renforts qu'elle avait successivement reçus de Paris, de la Normandie, de la Champagne, d'environ trois cents individus tant hommes, que femmes et enfants. Les passagers ayant été répartis sur les trois navires, la petite flotte mit à la voile le 19 novembre 1556, et elle atteignit l'île de Coligny le 7 mars de l'année suivante.

Villegagnon fit paraître la plus grande joie à leur arrivée; il invita de suite les ministres à établir, dans son île, la discipline qui était en usage à Genève. Lui-même nomma pour l'administration civile un conseil composé de dix notables. Tout alla bien pendant quelque temps; mais bientôt des débats, sur divers points religieux suscités par un nommé Jean Cointat, qui avait été élevé à la Sorbonne, et qui avait, au commencement, marché avec les ministres, vinrent mettre le trouble dans la petite colonie. Villegagnon, qui avait appris avec déplaisir que le bruit s'était répandu en France qu'il avait donné passage, sur ses navires, à un grand nombre de réformés, et qui craignait aussi que Henri II ne confisquât ses possessions en Europe, ne retînt les bâtiments qu'il lui avait confiés, et ne le privât de l'aide et des secours dont il avait besoin, commença dès ce moment, à se ranger du côté de ceux qui faisaient de l'opposition aux ministres. Sous le prétexte d'envoyer consulter Calvin, pour lequel il affectait encore d'avoir du respect, sur les matières controversées, il se débarrassa d'abord de Chartier, l'un des ministres. Puis après le départ de celui-ci, il leva entièrement le masque, et défendit que la Cène fût célébrée dans son île. Cette cérémonie ne se fit plus que de nuit et à son insu.

Les réformés furent indignés de la conduite de Villegagnon.

Quelques-uns, au nombre desquels se trouvaient plusieurs de ceux qui étaient partis de Genève, lui firent dire qu'ils ne voulaient plus dépendre de lui, puisqu'il avait violé sa promesse. Le chevalier, ne se trouvant pas assez fort pour les contraindre de suivre ses ordres, se contenta de leur commander de sortir de son île. Ils auraient pu lui désobéir impunément ; mais ils aimèrent mieux profiter de l'occasion favorable d'un navire français qui venait d'arriver du Havre, et qui n'appartenait pas à Villegagnon, pour retourner en Europe. En attendant qu'il remît à la voile, ils se retirèrent avec Philippe de Corguilleray et Richer, dans un petit village que quelques pauvres Français, que Villegagnon avait chassés de son île comme bouches inutiles, avaient construit sur le continent à une demi-lieue du fort de Coligny,

Le capitaine ayant fini son chargement, convint d'emmener avec lui seize personnes pour le prix de cent écus. Philippe de Corguilleray répondit lui-même de cette somme. Cet arrangement fait, la petite troupe s'embarqua le 4 janvier 1558. Après leur départ Villegagnon continua à persécuter les réformés qui ne voulurent pas renoncer à leur foi. Il fit mourir trois d'entre eux, Jean du Bourdel, Mathieu Vermeil et Pierre Bourdon; pour empêcher un soulèvement que pouvait faire naître son oppression, il dispersa les réformés sur divers points de la côte du Brésil, et jusque sur les bords de la Plata ; mais désespérant lui-même de pouvoir les rétablir, demanda et obtint son rappel en Europe. Les Portugais finirent par s'emparer du fort de Coligny, que Villegagnon avait laissé presque sans défense et en transportèrent l'artillerie à Lisbonne. Quant aux malheureux réformés, traqués par les vainqueurs, comme des bêtes sauvages, ils furent massacrés.

Après une traversée des plus pénibles et pendant laquelle ils eurent à supporter une horrible famine, ils arrivèrent, le 26 mai de l'année suivante, au port de Blavet, en Bretagne. Là un nouveau danger les attendait, Villegagnon avait remis au capitaine du navire qui les avait emmenés un petit coffret cacheté et enveloppé d'une toile cirée, qui contenait, outre un grand nombre de lettres, un procès que le chevalier avait fait contre eux à leur in u et dans lequel il enjoignait au premier juge auquel cette pièce serait remise, de s'emparer de ces derniers et de les faire brûler comme hérétiques. Selon la recommandation de Villegagnon, et sans se douter de la perfidie de celui-ci, le commandant du navire s'empressa de remettre les dépêches qui lui avaient été confiées à des magistrats qu'il connaissait dans ce port. Mais le chevalier fut trompé dans son attente, les juges, après les avoir lues, non-seulement ne firent aucunes poursuites, mais reçurent les malheureux passagers comme des frères et leur fournirent les moyens de se rendre dans les lieux où ils voulaient se fixer. Philippe de Corguilleray retourna à

Genève. Quant à Pierre Richer, il se rendit à la Rochelle, où les doctrines évangéliques avaient trouvé des partisans dès l'année 1535. (Extrait de *la petite Chronique protestante de France*, par M. Crottet. Voir aussi Théodore de Bèze et Jean de Lery, *Voyage au Brésil.*)

Notes additionnelles.

I.

Lois somptuaires.

DES HABITS.

Il est défendu aux citoyens, bourgeois, habitants et subjets de ceste cité tout usage d'or et d'argent en porfilleures, broderies, passements, canetilles, filets, ou autres tels enrichissements d'habits en quelque sorte et manière que ce soit.

Sont défendues toutes chaînes, bracelets, carquans, fers, boutons, pendants d'or sur habits, cordons d'or ou d'argent, et ceintures d'or, et en général, tout usage d'or et de pierrerie, soyent pierres, perles, grenats ou autres sur habits, en ceintures, colliers, ou autrement.

Tous habits de soye, et bandes de velours, aux artisans mécaniques, et autres gens de basse condition, et à leurs femmes et filles, tous rabats doubles. Tous pourpoincts à pointe, enflez et bourrez sur le devant.

Tous chapeaux, bonnets, fourreaux d'espée ou pantouffles, canons aux chausses, parements de velours aux manteaux, sauf à ceux auxquels selon leur qualité, il peut être permis.

Il est défendu aux hommes de porter de longs cheveux avec passefilons, et bagues aux oreilles.

Il est défendu aux femmes et filles toute frisure relevement et entortillement de cheveux, et de porter aucuns grenats, et pierreries en leurs coiffures et cornettes.

Toutes façons superflues et excessives de poinct coupé ou autre ouvrage ou pointes excessives soit en valeur ou grandeur sur les colets ou rabats.

Toutes fraises excessives et fraises au poinct coupé, tant aux hommes qu'aux femmes, et tous rabats doubles excessifs.

Tous habits de soye et tous habits découpés aux femmes.

Toutes mitaines excessives.

Tous enrichissements aux habits desdites femmes, robes ou cottes excédant deux bandes médiocres pour celles de qualité.

Leur est défendu de porter plus de quatre anneaux d'or excepté aux épouses le jour et le lendemain de nopces.

Pareillement est défendu aux femmes des artisans mécaniques de porter aucuns anneaux d'or.

Que nulles filles de qualité que elles soient, n'ayent à porter aucuns anneaux avant qu'estre fiancées, à peine de soixante sols, et confiscation des dites bagues.

Est défendu aux dits artisans mécaniques vivants du travail de leurs mains, à leurs femmes, enfans et serviteurs de porter camelot de levant, fins draps, ni serges de Florence, escarlate, escarlatin, migraines, ni fourrures précieuses, ni aucunes bandes de soye en leurs habits, et ne porteront lesdites femmes ni leurs filles coiffes qui coûtent plus d'un escu.

Item. — Les dits artisans mécaniques, ni les paysans, ne devront porter aucune bandes de velours ni d'autre soye en leurs habits ni aucuns chapeaux ou colets doubles de velours, ou d'autre soye.

Les servantes ne s'accoutreront d'aucun drap de grand prix, et particulièrement d'aucune couleur de pourpre ou autre cramoisie, mais elles se contenteront de petits draps et toiles comme elles avaient acoustumé, ne porteront coiffes de plus hauts prix que de dix-huit sols, ni aucuns colets froncés, ni pointes en leurs collets ou rabats.

Que nulles femmes n'ayent à porter chapperons de velours, si non celles auxquelles selon leur qualité il est permis.

Et en général que chacun ait à se vestir honnestement, et simplement selon son estat et qualité et que tous, tant petits que grands monstrent bon exemple de modestie chrétienne les uns envers les autres, étant aussi desfendu aux pères et mères, de parer et vestir leurs enfants contre ce qui est permis par la présente ordonnance, le tout sous peine aux contrevenants pour la première fois de cinq florins, la seconde de dix, la troisième de vingt-cinq, et confiscation des dits vestements ou bagues qui seraient portées contre la présente défense et autre peine arbitraire.

Est de même desfendu aux cousturiers de faire doresnavant aucunes nouvelles façons d'habits sans la permission de nos dits seigneurs, ni aucuns autres acoustrements et ouvrages contrevenants à la présente ordonnance, pour aucun citoyen, bourgeois, habitant ou sujet de ceste cité, sur peine de dix florins pour la pre-

mière fois, la seconde vingt-cinq, et d'estre, en outre, châtié selon l'exigence du cas.

N'entendant toutes fois au port desdits habits comprendre les seigneurs et dames de qualité qui se pourroyent trouver riere ceste seigneurie.

DES NOPCES ET AUTRES BANQUETS.

Item.—Que nul faisant nopces, banquets ou festins, n'ait à faire au service d'iceux plus haut d'une venue ou mise de chair ou de poisson ou de tous deux ensemble, et de cinq plats au plus, honestes raisonnables, en ce non comprinses les menues entrées, et huit plats de tout dessert et qu'au dit dessert il n'y ait pâtisserie ou pièce de four, si non une tant seulement, et cela en chacune table de dix personnes.

Item.—Sont défendues aux dits nopces et banquets toutes sortes de confitures sèches excepté la dragée, le tout à peine de soixante sols, pour celuy qui aurait fait le banquet.

Est défendu doresnavant de faire aucuns festins aux fiançailles et baptisailles, sauf une table jusques à dix personnes au plus pour gens de qualité et de moyens.

Est desfendu d'inviter et d'assembler doresnavant aux nopces, plus d'une table de dix personnes pour les moindres, deux pour les médiocres, et trois pour les autres, et ce une fois pour toutes sans qu'il soit loisible de continuer aux autres jours suivants, sans congé de la seigneurie et qu'ils ne puissent avoir pour les plus aisés que six servants et six filles.

Que les artisans et autres de moindre qualité n'ayent à servir aux banquets qu'ils feront des dindes, perdrix, venaison, gibier et pâtisserie, le tout à peine de vingt-cinq florins.

Est desfendu à toute personne de provoquer autruy à boire, ni l'accepter, en aucuns festins ou autres repas.

DES PRÉSENTS.

Est défendu, aux espoux et espouses de faire aucuns dons et présens à autres qu'à eux; ni mesme aux servants et filles, et que ceux qui se feront mutuellement soyent en toute médiocrité et sans excès, à peine de vingt-cinq florins payables par celui qui donnera et autant par celui qui recevra.

DES BOUQUETS.

Est défendu de donner aux dites fiançailles, nopces ou baptisailles des bouquets liés d'or ou canetilles, ou garnis de grenats, perles et autres pierreries.

DES ACCOUCHEMENTS.

Item. —Est défendu aux femmes d'entrer dans les maisons des accouchées pour les voir le jour des baptisailles, excepté à la commère et aux plus proches parentes, à peine de soixante sols.

Item. — Est défendu aux dites accouchées de se parer pendant leur couche excessivement, et contre l'ordonnance sus déclarée.

Item.—Qu'elles n'ayent à porter, en leurs dites couches, des casaques ou manteaux nouvellement inventés ; mais qu'elles gardent, en leur habit, toute honnesteté et modestie sous la même peine que dessus.

Et afin que cet ordre et police soyent tant mieux observées, et entretenues, nous avons ordonné que la publication et lecture en serait faite de cinq en cinq ans, au conseil général, qui sera, à ces fins, assemblé au premier dimanche du mois de juin sans qu'il soit permis ni loisible à personne quelconque d'y contrevenir, soit en y ajoutant ou diminuant, si non qu'il ait été, au préalable, proposé et conclu par le petit, grand et général conseil de cette cité.

Après la lecture de ce code ecclésiastique, qui a longtemps fait loi dans Genève, que deviennent les accusations de ceux qui soutiennent que les réformateurs ne se séparèrent de Rome que pour s'abandonner plus librement aux mauvais penchants de leur cœur; ne faudrait-il pas plutôt les accuser d'une trop grande sévérité?

II.

Le Concilium des trois évêques de Bologne.

Nous avons trouvé cette pièce curieuse dans un ouvrage intitulé : *Appendix ad fasciculum rerum expetendarum et fugiendarum, ab orthwino gratio, éditum coloniæ, AD.* 1555, *sive tomus secundus scriptorum veterum (quorum pars magna nunc primum e mss. codicibus in lucem prodit) qui Eclesiæ rom. errores et abusus delegunt et damnant, necessitatemque réformationis urgent. Operâ et studio*. Edwardi Brown, *Londini, impensis*, Richardi Chriswel, 1690. Le *Concilium* dans son entier, se trouve à la bibliothèque du roi, à Paris, in-folio B, n° 1038, second volume, et la pièce en question, pages 641 à 650.

Le titre original est : *Concilium quorundam Episcoporum Bononiæ congregatorum, quod de ratione stabiliendæ Romanæ.*

Eclesiæ Julio III, Pont. Max. Datum est. Ex bibliothecâ W. Crashavii, in Theol. Baccal. et verbi div. ap. Temp. Lond. Prædic.

La pièce est datée : *Bononiæ*, 20 octobre 1553, et signée : *Vincentius de Durantibus Episc. Thermularum Brixiensis; Egidius Falcta, Episc. Caprulanus; et Gerhardus Busdragus, Episc. Thessaloniciensis.*

MM. Courtois de Toulouse, dans leur polémique avec l'archevêque de cette ville, citèrent le *Concilium* : cette pièce leur parut si curieuse qu'ils ne voulurent pas s'en servir avant d'avoir fait de consciencieuses recherches. Ils écrivirent au savant auteur du *Dictionnaire des Pseudonymes*, M. Barbier, qui écrivit à l'un d'eux la lettre suivante. (Paris, 22 février 1824.)

Monsieur,

Le *Concilium quorumdam episcoporum, etc.*, me paraît *une pièce bien authentique*, puisque Brown déclare l'avoir trouvé non-seulement dans les œuvres de Vergerio, mais encore dans les *lectiones memorabiles*, en 2 vol. in-folio par Wolphius. Je ne connais rien contre cette pièce.

J'ai l'honneur, etc.

BARBIER.

Dans notre premier volume, nous nous sommes servi du *Concilium* en nous appuyant sur les autorités ci-dessus citées ; depuis, quelques doutes se sont élevés dans notre esprit sur l'authenticité de cette pièce. Ils ne se sont pas encore éclaircis. Nous la tenons jusqu'à plus amples informations pour *authentique* ; mais nous sommes prêt à dire que nous nous sommes trompé, quand nous en aurons la conviction, ne voulant et ne désirant avoir d'autre guide *que la vérité.* [1]

FIN DES NOTES DU DEUXIÈME VOLUME.

1 Voyez réponse à l'archevêque de Toulouse, 5e édition. — Toulouse, chez Cadaux, libraire. MDCCCXXXVIII.



ERRATUM.

—

Page 371, ligne 13, au lieu de : *ils ne vainquirent pas,* lisez : *ils ne furent pas vaincus.*

TABLE DES MATIÈRES.

—

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

LIVRE XI.

LIVRE XII.

LIVRE XIII.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

Amiens. — Imprimerie de T. Jeunet, impasse des Cordeliers, 3.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston
Title Réformation Française, Vol. 2

